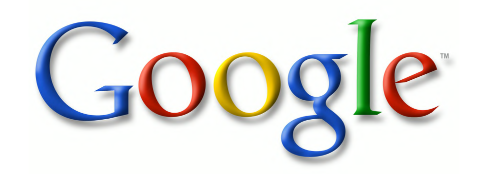
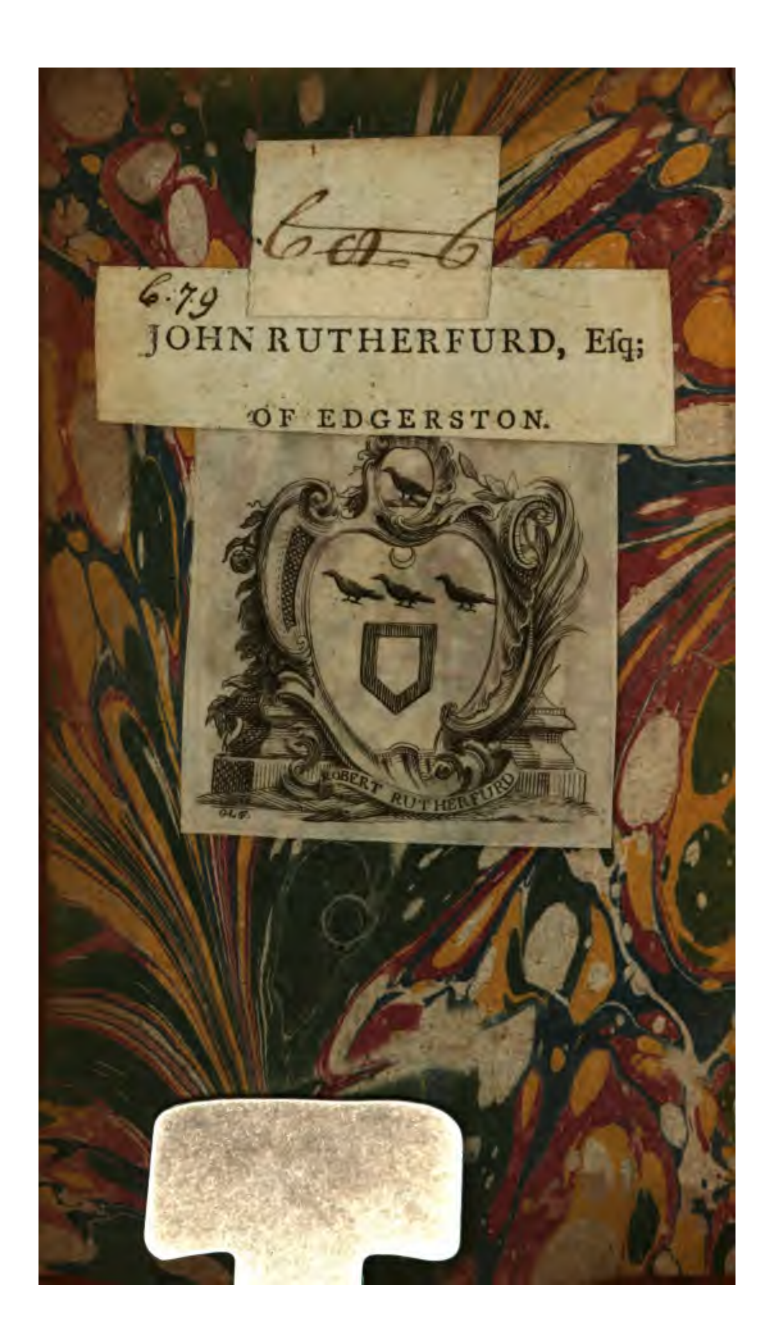
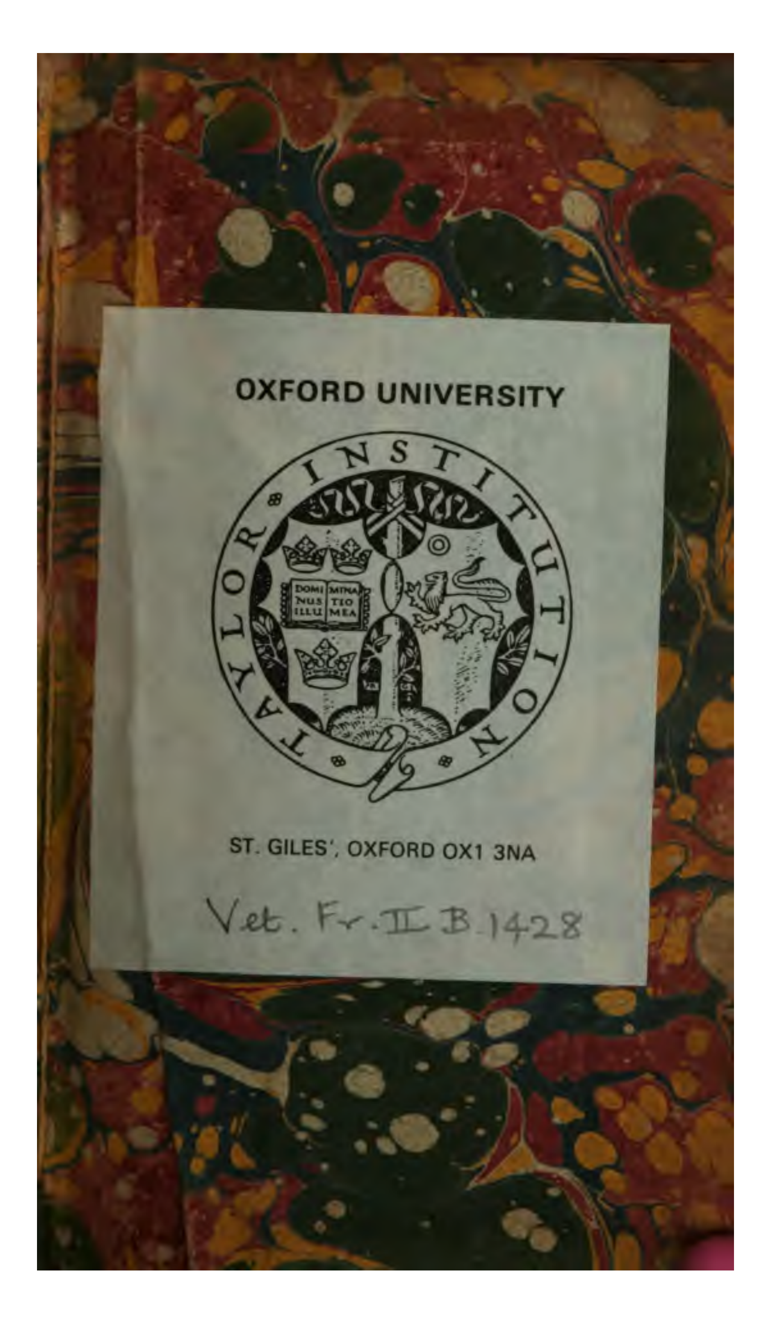






6.79
JOHN RUTHERFURD, Esq;
OF EDGERSTON.
ROBERT RUTHERFURD


OXFORD UNIVERSITY
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
ST. GILES', OXFORD OX1 3NA
Vet. Fr. II B 1428

Jas. Storrock

PRINCIPES

GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS

DE LA

GRAMMAIRE FRANÇOISE.

PRINCIPES
GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS
DE LA
GRAMMAIRE
FRANÇOISE,
AVEC

DES OBSERVATIONS SUR L'ORTHOGRAPHE, les Accents, la Ponctuation, & la Prononciation : & un Abrégé des Regles de la Versification françoise.

DÉDIÉS À MONSEIGNEUR

LE DUC DE CHARTRES,

Par M. RESTAUT, Avocat au Parlement, & aux Conseils du Roi.

Dixieme Edition revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.



A PARIS,

Chez DESSAINT & SAILLANT, Libraires, rue S. Jean de Beauvais.

M. DCC. LXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

A MONSEIGNEUR
LE DUC
DE CHARTRES.

MONSEIGNEUR,

Les Héros s'annoncent dès leur plus tendre jeunesse. Marc-Aurele sembloit n'attendre que le moment de passer des bras de ses nourrices sous la conduite des précepteurs, pour se livrer sans réserve à l'étude des Sciences & à la pratique des vertus. Aussi devint-il Philosophe accompli dès l'âge de douze-ans, & ensuite un des plus sages & des plus vertueux Princes de l'antiquité païenne.

Jamais enfance ne fut plus comparable à celle de Marc-Aurele, que la votre, MONSEIGNEUR. Votre cœur ne s'est développé que par des sentiments nobles & généreux. Les premiers traits de votre esprit ont été des traits de vivacité & d'ardeur pour les belles connoissances.

Vous avez de plus l'avantage inestimable d'un modele achevé & toujours présent, dans le grand Prince à qui vous devez le jour, & dont vous faites les délices. Vous l'aimez tendrement, MONSEIGNEUR, & cet amour vous fera sans doute découvrir dans son goût constant pour la solide piété, & pour tout ce qui peut élever l'ame, la regle sure de votre conduite.

Déjà même on commence à reconnoître le Pere dans le Fils, & vous n'avez, pour ainsi dire, articulé vos premieres paroles, que pour exprimer des sentimens de religion, de charité pour les pauvres, & de bonté pour les autres hommes.

Ne sont-ce pas là les précieux germes des vertus les plus éclatantes ? Et peut-il être douteux, MONSEIGNEUR, que tant d'heureuses dispositions, soutenues par un si bel exemple, & cultivées par les soins & par les leçons des plus excellents maîtres dans l'art de former l'esprit & le cœur, ne fassent un jour également admirer en vous le Prince & le Chrétien.

Quelle gloire pour moi, MONSEIGNEUR, si vous daignez faire usage de ce livre que MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLEANS a bien voulu me permettre de vous offrir ! Mon ambition seroit satisfaite, & j'aurois à m'applaudir toute ma vie, de vous avoir fourni la matiere d'une partie de vos premieres études. J'aurai du moins eu l'honneur de vous donner une marque publique de mon zele, & du profond respect avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, RESTAUT.

PRÉFACE.

LE titre de cet Ouvrage annonce assez que je m'y suis proposé de travailler pour ceux qui n'ont jamais appris notre langue par regles, & sur tout pour les jeunes gens que l'on destine à étudier la langue latine. Il me semble que la lenteur des progrès qu'ils y font ordinairement, pourroit être attribuée à l'ignorance des principes que j'entreprends de développer.

Il y a dans chaque langue deux especes de principes. Les uns sont généraux & communs à toutes les langues, parce qu'ils sont pris dans la nature même des choses, & dans les différentes opérations dont l'esprit de l'homme est capable: tels que sont les définitions & l'usage des noms, des verbes, & de la plupart des autres parties du discours. Les autres principes sont ceux qui ne regardent que les mots ou la maniere de s'exprimer, & qui sont propres à chaque langue en particulier.

Tout le monde convient que l'on n'avance dans quelque science que ce

puisse être, qu'autant qu'on en a étudié & approfondi les véritables principes : ce qui me donne lieu d'assurer, après l'excellent * Auteur *de la maniere d'enseigner & d'étudier les Belles-Lettres*, que la méthode la plus courte & en même temps la plus solide d'apprendre une langue, est de s'y préparer par une connoissance exacte & raisonnée de ses principes généraux & particuliers, en les appliquant à la langue que l'on sait déjà par habitude : & je n'ai formé le projet de cet ouvrage, que pour entrer dans les vues du même Auteur, qui en parlant de la langue françoise, dit qu'*il seroit à souhaiter que l'on composât exprès pour les jeunes gens, une Grammaire abrégée qui ne renfermât que les regles & les réflexions les plus nécessaires.*

En effet dès qu'un jeune homme, ou toute autre personne, possede par raisonnement ce que les langues ont de commun entr'elles, & sait expliquer dans la sienne par des définitions précises, tous les termes & toutes les difficultés grammaticales : que lui reste-t-il à faire pour passer à une langue étrangere, sinon de substituer de nouvelles expressions à celles dont il connoît déjà la valeur & la nature ? Ce ne sera plus alors qu'un jeu

* M. Rollin.

de mémoire. Le jugement & la réflexion auront fait leurs plus grands efforts, & il ne sera plus besoin que d'une légere attention pour observer en quoi les deux langues, celle que l'on sait, & celle que l'on apprend, se ressemblent ou different l'une de l'autre.

Il s'en faut bien que les jeunes gens trouvent cette facilité dans la méthode qu'on leur fait suivre ordinairement. A peine savent-ils lire, que sans leur avoir donné aucune notion de leur langue naturelle, on les met tout d'un coup dans les principes d'une langue qui leur est absolument étrangere, & dont ils ne parviennent à entendre les regles, qu'après bien des années de peines & de travaux. Au lieu que si on leur apprenoit ces mêmes regles, en ne les appliquant qu'à une langue qui leur est familiere, il seroit beaucoup plus aisé de les leur faire concevoir, parce qu'ils ne trouveroient rien dans les explications qu'on leur en donneroit, ni dans les exemples dont on se serviroit pour leur en faciliter l'intelligence, qui ne fût à leur portée.

D'ailleurs quels livres leur met-on entre les mains pour étudier les principes de la langue latine? Des Rudiments qui pour la plupart sont si peu méthodiques,

& où les définitions des termes ſont ſi peu exactes & ſi mal expliquées, que tout le fruit qu'ils en remportent pour l'ordinaire, ſe réduit à une routine de mots où la mémoire a beaucoup plus de part que le jugement. L'expérience ne confirme que trop cette vérité, & l'on voit ſouvent des écoliers de Rhétorique, qui ſe trouvent embarraſſés, dès qu'on leur fait quelques queſtions ſur les premiers principes de la Grammaire : & cela ſans doute, parce qu'ils n'en ont jamais fait une étude méthodique. Il eſt encore plus ordinaire d'en trouver qui n'ont aucune connoiſſance des regles de la langue françoiſe, & qui en écrivant péchent contre l'orthographe dans les points les plus eſſentiels : enſorte que s'il leur arrive quelquefois de parler ou de compoſer correctement dans l'une & dans l'autre langue, on peut dire que c'eſt ſouvent plutôt un effet du haſard & de l'habitude, que de la connoiſſance des principes.

C'eſt donc dans le deſſein de prévenir ces inconvénients, que j'ai entrepris cet ouvrage, que l'on ne doit pas mettre au nombre de ces méthodes ſyſtématiques, & de ces plans ſinguliers, tels qu'on en voit quelquefois paroître, qui n'aboutiſſent pour la plupart qu'à faire connoître à leurs

auteurs ; que ce qui paroît beau & aisé dans la spéculation, ne l'est pas toujours dans la pratique. Le raisonnement seul ne suffit pas pour l'étude d'une langue. Il faut encore que la mémoire se charge & se remplisse d'un grand nombre de mots & de combinaisons différentes, dont la connoissance ne s'acquiert que par un exercice continué, & ne peut être du ressort d'aucune méchanique. Je conviens néanmoins qu'on peut abréger cette étude. Mais j'en fais consister tout le secret dans l'arrangement & dans l'explication raisonnée des principes, parce qu'il est certain que les choses ne s'apprennent qu'autant qu'on les conçoit avec netteté.

C'est sur ce seul plan que j'ai travaillé. J'ai mis dans les principes & dans les regles, l'ordre qui m'a paru le plus simple & le plus naturel. Tous les termes sont définis & expliqués. Dans les définitions que j'en ai données, je me suis attaché à y mettre toute la justesse & toute la précision qu'il m'a été possible : & la crainte de donner des notions fausses ou peu exactes, m'a quelquefois obligé d'avoir recours à des expressions un peu abstraites & philosophiques. Mais j'ai eu soin de les éclaircir par des explications simples & familieres, appliquées à des exemples sensibles

& capables de satisfaire l'esprit. Et comme je me suis proposé de tout expliquer par raisonnement, c'est pour cela que j'ai choisi le style de Dialogue en demandes & réponses, dont la simplicité doit faire le caractere, & qui est plus propre que tout autre à mettre une liaison naturelle entre les principes & les conséquences, les objections & les réponses.

Il y a quelques personnes qui ont critiqué cette forme, & entr'autres l'Auteur des Jugements sur quelques ouvrages nouveaux, qui en parlant de ma Grammaire à la page 77 du tome IX. a dit que *cet Ouvrage par demandes & par Réponses, comme un Catéchisme, sentiroit peut-être un peu moins les petites Ecoles & seroit d'ailleurs plus court, si l'Auteur se fût contenté d'exposer ses préceptes, sans employer l'insipide interrogation qui n'est bonne à rien, si ce n'est peut-être pour la premiere enfance à qui l'on veut faire apprendre des regles par cœur : encore cette forme est-elle pour cet âge d'un médiocre secours.*

Je n'opposerai à cette critique que l'autorité même de celui qui l'a faite, & celle de l'Auteur d'un autre ouvrage périodique.

L'Auteur des Jugements avoit dit auparavant tome II. page 97. en parlant de l'Histoire de France, que *pour en faciliter*

l'étude & soulager la mémoire, on l'a réduite plus d'une fois en une espece de dialogue, par la méthode utile des demandes & des réponses : que c'est ainsi que l'Histoire de France par le Pere Daniel a été exposée en abrégé, dans un petit ouvrage dédié à M. le Prince de Conti, & imprimé chez le Gras au Palais.

Il avoit encore dit à la page 47 du Tome VI. en parlant du même abrégé dédié à M. le Prince de Conti, que *les abrégés de notre Histoire sont secs, décousus, & n'apprennent que des mots : qu'il faut néanmoins en excepter cet abrégé... Il est*, continue-t'il, *par demandes & par réponses, & m'est à moi-même d'une grande utilité pour trouver sur le champ l'époque des faits de notre Histoire. Je m'en sers presque tous les jours.* Ensuite après avoir observé que l'Auteur dont il examine l'ouvrage, *se déclare dans sa Préface contre ces sortes d'abrégés par dialogue*, il ajoute que *ses raisons sont combattues par l'expérience.*

On ne peut s'empêcher de reconnoître, à la vue de ces différents passages, que l'Auteur des Jugements s'est contredit lui-même, en s'élevant contre la forme de mon Ouvrage, & que ses raisons sont combattues par sa propre expérience. Si la méthode des demandes & des réponses,

eſt utile pour faciliter l'étude de l'Hiſtoire & pour ſoulager la mémoire, pourquoi le ſeroit-elle moins pour faciliter l'étude de la Grammaire ? A-t-on jamais reproché au grand Catéchiſme de Montpellier & à quelques autres ouvrages importants qui, quoique par demandes & par réponſes, ſont au-deſſus de la portée des enfants, qu'ils ſentiſſent les petites écoles ? A-t-on trouvé que l'*interrogation* dans ces livres fût *inſipide* & ne fût bonne à rien ?

Il faut donc convenir que la forme des demandes & des réponſes, quand elle eſt bien traitée, eſt préférable à toute autre dans un ouvrage élémentaire tel que celui-ci, & qu'elle peut être d'un grand ſecours pour faciliter aux perſonnes de tout âge l'étude de la Religion, de l'Hiſtoire, & même de toutes ſortes de ſciences, & pour ſoulager la mémoire de ceux qui veulent s'y appliquer. Si cette forme a été à l'Auteur des Jugements lui-même d'une grande utilité, comme il en convient, il eſt donc vrai qu'*elle eſt plus propre que toute autre à mettre une liaiſon naturelle entre les principes & les conſéquences, les objections & les réponſes*. J'ai peine à croire d'ailleurs que mon Ouvrage eût été plus court, ſi j'en euſſe retranché les demandes, & que je me fuſſe contenté d'expoſer les

préceptes, parce qu'il auroit fallu nécessairement y suppléer par des transitions & des liaisons, qui auroient été pour le moins aussi longues que les demandes, sans quoi l'ouvrage seroit tombé dans le défaut d'être sec & décousu.

Enfin l'Auteur des Lettres sur quelques écrits de ce temps, Tome I. Lettre IV. page 69. dit, en parlant du même abrégé de l'Histoire de France & de l'Histoire Romaine, *qu'on avoit besoin qu'il parût un abrégé d'Histoire dans la forme des demandes & des réponses. Cette méthode*, continue-t-il, *pourra paroître puérile, & plus convenable aux enfants qu'aux jeunes gens qui sortent du College, & pour lesquels principalement cet Ouvrage est destiné. Cependant elle a ses avantages : elle soulage la mémoire, fixe l'esprit, & soutient l'attention, parce qu'elle tient un peu de la nature du Dialogue. Nous avons plusieurs Ouvrages estimés auxquels on a jugé à propos de donner cette forme peu brillante, mais utile... On a eu soin de ne faire que le moins de demandes qu'il a été possible, & on ne les a, pour ainsi dire, employées que comme des transitions.*

Ma justification se trouve bien établie dans le témoignage de cet Auteur & dans l'Ouvrage dont il rend compte. Je n'ai multiplié les demandes que quand

il s'eſt agi d'établir des principes, ou de donner des regles & des préceptes qui doivent être détachés & préſentés dans la plus grande ſimplicité. L'on trouvera au contraire fort peu de demandes dans les endroits où je n'ai eu à faire que des obſervations & des énumérations, & où ces demandes m'ont paru abſolument néceſſaires pour ſervir de tranſitions.

J'ai encore été très-attentif à éviter un défaut qui ſe trouve dans quelques Grammaires, où j'ai remarqué que les matieres ſont quelquefois diſtribuées avec ſi peu d'ordre, qu'on ne peut entendre les premieres que par celles qui ſuivent. On y ſuppoſe, par exemple, la connoiſſance des noms en parlant des articles; celle des verbes dans le traité des pronoms. On explique la nature des temps des verbes & leur formation, avant que l'écolier ſache par la conjugaiſon ce que c'eſt qu'un verbe; ce qui ne peut que confondre & embrouiller les idées des jeunes gens, ou de ceux qui commencent à étudier la Grammaire. Pour leur rendre cette étude moins rebutante, j'ai tâché d'arranger les matieres de telle ſorte qu'elles dépendent ſucceſſivement les unes des autres, que

chaque Chapitre ne contienne que celles qui auront été annoncées dans le titre, & que les premieres n'anticipent pas ſur les ſuivantes.

Quoique je n'aie pas fait un Traité particulier de la Syntaxe, c'eſt-à-dire, de la conſtruction des mots & des phraſes ſelon les regles de la Grammaire, je n'ai cependant pas laiſſé échapper les occaſions d'en parler dans le corps de l'Ouvrage, perſuadé que ces regles ſont mieux placées à la ſuite de chaque partie du diſcours, que dans un Traité ſéparé.

L'inſtruction des enfants deſtinés au latin étant, comme j'ai déjà dit, mon principal objet, j'ai cru que je devois encore faire trouver dans les regles de la langue françoiſe, quelques préparations particulieres à la langue latine. C'eſt pourquoi, autant que les bornes dans leſquelles je me ſuis renfermé ont pu me le permettre, je n'ai pas négligé de prévenir & de développer indirectement certaines difficultés latines ſur leſquelles les enfants ſeront moins embarraſſés, s'ils n'oublient pas les explications que je donne dans cette vue. Il n'y a preſque point de Chapitre où je n'aie trouvé le moyen d'en placer quelques-unes. Quoique je n'en faſſe pas

une mention expresse aux endroits où elles se trouvent, parce qu'elles ont aussi un rapport naturel à la langue françoise; il sera aisé aux maîtres de les connoître, & de sentir en même temps combien il est utile de les bien faire entendre à leurs écoliers, pour les leur rappeller dans la suite.

Pour ce qui regarde l'usage de ce livre, il me semble qu'on pourroit le mettre entre les mains des enfants, & le leur faire apprendre parfaitement avant que de leur donner aucune méthode latine. Je suis persuadé que le temps qu'ils emploieroient à l'étudier ne seroit pas un temps perdu, & que les connoissances qu'ils y acquereroient, ne pouvant que leur ouvrir l'esprit & leur former le raisonnement, ils passeroient avec beaucoup plus de facilité aux principes de la langue latine, dont ils entendroient d'avance toutes les regles fondamentales. D'ailleurs cette premiere étude leur apprendroit de bonne heure, & presque sans travail, à écrire correctement & par principes ce que l'orthographe françoise a de plus difficile, comme sont les différentes terminaisons des temps & des personnes dans les verbes. Je ne prétends pas néanmoins

exclure de cette étude ceux qui, ſuivant l'uſage pratiqué juſqu'ici, auroient commencé par le Latin.

Mais comme j'ai ſenti que cet ouvrage, quelque ſoin que j'aie pris de le rendre clair, contient encore bien des choſes qui ne ſont pas à la portée de tous les jeunes gens, j'en ai fait imprimer ſéparément un Abrégé, où tout eſt ſimple & facile. On n'y trouvera que très-peu de définitions & de raiſonnements, parce que je ne l'ai fait que pour les enfants de la premiere jeuneſſe, à qui il ſera fort utile de le faire apprendre, dès qu'ils ſauront lire, & en attendant que leur jugement ſe forme, pour leur donner une premiere teinture des principes & des termes de la Grammaire, & les préparer à entendre toutes les regles & toutes les réflexions qui ſont contenues dans cet ouvrage.

Il eſt encore bon d'avertir les maîtres, que pour s'aſſurer du progrès que les jeunes gens feront dans l'étude des principes de leur langue, ils ne peuvent mieux faire que de les exercer, à meſure qu'ils avanceront, à décliner des noms, ou à conjuguer des verbes les uns ſur les autres, & de leur faire lire du françois, pour rendre compte de chaque

mot, ſuivant les principes ou regles qu'ils auront appriſes. Ils pourront même en faire une matiere de devoirs réglés, en leur dictant quelques phraſes françoiſes, dont ils rapporteroient par écrit une explication grammaticale & détaillée ſur chaqnè mot.

Mais je ne me ſuis pas tellement attaché dans mon ouvrage à ce qui regarde le langage, que j'aie négligé ce qui pouvoit encore contribuer à former l'eſprit & le cœur.

Rien n'eſt plus propre à former l'eſprit, que les raiſonnements fondés ſur des idées claires, préciſes, & où il n'entre rien de ſenſible. Or la plupart des définitions contenues en cet ouvrage, & des réflexions qui en dépendent, ſont de cette nature, puiſqu'elles ont pour objet les opérations de notre eſprit, & que j'ai tâché, autant qu'il m'a été poſſible, de les prendre dans les principes les plus purs de la Logique. Peut-être même trouvera-t-on que j'ai quelquefois pouſſé trop loin les ſpéculations & les raiſonnements. Mais s'ils ont quelque ſolidité, ils pourront être du goût de certaines perſonnes; & ceux à qui ils ne conviendront pas, ou qui ne voudront pas ſe donner la peine de s'y arrêter,

pourront les passer sans inconvénient, sur-tout si ces raisonnements sont détachés, & n'influent sur aucune regle de pratique.

Le moyen qui m'a paru le plus convenable pour former le cœur en même temps que le langage, a été de ne rien mettre que d'instructif dans les exemples qu'il m'a fallu apporter à la suite des regles de la Grammaire. J'en ai employé fort peu d'indifférents, & il n'y en a presque pas qui ne renferme un point de religion ou de morale, un trait d'histoire ou de science: ce qui pourra encore contribuer à faire mieux entendre les regles, & à en rendre l'étude moins ennuyeuse.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici ne regarde que les jeunes gens qui se disposent à apprendre ou qui apprennent déjà la langue latine. Mais ce n'est pas pour eux seuls que j'ai travaillé, & je donne encore plus d'étendue à l'usage de cette méthode.

On peut assurer en général, qu'à l'exception des gens de lettres, & d'un petit nombre de personnes qui ont étudié dans les Colleges, il n'y a presque pas de François qui sache sa langue par principes. Et il y a lieu de s'étonner que

ce ne ſoit qu'en France où l'on trouve ſi peu de goût pour une langue qui par ſa beauté eſt devenue celle de preſque toutes les Cours de l'Europe, & dont les Etrangers font tant de cas, qu'ils n'épargnent ni dépenſes, ni voyages, pour en avoir une parfaite connoiſſance.

Les Romains n'avoient pas pour leur langue la même indifférence que nous avons pour la nôtre. Ils la regardoient comme une partie eſſentielle & fondamentale de l'éducation de leurs enfants, & ils leur en faiſoient étudier les principes en même temps & avec autant de ſoin que ceux de la langue grecque, avant que de les faire paſſer à l'étude des autres ſciences. L'attention qu'ils avoient de les former de bonne heure à la pureté du langage, alloit juſqu'à ne les confier, même dans l'âge le plus tendre, qu'à des nourrices ou autres domeſtiques qui ſuſſent parler correctement, & dont l'accent n'eût rien de défectueux.

C'eſt ſans doute au défaut de principes que l'on doit attribuer tant d'expreſſions irrégulieres & de prononciations vicieuſes, qui échappent tous les jours, je ne dis pas ſeulement aux gens du commun, mais même aux perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui tiennent un rang

diſtingué dans le monde. Et ſi parmi ceux qui fréquentent la Cour & les gens de lettres, il s'en trouve quelques-uns qui parlent plus correctement que les autres, ce n'eſt jamais que par habitude & par imitation.

Cette ignorance générale paroît ſurtout dans l'écriture. Tel s'exprime d'une maniere exacte, qui n'écrit pas toujours de même. Une Dame, par exemple, fait tout le plaiſir d'une converſation par ſon eſprit, par les graces qu'elle ſait répandre ſur tout ce qu'elle dit, par les expreſſions fines & délicates dont elle ſe ſert. Que cette même Dame s'exprime par écrit, il ſemble que ce ne ſoit plus la même perſonne. Elle n'obſerve ſouvent ni conſtruction ni liaiſon dans les phraſes, & l'on ne voit plus la vivacité & la délicateſſe de ſes penſées, qu'à travers un nombre infini de fautes contre les regles les plus eſſentielles de l'orthographe, de maniere que ce qui auroit été ſi agréable à entendre, ne ſe lit plus qu'avec peine.

Ces fautes ne peuvent abſolument s'éviter, que par une étude particuliere de la langue. L'uſage du monde & la lecture des bons livres peuvent bien rectifier en quelque choſe le langage & l'écriture; mais ils

ne donneront jamais de principes. Il faut donc avoir recours aux Grammaires. On en a fait un assez grand nombre pour notre langue, parmi lesquelles il s'en trouve d'excellentes. Mais on peut dire des plus parfaites, sans prétendre rien ôter de leur mérite, qu'elles sont trop chargées, & qu'elles ne sont pas assez simples pour les personnes sans étude, & sur-tout pour les Dames, qui sont d'abord rebutées par la nouveauté des termes, & effrayées par l'abondance des matieres.

J'ai toujours pensé que c'étoit-là le plus grand obstacle à l'inclination qu'elles pourroient avoir à étudier leur langue, & que le seul moyen de le lever étoit de leur présenter une méthode courte & facile, où elles ne trouvassent que des principes généraux, suivis & raisonnés.

J'espere qu'elles apprendront en peu de temps dans celle-ci, ce que notre langue a de plus essentiel, tant pour l'expression que pour l'orthographe, & que quand elles sauront bien toutes les regles qui y sont contenues, elles seront en état de lire sans peine & avec fruit les autres Ouvrages qui traitent plus au long de tout ce qui peut contribuer à la perfection & à la pureté du langage.

Je me suis fait un devoir de suivre les principes

principes & les regles que l'Académie a établis dans la derniere édition de son Dictionnaire. Cet excellent Ouvrage est sans contredit la source la plus pure à laquelle on puisse avoir recours pour connoître la valeur, l'énergie, & le véritable usage des termes de notre langue. C'est un guide sûr que l'on ne peut abandonner sans risque de s'égarer, & il n'appartient à aucun particulier de vouloir opposer son autorité à celle d'une illustre Compagnie uniquement occupée du soin de perfectionner la Langue françoise, d'en écarter tout ce qui pourroit en corrompre ou en altérer la pureté, & de la soutenir dans cette supériorité qu'elle s'est acquise au-dessus de toutes les Langues de l'Europe.

Si je ne me suis pas conformé à ce Dictionnaire sur quelques points d'Orthographe, ce n'est pas que j'aie prétendu critiquer le sentiment de l'Académie; mais c'est, ou parce que j'ai trouvé un usage autorisé par un très-grand nombre de bons Auteurs, comme dans les pluriels en *és*, ou parce que de deux usages dont l'un est moins suivi que l'autre, le premier m'a paru le plus régulier, comme dans les pluriels en *ants* ou *ents*, ou par d'autres raisons que j'ai expliquées: & dans tous ces cas je me suis contenté d'exposer mes motifs de préférence,

ſans blâmer ni condamner les ſentiments contraires.

Cette méthode me paroît encore très-propre pour les jeunes Demoiſelles qui ſont dans les Couvents. Le temps qu'elles y paſſent dans la retraite & éloignées de toute diſſipation, eſt ſans doute le temps le plus précieux & le plus favorable qu'elles puiſſent avoir pour s'applique aux ſciences qui leur conviennent. De toutes celles qu'on leur enſeigne ordinairement, j'oſe dire qu'après la religion, elles ne peuvent en apprendre de plus utile ni de plus néceſſaire que la Grammaire Françoiſe. Elles n'auront que rarement occaſion de faire uſage de l'Hiſtoire, de la Géographie, du Blaſon, de la Muſique, & de la Danſe; mais elles ſeront tous les jours dans l'obligation de parler & d'écrire correctement. Ainſi ce ſeroit un grand avantage pour elle, ſi l'étude de la langue Françoiſe faiſoit partie des exercices qui les occupent dans les Couvents.

Il ſeroit auſſi à ſouhaiter que cette étude de la langue Françoiſe s'introduisît juſques dans les petites Ecoles, où l'on ſe borne à donner aux enfants des principes de Religion, & à leur apprendre à lire & à écrire. Tous ceux que l'on y envoie ne ſont pas deſtinés au latin.

La plupart en ſortent pour entrer chez le Procureur, ou dans d'autres emplois dont on ne s'acquitte que par l'écriture: & il arrive qu'ils ne parviennent jamais à l'exactitude de l'orthographe, faute d'en avoir appris les regles par les principes de la langue: à quoi l'on ne peut remédier qu'en les leur faiſant étudier en même temps qu'on leur apprend à lire & à écrire.

Enfin ce que j'ai dit pour les jeunes gens qui ſe diſpoſent à la langue latine, peut également s'appliquer aux perſonnes qui veulent apprendre quelque langue étrangere, comme l'Allemand, l'Italien, ou l'Eſpagnol: & je crois pouvoir leur promettre qu'ils trouveront dans cette méthode, une préparation qui leur en applanira les plus grandes difficultés.

C'eſt principalement pour les François que j'ai travaillé, & la méthode que j'ai ſuivie eſt celle qui m'a paru la plus conforme à ce point de vue. J'aurois pris une autre route, ſi les étrangers euſſent été mon premier objet. Il faut tout apprendre à ceux-ci, au lieu qu'il ſuffit de faire réfléchir & raiſonner les autres ſur ce qu'ils ſavent ſans principes. Je n'ai pas balancé ſur le choix de ces deux méthodes différentes, dans l'eſpérance de parvenir à inſpirer aux François du goût

pour leur propre langue, à leur faire sentir qu'elle mérite plus qu'aucune autre une étude particuliere, & à leur persuader que pour la parler correctement, l'usage & l'habitude ne seront jamais si sûrs que les regles & les principes.

Comme les vers font la plus belle partie du langage François, on sera sans doute bien aise d'en trouver les regles à la suite de mon Ouvrage, dans un Traité de la Versification Françoise que j'ai fait avec le plus d'attention & d'exactitude qu'il m'a été possible, en observant, comme dans les principes de la Grammaire, d'apporter en exemples les vers les plus beaux & les plus édifiants que j'ai pu trouver dans nos meilleurs Poëtes.

Pour mettre toutes sortes de Lecteurs à portée de trouver tout d'un coup ce qui est contenu dans mon Ouvrage, j'y ai ajouté à la fin une Table générale & alphabétique des matieres, par le moyen de laquelle on sera renvoyé à toutes les pages où il est fait mention du mot ou de la difficulté dont on voudra avoir l'explication, sous quelque dénomination que l'on puisse la chercher. On trouvera, par exemple, le *nom adjectif* sous la lettre N. & sous la lettre A, & ainsi des autres qui peuvent être désignés par différents

termes. J'ai obſervé d'y mettre non-ſeulement les dénominations grammaticales des parties du diſcours, telles que *le nom*, *le pronom*, *le verbe*, *&c.* avec toutes leurs différences & leurs ſubdiviſions ; mais encore les mots mêmes qui peuvent donner lieu à quelques difficultés & à quelques regles particulieres. Ainſi ceux qui voudront y chercher les Articles en général, les trouveront ſous le nom d'*Articles*, & ceux qui voudront les chercher dans le détail, les trouveront ſous le nom de *le*, *la*, *les*, *&c.* On y trouvera encore ſous le nom *Syntaxe* tous les endroits de l'ouvrage où les regles en ſont expliquées ſur les différentes parties du diſcours. En ſorte que j'ai lieu de me flatter, par l'attention que j'ai donnée à cette Table, qu'elle ſera d'une grande utilité pour quiconque voudra conſulter mon Livre, & avoir ſur le champ l'éclairciſſement de ſes doutes.

On y a mis tous les verbes irréguliers & défectueux ſans aucune exception, & dans l'ordre qui leur convient, avec toutes les indications néceſſaires pour en donner une entiere connoiſſance. Cette Table, outre les verbes irréguliers & défectueux, contient encore :

1o. Tous les verbes réguliers qui ſont entiérement conjugués dans le Chapitre

VI. & ſur leſquels doivent ſe conjuguer les autres, comme, *aimer*, *finir*, *&c.*

2°. Quelques verbes réguliers dont la conjugaiſon peut paroître difficile, comme *perdre*, *mordre*, *tordre*, *&c.*

3°. Ceux ſur leſquels on a fait quelques obſervations particulieres, comme *demeurer*, *paſſer*, *&c.*

4°. Tous les verbes compris dans les trois différences de la ſeconde conjugaiſon, page 219, tous ceux de la troiſieme conjugaiſon, & tous ceux que peuvent renfermer les quatre différences de la quatrieme conjugaiſon, page 220 & 221.

5°. Enfin les composés de tous ces verbes.

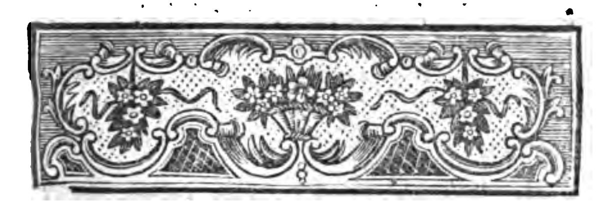
Ainſi de tous les verbes François, les ſeuls qu'on ne trouvera pas dans cette Table, ſont les verbes réguliers en *er* de la premiere conjugaiſon, qui ſe conjuguent comme *aimer*, ceux en *ir* de la ſeconde, qui ſe conjuguent comme *finir*, & ceux en *dre* de la quatrieme, qui ſe conjuguent comme *rendre*. Mais quoique ces verbes ſoient en grand nombre, la conjugaiſon en eſt aiſée, étant réduite à des regles générales & uniformes, ſur leſquelles il ne peut y avoir de difficultés, après les explications qui en ont été données au Chapitre VI.

TABLE

Des Chapitres, Articles & Titres.

Fin de la Table.

PRINCIPES



PRINCIPES GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇOISE.

CHAPITRE PREMIER.

Contenant quelques Réflexions préliminaires sur la Grammaire en général, sur les mots, les syllabes, les voyelles, les diphtongues, les consonnes, & les parties du discours.

ARTICLE PREMIER.

De la Grammaire en général, des mots & des syllabes.

Demande. *Qu'entendez-vous par le mot de* Grammaire ?

Réponse. J'entends l'art de parler & d'écrire correctement.

D. *Qu'est-ce que parler ?*

R. C'est exprimer ses pensées par le moyen de la voix.

D. *Qu'est-ce que les pensées ?*

R. C'est tout ce qui se passe dans notre esprit : ce qui comprend tant les actions & opérations de l'esprit, que les différents sentiments & mouvements de l'ame.

D. *Quelle distinction générale peut-on faire de ce qui se passe dans notre esprit ?*

R. Nous commençons par concevoir simplement les choses, soit d'une maniere purement intellectuelle, soit avec des images corporelles. Ensuite nous combinons ces conceptions par leurs différents rapports, ou pour les unir, ou pour les séparer, ou pour les comparer, ou pour les modifier de quelque maniere que ce soit.

Ainsi on distingue d'abord dans ce qui se passe dans notre esprit, les objets de nos pensées qui sont les idées ; & les formes ou les manieres de nos pensées, qui en sont les différentes combinaisons, ou qui sont les différentes vues sous lesquelles elles peuvent être considérées : ce qui se fait presque toujours par des jugements. Les idées & les jugements sont donc les principales opérations de notre esprit, & celles dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence des principes de la Grammaire.

D. *Qu'est-ce donc que les idées ?*

R. C'est ce qui se passe dans notre esprit, lorsqu'il se représente simplement les objets ou les choses, intellectuelles ou corporelles, sans en former aucun jugement : comme lorsque nous nous représentons Dieu, la durée, la vertu, la terre, le soleil, un arbre, un rond, un quarré, &c.

D. *Qu'est-ce que les jugements ?*

R. Ce sont les actions de notre esprit, lorsqu'il assemble plusieurs idées, pour assurer que l'une convient à l'autre, ou que l'une ne convient pas à l'autre.

D. *Rendez-moi cette reponse plus claire par quelques exemples.*

R. Quand j'ai dans mon esprit l'idée de la *terre*, & l'idée de *rond*, j'assure que l'une convient à l'autre, en disant, *la terre est ronde*; quand j'ai l'idée de *Dieu*, & l'idée d'*injuste*, j'assure que l'une ne convient pas à l'autre, en disant, *Dieu n'est pas injuste.* Ainsi *la terre est ronde*, & *Dieu n'est pas injuste*, sont deux jugements.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer ses pensées par le moyen de la voix ?*

R. On se sert de sons articulés que l'on appelle *mots* ou *paroles?*

D. *Qu'entendez-vous par sons articulés ?*

R. J'entends des sons formés & variés par les différents mouvements de la langue & des levres.

D. *Comment peut-on considérer les mots ?*

R. On peut les considérer ou simplement comme des sons, ou comme des signes qui servent à faire connoître nos pensées, c'est-à-dire, ce qui se passe dans notre esprit.

D. *De quoi sont composés les mots considérés comme des sons ?*

R. Ils sont composés de syllabes.

D. *Qu'est-ce qu'une syllabe ?*

R. C'est un son, ou simple qui ne peut se faire entendre qu'en un seul instant, ou

composé que l'on ne doit point partager en le prononçant.

D. *Appliquez cette réponse à des exemples.*

R. Le mot *opulent* est composé de trois sons différents, savoir, *o-pu-lent*, & chacun de ces sons se prononce en un seul instant, sans qu'on puisse le partager : par conséquent *opulent* est composé de trois syllabes.

Le mot *Dieu* renferme deux sons, qui sont *Di-eu*. Cependant ces deux sons ne font qu'une syllabe, parce qu'ils se font entendre en un seul instant, & qu'on ne doit pas les séparer dans la prononciation. Ainsi le mot *Dieu* n'est que d'une syllabe.

D. *Comment appelle-t-on un mot qui n'est composé que d'une syllabe?*

R. On l'appelle *monosyllabe*. Ainsi *Je crains Dieu*, sont trois monosyllabes.

On appelle *dissyllabes* les mots de deux syllabes, *trissyllabes* ceux de trois, & *polyssyllabes* ceux de plusieurs.

D. *De quoi se sert-on pour représenter aux yeux les sons des mots ou des syllabes?*

R. On se sert de lettres. Ainsi les syllabes écrites sont composées de lettres, comme les mots sont composés de syllabes. Le mot *vérité* est composé de trois syllabes, & chaque syllabe est composée de deux lettres.

D. *Qu'est-ce donc que les lettres?*

R. Ce sont des caracteres inventés pour exprimer par écrit les différents sons & les différentes articulations de la voix.

D. *Combien y a-t-il de sortes de lettres?*

R. Il y en a de deux sortes; savoir, *les Voyelles* & *les Consonnes*.

ARTICLE II.

Des Voyelles.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par voyelles ?*

R. J'entends des lettres employées pour exprimer un ſon ſimple qui ſe forme par la ſeule ouverture de la bouche, & ſe diverſifie par les différentes diſpoſitions du paſſage de la voix.

D. *Combien y a-t-il de voyelles ?*

R. On en compte communément cinq ; *a, e, i, o, u.*

D. *Qu'eſt-ce que le ſon marqué par les voyelles a de particulier ?*

R. C'eſt qu'il eſt permanent, c'eſt-à-dire, qu'on peut le faire durer, ſans faire aucun mouvement nouveau de la bouche, pendant tout le temps que l'on peut pouſſer le ſouffle qui ſort des poumons : ce qu'il eſt aiſé de reconnoître par l'expérience.

Il faut excepter l'*e* muet dont on ne peut faire durer le ſon, ſans le transformer en celui de la voyelle *eu.*

D. *N'y a-t-il pas un plus grand nombre de voyelles que les cinq que vous venez de nommer ?*

R. Oui : parce qu'il y a plus de cinq ſortes de ſons ſimples & permanents : mais faute de caracteres particuliers pour les exprimer, on l'a fait, ou en donnant plusieurs ſons

différents à un même caractere, ou en joignant d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires.

D. *Faites-moi donc connoître toutes les voyelles qui sont en usage dans notre langue ?*

R. Pour le faire avec quelque ordre, j'en distinguerai de trois sortes : *Les Voyelles simples*, *les Voyelles composées*, & *les Voyelles nasales*.

I.

D. *Qu'est-ce que les voyelles simples ?*

R. Ce sont celles qui s'écrivent par une seule lettre, comme *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

D. *N'y en a-t-il pas quelques autres ?*

R. On en trouve trois dans la seule voyelle *e*, parce qu'elle peut se prononcer de trois façons différentes : ce qui fait que l'on distingue trois sortes d'*e*; savoir, l'*e muet*, l'*é fermé*, & l'*e ouvert*.

D. *Qu'est-ce que l'*e *muet ?*

R. C'est un *e* qui n'a qu'un son sourd & obscur, & qui se prononce comme à la fin de ces mots, *monde*, *livre*, *homme*, *&c.* On l'appelle encore l'*e* féminin.

D. *Qu'est-ce que l'*é *fermé ?*

R. C'est un *é* sur lequel on met toujours l'accent aigu (´), & qui se prononce comme à la fin de ces mots, *café*, *bonté*, *charité*, *&c.* On l'appelle encore l'*é* masculin.

D. *Qu'est-ce que l'*e *ouvert ?*

R. C'est un *e* qui se prononce par une ouverture de bouche plus ou moins grande. Ainsi il y en a de deux sortes ; l'*e un peu ouvert*, & l'*e fort ouvert*.

D. *Qu'est-ce que l'*e *un peu ouvert ?*

R. C'est un *e* qui ne demande qu'une ouverture de bouche un peu plus grande que celle qu'il faut pour la prononciation de l'*é* fermé, comme au milieu des mots, *misére*, *musette*, *fidele*, *tristesse*, *&c.*

D. *Qu'est-ce que l'*e *fort ouvert ?*

R. C'est un *e* qui se prononce avec une ouverture de bouche plus considérable, comme dans ces mots, *guerre*, *ferme*, *conquête*, *suprême*, *succès*, *&c.*

II.

D. *Qu'est-ce que les voyelles composées ?*

R. Ce sont deux, ou quelquefois trois des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, lesquelles jointes ensemble expriment un son simple & permanent, & qui par conséquent ne doivent être regardées que comme une seule voyelle.

D. *Ces voyelles composées expriment-elles des sons particuliers ?*

R. Non : à la réserve de deux, il n'y en a pas qui n'exprime un son semblable à celui de quelqu'une des cinq voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

Celles qui expriment un son semblable à celui de quelques-unes des cinq voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, sont.

EA, qui a le son de l'*a* dans quelques mots : *il mangea*, *nous songeâmes*, *&c.* comme s'il y avoit, *il manja*, *nous sonjâmes*.

AI, qui a le son de l'*e* muet dans les mots, *faisant*, *je faisois*, que l'on peut encore écrire, *fesant*, *je fesois*.

AI, qui a le ſon de l'*é* fermé dans les mots, *j'ai, je chantai, je lirai, &c.* comme s'il y avoit, *j'é, je chanté, je liré.*

AI, EI, & OI, qui ont le ſon de l'*e* ouvert dans les mots, *maiſon, Seigneur, foible, &c.* comme s'il y avoit, *meſon Sègneur, fèble.*

UI, qui a le ſon de l'*i* dans les mots *vuide* & *vuider*, comme s'il y avoit, *vide* & *vider.*

AU, EAU, EO, qui ont le ſon de l'*o* dans les mots, *auteur, tableau, geolier, &c.* comme s'il y avoit, *oteur, tablo, jolier.*

EU, qui a le ſon de l'*u* dans les mots, *j'ai eu, piqueure, gageure, &c.* comme s'il y avoit, *j'ai u, piquure, gajure.*

OE, qui a le ſon de l'*é* fermé dans *oecuménique.*

Les deux voyelles compoſées qui expriment des ſons particuliers & différents de ceux des cinq voyelles, *a, e, i, o, u*, ſont,

EU, ou œU, dont le ſon differe de celui de l'*e* muet, en ce qu'il eſt plus marqué & peut ſe continuer, comme dans les mots, *feu, neveu, œuvre, nœud, vœu, cœur, &c.*

OU, qui ſe prononce comme dans les mots, *fou, courroucé, genou, &c.*

AOU, qui ſe prononce comme l'*ou* dans le mot *août.*

III.

D. *Qu'eſt-ce que les voyelles naſales?*

R. Ce ſont les voyelles ſimples ou compo-

ſées, leſquelles jointes à la lettre *n* ou *m*, expriment un ſon ſimple & permanent d'une eſpece particuliere.

D. *Pourquoi les appelle-t-on naſales ?*

R. Parce que le ſon qu'elles expriment ſe prononce un peu du nez.

D. *Quelles ſont ces voyelles naſales ?*

R. Ce ſont AN, EAN, AM, AEN, AON, EN, EM.

IN, IM, AIN, EIN, AIM.

ON, EON, OM.

UN, EUN, UM.

D. *Comment ſe prononcent-elles ?*

R. Elles ſe prononcent avec un ſon qui a quelque rapport à celui des voyelles qui précedent les lettres *n* & *m*. Par exemple, le ſon de la voyelle naſale *an*, tient un peu de celui de la voyelle *a*. Le ſon ſourd & naſal en fait la différence : & ainſi des autres.

D. *Apportez quelques exemples de la prononciation de chacune de ces voyelles naſales.*

R. AN, EAN, & AM, ſe prononcent de la même maniere, comme dans les mots, *antiquité*, *plan*, *ambigu*, *antichambre*, *Jean*, *mangeant*, *&c.*

AEN, ſe prononce comme *an* dans le ſeul mot *Caen*, ville.

AON, ſe prononce auſſi comme *an* dans les mots, *faon*, *Laon*, *paon*, & comme *on* dans *taon*, mouche.

EN, & EM, ont preſque toujours la même prononçiation que *an* & *am*, comme dans les mots, *engager*, *attentif*, *empire*, *reſſembler*, *entendement*, *&c.* c'eſt la même choſe que

s'il y avoit, *angager*, *attantif*, *ampire*, *ressambler*, *antandemant*, &c.

EN, a quelquefois une prononciation différente, & qui tient plutôt de l'*e* que de l'*a*, comme au commencement du mot *ennemi*, & à la fin du mot *lien*.

IN, a une prononciation à peu près semblable à la précédente, & approche plus de l'*i* que de l'*e*, comme dans les mots, *vin*, *jardin*, *intérêt*, &c.

IM, AIN, EIN, AIM, se prononcent de la même maniere que *in* : comme on peut le reconnoître dans les mots, *impie*, *main*, *dessein*, *faim*, &c.

ON, EON, OM, ont la même prononciation, comme dans les mots, *bon*, *fontaine*, *pigeon*, *nous mangeons*, *nom*, *ombrage*, *trompeur*, &c.

UN, EUN, UM, se prononcent de même, comme dans les mots, *commun*, *à jeun*, *humble*, *parfum*, &c.

D. *Les voyelles simples ou composées suivies de la lettre* n *ou* m, *sont-elles toujours voyelles nasales?*

R. Non : elles ne sont voyelles nasales, que quand l'*n* ou l'*m* ne se prononce pas, & qu'elle sert seulement à marquer le son nasal : mais quand l'*n* ou l'*m* se prononce, les voyelles qui la précedent ne sont considérées que comme des voyelles simples ou composées. Ainsi il n'y a pas de voyelles nasales dans les mots, *animé*, *amitié*, *énigme*, *émail*, *iniquité*, *image*, *vaine*, *reine*, *aimable*, *onéreux*, *omettre*, *unité*, *humilité*, &c.

IV.

D. *Qu'entendez-vous par voyelles longues & breves?*

R. J'entends des voyelles ſur leſquelles on appuie plus ou moins en les prononçant.

D. *Eclairciſſez-moi cette réponſe.*

R. En prononçant comme il faut le mot *vérité*, on connoît la juſte étendue que l'on doit donner à la prononciation des voyelles breves. On met environ une fois plus de temps à prononcer les voyelles longues : comme dans le mot *rebâtir*, on voit qu'il faut appuyer plus long-temps ſur l'*a* que dans le mot *rebattu*.

D. *Y a-t-il des voyelles longues & breves de leur nature, diſtinguées de celles dont vous venez de parler?*

R. Non : ce ſont les mêmes, c'eſt-à-dire, les voyelles ſimples, les voyelles compoſées, & les voyelles naſales, qui ſont tantôt longues & tantôt breves, ſuivant les mots où elles ſont employées, & quelquefois ſuivant le rang que les mots tiennent dans le diſcours.

A eſt long dans la derniere ſyllabe du mot *dégât*, & il eſt bref à la fin du mot *avocat*.

L'*o* eſt bref dans *votre*, ſi on dit *votre livre*, mais il eſt long dans le même mot, ſi on dit, *donnez-moi le vôtre*. De même l'*a* & l'*e* ſont longs dans les pénultiemes ſyllabes des mots *brave* & *honnête*, lorſque l'on dit, *un homme brave, un homme honnête*; mais ils deviennent brefs, lorſque l'on tranſpoſe ces mots, & que

l'on dit, *un brave homme*, *un honnête homme.*

D. *Dans quelles syllabes d'un mot se trouvent les voyelles longues?*

R. Elles ne se trouvent ordinairement que dans les dernieres ou dans les pénultiemes, c'est-à-dire, dans les avant dernieres syllabes des mots : ou si elles se trouvent dans la syllabe qui précede la pénultieme, comme au mot *entêtement*, on coule si légérement sur les deux dernieres, qu'on ne met presque pas plus de temps à les prononcer que s'il n'y en avoit qu'une. Les voyelles des syllabes précédentes sont toujours breves.

D. *N'y a-t-il pas aussi des syllabes longues & breves?*

R. Les voyelles longues ou breves rendent toujours longues ou breves les syllabes où elles se trouvent. Ainsi la derniere syllabe est longue dans *intérêt*, & la pénultieme dans *Pentecôte*, parce que les voyelles sont longues dans l'une & dans l'autre syllabe.

D. *Quelle regle suivez-vous, pour savoir si une voyelle est longue ou breve dans un mot?*

R. La seule regle de l'usage, & l'exemple des personnes qui parlent purement.

On peut cependant donner comme regles générales & sans exception.

1°. Que toutes les dernieres syllabes des mots pluriels sont longues, lorsqu'elles ne sont pas formées par l'*e* muet, & qu'elles sont terminées par *s*, *x*, ou *z*, comme dans, *les avocats*, *les cabinets*, *les vérités*, *les esprits*, *les dévots*, *les vertus*, *les chevaux*, *les jeux*, *nous aimons*, *vous aimez*, *&c.*

2°. Que les pénultiemes ſyllabes des mots ſont toujours longues, lorſqu'elles finiſſent par une voyelle immédiatement ſuivie d'un *e* muet, comme dans *armée*, *envie*, *proie*, *boue*, *ſtatue*, *&c.*

D. *Ne ſe ſert-on pas de quelque marque pour faire connoître dans l'écriture les voyelles longues?*

R. On met ſur quelques-unes l'accent grave (`), & ſur quelques autres l'accent circonflexe (^) : comme on peut le voïr dans les mots, *après* & *bâtir*. Ce qui ſera expliqué plus au long au Chapitre XV.

D. Je ſerois pourtant bien-aiſe que vous me donnaſſiez dans quelques mots, des exemples de voyelles longues & breves.

R. A, eſt long dans un *mâle*, & il eſt bref dans *une malle*.

E, eſt long dans *tempête*, & il eſt bref dans *trompette*.

I, eſt long dans *gîte*, & il eſt bref dans *petite*.

O, eſt long dans *apôtre*, & il eſt bref dans *dévote*.

U, eſt long dans *flûte*, & il eſt bref dans *une butte*.

AI, eſt long dans *maître*, & il eſt bref dans *parfaite*.

OI, eſt long dans *connoître*, & il eſt bref dans *affoibli*.

AU, eſt long dans *autre*, & il eſt bref dans *auditeur*.

EU, eſt long dans *jeûne* (abſtinence), & il eſt bref dans *jeune* (parlant de l'âge.)

IN, est long dans *vous me retîntes*, & il est bref dans *lingot*.

ON, est long dans *honte*, & il est bref dans *démonté*.

On peut trouver de pareils exemples pour les autres voyelles.

Ceux qui voudront prendre une connoissance plus exacte des voyelles ou syllabes longues & breves, pourront avoir recours à l'excellent *Traité de la Prosodie Françoise* que M. l'Abbé d'Olivet a donné en 1736. On y trouvera sur cette matiere, des régles sures, des observations très-justes, & des recherches aussi utiles que curieuses.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas mis l'*y grec *au nombre des voyelles ?*

R. Parce qu'il n'a par lui-même que le son de l'*i* ordinaire, & qu'on l'emploie plus communément en françois pour exprimer le son de deux *ii*. Ainsi dans les mots *essayer*, *envoyer*, *moyen*, *&c*. c'est comme s'il y avoit, *essai-ier*, *envoi-ier*, *moi-ien*. On en parlera plus au long au Chapitre XIV.

D. *Combien comptez-vous donc de sons simples exprimés par les voyelles ?*

R. La langue françoise en admet 16, qui sont *a* bref, & *â* long qui ont quelque différence dans la prononciation, *e* muet, *é* fermé, *e* ouvert, *i*, *o* bref, & *ô* long, *u*, *eu*, *ou*, *an*, *en* avec la prononciation approchante de l'*e*, *in*, *on*, & *un*.

ARTICLE III.

Des Diphtongues.

D. *TOUTES les fois que deux ou trois voyelles se prononcent en une seule syllabe, doivent-elles être regardées comme voyelles composées?*

R. Non : elles ne sont voyelles composées que quand elles expriment, comme nous avons dit, un son simple & permanent : mais quand elles expriment un son double ou composé, c'est-à-dire, où l'on entend le son de deux voyelles, on les appelle alors *Diphtongues.*

D. *Eclaircissez cette réponse par un exemple.*

R. Oi est voyelle composée dans le mot *j'aimois*, parce qu'il n'exprime que le son simple & permanent de l'*e* ouvert, comme s'il y avoit *j'aimès*; mais il est diphtongue dans le mot *roi*, parce qu'il exprime le double son de l'*o* & de l'*e* fort ouvert, comme s'il y avoit *roè.*

D. *Donnez-moi donc une définition juste de la diphtongue.*

R. La diphtongue est un assemblage de deux ou de trois voyelles qui se prononcent en une seule syllabe, & qui expriment un son double.

D. *Comment divise-t-on les diphtongues?*

R. On les divise ordinairement en *diphtongues propres, & en diphtongues impropres.*

Les diphtongues propres ſont celles dont nous venons de donner la définition, & qui ſeules doivent être appellées diphtongues.

Les diphtongues impropres ſont celles qui n'expriment qu'un ſon ſimple & permanent, & dont nous avons parlé plus haut ſous le nom de voyelles compoſées. C'eſt ſans fondement qu'on les a appellé diphtongues.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de diphtongues propres, ou ſimplement de diphtongues?*

R. Comme les diphtongues ſont formées par la jonction, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle ſimple, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle compoſée, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle naſale; j'en diſtinguerai de trois ſortes, auxquelles je donnerai les mêmes noms qu'aux voyelles, en appellant les unes *diphtongues ſimples*, les autres *diphtongues compoſées*, & les dernieres *diphtongues naſales.*

I.

D. *Qu'eſt-ce que les diphtongues ſimples?*

R. Ce ſont celles qui ſe forment par la jonction d'une voyelle ſimple avec une voyelle ſimple. Il y en a ſept; ſavoir *ia*, *ie*, *io*, *oe*, *oi*, *ue*, & *ui*, comme dans les mots ſuivants:

IA, *diable*, *fiacre*, *liard*, *&c.*

IE, *piece*, *lumiere*, *amitié*, *&c.*

IO, *fiole*, *pioche*, *&c.*

OE, *boëte*, *coeffe*, *moelle*, *poêle.*

OI, avec le ſon de l'*o* & de l'*è* ouvert, *boire*, *dévoiler*, *emploi*, *&c.*

UE, *écuelle*, *attribué*, *ſitué.*
UI, *nuiſible*, *conduite*, *celui*, *aujourd'hui*, &c.

II.

D. *Qu'eſt-ce que les diphtongues compoſées?*
R. Ce ſont celles qui ſe forment par la jonction d'une voyelle ſimple avec une voyelle compoſée. Il y en a ſix; ſavoir, *iai*, *iau*, *ieu*, *iou*, *oue*, & *oui*, comme dans les mots ſuivants.

IAI, *biaiſer*, *niais.*
IAU, *miauler*, *matériaux*, *cordiaux*, &c.
IEU, *lieutenant*, *Dieu*, *milieu*, *mieux*, &c.
IOU, *chiourme* d'une galere.
OUE, *fouetter*, *couette*, *oueſt*, *joué.*
OUI, *Louis*, *enfoui*, *oui.*

Dans les quatre premieres, la voyelle ſimple eſt avant la voyelle compoſée; *i-ai*, *i-au*, *i-eu*, *i-ou*: dans les deux autres elle eſt la derniere; *ou-e*, *ou-i.*

La diphtongue du mot *ouais* eſt formée de deux voyelles compoſées, *ou* & *ai.*

III.

D. *Qu'eſt-ce que les diphtongues naſales?*
R. Ce ſont celles qui ſe forment par la jonction d'une voyelle ſimple avec une voyelle naſale. Il y en a ſix; ſavoir, *ian*, *ien*, *ion*, *oin*, *ouin*, & *uin*, comme dans les mots ſuivants.

IAN, *viande*, *étudiant*, *fortifiant*, &c.
IEN, avec le ſon d'*ian*, *patient*; *expedient*, *inconvénient*, &c.

IEN, avec le son qui approche de celui de l'*é* fermé, *bien*, *rien*, *mien*, *tien*, *sien*, *soutien*, *il convient*, *&c.*

ION, *nous aimions*, *nous aimerions*, *nous aimassions*, *&c.*

OIN, *loin*, *besoin*, *moindre*, *&c.*

OUIN, *babouin*, *marsouin*, *&c.*

UIN, *quinquagénaire*, *quinquagésime*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas d'autres diphtongues que celles dont vous venez de parler?*

R. Non : mais on peut encore observer que l'*y* grec, dans la plupart des mots où il tient lieu de deux *i*, fait partie d'une diphtongue avec la voyelle suivante; puisque dans les mots, *voyage*, *envoyé*, *royaume*, *ennuyeux*, *voyant*, *moyen*, *employons*, on prononce, *voi-iage*, *envoi-ié*, *roi-iaume*, *ennui-ieux*, *voi-iant*, *moi-ien*, *emploi-ions*, *&c.*.

D. *Suffit-il qu'une voyelle simple précede ou suive une autre voyelle pour former une diphtongue?*

R. Non : il faut encore, comme nous avons dit, que cette voyelle simple avec celle qui la suit ou la précede, puisse se prononcer en une seule syllabe & dans un même instant. Ainsi dans *cria*, *priant*, *sanglier*, *client*, *plions*, *géographie*, *théologie*, *&c.* *ia*, *ian*, *ie*, *ien*, *ion*, *eo*, ne sont pas diphtongues, parce qu'on les prononce nécessairement en deux temps, & par conséquent en deux syllabes : *cri-a*, *pri-ant*, *sangli-er*, *cli-ent*, *pli-ons*, *gé-ographie*, *thé-ologie*. La plûpart même de celles qui ne se prononcent qu'en un temps dans le langage familier, doivent se prononcer en deux dans le discours

ſoutenu, & ceſſent alors d'être diphtongues. Nous parlerons plus au long de la prononciation des diphtongues au Chapitre XVII.

D. *N'y a-t-il pas en françois de triphtongues ?*

R. Non, parce qu'il n'y a aucun aſſemblage de voyelles, qui ſe prononçant en une ſeule ſyllabe, faſſent entendre un triple ſon.

Quelques Grammairiens ont appellé triphtongues, les diphtongues compoſées. Cette dénomination n'eſt pas exacte. Il ne ſuffit pas qu'une ſyllabe ſoit compoſée de trois voyelles pour être appellée triphtongue. Il faut encore qu'elle exprime trois ſons, & c'eſt ce qui ne ſe trouve pas dans la langue françoiſe.

L'Auteur des *Jugements ſur les Ouvrages nouveaux*, tom. 4, page 38, rapporte pour exemples de triphtongues françoiſes les monoſyllabes, *Dieux*, *yeux*, *lieux*, *août*. Mais quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux ſons ſimples, qui ſont *i* & *eu*, le premier exprimé par une voyelle ſimple, & l'autre par une voyelle compoſée. Il en eſt de même des autres aſſemblages, *iai*, *iau*, *iou*, *oué*, *oui*, qui ne frappent l'oreille que de deux ſons. Ainſi le nom de diphtongues eſt le ſeul qui leur convient.

A l'égard du mot *août*, bien loin que ce ſoit une triphtongue, ce n'eſt pas même une diphtongue, puiſque les trois voyelles *aou* ſe prononçant comme *ou*, n'expriment qu'un ſon ſimple, & que par conſéquent elles ne peuvent être regardées que comme une voyelle du nombre de celles que l'on appelle voyelles compoſées, parce qu'il faut trois voyelles pour la former.

ARTICLE IV.

Des Consonnes.

D. QU'EST-CE *que les Consonnes?*

R. Ce sont des lettres ou caracteres dont on se sert pour exprimer les différentes articulations des sons simples, c'est-à-dire, des voyelles.

D. *Expliquez-moi par un exemple, ce que vous entendez par articulation des voyelles.*

R. Quand je prononce la voyelle *a*, on voit que le son en est pur, & sans mélange d'aucun autre son : mais quand je dis *ba*, *ca*, *da*, *&c.* je fais entendre conjointement avec le son de l'*a*, plusieurs autres sons formés par les différents mouvements de la langue, des dents, & des levres : & ce sont les sons produits par ces mouvements, que l'on appelle articulations, & qui sont représentés par les consonnes.

D. *Combien y a-t-il de Consonnes?*

R. On en compte ordinairement dix-huit; savoir : *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*.

D. *Pourquoi les appelle-t-on consonnes?*

R. Parce qu'elles ne peuvent se prononcer qu'avec le secours d'une voyelle.

D. *Apportez-en des exemples.*

R. Dans le nom que l'on donne communément à la consonne *b*, on joint un *é* avec *b*; ce qui fait *bé*. En prononçant *l*, on joint un *e*

avec *l*; ce qui fait *el*. Et quand on dit *m*, on joint un *e* avec *m*; ce qui fait *em*.

D. *En quoi le ſon des conſonnes eſt-il différent de celui des voyelles ?*

R. 1. En ce que le ſon des voyelles ſe forme par la ſeule ouverture de la bouche & par la ſimple impulſion de la voix; au lieu que le ſon des conſonnes eſt produit par quelques mouvements de la langue, des dents, ou des levres, & qu'il ne peut ſe faire entendre, qu'avec le ſon des voyelles.

2. En ce que, comme nous avons dit, le ſon des voyelles eſt permanent, c'eſt-à-dire, qu'on peut le faire durer quelque temps; au lieu que le ſon propre des conſonnes ne peut ſe faire entendre que dans un ſeul inſtant, &, pour ainſi dire, en un ſeul coup de langue ou de levres. Ainſi ſi on eſſaie de prolonger le ſon de la ſyllabe *ba*, ſans la répéter, on voit que le ſon du *b* diſparoît tout d'abord, & qu'il ne reſte plus dans la bouche que celui de l'*a*.

Il faut pourtant en excepter les ſons du *j* ou de l'*j* conſonne, de l'*ſ*, du *ch*, de *f*, de l'*r*, du *v* ou de l'*v* conſonne, & du *z*, que l'on peut continuer, mais on s'appercevra, ſi l'on y prend garde, que c'eſt néceſſairement avec le ſon de l'*e* muet.

D. *Les dix-huit conſonnes conſervent-elles toujours chacune le même ſon ?*

R. Non; il y en a quelques-unes dont le ſon varie ſuivant les voyelles auxquelles elles ſont jointes: les voici.

C, ſe prononce comme le *k* avant les voyelles *a*, *o*, *u*: *cabinet*, *colere*, *curé*; & comme

l'*s* avant les voyelles *e* & *i*: *célibat*, *citoyen*. On prononce *kabinet*, *kolere*, *kuré*, & *sélibat*, *sitoyen*.

Il y a quelques mots où le *c* a le son du *g*. Ce sont *Claude*, *cicogne*, *second*, *secondement*, *séconder*, que l'on prononce *Glaude*, *cigogne*, *segond*, *segondement*, *segonder*. On prononce souvent de même dans le langage familier, *secret*, *sécretaire*, *sécrétement*.

Quand il faut prononcer le *c* avant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce avant *e* & *i*, on met dessous une espece de *c* retourné que l'on appelle cédille, comme dans *façade*, *garçon*, *conçu*, &c.

G, a le son qui lui est naturel, avant les voyelles *a*, *o*, *u*: *galant*, *gosier*, *aigu*; & le son du *j* avant les voyelles *e* & *i*: *génie*, *gibier*, comme s'il y avoit, *jénie*, *jibier*.

Quand il faut prononcer le *g* avant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce avant *e* & *i*, on met un *e* entre le *g* & l'*a* ou l'*o* ou l'*u*, comme dans ces mots, *mangea*, *geolier*, *gageure*, &c.

Et pour donner au *g* avant *e* & *i* le même son rude qu'il a avant *a*, *o*, *u*, on met un *u* après le *g*, comme dans ces mots, *guérir*, *guêpe*, *guide*, *guimpe*, &c.

Le *c* & le *g* étant après la voyelle dans la même syllabe, ont toujours leur son naturel qui est le son rude: comme dans les mots, *défec-tueux*, *dic-ter*, *aug-menter*, *sug-gérer*, &c.

S, se prononce avec le son doux du *z*, quand elle est entre deux voyelles, *misere*, *visage*, *raison*, &c. Elle a ordinairement partout ailleurs la prononciation forte du *c* avant *e* & *i*: comme dans *salut*, *sénat*, *silence*, *consoler*, *persuader*, &c.

T, conſerve ordinairement le ſon qui lui eſt propre, comme dans *table*, *bonté*, *continence*, *étoffe*, *vertu*, *&c.* Mais lorſque *ti* eſt ſuivi d'un *a*, d'un *e*, ou d'un *o*, il ſe prononce preſque toujours comme *ci*: *partial*: *patience*, *ambition*, *&c.* que l'on prononce *parcial*, *pacience*, *ambicion.* Excepté,

1. Quand *ti* eſt précédé d'une *ſ* ou d'un *x*: *baſtion*, *queſtion*, *mixtion*, *&c.*

2. Quand *tie*, *tié*, ou *tier*, ſe trouvent à la fin d'un mot; *partie*, *amitié*, *métier*, *&c.*

3. Quand dans *tien* la diphtongue naſale a le ſon approchant de l'*e*, comme dans *entretien*, *ſoutien*, *contient*, *&c.*

On prononce avec le ſon du *c* *primatie*, *ariſtocratie* *prophétie*, *ineptie*, *initier*, *balbutier*, *&c.*

Il y a quelques autres exceptions que l'uſage apprendra.

X, eſt une lettre double, qui dans quelques mots a le ſon fort du *c* & de l'*ſ*: comme dans *fixer*, *taxer*, *Alexandre*, que l'on prononce *ficſer*, *tacſer*, *Alecſandre*; dans d'autres mots, *x* a le ſon du *g* & du *z*, comme dans *examen*, *exemple*, *exiger*, *&c.* que l'on prononce *egzamen*, *egzemple*, *egziger*. Il a la prononciation forte de l'*s* dans les mots *ſix*, *dix*, *ſoixante*, & la prononciation du *z* dans *deuxieme*, *ſixieme*, *ſixain*, *dixieme*, *dixaine*, *dix-huit*, *dix-huitieme*.

C'eſt une faute groſſiere & aſſez commune à Paris, de prononcer *ſaxe*, *ſexe*, *fixe*, *&c.* comme *ſaſque*, *ſeſque*, *fiſque*. La véritable & ſeule prononciation de ces mots eſt *ſacſe*, *ſecſe*, & *ficſe*.

Il faut encore observer que la lettre *q* qui a la prononciation du *k*, ne s'emploie pas sans être suivie d'un *u* : comme on peut le voir dans les mots, *qualité, quête, quittance, quotidien, &c.* à moins qu'elle ne soit à la fin d'un mot, comme dans *cinq*, *coq*.

Mais l'*u* se prononce en *ou*, comme s'il y avoit *coua*, dans les mots *aquatique*, *équateur*, *équation*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadrangulaire*, *quadrature*, *quadrupede*.

La premiere syllabe se prononce *cuin*, & la seconde *coua*, dans *quinquagénaire*, *quinquagésime*.

Equestre se prononce comme *écuestre*.

D. *N'y a-t-il point d'autres consonnes que celles dont vous venez de parler?*

R. Il y en a encore quelques-unes qui ayant un son différent de celui des autres, auroient pu s'écrire avec des caracteres particuliers: mais pour les exprimer, on a joint ensemble plusieurs des lettres déja établies. Ce sont *ch*, *gn*, & l'*l mouillée*.

Ch, qui se prononce comme dans les mots *charité*, *cheval*, *chimere*, *chose*, *déchu*, *&c.*

Quand *ch* est suivi d'une consonne, il a le son du *k*, comme dans *chrétien*, *christianisme*, *chronique*, *&c.*

Il a encore le même son dans quelques mots dérivés du grec, comme dans *Archiépiscopal*, *chaos*, *chirographaire*, *chiromancé*, *écho*, *eucharistie*, *méchanique*, *&c.*

Gn, qui se prononce comme dans *magnanime*, *regne*, *dignité*, *ignorance*, *&c.*

Gn, se prononce assez ordinairement dans le

le discours familier comme une seule *n* dans les mots, *signer*, *assigner*, *assignation*, comme s'il y avoit *siner*, *assiner*, *assination*.

Le son de l'*l* mouillée se reconnoît dans les mots *travail*, *soleil*, *orgueil*.

Quand l'*l* a ce son coulant & mouillé, elle est toujours précédée d'un *i*, & quelquefois suivie d'une autre *l* aussi mouillée : mais on n'ajoute cette seconde *l* à la premiere, que pour la lier avec une voyelle suivante.

D. *Expliquez-moi en détail ce qui concerne l'*l *mouillée ?*

R. L'*i* qui précede toujours cette *l mouillée*, est quelquefois seul, c'est-à-dire, qu'il n'est qu'à la suite d'une consonne, comme dans les mots, *péril*, *gentilhomme*, *fille*, *famille*, *&c.*

Cet *i* est quelquefois précédé d'une voyelle simple ou d'une voyelle composée avec laquelle il se joint, pour ne faire qu'une seule syllabe.

La voyelle simple qui précéde l'*i* ne peut être qu'*a* ou *e*.

A, comme dans *émail*, *bail*, *travailler*, *caillou*, *&c.*

E, comme dans *pareil*, *vermeil*, *bouteille*, *vieillard*, *&c.*

La voyelle composée qui précéde l'*i*, ne peut être que *ou* ou *eu*.

OU, comme dans *bouillir*, *fouiller*, *rouille*, *souillure*, *&c.*

EU, comme dans *deuil*, *seuil*, *feuillet*, *&c.*

Après les consonnes *c* & *g*, quand il faut les prononcer avec le son rude, on met, *ue* au lieu de *eu*, comme dans *cercueil*, *orgueil*, *cueillir*, *recueil*, *&c.* parce que si après ces consonnes

on mettoit *eu*, on pourroit prononcer *cerseuil*, *orjeuil*, *&c.* le *c* prenant le son de l'*s* & le *g* celui de l'*j* consonne avant l'*e*, comme on l'a dit.

On écrit *œil*, que l'on prononce comme *euil.*

D. *Combien y a-t-il donc de maniere d'articuler l'*l *mouillée avec les voyelles qui la précedent ?*

R. Cinq, qui sont, *il*, *ail*, *eil*, *ouil*, *euil*, [*ueil* & *œil* se prononçant comme *euil*) : & l'on voit par ces articulations aussi bien que par les différents exemples que nous venons d'apporter, que l'*l* mouillée est toujours exprimée par *il* ou *ill*, & que ces deux ou trois caracteres ne doivent être regardés que comme une seule consonne.

D. *Toutes les fois que l'*l *est précédée de la voyelle* i, *est-elle mouillée ?*

R. Non : car on prononce avec le son ordinaire de l'*l*, les mots *illustre*, *subtil*, *ville*, *tranquille*, & plusieurs autres.

D. *Y a-t-il quelques regles générales pour ces exceptions ?*

R. Il n'y en a qu'une, qui est que l'*l* n'est jamais mouillée au commencement des mots. Les autres exceptions s'apprendront par l'usage.

D. *Sont-ce là toutes les consonnes qui sont en usage dans la langue françoise ?*

R. Il y a encore la consonne *ph*, mais qui n'a pas d'autre son que celui de l'*f*, comme dans *philosophie*, *triomphe*, *phrase*, *&c.*

D. *Comment les consonnes se lient-elles avec les voyelles pour former une syllabe ?*

R. Une seule voyelle peut faire une syllabe,

par la raiſon qu'elle exprime un ſon ſimple & indépendant de toute autre lettre, comme on le voit dans la premiere ſyllabe du mot *odeur*, & dans la derniere du mot *prié*. Au lieu que les conſonnes n'étant que les articulations des ſons ſimples, elles ne peuvent ſe prononcer, ni par conſéquent faire de ſyllabes qu'avec les voyelles. Mais la place & le nombre des conſonnes dans une même ſyllabe, ne ſont pas déterminés.

Quelquefois la voyelle eſt précédée d'une ſeule conſonne, comme dans les ſyllabes du mot *vanité*.

Quelquefois la conſonne eſt après la voyelle, comme dans la premiere ſyllabe du mot *eſpérance*.

Quelquefois la voyelle ſe trouve entre deux conſonnes, comme dans la premiere ſyllabe du mot *porte*.

Quelquefois enfin la voyelle eſt précédée de deux ou trois conſonnes, comme dans les premieres ſyllabes des mots, *blâme*, *ſcrupule*.

Si la voyelle eſt ſuivie de plus d'une conſonne, ce ne peut être que dans les dernieres ſyllabes des mots : & alors ces conſonnes ne ſe prononcent pas ordinairement dans le langage familier, ou on n'en prononce qu'une. Ainſi dans le mot *diſcours*, on ne prononce que l'*r* de la derniere ſyllabe, & on ne prononce ni le *t* ni l'*s* de la derniere ſyllabe du mot *ſoldats*.

Pour faciliter aux enfants qui apprennent à lire, la liaiſon des conſonnes avec les voyelles, & les mettre plutôt en état de lire, bien des

Maîtres leur font connoître les consonnes par le nom de leur prononciation, & non par celui qu'on a coutume de leur donner. Ainsi au lieu de prononcer *b*, *l*, *m*, comme *bé*, *el*, *em*, on les nomme par leur son naturel, en y ajoutant seulement l'*e* muet, *be*, *le*, *me*, comme à la fin des mots *tombe*, *boule*, *blâme*. Il en est de même de toutes les autres consonnes.

Ce nouveau systême de lecture dont M. Arnauld a donné l'idée à la page 23 de sa Grammaire générale & raisonnée, est plus simple & plus avantageux que l'ancien, & on en trouve les regles dans un livre que M. De Launay a fait imprimer en 1741 sous le titre de *Méthode pour apprendre à lire le François & le Latin*, *&c.*

Mais il y en a un autre qui n'est pas moins avantageux, & dont le succès est justifié par l'expérience. C'est, après que les enfants ont appris leurs lettres de quelque maniere qu'on les leur ait fait nommer, de leur présenter les syllabes toutes assemblées, & de les leur faire lire tout d'un coup sans épeler, en commençant par les plus simples avant que d'aller aux plus composées. Ils n'auront ensuite aucune peine à les épeler, & à en composer d'autres par l'addition d'une consonne avant ou après chaque syllabe. Lorsqu'ils auront été ainsi exercés sur toutes les syllabes possibles de la Langue Françoise, on aura la satisfaction de les voir lire couramment en très-peu de temps. Mais il faut beaucoup de méthode & d'ordre dans l'exécution de ce systême.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas mis la lettre* h *au nombre des consonnes ?*

R. Parce qu'elle ne forme aucun son particulier, & que dans la plupart des mots, elle n'ajoute rien à la prononciation de la voyelle suivante, *l'homme, l'honneur*, se prononçant comme s'il n'y avoit que *l'omme, l'onneur*, sans *h.*

On s'en sert dans quelques mots, pour marquer que la voyelle suivante est aspirée, comme dans *le héros, la hauteur, la haine, &c.* & dans ce cas on peut la mettre au nombre des consonnes, parce qu'elle exprime l'articulation aspirée de la voyelle suivante.

D. *Qu'entendez-vous par une voyelle aspirée ?*

R. J'entends une voyelle dont le son se tire du gosier, & se prononce avec force.

D. *Les mots où l'*h *marque aspiration sont-ils en grand nombre ?*

R. Non : & je vais réciter par ordre alphabétique ceux qui sont d'un usage plus commun : ce sont, *ha! habler, hache, hacher, hachis, hachure, hagard, haie, haillon, Hainaut, haine, haïr, haire, halage, halbran, hâle, halener, haleter, halle, hallebarde, hallier, halte, hameau, hampe, hanche, hangard, hanneton, hanter, haper, haquenée, haquet, harangue, haras, harasser, harceler, hardes, hardi, hareng, hargneux, haricot, haridelle, harnacher, harnois, haro, harpe, harpie, harpon, hart, hasard, hase, hâte, hausse-col, hausser, haut, hautbois, haute-contre, havage, hâve, havre, havresac, hé! hem! hennir, héraut, here, hergne, hérisser, hérisson, hernie, héron, héros, herse; hêtre, heurter, hibou, hideux, hié-*

rarchie, ho! hoche, hocher, hochet, hola, Hollande, homard, hongre, Hongrie; honnir, honte, hoquet, hoqueton, hormis, hors, hotte, houblon, houe, houlette, houpe, hourvari, houspilier, houssard ou *housart, housse, housser, houssine, houx, hoyau, huche, huée, huer, huguenot, huguenotte, hune, hupe, hurler, hutte.*

L'*h* est également aspirée dans les mots formés de ceux-ci, comme dans *hardiesse* & *enhardir* formés de *hardi*, dans *honteux* formé de *honte*, dans *hausser* formé de *haut*, dans *enharnacher* formé de *harnacher*, & ainsi des autres : excepté dans *exhausser*, & dans les mots formés de *héros*, comme dans *héroïne*, *héroïsme*, *héroïque*, que l'on prononce sans aspiration.

Quand l'*h* se trouve au milieu de quelques mots, qui ne sont pas composés de ceux dont on vient de donner la liste, elle ne s'y aspire pas, & elle ne paroît y avoir été mise que pour faire prononcer séparément les deux voyelles, comme dans *trahir*, *envahir.*

On parlera plus au long de l'*h* aspirée au Chapitre XIV.

D. *Quel est le nombre des sons articulés que l'on exprime en françois par les consonnes?*

R. On en compte 19, qui sont les sons exprimés,

par *b*, *bal.*

par *c, ch, K, q, car, méchanique, Kermes, qualité.*

par *c, s, t, ciel, sage, nation.*

par *ch, cheval.*

par *d, don.*

par *f, ph, famille, philosophie.*

par *g, garant.*

par *g, j, gelée, jambe.*

par *gn, ignorant.*

par *h* aspirée, *haine.*

par *l*, *lumiere.*	par *p*, *pont.*
par *l*, mouillée. *fille*, *bail.*	par *r*, *roi.*
	par *t*, *terre.*
par *m*, *maiſon.*	par *v*, *vin.*
par *n*, *nuit.*	par *z*, *ſ*, *zele*, *uſage.*

ARTICLE V.

Des parties du Diſcours.

D. *COMMENT avez-vous conſidéré les mots juſqu'ici ?*

R. Je ne les ai conſidérés que comme des ſons, ſans faire aucune attention à ce qu'ils peuvent ſignifier.

D. *De quelle maniere avez-vous encore à les conſidérer ?*

R. Comme ſignes de nos penſées, c'eſt-à-dire, comme faiſant connoître aux autres hommes par le moyen de la voix ou de l'écriture, ce qui ſe paſſe dans notre eſprit, ſoit les objets, ſoit les formes ou manieres de nos penſées.

D. *Quel nom donnez-vous aux mots conſidérés de cette maniere ?*

R. On les appelle *parties du diſcours*, ou quelquefois *parties de l'oraiſon*, *oraiſon* ſignifiant ici la même choſe que *diſcours.*

D. *Qu'entendez-vous par* diſcours?

R. J'entends l'aſſemblage des mots qui expriment nos penſées.

D. *De combien de ſortes de mots ſe ſert-on*

pour parler, ou, ce qui est la même chose, combien y a-t-il de parties du discours?

R. Neuf, qui sont, Le *Nom*, l'*Article*, le *Pronom*, le *Verbe*, le *Participe*, la *Préposition*, l'*Adverbe*, la *Conjonction*, l'*Interjection.*

Les objets de nos pensées sont exprimés par le nom, le pronom, & le participe; & les formes ou manieres des pensées, par les autres parties du discours.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il y a neuf parties du discours?*

R. J'entends qu'on ne peut dire aucune parole qui ne soit comprise sous quelqu'une de ces neuf parties, c'est-à-dire, qui ne soit quelqu'une de ces neuf parties, ou un *Nom*, ou un *Article*, ou un *Verbe*, &c.

CHAPITRE II.

Du Genre, du Nombre, & du Cas.

D. QU'EST-IL *nécessaire de savoir, avant que d'entrer dans le détail des parties du discours?*

R. Il faut savoir en général ce que c'est que *Genre*, *Nombre* & *Cas*; parce que ces trois choses conviennent aux *Noms*, aux *Articles*, aux *Pronoms*, & aux *Participes.*

D. *Qu'est-ce qu'un Genre?*

R. C'est dans l'origine une maniere de distinguer par l'expression, le sexe de l'homme & celui de la femme, & en général tout ce qui est mâle ou femelle.

D. *Combien y a-t-il de genres ?*

R. Deux, le *masculin*, qui désigne le mâle ; & le *féminin*, qui désigne la femelle.

D. *De quoi se sert-on pour les distinguer ?*

R. On se sert de *le* ou *un*, pour distinguer le masculin, & de *la* ou *une*, pour distinguer le féminin. Ainsi *le pere*, *un pere*, est masculin ; & *la mere*, *une mere*, est féminin.

D. *N'y a-t-il que les mots qui expriment ce qui est véritablement mâle ou femelle, qui soient masculins ou féminins ?*

R. Il y a encore quantité d'autres mots avant lesquels on peut mettre *le*, *un*, ou *la*, *une*, & que l'on appelle pour cela masculins ou féminins, quoiqu'ils ne signifient rien qui ait rapport à l'un ou à l'autre sexe.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Ce que signifient les mots *livre* & *table*, ne peut être d'aucun des deux sexes ; cependant parce qu'on dit *le livre*, comme on dit *le pere* ; & *la table*, comme on dit *la mere*, on a fait *livre* du masculin, & *table* du féminin : & ainsi de plusieurs autres mots qui sont de l'un ou de l'autre genre.

D. *Qu'est-ce qu'un Nombre ?*

R. C'est une maniere d'exprimer l'unité, ou la pluralité dans les choses : c'est-à-dire, quand on parle d'une seule ou de plusieurs choses.

D. *Combien y a-t-il de nombres ?*

R. Il y en a deux ; savoir, le *singulier*, quand on ne parle que d'une seule chose ; & le *pluriel*, quand on parle de plusieurs.

D. *Apportez-en quelques exemples ?*

R. *Un homme* est au singulier ; *des hommes*

ſont au pluriel. *Le livre* eſt au ſingulier ; *les livres* ſont au pluriel. *La table* eſt au ſingulier ; *les tables* ſont au pluriel.

D. *Qu'eſt-ce que le Cas ?*

R. C'eſt une maniere d'exprimer les divers rapports que les choſes ont les unes aux autres.

Cette définition & la nature des cas ſeront expliquées plus au long au Chapitre XII.

D. *Combien y a-t-il de Cas ?*

R. Six ; *Le Nominatif, le Génitif, le Datif, l'Accuſatif, le Vocatif, l'Ablatif.*



CHAPITRE III.

DU NOM.

D. QU'EST-CE *qu'un Nom ?*

R. C'eſt un mot qui ſert à exprimer le ſujet dont on parle, ou l'objet d'une idée.

D. *Qu'entendez-vous par objet ?*

R. Par le mot *objet*, j'entends tout ce qui peut exciter ou occaſionner les opérations de notre ame, & tout ce qui peut faire impreſſion ſur nos ſens.

D. *Faites-moi encore mieux comprendre cette réponſe par des exemples ?*

R. *Connoitre, aimer, haïr, &c.* ſont des opérations de notre ame : & les choſes à quoi peuvent ſe terminer ces opérations, en ſont les objets. Ainſi quand nous connoiſſons la vérité, la vérité eſt l'objet de notre connoiſſance : quand nous aimons la vertu, la vertu eſt l'objet

de notre amour : & quand nous haïſſons le vice, le vice eſt l'objet de notre haine.

Nos ſens ſont, *la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, & le toucher* : & les choſes qui peuvent agir ſur l'ame par quelqu'un de ces ſens, en ſont les objèts. Ainſi la lumiere & les couleurs ſont les objets de la vue. Les ſons ſont les objets de l'ouïe. Tout ce qui ſe boit & ſe mange eſt l'objèt du goût. Les fleurs, aromátes, parfums, & autres odeurs, ſont les objets de l'odorat. Les choſes molles, dures, & liquides, ſont les objets du toucher.

D. *Qu'avez-vous donc entendu, en diſant que le nom eſt un mot qui exprime l'objet d'une idée ?*

R. J'ai entendu que tout ce que notre ame peut concevoir & ſe repréſenter par une ſimple vue, & ſans en porter aucun jugement, eſt exprimé dans le diſcours par un nom. Ainſi *Dieu, ange, homme, cheval, grand, petit, rouge, aimable, &c.* ſont des noms.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de noms ?*

R. Deux ; *Le nom ſubſtantif, & le nom adjectif.*



ARTICLE PREMIER.

Du Nom substantif.

D. QU'EST-CE *qu'un nom substantif?*

R. C'est un nom qui exprime un objet déterminé, considéré simplement en lui même & sans aucune attention à ses qualités: comme quand je conçois un livre sans faire attention à ses qualités, c'est-à-dire, s'il est grand ou petit, bon ou mauvais, &c.

D. *Donnez-moi une définition plus ordinaire du nom substantif.*

R. C'est un nom qui signifiant une chose subsistante par elle-même, n'a pas besoin d'être joint à un autre nom, pour être entendue.

D. *Expliquez-moi eette définition par quelques exemples.*

R. Les mots *ciel*, *terre*, *arbre*, sont des noms qui signifient des choses subsistantes par elles-mêmes, & qui font connoître clairement les objets de mes idées, quand je les prononce, sans qu'il soit nécessaire d'y joindre d'autres noms.

D. *Combien y a-t-il de sortes de noms substantifs?*

R. On en distingue ordinairement de trois sortes; savoir, *les Noms généraux*, que l'on appelle encore *communs* ou *appellatifs*, *les Noms collectifs*, *& les Noms propres.*

D. *Qu'est-ce que les Noms généraux, communs, ou appellatifs?*

R. Ce sont ceux qui expriment des idées générales & communes, c'est-à-dire, des idées qui peuvent convenir à plusieurs choses semblables, comme les noms d'*ange*, d'*homme*, de *cheval*, *&c.* qui conviennent à tous les anges, à tous les hommes, & à tous les chevaux en général.

D. *Qu'est-ce que les noms collectifs?*

R. Ce sont ceux qui, quoiqu'au singulier, portent nécessairement à l'esprit l'idée de plusieurs choses, ou de plusieurs personnes de même espece, comme réunies ensemble. Ainsi le nom de *forêt* fait concevoir plusieurs abres, celui de *peuple* plusieurs hommes, & celui d'*armée* plusieurs soldats. Il en est de même des noms *multitude*, *infinité*, *nombre*, *quantité*, *troupe*, *la plupart*, *&c.*

D. *Qu'est-ce que les noms propres?*

R. Ce sont ceux qui expriment des idées singulieres, c'est-à-dire, des idées qui ne nous représentent qu'une chose unique: comme les noms de *Ciceron* & de *Paris*, qui ne conviennent qu'à un seul homme & à une seule ville.





ARTICLE II.

Du Nom adjectif.

D. QU'EST-CE *qu'un nom adjectif ?*

R. C'eſt un nom qui exprime un objet vague, conſidéré comme revêtu de quelque qualité. Ainſi quand je prononce le mot *grand*, je veux parler d'une choſe, quelle qu'elle puiſſe être, qui a la qualité de *grandeur*.

D. *Comment définit-on autrement le nom adjectif ?*

R. C'eſt un nom qui exprime les qualités d'une choſe, & qu'on ne peut entendre clairement qu'en y joignant un nom ſubſtantif.

D. *Apportez-moi quelques exemples, pour me faire mieux entendre cette définition.*

R. Quand je dis *rouge*, *aimable*, *généreux*, j'exprime les qualités de quelque choſe : mais on n'entend ces mots clairement, que quand j'y joints des noms ſubſtantifs : comme lorſque je dis, *un habit rouge*, *un enfant aimable*, *un cœur généreux*.

D. *Il me ſemble pourtant qu'il y a des noms qui n'expriment que des qualités, & qui s'entendent ſans être joints à d'autres mots : tels que ſont* la vertu, la vanité, la pénétration, *& une infinité d'autres.*

R. Cela eſt vrai : mais ce ſont des noms ſubſtantifs que l'on appelle *abſtraits*, parce que les qualités qu'ils expriment ſont conſidérées

comme ſubſiſtantes par elles-mêmes, & comme détachées & indépendantes de tout objet qui peut en être revêtu; quoiqu'en effet elles n'aient point d'exiſtence réelle dans la nature, & qu'elles ne ſubſiſtent que dans l'entendement, lorſqu'elles ſont conçues de cette maniere.

D. *En quoi donc un nom adjectif differe-t-il d'un nom ſubſtantif abſtrait?*

R. En ce que le nom adjectif exprime non ſeulement une qualité, mais préſente encore à l'eſprit l'idée confuſe de quelque choſe qui en eſt revêtu. Ainſi quand je dis *rouge*, cela veut dire quelque choſe en général qui eſt rouge: & cette idée confuſe ne devient claire & diſtincte, que quand on joint la qualité à une choſe déterminée: comme lorſque je dis *un habit rouge*.

Au lieu que le nom ſubſtantif abſtrait n'exprime ſimplement que la qualité, ſans préſenter aucune autre idée à l'eſprit: ce qui fait qu'il s'entend clairement ſans être joint à un autre mot: comme quand je dis, *la rougeur*.

D. *N'y a-t-il pas une regle générale pour diſtinguer un nom ſubſtantif d'avec un nom adjectif?*

R. Oui: toutes les fois qu'on peut joindre le mot *choſe* ou *perſonne* avec un nom, il eſt adjectif; & quand on ne peut y joindre aucun de ces deux mots, il eſt ſubſtantif.

D. *Faites l'application de cette regle générale à quelques noms.*

R. Table, livre, ſont des noms ſubſtantifs, parce que je ne puis pas dire *choſe table, choſe livre*, ni *perſonne table, perſonne livre*: mais

agréable, *habile*, sont des noms adjectifs, parce que je puis dire : *chose agréable*, *une personne habile*.

D. *Un même nom est-il toujours ou substantif ou adjectif?*

R. Non : il arrive quelquefois que le même mot est tantôt un vrai nom substantif, & tantôt un vrai nom adjectif. Par exemple, les mots, *colere*, *sacrilege*, *politique*, sont de vrais noms substantifs dans les phrases suivantes: *Craignons d'irriter la colere de Dieu : La communion indigne est un sacrilege : La politique est rarement d'accord avec la sincérité*; parce que dans ces phrases, les mots, *colere*, *sacrilege*, & *politique*, expriment des choses qui subsistent & qui s'entendent d'elles-mêmes. Au lieu que ces mêmes noms sont de vrais noms adjectifs, quand on dit, *un homme colere*, *une main sacrilege*, *une conduite politique*; parce qu'ils n'expriment que des qualités d'*homme*, de *main*, & de *conduite*.

Il y a des noms adjectifs, qui sont quelquefois employés à la place des substantifs abstraits : comme quand on dit : *rien n'est beau que le* VRAI, c'est-à-dire, *que la vérité*. Le FAUX *d'un principe*, c'est-à-dire, *la fausseté*. *Le* SUBLIME *d'un discours*, c'est-à-dire, *la sublimité*. Souvent on employe les noms adjectifs de cette maniere, faute de substantifs abstraits qui puissent signifier précisément la même chose : comme quand on dit, *le fort de la mêlée*; *faire son possible*; ce ne seroit pas la même chose de dire : *la force de la mêlée*, *faire sa possibilité*, *&c*.

Il eſt vrai auſſi que la plupart des noms adjectifs pris ſubſtantivement, renferment l'idée d'un ſubſtantif vague & général dont ils ſont adjectifs, comme quand on dit *préférer l'utile à l'agréable*, c'eſt-à-dire, *préferer la choſe utile à la choſe agréable*, ou *préférer ce qui eſt utile à ce qui eſt agréable*.

Il y a encore une autre ſorte de noms, qui ſubſiſtant ſeuls dans le diſcours, ſont regardés communément comme ſubſtantifs, quoiqu'au fond ce ſoient de véritables adjectifs, parce qu'ils préſentent à l'eſprit des objets revêtus de quelques qualités : tels ſont les noms *roi*, *reine*, *pere*, *mere*, *fils*, *époux*, *épouſe*, *magiſtrat*, *philoſophe*, *peintre*, *ſoldat*, *&c.* Mais comme les offices ou qualités ſignifiées par ces mots, ne peuvent convenir qu'à des hommes ou à des femmes, il n'a pas été néceſſaire d'y joindre leur ſubſtantif, qui ſe ſous-entend ſans confuſion. Ainſi, quand je dis, *un roi*, *une reine*, on entend aſſez que je veux parler d'un homme qui eſt roi, d'une femme qui eſt reine, & ainſi des autres.

ARTICLE III.

Des Noms de Nombre.

D. *QU'EST-CE que les Noms de nombre ?*

R. Ce ſont des noms qui expriment les rapports numériques que l'on conçoit dans les choſes.

D. *Combien y en a-t-il de ſortes?*

R. Deux ſortes : *les noms de nombre adjectifs*, & *les noms de nombre ſubſtantifs.*

D. *Quels ſont les noms de nombre adjectifs?*

R. Ce ſont les noms de nombre *abſolus* ou *cardinaux*, & les noms de nombre *ordinaux.*

D. *Qu'entendez-vous par noms de nombre abſolus ou cardinaux?*

R. J'entends ceux qui ſervent à déſigner abſolument & ſimplement les divers nombres qui répondent à cette queſtion, *Combien y en a-t-il?* tels que ſont *un* ou *une*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *ſix*, *ſept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *ſeize*, *dix-ſept*, *dix-huit*, *dix-neuf*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *ſoixante*, *ſoixante & dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingts-dix*, *cent*, *deux cents*, *mille*, *deux mille*, *million*, *deux millions*, *milliar*, *deux milliars*, *&c.*

On les appelle encore *cardinaux*, parce qu'ils ſont comme l'origine des autres eſpeces de noms de nombre, & qu'ils ſervent à les former.

D. *Qu'entendez-vous par noms de nombre ordinaux?*

R. J'entends ceux qui marquent l'ordre des choſes par rapport au nombre, & qui répondent à cette queſtion, *Le quantiéme eſt-il?* tels que ſont *le premier* ou *la premiere*, *le ſecond* ou *la ſeconde*, pour lequel on dit encore *le deuxieme* ou *la deuxieme*, *le troiſieme* ou *la troiſieme*, *le quatrieme*, *le cinquieme*, *le ſixieme*, *le ſeptieme*, *le huitieme*, *le neuvieme*, *le dixieme*, *&c.*

D. *D'où se forment les noms de nombre ordinaux?*

R. Ils se forment des noms de nombre absolus ou cardinaux, en ajoutant *ieme* à ceux qui finissent par une consonne, & en changeant l'*e* muet final en *ieme* dans les autres: excepté *premier* & *second*. L'*f* est encore changée en *v* consonne dans *neuvieme*.

D. *Quels sont les noms de nombre substantifs?*

R. Ce sont les noms de nombre *collectifs* ou *d'assemblage*, les noms de nombre *de distribution* ou *de partition*, & les noms de nombre *d'accroissement* ou *d'augmentation*.

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre collectifs ou d'assemblage?*

R. Ce sont ceux qui expriment une quantité déterminée des choses comme réunies & ne faisant qu'une: tels que sont *une dixaine*, *une douzaine*, *une demi-douzaine*, *une vingtaine*, *une centaine*, *un millier*, *un million*.

On dit encore dans le même sens *un quatrain*, pour exprimer une stance de quatre vers, *un sixain*, *un huitain*, *un dixain*, pour exprimer des stances de six, de huit, & de dix vers.

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre de distribution ou de partition?*

R. Ce sont ceux qui expriment ce qu'est la partie d'un nombre par rapport au nombre entier: tels sont, *la moitié*, *un tiers*, *un quart*, *un cinquieme*, (qu'on appelle *le quint* en certaines occasions) *un sixieme*, *un septieme*, *un huitieme*, *un neuvieme*, *un dixieme*, (que l'on

appelle encore quelquefois *dixme*, ou *dîme*,) *&c.*

Ainſi quand on me demande ce qu'eſt deux par rapport à ſix ou à huit, je réponds que deux eſt le *tiers* ou la troiſieme partie de ſix, & qu'il eſt le *quart* ou la quatrieme partie de huit, &c.

D. *Qu'eſt-ce que les noms de nombre d'accroiſſement ou d'augmentation?*

R. Ce ſont ceux qui font connoître par un ſeul mot combien de fois un même nombre ou une même quantité eſt répétée, tels que ſont, *le double*, *le triple*, *le quadruple*, *le centuple.*

D. *Que remarque-t-on dans les noms tant ſubſtantifs qu'adjectif?*

R. On remarque trois choſes; ſavoir *le Genre*, *le Nombre*, *& le Cas.*

ARTICLE IV.

Du Genre des Noms.

D. COMMENT *connoît-on de quel genre ſont les Noms?*

R. Les noms avant leſquels on peut mettre *le* ou *un* ſont maſculins, & les noms avant leſquels on peut mettre *la* ou *une* ſont féminins. Ainſi *château* eſt du maſculin, parce qu'on peut dire, lè *château* ou *un château*; & *porte* eſt du feminin, parce qu'on peut dire, *la porte* ou *une porte.*

D. *Les voyelles* e *&* a *étant ſupprimées dans les mots* le *&* la , *lorſqu'ils précedent les noms ſubſtantifs qui commencent par une voyelle ou par une* h *non aſpirée , comment peut-on en connoître le genre ?*

R. Il faut alors mettre avant ces noms ſubſtantifs, quelques noms adjectifs qui commencent par une conſonne , comme, *bon , beau ,* ou *grand.* Ainſi pour ſavoir de quelle genre ſont *oiſeau , eſpérance , homme , humeur ,* il ne ſuffira pas de dire , *l'oiſeau , l'eſpérance , l'homme , l'humeur* ; mais il faudra dire , *le bel oiſeau , la bonne eſpérance , le grand homme , la belle humeur* : & par ce moyen on connoîtra de quel genre eſt chacun de ces noms.

D. *Quels genres conviennent aux noms ſubſtantif & adjectif ?*

R. Le nom ſubſtantif n'eſt ordinairement que d'un genre, du maſculin ou du féminin ; mais le nom adjectif eſt toujours des deux. Ainſi on dit bien *le bon , la bonne* ; mais on ne dit pas, *le pere , la pere.* Il faut dire ſeulement , *le pere.* On dit *la chambre ,* & non *le chambre.*

D. *Pourquoi les noms adjectifs ſont-ils toujours des deux genres ?*

R. Pour en entendre la raiſon, il faut ſavoir d'abord que les noms adjectifs exprimant les qualités des choſes, & les choſes étant exprimées par les noms ſubſtantifs, les noms adjectifs doivent être joints aux noms ſubſtantifs.

D. *Que s'enſuit-il de-là ?*

R. Il s'enſuit que les ſubſtantifs étant tantôt

du masculin & tantôt du féminin, il faut qu'un même adjectif, pour être joint à deux substantifs de divers genres, soit toujours du masculin & du féminin.

D. *Donnez-en un exemple.*

R. Livre & *chambre* sont deux substantifs, le premier du masculin, & l'autre du féminin. Pour y joindre la qualité exprimée par le nom adjectif *beau*, je dirai *le beau livre*, *la belle chambre.*

D. *N'y a-t-il pas des occasions où un même nom substantif est quelquefois masculin, & quelquefois féminin?*

R. Oui : mais alors ce nom substantif est pris dans des significations différentes : c'est-à-dire, que ce sont des choses différentes exprimées par un même mot : comme quand on dit, *le garde du corps*, & *la garde d'une épée*; *un poste avantageux*, & *courre la poste*, &c. Ainsi *le garde* & *la garde*; *le poste* & *la poste*, sont quatre noms substantifs différents qui ont chacun leur genre.

D. *Ne s'en trouve-t-il pas au moins quelques-uns, qui avec la même signification, sont tantôt d'un genre & tantôt d'un autre?*

R. Il n'y en a pas un grand nombre. Voici ceux qui sont d'un usage plus ordinaire.

Le nom pluriel *gens* est du féminin, quand il est précédé de son adjectif: *les bonnes gens.* Au lieu qu'il est du masculin, quand son adjectif le suit: *les gens savants.*

Amour, qui n'est plus que du masculin au singulier, est encore quelquefois du féminin au

pluriel, quand on veut parler d'une passion déréglée : *de folles amours, premieres amours.*

Comté & *Duché* ne sont plus que du masculin; mais on dit encore au féminin *la Franche-Comté, une Comté-pairie, une Duché-pairie.*

Chose est toujours du féminin par lui même : *une bonne chose*; mais quand on y joint *quelque*, il est souvent du masculin : *quelque chose de bon : quelque chose de vrai :* ou *quelque chose qui est bon : quelque chose qui est vrai.*

D. *Les genres ne sont-ils distingués dans les noms que par* le & la, *ou par* un & une.

R. Cette regle ne regarde que les noms substantifs : mais à l'égard des noms adjectifs, les genres y sont encore distingués par différentes terminaisons. Par exemple, l'adjectif *bon* fait *bonne* au féminin : *beau* fait *belle*, &c.

D. *N'y a-t-il pas quelques regles pour connoître quelles sont les terminaisons des noms adjectifs par rapport aux deux genres ?*

R. Oui : il y en a deux générales.

I. Tous les noms adjectifs terminés au masculin par un *e* muet, ne changent point de terminaison au féminin. Ainsi *honnête* & *fidele* font au féminin *honnête* & *fidelle*; & on dit, *un honnête homme, une honnête femme; un homme fidele, une femme fidelle.*

II. Dans tous les autres noms adjectifs, on ajoute ordinairement un *e* muet au masculin, pour en former le féminin. Ainsi *grand* fait *grande*, *charmant* fait *charmante*, & on dit, *un grand palais, une grande chambre, un jardin charmant, une fleur charmante.*

D. *Ces deux regles générales n'ont-elles pas d'exceptions ?*

R. La premiere n'en souffre pas : mais il y en a quelques-unes pour la seconde.

1. Il y a des noms adjectifs, qui outre l'*e* muet qu'ils prennent au féminin, doublent encore leur consonne finale. Ce sont en général ceux qui sont terminés au masculin en *el*, *eil*, *ol*, *ul*, *ien*, *on*, *as*, *ès*, *os*, *et*, *ot*. Ainsi les adjectifs *cruel*, *pareil*, *fol*, *mol*, (que l'on écrit *fou*, *mou*, quand ils ne sont pas avant un substantif qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspirée,) *nul*, *ancien*, *bon*, *gras*, *exprès*, *gros*, *net*, *sot*, font au feminin, *cruelle*, *pareille*, *folle*, *molle*, *nulle*, *ancienne*, *bonne*, *grasse*, *expresse*, *grosse*, *nette*, *sotte*.

On trouvera au Chap. XIV. un détail des noms adjectifs terminés en *el*, *ol*, *ul*, *et*, *ot*, *&c.* où les consonnes se doublent au féminin, & de ceux où elles sont simples.

Beau, *nouveau*, & *vieux*, font encore au masculin, *bel*, *nouvel*, & *vieil*, quand ils précedent un substantif qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée : *bel homme* : *nouvel ordre*, *vieil oiseau*. C'est pour cela qu'ils font au féminin *belle*, *nouvelle*, *&* *vieille*.

2. *Blanc*, *franc*, & *sec*, font au féminin, *blanche*, *franche*, *seche*. *Grec*, *public*, *caduc*, & *Turc*, font *grecque*, *publique*, *caduque*, & *Turque*.

3. Les adjectifs terminés au masculin en *f*, changent au féminin l'*f* finale en *ve*. *Bref*, *naïf*, *&c.* font *breve*, *naïve*.

4. *Long*

4. *Long*, fait au feminin *longue.*

5. *Favori*, fait *favorite.*

6. *Gentil* fait *gentille*, avec l'*l* mouillée.

7. *Malin*, *benin*, font *maligne*, *benigne.*

8. Les adjectifs en *eur* font généralement leur féminin en *euſe*, *trompeur*, *trompeuſe*, *parleur*, *parleuſe*, *chanteur*, *chanteuſe*, *&c.* Il y en a qui le font en *ereſſe* : *pécheur*, *pechereſſe* : *demandeur*, en terme de palais, *demandereſſe* : *défendeur*, *défendereſſe*, *&c.* Quelques-uns en *eur* le font en *trice*, *acteur*, *actrice* : *protecteur*, *protectrice*, *&c.* D'autres n'ont point de féminin, comme *auteur*, *vainqueur*, *&c.* Quelques autres enfin le forment réguliérement par l'addition de l'*e* muet, comme *meilleur*, *majeur*, *mineur*, *ſupérieur*, *inférieur*, *prieur*, qui font au féminin, *meilleure*, *majeure*, *mineure*, *ſupérieure*, *inférieure*, *prieure*, *&c.*

9. *Frais & épais*, font au féminin, *fraîche*, *épaiſſe*. *Ras* fait *raſe*, & *tiers* fait *tierce.*

10. Les adjectifs terminés en *eux* & en *oux*, changent au féminin l'*x* final en *ſe* : *dangereux* : *dangereuſe* : *honteux*, *honteuſe* : *jaloux*, *jalouſe*, *&c.*

11. *Doux* fait *douce*, *faux* fait *fauſſe*, *crud* fait *crue*, *nud* qu'il eſt mieux d'écrire *nu*, fait *nue*, & *roux* fait *rouſſe.*

Il peut y avoir encore quelques autres exceptions moins conſidérables, que l'uſage apprendra.

ARTICLE V.

Du Nombre des Noms.

D. COMMENT *diſtinguez-vous dans les noms le ſingulier d'avec le pluriel?*

R. Outre ce que nous avons dit, qu'un nom eſt au ſingulier, quand il ſignifie une choſe unique, & au pluriel, quand il ſignifie plu-ſieurs choſes; il y a encore deux manieres de diſtinguer en parlant ou en écrivant, les nombres des noms.

1. Un nom ſubſtantif eſt au ſingulier, quand il eſt précédé, ou qu'il peut être précédé de *le* ou de *la*; & il eſt au pluriel, quand il eſt précédé, ou qu'il peut être précédé de *les.* Ainſi lorſque je dis, *le château*, *la porte*, ces deux noms ſont au ſingulier; & ſi je dis, *les châteaux*, *les portes*, ils ſont au pluriel.

2. Dans la plupart des noms tant ſubſtantifs qu'adjectifs, les terminaiſons, c'eſt-à-dire, les lettres finales du ſingulier, ſont différentes des terminaiſons du pluriel.

D. *Quelles regles ſuivez-vous pour cette ſeconde maniere de diſtinguer les nombres des noms?*

R. La regle genérale eſt que quand un nom n'eſt pas terminé par une *s* au ſingulier, il faut y en ajouter une au pluriel, comme *le pere, les peres; la maiſon, les maiſons; le livre utile, les livres utiles; la bonté, les bontés, l'amitié, les amitiés, &c.*

D. *Y a-t-il des exceptions à cette regle générale ?*

R. Oui : il y en a quelques-unes.

I. Les noms terminés au ſingulier par *au* ou *eau*, *eu*, *œu*, ou *ieu*, & *ou*, prennent un *x* au pluriel : comme *le bateau*, *les bateaux* ; *le feu*, *les feux* ; *le vœu*, *les vœux*, *le lieu*, *les lieux* ; *le caillou*, *les cailloux*, *&c.*

Bleu, *clou*, *trou*, *&* *matou*, ſuivent la regle générale, & font au pluriel *bleus*, *clous*, *trous*, *matous.*

De tous les noms terminés en *oi* au ſingulier, il n'y a que le ſeul mot *loi* qui prenne un *x* au pluriel, *les loix*. Tous les autres prennent une *s*, ſuivant la regle générale : *le roi*, *les rois* ; *l'emploi*, *les emplois*, *&c.*

Ciel, *œil*, & *aïeul*, font au pluriel *cieux*, *yeux*, *aïeux*. Mais on dit des *ciels* de lit, des *ciels* de tableaux, des *arc-en-ciels*, & en terme d'architecture, des *œils* de bœuf.

II. Les noms terminés au ſingulier par *al* & *ail*, font ordinairement leur pluriel en *aux*, comme *le cheval*, *les chevaux* ; *le travail*, *les travaux*, *&c.*

Il faut en excepter pour les noms en *al*, les ſubſtantifs *bal*, *cal*, *pal*, *régal* ; & les adjectifs *auſtral*, *boréal*, *conjugal*, *fatal*, *filial*, *final*, *frugal*, *jovial*, *littéral*, *naval*, *paſchal*, *paſtoral*, *trivial*, *vénal*, dont la plupart n'ont point de pluriel. Ceux qui en ont un, y prennent une *s*, ſuivant la regle générale : *les bals*, *les régals*, &c.

A l'égard des noms en *ail*, les ſubſtantifs *attirail*, *bercail*, *camail*, *détail*, *éventail*, *gouvernail*, *mail*, *poitrail*, *portail*, *ſérail*, &

quelques autres, ou n'ont pas de pluriel ; ou le forment auſſi par la ſeule addition d'une *s* : *les attirails, les détails*, *&c.*

L'adjectif *pénitentiel* qui n'eſt plus en uſage, fait au pluriel *pénitentiaux* : *les pſeaumes pénitentiaux* : & le ſubſtantif *univerſel* qui eſt un terme de Philoſophie, fait au pluriel *univerſaux*. Il rentre dans la regle générale ; & fait au pluriel *univerſels*, quand il eſt adjectif maſculin : comme quand on dit, *des hommes univerſels.*

III. Les noms terminés au ſingulier par *s*, *z*, ou *x*, gardent ces lettres au pluriel, comme *le fils, les fils*; *le nez, les nez*; *la voix, les voix, &c.*

Malgré les différences dont nous venons de parler, on peut dire que les pluriels des noms ſont toujours terminés par une *s* ; parce que le *z* eſt une eſpece d'*s* douce, & que l'*x* eſt une lettre double compoſée de *cs*, ou de *gs*; comme nous l'avons remarqué au Chap. I. Art. IV. *page*. 23.

D. Tous les noms ont-ils chacun un ſingulier & un pluriel?

R. Comme les noms adjectifs doivent être du même nombre auſſi-bien que du même genre que leurs ſubſtantifs, ils ont toujours un ſingulier & un pluriel, comme ils ont un maſculin & un féminin.

Mais il y a des noms ſubſtantifs, qui n'ont que le ſingulier, & d'autres qui n'ont que le pluriel.

Ceux qui n'ont que le ſingulier ſont,

1. Les noms des métaux pris en général, comme *or*, *argent*, *&c.* car on ne dit pas *des*

ors, *des argents*: & si on dit quelquefois *des fers*, *des cuivres*, *des plombs*, c'est que l'on considere ces métaux comme mis en œuvre ou divisés en plusieurs parties.

2. Les noms des vertus habituelles, comme *la foi*, *la prudence*, *la pudeur*, *l'exactitude*, *&c.* car on ne peut pas dire dans le même sens, *les fois*, *les prudences*, *les pudeurs*, *les exactitudes*.

Il y en a encore plusieurs autres que l'on apprendra par l'usage, tels que sont, *courroux*, *faim*, *soif*, *sommeil*, *repos*, *gloire*, *sang*, *&c.*

Ceux qui n'ont que le pluriel, sont, *matines*, *nones*, *vêpres*, *ténebres*, *pleurs*, *gens*, *ancêtres*, *ciseaux*, *délices*, *&c.*

ARTICLE VI.

Des Cas des Noms.

D. QUE *signifie le mot* Cas *dans son étymologie?*

R. Il signifie *chûte*, c'est-à-dire, variété de terminaisons.

D. *Quelle est l'origine de cette signification?*

R. C'est que les Grecs & les Latins exprimoient par différentes terminaisons au singulier comme au pluriel, les divers rapports d'un même nom avec les autres mots. Par exemple, *Dominus*, *Domini*, *Domino*, signifient en latin ce que nous exprimons en françois par *le Seigneur*, *du Seigneur*, *au Seigneur*.

D. *Y a-t-il à proprement parler, dans notre langue des cas pris dans cette signification?*

R. Non : parce que les différentes terminaisons qu'il peut y avoir dans les noms françois, ne sont que pour distinguer le pluriel d'avec le singulier, ou le masculin d'avec le féminin, & qu'il n'y en a point pour marquer les différents rapports d'un nom avec les autres mots. Mais comme nous exprimons ces mêmes rapports, nous appellons *Cas* en françois, ce qui répond aux cas des Grecs & des Latins.

D. *Comment exprime-t-on les cas en françois?*

R. En joignant aux noms de petits mots que l'on appelle *articles*, & dont nous parlerons au Chapitre suivant.

ARTICLE VII.

Des Degrés de Comparaison.

D. *QU'ENTEND-ON communément par Degrés de comparaison?*

R. On entend différentes manieres d'exprimer les qualités des choses avec plus ou moins d'étendue.

D. *Quels noms sont susceptibles des degrés de comparaison?*

R. Les noms adjectifs, parce qu'il n'y a que les noms adjectifs qui expriment les qualités avec rapport aux choses.

D. *Pourquoi ces degrés sont-ils appellés de comparaison?*

R. Parce qu'on ne peut ſavoir que les qualités d'une choſe ont plus ou moins d'étendue, qu'en la comparant à une autre.

D. *Combien y a-t-il de degrés de comparaiſon?*

R. Il y en a trois: qui ſont *le Poſitif, le Comparatif, & le Superlatif.*

DU POSITIF.

D. *Qu'eſt-ce que le Poſitif?*

R. C'eſt une maniere d'exprimer une qualité dans ſon idée ſimple, & ſans aucune comparaiſon.

D. *De quoi ſe ſert-on pour exprimer le poſitif?*

R. On ſe ſert ſimplement de l'adjectif, ſans y rien ajouter. Ainſi *beau, grand, habile*, ſont des adjectifs poſitifs.

D. *Le poſitif eſt-il proprement un degré de comparaiſon?*

R. Non: puiſqu'il n'exprime ſimplement que la qualité, mais on l'appelle le premier degré de comparaiſon, parce qu'il eſt comme le fondement & l'origine des autres.

DU COMPARATIF.

D. Qu'eſt-ce que le Comparatif?

R. C'eſt une maniere d'exprimer une choſe comparée à une autre, par une même, ou par différentes qualités.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de comparatifs?*

R. Il y en a de trois ſortes; ſavoir,

1. *Le comparatif d'égalité*, qui ſe forme en

mettant les mots *autant*, *aussi*, ou *si*, avant les adjectifs, comme autant habile, aussi sage, si parfait, *&c.*

2. *Le comparatif d'excès*, qui se forme en mettant le mot *plus* avant les adjectifs, comme *plus habile*, *plus sage*, *plus parfait*, *&c.*

3. *Le comparatif de défaut*, qui se forme en mettant le mot *moins* avant les adjectifs, comme *moins habile*, *moins sage*, *moins parfait*, *&c.*

D. *Expliquez-moi par des exemples, la définition que vous avez donnée du comparatif.*

R. Quand on dit, *l'Asie est plus grande que l'Europe*, on compare l'*Asie* & *l'Europe* par une seule qualité, qui est celle de la *grandeur*; & quand on dit, *les richesses sont souvent plus funestes, que la pauvreté n'est incommode*, on compare *les richesses* & *la pauvreté* par les différentes qualités de *funestes* & d'*incommode*.

D. *N'y a-t-il pas quelques comparatifs qui s'expriment en françois par un seul mot?*

R. Oui: & ce sont les adjectifs; *meilleur*, *pire*, & *moindre* qui signifient la même chose que *plus bon*, qui ne se dit pas, *plus mauvais*, *plus petit*.

Quoiqu'on ne dise pas *plus bon*, on dit cependant *aussi bon* & *moins bon*.

D. *Que s'ensuit-il de l'idée que vous venez de donner du comparatif*;

R. Il s'ensuit que dans toute comparaison, il y a toujours deux termes qui sont, la chose que l'on compare, & la chose avec laquelle elle est comparée.

D. *Comment joint-on dans le discours les deux termes d'une comparaison?*

R. Par le moyen de la conjonction *que* : comme quand on dit, *Vous n'êtes pas autant*, ou *aussi*, ou *si habile* QUE *votre frere. L'histoire est plus utile* QUE *la musique. Alexandre étoit moins prudent* QUE *Cesar.*

DU SUPERLATIF.

D. *Qu'est-ce que le Superlatif;*

R. C'est une maniere d'exprimer le suprême degré d'une qualité.

D. *Combien y a-t-il de sortes de superlatifs?*

R. Il y en a de deux sortes; *le superlatif absolu*, & *le superlatif relatif.*

D. *Qu'est-ce que le superlatif absolu?*

R. C'est celui qui exprime le suprême degré de la qualité d'une maniere absolue, & sans rapport à autre chose.

D. *Comment exprime-t-on ce superlatif absolu?*

R. En mettant *très* ou *fort* avant les noms adjectifs, comme dans ces exemples, *Ciceron étoit trés-éloquent : Votre procédé est fort honnête*? ou l'on voit que les adjectifs sont mis au suprême degré, sans rapport à aucune autre chose.

D. *Qu'est-ce que le superlatif relatif?*

R. C'est celui qui exprime le suprême degré de la qualité, avec un rapport de comparaison à quelque autre chose.

D. *Comment exprime-t-on ce superlatif relatif?*

R. En mettant *le*, *du*, *au*, *la*, *de la*, *à la*, *les*, *des*, *aux*, avant les comparatifs d'excès & de défaut, comme dans ces exemples. *Alexandre étoit le plus brave des hommes.*

Ma sœur est la plus heureuse des femmes. Votre sentiment est le moins soutenable. La meilleure de toutes les sciences est celle du salut. Le moindre mensonge est un péché; où l'on peut remarquer que l'adjectif mis au suprême degré, a un rapport de comparaison à un second terme, qui est *des hommes* dans la premiere phrase, *des femmes* dans la seconde, & *de toutes les sciences* dans la quatrieme.

D. *Ce second terme est-il toujours exprimé?*

R. Non : il est quelquefois sous-entendu : comme si je dis, *Il y a trente écoliers en rhétorique ; mon frere est le plus habile*, c'est-à-dire, *le plus habile des trente écoliers. Le moindre mensonge*, c'est-à-dire, *le moindre des mensonges.*

D. *En quel cas met-on le nom qui exprime le second terme du superlatif relatif?*

R. On le met toujours au génitif, comme on l'a vu dans les exemples précédents.

D. *Les comparatifs d'excès & de défaut ne deviennent-ils superlatifs qu'à la suite des mots*, le, du, au, &c.

R. Ils le sont encore quand ils sont précédés de *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos, & leur*. Ainsi, *mon plus grand chagrin, sa meilleure connoissance, votre moindre embarras, &c.* expriment le même degré que, *le plus grand de mes chagrins, la meilleure de ses connoissances, le moindre de vos embarras.*

D. *Pourquoi avez-vous dit que les degrés de comparaison conviennent aux noms adjectifs?*

R. Parce qu'il n'y a que les qualités ou les manieres d'être exprimées par les noms adjectifs,

qui soient susceptibles du plus & du moins, & par lesquelles les choses ou les substances puissent être comparées les unes aux autres. Ainsi on ne dira pas *qu'une table est plus ou moins table qu'une autre*; mais on dira bien qu'*une table est plus ou moins grande, plus ou moins haute, plus ou moins belle qu'une autre.*

ARTICLE VIII.

Observations sur les Noms substantifs & adjectifs.

D. *QUEL rapport y a-t-il entre le Nom substantif & le Nom adjectif?*

R. Il n'est pas nécessaire qu'un nom substantif soit accompagné d'un nom adjectif; mais un nom adjectif suppose toujours un nom substantif auquel il se rapporte.

D. *Comment s'accorde en françois l'adjectif avec le substantif?*

R. En genre & en nombre: c'est-à-dire, qu'un nom adjectif doit toujours être du même genre & du même nombre que le nom substantif auquel il se rapporte: comme quand on dit, l'*homme prudent*, *la femme prudente*, *les hommes prudents*, *les femmes prudentes.*

Cette regle doit également s'appliquer aux autres parties du discours qui ont différentes terminaisons pour le masculin & le féminin, le singulier & le pluriel, tels que les pronoms & les participes dont on parlera dans la suite.

Ainsi ce seroit une faute essentielle que de

mettre un adjectif féminin avec un substantif masculin, ou un adjectif masculin avec un substantif féminin : ce qui arrive le plus souvent faute de savoir le genre du substantif, & il est assez ordinaire d'entendre dire, *Voilà* UNE *ouvrage* PARFAITE ; *votre éventail est fort* BELLE ; *ces légumes sont* EXCELLENTES ; *ces poires sont d'*UNE BONNE *acabie ; il y a dans le jardin du Roi des simples bien* PRECIEUSES : *&c.* au lieu qu'il faut dire, *voilà* UN *ouvrage* PARFAIT ; *votre éventail est fort* BEAU ; *ces légumes sont* EXCELLENTS ; *ces poires sont d'*UN BON *acabit* ; *il y a dans le jardin du Roi des simples bien* PRECIEUX ; parce que tous ces substantifs sont masculins ; & que leurs adjectifs doivent être au même genre.

La faute seroit égale de donner un adjectif singulier à un substantif pluriel, ou un adjectif pluriel à un substantif singulier. On a voulu trouver cette faute dans la phrase suivante ; *Comme la connoissance de l'antiquité grecque & latine & des auteurs de ces deux langues, est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux ; les Académiciens se proposeront tout ce que renferme cette espece d'érudition, comme un des objets* LE PLUS DIGNE *de leur application.* On a prétendu que *digne* étoit l'adjectif *d'objets*, & que par conséquent il falloit le mettre au pluriel & dire *les plus dignes.* Mais cette façon de parler n'a rien de vicieux. L'adjectif doit être ici au singulier, & nous nous réservons à en expliquer la raison, lorsque nous parlerons de la même construction à l'égard des pronoms relatifs & des verbes,

L'adjectif se met au pluriel, quoiqu'il se rapporte à un substantif singulier, quand ce substantif est un nom collectif suivi d'un autre substantif pluriel au génitif. Ainsi il faut dire, *la plûpart des hommes sont* AVEUGLES *sur eux-mêmes*, & non *est* AVEUGLE : *il n'y a qu'un petit nombre de chrétiens* FIDELES *à leurs devoirs*, & non FIDELE. Il en est de même à l'égard de tous les autres noms collectifs.

D. *Trouve-t-on toujours dans la même phrase, le nom substantif auquel se rapporte un adjectif?*

R. Non : quelquefois ce substantif est sous-entendu, parce qu'il a été exprimé dans quelque phrase précédente. Ainsi pour le trouver, il faut examiner à quoi peut convenir ce qui est exprimé par le nom adjectif.

Mais il arrive souvent que les adjectifs n'ont rapport à aucun substantif exprimé dans le discours. Alors ils sont toujours au masculin, & ils n'ont qu'un substantif vague & général que l'on peut rendre par un des deux noms, *chose* ou *homme* : comme quand on dit, *il est* UTILE *d'étudier* : *les* SAVANTS *admirent votre ouvrage*; c'est-à-dire, *c'est une chose* UTILE *d'étudier*; *les* HOMMES SAVANTS *admirent votre ouvrage*.

D. *Quand un nom adjectif se rapporte à plusieurs substantifs singuliers & de divers genres; en quel nombre & en quel genre le met-on?*

R. 1. On le met au pluriel, parce que deux ou plusieurs singuliers valent un pluriel. Ainsi il faut dire, *mon frere & ma sœur sont* ESTIMABLES, & non pas ESTIMABLE.

Il est cependant permis de mettre l'adjectif au singulier, quand les deux substantifs ont

une même signification ou une signification approchante. Ainsi on peut dire, *Il répondit avec une force & une fermeté* ADMIRABLE : *On ne trouve dans les courtisans qu'une politesse & une cordialité* AFFECTÉE.

2. Le masculin étant plus noble que le féminin, on met ordinairement au masculin, ou on emploie avec la terminaison masculine l'adjectif qui se rapporte à plusieurs substantifs de divers genres. Ainsi on dit, *Mon frere & ma sœur sont* CONTENTS, & non pas CONTENTES.

Il y a une occasion où l'adjectif se met au féminin, quoique des deux substantifs, il y en ait un du masculin ; c'est quand l'adjectif touche immédiatement le substantif féminin : comme quand on dit, *Il avoit les pieds & la tête* NUE. *Cet acteur joue avec un goût & une noblesse* CHARMANTE. *Sylla s'étoit acquis dans Rome un pouvoir & une autorité* ABSOLUE. Il seroit contre le bon usage de dire, *les pieds & la tête nus, un goût & une noblesse charmants, un pouvoir & une autorité absolus.*

On peut remarquer que dans ces exemples l'adjectif prend non seulement le genre, mais encore le nombre du substantif féminin, & qu'il est au singulier quoiqu'il se rapporte à deux substantifs.



CHAPITRE IV.

DE L'ARTICLE.

D. QU'EST-CE *qu'un Article ?*

R. C'est un mot qui étant mis avant les noms, sert à déterminer l'étendue selon laquelle ils doivent être pris.

(Nous remettons à expliquer cette définition & la nature des articles au Chap. XIII. nous contentant de les faire connoître ici par ce qui est de pratique, & ce qui peut être à la portée de tout le monde.)

D. *Combien y a-t-il de sortes d'articles ?*

R. Quatre, *l'article défini*, *l'article indéfini*, *l'article partitif*, que l'on peut encore appeller *article indéterminé*, & *l'article un, une.*

D. *Quel est l'usage le plus commun des articles ?*

R. C'est de faire connoître, les uns le genre; les autres le nombre, & les autres le cas du nom avant lequel ils sont mis.

ARTICLE PREMIER.

De l'Article défini.

D. COMBIEN *y a-t-il d'Articles définis ?*

R. Deux; savoir, *le* & *la* qui font l'un & l'autre *les* au pluriel.

D. *Comment font-ils connoître le genre du nom auquel ils sont joints ?*

R. En ce que *le* se met avant les noms masculins, comme *le ciel*; & *la* se met avant les noms féminins, comme *la terre.*

D. *Comment font-ils connoitre le nombre des noms ?*

R. En ce que *le* & *la* précedent toujours les noms masculins ou féminins qui sont au singulier, comme *le royaume*, *la ville*; & que *les* n'est mis qu'avant les noms des deux genres au pluriel : comme *les royaumes*, *les villes.*

D. *Qu'arrive-t-il quand les articles* le *&* la *se trouvent avant des noms qui commencent par une voyelle ou par une* h *non aspirée ?*

R. On en supprime les lettres *e* & *a*, & on y substitue une apostrophe ('). Ainsi au lieu de dire, *le oiseau*, *la espérance*, *le homme*, *la humeur*, on dit, *l'oiseau*, *l'espérance*, *l'homme*, *l'humeur.*

D. *Comment les articles définis font-ils connoître les cas?*

R. Par les différentes manieres dont ils sont employés avant un même nom : c'est ce qu'il faut expliquer.

Quand un nom est précédé de *le*, *la*, ou *les*, il est toujours au nominatif ou à l'accusatif. Ainsi *le prince*, *la table*, *les princes*, *les tables*, sont des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Du, *de la*, *des*, marquent ordinairement que le nom auquel ils sont joints, est au génitif ou à l'ablatif; *du* pour le singulier masculin; *de la* pour le singulier féminin; & *des* pour

le pluriel des deux genres. Ainſi *du prince*, *de la table*, *des princes*, *des tables*, ſont des noms au génitif ou à l'ablatif.

Au, *à la*, *aux*, joints à un nom, font connoître qu'il eſt au datif; *au* pour le ſingulier maſculin; *à la* pour le ſingulier féminin; & *aux* pour le pluriel des deux genres. Ainſi *au prince*, *à la table*, *aux princes*, *aux tables*, ſont des noms au datif.

A l'égard des noms au vocatif, ils ne ſont précédés d'aucun article; mais quelquefois de la lettre *ô*, comme *ô prince*, *ô table*, *&c.*

D. *Voilà donc, contre ce que vous avez dit du Chapitre précédent, de véritables cas, du moins dans les articles; puiſqu'ils ont des terminaiſons ſi différentes au nominatif, au génitif, & au datif dans les deux nombres.*

R. Quoique ces terminaiſons ſoient différentes, on ne doit pourtant pas en conclure que les articles aient des cas proprement dits, parce qu'à remonter à l'origine, on trouve que ces différences viennent de changements ou contractions (*), qui ſont ſurvenues aux articles par ſucceſſion de temps.

Autrefois on laiſſoit toujours les articles; *le*, *la*, *les*, avant les noms, quelque cas qu'on voulut exprimer. On y ajoutoit ſeulement *de* pour marquer le génitif ou l'ablatif, & *a* pour marquer le datif. Ainſi comme on dit encore préſentement, *de la table*, *à la table*, on diſoit, *de le prince*, *à le prince*, pour exprimer le génitif ou l'ablatif, & le datif dans les noms maſculins. De même pour

(*) On appelle ici contraction, la ſuppreſſion ou le retranchement de quelques lettres ou ſyllabes.

exprimer ces mêmes cas dans les noms des deux genres au pluriel, on disoit, *de les princes*, *de les tables*, *à les princes*, *à les tables.*

On voit une trace de cet ancien usage dans le singulier des noms masculins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée; car on en exprime le génitif & le datif, en y joignant *de le* & *à le*, dont on ne fait que retrancher l'*e* final, suivant la regle que nous venons d'établir: comme il paroit dans les noms *amour* & *honneur*, qui font au génitif *de l'amour*, *de l'honneur*, & au datif *à l'amour*, *à l'honneur.*

On met encore *de le*, *à le*, *de les*, & *à les*, avant les noms substantifs qui sont accompagnés du mot *tout* au singulier ou au pluriel, & l'on dit, DE *tout* LE *monde*, A *tout* LE *peuple*, DE *tous* LES *hommes*, DE *toutes* LES *femmes*, A *tous* LES *hommes*, A *toutes* LES *femmes.*

Mais ensuite *de le* a été changé en *du*, & *à le* a été changé en *au*; & aulieu de dire *de le prince*, *à le prince*, on a dit, *du prince au prince*: de même qu'au pluriel, *de les* a été changé en *des*, & *à les*, en *aux* & on n'a plus dit *de les princes*, *à les princes*, *de les tables*, *à les tables*; mais *des princes*, *aux princes*, *des tables*, *aux tables.*

D. *Qu'est-ce que décliner un nom?*

R. C'est en grec & en latin réciter tous les cas d'un nom, c'est-à-dire, réciter un nom avec les différentes terminaisons qu'il peut avoir au singulier & au pluriel. Mais décliner un nom en françois, n'est autre chose que d'y joindre les articles par le moyen desquels il exprime les cas des Grecs & des Latins.

D. *Déclinez avec l'article défini, un nom masculin qui commence par une consonne.*

R.	SINGULIER.		PLURIEL.
Nom. . .	*le* Prince.	Nom. . .	*les* Princes.
Gen. . .	*du* Prince.	Gen. . .	*des* Princes.
Dat. . .	*au* Prince.	Dat. . .	*aux* Princes.
Acc. . .	*le* Prince.	Acc. . .	*les* Princes.
Voc. . .	*ô* Prince.	Voc. . .	*ô* Princes.
Abl. . .	*du* Prince.	Abl. . .	*des* Princes.

D. *Déclinez avec le même article, un nom féminin qui commence par une consonne.*

R.	SINGULIER.		PLURIEL.
Nom. . .	*la* Table.	Nom. . .	*les* Tables.
Gen. . .	*de la* Table.	Gen. . .	*des* Tables.
Dat. . .	*à la* Table.	Dat. . .	*aux* Tables.
Acc. . .	*la* Table.	Acc. . .	*les* Tables.
Voc. . .	*ô* Table.	Voc. . .	*ô* Tables.
Abl. . .	*de la* Table.	Abl. . .	*des* Tables.

D. *Déclinez un nom masculin qui commence par une voyelle.*

R.	SINGULIER.		PLURIEL.
Nom. . .	*l'*Amour.	Nom. . .	*les* Amours.
Gen. . .	*de l'*Amour.	Gen. . .	*des* Amours.
Dat. . .	*à l'*Amour.	Dat. . .	*aux* Amours.
Acc. . .	*l'*Amour.	Acc. . .	*les* Amours.
Voc. . .	*ô* Amour.	Voc. . .	*ô* Amours.
Abl. . .	*de l'*Amour.	Abl. . .	*des* Amours.

D. *Déclinez un nom féminin qui commence par une voyelle.*

R.	SINGULIER.		PLURIEL.
Nom. . .	*l'*Ame.	Nom. . .	*les* Ames
Gen. . .	*de l'*Ame.	Gen. . .	*des* Ames
Dat. . .	*à l'*Ame.	Dat. . .	*aux* Ames.
Acc. . .	*l'*Ame.	Acc. . .	*les* Ames.
Voc. . .	*ô* Ame.	Voc. . .	*ô* Ames.
Abl. . .	*de l'*Ame.	Abl. . .	*des* Ames.

D. *Déclinez un nom masculin qui commence par une* h *non aspirée.*

R. SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	. . *l'*Honneur.	Nom.	. . *les* Honneurs.
Gen.	. . *de l'*Honneur.	Gen.	. . *des* Honneurs.
Dat.	. . *à l'*Honneur.	Dat.	. . *aux* Honneurs.
Acc.	. . *l'*Honneur.	Acc.	. . *les* Honneurs.
Voc.	. . *ô* Honneur.	Voc.	. . *ô* Honneurs.
Abl.	. . *de l'*Honneur.	Abl.	. . *des* Honneurs.

Les noms féminins commençant par une *h* non aspirée, se déclinent de la même maniere.

ARTICLE II.

De l'Article indéfini.

D. QUELS *sont les Articles que l'on appelle communément* indéfinis ?

R. Ce sont *de* & *à*, quand ils sont mis avant les noms, sans être joints à d'autres articles, comme quand on dit, *de Dieu*, *à Dieu.*

D. *Quels cas servent-ils à exprimer ?*

R. De, marque le génitif ou l'ablatif, & *à* marque le datif. Ainsi *de Dieu* est au génitif ou à l'ablatif, & *à Dieu* est au datif.

D. *Comment connoît-on le nominatif ou l'accusatif des noms qui prennent ces articles indéfinis ?*

R. En ce qu'ils ne sont précédés d'aucun article. Ainsi *Dieu* est un nom au nominatif ou à l'accusatif.

D. *Connoît-on par ces articles de quel genre*

& de quel nombre ſont les noms auxquels ils ſont joints?

R. Non: parce que *de* & *à* ſe mettent également avant les noms maſculins & féminins, ſinguliers & pluriels.

D. *Quels noms ſont ordinairement précédés des articles indéfinis?*

R. Ce ſont tous les noms propres de Dieu, d'anges, d'hommes, de villes, & autres, qui n'ont pas de pluriel, comme *Gabriel*, *Pierre*, *Paris*, *&c.*

Les autres noms qui prennent l'article défini, peuvent auſſi prendre en certaines occaſions l'article indéfini au ſingulier & au pluriel: comme quand on dit, *une tendreſſe* DE *pere*, *beaucoup* DE *gloire*, *une troupe* D'*écoliers*, *j'ai cette affaire* A *cœur*, *c'eſt une matiere* A *diſputes*, *&c.*

D. *Que fait-on quand* de *eſt avant un nom qui commence par une voyelle, ou par une* h *non aſpirée?*

R. On en ſupprime la lettre *e*, à la place de laquelle on met l'apoſtrophe ('). Ainſi au lieu de dire, *une ſomme de argent*, *un livre de hiſtoire*, on dit, *une ſomme d'argent*, *un livre d'hiſtoire*.

D. *Déclinez avec ces articles un nom maſculin qui commence par une conſonne.*

R. SINGULIER.

Nom. . .	Dieu.	Acc. . .	Dieu.
Gen. . .	*de* Dieu.	Voc. . .	*ô* Dieu.
Dat. . .	*à* Dieu.	Abl. . .	*de* Dieu.

D. *Déclinez avec ces mêmes articles un nom féminin qui commence par une consonne.*

R. SINGULIER.

Nom. . .	Rome.	Acc. . .	Rome.
Gen. . .	*de* Rome.	Voc. . .	*ô* Rome.
Dat. . .	*à* Rome.	Abl. . .	*de* Rome.

D. *Déclinez des noms qui commencent par une voyelle, ou par une* h *non aspirée.*

R. SINGULIER.		Autre. SINGULIER.	
Nom. . .	Antoine.	Nom. . .	Angelique.
Gen. . .	*d'*Antoine.	Gen. . .	*d'*Angelique.
Dat. . .	*à* Antoine.	Dat. . .	*à* Angelique.
Acc. . .	Antoine.	Acc. . .	Angelique.
Voc. . .	*ô* Antoine.	Voc. . .	*ô* Angelique.
Abl. . .	*d'*Antoine.	Abl. . .	*d'*Angelique.

Autre. SINGULIER.

Nom. . .	Hercule.	Acc. . .	Hercule.
Gen. . .	*d'*Hercule.	Voc. . .	*ô* Hercule.
Dat. . .	*à* Hercule.	Abl. . .	*d'*Hercule.

ARTICLE III.

De l'Article partitif ou indéterminé.

D. QUELS *sont les Articles partitifs?*

R. Ce sont les génitifs des articles définis & de l'article indéfini, lorsque ces génitifs deviennent nominatifs ou accusatifs, comme nous l'expliquerons plus au long au Chap. XIII.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'articles partitifs?*

R. Deux sortes; les articles partitifs qui se

ſont des génitifs des articles définis, & l'article partitif qui ſe fait du génirif de l'article indéfini.

D. *Quels ſont les articles partitifs formés des génitifs des articles définis?*

R. Ce ſont,

Du & *de la*, pour les noms maſculins & féminins au ſingulier, qui commencent par une conſonne, comme quand on dit, *du pain*, *de la viande*.

De le & *de la*, dont on retranche *e* & *a*, en y ſubſtituant l'apoſtrophe ('), pour les noms maſculins & féminins au ſingulier, qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée, comme quand on dit, *de l'eſprit*, *de l'eau*.

Des, pour tous les noms tant maſculins que féminins au pluriel, par quelque lettre qu'ils commencent: comme quand on dit, *des pains*, *des viandes*, *des eſprits*, *des eaux*.

D. *Quels ſont les cas de ces articles, & comment ſe forment-ils?*

R. *Du*, *de la*, *de l'*, *des*, en ſont toujours, comme nous avons dit, les nominatifs ou accuſatifs. Ainſi *du pain*, *de la viande*, *de l'eſprit*, *de l'eau*, *des honneurs*, ſont quelquefois des noms au nominatif ou à l'accuſatif.

Le génitif ou ablatif de ces articles eſt ſimplement *de*, comme le génitif ou ablatif de l'article indefini.

On en forme le datif, en y ajoutant la marque du datif, qui eſt *à*. Ainſi *à du pain*, *à de la viande*, *à de l'eau*, *à de l'eſprit*, *à des honneurs* ſont des noms au datif.

D. *Déclinez des noms avec les articles partitifs?*

R. Comme le nominatif eſt toujours ſem-

blable à l'accusatif, & le génitif à l'ablatif, il sera plus court de les joindre ensemble.

Nom du masculin.

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Acc. . . *du* Pain.	Nom. Acc. . . *des* Pains.
Gen. Abl. . . *de* Pain.	Gen. Abl. . . *de* Pains.
Dat. . . . *à du* Pain.	Dat. . . . *à des* Pains.

Autre du féminin.

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Acc. . *de la* Viande.	Nom. Acc. . *des* Viandes.
Gen. Abl. . *de* Viande.	Gen. Abl. . *de* Viandes.
Dat. . *à de la* Viande.	Dat. . . *à des* Viandes

Autre du masculin commençant par une voyelle.

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Acc. : *de l'*Esprit.	Nom. Acc. . *des* Esprits.
Gen. Abl. . *d'*Esprit.	Gen. Abl. . *d'*Esprits.
Dat. . . *à de l'*Esprit.	Dat. . . *à des* Esprits.

Autre du féminin commençant par une voyelle.

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Acc. . *de l'*Eau.	Nom. Acc. . *des* Eaux.
Gen. Abl. . *d'*Eau.	Gen. Abl. . *d'*Eaux.
Dat. . . *à de l'*Eau.	Dat. . . *à des* Eaux.

Autre du masculin commençant par une *h* non aspirée.

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Acc. . *de l'*Honneur.	Nom. Acc. *des* Honneurs.
Gen. Abl. . *d'*Honneur.	Gen. Abl. . *d'*Honneurs.
Dat. . *à de l'*Honneur,	Dat. . *à des* Honneurs.

D.

D. *Quel est l'article partitif qui se fait du génitif de l'article indéfini.*

R. C'est *de*, quand le nom auquel il est joint est au nominatif ou à l'accusatif.

D. *Dans quelles occasions se sert-on de cet article partitif?*

R. Quand l'adjectif précede le substantif; au lieu que les articles partitifs formés des articles définis, ne se mettent qu'avant les noms, ou qui n'ont point d'adjectif, ou dont l'adjectif est après. Ainsi on dit, *du pain blanc*, *de la viande excellente*, parce que l'adjectif est après le substantif; mais il faut dire, *de bon pain*, *d'excellente viande*, parce que l'adjectif précede le substantif.

D. *Distingue-t-on par cet article le genre & le nombre des noms auxquels il est joint?*

R. Non: parce qu'il est le même pour le masculin & le féminin, pour le singulier & le pluriel: comme on le voit dans *de bon pain*, *de bonne viande*, *de bons pains*, *de bonnes viandes*.

D. *Quels en sont les cas?*

R. *De*, dont on retranche l'*e*, avant les noms qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, en est toujours le nominatif ou l'accusatif. Ainsi *de bon pain*, *d'excellente viande*, sont quelquefois des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Le génitif ou l'ablatif de cet article n'est pas différent par l'expression du nominatif ou de l'accusatif. Ainsi *de bon pain*, *d'excellente viande*, sont quelquefois des noms au génitif ou à l'ablatif.

On a le datif de cet article, en y ajoutant la

marque du datif, qui est *à*. Ainsi *à de bon pain, à d'excellente viande*, sont des noms au datif.

Déclinez ensemble un nom masculin & un nom féminin avec cet article.

R. SINGULIER.

Nom. Acc. .	*de* bon Pain . .	*de* bonne Viande.
Gen. Abl. .	*de* bon Pain. . .	*de* bonne Viande.
Dat. . .	*à de* bon Pain. . .	*à de* bonne Viande.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*de* bons Pains. . .	*de* bonnes Viandes.
Gen. Abl.	*de* bons Pains . .	*de* bonnes Viandes.
Dat. . .	*à de* bons Pains . .	*à de* bonnes Viandes.

ARTICLE IV.

De l'Article UN, UNE.

D. UN *ou son féminin* une, *est-il toujours article?*

R. Non: il est nom de nombre, quand il exprime une unité déterminée: comme quand on dit, *il n'y a qu'*UN *Dieu*; mais il est article, quand il n'exprime qu'une unité vague, comme si je dis, UN *sujet doit obéir à son Prince.*

D. *Comment cet article fait-il au pluriel?*

R. Son pluriel est absolument le même que celui des articles partitifs.

D. *Quels en sont les cas?*

R. Il fait *un* & *une* au nominatif ou à l'accusatif. Ainsi *un homme, une femme*, sont des noms au nominatif ou à l'accusatif.

On en forme le génitif ou l'ablatif, en y ajoutant *de*, dont on supprime l'*e*. Ainsi *d'un homme, d'une femme*, sont au génitif ou à l'ablatif.

On y ajoute *à* pour le datif. Ainsi *à un homme, à une femme*, sont au datif.

D. *Déclinez ensemble un nom masculin & un nom féminin avec cet article.*

R. SINGULIER.

Nom. Acc.	*un* Homme.	*une* Femme.
Gen. Abl.	*d'un* Homme.	*d'une* Femme.
Dat.	*à un* Homme.	*à une* Femme.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*des* Hommes.	*des* Femmes.
Gen. Abl.	*d'*Hommes.	*de* Femmes.
Dat.	*à des* Hommes.	*à des* Femmes.

CHAPITRE V.

DU PRONOM.

D. QU'EST-CE *qu'un Pronom?*

R. C'est un mot qui tient ordinairement la place du nom.

D. *Combien y a-t-il de sortes de Pronoms?*

R. Il y en a de sept sortes; savoir,

Pronoms personnels, Pronoms conjonctifs, Pronoms possessifs, Pronoms démonstratifs, Pronoms relatifs, Pronoms absolus, Pronoms indéfinis.

D. *Pourquoi les pronoms ont-ils été introduits dans les langues?*

R. Pour éviter la répétition des noms, qui seroit ennuyeuse.

ARTICLE PREMIER.

Des Pronoms personnels.

D. Q*u'est-ce que les Pronoms personnels?*

R. Ce sont ceux qui marquent directement les personnes; ou qui en tiennent la place.

D. *Combien y a-t-il de personnes?*

R. Trois.

La premiere est celle qui parle.

La seconde est celle à qui on parle.

La troisieme est celle de qui on parle.

D. *Quels sont les pronoms personnels de chacune de ces trois personnes?*

R. Les pronoms personnels de la premiere personne sont,

Je & *Moi*, pour le singulier, &

Nous, pour le pluriel.

Ils sont des deux genres.

Les pronoms personnels de la seconde personne sont,

Tu & *Toi*, pour le singulier, &

Vous, pour le pluriel.

Ils sont aussi des deux genres.

Les pronoms personnels de la troisieme personne sont,

Il & *Lui*, pour le singulier } masculin.
Ils & *Eux*, pour le pluriel }

Elle, pour le singulier } féminin.
Elles, pour le pluriel }

D. *Comment se déclinent ces pronoms?*

R. Ils se déclinent avec l'article indéfini.

D. *Déclinez-les de ſuite.*

R. Pronoms de la premiere perſonne.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	Je *ou* Moi.	*Nom. Acc.*	Nous.
Gen. Abl.	de Moi.	*Gen. Abl.*	de Nous.
Dat.	à Moi.	*Dat.*	à Nous.
Acc.	Moi.		

Pronoms de la ſeconde perſonne.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	Tu *ou* Toi.	*Nom. Acc.*	Vous.
Gen. Abl.	de Toi.	*Gen. Abl.*	de Vous.
Dat.	à Toi.	*Dat*	à vous.
Acc.	Toi.	*Voc.*	ô Vous.
Voc.	ô Toi.		

Pronoms de la troiſieme perſonne pour le maſculin.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	Il *ou* Lui.	*Nom.*	Ils *ou* Eux.
Gen. Abl.	de Lui.	*Gen. Abl.*	d'Eux.
Dat.	à Lui.	*Dat.*	à Eux.
Acc.	Lui.	*Acc.*	Eux.

Pronoms de la troiſieme perſonne pour le féminin.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	Elle.	*Nom. Acc.*	Elles.
Gen. Abl.	d'Elle.	*Gen. Abl.*	d'Elles.
Dat.	à Elle.	*Dat.*	à Elles.

D. *Faites-moi comprendre par des exemples, que les pronoms perſonnels tiennent la place des trois perſonnes.*

R. I. La premiere perſonne étant celle qui parle, cette perſonne en parlant, au lieu de

se désigner par le nom qu'elle porte, se sert du pronom *je* ou *moi.* Ainsi si c'est Pierre qui parle, & qu'il veuille dire qu'il est revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de lui, il ne dira pas, *Pierre suis revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de Pierre;* mais, JE *suis revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de* MOI.

II. Toute personne, quelle qu'elle puisse être, à qui on adresse la parole, est ce qu'on appelle seconde personne. Or pour ne pas nommer celui à qui on parle, on a recours aux pronoms *tu*, *toi*, ou *vous.* Ainsi voulant avertir Pierre qu'il doit prendre garde à lui, au lieu de lui dire, *Pierre dois* ou *devez prendre garde à Pierre,* je lui dirai, TU *dois prendre garde à* TOI, ou VOUS *devez prendre garde à* VOUS.

III. Toutes les fois que l'on parle de quelqu'un ou de quelque chose, cette personne ou cette chose est regardée comme troisième personne; & pour n'en pas répéter le nom, on se sert des pronoms *il*, *lui*, ou *elle.* Ainsi en parlant de Pierre, je dis, IL *se dérange, je ne suis pas content de* LUI; & en parlant d'une maison je dis, ELLE *est dans une belle situation.*

On entendra bien, sans de nouveaux exemples, que les pronoms personnels sont employés au pluriel, 1. quand ce sont plusieurs personnes qui parlent, ou qu'une seule parle au nom de plusieurs, comme si je dis, *nous lisons.* 2. quand on parle à plusieurs personnes. 3. quand on parle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses.

D. *Suivant votre troisième exemple, vous*

n'entendez donc pas toujours un homme ou une femme par le mot de personne.

R. Non : il est bien vrai que les premieres & secondes personnes ne sont proprement que les hommes ou les femmes, n'y ayant que les hommes & les femmes qui puissent parler, & à qui on puisse parler, quoique par figure & par fiction, on fasse quelquefois parler les animaux ou les choses inanimées, & qu'on leur adresse la parole. Mais par troisieme personne on entend généralement tout ce dont on parle, soit homme ou femme, ou toute autre chose. Ainsi en terme de Grammaire, on dit qu'un nom ou pronom est de la premiere personne, quand il signifie la personne qui parle, ou la chose que l'on suppose parler; qu'il est de la seconde personne, quand il signifie la personne ou la chose à laquelle on parle; & qu'il est de la troisieme personne, quand il signifie la personne ou la chose dont on parle.

D. *N'y a-t-il pas d'autres pronoms personnels?*

R. Il y en a encore deux de la troisieme personne; savoir, le pronom réfléchi *soi*, & le pronom général *on*.

D. *Pourquoi le pronom* soi *est-il appellé réfléchi?*

R. Parce qu'il marque toujours le rapport d'une personne ou d'une chose à elle-même: comme dans *chacun pense à soi*, on voit que *soi* se rapporte nécessairement *à chacun*.

D. *Ce rapport d'une personne ou d'une chose à elle-même, n'est-il marqué que par le pronom* soi?

R. On l'exprime encore par les autres pronoms personnels des trois personnes, en y

ajoutant *même* au ſingulier, & *mêmes* au pluriel, comme dans les exemples ſuivants : *Je rapporte tout à moi-même. Nous nous ſommes juſtifiés nous-mêmes. Tu ne parles que de toi-même. Vous ne vous connoiſſez pas vous-mêmes. Le ſage ſe ſuffit à lui-même. La vertu eſt aimable par elle-même. Les indiſcrets ſe trahiſſent ſouvent eux-mêmes. Les Amazones gouvernoient & défendoient leurs Etats par elles-mêmes.*

Il eſt encore très-ordinaire, & ſouvent indiſpenſable d'ajouter *même* à *ſoi* : ce qui rend le rapport réfléchi plus ſenſible & plus frappant : comme quand on dit, *Il ne convient à perſonne de ſe louer ſoi-même. On doit ſe rendre compte à ſoi-même, &c.*

D. *Qu'y a-t-il à obſerver ſur le genre, le nombre, & le cas du pronom* ſoi?

R. 1. Il eſt des deux genres, & peut ſe rapporter à des noms féminins auſſi bien qu'à des noms maſculins. Il eſt maſculin dans, *un jeune homme doit être propre ſur ſoi*; & féminin dans, *cette affaire eſt bonne en ſoi.*

2. Quoiqu'il ſoit plus communément au ſingulier, il y a cependant des occaſions où il ſe rapporte à des noms pluriels : comme quand on dit, *ces choſes de ſoi ſont indifférentes.* Mais ſon pluriel ordinaire eſt *eux-mêmes*, ou *elles-mêmes*, ſelon qu'il ſe rapporte à des noms maſculins ou féminins. *Ces principes ſont ſolides en eux-mêmes. Ces choſes ſont bonnes par elles-mêmes, &c.*

3. Il s'emploie rarement au nominatif : encore faut-il qu'il ſoit ſuivi de *même*, comme dans, *chacun doit veiller ſoi-même à ſes affaires.* Du reſte il a les autres cas, hors le vocatif.

D. *Avec quel article se decline-t-il ?*

R. Avec l'article indéfini.

SINGULIER.

Nom. Acc. Soi. *Gen. Abl.* de Soi. *Dat.* à Soi.

D. *Qu'est-ce que le pronom général* on ?

R. C'est un pronom qui marque une espece de troisieme personne générale & indéterminée : comme quand je dis, *on étudie, on joue, on mange* ; je veux parler en général de personnes qui étudient, &c. mais sans les désigner, & sans en déterminer le nombre.

D. *Quelle est l'origine du mot* on ?

R. Il y a lieu de croire qu'il s'est formé par abréviation ou par corruption de celui d'*homme*. Ainsi lorsque je dis, on *étudie, on joue, on mange*, c'est comme si je disois, *homme étudie, homme joue, homme mange.*

D. *Sur quoi fondez-vous cette conjecture ?*

R. Sur deux raisons.

1. Sur ce que dans quelques langues étrangeres, comme en Italien, en Allemand, & en Anglois, on trouve les mots qui signifient *homme*, employés au même usage que notre pronom général *on*.

2. Sur ce que le pronom *on* reçoit quelquefois l'article défini *le* avec l'apostrophe, comme le nom *homme*. Ainsi nous disons, *l'on étudie, l'on joue, l'on mange*, sans doute parce qu'on disoit autrefois *l'homme étudie, l'homme joue, l'homme mange.*

D. *Dans quelles occasions doit-on se servir de* on *ou de l'*on ?

R. On se sert de l'*on* pour rendre le discours

plus coulant, & dans les occasions où *on* avec le mot précédent, auroit une prononciation trop rude, ou feroit une repétition désagréable. Sur quoi il faut consulter l'oreille. Mais en général *on* vaut mieux que *l'on*.

Les mots après lesquels *l'on* doit être préféré à *on*, sont, *&*, *si*, *où*, & *que* lorsqu'il est suivi de mots dont la premiere syllabe seroit la répétition de la précédente, tels que ceux-ci, *commence*, *continue*. Ainsi l'oreille demande que l'on dise, *& l'on travailla*, *si l'on peut*, *où l'on veut*, *que l'on commence*, *que l'on continue*, plutot que, *& on travailla*, *si on peut*, *où on veut*, *qu'on commence*, *qu'on continue*.

D. *De quel genre est ce pronom général?*

R. Il est régardé comme masculin : c'est-à-dire, que les adjectifs qui s'y rapportent, prennent toujours la terminaison masculine. Ainsi, il faut dire, *en étudiant on devient savant.*

D. *Ce pronom a-t-il un singulier & un pluriel?*

R. Non : comme il n'exprime qu'une troisieme personne générale & indéterminée, il ne s'emploie jamais qu'au singulier, & les adjectifs qui s'y rapportent ne peuvent pas être au pluriel.

D. *A-t-il du moins des cas, & se décline-t-il?*

R. Non : il est indéclinable par lui-même. Mais toutes les fois que les cas du pronom réfléchi *soi* ou *soi-même*, signifient une troisieme personne vague & indéterminée, on peut les regarder comme les cas du pronom général *on*, qui ne s'emploie qu'au nominatif. Ainsi, dans ces phrases; *autour de soi*, *parler de soi*, *penser à soi*, *n'aimer que soi*; *de soi*, *à soi*, *&* *soi*, peuvent être pris pour le génitif, ablatif, datif, & accusatif du pronom général *on*.

ARTICLE II.

Des Pronoms conjonctifs.

D. Q*U'EST-CE que les Pronoms conjonctifs ?*

R. Ce sont des pronoms qui se mettent ordinairement pour les cas des pronoms personnels.

D. *Pourquoi les appellez-vous* conjonctifs ?

R. Parce qu'on les joint toujours à quelques verbes, dont ils sont le régime : ce qui sera expliqué au Chapitre des verbes.

D. *Combien y a-t-il de sortes de pronoms conjonctifs ?*

R. Il y en a autant de sortes qu'il y a de personnes, c'est-à-dire, trois sortes.

D. *Distinguez-les par rapport aux trois personnes.*

R. Les pronoms conjonctifs de la premiere personne sont,
Me, pour le singulier, &
Nous, pour le pluriel.

Ceux de la seconde personne sont,
Te, pour le singulier, &
Vous, pour le pluriel.

Ceux de la troisieme personne sont,
Lui, *le*, *la*, pour le singulier,
Les, *leur*, pour le pluriel,
Se, pour le singulier & le pluriel.

Il y en a deux qui conviennent aux trois personnes ; savoir,

En & *y*, pour le singulier & le pluriel.

D. *De quel genre sont tous ces pronoms?*

R. Ils sont des deux genres, à l'exception de *le*, qui n'est que pour le masculin, & de *la*, qui n'est que pour le féminin.

D. *Ces pronoms se déclinent-ils?*

R. Non : en ce que l'on n'y joint aucun article.

D. *Si l'on ne joint pas d'article à ces pronoms, ils n'ont donc point de cas?*

R. Ce n'est pas une conséquence, parce que sans le secours des articles, & sans aucune autre variété, ils ne laissent pas d'exprimer les mêmes rapports qu'expriment les pronoms personnels, seuls ou avec les articles *de* & *à*, suivant les régimes des verbes auxquels ils sont joints.

D. *Expliquez-moi comment ces pronoms conjonctifs se mettent pour les cas des pronoms personnels.*

R. 1. Il y en a cinq qui se mettent pour les datifs ou accusatifs des pronoms personnels. Ce sont *me*, *nous*, *te*, *vous*, & *se*.

Me, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel *moi*. Ainsi quand je dis, *vous* me *donnez un livre*, c'est comme si je disois, *vous donnez un livre* à moi; & quand je dis, *vous* me *regardez*, c'est comme si je disois, *vous regardez* moi.

On emploie quelquefois le pronom personnel *moi* comme pronom conjonctif tenant lieu du datif sans article, *donnez*-moi *un livre*, c'est-à-dire, *donnez un livre* à moi.

Nous, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel pluriel *nous*. Ainsi quand

je dis, *le Roi* NOUS *accorde une grace*, c'est comme si je disois, *le Roi accorde une grace* À NOUS; & quand je dis, *le ciel* NOUS *favorise*, c'est comme si je disois, *le ciel favorise* NOUS.

TE, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel *toi*. Ainsi quand je dis, *ton maître* TE *donnera une récompense*, c'est comme si je disois, *ton maître donnera une récompense* À TOI; & quand je dis, *ton maître* TE *punira*, c'est comme si je disois, *ton maître punira* TOI.

Le pronom personnel *toi* est quelquefois employé comme pronom conjonctif tenant lieu du datif sans article: *donne*-TOI *un habit*, c'est-à-dire, *donne un habit* À TOI.

VOUS, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel pluriel *vous*. Ainsi quand je dis, *je* VOUS *porterai de l'argent*, c'est comme si je disois, *je porterai de l'argent* À VOUS: & quand je dis, *je* VOUS *estime*, c'est comme si je disois, *j'estime* VOUS.

SE, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom réfléchi *soi* au singulier & au pluriel, quand il se rapporte aux personnes. Ainsi en disant *Pierre* SE *donne des louanges*, c'est comme si je disois, *Pierre donne des louanges* À SOI; & en disant, *les femmes doivent s'instruire*, c'est comme si je disois, *les femmes doivent instruire* ELLES-MÊMES. Mais quand *se* a rapport aux choses, il ne peut ordinairement se tourner ni par *soi*, ni par *eux-mêmes* ou *elles-mêmes*: comme dans ces phrases, *cette maison* SE *détruit*, *ces fruits* SE *mangent*, on ne peut pas dire, *cette maison détruit* SOI, ni *ces fruits mangent* EUX-MÊMES.

II. Il y en a trois qui ne se mettent que pour le datif ; savoir *lui* & *leur*, pour le datif des pronoms personnels, & *y* pour le datif de quelque nom.

LUI, tient lieu du datif des pronoms personnels, *lui* & *elle*. Ainsi quand je dis, *je* LUI *dois du respect*, c'est comme si je disois, *je dois du respect* À LUI OU À ELLE.

LEUR, qui est le pluriel du pronom conjonctif *lui*, tient lieu du datif des pronoms personnels pluriels *eux* & *elles*. Ainsi quand je dis *je* LEUR *fais grace*, c'est comme si je disois, *je fais grace* À EUX *ou* À ELLES.

Y, n'est employé qu'au datif pour les deux genres & pour les deux nombres, & tient plus ordinairement la place de quelque chose dont on a parlé auparavant, que des pronoms personnels. Ainsi quand je dis, *je m'*Y *applique*, c'est-à-dire, *je m'applique* À CELA, À CETTE CHOSE, *ou* À CES CHOSES.

III. Il y en a trois qui ne se mettent que pour l'accusatif des pronoms personnels ou de quelque nom. Ce sont, *le*, *la*, *les*.

LE, est toujours à l'accusatif, & tient lieu ou du pronom personnel *lui*, ou de quelque chose au masculin, dont on a parlé auparavant. Ainsi, quand je dis, *je* LE *connois*, c'est comme si je disois, *je connois* LUI ; & quand je dis, *vous* LE *voyez*, *vous* LE *savez*, c'est comme si je disois, *vous voyez*, *vous savez* CELA OU CETTE CHOSE.

LA, toujours à l'accusatif, tient lieu ou du pronom personnel *elle*, ou de quelque chose au féminin, dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LA *flatte*, c'est comme si je

disois, *je flatte* ELLE ; & quand je dis, *nous* LA *considérons*, c'est comme si je disois, *nous considérons* CETTE CHOSE.

LES, qui est le pluriel des pronoms conjonctifs *le* & *la*, est toujours à l'accusatif des deux genres, & tient lieu ou des pronoms personnels pluriels *eux* & *elles*, ou de choses dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LES *aime*, c'est comme si je disois : *j'aime* EUX *ou* ELLES ; & quand je dis, *il faut* LES *rendre*, c'est comme si je disois, *il faut rendre* CES CHOSES.

IV. Il y en a un, savoir *en*, qui exprime ordinairement un génitif ou ablatif masculin ou féminin, singulier ou pluriel, & qui peut se mettre à la place de tous les pronoms personnels, ou de quelque chose dont on a parlé auparavant. Ainsi en disant, *j'*EN *parle*, je puis entendre, suivant les circonstances du discours, *je parle* DE MOI, DE NOUS, DE TOI, DE VOUS, DE LUI, D'ELLE, D'EUX, D'ELLES, DE CELA, DE CETTE CHOSE, OU DE CES CHOSES.

EN, tient aussi très-souvent lieu d'un nom au nominatif ou à l'accusatif, lorsque ce nom seroit précédé d'un article partitif, s'il étoit exprimé, comme quand je dis, en parlant de livres, *il m'*EN *est arrivé de Hollande*, c'est-à-dire, *des livres me sont arrivés* ; ou en parlant d'argent, *j'*EN *ai reçu* ; c'est-à-dire, *j'ai reçu de l'argent*.

D. *Par le détail que vous venez de faire, avez-vous observé combien il y a de pronoms conjonctifs ?*

R. Oui : il y en a douze, qui sont, *me*, *nous*, *te*, *vous*, *se*, *lui*, *leur*, *y*, *le*, *la*, *les*, *en*.

D. *Puisque* nous, vous, *&* lui, *sont aussi pronoms personnels, comment connoîtrez-vous quand ils seront pronoms conjonctifs?*

R. Je le connoîtrai quand ils seront sans articles, qu'ils seront régimes de quelques verbes, qu'on pourra les tourner de quelqu'une des manieres que nous venons de marquer, & qu'on pourra les changer de place, sans changer le sens du discours. Ce qu'il sera aisé de reconnoître à l'égard de *nous* dans cette phrase, *Dieu* NOUS *a aimés jusqu'à* NOUS *envoyer son propre fils*: puisqu'on peut dire, sans en changer le sens, *Dieu a aimé* NOUS *jusqu'à envoyer à* NOUS *son propre fils.*

D. *N'avez-vous pas dit au Chap. IV. que* le, la, *&* les, *étoient des articles?*

R. Oui: ils sont articles dans certaines occasions, & pronoms conjonctifs dans d'autres.

D. *Expliquez-moi quand ils sont articles, & quand ils sont pronoms conjonctifs.*

R. Le, *la*, *les*, sont toujours articles, étant joints à des noms, & ils sont toujours pronoms conjonctifs, quand ils sont joints à des verbes.



OBSERVATIONS.

Sur les Pronoms conjonctifs.

D. *Pourquoi les pronoms conjonctifs ne peuvent-ils pas toujours se tourner par les pronoms personnels ?*

R. La raison générale est qu'il y a des pronoms personnels, qui ne peuvent se dire que des personnes, & que les pronoms conjonctifs qui y répondent, ou se disent également des personnes & des choses, ou ne se disent que des choses.

D. *Pour me rendre cette réponse plus claire, & avant que d'en faire l'application à des exemples, dites-moi quels sont parmi les pronoms personnels & conjonctifs, ceux qui se mettent pour les personnes, & ceux qui se mettent pour les choses.*

R. 1. Parmi les pronoms personnels, *je*, *moi*, & *nous* ; *tu*, *toi*, & *vous*, se rapportent toujours à des personnes, ou, ce qui est égal, à des choses personnifiées.

Il, *ils*, *elle*, *elles*, au nominatif, se disent indifféremment des personnes & des choses. Ainsi quand on dit, *il est beau*, *elle est charmante*, on peut parler d'un homme & d'une femme, ou de toute autre chose, comme d'un château, d'une maison, &c.

Lui, *eux*, tant au nominatif qu'aux autres cas, & les cas d'*elle* & *elles*, hors le nominatif, ne se rapportent ordinairement qu'aux personnes. Ainsi en disant, *je dépends de lui*, *je m'en rapporterai à eux*, *je pensois à elle*, *je réponds d'elles*, je parle d'hommes & de femmes.

2. Parmi les pronoms conjonctifs, *me*, *nous*, *te*, *vous*, ne doivent ſe rapporter qu'aux perſonnes.

Quoique *lui* & *leur* ne ſe diſent proprement que des perſonnes, il y a cependant des occaſions où l'uſage les admet avec rapport aux choſes.

Le, *la*, *les*, *ſe*, & *en*, ſe diſent également des perſonnes & des choſes.

Y, ne ſe dit ordinairement que des choſes.

On peut recourir aux exemples que nous avons rapportés plus haut pour chacun de ces pronoms conjonctifs.

D. *Que s'enſuit-il de cette variété dans l'uſage des pronoms perſonnels & conjonctifs?*

R. Il s'enſuit que les pronoms conjonctifs ne peuvent pas toujours ſe rendre par les pronoms perſonnels; parce que ſi un pronom conjonctif a rapport à une choſe, le pronom perſonnel qui y répond, & que l'on voudroit y ſubſtituer, ne pourra ſe dire que des perſonnes. Par exemple, en parlant d'un livre, on ne peut pas dire, *je connois lui*, au lieu de *je le connois*; parce que *lui* ne s'emploie que pour les perſonnes, & que *le livre* eſt une choſe. Il faudroit dire, *je connois ce livre.*

Par la même raiſon, on ne peut pas toujours ſe ſervir des pronoms perſonnels, lorſqu'on ne veut pas répéter les noms des choſes, & il eſt ſouvent néceſſaire d'avoir recours aux pronoms conjonctifs. Ainſi on ne peut pas dire, en parlant d'un cheval, *je me ſers* DE LUI, mais *je m'*EN *ſers*; ni en parlant d'une montre, *j'ai recours* À ELLE *pour ſavoir l'heure*, mais *j'*Y *ai recours*, *&c.*

D. *Quel fruit doit-on tirer des principes que vous venez d'établir sur les pronoms personnels & conjonctifs?*

R. C'est de n'en pas confondre les usages en parlant ou en écrivant, & de ne pas faire rapporter aux personnes, les pronoms qui ne doivent se dire que des choses; ni aux choses, ceux qui ne doivent se dire que des personnes. On ne se trompe pas ordinairement pour les pronoms de la premiere & de la seconde personne. Ceux de la troisieme demandent plus d'attention, parce qu'il y a bien des occasions où l'usage s'écarte des regles générales.

Sans entrer dans le détail des exceptions; j'observerai seulement en général que quand on fait rapporter aux noms des choses, les pronoms que nous avons dit ne convenir qu'aux personnes, il s'agit presque toujours de chose que l'on anime & que l'on personnifie en quelque sorte, en leur attribuant ce qu'il est plus ordinaire d'attribuer aux personnes.

Par exemple dans cette phrase, *Quand la vérité se montre dans tout son éclat, il faut* LUI *rendre les armes, & il n'est pas de cœur qui puisse tenir contre* ELLE; on emploie les pronoms *lui* & *elle*, parce que la vérité y est représentée comme une personne charmante qui n'a qu'à se montrer pour se faire aimer. Et dans cette autre phrase, *les torrents entraînent avec* EUX *tout ce qu'ils rencontrent: quelques digues qu'on* LEUR *oppose, rien n'est capable de les arrêter*, on se sert des pronoms *eux* & *leur*, parce qu'on dit des torrents ce que l'on pourroit dire d'un homme qui emporteroit quelque

chose, & qu'on ne pourroit arrêter dans sa course.

D. *Je vous demanderai, pour finir cet article, si une femme doit dire*, j'ai été malade, & je la suis encore, *ou* je le suis encore.

R. Il faut convenir que bien des femmes disent, *je la suis encore.* Mais celles qui se piquent de bien parler, tous les gens de lettres, & la plûpart des bons auteurs disent & écrivent, *je le suis encore.* Voilà deux usages qui ont chacun leurs partisans. Le second est le plus généralement autorisé, & je me déterminerai d'autant plus volontiers à le suivre, qu'il me paroît plus conforme aux principes de la langue. J'établirai à ce sujet deux regles que je crois générales, & que j'appuierai de quelques exemples tirés des auteurs les plus modernes, pour confirmer davantage l'usage que j'adopte.

I. Le pronom conjonctif *le* est indéclinable, c'est-à-dire, qu'il est toujours le même pour le masculin & le féminin, pour le singulier & le pluriel, toutes les fois qu'il se rapporte à un ou à plusieurs noms adjectifs, de quelque genre & en quelque nombre qu'ils soient : comme on le voit dans les exemples suivants.

Dans la Tragédie d'Electre de M. Crebillon ; cette Princesse dit, acte I. scene V.

Moi son esclave ! Hélas ! d'où vient que je LE suis ?

où *le* se rapporte à l'adjectif *esclave* qui est au féminin.

M. L. M. D. T. Dame aussi respectable par son esprit & ses vertus, que par son illustre naissance, dit dans une de ses lettres à l'Auteur,

Mon silence a pu vous donner lieu de penser que je n'étois pas aussi sensible que je LE *suis au succès de vos travaux, &c.* où l'on voit que *le* se rapporte à l'adjectif *sensible*.

Le P. Daniel dit dans son histoire de France, en parlant de Catherine de Medicis, *Elle étoit jalouse de son autorité, & elle* LE *devoit être* : où *le* se rapporte à l'adjectif *jalouse*.

On lit dans une Comédie très-connue, *Fut-il jamais une fille plus malheureuse & plus ridiculement traitée que je* LE *suis ?* où *le* se rapporte aux adjectifs *malheureuse & traitée*.

Dans une des lettres de la Marquise de... au Comte de... on lit, *Vous m'avez trouvé aimable, je cesse de vous* LE *paroître* ; & dans une autre, *mais exempte de caprices, je ne* LE *suis pas de soupçons*, où l'on voit que le pronom *le* de la premiere phrase se rapporte à *aimable* ; & que celui de la seconde se rapporte à *exempte de caprices*.

De même, plusieurs femmes diront incontestablement, *Avons-nous jamais été aussi tranquilles que nous* LE *sommes ?* & non pas, *que nous* LES *sommes*, quoique l'adjectif *tranquilles* auquel *le* se rapporte, soit au pluriel.

II. Le pronom conjonctif *le* est déclinable, c'est-à-dire, qu'il fait *la* au féminin, & *les* au pluriel, toutes les fois qu'il se rapporte à un nom substantif.

Ainsi lorsqu'on dit à quelqu'un, *étoit-ce là votre pensée ?* il répondra fort bien, *pouvez-vous douter que cene* LA *fût ?* parce que *la* se rapporte au nom substantif *pensée*

De même si l'on demande à une femme, *êtes-vous Madame une telle ?* ou à une actrice,

êtes-vous Andromaque dans cette tragédie? elles peuvent répondre l'une & l'autre, *oui, je* LA *suis*, parce que *la* se rapporte aux substantifs *Madame une telle* & *Andromaque*.

Par la même raison, si l'on me demande, *sont-ce-là vos gens?* je répondrai, *oui ce* LES *sont*, parce que *les* se rapporte à *gens* qui est au pluriel.

D. *Il ne me reste plus qu'à vous demander pourquoi le pronom conjonctif* le *est déclinable, quand il se rapporte à un nom substantif, & qu'il ne l'est pas quand il se rapporte à un nom adjectif.*

R. La meilleure raison est qu'ayant rapport à un nom substantif, il doit en prendre le genre & le nombre, comme un adjectif: ce qui n'arrive pas quand il n'a rapport précisément qu'à un nom adjectif qui n'a par lui-même ni genre ni nombre, mais seulement par le substantif auquel il est joint, & sur lequel *le* ne tombe point dans le cas dont il s'agit ici.

Une nouvelle preuve de cette différence, c'est que le pronom *le*, dans les circonstances où il se rapporte à un substantif, peut absolument se tourner par un pronom personnel. *Étoit-ce là votre pensée? ce l'étoit*, ou *c'étoit* ELLE, *Êtes-vous Monsieur un tel? Je le suis*, ou *je suis* LUI. *Êtes-vous Madame une telle? Etes-vous Andromaque? je la suis*, ou *je suis* ELLE. *Sont-ce là vos gens? ce les sont*, ou *ce sont* EUX, ce qu'on ne peut pas faire à l'égard du pronom *le*, quand il se rapporte à un nom adjectif, ou tout au plus il ne peut se tourner que par le mot vague *cela*. *J'ai été malade, & je le suis*, ou *je suis cela*, c'est-à-dire, ce qui est exprimé par le nom adjectif *malade*.

ARTICLE III.

Des Pronoms possessifs.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Pronoms possessifs ?

R. J'entends des pronoms qui marquent la possession & la propriété de quelque chose : comme quand je dis, *mon habit*, *votre chapeau*, *son livre.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de pronoms possessifs ?*

R. Il y en a de deux sortes ; savoir, les *pronoms possessifs absolus*, & les *pronoms possessifs relatifs.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre les uns & les autres ?*

R. C'est que les *pronoms possessifs absolus* précedent toujours le nom auquel ils sont joints, & que les *pronoms possessifs relatifs* n'étant pas joints avec leur substantif, le supposent énoncé auparavant, & y ont relation.

D. *Comment divisez-vous les pronoms possessifs ?*

R. Je les divise par rapport aux trois personnes.

D. *Quels sont les pronoms possessifs absolus des trois personnes ?*

R. 1. Pour la premiere personne du singulier, ce sont, *mon* au masculin, & *ma* au féminin ; qui font *mes* au pluriel.

Pour la premiere personne du pluriel, c'est *notre* au masculin & au féminin, qui fait *nos* au pluriel.

2. Pour la seconde personne du singulier, ce sont, *ton* au masculin, & *ta* au féminin, qui font *tes* au pluriel.

Pour la seconde personne du pluriel, c'est *votre* au masculin & au féminin, qui fait *vos* au pluriel.

3. Pour la troisieme personne du singulier, ce sont, *son* au masculin, & *sa* au féminin, qui font *ses* au pluriel.

Pour la troisieme personne du pluriel, c'est *leur* au masculin & au féminin, qui fait *leurs* au pluriel.

D. *Quels sont les pronoms possessifs relatifs des trois personnes?*

R. 1. Pour la premiere personne du singulier, ce sont *le mien* au masculin, & *la mienne* au féminin.

Pour la premiere personne du pluriel, ce sont, *le nôtre* au masculin, & *la nôtre* au féminin.

2. Pour la seconde personne du singulier, ce sont, *le tien* au masculin, & *la tienne* au féminin.

Pour la seconde personne du pluriel, ce sont, *le vôtre* au masculin, & *la vôtre* au féminin.

3. Pour la troisieme personne du singulier, ce sont, *le sien* au masculin, & *la sienne* au féminin.

Pour la troisieme personne du pluriel, ce sont,

ſont, *le leur* au maſculin, & *la leur* au féminin.

D. *Raſſemblez & récitez tous ces pronoms de ſuite.*

R. Pronoms poſſeſſifs abſolus.

Sing. maſc.	*Sing. fém.*	*Plur. des deux genres.*
Mon.	Ma.	Mes.
Ton.	Ta.	Tes.
Son.	Sa.	Ses.
Notre.	Notre.	Nos.
Votre.	Votre.	Vos
Leur.	Leur.	Leurs.

Pronoms poſſeſſifs relatifs.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Maſc.	*Fém.*	*Maſc.*	*Fém.*
le Mien,	la Mienne.	les Miens,	les Miennes.
le Tien,	la Tienne.	les Tiens,	les Tiennes.
le Sien,	la Sienne.	les Siens,	les Siennes.
le Nôtre,	la Nôtre.	les Nôtres,	les Nôtres.
le Vôtre,	la Vôtre.	les Vôtres,	les Vôtres.
le Leur,	la Leur.	les Leurs,	les Leurs.

D. *Pourquoi ces mots ſont-ils mis au rang des pronoms?*

R. Parce qu'ils tiennent la place des pronoms perſonnels ou des noms au génitif. Ainſi *mon ouvrage, notre devoir, ton habit, votre maître, ſon cheval*, en parlant de Pierre, *leur Roi*, en parlant des François, ſignifient *l'ouvrage de moi, le devoir de nous, l'habit de toi, le maître de vous, le cheval de lui* ou *de Pierre, le Roi d'eux* ou des *François.*

Les mêmes exemples peuvent s'appliquer aux pronoms poſſeſſifs relatifs.

D. *Comment me ferez-vous entendre que ces pronoms possessifs marquent, comme vous avez dit, la possession & la propriété de quelque chose ?*

R. Quand je dis, *mon livre, votre maison*, c'est comme si je disois, *le livre qui m'appartient, & dont je suis possesseur; la maison qui vous appartient, & dont vous êtes possesseur:* & cette possession ou propriété est exprimée par les mots *mon* & *votre*.

D. *Expliquez-moi par des exemples la différence qu'il y a entre les pronoms possessifs absolus, & les pronoms possessifs relatifs.*

R. J'ai dit que les possessifs absolus précédoient toujours les noms auxquels ils sont joints, comme *mon cheval, votre carrosse, sa chambre, leurs meubles*, & ainsi des autres.

Les possessifs relatifs au contraire supposent toujours un nom qui a été énoncé auparavant, & auquel ils se rapportent: comme quand je dis, *j'ai vendu mon cheval, avez-vous encore* LE VÔTRE? c'est-à-dire, *votre cheval. Vous altérez votre santé, je conserve* LA MIENNE, c'est-à-dire, *ma santé.*

D. *Pourquoi avez-vous mis un accent circonflexe (^) sur* NÔTRE, VÔTRE, *possessifs relatifs, & que vous n'en avez pas mis sur* NOTRE, VOTRE, *possessifs absolus?*

R. Parce que la voyelle ô dans NÔTRE, VÔTRE, possessifs relatifs, est toujours longue, & qu'elle est breve dans NOTRE, VOTRE, possessifs absolus.

D. *Vous avez dit dans l'article précédent que* leur *étoit pronom conjonctif, & vous dites présentement qu'il est pronom possessif: comment*

pourrai-je connoître quand il sera l'un ou l'autre ?

R. *Leur* est toujours pronom conjonctif, quand il est sans article, joint à un verbe, & que l'on peut mettre à sa place *à eux* ou *à elles* : au lieu qu'il est toujours pronom possessif, quand il a un article, ou qu'il est joint à un nom, ou qu'il en suppose un qui est auparavant.

D. *Appliquez cette regle à quelques exemples ?*

R. Dans cette phrase, *Les maîtres à qui l'on confie de jeunes gens, doivent* LEUR *donner toute* LEUR *attention* ; le premier *leur* est pronom conjonctif, parce qu'il est sans article, que d'ailleurs il est joint au verbe *donner*, & qu'on peut mettre *à eux* à sa place, en disant, *doivent donner* A EUX. Le second *leur* est pronom possessif, parce qu'il est joint à un nom qui est *attention.*

Dans cette autre phrase, *Quand vos freres viendront, je* LEUR *montrerai ma bibliotheque, & j'espere qu'ils me montreront* LA LEUR ; le premier *leur* est pronom conjonctif, parce qu'il est joint au verbe *montrerai*, & qu'on peut le rendre par *à eux*, *je montrerai* A EUX. Le second *leur* est pronom possessif, parce qu'il a un article qui est *la*, & qu'il se rapporte au nom *bibliotheque*, qui est auparavant : *ils me montreront* LEUR *bibliotheque.*

D. *Les pronoms possessifs se rapportent-ils tous également aux personnes & aux choses ?*

R. Il n'y a pas de difficulté à l'égard des pronoms possessifs de la premiere & de la seconde personne. C'est toujours aux personnes qu'ils se rapportent par les raisons que nous

avons expliquées pour les pronoms personnels & conjonctifs.

Il n'en est pas de même des pronoms possessifs de la troisieme personne, qui se rapportent tantôt aux personnes & tantôt aux choses. Sur quoi il faut observer,

1. Qu'on peut toujours les faire rapporter aux personnes : comme dans cette phrase, *Un Roi ne tient* SON *autorité que de Dieu seul, & nulle puissance sur la terre ne peut dispenser* SES *sujets de* LEUR *serment de fidélité*; on voit que *son autorité & ses sujets* se rapportent à *Roi*, & que *leur serment* se rapporte à *sujets*.

2. Que quand il s'agit de choses, il n'est pas toujours libre de se servir de ces pronoms possessifs de la troisieme personne. Ainsi on dit bien, *remettez ce livre en* SA *place; tous les corps ont* LEURS *dimensions*; mais on ne dira pas, en parlant d'une maison, *j'admire* SON *architecture*, SES *appartements*, SA *situation*; ni en parlant d'un arbre, SES *fruits sont excellents*.

D. *Quelles regles doit-on suivre, pour savoir quand on peut se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne avec rapport aux choses?*

R. Il y en a une qui paroît générale, c'est qu'on se sert de *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, quand on parle de choses tout-à-fait propres ou essentielles à celle qui est exprimée auparavant dans la même phrase, par un nom ou par un pronom : comme quand on dit, *remettez ce livre en* SA *place*, ou *remettez-le en* SA *place*. *La Seine a* SA *source en Bourgogne*, ou *elle a* SA *source en Bourgogne. La mer a* SON *flux &*

reflux. Les arbres portent LEURS *fruits chacun dans leur ſaiſon.*

Les exceptions de cette regle, s'il y en a, & les autres circonſtances, où l'on ne peut pas ſe ſervir des pronoms poſſeſſifs de la troiſieme perſonne avec rapport aux choſes, s'apprendront par l'uſage.

D. *Que fait-on quand on ne peut pas ſe ſervir des pronoms poſſeſſifs de la troiſieme perſonne ?*

R. Comme nous avons dit que les pronoms poſſeſſifs tenoient la place des pronoms perſonnels ou des noms au génitif, on a recours au pronom conjonctif *en*, qui ſe met auſſi pour le génitif des pronoms perſonnels ou des noms de choſes. Ainſi au lieu de dire, en parlant d'une maiſon, *j'admire* SON *architecture*, SES *appartements*; SA *ſituation*, & en parlant d'un arbre, SES *fruits ſon excellents*; il faut dire, *j'*EN *admire l'architecture, les appartements, la ſituation*; & *les fruits* EN *ſont excellents, &c.*

Ces regles regardent les pronoms poſſeſſifs relatifs, comme les pronoms poſſeſſifs abſolus.

D. *Quels articles prennent les pronoms poſſeſſifs ?*

R. Les poſſeſſifs abſolus prennent l'article indéfini, & les poſſeſſifs relatifs prennent l'article défini.

D. *Déclinez-les de ſuite, en joignant les maſculins aux féminins, & pour vous exercer, ajoutez-y des noms.*

R. SINGULIER.

	Masculin.	*Féminin.*
Nom. Acc.	*mon* Livre.	*ma* Plume.
Gen. Abl.	*de mon* Livre.	*de ma* Plume.
Dat.	*à mon* Livre.	*à ma* Plume.
Voc.	*ô mon* Livre.	*ô ma* Plume.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*mes* Livres.	*mes* Plumes.
Gen. Abl.	*de mes* Livres.	*de mes* Plumes.
Dat.	*à mes* Livres.	*à mes* Plumes.
Voc.	*ô mes* Livres.	*ô mes* Plumes.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*ton* Ami	*ta* Maison.
Gen. Abl.	*de ton* Ami.	*de ta* Maison.
Dat.	*à ton* Ami.	*à ta* Maison.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*tes* Amis.	*tes* Maisons.
Gen. Abl.	*de tes* Amis.	*de tes* Maisons.
Dat.	*à tes* Amis.	*à tes* Maisons.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*son* Cousin.	*sa* Cousine.
Gen. Abl.	*de son* Cousin.	*de sa* Cousine.
Dat.	*à son* Cousin.	*à sa* Cousine.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*ses* Cousins.	*ses* Cousines.
Gen. Abl.	*de ses* Cousins.	*de ses* Cousines.
Dat.	*à ses* Cousins.	*à ses* Cousines.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*notre* Frere.	*notre* Sœur.
Gen. Abl.	*de notre* Frere.	*de notre* Sœur.
Dat	*à notre* Frere.	*à notre* Sœur.
Voc.	*ô notre* Frere.	*ô notre* Sœur.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*nos* Freres.	*nos* Sœurs.
Gen. Abl.	*de nos* Freres.	*de nos* Sœurs.
Dat.	*à nos* Freres.	*à nos* Sœurs.
Voc.	*ô nos* Freres.	*ô nos* Sœurs.

SINGULIER.

	Masculin.		*Féminin.*
Nom. Acc.	*votre* Lit.	. . .	*votre* Chambre.
Gen. Abl.	*de votre* Lit.	. . .	*de votre* Chambre.
Dat.	*à votre* Lit.	. . .	*à votre* Chambre.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*vos* Lits.	. . .	*vos* Chambres.
Gen. Abl.	*de vos* Lits.	. . .	*de vos* Chambres.
Dat.	*à vos* Lits.	. . .	*à vos* Chambres.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*leur* Papier.	. . .	*leur* Table.
Gen. Abl.	*de leur* Papier.	. . .	*de leur* Table.
Dat.	*à leur* Papier.	. . .	*à leur* Table.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*leurs* Papiers.	. . .	*leurs* Tables.
Gen. Abl.	*de leurs* Papiers.	. . .	*de leurs* Tables.
Dat.	*à leurs* Papiers.	. . .	*à leurs* Tables.

SINGULIER.

Nom. Acc.	le Mien.	. . .	la Mienne.
Gen. Abl.	du Mien.	. . .	de la Mienne.
Dat.	au Mien.	. . .	à la Mienne.

PLURIEL.

Nom. Acc.	les Miens.	. . .	les Miennes.
Gen. Abl.	des Miens.	. . .	des Miennes.
Dat.	aux Miens.	. . .	aux Miennes.

SINGULIER.

Nom. Acc.	le Leur.	. . .	la Leur.
Gen. Abl.	du Leur.	. . .	de la Leur.
Dat.	au Leur.	. . .	à la Leur.

PLURIEL.

Nom. Acc.	les Leurs.	. . .	les Leurs.
Gen. Abl.	des Leurs.	. . .	des Leurs.
Dat.	aux Leurs.	. . .	aux Leurs.

Les autres pronoms possessifs relatifs se déclinent comme les deux derniers.

D. Mon, ton, ſon, *au ſingulier, ne s'emploient-ils qu'avec les noms maſculins?*

R. Ils s'emploient encore avec tous les noms féminins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée. Ainſi au lieu de dire, *ma ame, ta induſtrie, ſa eſpérance,* dont la prononciation ſeroit déſagréable, on dit, *mon ame, ton induſtrie, ſon eſpérance.*

ARTICLE IV.

Des Pronoms démonſtratifs.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Pronoms démonſtratifs?

R. J'entends des pronoms qui ſervent communément à indiquer ou montrer l'objet dont il s'agit dans le diſcours.

D. *Quels ſont ces pronoms?*

R. Ce ſont,

Maſc.	SING.	Ce, cet.	PLUR.	Ces.
Fém.	. .	Cette.	. .	Ces.
Maſc.	. .	Celui.	. .	Ceux.
Fém.	. .	Celle.	. .	Celles.
Maſc.	. .	Celui-ci.	. .	Ceux-ci.
Fém.	. .	Celle-ci.	. .	Celles-ci.
Maſc.	. .	Celui-là.	. .	Ceux-là.
Fém.	. .	Celle-là.	. .	Celles-là.
Maſc.		{ Ceci. Cela.		

D. *Expliquez-moi par quelques exemples, la définition que vous avez donnée des pronoms démonstratifs.*

R. Quand je dis, *ce livre, cette table*, j'indique & je montre *le livre* & *la table*, dont je parle, & ainsi des autres.

D. *Comment emploie-t-on ces pronoms dans le discours?*

R. Ils y ont différents usages, suivant les différentes manieres dont ils indiquent les choses dont on parle.

D. *Quel est l'usage de* ce, cet, cette, *&* ces?

R. On les met toujours avant des noms substantifs de personnes ou de choses, quelquefois précédés ou suivis de leurs adjectifs: (à la réserve de *ce*, qui se met souvent avant d'autres mots.) Et alors on ne peut pas dire que ce soient de véritables pronoms, puisqu'ils ne tiennent la place d'aucun nom. Ce sont plutôt des especes d'adjectifs, par le moyen desquels les objets sont mis en quelque sorte sous les yeux: comme quand on dit, CE *ciel*, CETTE *terre*, CES *éléments sont l'ouvrage de Dieu.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre* ce *&* cet?

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que *ce* se met avant les noms masculins qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée, comme *ce palais, ce héros*; & que *cet* se met avant les noms masculins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, comme *cet oiseau, cet honneur.*

D. *Que fait-on quand avec ces mêmes pronoms, on veut indiquer des objets plus ou moins éloignés?*

R. On met après les noms substantifs aux-

quels ils sont joints, les petits mots *ci* & *là*, *Ci* marque que l'objet est proche, comme *ce pays-ci*, *cet homme-ci*, *cette chambre-ci*, *ces livres-ci*, &c. *Là* marque que l'objet est plus éloigné, comme *ce pays-là*, *cet homme-là*, *cette chambre-là*, *ces livres-là*, &c.

D. *Ne peut-on pas dans le même sens, mettre* ici *à la place de* ci, *& dire*, cet homme ici, cette chambre ici, ces livres ici, &c.

R. Non : c'est une expression vicieuse, dans laquelle bien des gens tombent, & qu'il faut absolument éviter.

D. *Quel est l'usage de* ce, *quand il n'est pas joint à un nom substantif?*

R. 1. Il est relatif à ce qui précede dans le discours, & il indique une personne ou une chose dont on a déjà parlé : comme quand on dit, *je lis Horace & Virgile, parce que* CE *sont les meilleurs poëtes latins. Les astronomes qui prétendent connoître la nature des étoiles fixes, assurent que* CE *sont autant de soleils*: où l'on voit que dans la premiere phrase, *ce* se rapporte à *Horace* & à *Virgile*, & dans la seconde, aux *étoiles fixes*.

2. Il est relatif à ce qui suit dans le discours, & il indique une personne ou une chose dont on va parler : comme quand on dit, *C'étoit un grand capitaine que César : C'est ne pas connoître les courtisans, que de compter sur leurs promesses* ; *ce* dans le premier exemple se rapporte à *César*, & dans le second à ces mots, *compter sur leurs promesses*.

Dans plusieurs occasions où *ce* est relatif à ce qui suit dans le discours, il n'y est employé que par élégance, & pour donner plus de

force & d'énergie à l'expression : car quand je dis; CE *fut l'envie qui occasionna le premier meurtre dans le monde*; c'est au fond comme si je disois, *l'envie occasionna le premier meurtre dans le monde*. Cependant il y a dans la premiere expression une certaine énergie qui ne se trouve pas dans l'autre.

3. Souvent *ce* est mis pour le mot général *chose*, dont la signification est restreinte & déterminée par les mots qui le suivent : comme dans ces exemples, *Faites attention à* CE *que vous m'avez promis*, c'est-à-dire, *à la chose que vous m'avez promise. On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut être utile*, c'est-à-dire, *à la chose* ou *aux choses qui peuvent être utiles*, &c.

Il faut remarquer que dans tous les cas où *ce* n'est pas joint à un substantif, il ne change pas de terminaison, quoiqu'il se rapporte à des noms du masculin ou du féminin, au singulier ou au pluriel.

D. *Quelles réflexions avez-vous à faire sur* celui, celle, *& leurs pluriels?*

R. Celui & *celle* ne sont jamais joints à des noms substantifs. Ils n'ont par eux-mêmes qu'une signification vague de personnes ou de choses, laquelle signification doit être expliquée & déterminée par les mots suivants, sans lesquels ces pronoms ne peuvent subsister dans le discours : ce qu'on reconnoîtra dans les phrases suivantes; CELUI *qui met sa confiance en Dieu, ne sera pas trompé. De toutes les félicités*, CELLE *dont les justes jouissent dans le ciel, est la seule à laquelle nous devons aspirer.*

Bienheureux sont CEUX *qui souffrent persécution pour Jesus-Christ.*

D. *Comment emploie-t-on dans le discours, les pronoms*, celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là, *avec leurs pluriels ?*

R. On ne les joint jamais à aucun nom substantif, & ils ont une signification déterminée & indépendante des mots dont ils peuvent être suivis. On s'en sert ordinairement pour désigner une personne, ou une chose qui est sous les yeux; ou dont on a déjà parlé: comme quand on dit, en parlant de deux hommes, CELUI-CI *est le plus habile*, CELUI-LÀ *est le plus ignorant*: & en parlant de maison, *Je préfere* CELLE-CI *à* CELLE-LÀ, *&c.*

Celui-ci, celle-ci, marquent des objets proches, & *celui-là, celle-là*, des objets plus éloignés.

D. *Quelle est la signification & l'usage des pronoms* ceci & cela ?

R. Ils ne se disent que des choses, & n'ont pas de pluriel, ensorte que *ceci* peut ordinairement se rendre par *cette chose-ci*, & *cela* par *cette chose-là*. Ainsi quand je dis, *Ceci mérite attention. Que pensez-vous de cela ?* c'est comme si je disois, *Cette chose-ci mérite attention. Que pensez-vous de cette chose-là, &c.*

D. *De quelle personne sont ces pronoms démonstratifs ?*

R. Ils sont tous de la troisieme personne.

D. *Quel article prennent-ils ?*

R. Ils prennent l'article indéfini.

D. *Déclinez-les en joignant des noms à ceux qui peuvent en souffrir.*

R. SINGULIER.

Nom. Acc.	*ce* Palais.	. . .	*cet* Oiseau.
Gen. Abl.	*de ce* Palais.	. . .	*de cet* Oiseau.
Dat.	*à ce* Palais.	. . .	*à cet* Oiseau.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*ces* Palais.	. . .	*ces* Oiseaux.
Gen. Abl.	*de ces* Palais.	. . .	*de ces* Oiseaux.
Dat.	*à ces* Palais.	. . .	*à ces* Oiseaux.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom. Acc.	*cette* Femme.	Nom. Acc.	*ces* Femmes.
Gen. Abl.	*de cette* Femme.	Gen. Abl.	*de ces* Femmes.
Dat.	*à cette* Femme.	Dat.	*à ces* Femmes.

SINGULIER.			PLURIEL.		
Nom. Acc.	Celui.	Celle.	*Nom. Acc.*	Ceux.	Celles.
Gen. Abl.	de Celui.	de Celle.	*Gen. Abl.*	de Ceux.	de Celles.
Dat.	à Celui.	à Celle.	*Dat.*	à Ceux.	à Celles.

SINGULIER.

Nom. Acc.	Celui-ci.	. . .	Celle-ci.
Gen. Abl.	de Celui-ci.	. . .	de Celle-ci.
Dat.	à Celui-ci.	. . .	à Celle-ci.

PLURIEL.

Nom. Acc.	Ceux-ci.	. . .	Celles-ci.
Gen. Abl.	de Ceux-ci.	. . .	de Celles-ci.
Dat.	à Ceux-ci.	. . .	à Celles-ci.

SINGULIER.

Nom. Acc.	Celui-là.	. . .	Celle-là.
Gen. Abl.	de Celui-là.	. . .	de Celle-là.
Dat.	à Celui-là.	. . .	à Celle-là.

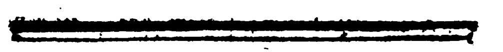
PLURIEL.

Nom. Acc.	Ceux-là.	. . . . .	Celles-là.
Gen. Abl.	de Ceux-là.	. . . . .	de Celles-là
Dat.	à Ceux là.	. . . . .	à Celles-là.

SINGULIER.

Nom. Acc.	Ceci	. . . .	Cela.
Gen. Abl.	de Ceci	. . .	de Cela.
Dat.	à Ceci	. . . . .	à Cela.

Ces deux pronoms n'ont point de pluriels.



ARTICLE V.

Des Pronoms relatifs.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Pronoms relatifs?

R. J'entends des pronoms qui rappellent dans le discours, les idées des personnes ou des choses dont on a déjà parlé, pour les expliquer, ou pour en restreindre & déterminer l'étendue.

D. *Pourquoi les appelle-t-on* relatifs?

R. A cause de la relation ou du rapport qu'ils ont à des noms ou à des pronoms qui les précédent, & qui expriment les personnes ou les choses dont ils rappellent les idées.

D. *Quels sont ces pronoms relatifs?*

R. Ce sont,

Qui, que, quoi, dont, des deux genres.

Lequel, masculin.

Laquelle, féminin.

D. *Faites-moi entendre par des exemples, que ces pronoms relatifs ont toujours rapport à un autre nom ou pronom qui est auparavant.*

R. Quand je dis, *Dieu* QUI *aime les hommes; qui*, a raport à *Dieu*, & c'est comme si je disois, *Dieu*, LEQUEL DIEU *aime les hommes.* De même quand je dis, *l'argent* QUE *j'ai dépensé; que* se rapporte à *l'argent*, & c'est comme si je disois, *l'argent* LEQUEL ARGENT *j'ai dépensé.* Ainsi des autres pronoms relatifs.

D. *Qu'avez-vous entendu, en disant que les pronoms relatifs expliquent les idées précédentes, ou en restreignent & déterminent l'étendue?*

R. J'ai entendu que les pronoms relatifs ont deux usages principaux dans le discours, selon lesquels ils sont ou *explicatifs* ou *déterminatifs.*

I. Ils sont *explicatifs*, quand les mots qui les suivent & qui en dépendent, ne font que développer ce qui étoit enfermé dans l'idée des noms ou pronoms auxquels les pronoms relatifs se rapportent, sans y rien changer, & que ce qui est ajouté par le moyen des pronoms relatifs, aux idées précédentes, leur convient généralement & dans toute leur étendue. Ainsi quand je dis, *Dieu qui aime les hommes*, ce que j'exprime par *qui aime les hommes*, ne fait qu'expliquer ce qui est compris dans l'idée de Dieu, qu'on ne peut concevoir sans l'attribut de bonté pour les hommes. De même quand je dis, *les hommes qui sont créés pour connoître & pour aimer Dieu*, ce que j'ajoute à l'idée d'*hommes* par les mots dépendants de *qui*, convient à cette idée généralement & dans toute son

étendue, puiſqu'il n'y a pas un homme qui n'ait été créé pour connoître & pour aimer Dieu. Par conſéquent *qui* eſt *explicatif* dans ces deux exemples.

II. Les pronoms relatifs ſont *déterminatifs*, quand on s'en ſert pour reſtreindre & déterminer la ſignification des noms ou pronoms auxquels ils ſe rapportent, c'eſt-à-dire, quand ce qu'on ajoute à une idée par le moyen des pronoms relatifs, ne convient pas à cette idée dans toute ſon étendue. Ainſi quand je dis, *La doctrine qui met le ſouverain bien dans la volupté du corps, eſt indigne d'un philoſophe*, je ne parle pas de la doctrine en général; mais par le pronom *qui*, je la reſtreins & la détermine à ne ſignifier que celle qui met le ſouverain bien dans la volupté du corps. De même quand je dis, *les hommes qui craignent Dieu*, le pronom *qui* fait aſſez connoître que je ne parle pas de tous les hommes, mais ſeulement du petit nombre de ceux qui craignent Dieu. Par conſéquent *qui* eſt *déterminatif* dans ces deux exemples.

Ce qu'on vient de dire à l'égard de *qui*, peut également s'appliquer aux autres pronoms relatifs.

D. *Avant que d'entrer dans les réflexions que vous avez à faire ſur ces pronoms, dites-moi avec quels articles ils ſe déclinent.*

R. Ils ſe déclinent avec l'article indéfini, à l'exception de *lequel* & *laquelle*, qui prennent l'article défini: mais cet article s'y joint de maniere qu'il fait partie du mot, comme on va le voir dans la déclinaiſon.

D. *Déclinez ces pronoms avec les articles qui leur conviennent.*

R. SINGULIER.		Autre SINGULIER.	
Nom.	Qui.	*Nom. Acc.*	Quoi, *ou* Que
Gen. Abl.	de Qui, *ou* Dont.	*Gén. Abl.*	de Quoi, *ou* Dont.
Dat.	à Qui.	*Dat.*	à Quoi.
Acc.	Qui, *ou* Que.	. . . . . .	

Le pluriel comme le singulier.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Nom.	Lequel, Laquelle.	*Nom.*	Lesquels, Lesquelles.
G. Ab.	Duquel, de Laquelle. *ou* Dont.	*G. Ab.*	Desquels, Desquelles. *ou* Dont.
Dat.	Auquel, à Laquelle.	*Dat.*	Auxquels, Auxquelles.
Acc.	Lequel, Laquelle. *ou* Que.	*Acc.*	Lesquels, Lesquelles, *ou* Que.

D. *Comment appelle-t-on le nom ou pronom auquel se rapporte le pronom relatif?*

R. On l'appelle l'antécédent du pronom relatif. Ainsi dans, *Dieu qui aime les hommes*; *Dieu* est l'antécédent de *qui*; & dans, *l'argent que j'ai dépensé*; *l'argent* est l'antécédent de *que*.

D. *Quelles sortes de noms peuvent être les antécédents des pronoms relatifs?*

R. Les seuls noms substantifs, parce qu'il n'y a que ces noms qui expriment les idées des personnes & des choses.

D. *Pourquoi avez-vous donc encore mis les pronoms au nombre des antécédents?*

R. Parce qu'alors ils tiennent la place de quelques noms substantifs, ou déjà exprimés ou sous-entendus: comme dans cette phrase, *Il est étonnant que Henri IV. ait été la victime d'un scélérat*, LUI *qui n'étoit occupé que du bonheur de ses peuples*; *lui* antécédent de *qui*, tient la place de *Henri IV.* exprimé auparavant: & dans ces autres phrases, CELUI *qui veut vivre heureux, doit domter ses passions. On est*

assuré de son salut ; *en pratiquant* CE *que l'Evangile nous prescrit* ; les noms substantifs sont sous-entendus. *Celui*, antécédent de *qui*, est mis pour *l'homme* : *l'homme qui veut vivre heureux*, *&c.* & *ce*, antécédent de *que* est mis pour *les choses* : *les choses que l'Evangile nous prescrit*.

D. *Comment peut-on trouver l'antécédent d'un pronom relatif ?*

R. En le tournant par *lequel*, *laquelle*, *duquel*, *de laquelle*, *&c.* selon le cas où il est, & en y joignant un nom exprimé auparavant avec lequel il puisse faire un sens raisonnable. Ainsi dans cette phrase, *Songeons à appaiser la colere de Dieu, dont nous devons craindre les effets* ; on trouve que c'est *la colere* & non pas *Dieu* qui est l'antécédent de *dont*, parce qu'on peut dire, *Songeons à appaiser la colere de Dieu*, DE LAQUELLE COLERE *nous devons craindre les effets*, & qu'on ne pourroit pas dire, *duquel Dieu nous devons craindre les effets.*

D. *Les pronoms relatifs ont-ils toujours un antécédent exprimé ?*

R. Non : il arrive quelquefois que l'antécédent des pronoms relatifs est sous-entendu, & alors cet antécédent sous entendu est ordinairement un pronom démonstratif, comme on peut le voir dans ces phrases ; QUI *ne sait pas garder un secret, est incapable de gouverner*, c'est-à-dire, CELUI QUI *ne sait pas*, *&c. On ne peut rien exiger* DE QUI *n'a rien*, c'est-à-dire, *de* CELUI QUI *n'a rien. Dieu fait miséricorde* A QUI *il veut*, c'est-à-dire, A CELUI OU A CEUX A QUI *il veut. Les Apôtres annonçoient l'Evangile* A QUI *vouloit les écouter*,

c'est-à-dire, A CEUX QUI *vouloient les écouter. Des deux discours que vous m'avez fait voir, je ne sais* AUQUEL *je dois donner la préférence,* c'est-à-dire, *je ne sais quel est* CELUI AUQUEL *je dois donner la préférence. On dit que Cromwel avoit cinquante chambres, & ses meilleurs amis ne savoient jamais dans* LAQUELLE *il couchoit,* c'est-à-dire, *ne savoient jamais quelle étoit* CELLE *dans* LAQUELLE *il couchoit. Voilà* DE QUOI *il s'agit,* c'est-à-dire, *voilà* CE OU LA CHOSE DE QUOI *il s'agit. C'est* A QUOI *je pensois,* c'est-à-dire, *c'est* CE OU LA CHOSE A QUOI *je pensois.*

D. *N'y a-t-il pas des occasions où quelques-uns de ces pronoms relatifs n'ont point d'antécédent exprimé ni sous-entendu?*

R. Oui : & alors ils ne sont plus appellés qu'improprement *relatifs,* n'ayant rapport à aucun antécédent. Ils seroient mieux nommés *pronoms absolus.* Ce sont plus ordinairement *qui* & *quoi,* & on connoît qu'ils sont absolus, c'est-à-dire, sans rapport à un antécédent, quand on peut tourner le premier par *quelle personne,* & l'autre par *quelle chose,* comme dans ces exemples, *je vous ferai connoître* QUI *je suis,* c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *je suis. Amenez avec vous* QUI *vous voudrez,* c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *vous voudrez. On ne sait encore* A QUOI *attribuer surement la chûte des corps pesants,* c'est-à-dire, A QUELLE CHOSE *attribuer, &c. Marius avoit sur le visage je ne sais* QUOI *de féroce,* c'est-à-dire, *je ne sais* QUELLE CHOSE *de féroce.*

Nous parlerons plus amplement de cette espece particuliere de pronoms dans l'article suivant.

D. *Croyez-vous qu'avec les principes que vous venez d'établir, on puisse expliquer toutes les différentes manieres dont* qui *&* quoi *sont employés sans antécédent?*

R. Non: il y a en cette occasion, comme en bien d'autres, plusieurs expressions prises du génie de la langue, & introduites par l'usage, dont on sent toute la force, quoiqu'on ne puisse pas les assujettir aux regles de la Grammaire. C'est ainsi qu'il faut penser de ces façons de parler, À QUI *mieux mieux. C'étoit* À QUI *combattroit plus courageusement. La pluralité des Dieux est une chose qu'on ne peut s'imaginer* QUI *ait été adoptée par des gens de bon sens. Les plus illustres Romains ne laissoient souvent pas en mourant,* DE QUOI *faire les frais de leurs funérailles. C'est un homme qui a* DE QUOI, pour dire, *qui est riche, &c.*

D. *Les pronoms relatifs ne sont-ils pas de quelque usage par rapport aux pronoms démonstratifs?*

R. Oui: nous avons dit à l'article précédent, que *ce* (mis pour le mot général *chose*) *celui, celle, ceux* & *celles*, n'étant jamais joints à des noms substantifs, n'avoient par eux-mêmes qu'une signification vague de personnes ou de choses, laquelle devoit être expliquée & déterminée par les mots suivants, & c'est ordinairement par des pronoms relatifs que cette signification vague est expliquée & déterminée: comme on peut le reconnoître dans les mêmes exemples que nous avons déjà rapportés; *Faites attention à* CE QUE *vous m'avez promis. On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut être utile.* CELUI QUI *met sa confiance en Dieu ne sera pas trompé. De toutes les félicités,* CELLE DONT

les justes jouissent dans le ciel, est la seule à laquelle nous devons aspirer. Bienheureux sont CEUX QUI *souffrent persécution pour Jesus-Christ.*

D. *Donnez-moi quelques regles sur l'usage de ces pronoms dans le discours en commençant par* qui.

R. 1. *Qui*, des deux genres & des deux nombres, se dit également au nominatif, des personnes & des choses : c'est-à-dire, qu'il peut avoir pour antécédent un nom ou un pronom qui exprime une personne ou une chose, comme dans ces exemples ; LE JEUNE HOMME QUI *cultive la vertu & les sciences, goûte un bonheur plus solide que* CELUI QUI *passe sa vie dans la dissipation & dans les plaisirs.* LES FABLES QUI *font parler les animaux pour notre instruction, sont plus utiles que* CELLES QUI *attribuent aux Dieux du paganisme, les vices & les actions les plus abominables.*

2. Le même pronom relatif *qui*, dans tous les autres cas que le nominatif, ne peut avoir pour antécédent qu'un nom ou un pronom qui exprime une personne : & le génie de notre langue ne souffre pas que le génitif, le datif, l'accusatif, & l'ablatif de ce pronom, se disent des choses, pas même des animaux. Ainsi ces expressions seroient vicieuses ; *La maison* DE QUI *j'ai fait l'acquisition. Les sciences* À QUI *je m'applique. L'opinion contre* QUI *je me déclare. Le cheval* DE QUI *je me suis défait* Mais on dira fort bien, *Combien de grands hommes* DE QUI *les belles actions sont restées dans l'oubli ? Il faut bien choisir les amis* À QUI *on veut donner sa confiance. Songeons à fléchir*

le juge devant QUI *nous devons paroître un jour. Il y a un Roi dans les cieux*, DE QUI *dépendent les Rois de la terre.*

S'il y a quelque exception à cette derniere regle, ce ne peut être que dans le style figuré, quand on personnifie les choses, ou qu'on les transforme en divinités, comme la Gloire, la Vertu, la Renommée, la Victoire, &c. & quand, en parlant d'animaux ou d'autres choses, on se sert de phrases personnelles, c'est-à-dire, de phrases qui ne conviennent proprement qu'aux personnes. Ainsi on peut dire dans l'un & dans l'autre sens; *la gloire* A QUI *les Héros sacrifient. C'est un cheval* A QUI *je dois la vie.*

D. *Quelles observations avez-vous à faire sur les pronoms relatifs* lequel *&* laquelle.

R. Lequel & *laquelle* dans tous leurs cas, tant au singulier qu'au pluriel, peuvent se dire également des personnes & des choses. Mais l'usage ne les admet pas dans toutes les occasions où l'on auroit lieu de les employer : comme nous allons le voir.

1. On ne s'en sert presque jamais au nominatif, & les oreilles seroient blessées de ces expressions, *Dieu* LEQUEL *a créé le ciel & la terre. La grace* LAQUELLE *domte les cœurs rebelles. Les vices* LESQUELS *regnent dans le monde. Les vertus* LESQUELLES *nous rendent agréables à Dieu.* Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au pronom relatif *qui*, & dire, *Dieu* QUI *a créé le ciel & la terre. La grace* QUI *domte les cœurs rebelles. Les vices* QUI *regnent dans le monde. Les vertus* QUI *nous rendent agréables à Dieu.*

Ce n'eſt pourtant pas qu'on ne puiſſe, & qu'on ne doive même quelquefois employer ces pronoms au nominatif & dans les autres cas où ils ne ſont pas d'un uſage ordinaire, quand on veut s'exprimer avec clarté & éviter toute équivoque: comme dans les ouvrages dogmatiques, dans les phraſes où le relatif eſt ſéparé de l'antécédent par d'autres noms de divers genres, ſuivant l'exemple que nous donnerons pour l'ablatif, dans les ordonnances, dans les contrats, &c. où il eſt encore aſſez ordinaire, pour plus grande préciſion, de répéter l'antécédent déjà exprimé, & de le joindre aux pronoms *lequel* & *laquelle*, en diſant par exemple, LEQUEL PRINCIPE *me fait conclure*, *&c.* DE LAQUELLE FERME *jouiront*, *&c.* AUXQUELS HERITIERS *il ſera permis*, *&c.*

2. Les génitifs & ablatifs de ces pronoms ſont d'un uſage un peu plus étendu, & il eſt à propos, pour en faciliter l'intelligence, de faire ici une obſervation particuliere ſur le génitif.

Les pronoms relatifs, quels qu'ils ſoient, étant au génitif, ne ſuppoſent pas ſeulement un antécédent qui les précede, ils ſuppoſent encore ordinairement un autre nom ſubſtantif dont ils dépendent, & avec lequel ils ont une liaiſon néceſſaire. Ainſi dans cete phraſe, *Alexandre*, DE QUI LE COURAGE *eſt aſſez connu; de qui*, dont l'antécédent eſt *Alexandre*, a encore une liaiſon néceſſaire avec le nom ſubſtantif *courage*, *de qui le courage*. Quelquefois ce ſubſtantif eſt joint au génitif, comme on vient de le voir; quelquefois il en

eſt ſéparé par quelques mots : comme quand on dit, *Alexandre* DE QUI *l'on connoît aſſez* LE COURAGE. Or dans le premier cas, le génitif du pronom relatif peut ſe trouver avant ou après le nom ſubſtantif ; & comme on dit, *Alexandre* DE QUI LE COURAGE *eſt aſſez connu*, on dira, *Alexandre* AU COURAGE DE QUI *on a donné tant de louanges.* Ce qui fait le fondement des regles ſuivantes.

Quand le génitif du pronom relatif eſt avant le nom ſubſtantif dont il dépend, l'uſage ne ſouffre guere que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, & que l'on diſe par exemple, *le livre* DUQUEL *vous m'avez fait préſent. La Religion* DE LAQUELLE *on mépriſe les maximes.*

Mais ſi le génitif du pronom relatif eſt après le nom ſubſtantif dont il dépend, *duquel* & *de laquelle* ſont les ſeuls dont on puiſſe ſe ſervir en parlant de choſes ou d'animaux, & il faut dire, *La Seine dans le lit* DE LAQUELLE *viennent ſe jetter d'autres rivieres. Les moutons à la dépouille* DESQUELS *les hommes doivent leurs vêtements.*

En parlant de perſonnes, il eſt ſouvent égal d'employer *de qui* ou *duquel*, *de laquelle.* Quelquefois l'un a plus de grace que l'autre, & c'eſt à l'oreille à en décider. Ainſi je puis dire, *Le prince à la protection* DE QUI OU DUQUEL *je dois ma perſonne.* Et dans cette phraſe, *C'eſt une femme ſur le compte* DE LAQUELLE *il ne court pas de mauvais bruits*, je préférerois *de laquelle* à *de qui.*

Le génitif du pronom relatif ne ſe met après le nom ſubſtantif dont il dépend, que quand

ce

ce nom est à un autre cas qu'au nominatif, comme dans, *le prince* À LA PROTECTION *de qui* ou *duquel &c.* ou qu'il est à la suite d'une préposition, comme dans, *C'est une femme* SUR LE COMPTE *de laquelle*, *&c.*

Au reste il est bon d'observer qu'on ne doit mettre les génitifs des pronoms relatifs après les noms substantifs dont ils dépendent, que quand il est indispensable de le faire : parce qu'il y a toujours dans cette transposition, une certaine dureté qu'il faut éviter autant qu'il est possible. Sur quoi il n'y a pas d'autres regles à suivre que celles du goût & de l'oreille.

Pour ce qui regarde *duquel*, *de laquelle*, à l'ablatif, on doit encore consulter l'usage, pour savoir dans quelles occasions on peut s'en servir tant pour les personnes que pour les choses. On les préfere assez ordinairement aux ablatifs des autres pronoms relatifs, quand ils peuvent contribuer à la clarté du discours : comme lorsque l'antécédent en est séparé par d'autres noms de divers genres. Ainsi on dira bien, *La désobéissance des Israélites aux ordres de Dieu*, DE LAQUELLE *Moïse se plaint si souvent.* Mais on ne dira pas, *Dieu* DUQUEL *les Israélites reçurent tant de bienfaits.*

3. Les datifs *auquel*, *à laquelle*, sont d'un usage très-ordinaire, & presque toujours indispensable, quand il est question de choses. Ainsi il faut dire, *Le jardin* AUQUEL *je donne tous mes soins. Les sciences* AUXQUELLES *je m'applique.*

Mais si l'on parle de personnes, il est libre d'employer *à qui*, ou *auquel*, *à laquelle*,

suivant que l'un ou l'autre conviendra mieux dans le discours, & on peut dire également, *Dieu* À QUI OU AUQUEL *nous devons rapporter toutes nos actions. Il faut bien choisir les amis* À QUI OU AUXQUELS *on veut donner sa confiance.*

4. Pour bien entendre l'usage de *lequel* & *laquelle* à l'accusatif, il faudroit avoir quelque connoissance des verbes & des prépositions, dont nous ne parlerons qu'aux Chap. VI. & VIII. Il est pourtant indispensable de dire ici, en supposant cette connoissance, que quand *lequel & laquelle* sont à l'accusatif, ils sont ordinairement gouvernés ou régis par un verbe ou par une préposition.

Les mêmes regles que nous avons établies pour *lequel*, *laquelle*, au nominatif, doivent s'appliquer à ces pronoms à l'accusatif, régis par un verbe: c'est-à-dire, que quand un verbe régit le pronom relatif à l'accusatif, soit que l'on parle de personnes ou de choses, ce n'est presque jamais de *lequel* & *laquelle* qu'il faut se servir. Ainsi on auroit lieu d'être choqué de ces expressions: *L'homme* LEQUEL *Dieu créa à son image & ressemblance. La femme* LAQUELLE *Dieu forma d'une des côtes de l'homme. Les anges* LESQUELS *l'orgueil précipita dans les enfers. Les créatures* LESQUELLES *Dieu tira du néant.*

Quand ce sont des prépositions qui régissent le pronom relatif à l'accusatif, on peut employer indifféremment *qui*, ou *lequel*, *laquelle*, si l'on parle de personnes, & dire, *Songeons à fléchir le Juge devant* QUI OU *devant* LEQUEL *nous devons paroître un jour. Les femmes avec*

QUI OU *avec* LESQUELLES *j'ai été en liaison.*

Mais si l'on parle de choses, on doit presque toujours se servir de *lequel*, *laquelle*. Ainsi il faut dire, *Le bois dans* LEQUEL *nous nous sommes promenés. L'opinion contre* LAQUELLE *je me déclare.*

D. *Quel usage fait-on dans le discours du pronom relatif* quoi?

R. 1. On ne l'emploie jamais au nominatif, comme pronom relatif.

2. Il est pour les deux genres & pour les deux nombres, comme on le verra dans les exemples.

3. Il ne se dit jamais que des choses absolument inanimées.

Le cas où il est plus en usage est le datif, & il n'y a presque pas de chose à quoi on ne puisse le faire rapporter. Ainsi on dira, *Le bonheur éternel est l'unique objet* À QUOI *nous devons aspirer. C'est une objection* À QUOI *il n'y a pas de réponse. On ne réfléchit pas assez sur tous les dangers* À QUOI *on s'expose dans le monde. Les habitudes vicieuses sont des maladies* À QUOI *tous les secours humains ne peuvent remédier.*

On peut néanmoins, dans la plupart des occasions où l'on emploie *à quoi*, se servir également des datifs, *auquel*, *à laquelle* : & c'est à l'oreille à juger lesquels de ceux-ci ou de l'autre ont plus de grace & d'harmonie dans le discours. Le datif *à quoi*, n'est d'un usage indispensable, que quand il a pour antécédent *ce* ou *rien*; comme quand on dit, *C'est* À QUOI *je vous exhorte. Il n'y a rien* À QUOI *je ne sois disposé.*

Ce pronom ne se dit au génitif & à l'ablatif, qu'après l'antécédent *ce* : comme dans ces exemples, *C'est* DE QUOI *je vous rendrai compte. C'étoit* DE QUOI *je me plaignois.* Et quoiqu'on puisse absolument s'en servir après l'antécédent *rien*, comme dans cette phrase, *Il n'y a rien dans le monde* DE QUOI *Dieu ne soit auteur*; il est cependant mieux de l'éviter & d'avoir recours à un autre pronom relatif.

Quoi à l'accusatif, est d'un usage très-commun; mais c'est toujours à la suite de prépositions qui le régissent : comme quand on dit: *Le principe sur* QUOI *je me fonde. La chose en* QUOI *il a manqué. Les plaisirs après* QUOI *on court. Les armes avec* QUOI *vous vous êtes défendu, &c.*

Il est encore libre dans toutes ces occasions, de se servir des accusatifs *lequel*, *laquelle*, si l'on trouve qu'ils aient plus de grace : comme nous l'avons observé à l'égard du datif *à quoi.*

D. *Qu'avez-vous à observer sur le pronom relatif* dont?

R. C'est un pronom qui ne se décline pas, & qui n'est susceptible d'aucun article. Il exprime toujours un génitif ou un ablatif, & sans recevoir aucun changement, il peut se rapporter à toutes sortes d'antécédents, de quelque genre, & de quelque nombre qu'ils soient.

Il n'a pas d'autre usage que d'être mis à la place des génitifs & ablatifs, tant singuliers que pluriels, des autres pronoms relatifs, pour peu qu'on trouve de difficulté à les employer :

& on peut dire qu'il eſt toujours plus ſûr de le préférer. Ainſi dans toutes les occaſions où nous avons dit qu'on ne pouvoit employer *de qui*, *duquel*, *de laquelle*, *deſquels*, *deſquelles*, *de quoi*, il faut avoir recours à *dont* : & l'on peut encore le ſubſtituer à ces pronoms, lors même qu'ils ne ſont pas contraires à la pureté du langage ; ce que nous allons faire voir, en remettant ici les mêmes exemples que nous avons déjà rapportés.

1. Exemples où l'on a dit que *de qui* ne pouvoit ſe ſouffrir ! *La maiſon* DONT *j'ai fait l'acquiſition. Le cheval* DONT *je me ſuis défait.*

2. Exemples où l'on peut mettre *de qui* & *dont* ; *Combien de grands hommes* DONT *les belles actions ſont reſtées dans l'oubli ? Il y a dans les cieux un Roi* DONT *dépendent les Rois de la terre. Alexandre* DONT *le courage eſt aſſez connu.*

3. Exemple où *duquel*, *de laquelle*, ne ſont point d'uſage ; *Le livre* DONT *vous m'avez fait préſent. La religion* DONT *on mépriſe les maximes. Dieu* DONT *les Iſraélites reçurent tant de bienfaits.*

4. Exemple où *dont* vaut mieux que *de quoi* ; *Il n'y a rien dans le monde* DONT *Dieu ne ſoit auteur.*

D. *Qu'eſt-ce que le pronom relatif* que ?

R. C'eſt un pronom indéclinable qui n'admet point d'article, & qui exprime communément un accuſatif des deux genres & des deux nombres.

On en fait l'accuſatif des autres pronoms relatifs, quand celui qui leur eſt propre, n'eſt

pas reçu par l'usage : ce qui s'éclaircira par le détail suivant.

Qui, ne s'emploie à l'accusatif, que quand il est régi par des prépositions : *en qui*, *sur qui*, *avec qui*; *&c.* Mais quand c'est un verbe qui le régit à l'accusatif, il faut alors nécessairement se servir de *que* qui se met toujours avant le verbe par lequel il est régi, comme dans ces exemples, *Le prince* QUE *je sers. La femme* QUE *j'ai épousée. Les ennemis* QUE *vous craignez. Les muses* QUE *je cultive.* Ainsi *que* est l'accusatif du pronom relatif *qui*.

Il est encore accusatif des pronoms *lequel*, *laquelle*, quand ils sont régis par un verbe, & que l'usage n'autorise pas leur propre accusatif. Ainsi au lieu des phrases que nous avons trouvé vicieuses page 122, il faut dire, *L'homme* QUE *Dieu créa à son image & ressemblance. La femme* QUE *Dieu forma d'une des côtes de l'homme. Les anges* QUE *l'orgueil précipita dans les enfers. Les créatures* QUE *Dieu tira du néant.*

On peut même encore regarder *que* comme l'accusatif du pronom *quoi*, lorsqu'il est régi par un verbe, & qu'il se rapporte, aussi-bien que ce pronom, à des choses absolument inanimées, ou qu'il a pour antécédent *ce* ou *rien*; comme quand on dit : *les dangers* QUE *je cours. Ce* QUE *j'ai résolu. Il n'y a rien* QUE *je ne fasse.*

Quoique l'emploi naturel du pronom relatif *que*, soit d'exprimer un accusatif, il y a cependant quelques façons de parler autorisées par l'usage, où il tient lieu, tantôt d'un datif, & tantôt d'un génitif ou d'un ablatif : comme

quand on dit, *C'est à vous* QUE *je parle*, au lieu de dire, A QUI *je parle. C'est à la gloire* QUE *j'aspire*, au lieu de dire, A LAQUELLE *j'aspire. C'est de cette somme* QUE *je vous demande le paiement*, au lieu de dire, DONT OU DE LAQUELLE *je vous demande le paiement. C'est du Roi* QUE *vous devez attendre cette grace*, au lieu de dire, DE QUI OU DONT *vous devez attendre cette grace.*

D. *N'y a-t-il pas d'autres pronoms relatifs que ceux dont vous venez de parler?*

R. On peut dire en général que tout véritable pronom est relatif, en ce qu'étant mis à la place d'un nom ou même d'un autre pronom, il est nécessaire qu'il ait rapport à l'un ou à l'autre. Et c'est sans doute par cette raison que quelques Grammairiens ont appellé pronoms relatifs, ou particules relatives, les mots *en*, *y*, & *le*, que nous avons rangés au nombre des pronoms conjonctifs. Mais nous ne regardons ici comme pronoms relatifs, que ceux qui, outre le rapport qu'ils ont aux noms ou aux pronoms dont ils tiennent la place, expliquent encore, comme nous l'avons dit, ou déterminent la signification de leur antécédent. Et en ce sens il y a encore quelques mots que l'on doit mettre au rang des pronoms relatifs, parce qu'ils ont le même usage, & qu'on peut les rendre par d'autres pronoms relatifs.

Ce sont les mots *où*, *d'où* & *par où*, qui ne se disent jamais que des choses au singulier & au pluriel, & qui ont souvent beaucoup plus de grace dans le discours que les pronoms qu'ils représentent.

Où, est pronom relatif, toutes les fois qu'on peut le tourner par *auquel*, *à laquelle*, *à quoi*, ou par, *dans lequel*, *dans laquelle*, *dans quoi*, *en laquelle*, *en quoi* : comme dans ces exemples; *La maison* où *je demeure*, c'est-à-dire, DANS LAQUELLE *je demeure*. *Voyez le danger* où *vous a conduit votre imprudence*, c'est-à-dire, AUQUEL OU A QUOI *vous a conduit votre imprudence*. *Je plains l'état* où *vous êtes*, c'est-à-dire, DANS LEQUEL *vous êtes*. *C'est-là le verre* où *je bois*, c'est-à-dire, DANS LEQUEL OU DANS QUOI *je bois*. *Voilà la preuve* où *je m'attache*, c'est-à-dire, A LAQUELLE OU A QUOI *je m'attache*. *Quel seroit notre bonheur, si Eve eût évité le piege* où *elle s'est laissé prendre !* c'est-à-dire, DANS LEQUEL *elle s'est laissé prendre*. *La haine & la flatterie sont les écueils* où *la vérité fait naufrage*, c'est-à-dire, DANS LESQUELS *la vérité fait naufrage*. On pourroit rapporter une infinité d'exemples semblables.

D'où, est pronom relatif toutes les fois qu'on peut le tourner par *duquel*, *de laquelle*, *de quoi*, *dont* : comme dans ces exemples, *Coriolan vint assiéger Rome* D'où *il avoit été banni*, c'est-à-dire, DE LAQUELLE *il avoit été banni*. *Bien des gens n'admettent pas les principes* D'où *dépend le systême de Descartes*, c'est-à-dire, DESQUELS OU DONT *dépend le systême de Descartes*. *Telles sont les preuves d'*où *je conclus, &c.* c'est-à-dire, DESQUELLES *je conclus, &c.*

Par où, est pronom relatif toutes les fois qu'on peut dire également, *par lequel*, *par laquelle* : comme dans ces exemples, *Les Mages ne prirent pas le même chemin* PAR où *ils étoient venus à Bethléem*, c'est-à-dire, PAR

LEQUEL *ils étoient venus à Bethléem. Rien de plus bas que les moyens* PAR où *les flatteurs s'insinuent dans l'esprit des grands*, c'est-à-dire, PAR LESQUELS *les flatteurs s'insinuent dans l'esprit des grands. On ne pénetre pas toujours les intrigues* PAR où *certaines personnes parviennent à se venger de leurs ennemis*, c'est-à-dire, PAR LESQUELLES *certaines personnes parviennent à se venger de leurs ennemis*.

D. *Comment s'accorde le relatif avec son antécédent?*

R. En genre, en nombre, & en personne, c'est-à-dire, que le relatif doit être au même genre, au même nombre, & de la même personne que son antécédent. Ainsi dans *moi qui aime l'étude*, *qui* est au masculin ou au féminin, suivant la personne qui parle, au singulier & de la premiere personne, comme son antécédent, *moi :* dans *vous qui perdez votre temps*, *qui*, est au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, suivant le genre & le nombre des personnes à qui on parle, & de la seconde personne, comme son antécédent, *vous :* dans *les écoliers qui étudient la langue françoise*, *qui*, est au masculin, au pluriel, & de la troisieme personne comme son antécédent, *les écoliers*.

On manque à cette regle, 1. en mettant le relatif au masculin, lorsque son antécédent est au féminin : ou le relatif au féminin, lorsque l'antécédent est au masculin : comme quand on dit, *l'ouvrage* A LAQUELLE *je m'occupe*, *l'évantail* DE LAQUELLE *je me sers*; au lieu de dire, *l'ouvrage* AUQUEL *je m'occupe*, *l'évantail* DUQUEL *je me sers*, &c.

2. En mettant au singulier le relatif dont l'antécédent est au pluriel, ou au pluriel le relatif dont l'antécédent est au singulier.

Le même auteur qui a prétendu que l'adjectif ne s'accordoit pas en nombre avec son substantif dans la phrase rapportée à la page 60. en a encore relevé quelques autres où le relatif ne lui paroît pas être au même nombre que son antécédent. Il s'agit de phrases où l'on emploie *un* suivi d'un nom substantif où d'un pronom démonstratif pluriel au génitif; comme *un des objets, un des points, un des sujets, un de ceux, &c.*

Pour ne se pas tromper dans la construction de ces phrases, il est nécessaire d'observer que le mot *un* suivi d'un nom ou d'un pronom pluriel au génitif, est tantôt pris dans un sens distinctif, & tantôt dans un sens énumératif.

Un, est distinctif, quand il exclut toute idée d'égalité, ou que la chose qu'il exprime est mise au dessus ou au dessous de toutes les autres, & cette distinction est marquée par un superlatif. Alors l'adjectif ou le relatif qui est après, doit être au singulier, parce que c'est *un* qui en est le substantif ou l'antécédent, & non pas le nom ou pronom pluriel au génitif: comme quand on dit, *C'est un des hommes de la Cour* LE MIEUX FAIT. *C'est un des hommes* ou *de ceux sur* QUI ou *sur* LEQUEL *je compterois le moins.*

Un, est énumératif, quand la chose à laquelle il se rapporte est confondue sans distinction avec d'autres, ou s'il y a une distinction exprimée par un superlatif qui est ensuite, quand cette distinction tombe également sur plusieurs

objets. C'est alors le nom ou pronom pluriel au génitif, qui est le substantif ou l'antécédent de l'adjectif ou du relatif suivant, & cet adjectif ou relatif doit être au pluriel : comme dans ces exemples, *Ciceron fut un de ceux* QUI FURENT SACRIFIÉS *à la vengeance des Triumvirs. Le P. Mabillon a été un des hommes* LES PLUS SAVANTS *de notre siecle ;* on entend que Ciceron ne fut pas le seul sacrifié à la vengeance des Triumvirs, & qu'il peut y avoir eu dans notre siecle quelques hommes aussi savants que le P. Mabillon.

Ainsi il n'y a pas lieu de critiquer ces phrases ; *Hegesisochus fut un de ceux* QUI TRAVAILLA *le plus efficacement à la ruine de sa patrie. L'antiquité de l'Empire des Assyriens est un des points sur* LEQUEL *on a été le moins partagé. La magie a toujours été un des sujets sur* LEQUEL *le Pirrhonisme a le plus triomphé.*

Le relatif qui a pour antécédent un nom collectif au singulier suivi d'un substantif pluriel au génitif, se met au pluriel, comme on l'a observé à l'égard des noms adjectifs. Ainsi il faut dire, *J'ai oublié la plus grande partie des sciences* AUXQUELLES *je me suis appliqué :* & dans cette phrase, *j'ai réfuté la plupart des objections* QUI *m'ont été faites*, *qui* est au pluriel.

Quand un relatif a plusieurs antécédents au singulier & de divers genres, on suit la regle & les exceptions qui ont été données page 61 pour l'adjectif qui se rapporte à plusieurs substantifs. Ainsi il faut dire, en se servant des mêmes exemples, *mon frere & ma sœur* QUI *sont estimables : la force & la fermeté avec* LAQUELLE *il répondit ; mon frere & ma sœur* AUX-

QUELS *vous avez fait plaisir : le goût & la noblesse avec* LAQUELLE *cet acteur joue : le pouvoir & l'autorité avec* LAQUELLE *Sylla se faisoit obéir.*

3. On expliquera au Chap. VI. comment on peut manquer de faire accorder en personne le pronom relatif avec son antécédent.

ARTICLE VI.

Des Pronoms absolus.

D. QU'EST-CE *que les Pronoms absolus?*

R. A ne les considérer que par l'expression, ce sont pour la plupart les mêmes que nous venons d'appeller *relatifs*. La seule signification fait la différence des uns & des autres.

D. *Pourquoi les nommez-vous ici* absolus?

R. Parce qu'ils n'ont pas d'antécédent, & pour les opposer aux pronoms relatifs qui en ont toujours un, comme nous l'avons dit.

D. *Quels sont ces pronoms absolus?*

R. Ce sont.

Qui, des deux genres.

Qui & *quoi*, du masculin.

Quel, masculin.

Quelle, féminin.

Lequel, masculin.

Laquelle, féminin.

D. *Quel est donc l'usage particulier de ces pronoms?*

R. C'est quelquefois de tenir lieu d'un objet vague & indéterminé, & quelquefois de dé-

signer confusément la nature ou les qualités d'un objet déterminé.

D. *Cette réponse a besoin d'être éclaircie par des exemples dans ses deux parties.*

R. 1. Quand je dis, *Je sais* QUI *vous a accusé*, ou en interrogeant, QUI *vous a accusé?* je marque par le pronom *qui*, une personne qui vous a accusé; mais d'une maniere vague & indéterminée, puisque dans la premiere phrase, je ne nomme pas cette personne, & que dans l'autre je demande qui elle est.

De même quand je dis, *Je ne sais* QUE *vous donner*; je désigne par le pronom *que*, une chose que j'ai envie de vous donner; mais sur laquelle je ne me suis pas encore determiné. Et quand je dis, *Marquez-moi* A QUOI *je dois m'en tenir*; le pronom *à quoi* marque aussi confusément quelque chose à quoi je dois m'en tenir, & que j'ignore.

2. Quand je dis, *Vous ignorez* QUELS *étoient les premiers Romains*; ou en interrogeant, QUELS *étoient les premiers Romains?* je désigne par le pronom *quels*, les qualités des premiers Romains; & c'est comme si je disois, *Vous ignorez les qualités des premiers Romains.* De même quand je dis en interrogeant, QU'*est-ce que Dieu?* le premier *que* désigne confusément la nature & les perfections de Dieu, puisque la réponse à cette question seroit, *Dieu est un être infini, indépendant, immuable, &c.* Il en est de même de presque toutes les interrogations qui commencent par *qu'est-ce que, &c.*

D. *Dans quelles sortes de phrases emploie-t-on ces pronoms absolus?*

R. On les emploie communément dans les

phrases, qui expriment doute, incertitude, ignorance, comme dans celles-ci, *je ne sais* À QUI *m'adresser.* QUE *voulez-vous que je fasse?* *J'examinerai* À QUOI *vous êtes propre.* QUEL *parti prendrons-nous? &c.*

Et si on les emploie quelquefois dans des phrases qui marquent connoissance ou certitude, comme quand on dit, *je sais* QUI *vous a accusé*; cette connoissance n'est jamais exprimée distinctement, & il reste toujours à spécifier d'une façon déterminée & précise, la personne ou la chose dont le pronom absolu tient la place: ce que l'on feroit en disant, *je sais que c'est votre frere qui vous a accusé.*

D. *De toutes les phrases qui avec les pronoms absolus, expriment doute, incertitude; ignorance, quelles sont les plus ordinaires dans le discours?*

Ce sont celles où l'on interroge; & comme l'interrogation y est presque toujours formée par les pronoms absolus, c'est ce qui a determiné la plupart des Grammairiens, à les appeller simplement *pronoms interrogatifs.* Mais après avoir réfléchi sur l'usage que l'on peut en faire, nous avons trouvé cette dénomination insuffisante; puisque, si c'est la même chose de dire, *je ne sais* QUI *vous êtes*, ou, QUI *êtes-vous*? ces pronoms peuvent donc être employés avec la même signification, dans d'autres phrases que celles qui interrogent.

D. *Quelles observations avez-vous à faire sur les pronoms*, qui, que, *&* quoi, *lorsqu'ils sont absolus, c'est-à-dire, sans antécédent?*

R. QUI, au nominatif comme dans les au-

tres cas, ne se dit jamais que des personnes, & véritablement on peut toujours le tourner par *quelle personne*. Ainsi c'est la méme chose de dire : *Je devine* QUI OU QUELLE PERSONNE *vous a mal parlé de moi*. DE QUI OU DE QUELLE PERSONNE *tenez-vous cette nouvelle ?* A QUI OU A QUELLE PERSONNE *dois-je demander conseil ?* QUI OU QUELLE PERSONNE *soupçonnez-vous ?*

Ce pronom étant toujours pris dans une signification indéterminée, ne s'emploie ordinairement qu'au masculin & au singulier : c'est-à-dire, que les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, sont au masculin & au singulier : comme quand je dis, QUI *sera assez hardi pour m'attaquer ?* Il est cependant quelquefois suivi de noms qui marquent un féminin & un pluriel : comme quand on dit à une femme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNES ? & à un homme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNONS ?

Ainsi il arrive quelquefois que *qui* pronom absolu s'emploie au féminin & au pluriel : & l'on a demandé à cette occasion s'il falloit au pluriel, *qui d'eux* ou *de nous gagneroient au parallele ?* ou au singulier, *gagneroit au parallele ?* sur quoi on peut établir la regle suivante.

Toutes les fois que *qui* a une signification absolument génerale & indéterminée, sans aucun rapport à une ou à plusieurs personnes, il est & il ne peut être qu'au singulier, comme dans cet exemple, *qui a mieux peint les hommes que la Bruyere ?* & dans ceux qui ont été rapportés plus haut.

Mais si *qui*, quoiqu'indéterminé en un sens, a cependant un rapport alternatif d'incertitude

de qui tombe nécessairement de part ou d'autre sur plusieurs personnes ou plusieurs choses; en ce cas il est au pluriel, & il faut mettre au pluriel les noms adjectifs ou les verbes qui s'y rapportent, comme dans l'exemple proposé, parce que quand on dit, *qui d'eux ou de nous gagneroient au parallele*, c'est comme si l'on disoit, *qui sont ceux d'eux ou de nous qui gagneroient au parallele ?*

On voit dans cette façon d'exprimer la même chose, que l'on ne peut employer que le pluriel; au lieu qu'il faudroit se servir du singulier, si l'on disoit *qui de lui ou de moi gagneroit ?* parce qu'alors *qui* étant indéterminé entre *lui* & *moi*, il a cependant un rapport alternatif qui tombe de part ou d'autre sur une personne indéterminée.

Il y a encore une autre façon d'employer le pronom absolu *qui*, en disant, *qui est-ce qui*, avec interrogation ou sans interrogation. QUI EST-CE QUI *est venu* ? ou *dites-moi* QUI EST-CE QUI *est venu* ? Alors c'est le premier *qui* qui est absolu : le second est relatif, & a le premier pour antécédent : comme si l'on disoit, *Quelle est la personne qui est venue* ?

QUE, ne se dit que des choses, & peut toujours se rendre par *quelle chose*. *Je ne sais* QUE *vous offrir*, c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *vous offrir*. QUE *souhaitez-vous de moi* ? c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *souhaitez-vous de moi* ?

Les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, ne sont jamais mis qu'au masculin & au singulier: QUE *dit-on de* NOUVEAU ?

Les seuls cas où il peut être employé, sont le nominatif & l'accusatif : le nominatif, comme

dans cette phraſe, QUE *ſommes-nous devant Dieu*? & l'accuſatif, comme dans celle-ci; QUE *prétendez-vous faire*?

On met encore ſouvent *qu'eſt-ce que*, à la place du pronom abſolu *que*, ſur-tout dans les interrogations. Ainſi QU'EST-CE QUE *vous craignez*? QU'EST-CE QUE *Dieu*? peuvent ſe tourner par QUE *craignez-vous*? QU'*eſt Dieu*? & alors le premier *que* eſt toujours abſolu. A l'égard du ſecond, il eſt relatif & a le premier pour antécédent, quand il eſt ſuivi d'un verbe par lequel il eſt régi; ce qu'on reconnoîtra, ſi au lieu de dire, *qu'eſt-ce que vous craignez*? on dit: *Quelle eſt la chôſe que vous craignez*? Quand le ſecond *que* n'eſt ſuivi que d'un nom, il n'eſt pas relatif, & il ne ſert que de liaiſon dans la phraſe. *Qu'eſt-ce que Dieu*: c'eſt-à-dire, *quelle choſe eſt Dieu*?

Qu'eſt-ce que, étant employé dans des phraſes où il n'y a point d'interrogation, ne peut ſe tourner que par *quelle choſe* ou par *ce que*: *Je ne ſais* QU'EST-CE QUE *vous avez fait au lieu d'étudier*, c'eſt-à-dire, *je ne ſais* QUELLE CHOSE *vous avez faite*, ou CE QUE *vous avez fait au lieu d'étudier*.

QUOI, pronom abſolu, ne ſe dit que des choſes, & on peut toujours y ſubſtituer *quelle choſe*. *Je ſais* DE QUOI *il eſt capable*, c'eſt-à-dire, DE QUELLE CHOSE *il eſt capable*. A QUOI *vous occupez-vous*? c'eſt-à-dire, A QUELLE CHOSE *vous occupez-vous*? *Après* QUOI *attendez-vous*? c'eſt-à-dire, *après* QUELLE CHOSE *attendez-vous*? DE QUOI *tirez-vous votre ſubſiſtance*? c'eſt-à-dire, DE QUELLE CHOSE *tirez-vous votre ſubſiſtance*?

Les adjectifs qui peuvent se rapporter à ce pronom, sont toujours au masculin, & au singulier, A QUOI *vous attendez-vous de* FACHEUX?

Les exemples précédents font connoître qu'il s'emploie dans les mêmes cas que le pronom relatif *quoi*. Ce qu'il a de plus, c'est que son nominatif est en usage dans quelques phrases: comme dans celles-ci; QUOI *de plus triste*! QUOI *de plus héroïque*! & quand, après cette phrase, *Il m'est arrivé quelque chose de bien surprenant*; on répond, *quoi*?

L'usage veut que l'on puisse mettre *que* pour *à quoi* ou *dequoi*, dans ces phrases. QUE *sert la science sans la charité*? c'est-à-dire, A QUOI *sert la science, &c.* QUE *sert à l'insensé d'avoir de grands biens, puisqu'il ne peut pas en acheter la sagesse*? c'est-à-dire, DE QUOI *sert à l'insensé, &c.*

D. *Qu'est-ce que le pronom absolu* quel, quelle?

R. C'est un pronom qui suppose toujours un nom substantif auquel il se rapporte, & dont il emprunte le genre & le nombre.

Ce substantif est le plus souvent exprimé dans la même phrase, comme dans celles-ci; QUEL *sera notre* SORT? *Nous savons* QUELLE RÉCOMPENSE *nous est promise*. DE QUEL PRINCE *lisez-vous l'histoire*? A QUELS MAUX *sommes-nous réservés*? QUELLES VERTUS *n'ont point pratiqué les Romains*? *On n'oublie que trop souvent* DE QUELS PARENTS *on est né*, &c.

Les occasions où le substantif est sous entendu sont assez rares. C'est, par exemple, quand, en rappellant quelque chose dont on

a déjà parlé, on demande, *quel est-il? quelle est-elle?* comme si, après que j'aurois dit, *J'ai des nouvelles à vous apprendre*; on me demandoit, *quelles sont-elles?* c'est-à-dire, *quelles sont ces nouvelles?*

Quel, considéré par le rapport nécessaire qu'il a à un nom substantif le plus souvent exprimé, & n'étant jamais mis à la place d'aucun nom, devroit plutôt être regardé comme un nom adjectif, que comme un pronom. Nous le laissons pourtant au nombre des pronoms absolus, parce qu'il a la même signification que les autres: c'est-à-dire, qu'il marque un objet indéterminé, ou qu'il désigne confusément la nature & les qualités de quelque chose. Toute la différence qui se trouve entre celui-ci & les autres, c'est que l'objet présenté par *quel*, est moins général que l'objet présenté par *qui*, *que*, ou *quoi*. Un exemple fera mieux sentir cette différence. Quand je dis, *que voulez-vous?* il semble que je donne à choisir de toutes les choses possibles; au lieu que quand je dis, *quel livre voulez-vous?* le choix est restreint par le nom substantif, à une espece particuliere de choses qui sont les livres.

Au reste le pronom *quel*, *quelle*, se dit également des personnes & des choses, & s'emploie dans tous les cas au singulier & au pluriel.

D. *Pour ne me laisser rien à desirer sur ces pronoms absolus, dites-moi comment je connoîtrai quand ils marquent l'objet en lui-même, ou quand ils en désignent la nature & les qualités.*

R. 1. En substituant la réponse à la deman-

de, si la phrase interroge : *Que voulez-vous ? Je veux un livre.* Il s'agit de l'objet en lui même. *Qu'est-ce que Dieu ? C'est un être infini, &c.* Il s'agit de la nature de l'objet. *Quel sera notre sort ? Il sera heureux ou malheureux.* Il s'agit des qualités de l'objet.

2. En rendant ou en supposant la phrase positive, si elle exprime incertitude ou ignorance ; *Je ne sais à qui m'adresser. Je m'adresserai à mon pere.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Vous ignorez quels étoient les premiers Romains. Les premiers Romains étoient vertueux, sobres, courageux, &c.* Il s'agit des qualités de l'objet.

3. Si la phrase marque une connoissance vague, en déterminant cette connoissance, ou en la supposant déterminée : *Je sais qui vous a accusé. C'est votre frere qui vous a accusé.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Nous savons quelle récompense nous est promise. Une récompense éternelle nous est promise.* Il s'agit des qualités de l'objet.

D. *Qu'est-ce que le pronom* lequel, laquelle ?

R. Le pronom *lequel*, *laquelle*, considéré comme absolu, est un véritable pronom qui, de quelque maniere qu'il soit employé, avec interrogation ou sans interrogation, tient toujours la place de *quel*, *quelle*, & de son substantif. Ainsi si après avoir parlé de maisons, je dis LAQUELLE *avez-vous achetée* ? c'est comme si je disois, QUELLE MAISON *avez-vous achetée* ? Et si après avoir parlé de livres, je dis, *Je vois* AUQUEL *vous donnez la préférence*, cela veut dire, *je vois* À QUEL LIVRE *vous donnez la préférence, &c.*

Quoique *lequel*, *laquelle*, ſoient toujous mis pour *quel*, *quelle*, ils ne marquent pourtant que l'objet en lui-même, & n'en déſignent jamais la nature ou les qualités.

Lequel & *laquelle*, ſe diſent également des perſonnes & des choſes: le premier pour le maſculin, & l'autre pour le féminin.

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres pronoms abſolus, que ceux dont vous venez de parler?*

R. Nous avons dit dans l'article précédent, que les mots, *où*, *d'où* & *par où*, pouvoient être regardés comme pronoms relatifs. Nous dirons de même ici qu'on peut les regarder comme pronoms abſolus, quand ils tiennent la place du pronom *quoi* ſans antécédent, & qu'on peut les tourner par *quelle choſe*, ou par *quel* avec quelque nom ſubſtantif; comme dans ces exemples, où *allez-vous*? c'eſt-à-dire, EN QUEL LIEU *allez-vous*? où *aſpirez-vous*? c'eſt-à-dire, À QUOI ou À QUELLE *choſe aſpirez-vous*? *Voilà* où *nous avons manqué*, c'eſt-à-dire, *voilà* EN QUOI OU EN QUELLE CHOSE *nous avons manqué*. D'où *venez-vous*? c'eſt-à-dire, DE QUEL LIEU *venez-vous*? D'où *tirez-vous cette conſéquence*? c'eſt-à-dire, DE QUOI, DE QUELLE CHOSE, OU DE QUELS PRINCIPES *tirez-vous cette conſéquence*? PAR où *paſſerons-nous*? c'eſt-à-dire, PAR QUEL LIEU *paſſerons-nous*? PAR où *viendrez-vous à bout de votre entrepriſe*? c'eſt-à-dire, PAR QUOI, PAR QUELLE CHOSE, OU PAR QUELS MOYENS *viendrez-vous à bout de votre entrepriſe*?

D. Qui, que, quoi, lequel, laquelle, *étant tantôt pronoms relatifs, & tantôt pronoms abſolus, quelle regle ſuivrai-je pour les diſtinguer?*

R. Qui, *que* & *quoi*, sont toujours pronoms relatifs, lorsqu'ils peuvent se tourner par *lequel laquelle*. *Le jeune homme* QUI *cultive la vertu*, c'est-à-dire, LEQUEL *cultive la vertu*. *Le Prince* QUE *je sers*, c'est-à-dire, *le Prince* LEQUEL *je sers*. *Les dangers* À QUOI *on s'expose*, c'est-à-dire, AUXQUELS *on s'expose*.

Qui, est toujours pronom absolu, lorsqu'on peut y substituer *quelle personne*. *Je ne sais* QUI *vous êtes*, c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *vous êtes*. À QUI *dois-je demander conseil*, c'est-à-dire, À QUELLE PERSONNE *dois-je demander conseil*?

Que & *quoi*, sont aussi pronoms absolus, toutes les fois qu'on peut les rendre par *quelle chose*. *Je ne sais* QUE *vous offrir*, c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *vous offrir*. QUE *prétendez-vous faire*? c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *prétendez-vous faire*? *Je sais de* QUOI *il est capable*, c'est-à-dire, DE QUELLE CHOSE *il est capable*. À QUOI *vous occupez-vous*? c'est-à-dire, À QUELLE CHOSE *vous occupez-vous*?

Lorsque le mot *que* ne peut se tourner ni par *lequel*, ou *laquelle*, ni par *quelle chose*, comme dans cette phrase, *je crois* QUE *vous étudiez*; il n'est ni pronom relatif, ni pronom absolu, mais conjonction, comme nous le dirons dans la suite.

Lequel & *laquelle*, avec leurs cas, sont pronoms absolus, quand on peut les rendre par *quel* & *quelle*, joints aux substantifs dont il s'agit dans le discours. LAQUELLE *avez-vous achetée*? c'est-à-dire, QUELLE MAISON *avez-vous achetée*? *Je vois* AUQUEL *vous donnez la*

préférence ? c'est-à-dire, A QUEL LIVRE *vous donnez la préférence.*

D. *Comment se déclinent les pronoms absolus?*

R. Ils se déclinent avec les mêmes articles & de la même maniere que les pronoms relatifs. Nous ne déclinerons que le pronom *quel*, qui prend l'article indéfini.

R.	SINGULIER.			PLURIEL.	
Nom. Acc.	Quel.	Quelle.	*Nom. Acc.*	Quels.	Quelles.
G. Abl.	de Quel.	de Quelle.	*G. A.*	de Quels.	de Quelles.
Dat.	à Quel.	à Quelle.	*Dat.*	à Quels.	à Quelles.

ARTICLE VII.

Des Pronoms indéfinis ou indéterminés.

D. QU'EST-CE *que ces Pronoms?*

R. Ce sont des mots qui pour la plupart tiennent la place des noms, & dont on a coutume de traiter séparément, parce qu'ils ne peuvent se ranger sous aucune des especes précédentes.

D. *Pourquoi les appelle-t-on* indéfinis *ou* indéterminés?

R. Parce qu'ils expriment ordinairement leur objet d'une maniere générale & indéterminée.

D. *Ne leur donne-t-on pas un autre nom?*

R. On les appelle encore *pronoms impropres*, parce qu'il y en a plusieurs qu'on pourroit aussi bien regarder comme des adjectifs, que comme des pronoms.

D. *Comment divisez-vous ces pronoms*?

R. J'en distinguerai de quatre sortes; savoir,

1. Ceux qui ne sont employés que comme pronoms, c'est-à-dire, à la place de quelques noms, & sans jamais être joints à aucun substantif exprimé.

Ce sont, *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autrui*, *personne*, *rien*, *l'un*, *l'autre*.

2. Ceux qui sont toujours employés comme adjectifs, en ce qu'ils sont inséparables d'un substantif.

Ce sont, *quelque*, *chaque*, *certain*, *quelconque*.

3. Ceux qui sont employés tantôt comme pronoms sans substantif, & tantôt comme adjectifs avec un substantif.

Ce sont, *nul*, *aucun*, *pas un*, *autre*, *l'un & l'autre*, *même*, *tel*, *plusieurs*, *tout*.

4. Ceux qui sont suivis de *que*, & qui avec ce mot ont une signification particuliere.

Ce sont, *qui que ce soit*, *quoi que ce soit*, *quel que*, *quoi que*, *quelque .... que*, *tout .... que*.

D. *Rendez-moi un compte détaillé de ces quatre sortes de pronoms*?

R. I.

QUICONQUE, ne se dit jamais que des personnes, & signifie *toute personne qui*. Ainsi il renferme toujours un relatif avec son antécédent. Il n'est ordinairement que du masculin, il n'a point de pluriel, & il se décline avec l'article indéfini, comme on le voit dans ces exemples; QUICONQUE *a médité les ouvrages de Ciceron, doit savoir en quoi consiste la véritable éloquence. Les flatteurs vivent aux dépens* DE QUICON-

QUICONQUE *veut les écouter. Les Sacrements ſont une ſource de grace* A QUICONQUE *s'en approche dignement.*

QUELQU'UN, qui fait au féminin *quelqu'une*, ſe dit également des perſonnes & des choſes, des deux genres & des deux nombres, avec l'article indéfini. Il ſignifie au ſingulier une perſonne ou une choſe indéterminée, & au pluriel un nombre indéterminé de perſonnes ou de choſes, comme dans ces exemples, QUELQU'UN *a-t-il jamais douté ſérieuſement de l'exiſtence de Dieu? L'empereur Tite regardoit comme perdus les jours qu'il avoit paſſés ſans faire plaiſir* A QUELQU'UN *Je me ſervirai* DE QUELQUES-UNS *de vos livres. De toutes les propoſitions qu'on vous a faites, en avez-vous accepté* QUELQUES-UNES.

Il eſt aſſez ordinaire d'entendre dire dans les converſations, *Un quelqu'un, un quelque choſe. Je ſais cette nouvelle* D'UN QUELQU'UN *qui eſt bien inſtruit. Il manque* UN QUELQUE CHOSE *à ce tableau.* Cette façon de parler eſt des plus baſſes & des plus vicieuſes. Il faut abſolument dire, *Je ſais cette nouvelle de quelqu'un qui eſt bien inſtruit. Il manque quelque choſe à ce tableau.*

CHACUN, qui fait au féminin *chacune*, ſe dit des perſonnes & des choſes avec l'article indéfini, & n'a point de pluriel. Il ſignifie *chaque perſonne* ou *chaque choſe*, & eſt pris plus ou moins généralement, ſuivant les circonſtances où il eſt employé, comme dans ces exemples, CHACUN *ſuit ſon inclination. Dieu rendra* A CHACUN *ſelon ſes œuvres. Au ſignal du pilote, les matelots vont* CHACUN *à leurs*

fonctions. Les tableaux des grands maîtres ont CHACUN *leur mérite particulier. Remettez ces médailles* CHACUNE *en sa place.*

L'usage ne souffre plus que l'on dise, *un chacun.*

AUTRUI, ne se dit que des personnes. Il signifie en général, *les autres*, tant hommes que femmes, & on ne peut pas dire qu'il soit d'aucun genre, puisqu'il ne se joint jamais avec aucun adjectif. Il n'a pas de pluriel, & n'est proprement en usage qu'au génitif, au datif, & à l'ablatif avec l'article indéfini, comme dans ces exemples. *Il ne faut pas insulter à la misere* D'AUTRUI. *Ne faites point* A AUTRUI *ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit. Il est toujours fâcheux de dépendre* D'AUTRUI.

PERSONNE, est tantôt pronom indéfini, & tantôt nom substantif. Dans l'une & dans l'autre signification, il ne se dit jamais des choses.

Quand il est pronom indéfini, il est du masculin sans pluriel, & se décline avec l'article indéfini. On l'emploie avec négation ou sans négation.

Etant accompagné d'une négation exprimée par *ne*, il signifie, *nul homme, nulle femme*, comme dans ces exemples, PERSONNE *ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. Dieu ne veut la réprobation* DE PERSONNE. *La fierté ne convient* A PERSONNE, *&c.*

Personne, sans négation s'emploie ordinairement dans des phrases de doute, d'incertitude, ou d'interrogation, & peut se tourner par *aucun* ou *quelqu'un*, comme dans ces exemples, *Je doute que* PERSONNE *ait jamais mieux*

connu les hommes que la Bruyere. PERSONNE *a-t-il jamais raconté plus naïvement que la Fontaine?*

Quand personne est substantif, c'est un nom commun qui signifie également *l'homme* & *la femme*. Alors il est du féminin, il se dit au pluriel comme au singulier, & se décline avec l'article défini *la* ou avec l'article *une* : comme quand on dit, *J'ai vu* LA PERSONNE *que vous m'avez envoyée. Je sais cette nouvelle* D'UNE PERSONNE *bien instruite.* LES PERSONNES *éclairées pensent comme vous. Les princes s'en rapportent souvent* A DES PERSONNES *qui les trompent.*

Quoique le substantif *personne* soit par lui-même du féminin; cependant si dans une phrase de quelque étendue il se trouve au commencement, & qu'à une certaine distance il y ait quelques adjectifs ou pronoms qui s'y rapportent, on peut mettre ces adjectifs ou pronoms au masculin, supposé que *personne* s'entende d'*homme*, comme dans cet exemple, *Il n'est pas impossible qu'un homme seul découvre un très-grand nombre de vérités cachées aux siecles passés, supposé que* CETTE PERSONNE *ne manque pas d'esprit, & qu'étant dans la solitude,* ÉLOIGNÉ, *autant qu'il se peut, de tout ce qui pourroit* LE *distraire,* IL *s'applique sérieusement à la recherche de la vérité.*

RIEN, considéré comme pronom indéfini, s'emploie avec négation, ou sans négation. Dans l'un & dans l'autre cas, il ne se dit que des choses. Il est du masculin sans pluriel, & se décline avec l'article indéfini.

Quand il est accompagné de la négation *ne*, il signifie *nulle chose*, comme dans ces exemples, RIEN *ne doit empêcher un Chrétien de rendre témoignage à la vérité. Les Juifs ne pouvoient accuser Jesus-Christ* DE RIEN *qui méritât la mort. On est bien malheureux, quand on ne sait s'appliquer* A RIEN *de solide.*

Quand *rien* est sans négation, il signifie *aucune chose* ou *quelque chose*, & il ne s'emploie guere que dans des phrases de doute, d'incertitude, ou d'interrogation, comme dans celles-ci, *Je doute que* RIEN *soit plus capable de faire impression sur les hommes, que les miracles. Y a-t-il* RIEN *de plus admirable que la vertu de l'aimant?*

Rien, est quelquefois purement substantif, & alors il signifie *le néant*, il a un pluriel, & peut se décliner avec les articles *le* & *un*, *le rien, un rien, des riens, &c.*

L'UN L'AUTRE, des deux genres & des deux nombres, avec l'article défini, s'emploient conjointement ou séparément.

Quand ils sont employés conjointement, ils expriment un rapport réciproque entre plusieurs personnes ou entre plusieurs choses, c'est-à-dire, ce que se font mutuellement plusieurs objets: & alors le premier reste toujours au nominatif, & le second est toujours à un autre cas quelquefois précédé d'une préposition, comme dans ces exemples; *Le feu & l'eau se détruisent* L'UN L'AUTRE. *Il est rare que deux poëtes disent du bien* L'UN DE L'AUTRE. *Les peuples souffrent toujours de la guerre que les princes se font* LES UNS AUX AUTRES.

Est-il édifiant de voir les Catholiques déchaînés LES UNS *contre* LES AUTRES.

Quand *l'un*, *l'autre*, sont employés séparément, ils marquent division de plusieurs objets : comme quand on dit, en parlant de Cesar & de Pompée, L'UN *combattoit pour se rendre maitre de sa patrie*, L'AUTRE *pour en maintenir la liberté* : & en parlant d'une compagnie de magistrats, LES UNS *opinerent à la mort de l'accusé*, & LES AUTRES *à la mort de l'accusateur*.

II.

QUELQUE, au singulier marque une personne ou une chose indéterminée, & au pluriel un nombre indéterminé de personnes ou de choses. Il est des deux genres & se décline avec l'article indéfini, comme dans ces exemples, QUELQUE AUTEUR *a avancé que l'ame n'étoit pas immortelle. C'est le sentiment* DE QUELQUES PHILOSOPHES, *qu'il y a du vuide dans la nature. On n'occupe guere les grands emplois, sans être exposé* A QUELQUES DISGRACES.

CHAQUE, signifie une personne ou une chose prise séparément. Il est des deux genres, sans pluriel, & se décline avec l'article indéfini, comme dans ces exemples, CHAQUE SCIENCE *a ses principes. On prenoit à Rome le suffrage* DE CHAQUE CITOYEN *pour l'élection des magistrats. Une ration est ce qu'on donne de pain ou d'autre nourriture* A CHAQUE SOLDAT.

CERTAIN, qui fait au féminin *certaine*, considéré comme pronom, signifie une personne ou une chose indéterminée, & se prend

assez ordinairement dans le sens de *quelque*. Il a les deux nombres & se décline avec l'article indéfini, ou avec l'article *un*, *une*, comme dans ces exemples, *Il y a dans chaque plante* UNE CERTAINE QUALITÉ *qui la rend salutaire ou nuisible.* CERTAIN PHILOSOPHE *a dit que toutes nos connoissances venoient par les sens. Les Juifs ne sont soufferts dans les états des Princes chrétiens, qu'*A CERTAINES CONDITIONS.

Certain, est quelquefois purement adjectif. Alors il veut dire à peu près la même chose qu'*assuré*, & il se met ordinairement à la suite de son substantif: comme quand on dit, *un état certain*, *une nouvelle certaine*, *&c.*

QUELCONQUE, est un pronom qui signifie *quel que ce soit*, & qui n'est plus guere employé que dans le style de pratique: *nonobstant opposition ou appellation* QUELCONQUE.

III.

NUL, *AUCUN*, *PAS UN*, qui font au féminin, *nulle*, *aucune*, *pas une*, sont trois pronoms, lesquels accompagnés de la négation *ne*, signifient au fond la même chose. Ils ne different que par les circonstances ou l'usage les admet.

Nul, qui paroît avoir une force plus négative que les autres, est le seul qui puisse bien s'employer d'une maniere générale & absolue, c'est-à-dire, sans aucun rapport à rien de ce qui précede dans le discours. Alors il a la même signification que *personne*, & il n'est en usage qu'au nominatif singulier du masculin; com-

me quand on dit, NUL *ne peut se flatter d'être agréable à Dieu.*

Aucun, est presque toujours pris dans une signification plus restreinte : c'est-à-dire, qu'il a ordinairement rapport aux personnes ou aux choses dont on a déja parlé : comme quand on dit, après avoir parlé de juges, AUCUN NE *m'a été contraire* ; & après avoir parlé de femmes, *je* NE *me suis attaché* A AUCUNE.

Quelquefois la signification d'*aucun* est restreinte par un nom ou pronom suivant au génitif, comme dans ces phrases, *Je* N'*ai pris* AUCUN *des livres que vous m'avez proposés* ; & en parlant à des femmes, AUCUNE *de vous* NE *peut se plaindre de ma conduite.*

Il y a des occasions où l'on peut également se servir de *nul* ou d'*aucun*, dans la même signification. Ainsi on pourroit dire à des femmes, NULLE *de vous* NE *peut se plaindre de ma conduite.* Il faut pour le choix de l'un ou de l'autre, consulter plutôt l'oreille & l'usage qu'aucune regle.

Pas un, s'emploie toujours comme *aucun*, dans une signification restreinte & relative. Toute la différence de l'un à l'autre, c'est que *pas un*, marque une exclusion plus générale qu'*aucun* : & on peut encore dire, après avoir parlé de juges, PAS UN NE *m'a été contraire* ; & en parlant des femmes, PAS UNE *de vous* NE *peut se plaindre de ma conduite.*

Aucun, se met quelquefois sans négation, dans les phrases d'interrogation ou de doute, & alors il peut se rendre par *quelqu'un* : comme quand on dit, *De tous ceux qui savent les*

motifs de ma conduite, y en a-t-il AUCUN *qui l'ait blâmée?* ou *je doute qu'il y en ait* AUCUN *qui l'ait blâmée.*

Ces trois pronoms ne s'emploient ordinairement qu'au singulier avec l'article indéfini.

Nous les avons considérés jusqu'ici simplement comme pronoms. Il reste à faire voir par quelques exemples, qu'ils sont souvent joints à des noms substantifs, & qu'ainsi on peut les mettre au rang des adjectifs : comme quand on dit, *Il n'y a dans la plupart des ouvrages nouveaux*, NUL GOÛT, NULLE EXACTITUDE, NULLE DELICATESSE. *Il n'arrive pas toujours que l'innocence n'ait besoin* D'AUCUN SECOURS. *Un esprit prévenu ne se rend* A AUCUNE RAISON. *Jesus-Christ ne répondit* PAS UN *mot à Pilate, sur les crimes dont les Juifs l'accusoient. Il n'y a* PAS UNE *connoissance plus utile que celle de soi-même.*

Nul, est encore un adjectif qui signifie qu'une chose n'est d'aucune valeur. *Ce Testament est* NUL. *Ces procédures ont été déclarées* NULLES.

Il arrive souvent qu'*aucun* & *pas un* doivent être regardés comme adjectifs, quoiqu'ils ne soient pas joints à un nom substantif exprimé. C'est quand ils sont précédés du pronom conjonctif *en*, auquel ils se rapportent comme à leur substantif : ce qui se reconnoîtra dans ces phrases, *De toutes les nations de la terre, il n'y* EN A AUCUNE *qui n'ait une idée au moins confuse de la divinité. Du grand nombre d'amis qui nous accablent dans la*

prospérité, il ne nous EN *reste souvent* PAS UN *dans l'adversité.*

AUTRE, des deux genres & des deux nombres, sert à distinguer les personnes ou les choses, & se décline avec toutes sortes d'articles. On peut le regarder comme pronom, quand il n'est joint à aucun substantif, & qu'il n'est pas relatif au pronom conjonctif *en*; & comme adjectif, quand il est joint à un substantif, ou qu'il est précédé du pronom conjonctif *en*, auquel il se rapporte comme à son substantif. Ainsi il est pronom dans ces phrases, UN AUTRE *ne vous auroit pas pardonné aussi aisément que moi. On ne peut être heureux en cette vie & en* L'AUTRE. Il est adjectif dans celles-ci, *Les anciens ne croyoient pas qu'il y eût* UN AUTRE MONDE. *Le temple de Salomon ayant été détruit, on* EN *rebâtit* UN AUTRE *par ordre de Cyrus.*

Quelquefois *autre* a la même signification que l'adjectif *différent*, comme dans cet exemple, *Un voyageur rapporte souvent les choses tout* AUTRES *qu'elles ne sont*, c'est-à-dire, *toutes différentes de ce qu'elles sont.*

L'UN ET L'AUTRE, employés conjointement, expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses. Ils ont les deux genres & les deux nombres, & se déclinent chacun avec l'article défini. Ils sont quelquefois employés sans substantif exprimé : comme quand on dit, en parlant de deux auteurs, L'UN ET L'AUTRE *rapportent les mêmes circonstances*, & en parlant des différents partis qui divisoient Rome, *Ils se réunissoient* LES UNS ET LES AUTRES *contre l'ennemi*

commun. Quelquefois ils se joignent à un substantif singulier, comme dans ces phrases, *J'ai satisfait* À L'UNE ET À L'AUTRE OBJECTION. *Il n'y a guere d'homme qui se serve également* DE L'UNE ET DE L'AUTRE MAIN.

MEME, des deux genres, considéré comme pronom, marque identité, c'est-à-dire, que la personne ou la chose dont on parle, n'est autre que celle dont il a déjà été question: comme quand on dit au sujet d'un homme, LE MÊME *m'est venu voir*; & en parlant d'une affaire, *Je travaille toujours* A LA MÊME.

Quand *même* est employé comme adjectif, il a trois usages différents.

1. On le met souvent immédiatement après les noms substantifs; & après la plupart des pronoms, pour leur donner plus de force & d'énergie: comme quand on dit, *Le Roi même, la vertu même, moi-même, nous-mêmes, eux-mêmes, cela même, celui-ci même, les siens mêmes, &c.*

2. Il a la signification d'identité, comme dans ces exemples, *C'est* LE MEME SOLEIL *qui éclaire toutes les nations de la terre.* LE CORPS *de Jesus-Christ sur nos autels est* LE MEME *qui a été sur la croix. Il y a quelques provinces en Allemagne où* LES MEMES EGLISES *servent aux Catholiques & aux Luthériens.*

3. Il signifie parité, c'est-à-dire, que la chose dont on parle est égale ou semblable à une autre, auquel cas, *même* peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable*: comme on le reconnoîtra dans ces phrases, LES COUTUMES *de chaque pays ne sont pas* LES MÊMES. *Il est*

rare de trouver deux perſonnes DU MÊME CARACTERE. *Que l'homme eſt malheureux d'avoir tous les jours à ſatisfaire* AUX MÊMES BESOINS !

On a pu remarquer dans les exemples précédents, que *même* ſe dit au ſingulier & au pluriel ; & que quand il ſignifie identité ou parité, il ſe décline ordinairement avec l'article défini.

Il y a bien des occaſions où *même* n'eſt ni pronom ni adjectif, parce qu'il n'a aucune des ſignifications précédentes, & qu'il ne peut ſe rapporter à aucun nom exprimé ou ſous-entendu. Il eſt alors adverbe ou conjonction : comme quand on dit, *Je vous avouerai* MEME *que*, *&c.*

TEL, qui fait au féminin *telle*, eſt pronom dans les façons de parler ſemblables à celle-ci, TEL *ſeme, qui ſouvent ne recueille pas*, où il tient la place du pronom *celui* ; & dans cette phraſe de converſation, *Avez-vous vu* UN TEL OU UNE TELLE ? où il ſe met pour la perſonne que l'on ne nomme pas.

En toute autre occaſion, *tel* eſt adjectif, & marque la comparaiſon d'une perſonne ou d'une choſe à une autre, ſans exprimer par lui-même en quoi cette perſonne ou cette choſe eſt comparée : comme quand on dit, UN HOMME TEL *que vous devoit avoir plus de ſoin de ſa réputation. Je ne me ſerois jamais attendu* A UNE TELLE CATASTROPHE. L'AVEUGLEMENT *des idolâtres eſt* TEL, *qu'il y a lieu d'en être ſurpris.* CES FEMMES *ne ſont pas* TELLES *que vous me l'aviez dit. Pouvions-nous aſpirer*

A UN TEL BONHEUR? TEL *il a été*, TEL *il sera toujours*. TELLE *vie*, TELLE *mort*, *&c.*

PLUSIEURS, des deux genres & toujours au pluriel avec l'article indéfini, signifie un nombre indéterminé de personnes ou de choses.

Il est pronom dans ces phrases, PLUSIEURS *ont cru le monde éternel. La vie du Sauveur a été un sujet de scandale* A PLUSIEURS.

Il est adjectif dans celles-ci, PLUSIEURS PRINCES *se sont ligués inutilement contre Louis* XIV. *Nous avons les ouvrages* DE PLUSIEURS FEMMES *savantes. On ne réussit guère en s'appliquant* A PLUSIEURS SCIENCES *à la fois.*

TOUT, qui fait au féminin *toute*, exprime la plus grande généralité d'une idée.

Quand il est pronom, il ne s'emploie qu'au singulier & au masculin avec l'article indéfini, & il signifie *toutes choses*, comme dans ces exemples, TOUT *est consommé. Les Pyrrhoniens étoient des philosophes qui doutoient* DE TOUT. *Un véritable Chrétien doit être prêt* A TOUT.

Quand il est adjectif, il a plusieurs usages, & il se décline tantôt avec l'article défini, & tantôt avec l'article indéfini.

1. Etant au singulier, ou il signifie la même chose que l'adjectif *entier*, comme dans ces phrases, TOUT LE PAYS *est inondé*. TOUTE LA VILLE *est en allarmes*, ou il a la signification du pronom *chaque*: comme quand on dit, TOUT HOMME *est mortel. Je vous servi-*

rai en TOUTE OCCASION. *On me trouve* À TOUTE HEURE *de la journée.*

2. Etant au pluriel, il a non-ſeulement la ſignification de *chaque*, comme quand on dit, *tous les jours, toutes les ſemaines, tous les ans*; mais il marque encore que l'on veut parler de tous les ſujets renfermés dans une idée, comme dans ces exemples, TOUS LES HOMMES *ſont morts en Adam. La ſainte Vierge doit être le modele* DE TOUTES LES FEMMES. *Pouvons-nous être inſenſibles* À TOUS LES BIENFAITS *de Dieu*?

On obſervera que quand *tout* ſe décline avec l'article indéfini; *le, la, les*, précedent toujours immédiatement ſon ſubſtantif qui eſt après, & qu'il eſt lui-même précédé de *de* ou *à*, au génitif, à l'ablatif, ou au datif: en ſorte qu'il ſe trouve alors entre *de* ou *à*, & *le*, *la*, ou *les*: *tout* LE *monde*, DE *toute* LA *terre*, À *tous* LES *peuples*.

IV.

QUI QUE CE SOIT, ou quelquefois, *qui que ce fût*, ne ſe dit que des perſonnes au ſingulier du maſculin, & ſe décline avec l'article indéfini.

Sans négation, il ſignifie la même choſe que *quiconque* ou *quelque perſonne que ce ſoit*, comme dans ces phraſes, QUI QUE CE SOIT *qui me demande, dites que je ſuis en affaires.* À QUI QUE CE SOIT *que vous vous adreſſiez, on vous donnera le même conſeil.*

Qui que ce ſoit, avec une négation exprimée par *ne*, ſignifie *perſonne*, ou *aucune perſonne*: comme quand on dit, QUI QUE CE SOIT *ne*

m'a prévenu contre vous. Je n'envie la fortune DE QUI QUE CE SOIT. *Ne vous confiez* À QUI QUE CE SOIT.

QUOI QUE CE SOIT, ou quelquefois, *quoi que ce fût*, ne se dit que des choses au singulier du masculin, & se décline avec l'article indéfini.

Sans négation, & suivi de *que* ou de *qui*, il signifie la même chose que, *quelque chose que* ou *qui*: comme quand on dit, QUOI QUE CE SOIT *qui vous ait retenu.* DE QUOI QUE CE SOIT *que l'on parle.* A QUOI QUE CE SOIT *que vous vous destiniez*, *&c.*

Quoi que ce soit, avec une négation, signifie *rien*, comme dans ces phrases, *On ne m'a appris* QUOI QUE CE SOIT *de nouveau. Je ne me plains* DE QUOI QUE CE SOIT. *Il ne pense* À QUOI QUE CE SOIT.

QUEL, au féminin *quelle*, suivi de *que*, sert, comme le pronom absolu *quel*, à désigner un objet ou en lui-même, ou par sa nature & ses qualités; mais d'une maniere qui fait connoître qu'on ne veut pas y faire une attention particuliere: comme quand on dit, *Les criminels doivent être punis*, QUELS QU'*ils puissent être.* QUEL QUE *soit le bonheur des grands de la terre, un Chrétien doit s'en proposer un plus solide.* QUELLES QUE *soient les offres d'un ennemi, on doit toujours s'en défier.*

Quel, employé de cette façon, se dit également des personnes & des choses au singulier & au pluriel: mais il n'a point d'article, & ne se met qu'au nominatif. Il faut avoir attention d'en séparer le *que* dont il est suivi, pour ne pas le confondre avec le pronom

quelque, qui a une signification toute différente.

QUOI, suivi de *que*, ne se dit que des choses, & peut toujours se tourner par *quelque chose que*. Il est masculin sans pluriel, & prend l'article indéfini, comme dans ces phrases, *Je veux tenter l'aventure*, QUOI QU'*il puisse m'en arriver*. DE QUOI QU'*on l'accuse, il se défendra bien*. A QUOI QU'*on vous destine, vous devez être soumis*. *Je ne crains rien*, QUOI QU'*on fasse pour me perdre*. Il est souvent mieux pour la clarté & pour l'harmonie, de préférer *quelque chose que* à *quoi que*.

On observera aussi de ne pas lier *que* avec *quoi*, pour le distinguer du mot *quoique* qui n'est pas le même.

QUELQUE & *TOUT*, suivis de *que*, n'ont pas la même signification que les pronoms *quelque* & *tout*, tels que nous les avons déjà considérés : comme on le reconnoîtra dans ces exemples, *Dans* QUELQUE *élévation* QUE *l'on soit, il ne faut pas s'oublier*, c'est-à-dire, *quoique l'on soit dans une élévation, quelle qu'elle puisse être, &c.* QUELQUE *incrédules* QUE *soient les hommes pendant leur vie, ils changent souvent de dispositions aux approches de la mort*, c'est-à-dire, *quoique les hommes soient incrédules, &c. Pompée*, TOUT *habile capitaine* QU'*il étoit, ne laissa pas de faire des fautes essentielles*; c'est-à-dire, *quoique Pompée fût habile capitaine, &c.* On parlera plus amplement de ces deux pronoms au Chapitre XIV.



CHAPITRE VI.

DU VERBE.

D. QUE *faut-il faire pour bien comprendre la nature du verbe?*

R. Il faut ſe rappeller la définition que nous avons donnée des jugements, au commencement de ce livre, pag. 3. où nous avons dit que les jugements ſont les actions de notre eſprit, lorſqu'après avoir aſſemblé pluſieurs idées, il aſſure que l'une convient à l'autre, ou que l'une ne convient pas à l'autre.

D. *Quelles lumieres tirez-vous de cette définition des jugements?*

R. Comme les hommes parlent moins pour exprimer leurs ſimples idées, ou ce qu'ils conçoivent, que pour découvrir aux autres les jugements qu'ils font des choſes qu'ils conçoivent: il s'enſuit qu'on ne peut guere parler, ſans aſſurer ou affirmer qu'une idée convient ou ne convient pas à une autre: & c'eſt cette forme ou maniere de penſée qui eſt ſignifiée par le verbe. Ainſi quand je dis, *La vertu eſt aimable*, *la vertu* exprime l'idée à laquelle j'affirme que convient l'idée d'*aimable*: & quand je dis, *Dieu n'eſt pas injuſte*, j'affirme que l'idée d'*injuſte* ne convient pas à celle de *Dieu*.

D. *Quelle part le verbe a-t-il dans les jugements?*

R. C'eſt le verbe qui les exprime, parce qu'il exprime proprement cette action, par laquelle l'eſprit lie les idées qui ſe conviennent, & ſépare celles qui répugnent les unes aux autres.

D. *Faites-moi connoître encore cet emploi du verbe par quelques exemples.*

R. Dans, *la vertu eſt aimable*, on voit que c'eſt par le moyen du mot *eſt*, que l'idée d'*aimable*, eſt liée avec l'idée de *vertu*: & dans, *Dieu n'eſt pas injuſte*, on voit auſſi que c'eſt par le moyen du mot *eſt* joint à *ne pas*, que l'idée d'*injuſte* eſt ſéparée de celle de *Dieu.* Ainſi dans l'un & dans l'autre exemple, *eſt* eſt un verbe.

D. *Donnez-moi donc une définition exacte du verbe.*

R. Le verbe eſt un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'affirmation.

D. *Le verbe a-t-il donc un autre uſage que celui de ſignifier l'affirmation?*

R. On s'en ſert encore pour ſignifier d'autres mouvements de notre ame, comme *deſirer*, *prier*, *commander*, &c. ce qui ſera expliqué dans la ſuite. Mais il convient de ne le conſidérer ici que ſelon ſa principale ſignification, qui eſt celle qu'il a à l'Indicatif.

D. *S'il y a dans le verbe des parties qui ne ſignifient pas l'affirmation, la définition que vous en avez donnée ne convient donc pas à tout le verbe.*

R. Cette définition convient aux parties eſſentielles du verbe. Celles qui ne ſignifient pas l'affirmation, n'appartiennent au verbe que parce qu'elles en ſont formées & déri-

vées, & la raiſon qui les a fait mettre à la ſuite du verbe, c'eſt que, ſans en avoir la ſignification générale de l'affirmation, elles ont en différentes manieres la ſignification qui eſt propre & particuliere à chaque verbe, comme on l'expliquera.

D. *N'y a-t-il pas d'autres mots que le verbe qui expriment l'affirmation?*

R. Elle eſt encore exprimée par quelques noms ſubſtantifs ou adjectifs, tels que *affirmant*, *affirmatif*, & *affirmation*. Mais ces noms ne ſignifient l'affirmation que dans le cas où par une réflexion d'eſprit elle eſt devenue l'objet de notre penſée, & ils ne marquent pas que celui qui s'en ſert affirme, mais ſeulement qu'il conçoit une affirmation.

D. *Comme il y a preſque autant de jugements négatifs que d'affirmatifs, ne peut-on pas dire que le verbe exprime autant la négation que l'affirmation?*

R. Non: parce que la négation exprimée ordinairement par, *ne*, *ne pas*, ou *ne point*, eſt toujours ajoutée au verbe qui ne ſignifie par lui-même que l'affirmation; & que comme dans les jugements affirmatifs on affirme qu'une choſe eſt, on affirme de même dans les jugements négatifs, qu'une choſe n'eſt pas. Ainſi en diſant, *Dieu n'eſt pas injuſte*, j'affirme de Dieu qu'*il n'eſt pas injuſte*.

D. *Que ſignifie le mot* verbe?

R. Il ſignifie, ſuivant l'étymologie latine, *mot* ou *parole*: par où l'on a voulu ſans doute marquer que le verbe eſt le mot par excellence, en ce qu'il forme la liaiſon de toutes nos idées, & qu'il n'eſt pas poſſible de

faire aucun diſcours ſuivi, ſans le ſecours des verbes.

D. *Comment s'appelle ce dont on affirme quelque choſe, & ce que l'on en affirme?*

R. Ce dont on affirme quelque choſe s'appelle *le ſujet*, & ce que l'on en affirme s'appelle *l'attribut*. Ainſi quand on dit que le verbe ſignifie affirmation, c'eſt-à-dire, que ſon uſage propre eſt de lier un attribut avec un ſujet, ou de ſéparer l'un d'avec l'autre par le ſecours d'une négation.

D. *Qu'exprime-t-on par le ſujet?*

R. On exprime une perſonne ou une choſe à laquelle ſe rapporte ce que l'on affirme.

D. *De quelles parties du diſcours ſe ſert-on pour exprimer le ſujet?*

R. On ſe ſert toujours d'un nom ſubſtantif ou d'un pronom.

D. *En quel cas met-on le nom ou le pronom qui exprime le ſujet?*

R. On le met toujours au nominatif: & c'eſt ce qui fait que le ſujet eſt auſſi appellé *nominatif du verbe*.

D. *Qu'exprime-t-on par l'attribut?*

R. On exprime ordinairement une qualité, en tant qu'elle convient ou ne convient pas au ſujet, c'eſt-à-dire, à la perſonne ou à la choſe dont on affirme.

D. *De quoi ſe ſert-on pour exprimer l'attribut?*

R. On ſe ſert ordinairement d'un nom adjectif qui s'accorde avec le ſujet, comme avec ſon ſubſtantif.

D. *Comment appelle-t-on une ſuite de mots, qui contient un ſujet & un attribut liés par un verbe?*

R. On l'appelle une *proposition* ou une *phrase*, & le sujet avec l'attribut sont appellés *les termes d'une proposition.*

D. *Apportez-moi quelques exemples où je puisse reconnoître tout ce que vous venez de dire.*

R. Dieu est tout-puissant, il n'est pas injuste, sont deux phrases ou propositions.

Dans la premiere, *Dieu* est le sujet ou le nominatif du verbe, c'est-à-dire, la personne à laquelle se rapporte ce qui est affirmé, *tout-puissant* est l'attribut par lequel on exprime la qualité ou la perfection qui convient à Dieu: & cet attribut est lié avec le sujet par le verbe *est.*

Dans la seconde phrase, *il n'est pas injuste*; *il*, qui est un pronom personnel mis à la place de *Dieu*, est le sujet ou le nominatif du verbe; *injuste* est l'attribut qui est séparé du sujet par le moyen du verbe est, joint à la négation *ne pas.*

D. *Le verbe est-il toujours exprimé par un mot distingué du sujet & de l'attribut dont il forme la liaison?*

R. Non : il n'y a même que le verbe *être* que l'on emploie ainsi séparément.

D. *Pourquoi?*

R. Parce que le verbe *être* est proprement le seul qui marque simplement la liaison que nous faisons dans notre esprit, des deux termes d'une proposition. Ainsi à ne considérer précisément le verbe que par l'affirmation, on peut dire qu'il n'y en a qu'un dans toute la langue, qui est *être*, & que les autres ne

font que ce même verbe *être* avec différentes modifications.

D. *Mettez encore, s'il est possible, cette réflexion dans un plus grand jour.*

R. Le verbe *être* ne marque par lui-même que l'affirmation, c'est-à-dire, la liaison de l'attribut avec le sujet : ou s'il marque quelque chose de plus, ce sont les rapports de la personne, du nombre, & du temps, par les différentes terminaisons dont il est susceptible ; comme quand on dit, *la terre* EST *ronde* : vous ETIEZ *malade*, *&c.*

Au lieu que les autres verbes, outre l'affirmation & les rapports de la personne, du nombre, & du temps, renferment encore la signification de quelque attribut : en sorte qu'avec un de ces verbes, une proposition peut n'être composée que de deux mots, donc le premier exprimera le sujet, & le second exprimera l'affirmation avec l'attribut : comme quand on dit, *Pierre vit*, *Pierre* est le sujet, & *vit*, renferme l'affirmation *est* avec l'attribut *vivant*, puisque c'est la même chose de dire, *Pierre vit*, que de dire, *Pierre est vivant*.

On peut expliquer de la même maniere tous les verbes différents du verbe *être*. Ainsi *Pierre aime* : *Pierre étudie* : *Pierre languit* : signifient, *Pierre est aimant*, *Pierre est étudiant*, *Pierre est languissant*. Par conséquent tous les verbes ne sont que des expressions abrégées qui suppléent au verbe *être* & à un attribut.

D. *Que concluez-vous de ces réflexions?*

R. 1°. Qu'il y a deux especes générales de verbes; savoir le verbe *être* qui ne marque que l'affirmation sans attribut, & que l'on appelle

verbe substantif; & les verbes qui renferment l'attribut avec l'affirmation, & que l'on appelle *verbes adjectifs.*

2°. Que si l'on veut définir le verbe substantif & le verbe adjectif, non-seulement par ce qui leur est essentiel, mais encore par leurs principaux accidents, on pourra appeller le premier, *un mot qui signifie l'affirmation avec désignation de la personne, du nombre & du temps*; & l'autre, *un mot qui marque l'affirmation de quelque attribut, avec désignation de la personne, du nombre, & du temps.*

D. *Pourquoi n'admettez-vous pas la définition qui fait consister l'essence des verbes à signifier des actions ou des passions?*

R. Parce qu'elle ne convient pas à tous les verbes, parmi lesquels il y en a plusieurs qui n'expriment ni actions ni passions, mais un état, une qualité, ou autre attribut, tels que *reposer, exceller, régner, exister, blanchir, briller, &c.* & que d'ailleurs il y a bien des mots qui, sans être verbes, signifient des actions & des passions. Mais dans toutes sortes de verbes, quelques différentes significations qu'ils puissent avoir, on y trouve toujours l'affirmation, comme on ne peut trouver de mot marquant l'affirmation, qui ne soit verbe. Ainsi c'est cette affirmation qui en constitue la nature, & qui les distingue de tout autre mot.

On expliquera le mot de *passion* en parlant du verbe passif.

D. *Quel inconvénient y auroit-il de définir le verbe, un mot qui signifie ce qui passe, ou qui énonce par événement?*

R. Le même que dans la définition précé-

dente. *Exiſter*, *repoſer*, ou *ſe repoſer*, ne ſignifient pas plus un paſſage ou un événement, qu'une action : & quoique le Créateur ait tiré l'univers du néant par une action de ſa toute-puiſſance, & que ce ſoit par la même action qu'il perpétue l'exiſtance des créatures, ce n'eſt pas cette action que l'on veut exprimer par le mot *exiſter*, mais ſeulement l'état d'une choſe qui a été tirée du néant.

De même, quoiqu'on ne puiſſe, comme on le prétend, repoſer ou être en repos, ſans avoir paſſé de l'état de mouvement à celui de tranquillité, & que ce ſoit-là un changement d'état qui ne peut ſe faire ſans événement ; ce n'eſt point l'idée de ce paſſage ni de ce changement arrivés avant le repos, que l'on attache au mot *repoſer*, mais uniquement celle de l'état d'une choſe, après qu'elle a ceſſé d'être en mouvement.

On peut faire des obſervations à peu près ſemblables ſur un grand nombre d'autres verbes, & il y a pluſieurs mots qui expriment des événements, quoiqu'ils ne ſoient pas verbes. La différence d'exprimer un événement ou d'énoncer par événement, n'eſt pas aſſez ſenſible ni aſſez caractériſée, pour qu'elle puiſſe ſervir de fondement à la diſtinction du nom & du verbe.

D. *Pourquoi le verbe* être *eſt-il appellé verbe ſubſtantif?*

R. Parce qu'il ne ſignifie par lui-même que l'affirmation ſans attribut, comme le nom ſubſtantif ne ſignifie que l'objet ſans égard à ſes qualités.

D. *Pourquoi les autres verbes ſont-ils appellés adjectifs ?*

R. Parce qu'ils expriment un attribut avec l'affirmation, de même que le nom adjectif exprime un objet comme revêtu de quelque qualité.

(On parlera plus au long du verbe ſubſtantif & des différentes ſortes de verbes adjectifs à l'article IV. de ce Chapitre.)

D. *Quelles ſont les propriétés qui conviennent aux verbes?*

R. Il y en a beaucoup : mais il ſeroit difficile de les bien entendre, avant que d'avoir connu les verbes en eux-mêmes : ce qui ne peut ſe faire qu'en les conjuguant.

ARTICLE PREMIER.

Des diverſes Conjugaiſons des Verbes.

D. QU'EST-CE *que conjuguer un Verbe?*

R. C'eſt le réciter avec toutes les différences dont il eſt ſuſceptible, & dont nous rendrons compte dans la ſuite.

D. *Tous les verbes ſe conjuguent-ils de la même maniere ?*

R. Non.

D. *D'où dépend la différence des conjugaiſons ?*

R. Elle dépend de la différence qui ſe trouve dans les terminaiſons de toutes les parties des verbes, & principalement de celle qu'on appelle *infinitif*.

D.

D. *Quelles ſont les différentes terminaiſons des infinitifs dans les verbes ?*

R. Elles ſe réduiſent à quatre principales, qui forment quatre conjugaiſons différentes.

D. *Quelles ſont ces quatre conjugaiſon, & par où les diſtingue-t-on les unes des autres ?*

R. La premiere comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *er*, comme *aimer*.

La ſeconde comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *ir*, comme *finir*.

La troiſieme comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *oir*, comme *recevoir*.

La quatrieme comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *re*, comme *rendre*.

D. *Sont-ce-là toutes les terminaiſons que peuvent avoir les infinitifs des verbes ?*

R. Il n'y a point d'infinitif qui ne finiſſe par *er*, *ir*, *oir*, ou *re*: mais les lettres ou ſyllabes qui précedent ces finales, forment encore pluſieurs autres terminaiſons différentes qui ſe rapportent à quelqu'une des quatre principales, comme nous l'expliquerons dans la ſuite.

D. *Pour me donner une premiere idée de ces différentes terminaiſons qui ſe rapportent à quelqu'une des quatre principales, apportez-en un exemple.*

R. Dire, *combatre*, *rendre*, ſont trois infinitifs de verbes, qui finiſſent par *re*; on voit cependant que la ſyllabe ou les lettres qui précedent *re* dans chacun de ces infinitifs, en rendent les terminaiſons bien différentes les unes des autres.

D. *Quels verbes faut-il ſavoir conjuguer,*

avant que de passer à ceux des quatre conjugaisons?

R. Il faut savoir conjuguer les deux verbes auxiliaires *avoir* & *être.*

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les autres verbes ne se conjuguent en partie qu'avec leur secours, comme on va le voir : & c'est uniquement à cause de cet usage qu'on les appelle *auxiliaires*, n'ayant rien d'ailleurs qui les distingue des autres verbes, quand on les emploie séparément.

Ainsi nous allons commencer par conjuguer ces deux verbes, & l'on verra ensuite comment ils entrent dans la conjugaison des autres.

* *Conjugaison du Verbe auxiliaire*

AVOIR.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Singulier.

J'ai.
Tu a*s*.
Il *ou* elle a.

Pluriel.

Nous av*ons*.
Vous av*ez*.
Ils *ou* elles ont.

IMPARFAIT.

J'av*ois*.
Tu av*ois*.
Il av*oit*.
Nous av*ions*.
Vous av*iez*.
Ils av*oient*.

PRÉTÉRIT.

J'eu*s*.
Tu eu*s*.
Il eu*t*.
Nous eû*mes*.
Vous eû*tes*.
Ils eu*rent*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'*ai* eu.
Tu as eu.
Il a eu.
Nous avons eu.
Vous avez eu.
Ils ont eu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'*eus* eu.
Tu eus eu.

* On a observé, pour faciliter l'orthographe des verbes, de faire imprimer en caractères italiques, ce qui est fixe, ou dans tous les verbes d'une même conjugaison, ou dans les verbes des quatre conjugaisons.

Il eut eu.
Nous eûmes eu.
Vous eûtes eu.
Ils eurent eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois eu.
Tu avois eu.
Il avoit eu.
Nous avions eu.
Vous aviez eu.
Ils avoient eu.

FUTUR.

J'aur*ai*.
Tu aur*as*.
Il aur*a*.
Nous aur*ons*.
Vous aur*ez*.
Ils aur*ont*.

FUTUR-PASSÉ.

J'aurai eu.
Tu auras eu.
Il aura eu.
Nous aurons eu.
Vous aurez eu.
Ils auront eu.

CONDITIONNEL PRESENT.

J'aur*ois*.
Tu aur*ois*.
Il aur*oit*.
Nous aur*ions*.
Vous aur*iez*.
Ils aur*oient*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* eu.
Tu aurois ou *tu eusses* eu.
Il auroit ou *il eût* eu.
Nous aurions ou *nous eussions* eu.
Vous auriez ou *vous eussiez* eu.
Ils auroient ou *ils eussent* eu.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Ai*e*.
Qu'il ait.
Ay*ons*.
Ay*ez*.
Qu'ils ai*ent*.

SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Que j'ai*e*.
Que tu ai*es*.
Qu'il ait.
Que nous ay*ions*.
Que vous ay*iez*.
Qu'ils ai*ent*.

IMPARFAIT.

Que j'eu*sse*.
Que tu eu*sses*.
Qu'il eû*t*.
Que nous eu*ssions*.
Que vous eu*ssiez*.
Qu'ils eu*ssent*.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie eu.
Que tu aies eu.
Qu'il ait eu.
Que nous ayions eu.
Que vous ayiez eu.
Qu'ils aient eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse eu.
Que tu eusses eu.
Qu'il eût eu.
Que nous eussions eu.
Que vous eussiez eu.
Qu'ils eussent eu.

INFINITIF

PRÉSENT.

Avoir.

PRÉTÉRIT.

Avoir eu.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Ay*ant*.

PRÉTÉRIT.

Ayant eu.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Eu, eue.

GERONDIF.

Ay*ant*.

Conjugaiſon du verbe auxiliaire

ÊTRE.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Je ſuis.
Tu es.
Il *ou* elle eſt.
Nous ſommes.
Vous êtes.
Ils *ou* elles ſont.

IMPARFAIT.

J'étois.
Tu étois.
Il étoit.
Nous étions.
Vous étiez.
Ils étoient.

PRE'TE'RIT.

Je fus.
Tu fus.
Il fut.
Nous fûmes.
Vous fûtes.
Ils furent.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

J'ai été.
Tu as été.
Il a été.
Nous avons été.
Vous avez été.
Ils ont été.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

J'eus été.
Tu eus été.
Il eut été.
Nous eûmes été.
Vous eûtes été.
Ils eurent été.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois été.
Tu avois été.
Il avoit été.
Nous avions été.
Vous aviez été.
Ils avoient été.

FUTUR.

Je ſerai.
Tu ſeras.
Il ſera.
Nous ſerons.
Vous ſerez.
Ils ſeront.

FUTUR-PASSE'.

J'aurai été.
Tu auras été.
Il aura été.
Nous aurons été.
Vous aurez été.
Ils auront été.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je ſerois.
Tu ſerois.
Il ſeroit.
Nous ſerions.
Vous ſeriez.
Ils ſeroient.

CONDITIONNEL PASSE'.

J'aurois ou *j'euſſe* été.
Tu aurois ou *tu euſſes* été.
Il auroit ou *il eût* été.
Nous aurions ou *nous euſſions* été.
Vous auriez ou *vous euſſiez* été.
Ils auroient ou *ils euſſent* été.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Sois.
Qu'il ſoit.
Soyons.
Soyez.
Qu'ils ſoient.

SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.
PRE'SENT *ou* FUTUR.
Que je ſois.
Que tu ſois.
Qu'il ſoit.
Que nous ſoy*ons*.
Que vous ſoy*ez*.
Qu'ils ſoi*ent*.
IMPARFAIT.
Que je fuſſ*e*.
Que tu fuſſ*es*.
Qu'il fû*t*.
Que nous fuſſ*ions*.
Que vous fuſſ*iez*.
Qu'ils fuſſ*ent*.
PRE'TE'RIT.
Que j'aie été.
Que tu aies été.
Qu'il ait été.
Que nous ayions été.
Que vous ayiez été.
Qu'ils aient été.

PLUSQUE-PARFAIT.
Que j'euſſe été
Que tu euſſes été.
Qu'il eût été.
Que nous euſſions été.
Que vous euſſiez été.
Qu'ils euſſent été.
INFINITIF.
PRE'SENT.
Etre.
PRE'TE'RIT.
Avoir été.
PARTICIPE ACTIF.
PRE'SENT.
Et*ant*.
PRE'TE'RIT.
Ayant été.
PARTICIPE PASSIF.
PRE'SENT.
Eté.
GE'RONDIF.
Et*ant*.

D. *Conjuguez de ſuite les verbes des quatre conjugaiſons.*

R. *PREMIERE CONJUGAISON.*

INDICATIF.
PRE'SENT.
J'aim*e*.
Tu aim*es*.
Il aim*e*.
Nous aim*ons*.
Vous aim*ez*.
Il aim*ent*.
IMPARFAIT.
J'aim*ois*.
Tu aim*ois*.
Il aim*oit*.
Nous aim*ions*.
Vous aim*iez*.
Ils aim*oient*.
PRE'TE'RIT.
J'aim*ai*.
Tu aim*as*.
Il aim*a*.
Nous aim*âmes*.
Vous aim*âtes*.
Ils aim*erent*.
PRE'TE'RIT INDE'FINI.
J'ai aimé.
Tu as aimé.
Il a aimé.
Nous avons aimé.
Vous avez aimé.
Ils ont aimé.
PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.
J'eus aimé.
Tu eus aimé.
Il eut aimé.
Nous eûmes aimé.

Vous eûtes aimé.
Ils eurent aimé.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR indéfini.

J'ai eu aimé.
Tu as eu aimé.
Il a eu aimé.
Nous avons eu aimé.
Vous avez eu aimé.
Ils ont eu aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois aimé.
Tu avois aimé.
Il avoit aimé.
Nous avions aimé.
Vous aviez aimé.
Ils avoient aimé.

FUTUR.

J'aimer*ai*.
Tu aimer*as*.
Il aimer*a*.
Nous aimer*ons*.
Vous aimer*ez*.
Ils aimer*ont*.

FUTUR-PASSE'.

J'aurai aimé.
Tu auras aimé.
Il aura aimé.
Nous aurons aimé.
Vous aurez aimé.
Ils auront aimé.

CONDITIONNEL PRESENT.

J'aimer*ois*.
Tu aimer*ois*.
Il aimer*oit*.
Nous aimer*ions*.
Vous aimer*iez*.
Ils aimer*oient*.

CONDITIONNEL PASSE'.

J'aurois ou *j'eusse* aimé.
Tu aurois ou *tu eusses* aimé.
Il auroit ou *il eût* aimé.
Nous aurions ou *nous eussions* aimé.
Vous auriez ou *vous eussiez* aimé.
Ils auroient ou *ils eussent* aimé.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Aim*e*.
Qu'il aim*e*.
Aim*ons*.
Aim*ez*.
Qu'ils aim*ent*.

SUBJONCTIF *ou* CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Que j'aim*e*.
Que tu aim*es*.
Qu'il aim*e*.
Que nous aim*ions*.
Que vous aim*iez*.
Qu'ils aim*ent*.

IMPARFAIT.

Que j'aima*sse*.
Que tu aima*sses*.
Qu'il aimâ*t*.
Que nous aima*ssions*.
Que vous aima*ssiez*.
Qu'ils aima*ssent*.

PRE'TE'RIT.

Que j'aie aimé.
Que tu aies aimé.
Qu'il ait aimé.
Que nous ayions aimé.
Que vous ayiez aimé.
Qu'ils aient aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse aimé.
Que tu eusses aimé.
Qu'il eût aimé.
Que nous eussions aimé.
Que vous eussiez aimé.
Qu'ils eussent aimé.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Aim*er*.

PRE'TE'RIT.

Avoir aimé.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'SENT.

Aim*ant*.

PRE'TE'RIT.

Ayant aimé.

PARTICIPE PASSIF.
PRE'SENT.
Aimé, *aimée*, *ou étant* aimé, aimée.

PRE'TE'RIT.
Ayant été aimé *ou* aimée.
GE'RONDIF.
En aim*ant ou* aim*ant*.

SECONDE CONJUGAISON.

INDICATIF.
PRE'SENT.
Je fin*is*.
Tu fin*is*.
Il fin*it*.
Nous finiss*ons*.
Vous finiss*ez*.
Ils finiss*ent*.
IMPARFAIT.
Je finiss*ois*.
Tu finiss*ois*.
Il finiss*oit*.
Nous finiss*ions*.
Vous finiss*iez*.
Ils finiss*oient*.
PRE'TE'RIT.
Je fin*is*.
Tu fin*is*.
Il fin*it*.
Nous fin*îmes*.
Vous fin*îtes*.
Ils fin*irent*.
PRE'TE'RIT INDE'FINI.
J'ai fini.
Tu as fini.
Il a fini.
Nous avons fini.
Vous avez fini.
Ils ont fini.
PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.
J'eus fini.
Tu eus fini.
Il eut fini.
Nous eûmes fini.
Vous eûtes fini.
Ils eurent fini.
PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR. indéfini.
J'ai eu fini.
Tu as eu fini.
Il a eu fini.
Nous avons eu fini.
Vous avez eu fini.
Ils ont eu fini.
PLUSQUE PARFAIT.
J'avois fini.
Tu avois fini.
Il avoit fini.
Nous avions fini.
Vous aviez fini.
Ils avoient fini.
FUTUR.
Je fin*irai*.
Tu fin*iras*.
Il fin*ira*.
Nous fin*irons*.
Vous fin*irez*.
Ils fin*iront*.
FUTUR PASSE'.
J'aurai fini.
Tu auras fini.
Il aura fini.
Nous aurons fini.
Vous aurez fini.
Ils auront fini.
CONDITIONNEL PRESENT.
Je fin*irois*.
Tu fin*irois*.
Il fin*iroit*.
Nous fin*irions*.
Vous fin*iriez*.
Ils fin*iroient*.
CONDITIONNEL PASSE'.
J'aurois ou *j'eusse* fini.
Tu aurois ou *tu eusses* fini.
Il auroit ou *il eût* fini.
Nous aurions ou *nous eussions* fini.
Vous auriez ou *vous eussiez* fini.

Ils auroient ou *ils eussent* fini.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Finis.
Qu'il finisse.
Finissons.
Finissez.
Qu'ils finissent.

SUBJONCTIF.
ou
CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finisse.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

IMPARFAIT.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finît
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

PRETERIT.

Que j'aie fini.
Que tu aies fini.
Qu'il ait fini.
Que nous ayions fini.
Que vous ayiez fini.
Qu'ils aient fini.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse fini.
Que tu eusses fini.
Qu'il eût fini.
Que nous eussions fini.
Que vous eussiez fini.
Qu'ils eussent fini.

INFINITIF.

PRESENT.

Finir.

PRETERIT.

Avoir fini.

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Finissant.

PRETERIT.

Ayant fini.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Fini, finie, ou *étant* fini, finie.

PRETERIT.

Ayant été fini *ou* finie.

GERONDIF.

En finissant *ou* finissant.

TROISIEME CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRESENT.

Je reçois.
Tu reçois.
Il reçoit.
Nous recevons.
Vous recevez.
Ils reçoivent.

IMPARFAIT.

Je recevois.
Tu recevois.
Il recevoit.
Nous recevions.
Vous receviez.
Ils recevoient.

PRETERIT.

Je reçus.
Tu reçus.
Il reçut.
Nous reçûmes.
Vous reçûtes.
Ils reçurent.

PRETERIT INDEFINI.

J'ai reçu.
Tu as reçu.
Il a reçu.
Nous avons reçu.
Vous avez reçu.
Ils ont reçu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.
J'eus reçu.
Tu eus reçu.
Il eut reçu.
Nous eûmes reçu.
Vous eûtes reçu.
Ils eurent reçu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR indéfini.
J'ai eu reçu.
Tu as eu reçu.
Il a eu reçu.
Nous avons eu reçu.
Vous avez eu reçu.
Il ont eu reçu.

PLUSQUE-PARFAIT.
J'avois reçu.
Tu avois reçu.
Il avoit reçu.
Nous avions reçu.
Vous aviez reçu.
Ils avoient reçu.

FUTUR.
Je recev*rai*.
Tu recev*ras*.
Il recev*ra*.
Nous recev*rons*.
Vous recev*rez*.
Ils recev*ront*.

FUTUR-PASSE'.
J'aurai reçu.
Tu auras reçu.
Il aura reçu.
Nous aurons reçu.
Vous aurez reçu.
Il auront reçu.

CONDITIONNEL PRESENT.
Je recev*rois*.
Tu recev*rois*.
Il recev*roit*.
Nous recev*rions*.
Vous recev*riez*.
Ils recev*roient*.

CONDITIONNEL PASSE'.
J'aurois ou *j'eusse* reçu.
Tu aurois ou *tu eusse* reçu.
Il auroit ou *il eut* reçu.
Nous aurions ou *nous eussions* reçu.
Vous auriez ou *vous eussiez* reçu.
Ils auroient ou *ils eussent* reçu.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.
Reçoi*s*.
Qu'il reçoi*ve*.
Recev*ons*.
Recev*ez*.
Qu'ils reçoi*vent*.

SUBJONCTIF.
ou
CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.
Que je reçoi*ve*.
Que tu reçoi*ves*.
Qu'il reçoi*ve*.
Que nous recev*ions*.
Que vous recev*iez*.
Qu'ils reçoi*vent*.

IMPARFAIT.
Que je reçu*sse*.
Que tu reçu*sses*.
Qu'il reç*ût*.
Que nous reçu*ssions*.
Que vous reçu*ssiez*.
Qu'ils reçu*ssent*.

PRE'TE'RIT.
Que j'aie reçu.
Que tu aies reçu.
Qu'il ait reçu.
Que nous ayions reçu.
Que vous ayiez reçu.
Qu'ils aient reçu.

PLUSQUE-PARFAIT.
Que j'eusse reçu.
Que tu eusses reçu.
Qu'il eût reçu.
Que nous eussions reçu.
Que vous eussiez reçu.
Qu'ils eussent reçu.

INFINITIF.

PRE'SENT.
Recev*oir*.

PRE'TE'RIT.

Avoir reçu.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'SENT.

Recev*ant*.

PRE'TE'RIT.

Ayant reçu.

PARTICIPE PASSIF.

PRE'SENT.

Reçu, reçue, ou *étant* reçu, reçue.

PRE'TE'RIT.

Ayant été reçu *ou* reçue.

GERONDIF.

En recev*ant ou* recev*ant*.

QUATRIEME CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Je rend*s*.
Tu rend*s*.
Il rend*.*
Nous rend*ons*.
Vous rend*ez*.
Ils rend*ent*.

IMPARFAIT.

Je rend*ois*.
Tu rend*ois*.
Il rend*oit*.
Nous rend*ions*.
Vous rend*iez*.
Ils rend*oient*.

PRE'TE'RIT.

Je rend*is*.
Tu rend*is*.
Il rend*it*.
Nous rend*îmes*.
Vous rend*îtes*.
Ils rend*irent*.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

J'ai rendu.
Tu as rendu.
Il a rendu.
Nous avons rendu.
Vous avez rendu.
Ils ont rendu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

J'eus rendu.
Tu eus rendu.
Il eut rendu.
Nous eûmes rendu.
Vous eûtes rendu.
Ils eurent rendu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR indéfini.

J'ai eu rendu.
Tu as eu rendu.
Il a eu rendu.
Nous avons eu rendu.
Vous avez eu rendu.
Ils ont eu rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois rendu.
Tu avois rendu.
Il avoit rendu.
Nous avions rendu.
Vous aviez rendu.
Ils avoient rendu.

FUTUR.

Je rendr*ai*.
Tu rendr*as*.
Il rendr*a*.
Nous rendr*ons*.
Vous rendr*ez*.
Ils rendr*ont*.

FUTUR PASSE'.

J'aurai rendu.
Tu auras rendu.
Il aura rendu.
Nous aurons rendu.
Vous aurez rendu.
Ils auront rendu.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je rendr*ois*
Tu rendr*ois*.
Il rendr*oit*.
Nous rendr*ions*.
Vous rendr*iez*.
Ils rendr*oient*.

CONDITIONNEL PASSÉ.
J'aurois ou *j'eusse* rendu.
Tu aurois ou *tu eusses* rendu.
Il auroit ou *il eût* rendu.
Nous aurions ou *nous eussions* rendu.
Vous auriez ou *vous eussiez* rendu.
Ils auroient ou *ils eussent* rendu.

IMPÉRATIF.
PRÉSENT *ou* FUTUR.
Rend*s*.
Qu'il rend*e*.
Rend*ons*.
Rend*ez*.
Qu'ils rend*ent*.

SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.
PRÉSENT *ou* FUTUR.
Que je rend*e*.
Que tu rend*es*.
Qu'il rend*e*.
Que nous rend*ions*.
Que vous rend*iez*.
Qu'ils rend*ent*.

IMPARFAIT.
Que je rend*isse*.
Que tu rend*isses*.
Qu'il rend*ît*.
Que nous rend*issions*.
Que vous rend*issiez*.
Qu'ils rend*issent*.

PRÉTÉRIT.
Que j'aie rendu.
Que tu aies rendu.
Qu'il ait rendu.
Que nous ayions rendu.
Que vous ayiez rendu.
Qu'ils aient rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.
Que j'eusse rendu.
Que tu eusses rendu.
Qu'il eût rendu.
Que nous eussions rendu.
Que vous eussiez rendu.
Qu'ils eussent rendu.

INFINITIF.
PRÉSENT.
Rend*re*.
PRÉTÉRIT.
Avoir rendu.

PARTICIPE ACTIF.
PRÉSENT.
Rend*ant*.
PRÉTÉRIT.
Ayant rendu.

PARTICIPE PASSIF.
PRÉSENT.
Rendu, rendue, ou *étant* rendu, rendue.
PRÉTÉRIT.
Ayant été rendu *ou* rendue.

GÉRONDIF.
En rend*ant ou* rend*ant*.



ARTICLE II.

Des propriétés du Verbe.

D. QU'AVEZ-VOUS *remarqué en conjuguant les verbes ?*

R. J'ai remarqué que les verbes sont susceptibles de *nombres*, de *personnes*, de *temps* & de *modes*.

DES NOMBRES.

D. *Qu'entendez-vous par les nombres dans les verbes ?*

R. J'entends, comme dans les noms, le singulier, & le pluriel. Ainsi un verbe est au singulier, quand ce que l'on affirme se rapporte à une seule chose ; & il est au pluriel, quand ce que l'on affirme se rapporte à plusieurs choses.

D. *Qu'est-ce qui désigne les nombres dans les verbes ?*

R. Ce sont les noms ou les pronoms personnels qui les précedent, & souvent les différences qu'on y trouve dans les terminaisons.

D. *Donnez-en des exemples ?*

R. Dans, *je suis*, *il aime*, *Pierre lit* ; *je*, *il* & *Pierre*, font connoître que ces verbes sont au singulier ; & dans, *nous sommes*, *ils aiment*, *les écoliers lisent* ; *nous*, *ils*, & *les écoliers*, font connoître qu'ils sont au pluriel.

Cette différence de nombre se connoît encore par la différence qui se trouve pour les terminaisons, entre *suis* & *sommes*, entre *aime* & *aiment*, & entre *lit* & *lisent*.

DES PERSONNES.

D. *Qu'est-ce que les personnes dans les verbes?*

R. Ce sont, comme dans les pronoms personnels, la *premiere*, la *seconde*, & la *troisieme*.

Ainsi un verbe est à la premiere personne du singulier ou du pluriel, quand on affirme quelque chose, ou de soi-même simplement, ou de soi même en se joignant à d'autres: comme quand on dit, *j'aime* ou *nous aimons*.

Un verbe est à la seconde personne du singulier ou du pluriel, quand on affirme quelque chose de celui ou de ceux à qui on parle: comme quand on dit, *tu aimes*, ou *vous aimez*.

Un verbe est à la troisieme personne du singulier ou du pluriel, quand ce que l'on affirme ne se rapporte ni à soi-même, ni à celui ou à ceux à qui on parle: comme quand on dit, *il aime*, ou *ils aiment*.

D. *De quoi se sert-on pour distinguer les personnes des verbes?*

R. On se sert ordinairement des pronoms personnels du singulier, pour marquer les personnes du singulier; & des pronoms personnels du pluriel, pour marquer les personnes du pluriel.

D. *Quels sont ces pronoms, & quel en est l'usage dans les verbes?*

R. Je, pour les deux genres, marque la premiere personne du singulier, *je reçois.*

Tu, pour les deux genres, marque la seconde personne du singulier, *tu reçois.*

Il, pour le masculin, ou *elle*, pour le féminin, marque la troisieme personne du singulier, *il reçoit*, ou *elle reçoit.*

Nous, pour les deux genres, marque la premiere personne du pluriel, *nous recevons.*

Vous, pour les deux genres, marque la seconde personne du pluriel, *vous recevez.*

Ils, pour le masculin; ou *elles*, pour le féminin, marque la troisieme personne du pluriel, *ils reçoivent*, ou *elles reçoivent.*

D. *Ne connoît-on les personnes des verbes que par les pronoms personnels qui les précedent?*

R. On les connoît encore souvent par les différentes terminaisons d'un même verbe: comme on le voit dans, *j'aime*, *tu aimes*, *nous aimons*, *vous aimez*, *ils aiment.*

D. *Ces pronoms se trouvent-ils toujours immédiatement avant les personnes des verbes?*

R. Ils se trouvent toujours avant les premieres & secondes personnes, tant du singulier que du pluriel, à moins qu'elles ne soient précédées du pronom relatif *qui*, & on ne les met avant les troisiemes personnes, que quand les noms dont ils tiennent la place, ne sont pas exprimés.

D. *Donnez-moi des exemples pour les premieres & secondes personnes?*

R. On dit, *Je suis triste*, *tu es sage*, *vous*

êtes habiles; mais il faut dire, sans joindre aux verbes les pronoms personnels, *je*, *tu*, *vous*; *moi qui suis triste*, *toi qui es sage*, *vous qui êtes habiles*.

D. *Donnez-moi un exemple pour la troisieme personne?*

R. Quand je veux parler de Pierre sans le nommer, je dis, *il est paresseux*: mais quand je veux le nommer, je dis, *Pierre est paresseux*: & non pas *Pierre il est paresseux*. Il en est de même pour les troisiemes personnes du pluriel.

D. *Quel usage peut-on faire de cette connoissance?*

R. C'est que toutes les fois qu'il se trouvera un verbe sans pronom personnel, & sans être précédé de *qui* relatif d'un antécedent de la premiere ou de la seconde personne, on poura être assuré qu'il est à la troisieme personne du singulier ou du pluriel, suivant les terminaisons qu'il aura.

D. *N'y a-t-il pas des occasions où les pronoms personnels se mettent après les verbes?*

R. Oui: principalement lorsque le verbe interroge: comme quand on dit, *Suis*-JE *selon votre goût? Finiras*-TU *bien-tôt ton travail? Vous rend*-IL *ses devoirs? Reçoit*-ELLE *du monde? Avons*-NOUS *de l'argent? Aimez*-VOUS *les sciences? Ont*-ILS *ce qu'il leur faut? Furent*-ELLES *plus modestes?*

On met encore les pronoms personnels après les verbes, quand ils sont précédés de ces mots, *aussi*, *peut-être*, *du moins*, *au moins*, *en vain*, *à peine*, *&c.* ou quand on rapporte les paroles de quelqu'un, en se servant des verbes *dire*,

répondre, & autres mis après les premiers mots ou à la fin de la phrase, comme dans ces phrases, *Aussi reçut*-IL *la récompense qu'il méritoit. Peut-être serez*-VOUS *plus sage. Du moins aurai*-JE *de quoi vivre. En vain voudrions*-NOUS *nous plaindre. A peine étoient*-ELLES *en marche, &c. Secourez-moi, dit*-IL. *Nous ne craignons rien, répondirent*-ILS. *Que me conseillez-vous ? reprit*-ELLE.

D. *Suffit-il, pour interroger, de mettre le pronom personnel* je *après toutes les premieres personnes des verbes, & l'usage le permet-il toujours ?*

R. Non : 1. Lorsque les premieres personnes sont terminées par une *e* muet, il faut encore changer cet *e* muet en *é* fermé avec l'accent aigu. Ainsi on ne dit pas *marche-je droit ? parle-je bien ? mange-je trop ?* mais *marché-je droit ? parlé-je bien ? mangé-je trop ?*

2. L'usage n'admet pas le pronom *je* à la suite de la plupart de ces premieres personnes terminées par un *e* muet, même en le changeant en *é* fermé, ni à la suite d'un grand nombre d'autres verbes différemment terminés, parce que la prononciation n'en pourroit être que rude & désagréable. Ainsi il ne faudra pas dire, *extravagué-je ? cours-je ? perds-je ? mens-je ? dors-je ? sors-je ? &c.* ni comme quelques-uns le prétendent, *courai-je ? perdai-je ? mentai-je ? dormai-je ? sortai-je ?* mais on aura recours à quelque autre expression, comme à celle-ci, *est-ce que*, ou *croyez-vous que j'extravague ? est-ce que je cours ? est-ce que je perds ?*

Ces observations ont aussi lieu, toutes les

fois qu'il faut mettre *je* après le verbe ſans interrogation, comme dans *duſſé-je mourir*, au lieu de *duſſe-je mourir*, *&c.*

D. *Dans les phraſes où les pronoms perſonnels ſe mettent après les verbes, ne ſupprime-t-on pas ceux de la troiſieme perſonne, lorſque les noms dont ils tiennent la place ſont exprimés?*

R. Non: on les laiſſe toujours après le verbe, & on dit, *Pierre eſt-*IL *pareſſeux? Les ennemis ont-*ILS *une belle armée? Votre mere reçoit-*ELLE *du monde? A peine les troupes étoient-*ELLES *en marche, &c.*

D. *Se ſert-on toujours de* tu *pour exprimer une ſeconde perſonne du ſingulier?*

R. On ne s'en ſert qu'à l'égard des perſonnes qu'une grande familiarité ou une extrême ſupériorité autoriſe à tutoyer, ſi ce n'eſt dans la poéſie ou dans le langage des paſſions, comme de l'indignation, du mépris, &c. Hors de ces cas, il faut ſe ſervir de la ſeconde perſonne du pluriel *vous*. Ainſi on doit dire, *vous êtes habile*, & non pas, *tu es habile.*

D. *Si cela eſt, comment pourra-t-on connoître quand* vous *marquera plutôt une ſeconde perſonne du ſingulier, qu'une ſeconde perſonne du pluriel?*

R. Vous, marquera toujours une ſeconde perſonne du ſingulier, quand on n'adreſſera la parole qu'à une ſeule perſonne; & il marquera une ſeconde perſonne du pluriel, quand on adreſſera la parole à pluſieurs perſonnes.

Mais quoiqu'on mette le verbe au pluriel, en parlant à une ſeule perſonne, cependant on met au ſingulier, le nom qui ſuit le verbe,

& qui se rapporte à *vous*. Ainsi on dit, *vous serez cardinal*, & non pas, *vous serez cardinaux; vous êtes malade*, & non pas, *vous êtes malades.*

D. *Quel rapport y a-t-il entre un verbe & le nominatif?*

R. Un nom au nominatif demande toujours un verbe, & tout verbe qui n'est pas impersonnel, ou qui n'est pas à l'infinitif, suppose toujours un nom substantif au nominatif, exprimé ou sous-entendu, dont il dépend.

D. *Comment s'accorde le verbe avec son nominatif?*

R. En nombre & en personne : c'est-à-dire, que le verbe doit être au singulier, si son nominatif n'exprime qu'une seule chose; qu'il doit être au pluriel, si son nominatif exprime plusieurs choses, ou s'il a pour nominatif plusieurs noms au singulier; & qu'il doit être à la même personne que son nominatif.

Quand le verbe a pour nominatif un nom collectif au singulier, seul ou suivi d'un substantif pluriel au génitif, il se met au pluriel, comme dans ces exemples, *La plupart* PRIRENT *la fuite. Une infinité de gens* SONT *aveugles sur leurs défauts.*

On trouvera encore dans la suite d'autres exceptions pour le nombre & pour les personnes, aux articles du verbe substantif & du verbe impersonnel.

Un verbe ne doit pas être au singulier, quand il a pour nominatif un nom ou pronom au pluriel dont il est précedé. Cependant, suivant la regle qui a été établie pour les adjectifs &

pour les pronoms relatifs à la page 130, il n'y a rien de vicieux dans les phrases suivantes, *Philiste fut un de ceux qui le* SERVIT *le plus utilement. Un de ceux qui* A *le mieux* ECLAIRCI *ce qui a rapport à cette question. Ce fut une des choses qui* CONTRIBUA *davantage à les lier étroitement avec elle. Ctesias est un des premiers qui* AIT EXECUTE' *cette entreprise. Dans la personne d'un des hommes du monde qui* POUVOIT *le mieux en juger. Callimaque est un de ceux qui* A *le plus* AUTORISE' *Rudbek.*

Le verbe y est au singulier, parce que son nominatif *qui*, dont il est précédé, est un pronom relatif au singulier, qui a pour antécédent le mot *un* distinctif. Quand on dit que *Ctesias est un des premiers qui ait exécuté cette entreprise*, on entend non seulement que personne ne l'avoit exécutée avant lui, mais encore qu'il l'a exécutée avant tous les autres, & qu'il leur en a donné l'exemple. Si au contraire on disoit qu'*il est un des premiers qui aient exécuté cette entreprise*, on feroit entendre que plusieurs l'ont exécutée d'abord, & qu'il est un de ceux qui ont commencé à l'exécuter. Alors le pronom relatif *qui* nominatif du verbe seroit au pluriel, par ce qu'il auroit pour antécédent *des premiers*, & que par conséquent il faudroit aussi mettre son verbe au pluriel.

Si le verbe a plusieurs nominatifs de différentes personnes, il faut le mettre à la personne la plus noble. La premiere personne est plus noble que les autres, & la seconde est plus noble que la troisieme. Ainsi on dira par cette raison, *Vous & mon frere* AVEZ E'TE' *les plus*

ſages, & non pas *ont été*; *Vous, ma ſœur, & moi*, IRONS *enſemble à la campagne*, & non pas *irez* ni *iront*.

Souvent le verbe a pour nominatif un pronom relatif, & on ne peut connoître la perſonne de ce pronom que par celle de ſon antécédent. C'eſt celle-là que le verbe doit ſuivre. Ainſi il faut le mettre à la perſonne de l'antécédent, ou quand il y en a pluſieurs de différentes perſonnes, à celle qui eſt la plus noble. Ce ſeroit donc mal parler que de dire, *ce n'eſt pas moi qui* A OUVERT *la porte : ce n'eſt ni lui ni moi qui* ONT RE'VE'LE' *ce ſecret*, parce que le relatif ayant dans la premiere phraſe un pronom de la premiere perſonne pour antécédent, & dans l'autre deux pronoms de la premiere & de la troiſieme perſonne, il doit être regardé comme étant de la premiere perſonne, & que c'eſt par conſéquent à cette perſonne que le verbe doit être mis. Voilà pourquoi il faut dire, *ce n'eſt pas moi qui* AI OUVERT *la porte : ce n'eſt ni lui ni moi qui* AVONS RE'VE'LE' *ce ſecret*.

DES TEMPS.

D. *Qu'eſt-ce que les Temps?*

R. Ce ſont certaines inflexions du verbe, qui font connoître à quel temps il faut rapporter ce que l'on affirme de quelque choſe.

D. *Que veut dire le mot* inflexion?

R. Il ſignifie ici une terminaiſon particuliere, ou une différence dans les dernieres lettres ou ſyllabes d'un mot. Ainſi dans *j'aimai*, l'inflexion n'eſt pas la même que dans *j'aime*.

D. *Eclairciſſez-moi la définition des temps par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *mon frere eſt heureux*; le verbe *eſt* par ſon inflexion, fait connoître que ce que j'affirme de *mon frere*, ſe rapporte au temps préſent. Quand je dis, *Céſar aima la gloire*, le verbe *aima* par ſon inflexion marque que ce que j'affirme de *Céſar*, ſe rapporte à un temps paſſé ; & quand je dis, *les juſtes recevront la récompenſe de leurs bonnes œuvres*, il y a dans le verbe *recevront*, une inflexion qui fait rapporter ce que j'affirme des *juſtes*, à un temps à venir.

D. *Combien y a-t-il de temps ?*

R. Il n'y en a proprement que trois dans la nature, qui ſont *le préſent*, *le paſſé*, & *l'avenir*, & que nous appellerons pour cela les *trois temps naturels*.

D. *Il me ſemble que nous en avons vu un plus grand nombre dans la conjugaiſon des verbes.*

R. Cela eſt vrai : nous en avons diſtingué onze avec des dénominations différentes : & tous ces temps ont été introduits dans notre langue, pour exprimer les diverſes manieres dont on peut enviſager les choſes dans le préſent, dans le paſſé, & dans l'avenir. C'eſt ce qui fait qu'on les rapporte tous à quelqu'un des trois temps naturels ; comme nous allons le faire voir par une explication détaillée.

D. *Quels ſont les temps des verbes, qui repréſentent les trois temps naturels ?*

R. Ce ſont ceux que nous avons nommés dans la conjugaiſon, *Préſent*, *Préterit indéfini*, & *Futur*.

D. *Quels sont les temps qui se rapportent à chacun des trois temps naturels?*

R. 1. Il n'y en a qu'un qui se rapporte au présent; c'est celui que nous avons nommé *Conditionnel présent.*

2. Ceux qui se rapportent au prétérit indéfini, sont,

L'Imparfait. Le Prétérit. Le Prétérit antérieur. Le Prétérit antérieur indéfini. Le Plusque-parfait. Le Conditionnel passé.

3. Le seul qui se rapporte au futur est le *Futur passé.*

D. *Donnez-moi des explications justes de chacun de ces temps, pour me faire connoître ce qu'ils ont de commun avec les trois temps naturels, ce qui les en distingue, & ce qui les distingue les uns des autres.*

R. I.

Le Present marque qu'une chose est ou se fait au temps où l'on parle: comme quand je dis, Je suis *malade.* Nous lisons *l'écriture sainte:* c'est-à-dire, *je suis actuellement malade. Nous lisons présentement l'écriture sainte.*

On se sert encore du présent en deux occasions.

1. Pour exprimer des choses que l'on appelle d'éternelle vérité, c'est-à-dire, qui sont vraies selon tous les temps: comme quand on dit, *Dieu* est *tout-puissant. Deux & deux* font *quatre, &c.*

2. Pour exprimer des choses d'habitude; c'est-à-dire, que l'on a coutume de faire, quoiqu'il ne soit pas nécessaire qu'on les fasse actuellement: comme quand on dit je joue *des*

instruments. J'APPRENDS *les mathématiques*. J'ETUDIE *l'histoire*; *&c.*

Le Conditionnel présent marque, dans la signification qu'il a le plus ordinairement, qu'une chose arriveroit dans le temps présent, moyennant certaines conditions, c'est-à-dire, qu'une chose seroit présente, si une autre chose arrivoit ou étoit arrivée : comme quand je dis, JE LIROIS, *si j'avois des livres*, ou, NOUS SERIONS *heureux*, *si Adam n'eût pas péché*. Et je rapporte ce temps au présent, parce que les conditions devenant effectives, la chose qui n'est pas, seroit présente, & que je puis dire, *je lirois à présent, si j'avois des livres. Nous serions heureux à présent, si Adam n'eût pas péché.*

II.

LE PRETERIT INDEFINI s'appelle ainsi, parce qu'il marque ordinairement une chose passée dans un temps que l'on ne désigne pas, ou dans un temps désigné dont il reste encore quelque partie à écouler. Ainsi quand je dis, *les fruits de la terre* ONT E'TE' *la nourriture des premiers hommes*; je ne désigne pas positivement le temps où cela est arrivé. Et quand je dis, J'AI EU *la fievre cette année*, *ce printemps*, *ce mois-ci*, *cette semaine*, *aujourd'hui*, je désigne à la vérité des temps, mais ce ne sont pas des temps absolument passés, & il en reste encore quelque partie à écouler.

Les cinq temps qui se rapportent à ce prétérit indéfini, marquent aussi des choses passées, mais en différentes manieres.

L'imparfait marque le passé avec rapport au

présent, & fait connoître qu'une chose étoit présente dans un temps passé : comme quand je dis, J'ÉTOIS *à table lorsque vous arrivâtes*; ma situation d'être à table est passée, mais je la marque comme présente à l'égard de votre arrivée qui est aussi passée.

Le Prétérit simple, que l'on appelle encore *prétérit défini*, marque une chose passée dans un temps dont il ne reste plus rien, & dans lequel on n'est plus : comme quand on dit, JE FUS *malade l'année derniere.* JE RENDIS *mes comptes la semaine passée.* JE REÇUS *votre lettre hier.*

Il est essentiel d'observer,

1. Qu'on ne doit se servir de ce prétérit, que pour marquer un temps qui soit au moins éloigné d'un jour de celui où l'on parle. Ainsi on ne pourroit pas dire, JE REÇUS *de l'argent ce matin*, parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore.

2. Que pour employer ce même prétérit, ce n'est pas assez que le temps dont on parle soit éloigné de plus d'un jour de celui ou l'on est; il faut encore qu'il n'en reste plus rien, & que l'on n'y soit plus renfermé. Ainsi il ne seroit pas permis de dire, NOUS VÎMES *de grands évenements dans ce siecle, dans cette année, dans ce mois, dans cette semaine*; parce que le siecle, l'année, le mois, & la semaine dont on parle, sont des espaces de temps, qui ne sont pas encore passés, & où l'on est encore renfermé. Mais il faudroit dire, en se servant du prétérit indéfini, NOUS AVONS VU *de grands événements dans ce siecle, &c.*

La

La différence qu'il y a entre l'un & l'autre, quant à l'ufage qu'on peut en faire, c'eft qu'on ne doit jamais fe fervir du prétérit fimple, qu'en parlant d'un temps abfolument paffé, & dans lequel on n'eft plus : au lieu qu'en bien des occafions, ce n'eft pas une faute d'employer indifféremment le prétérit indéfini pour un temps abfolument paffé, ou pour un temps dont il refte encore partie à écouler. Ainfi on peut dire, fans bleffer les regles de la langue, *Alexandre* FUT *le plus grand capitaine de fon fiecle*, ou A E'TE' *le plus grand capitaine de fon fiecle*. Cependant il eft mieux en général de n'employer chacun de ces prétérits, que fuivant la premiere idée que nous en avons donnée.

Le prétérit antérieur eft ainfi nommé, parce qu'il exprime ordinairement une chofe paffée avant une autre dans un temps paffé. Il y en a deux.

L'un qui exprime une chofe paffée avant une autre dans un temps dont il ne refte plus rien : comme dans cette phrafe, *Quand* J'EUS REÇU *mon argent, je m'en allai* : c'eft-à-dire que *je m'en allai après avoir reçu mon argent*.

L'autre qui exprime une chofe paffée avant une autre dans un temps dont il refte encore quelque partie à écouler, comme dans le même jour que l'on parle. Il faut dire alors, *Quand* J'AI EU REÇU *mon argent, je m'en fuis allé*.

La raifon de cette différence eft la même que nous avons donnée en parlant du prétérit fimple & du prétérit indéfini. C'eft pour-

quoi on peut appeller le premier, *prétérit antérieur simple* ou *défini*, & le second, *prétérit antérieur indéfini.* Celui-ci est moins en usage que l'autre, & il est plus naturel de dire, pour y suppléer, *après avoir reçu mon argent, je m'en suis allé.*

Ces deux prétérits sont presque toujours, dans le même sens, à la suite des mots, *quand lorsque, dès que, aussi-tôt que, après que, &c.* & s'il arrive quelquefois qu'ils n'en soient pas précédés, comme quand on dit, *j'eus bientôt dîné*, ou *j'ai eu bientôt dîné*, ils marquent alors la chose ou l'action comme faite & consommée; au lieu que le prétérit simple *je dînai*, n'exprime précisément que l'action dans un temps passé.

Les verbes auxiliaires *avoir* & *être* n'ont pas de *prétérit antérieur indéfini.*

Le Plusque-parfait marque doublement le passé; c'est-à-dire, marque une chose non-seulement comme passée en soi, mais aussi comme passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée. Ainsi quand je dis, *j'avois été malade, lorsque vous m'écrivites*, je fais entendre que ma maladie étoit passée à l'égard de votre lettre, ou du temps que vous m'écrivîtes, qui est aussi un temps passé à l'égard de celui où je parle.

Le prétérit antérieur marque, comme le *plusque-parfait*, une chose ou une action passée avant une autre qui est aussi passée. Ce qui les distingue l'un de l'autre, c'est que la chose ou l'action exprimée par le prétérit antérieur, est subordonnée à celle qui l'a suivie, & que c'est à celle-ci que l'on porte principalement

son attention. Ainsi celui qui dit : *Quand j'eus reçu mon argent, je m'en allai*, veut faire entendre d'abord qu'*il s'en alla*, & ensuite que ce fut *après avoir reçu son argent*; en sorte que *je m'en allai* est la phrase principale, & que le reste, *quand j'eus reçu mon argent*, n'est qu'une phrase incidente, parce qu'il est principalement question de savoir dans quel temps *il s'en alla*.

C'est tout le contraire à l'égard du plusque-parfait. La chose ou l'action exprimée par ce temps, est celle qui fait le principal objet de celui qui parle. Ainsi quand je dis, *j'avois été malade lorsque vous m'écrivites*, il est principalement question de savoir dans quel temps *j'avois été malade*, & non dans quel temps vous *m'écrivîtes* : *j'avois été malade*, est la phrase principale, & *lorsque vous m'écrivites*, la phrase incidente. En un mot quand on emploie *le prétérit antérieur*, la chose ou l'action la moins éloignée est présentée la premiere : & quand on se sert du *plusque-parfait*, c'est la chose ou l'action la plus éloignée qui tient le premier rang.

Le conditionnel passé marque qu'une chose seroit arrivée dans un temps passé, si certaines conditions eussent eu lieu. Ainsi quand je dis, J'AUROIS APPRIS OU J'EUSSES APPRIS *la Géographie, si vous eussiez voulu*, on entend que mon action d'apprendre la Géographie, dépendoit de votre volonté comme d'une condition, & que cette action seroit passée, si la condition eût eu lieu, c'est-à-dire, si vous eussiez voulu. Par où l'on voit que ce temps peut être rapporté au passé, puisque la chose dont on parle seroit arrivée dans un temps

passé à l'égard de celui où l'on est en parlant, & que d'ailleurs on peut dire, J'AUROIS ou J'EUSSE APPRIS *la Géographie l'année derniere, si vous eussiez voulu.*

III.

LE FUTUR marque simplement qu'une chose arrivera dans un temps qui n'est pas encore : comme quand je dis, J'AURAI *de l'argent. Nos corps* RESSUSCITERONT *au dernier jour.*

Le Futur passé marque l'avenir avec rapport au passé, & fait connoître que dans le temps qu'une chose arrivera, une autre chose qui n'est pas encore, sera passée : comme si je dis, *Quand* J'AURAI FINI *mes affaires, je vous irai voir,* ou, J'AURAI FINI *mes affaires, quand je vous irai voir* ; dans l'une & dans l'autre façon, la fin de mes affaires est encore à venir ; mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite, qui est aussi à venir.

D. *Tous les temps dont vous venez de parler, conservent-ils toujours la même signification ?*

R. Non : il y en a plusieurs qui en changent, suivant les occasions où ils sont employés. C'est ce que nous allons faire voir en peu de mots à l'aide de quelques exemples.

1 *Le présent* se met quelquefois pour le futur, comme dans ces expressions, JE REVIENS *tout à l'heure.* JE PARS *bientôt pour Rome. Que* FAITES-VOUS *demain ? &c.* c'est-à-dire, JE REVIENDRAI *tout à l'heure.* JE PARTIRAI *bientôt pour Rome. Que* FEREZ-VOUS *demain ?*

Il a encore la signification du futur, quand il est précédé du mot *si* exprimant une condition comme dans cette phrase, *je suis résolu de voyager, si* J'EN trouve *l'occasion*; c'est la même chose que si l'on disoit, *je suis résolu de voyager, en supposant*, ou *à condition que j'en* trouverai *l'occasion.*

Le présent se prend au contraire quelquefois dans le sens du prétérit, quand on veut donner plus de force & de vivacité, à ce que l'on raconte, comme dans cette description de la mort d'Hippolyte.

J'ai vu, Seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il VEUT les rappeller, & sa voix les EFFRAIE.
Ils COURENT. Tout son corps N'EST bientôt qu'une plaie.

2. *L'imparfait* ne marque souvent autre chose qu'un prétérit sans rapport au présent, sur-tout dans les narrations : comme quand on dit *Rome* étoit *d'abord gouvernée par des Rois*, c'est-à-dire, *Rome* fut *d'abord gouvernée par des Rois.*

Quand l'*imparfait* est précédé de *si*, il ne marque autre chose, qu'un rapport au temps présent, comme dans cette phrase, *Si* JE CONNOISSOIS *vos intentions, je les exécuterois*; c'est-à-dire, *si je connoissois à présent*, ou, *je n'exécute pas vos intentions, parce que je ne les connois pas.*

3. *Le prétérit indéfini* se prend quelquefois pour un *futur passé*, comme dans ces phrases, J'AI FINI *dans un moment*. AVEZ-VOUS *bientôt* ECRIT *votre lettre?* cela veut dire, J'AURAI FINI *dans un moment*. AUREZ-VOUS *bientôt* ECRIT *votre lettre?*

Le plusque-parfait n'exprime souvent qu'un simple rapport au temps passé, comme quand il est à la suite de *si* : ce qu'on reconnoîtra dans cet exemple, SI VOUS AVIEZ SUIVI *mes conseils vous ne seriez pas dans l'embarras*; c'est-à-dire simplement, *si vous aviez suivi autrefois mes conseils*; ou *vous êtes dans l'embarras, parce que vous n'avez pas suivi mes conseils*.

4. *Le conditionnel présent*, précédé de *que* à la suite d'un autre verbe, au passé, exprime ordinairement un futur par rapport au temps du verbe précédent : comme quand on dit, *Jesus-Christ à promis qu'*IL VIENDROIT *juger les hommes*, &c. on fait entendre que Jesus-Christ a dit autrefois, Je VIENDRAI, ou *je promets que* JE VIENDRAI *juger les hommes*.

5. *Le conditionnel passé*, dans les mêmes circonstances, marque quelquefois un futur passé par rapport au temps passé du verbe qui le précéde. Ainsi, en disant, *J'ai cru que* J'AUROIS FINI *mon ouvrage cette année*; si c'est l'année derniere que j'ai eu cette opinion, je suis censé avoir dit alors, J'AURAI FINI, ou *je crois que* J'AURAI FINI *mon ouvrage l'année prochaine*.

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres temps que ceux que vous venez d'expliquer ; ou pour mieux dire, n'y a-t-il pas d'autres manieres d'envisager les choses dans le présent, dans le passé, & dans l'avenir ?*

R. Le présent, proprement dit, ne consistant que dans un seul instant indivisible, ne peut admettre aucun partage ; & par conséquent il n'y a qu'une maniere de l'exprimer : au lieu

que le passé & l'avenir ayant plus d'étendue, on peut encore y considérer quelques nouveaux dégrés. Mais comme les verbes n'ont pas d'inflexions particulieres pour les exprimer, on y supplée par le moyen de quelques autres verbes, de la maniere suivante.

1. Pour exprimer un passé peu éloigné, c'est-à-dire, pour marquer qu'une chose est arrivée, ou étoit arrivée depuis peu de temps, on se sert du présent ou de l'imparfait du verbe *venir*, que l'on joint à l'infinitif du verbe dont on veut exprimer l'un ou l'autre passé. Ainsi on dit, *je viens de dîner*, pour dire, *j'ai dîné il n'y a pas long-temps*; & *je venois de dîner, quand vous êtes arrivé*, pour dire, *j'avois dîné, il n'y avoit pas long-temps, quand vous êtes arrivé*. Il est aisé de voir dans ces deux exemples, que *je viens* employé à cet usage exprime un prétérit indéfini, & que *je venois* exprime un plusque-parfait.

2. Pour exprimer un futur prochain par rapport au temps présent, ou par rapport au temps passé, c'est-à-dire, pour marquer qu'une chose doit ou devoit arriver bientôt, on joint à l'infinitif du verbe, le présent ou l'imparfait du verbe *aller*. Ainsi *je vais dîner*, veut dire, *je dînerai bientôt*; *&* *j'allois dîner quand vous êtes arrivé*, signifie, *dans le temps que vous êtes arrivé*, j'ai pu dire, *je dînerai bientôt*.

On exprime encore un futur incertain ou indéterminé, soit par rapport au temps présent, soit par rapport au temps passé, en joignant à un infinitif, quelques temps du verbe *devoir*. Ainsi quand on dit, *je dois voyager. Vous deviez me venir voir. Vous avez dû recevoir*

ma lettre, &c. le futur dans *je dois voyager,* n'est pas si positif que si l'on disoit, *je voyagerai, &c.*

3. Quand on met *si* avant un *plusque-parfait*, la chose ou l'action exprimée par ce temps n'est pas encore faite au temps où l'on parle. Ainsi quand je dis, *Si j'avois diné, je vous irois voir*; je fais entendre que je n'ai pas encore dîné. Mais il y a une maniere d'exprimer avec *si* une chose ou une action qui n'étoit pas encore faite dans un temps passé. En voici un exemple. On me dit, *Vous n'aviez donc pas encore diné, quand je vous ai envoyé chercher*: je répons, *si* J'AVOIS EU DÎNE', *je ne vous aurois pas fait attendre*, & l'on sent que ce ne seroit pas la même chose de dire en cette occasion, *si j'avois diné, &c.*

De même le *conditionnel passé* fait simplement envisager une chose ou une action qui auroit été présente dans un temps passé. *J'aurois diné avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner*: c'est-à-dire, & rien de plus, *je me serois mis à table*, ou *on m'auroit servi à diner avant midi, &c.* Mais pour faire entendre que la chose seroit finie & consommée dans un temps passé, & qu'elle seroit passée à l'égard de ce temps passé, il faudroit dire, J'AUROIS EU DÎNE' OU J'EUSSE EU DÎNE' *avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner.*

On voit par là qu'il y a un second *plusque-parfait* & un second *conditionnel passé* qui ont une conjugaison différente des autres. *J'avois eu diné, tu avois eu diné, il avoit eu diné, &c. j'aurois eu diné, tu aurois eu diné, il auroit eu diné*, ou *j'eusse eu dîné, tu eusses eu diné, il eût eu diné, &c.*

Quelques Grammairiens les appellent temps surcomposés, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir*. Mais l'usage en est si rare, qu'on a pu se dispenser de les faire entrer dans la conjugaison des verbes, & qu'il suffit d'en faire ici la remarque. On peut encore en trouver quelques autres de cette nature dans le subjonctif.

Des Modes.

D. *Que veut dire le mot de* mode?

R. Il veut dire *maniere.*

D. *Qu'est-ce que les modes?*

R. Ce sont différentes infléxions pour exprimer différentes manieres d'affirmer ou de signifier dans les verbes.

D. *Pouvez-vous m'expliquer cette définition plus clairement?*

R. Elle s'expliquera assez par les définitions particulieres de chaque mode.

D. *Combien y a-t-il de modes?*

R. Il y en a quatre, qui sont,

L'Indicatif. L'Impératif. Le Subjonctif ou *Conjonctif. L'Infinitif.*

D. *Quels sont les modes où les verbes signifient toujours l'affirmation?*

R. Ce sont l'Indicatif, l'Impératif, & le Subjonctif, comme on va le voit.

De l'Indicatif.

D. *Qu'est-ce que l'Indicatif?*

R. C'est une maniere d'exprimer les divers temps des verbes avec l'affirmation simple, c'est-à-dire, sans dépendance d'aucun autre mot précédent.

D. *Faites-moi entendre cette définition par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *j'aime la vertu. Vous m'avez rendu service. Nous finirons votre affaire*; mon affirmation est simple dans chacune de ces phrases, en ce qu'elle est indépendante des mots qui pourroient être auparavant; puisque les temps qui expriment cette affirmation, peuvent se trouver non seulement au commencement d'une phrase, comme on le voit ici, mais même au commencement d'un discours.

D. *Pourquoi ce mode est-il appellé* indicatif?

R. Parce que dans tous les temps qu'il contient, il indique ou marque directement & positivement ce qui est signifié par le verbe, comme on le voit dans, *j'aime*, *j'aimois*, *j'aimai*, *&c.*

On aura encore une idée plus précise de l'indicatif, quand on l'aura mis en opposition avec le subjonctif, comme nous le ferons incessamment.

De l'Impératif.

D. *Qu'est-ce que l'Impératif?*

R. C'est une maniere de signifier dans les verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier, ou d'exhorter.

D. *Apportez-en quelques exemples.*

R. Quand je dis, RENDEZ *témoignage à la vérité.* CRAIGNEZ *Dieu plus que les hommes*; c'est comme si je disois, *je vous commande, je vous prie, je vous exhorte de rendre témoignage à la vérité, de craindre Dieu plus que les hommes.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre un commandement & une défense ?*

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que par l'un on commande de faire, & que par l'autre on commande de ne pas faire. Ainsi on se sert également pour l'un & pour l'autre de l'impératif, en y joignant la négation *ne* ou *ne pas*, pour défendre : comme quand on dit, NE NE'GLIGEZ PAS *les regles de la langue françoise.*

D. *Pourquoi avez-vous appellé dans la conjugaison, le temps de l'impératif* présent *ou* futur ?

R. Parce qu'il exprime le présent par rapport à l'action de commander, & le futur par rapport à la chose commandée. Ainsi quand saint Paul a dit, SOYEZ *soumis aux puissances de la terre*, c'est comme s'il eût dit, *vous serez soumis*, ou *je vous commande à présent d'être soumis à l'avenir aux puissances de la terre.*

D. *Le futur de l'indicatif a donc quelquefois la signification de l'impératif.*

R. Oui : quand il exprime un commandement ou une défense. Ainsi dans le décalogue, *Vous aimerez Dieu de tout votre cœur : Vous ne tuerez point, &c.* signifient la même chose que s'il y avoit, *Aimez Dieu de tout votre cœur : Ne tuez point, &c.*

D'où il s'ensuit que l'impératif renferme toujours une affirmation, parce qu'il peut toujours se résoudre par le futur de l'indicatif.

D. *Pourquoi le temps de l'impératif n'a-t-il pas de premiere personne au singulier ?*

R. Parce qu'ordinairement on ne se com-

mande pas à soi-même, ou qu'en se commandant & en s'exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne, comme quand un pécheur dit, en s'apostrophant, *Songe, malheureux, à appaiser la colere de Dieu.*

D. *Cette raison ne devroit-elle pas aussi empêcher qu'il n'y eût une premiere personne au pluriel ?*

R. Non : car quand je dis, *ranimons notre foi*, c'est autant à moi que j'adresse mon exhortation, qu'à ceux qui sont avec moi.

D. *Les pronoms personnels précedent-ils toutes les personnes de l'impératif ?*

R. Non : ils n'en précedent que les troisiemes personnes, quand les noms dont ils tiennent la place, ne sont pas exprimés. Mais il n'y en a jamais ni avant ni après les secondes personnes & la premiere du pluriel.

Du Subjonctif.

D. *Qu'est-ce que le Subjonctif ou Conjonctif ?*

R. C'est une maniere d'exprimer les divers temps des verbes avec l'affirmation modifiée, c'est-à-dire, dépendante de quelque chose qui précede.

D. *Appliquez cette définition à quelques exemples.*

R. Quand je dis, *il faut que* JE FASSE *un discours. Je souhaitois que* VOUS VINSSIEZ; l'affirmation exprimée par *je fasse*, *vous vinssiez*, n'est pas simple, comme quand je dis, *je fais un discours*, *vous veniez* ; mais elle est dé-

pendante des môts précédents, *il faut que*, *je souhaitois que*.

D. *Pourquoi ce mode est-il appellé* Subjonctif *ou* Conjonctif *?*

R. Parce qu'on l'emploie toujours à la suite de quelques mots dont il dépend, & avec lesquels il est censé être joint.

D. *Quels sont les mots à la suite desquels se trouve le subjonctif ?*

R. Ce sont ordinairement d'autres verbes suivis de la conjonction *que :* ou s'il n'y a pas de verbes, la conjonction *que* s'y trouve presque toujours : & c'est pour cela qu'on l'a mise dans la conjugaison des temps du subjonctif.

D. *Qu'entendez-vous par la conjonction* que ?

R. C'est ainsi qu'on appelle le mot *que*, quand il n'est pas pronom, & qu'il ne peut se tourner ni par *lequel*, *laquelle*, ni par *quelle chose*.

D. *Pour me faire encore mieux entendre ce que c'est qu'un subjonctif, dites-moi précisément en quoi il est différent de l'indicatif ?*

R. 1. Les temps du subjonctif n'affirment jamais qu'indirectement, étant toujours subordonnés à une affirmation directe & principale : & ce sont les temps de l'indicatif que l'on emploie pour exprimer cette affirmation directe & principale. Ainsi dans cette phrase, *Je veux que vous fassiez votre devoir*, *je veux*, exprime une affirmation directe & indépendante de toute autre ; au lieu que l'affirmation exprimée par *vous fassiez*, n'est qu'indirecte & subordonnée à la premiere.

2. Les temps du subjonctif sont tellement

dépendants des mots ou conjonctions qui les précédent, qu'on ne peut pas les en séparer: c'est-à-dire, qu'étant détachés de ces conjonctions, ils ne peuvent plus avoir de sens déterminé, ni par conséquent former une affirmation simple. Ainsi, sans sortir de l'exemple précédent, si l'on en supprime *je veux que*, le reste qui est, *vous fassiez votre devoir*, n'a plus aucun sens déterminé, & ne pourroit pas se mettre au commencement d'une phrase.

Au lieu que les temps de l'indicatif, ou ne sont précédés d'aucun mot, ou s'ils sont à la suite de quelques conjonctions, ils peuvent en être détachés, & faire seuls un sens clair & déterminé, en quoi consiste l'affirmation simple. Ainsi de cette phrase, *je crois que nous irons à Rome*, si l'on en retranche *je crois que*, le reste, *nous irons à Rome*, présente à l'esprit un sens déterminé, & qui s'entend indépendamment de tout autre mot.

D. *Suffit-il qu'un verbe soit à la suite de la conjonction* que *ou de quelques autres mots, pour être mis au subjonctif?*

R. Non: il faut encore que l'usage des langues le demande. Ainsi dans les mêmes occasions où en latin on met un subjonctif après *si*, il faut mettre un indicatif en françois, & dire, *si vous étiez sage*, & non pas, *si vous fussiez sage.*

D. *Comment connoîtrai-je donc, quand après une conjonction précédée ou non précédée d'un verbe, on doit mettre le temps du verbe suivant au subjonctif, plutôt qu'à l'indicatif?*

R. L'usage est la seule regle qu'il soit sûr de suivre en cette occasion. On peut néan-

moins dire en général, que quand les conjonctions précédées d'un verbe au présent, demandent dans les verbes dont elles sont suivies, une signification qui tienne du doute ou de l'avenir, & qui n'exprime pas une chose actuellement présente, ces verbes se mettent au subjonctif.

D. *Appliquez cette observation générale à quelques exemples.*

R. Dans ces phrases, *Je dispose tout afin que vous* ALLIEZ *à la campagne. Je lui pardonne, pourvu qu'il* SOIT *plus raisonnable. L'éclair paroît avant que le tonnerre se* FASSE *entendre. Il faut qu'un jeune homme* SOIT *docile. Je veux que vous* AYIEZ *plus de politesse. Je crains que vous ne* SOYEZ *la dupe de votre indiscretion, &c.* les seconds verbes sont au subjonctif, parceque la conjonction *que* annonce dans ces verbes une signification de doute ou d'avenir.

On met souvent par la même raison les verbes au subjonctif, quand la conjonction *que* qui les régit, est à la suite d'un verbe qui interroge, ou qui est accompagné d'une négation, comme dans ces exemples, *Pensez-vous* QU'*en formant la république des abeilles, Dieu n'*AIT *pas* VOULU *instruire les Rois à commander avec douceur, & les sujets à obéir avec amour? Pharaon ne se persuadoit pas* QUE *les Israélites* PUSSENT *lui échapper.*

Quoique dans la phrase suivante tirée d'une Grammaire françoise, *Il ne faut pas s'imaginer que ce soit sans fondement qu'on* DISE *que le pronom* CE *est propre aux deux nombres;* le verbe *s'imaginer*, soit accompagné d'une né-

gation, ce n'eſt pas une raiſon pour mettre *diſe* au ſubjonctif; & il falloit dire, *que ce ſoit ſans fondement qu'on dit que le pronom*, parce que le *que* qui eſt avant *dit* n'eſt pas régi par *s'imaginer*, mais par *ce ſoit* qui eſt ſans négation, & que d'ailleurs ce *que* ne demande pas plus ici dans le verbe dont il eſt ſuivi, une ſignification qui tienne du doute ou de l'avenir, que ſi l'on diſoit, *c'eſt ſans fondement qu'on dit, &c.*

Les pronoms relatifs *que*, *qui*, & les autres, dans les mêmes circonſtances, régiſſent auſſi le verbe ſuivant au ſubjonctif, comme dans cette phraſe, *Il n'y a point dans le cœur de l'homme de bons mouvemens* QUE *Dieu ne* PRODUISE, *comme auteur de tout bien:* & dans ces deux vers de Racine,

Depuis trois ans entiers, qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait,
QUI NE PROMETTE à Rome un Empereur parfait?

D. *Quelles regles peut-on ſuivre pour ſavoir en quel temps du Subjonctif on doit mettre un verbe?*

R. I. On met le verbe qui ſuit la conjonction au préſent du ſubjonctif, quand il exprime une choſe préſente ou à venir; & alors le verbe qui précede la conjonction, ne peut être qu'au préſent ou au futur de l'indicatif.

En ſorte qu'on peut établir pour premiere regle, que quand le verbe qui eſt avant la conjonction, eſt au préſent ou au futur de l'indicatif, & qu'on ne veut pas exprimer dans le ſecond verbe une choſe paſſée, il faut mettre ce ſecond verbe au préſent du ſubjonctif.

comme dans ces phrases, *Les nouveaux philosophes* VEULENT *que la couleur* SOIT *un sentiment de l'ame.* J'ATTENDRAI *que la belle saison* REVIENNE, *&c.*

II. On se sert ordinairement de l'imparfait du subjonctif, pour marquer une chose présente ou à venir à l'égard d'un temps passé ou conditionnel, exprimé par le verbe qui précede la conjonction.

Ainsi la seconde regle, est que quand le verbe qui précede la conjonction, est à quelqu'un des temps passés ou conditionnels, & qu'on ne veut pas désigner par le second verbe, un passé plus éloigné que celui du premier, il faut mettre ce second verbe à l'imparfait du subjonctif, comme dans ces phrases, *Les Egyptiens ne* DOUTOIENT *pas que certains animaux & certaines plantes ne* FUSSENT *des divinités.* JE SOUHAITOIS *que vous* ARRIVASSIEZ. *Caligula* VOULUT *que les Romains lui* RENDISSENT *des honneurs divins. Dieu* A PERMIS *que les infideles* PROFANASSENT *les lieux saints.* J'AVOIS EMPECHÉ *qu'on ne vous* INSULTAT. JE SEROIS *bien-aise que vous me* DONNASSIEZ *de vos nouvelles.* AURIEZ-VOUS VOULU *que* J'ACCUSASSE *mon frere, &c.*

III. On emploie le prétérit du subjonctif, quand on veut parler d'une chose passée & accomplie par rapport au temps du verbe qui précede la conjonction : & ce temps n'est ordinairement que le présent, le prétérit indéfini, ou le futur de l'indicatif, comme dans ces phrases : JE DOUTE *qu'aucun philosophe,* AIT *jamais bien* CONNU *l'origine des vents.* IL A FALLU *que* J'AIE SOLLICITÉ *tous mes juges.* JE

N'ENTREPRENDRAI *rien que* JE N'AIE CONSULTE' *des personnes sages, &c.*

IV. Le plusque-parfait du subjonctif s'emploie aussi pour désigner une chose absolument passée & accomplie : mais ce n'est qu'après un verbe à l'imparfait, au prétérit, au plusque-parfait de l'indicatif, ou à un des deux conditionnels, comme dans ces phrases, *Je ne* SAVOIS *pas que vous* EUSSIEZ E'TUDIE' *les mathématiques. Vous ne* CRÛTES *pas*, ou, *vous* N'AVEZ *pas* CRU *qu'on vous* EÛT TENDU *un piege. Nous* AVIONS IGNORE' *que le Roi vous* EÛT ACCORDE' *cette grace. Vous* TROUVERIEZ *mauvais*, ou, *vous* AURIEZ TROUVE' *mauvais que nous* EUSSIONS CONTREVENU *à vos ordres.*

Il y a quelques occasions où, pour exprimer par le subjonctif une chose ou une action passée & accomplie dans un temps passé, il faut doubler le verbe auxiliaire *avoir* : comme dans cet exemple, *Quelque diligence que vous eussiez pu faire, je ne pensois pas que* VOUS EUSSIEZ EU DÎNE' *avant midi.*

D. *Sont-ce-là tous les usages du Subjonctif?*

R. On l'emploie encore 1°. pour signifier que l'on accorde une chose, quoiqu'absolument on ne la veuille pas, & alors il conserve la conjonction *que*, comme quand on dit, *Qu'il se perde, puisqu'il le veut.*

2°. Pour exprimer un souhait, & alors on en supprime le *que*, comme dans ces exemples; *Plaise à Dieu que vous réussissiez. Fasse le ciel qu'il ne vous arrive pas de malheur.*

Puissent jusques au ciel vos soupirs innocents,
Monter comme l'odeur d'un agréable encens.

D. *Y a-t-il toujours dans chaque temps du subjonctif, une différence d'inflexions qui le distingue de tout autre temps?*

R. Non: dans quelques verbes, comme dans *finir*, les personnes du présent & de l'imparfait du subjonctif, hors la troisieme du singulier, se ressemblent: dans d'autres, comme dans *aimer*, les trois personnes du singulier & la troisieme du pluriel du présent du subjonctif, sont les mêmes que dans le présent de l'indicatif: & dans presque tous les verbes, la premiere & la seconde personne du pluriel du présent du subjonctif & de l'imparfait de l'indicatif sont semblables.

D. *Que peut-on faire pour s'assurer, malgré cette conformité d'inflexions, du véritable temps où est un verbe?*

R. Il faut substituer au verbe sur lequel on a quelque doute, le verbe *faire* dont toutes les inflexions sont différentes les unes des autres. Ainsi pour savoir en quels temps sont les seconds verbes dans ces phrases, *Il faut que je finisse. Il falloit que je finisse. Je vois qu'il aime. Je doute qu'il aime. Quand nous aimions. Quoique nous aimions, &c.* on dira, *il faut que je fasse. Il falloit que je fisse. Je vois qu'il fait. Je doute qu'il fasse. Quand nous faisions. Quoique nous fassions.*

D. *Pourquoi avez-vous appellé le premier temps du subjonctif,* présent *ou* futur?

R. Parce qu'il s'emploie aussi souvent dans le sens de l'un que dans le sens de l'autre. Il est au présent dans cette phrase, *Croyez-vous qu'il* SOIT *en chemin?* c'est-à-dire, *croyez-vous qu'il* EST *en chemin?* Il est au futur dans celle-

ci, *je ne crois pas qu'il vienne demain*, c'est-à-dire, *je ne crois pas qu'il viendra demain.*

De l'Infinitif.

D. *Qu'est-ce que l'Infinitif?*

R. C'est dans le verbe une maniere de signifier sans affirmation, ou de signifier l'affirmation indéfiniment, & qui par conséquent n'est susceptible, ni de nombres, ni de personnes.

D. *Rendez-moi cette définition plus sensible par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *être*, *avoir*, *aimer*, *finir*, *&c.* je fais seulement entendre la signification de ces verbes d'une maniere générale, sans y rien ajouter de plus.

Quand je dis, *je veux boire*, *je m'applique à lire, j'ai besoin d'écrire*; on ne trouve aucune affirmation dans les infinitifs, *boire*, *lire*, & *écrire*; & c'est comme si je disois, *je veux la boisson*, *je m'applique à la lecture*, *j'ai besoin de l'écriture.*

Mais si je dis, *je crois savoir cette regle*, *je me flatte de réussir dans mon entreprise*, on sent qu'il y a dans les infinitifs, *savoir* & *réussir*, une affirmation exprimée indéfiniment sans nombre ni personne: & c'est comme si je disois, *je crois que je sais cette regle*, *je me flatte que je réussirai dans mon entreprise.*

D. *Pourquoi ce mode est-il appellé* infinitif?

R. Parce qu'il n'exprime l'action ou la signification du verbe que d'une maniere indéfinie & indéterminée, c'est-à-dire, sans affirmation, ou avec l'affirmation indéfinie, &

sans aucun rapport exprimé de nombres ni de personnes.

D. *Quel est l'usage commun de l'infinitif dans la Grammaire?*

R. C'est de désigner & de spécifier le verbe dont on veut parler, comme les noms se désignent par leur nominatif singulier. Ainsi on dit le verbe *aimer*, le verbe *finir*, le verbe *faire*, *&c.* comme on dit le nom *prince*, le nom *table*, *&c.*

D. *Si l'affirmation est essentielle au verbe, on ne peut donc pas regarder l'infinitif comme un verbe, quand il ne signifie pas l'affirmation?*

R. Il est vrai qu'on peut le considérer plutôt comme un nom substantif qui exprime l'action ou la signification du verbe, & dont on peut affirmer quelque chose par un autre verbe; comme quand on dit, AIMER *Dieu, c'est accomplir le premier & le plus grand de ses commandemens.*

D. *L'infinitif regardé comme nom, est-il en tout conforme aux autres noms substantifs?*

R. Non: il en est différent, en ce qu'il conserve le régime du verbe, qu'il n'a point de genres, & qu'on ne peut pas y joindre d'adjectif. Mais il peut se décliner au singulier seulement avec l'article indéfini.

D. *Déclinez l'infinitif* lire.

R. SINGULIER.

Nom. Acc.	lire.
Gen. Abl.	de lire.
Dat.	à lire.

D. *Faites-moi voir par des exemples quel usage on peut faire des cas de l'infinitif.*

R.

Nom. *lire* est une bonne occupation.
Gen. j'ai envie *de lire.*
Dat. je passe mon temps *à lire.*
Acc. je veux *lire.*
Abl. je viens *de lire.*

Il y a pourtant en françois quelques verbes dont les infinitifs sont de vrais noms substantifs, susceptibles de genres, de nombres, & de cas avec l'article défini, comme *le dîner*, *le souper*, *le boire*, *le manger*, *le savoir*, *&c.*

D. *L'infinitif n'est-il pas au moins susceptible de temps?*

R. Oui: & voici les observations que l'on peut faire à cet égard.

Ce qu'on appelle le présent de l'infinitif ne se rapporte de soi-même à aucun temps déterminé, & on peut l'employer, suivant les circonstances du discours, aussi-bien pour le passé & pour le futur, que pour le présent. Ainsi dans *vous me voyez écrire*, *écrire* se rapporte au temps présent; dans, *vous m'avez vu écrire*, il se rapporte au passé; & dans, *vous me verrez écrire*, il se rapporte au futur.

Mais quand on veut exprimer dans l'infinitif, un passé par rapport au temps du verbe qui le précéde, on se sert du participe passif, auquel on joint, ou l'infinitif *avoir*, ou l'infinitif *être*, suivant la nature des verbes: comme quand on dit, *vous me paroissez* AVOIR PERDU *votre argent*, ou, *j'ai cru* ÊTRE ARRIVÉ *trop tard.*

Pour exprimer de même dans l'infinitif, un futur par rapport au temps du verbe qui est auparavant, on joint l'infinitif *devoir* à celui du verbe dont il s'agit : comme quand on dit, *Je croyois* DEVOIR SUIVRE *ce procès*, ou *je crois* DEVOIR SUIVRE *ce procès*, *&c.*

ARTICLE III.

De la formation des Temps.

D. *QUAND on sait conjuguer les quatre verbes que vous avez apportés pour exemples des quatre conjugaisons, est-on en état de conjuguer tous les autres ?*

R. Non : parce qu'outre la diversité des terminaisons de l'infinitif, il y en a encore une très-grande dans les terminaisons des temps que renferment les autres modes. Et l'on ne saura bien conjuguer les verbes, qu'après avoir appris les regles générales & particulieres qui regardent la formation des temps.

D. *Comment divise-t-on les temps d'un verbe considérés par l'expression ?*

R. On les divise en *temps simples*, & en *temps composés*.

D. *Qu'est-ce que les temps simples ?*

R. Ce sont les temps exprimés en un seul mot, ou accompagnés seulement des pronoms personnels, comme *aimant*, *j'aimois*, *j'aimerai*, *&c.*

D. *Qu'est-ce que les temps composés ?*

R. Ce sont ceux qui se conjuguent toujours

avec quelques temps ſimples du verbe auxiliaire *avoir* ou *être*, comme *j'ai fini, j'avois fini, je ſuis tombé, j'étois tombé, &c.*

Il y en a quelques-uns que l'on peut appeller *ſurcompoſés*, parce qu'ils ſe conjuguent avec les temps compoſés du verbe auxiliaire *avoir*, comme *j'ai eu fini, j'avois eu fini, j'aurois eu fini, j'euſſe eu fini, &c.*

D. *Quels ſont les temps les plus difficiles à former?*

R. Ce ſont les temps ſimples.

D. *Parmi ces temps ſimples, comment appelle-t-on ceux d'où ſe forment les autres?*

R. On les appelle *primitifs.*

D. *Quels ſont ces temps primitifs?*

R. Ce ſont,

1. L'infinitif préſent.
2. Le Participe actif préſent.
3. Le Participe paſſif préſent.
4. Le Préſent de l'indicatif.
5. Le Prétérit de l'indicatif.

D. *Ces temps primitifs ont-ils les mêmes terminaiſons dans tous les verbes, ou du moins dans les verbes d'une même conjugaiſon?*

R. Non; & c'eſt de là que vient la grande variété qu'il y a dans les verbes de la langue françoiſe.

D. *Comme il eſt néceſſaire de ſavoir ces différentes terminaiſons des temps primitifs pour être en état d'en former les autres temps, y a-t-il quelques regles générales & abrégées qui puiſſent en faciliter la connoiſſance?*

R. Oui: & par ces regles on ſaura en très-peu de temps, les différences eſſentielles de preſque tous les verbes françois.

D.

D. *En quoi consistent ces regles ?*

R. Elles consistent à distinguer dans chaque conjugaison, les verbes dont les temps primitifs sont terminés de la même maniere, c'est-à-dire, à trouver des terminaisons de temps primitifs, communes à plusieurs verbes, & à mettre au nombre des verbes irréguliers ceux qu'on ne pourra pas y rapporter.

D. *Par où doit-on d'abord considérer un verbe, pour savoir dans quelle classe ou différence d'une même conjugaison on pourra le ranger ?*

R. Par l'infinitif dont les terminaisons varient, comme nous l'avons dit, suivant les lettres ou syllabes qui précedent les finales *er*, *ir*, *oir*, & *re*. Il ne suffit pourtant pas toujours que plusieurs verbes se ressemblent par les terminaisons de leurs infinitifs, pour être mis dans la même classe; il faut encore qu'ils aient les mêmes terminaisons dans les autres temps primitifs. Ainsi, quoique *courir* & *nourrir* soient l'un & l'autre terminés en *rir*, à l'infinitif, ils ne sont pas pour cela de la même classe, parce qu'ils sont terminés bien différemment dans les autres temps primitifs, comme on va le voir.

D. *Ne peut-on pas donner quelque raison pourquoi les terminaisons des temps primitifs de plusieurs verbes sont semblables ?*

R. Oui : c'est souvent parce qu'ils sont formés les uns des autres.

On appelle *verbes simples*, ceux qui servent à en former d'autres, & *verbes composés*, ceux qui sont formés d'un verbe simple, par l'addition d'une ou de plusieurs syllabes. Ainsi *mettre* est un verbe simple, & *permettre*, *pro-*

mettre, *commettre*, *compromettre*, *&c.* sont des verbes composés de *mettre*.

D. *Quelle regle peut-on établir en conséquence de cette observation ?*

R. Que le verbe simple & ses composés ont ordinairement les mêmes terminaisons, non-seulement dans leurs temps primitifs, mais encore dans tous les autres temps ; & qu'ainsi il suffit de savoir la conjugaison du verbe simple, pour être en état d'en conjuguer les composés.

D. *Quelles sont donc les différentes terminaisons des temps primitifs.*

R. Les voici pour chacune des quatre conjugaisons, & nous les marquerons seulement par les chiffres 1. 2. 3. 4. 5. suivant l'ordre que nous avons déjà donné aux temps primitifs.

PREMIERE CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
er.	*ant.*	*é.*	*e.*	*ai.*
aim*er*.	aim*ant*.	aim*é*.	j'aim*e*.	j'aim*ai*.

Tous les verbes de la premiere conjugaison, qui sont en très-grand nombre, suivent cette regle générale pour leur temps primitifs, excepté seulement *aller* & *puer*.

SECONDE CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
ir.	*issant.*	*i.*	*is.*	*is.*
fin*ir*.	fin*issant*.	fin*i*.	je fin*is*.	je fin*is*.

Premiere différence.

1.	2.	3.	4.	5.
ir.	*ant.*	*i.*	*s.*	*is.*
ſentir.	ſentant.	ſenti.	je ſens.	je ſentis.

Les verbes de cette premiere différence perdent au préſent de l'indicatif, la conſonne qui précede *ir* de l'infinitif. *Bouillir, je bous. Dormir, je dors. Mentir, je mens. Partir, je pars. Se repentir, je me repens. Servir, je ſers. Sortir, je ſors.*

Seconde différence.

1.	2.	3.	4.	5.
enir.	*enant.*	*enu.*	*iens.*	*ins.*
tenir.	*tenant.*	*tenu.*	je *tiens.*	je *tins.*
venir.	*venant.*	*venu.*	je *viens.*	je *vins.*

Benir a ſes inflexions comme *finir.*

Troiſieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
rir.	*rant.*	*ert.*	*re.*	*ris.*
couv*rir.*	couv*rant.*	couv*ert.*	je couv*re.*	je couv*ris.*
ſouff*rir.*	ſouff*rant.*	ſouff*ert.*	je ſouff*re.*	je ſouff*ris.*

Appauvrir a ſes temps primitifs comme *finir.*

Les verbes irréguliers de la ſeconde conjugaiſon, c'eſt-à-dire, ceux dont les temps primitifs ne peuvent ſe ranger ſous aucune des quatre eſpeces précédentes, ſont *courir*, *cueillir*, *faillir*, *fuir*, *hair*, *mourir*, *ouir*, *querir*, *acquérir*, *ſaillir*, *treſſaillir*, *vêtir*, *revêtir*.

TROISIEME CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
evoir.	*evant.*	*u.*	*ois.*	*us.*
recevoir.	*recevant.*	*reçu.*	je *reçois.*	je *reçus.*

Les verbes irréguliers de cette troisieme conjugaison, sont, *avoir*, *choir*, *déchoir*, *échoir*, *falloir*, *mouvoir*, *pleuvoir*, *pouvoir*, *savoir*, *seoir*, *s'asseoir*, *surseoir*, *valoir*, *voir*, *pourvoir*, *vouloir*.

QUATRIEME CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
dre.	*dant.*	*du.*	*ds.*	*dis.*
ren*dre.*	ren*dant.*	ren*du.*	je ren*ds.*	je ren*dis*
répon*dre.*	répon*dant.*	répon*du.*	je répon*ds.*	je répon*dis.*

Premiere différence.

1.	2.	3.	4.	5.
indre.	*ignant.*	*int.*	*ins.*	*ignis.*
cra*indre.*	cra*ignant.*	cra*int.*	je cra*ins.*	je cra*ignis*
pe*indre.*	pe*ignant.*	pe*int.*	je pe*ins.*	je pe*ignis.*
jo*indre.*	jo*ignant.*	jo*int.*	je jo*ins.*	je jo*ignis.*

Seconde différence.

1.	2.	3.	4.	5.
aire.	*aisant.*	*u.*	*ais.*	*us.*
pl*aire.*	pl*aisant.*	pl*u.*	je pl*ais.*	je pl*us.*
t*aire.*	t*aisant.*	t*u.*	je t*ais.*	je t*us.*

Troisieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
uire.	*uisant.*	*uit.*	*uis.*	*uisis.*
prod*uire.*	prod*uisant.*	prod*uis.*	je prod*uis.*	je prod*uisis.*

Quatrieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
aître, ou *oître*.	*aissant*, ou *oissant*.	*u*.	*ais*, *ois*.	*us*.
rep*aître*.	rep*aissant*.	rep*u*.	je rep*ais*.	je rep*us*.
conn*oître*.	conn*oissant*.	conn*u*.	je conn*ois*.	je conn*us*.
par*oître*.	par*oissant*.	par*u*.	je par*ois*.	je par*us*.

Les verbes irréguliers de cette quatrieme conjugaison, sont, *battre*, *boire*, *braire*, *bruire*, *circoncire*, *clore* ou *clorre*, *conclure* ou *conclurre*, *confire*, *coudre*, *croire*, *dire*, *maudire*, *écrire*, *être*, *exclure* ou *exclurre*, *faire*, *frire*, *lire*, *luire*, *mettre*, *moudre*, *naître*, *nuire*, *prendre*, *rire*, *rompre*, *soudre*, *absoudre*, *résoudre*, *suffire*, *suivre*, *traire*, *vaincre*, *vivre*.

D. *Pour ne me rien laisser à désirer sur cet article, récitez-moi de suite les temps primitifs de tous les verbes irréguliers de chaque conjugaison.*

R. VERBES IRRÉGULIERS

de la premiere conjugaison.

1.	2.	3.	4.	5.
aller.	allant.	allé.	je vais.	j'allai.
puer.	puant.	pué.	je pus.	je puai.

VERBES IRRE'GULIERS

de la seconde Conjugaison.

1.	2.	3.	4.	5.
courir.	courant.	couru.	je cours.	je courus.
cueillir.	cueillant.	cuelli.	je cueille.	je cueillis.
faillir.	faillant.	failli.	je faux.	je faillis.

fuir.	fuyant.	fui.	je fuis.	je fuis,
haïr.	haïssant.	haï.	je hais.	
mourir.	mourant.	mort.	je meurs.	je mourus.
ouir.	oyant.	oui.	j'ois.	j'ouis.
querir.				
acquerir.	acquerant.	acquis.	j'acquiers.	j'acquis.
saillir.	saillant.	sailli.	je saille, *ou* je saillis.	je saillis.
tressaillir.	tressaillant.	tressailli.	je tressaille.	je tressaillis.
vêtir.	vêtant.	vêtu.	je vêts.	je vêtis.
revêtir.	revêtant.	revêtu.	je revêts.	je revêtis.

VERBES IRREGULIERS
de la troisieme Conjugaison.

1	2	3	4	5
avoir.	ayant.	eu.	j'ai.	j'eus.
choir.		chu.		
déchoir.		déchu.	je déchois.	je déchus.
échoir.	écheant.	échu.	j'échois.	j'échus.
falloir.		fallu.	il faut.	il fallut.
mouvoir.	mouvant.	mu.	je meus.	je mus.
pleuvoir.	pleuvant.	plu.	il pleut.	il plut.
pouvoir.	pouvant.	pu.	je puis.	je pus.
savoir.	sachant.	su.	je sais.	je sus.
seoir.	seant. *ou* seyant.	sis.	je sieds.	
s'asseoir.	s'asseyant.	assis.	je m'assieds.	je m'assis.
surseoir.	sursoyant.	sursis.	je sursois.	je sursis.
valoir.	valant.	valu.	je vaux.	je valus.
voir.	voyant.	vu.	je vois.	je vis.
pourvoir.	pourvoyant.	pourvu.	je pourvois.	je pourvus.
vouloir.	voulant.	voulu.	je veux.	je voulus.

VERBES IRRE'GULIERS
de la quatrieme Conjugaison.

1	2	3	4	5
battre.	battant.	battu.	je bats,	je battis.
boire.	buvant.	bu.	je bois,	je bus.
braire,			je brais.	
bruire.	bruyant.			
circoncire.		circoncis.	je circoncis.	je circoncis.
clore, *ou* clorre,		clos.	je clos.	
conclure, *ou* conclurre,	concluant	conclu.	je conclus.	je conclus.
confire.	confisant.	confit.	je confis.	je confis.
coudre.	cousant.	cousu.	je couds.	je cousis.
croire.	croyant.	cru.	je crois.	je crus.
dire.	disant.	dit.	je dis.	je dis
maudire.	maudissant.	maudit.	je maudis.	je maudis.
écrire.	écrivant.	écrit.	j'écris.	j'écrivis.
être.	étant.	été.	je suis.	je fus.
exclure.	excluant,	exclus.	j'exclus.	j'exclus.
faire.	faisant, *ou* fesant.	fait.	je fais.	je fis.
frire.		frit.	je fris.	
lire.	lisant.	lu.	je lis.	je lus.
luire.	luisant,	lui.	je luis	
mettre.	mettant.	mis.	je mets.	je mis.
moudre.	moulant.	moulu.	je mouds.	je moulus.
naître.	naissant.	né.	je nais.	je naquis.
nuire.	nuisant.	nui.	je nuis.	je nuisis.
prendre.	prenant.	pris.	je prends	je pris.
rire.	riant.	ri.	je ris.	je ris.
rompre.	rompant.	rompu.	je romps.	je rompis.
soudre.				
absoudre.	absolvant.	absous.	j'absous.	
résoudre.	résolvant.	résous, *ou* résolu.	je résous.	je résolus.
suffire.	suffisant.	suffi.	je suffis.	je suffis.
suivre.	suivant,	suivi.	je suis.	je suivis.
traire.	trayant.	trait.	je trais.	
vaincre.	vainquant	vaincu.		je vainquis.
vivre.	vivant.	vécu.	je vis.	je vécus.

D. *Quel usage peut-on faire de la connoissance de toutes ces terminaisons ?*

R. Toutes les fois qu'on voudra savoir les temps primitifs d'un verbe, après avoir examiné la terminaison de son infinitif, on verra s'il peut se rapporter à quelqu'un des verbes réguliers des quatre conjugaisons : sinon on sera sûr de le trouver parmi les verbes irréguliers.

D. *Comment, en connoissant la terminaison de l'infinitif d'un verbe régulier, peut-on en trouver les autres temps primitifs ?*

R. En substituant les terminaisons de ces autres temps primitifs à celle de l'infinitif.

Ainsi on a le participe présent du verbe *plaindre*, en changeant *indre* en *ignant*, *plaignant*; on en a le participe passif, en changeant *indre* en *int*, *plaint*; on en a le présent de l'indicatif, en changeant *indre* en *ins*, *je plains*; & le prétérit du même indicatif, en changeant *indre* en *ignis*, *je plaignis*. Il en est de même pour tous les autres verbes.

D. *Expliquez-moi donc ce que vous entendez par verbe régulier ?*

R. Un verbe régulier est celui dont les temps primitifs peuvent se ranger sous quelqu'une des différences de terminaisons contenues dans les quatre conjugaisons, & dont les autres temps se forment suivant les regles que nous allons donner.

D. *Quels verbes sont opposés aux verbes réguliers ?*

R. Les verbes irréguliers, qui sont,

1. Ceux auxquels les terminaisons générales des temps primitifs ne conviennent pas, com-

me *coudre*, dont les temps primitifs, *cousant*, *cousu*, *je couds*, *je cousis*, ont des terminaisons particulieres, & qu'on ne trouve dans aucun autre verbe.

2. Ceux qui s'écartent des regles communes de la formation pour les autres temps, tels que ceux dont nous allons parler.

D. *Qu'est-ce qu'on appelle verbe défectueux?*

R. Ce sont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes que l'usage n'admet pas, tels que sont, *querir* dont on ne se sert qu'à l'infinitif, *ouir* qui ne se dit plus guere qu'à l'infinitif, au prétérit, & aux temps composés, *frire* qui ne se dit pas aux trois personnes du pluriel du présent de l'indicatif, & quelques autres dont nous parlerons dans la suite.

D. *Puisque vous connoissez les temps primitifs de tous les verbes, dites-moi quels sont les temps qui s'en forment?*

R. I.

De l'INFINITIF PRÉSENT, on forme,

LE FUTUR *de l'indicatif*, en mettant seulement *ai* après l'*r* qui se trouve dans la terminaison de l'infinitif; dont on supprime l'*e* muet final pour les verbes de la quatrieme conjugaison, comme, *aimer*, J'AIMERAI. *Punir*, JE PUNIRAI. *Prendre*, JE PRENDRAI, *&c.*

Exceptions.

Cette regle est pour tous les verbes réguliers, à l'exception seulement des verbes en *enir* & en *oir*, qui pour former leur futur, changent *enir* en *iendrai*, & *oir* en *rai*, com-

me, *tenir*, *je* TIENDRAI. *Venir*, *je* VIENDRAI.
Recevoir, *je* RECEVRAI.

VERBES IRRE'GULIERS.

1. *Conjugaison.*

Aller, *j'*IRAI. *Envoyer*, *j'*ENVERRAI.

2. *Conjugaison.*

Acquérir & les autres composés de *querir*, *j'*ACQUERRAI.

Courir, & ses composés, *je* COURRAI.

Cueillir, & ses composés, *je* CUEILLERAI.

Mourir, *je* MOURRAI.

3. *Conjugaison.*

Avoir, *j'*AURAI.

Déchoir & *échoir*, composés de *choir*, qui n'est presque plus en usage, *je* DE'CHERRAI, *j'*E'CHERRAI.

Falloir, *il* FAUDRA.

Pouvoir, *je* POURRAI.

Savoir, *je* SAURAI.

Seoir, *je* SIE'RAI. Son composé *s'asseoir* qui est plus en usage, *je m'*ASSEIERAI ou *je m'*ASSIE'RAI. *Surseoir*, suit la regle générale, & fait *je* SURSEOIRAI.

Valoir, & ses composés, *je* VAUDRAI.

Voir, & ses composés, *je* VERRAI, à la réserve de *pourvoir* & *prévoir*, qui, suivant la regle générale, font *je* POURVOIRAI, *je* PRE'VOIRAI.

Vouloir, *je* VOUDRAI.

4. *Conjugaison.*

Etre, *je* SERAI.

Faire & ſes composés, *je* FERAI.

Du futur de l'indicatif on forme LE CONDITIONNEL PRÉSENT, en changeant *ai* en *ois* ſans aucune exception : *Je chanterai*, *je* CHANTEROIS. *Je dormirai*, *je* DORMIROIS. *Je rendrai*, *je* RENDROIS. *Je voudrai*, *je* VOUDROIS, *&c.*

II.

DU PARTICIPE ACTIF PRÉSENT, on forme,

I. L'IMPARFAIT *de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ois*. *Porter*, *portant*, *je* PORTOIS. *Lire*, *liſant*, *je* LISOIS. *Finir*, *finiſſant*, *je* FINISSOIS.

Exceptions.

Avoir, *ayant*, *j'*AVOIS. *Savoir*, *ſachant*, *je* SAVOIS.

II. LE PRE'SENT *du ſubjonctif*, en changeant *ant* en *e* muet. *Chanter*, *chantant*, *que je* CHANTE. *Dire*, *diſant*, *que je* DISE. *Ecrire*, *écrivant*, *que j'*E'CRIVE.

Exceptions.

Les verbes en *enir* changent *enant* en *ienne*. *Tenir*, *tenant*, *que je* TIENNE. *Venir*, *venant*, *que je* VIENNE.

Les verbes en *evoir* changent *evant* en *oive*. *Recevoir*, *recevant*, *que je* REÇOIVE.

Verbes irréguliers.

1. *Conjugaison.*

Aller, *allant*, *que j'*AILLE.

2. *Conjugaison.*

Acquérir, & les autres composés de *querir*, *acquérant*, *que j'*ACQUIERE.

3. *Conjugaison.*

Falloir, *qu'il* FAILLE.

Mouvoir & son composé *émouvoir*, *mouvant*, *que je* MEUVE.

Pouvoir, *pouvant*, *que je* PUISSE.

Valoir, *valant*, *que je* VAILLE. Son composé *prévaloir* suit la regle générale, & fait *que je* PRÉVALE.

Vouloir, *voulant*, *que je* VEUILLE.

4. *Conjugaison.*

Boire, *buvant*, *que je* BOIVE.

Etre, *étant*, *que je* SOIS.

Faire & ses composés, *faisant* ou *fesant*, *que je* FASSE.

Prendre & ses composés, *prenant*, *que je* PRENNE, en doublant l'*n*.

III. LES PREMIERES ET SECONDES PERSONNES *du pluriel du présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons* & en *ez*. *Donner*, *donnant*, *nous* DONNONS, *vous* DONNEZ. *Bâtir*, *bâtissant*, *nous* BATISSONS, *vous* BATISSEZ. *Devoir*, *devant*,

nous DEVONS, *vous* DEVEZ. *Ecrire*, *écrivant*, *nous* E'CRIVONS, *vous* E'CRIVEZ.

Exceptions.

Avoir, *ayant*, *nous* AVONS, *vous* AVEZ.

Savoir, *ſachant*, *nous* SAVONS, *vous* SAVEZ.

Dire, *diſant*, *nous diſons*, *vous* DITES. Des composés de ce verbe, il n'y a que *redire*, auquel cette exception convienne. Les autres, comme *contredire*, *dédire*, *interdire*, *médire*, & *prédire*, font, ſuivant la regle générale, *nous contrediſons*, *vous contrediſéz*, *&c.*

Maudire, forme régulierement ces deux mêmes perſonnes de ſon participe, *maudiſſant*, *nous* MAUDISSONS, *vous* MAUDISSEZ.

Etre, *étant*, *nous* SOMMES, *vous* ETES.

Faire, & ſes composés, *faiſant* ou *feſant*, *nous faiſons* ou *nous feſons*, *vous* FAITES.

IV. LES PREMIERES ET SECONDES PERSONNES *du pluriel du préſent du ſubjonctif*, en changeant *ant* en *ions* & en *iez*. *Répondre*, *répondant*, *que nous* RE'PONDIONS, *que vous* RE'PONDIEZ. *Envoyer*, *envoyant*, *que nous* ENVOYIONS, *que vous* ENVOYIEZ. *Avoir*, *ayant*, *que nous* AYIONS, *que vous* AYIEZ, *&c.*

Exceptions.

Pouvoir, *pouvant*, *que nous* PUISSIONS, *que vous* PUISSIEZ.

Etre, *étant*, *que nous* SOYONS, *que vous* SOYEZ.

Faire & ſes composés, *faiſant* ou *feſant*, *que*

nous FASSIONS, *que vous* FASSIEZ, & non pas *que nous fesions*, *que vous fesiez*, comme on l'entend dire assez souvent à des personnes qui par leur état devroient être les plus attentives à la pureté du langage, & qui ne sentent pas la faute grossiere où ils tombent, en disant par exemple, *Que voulez-vous que nous fesions? Il faut que vous me fesiez un plaisir?* au lieu de, *Que voulez-vous que nous fassions? Il faut que vous me fassiez un plaisir.*

III.

DU PARTICIPE PASSIF, on forme,

Tous les temps composés qui se trouvent dans l'indicatif, dans le subjonctif, dans l'infinitif, & dans le participe actif, en joignant au participe passif, les temps simples du verbe auxiliaire *avoir* ou du verbe auxiliaire *être*; & *les temps surcomposés*, en joignant au même participe les temps composés du verbe *avoir*. Ainsi du participe passif *aimé*, se forment les temps composés, *j'ai aimé*, *j'eus aimé*, *j'avois aimé*, *j'aurai aimé*, *j'aurois aimé*, *que j'aie aimé*, *que j'eusse aimé*, *avoir aimé*, *ayant aimé*: & les temps surcomposés, *j'ai eu aimé*, *j'avois eu aimé*, *j'aurois eu aimé*, *j'eusse eu aimé*: & du participe passif *tombé*, se forment les temps composés, *je suis tombé*, *je fus tombé*, *j'étois tombé*, *je serai tombé*, *je serois tombé*, *que je sois tombé*, *que je fusse tombé*, *être tombé*, *étant tombé*.

On parlera dans la suite des verbes qui se conjuguent avec les temps du verbe auxiliaire *être*.

IV.

DU PRÉSENT DE L'INDICATIF, on forme L'IMPÉRATIF, en supprimant seulement le pronom personnel *je*. *J'aime*, AIME. *Je finis*, FINIS. *Je reçois*, REÇOIS. *Je rends*, RENDS.

Exceptions.

Aller, *je vais*, VA. *Avoir*, *j'ai*, AIE. *Savoir*, *je sais*, SACHE. *Etre*, *je suis*, SOIS.

Dans tous les verbes de la premiere conjugaison, & dans ceux de la seconde dont le présent de l'indicatif est terminé par un *e* muet à la premiere personne du singulier, la seconde personne du singulier de l'impératif ne prend point d'*s* à la fin, à moins qu'elle ne soit immédiatement suivie du pronom conjonctif *en*, ou du mot *y*, pronom conjonctif ou adverbe de lieu. Ainsi on écrit, DONNE *un peu plus d'attention à ton devoir*. Mais il faut écrire, *de l'argent qu'on t'a envoyé*, DONNES-EN *la moitié à ton frere. Voilà une leçon à étudier*, DONNES-Y *tout le temps nécessaire*. On écrira pourtant sans *s*, DONNE *en cette occasion une marque de ton zele*, parce que *en* n'y étant pas pronom conjonctif, mais préposition, a une liaison nécessaire avec *cette occasion*, & ne dépend pas de *donne*.

Les deux troisiemes personnes de l'impératif sont toujours les mêmes que celles du présent du subjonctif; comme la premiere & la seconde du pluriel sont les mêmes que celles du présent de l'indicatif dont on retran-

che les pronoms personnels *nous* & *vous* : excepté *avoir*, qui fait *ayons*, *ayez* : *savoir*, qui fait *sachons*, *sachez* : & *être*, qui fait *soyons*, *soyez*.

V.

Du PRÉTÉRIT DE L'INDICATIF, on forme L'IMPARFAIT *du subjonctif*, en changeant *ai* en *asse*, pour la premiere conjugaison : *Je donnai*, *que je* DONNASSE.

Et en ajoutant seulement *se* au même prétérit de l'indicatif pour les trois autres conjugaisons. *Je finis*, *que je* FINISSE. *Je tins*, *que je* TINSSE. *Je reçu*, *que je* REÇUSSE. *Je rendis*, *que je* RENDISSE.

D. *Ne donnerez-vous pas des regles pour la formation des personnes de chaque temps ?*

R. Il seroit inutile d'en donner pour les personnes de la plupart des temps simples, dont les terminaisons sont les mêmes dans tous les verbes, parce que les ayant distinguées dans la conjugaison par des caracteres différents, il suffira, pour avoir les diverses personnes d'un même temps, d'en connoître la premiere du singulier, dont on changera aisément la terminaison en celle des autres. Ainsi pour savoir toutes les personnes de l'imparfait de l'indicatif *je lisois*, il faudra changer *ois* en *oit*, *ions*, *iez*, *oient* ; & l'on aura *il lisoit*, *nous lisions*, *vous lisiez*, *ils lisoient*.

Il ne s'agit donc que d'établir quelques regles pour la formation des personnes qui n'ont pas de terminaisons uniformes dans tous les verbes.

D. *Quels sont les temps simples dont les*

personnes se forment par des regles particulieres.

R. Ce sont le présent de l'indicatif, celui du subjonctif, & le prétérit défini.

On a déja parlé, pages 228. & 229. de la maniere de former les premieres & secondes personnes du pluriel du présent de l'indicatif & du présent du subjonctif. Les autres personnes de ce dernier ont les mêmes terminaisons dans tous les verbes, à l'exception seulement des verbes, *avoir* & *être*, comme on peut le voir dans la conjugaison qui en a été faite.

A l'égard du prétérit défini, les terminaisons de la premiere & de la troisieme personne du singulier dans le verbe *aimer*, ne sont générales que pour les verbes de la premiere conjugaison. Les terminaisons des autres personnes du même prétérit, sont communes aux verbes des quatre conjugaisons; & ont été distinguées par des caracteres italiques, tant dans le verbe *aimer*, que dans les verbes *finir*, *recevoir*, & *rendre*.

Ensorte qu'il ne reste plus qu'à expliquer de quelle maniere sont terminées les trois personnes du singulier, & la troisieme du pluriel, dans le présent de l'indicatif des verbes.

D. *Quelles sont donc ces terminaisons pour tous les verbes?*

R. I. LA PREMIERE PERSONNE *du singulier du présent de l'indicatif*, est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la premiere conjugaison. *Aimer*, J'AIME. *Louer*, *je* LOUE. *Manger*, *je* MANGE, *&c.*

Excepté seulement, *je pus*; du verbe *puer*, *je vais*, ou *je vas*, du verbe *aller*.

Il y a quelques verbes de la ſeconde conjugaiſon, qui ont auſſi cette même premiere perſonne terminée par un *e* muet. Ce ſont ceux en *vrir* & en *frir*, qui font le participe paſſif en *ert*, comme *couvrir*, *je* COUVRE, *ſouffrir*, *je* SOUFFRE; & le verbe *cueillir* avec ſes compoſés, *je* CUEILLE.

Elle eſt généralement terminée par une *s* dans tous les autres verbes des trois dernieres conjugaiſons; *Finir*, *je* FINIS. *Sentir*, *je* SENS. *Tenir*, *je* TIENS. *Rendre*, *je* RENDS. *Craindre*, *je* CRAINS. *Produire*, *je* PRODUIS. *Connoître*, *je* CONNOIS. *Plaire*, *je* PLAIS. *Recevoir*, *je* REÇOIS, *&c.*

On trouve dans pluſieurs bons Auteurs, les premieres perſonnes du ſingulier du préſent de l'indicatif de quelques verbes, écrites ſans *s*, comme *je ſai*, *je voi*, *je croi*, *je reçoi*, *&c.* Cette exception qui ne paroît fondée que ſur un caprice de l'uſage, a été vraiſemblablement introduite par les poëtes qui laiſſent ou retranchent l'*s* finale dans ces mêmes préſents & dans quelques autres, pour la juſteſſe de la rime ou pour la liaiſon des mots, & il n'y a pas de faute de s'y conformer. Nous croyons cependant qu'il eſt plus exact & plus méthodique de rapporter toutes les premieres perſonnes du préſent de l'indicatif des verbes des trois dernieres conjugaiſons, à la regle générale qui veut qu'elles ſoient terminées par une *s*; & qu'ainſi il eſt mieux d'écrire, *je ſais*, *je vois*, *je crois*, *je reçois*.

Les verbes qui ont la même perſonne terminée en *x*, comme *vouloir*, *je* VEUX; *valoir*, *je* VAUX, ne doivent pas faire une ex-

ception à cette regle générale, parce que l'*x* renferme deux lettres dont la derniere est toujours une *s*.

Les verbes dont l'infinitif est terminé en *cre*, *dre*, & *pre*, conservent le *c*, le *d*, & le *p*, à la premiere personne du présent de l'indicatif; (*vaincre*, *je* VAINCS, qui n'est guere en usage au singulier de ce présent.) *Convaincre*, *je* CONVAINCS. *Répondre*, *je* RE'PONDS. *Comprendre*, *je* COMPRENDS. *Entendre*, *j'*ENTENDS. *Rompre*, *je* ROMPS. *Corrompre*, *je* CORROMPS.

Excepté 1. les verbes *absoudre*, *dissoudre*, & *résoudre*, qui font *j'absous*, *je dissous*, *je résous*. 2. Ceux qui ont l'infinitif terminé en *indre*: *Craindre*, *je* CRAINS. *Peindre*, *je* PEINS. *Joindre*, *je* JOINS. 3. Les verbes *seoir*, *s'asseoir*, qui sans avoir l'infinitif terminé en *dre*, font à la même premiere personne *je sieds*, *je m'assieds*.

Battre, *mettre*, & leurs composés conservent le *t* à la même premiere personne: *je bats*, *je mets*. *Combattre*, *je* COMBATS. *Permettre*, *je* PERMETS.

II. Quand la premiere personne du présent de l'indicatif finit par un *e* muet, il ne faut qu'y ajouter une *s*, pour avoir *la seconde personne du singulier* du même temps.

Cette regle regarde non-seulement la seconde personne du présent de l'indicatif, mais encore de tous les temps simples, (hors de l'impératif) dont la premiere personne est terminée par un *e* muet: *J'aime*, *tu* AIMES. *Je couvre*, *tu* COUVRES. *Je cueille*, *tu* CUEILLES. *Que je loue*, *que tu* LOUES. *Que je fusse*,

que tu FASSES. *Que je veuille, que tu* VEUILLES. *Que je donnasse, que tu* DONNASSES. *Que je reçusse, que tu* REÇUSSES. *Que je rendisse, que tu* RENDISSES, *&c.*

Quand la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif est terminée par une *s*, la seconde est toujours semblable à la premiere: *Je languis, tu* LANGUIS. *Je sors, tu* SORS. *Je tiens, tu* TIENS. *Je convaincs, tu* CONVAINCS. *Je réponds, tu* RE'PONDS. *Je romps, tu* ROMPS. *Je crains, tu* CRAINS. *Je bats, tu* BATS. *Je mets, tu* METS. *Je parois, tu* PAROIS. *Je conçois, tu* CONÇOIS.

Cette regle est aussi pour les mêmes personnes qui finissent par *x*, parce que cette lettre y tient lieu d'une *s*: *Je veux, tu* VEUX. *Je vaux, tu* VAUX. *Je peux* (moins en usage que *je puis*,) *tu* PEUX.

III. Quand la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif est terminée par un *e* muet, *la troisieme du singulier* est toujours semblable à la premiere. *J'aime, il* AIME. *Je mange, il* MANGE. *J'offre, il* OFFRE. *Je découvre, il* DE'COUVRE. *Je recueille, il* RECUEILLE.

Quand la premiere personne est terminée par *cs*, *ds*, & *ts*, il ne faut que supprimer l'*s* finale pour avoir la troisieme personne du singulier; (*je vaincs, il* VAINC.) *Je convaincs, il* CONVAINC. *Je comprends, il* COMPREND. *Je répands, il* RE'PAND. *Je perds, il* PERD. *Je couds, il* coud. *Je sieds, il* SIED. *Je m'assieds, il* S'ASSIED. *Je combats, il* COMBAT. *Je permets, il* PERMET.

Dans tous les autres verbes, il ne faut que

changer l'*s* de la premiere personne en *t* : *Je finis, il* FINIT. *Je pars, il* PART. *Je conviens, il* CONVIENT. *Je feins, il* FEINT. *Je me repais, il se* REPAÎT. *Je plais, il* PLAÎT. *Je bois, il* BOIT. *Je fais, il* FAIT. *J'apperçois, il* APPERÇOIT. *Je romps, il* ROMPT.

Excepté; *j'échois*, qui fait il ECHET.

IV. A l'égard de la *troisieme personne du pluriel* du présent de l'indicatif, la regle qui nous a paru la plus générale, est de la former de la premiere personne du présent du subjonctif, en y ajoutant *nt* après l'*e* muet final : *Aimer, que j'aime, ils* AIMENT. *Finir, que je finisse, ils* FINISSENT. *Recevoir, que je reçoive, ils* REÇOIVENT. *Dire, que je dise, ils* DISENT. *Connoître, que je connoisse, ils* CONNOISSENT. *Craindre, que je craigne, ils* CRAIGNENT. *Tenir, que je tienne, ils* TIENNENT. *Mourir, que je meure, ils* MEURENT. *Boire, que je boive, ils* BOIVENT. *Mouvoir, que je meuve, ils* MEUVENT, *&c.*

Les exceptions de cette regle se réduisent aux verbes suivants.

Aller, que j'aille, ils VONT. *Avoir, que j'aie, ils* ONT. *Pouvoir, que je puisse, ils* PEUVENT. *Savoir, que je sache, ils* SAVENT. *Valoir, que je vaille, ils* VALENT. *Vouloir, que je veuille, ils* VEULENT. *Etre, que je sois, ils* SONT. *Faire, que je fasse, ils* FONT.

D. *Quel avantage trouvez-vous dans les regles que vous venez d'établir pour la formation des temps & des personnes des verbes?*

R. Elles nous paroissent plus simples & plus naturelles, que celles que l'on donne ordinairement. Elles s'étendent à tous les verbes des quatre conjugaisons, tant réguliers qu'irrégu-

liers, & ne sont pas chargées d'un grand nombre d'exceptions. L'enchaînement qu'elles ont les unes avec les autres les fera apprendre avec plus de facilité. Les temps que nous avons regardés comme primitifs, sont les principaux & les plus connus de chaque verbe, d'où, comme d'autant de sources simples & aisées à découvrir, coulent sans confusion tous les temps & toutes les personnes que nous en avons fait dépendre. Nous croyons enfin que par le moyen de ces regles, il n'y a point de verbe, si difficile qu'il puisse être, qu'on ne soit en état de conjuguer exactement dans toutes ses parties. C'est l'unique but que nous nous y sommes proposé.

ARTICLE IV.

Des différentes sortes de Verbes.

D. *COMMENT peut-on diviser les verbes?*

R. En verbe substantif, en verbes adjectifs, & en verbes auxiliaires.

Du Verbe substantif.

D. *Donnez-moi une définition exacte du verbe substantif.*

R. Le verbe substantif est un mot qui signifie l'affirmation avec désignation de la personne, du nombre, & du temps.

D. *Joignez quelques exemples à cette définition.*

R. Dans cette phrase, *je suis heureux*, on voit que le mot *suis*, outre l'affirmation, marque encore une premiere personne du singulier du présent : dans celle-ci, *vous fûtes tristes*, le mot *fûtes* fait connoître avec l'affirmation une seconde personne du pluriel du prétérit : & dans cette autre, *les bâtiments seront superbes*, le mot *seront* fait rapporter l'affirmation à une troisieme personne du pluriel du futur.

D. *Quelles sortes de noms expriment l'attribut que le verbe substantif lie avec le sujet ?*

R. Ce sont très-souvent des noms adjectifs : comme quand on dit : *le soleil est lumineux par lui-même :* & quelquefois des noms substantifs : comme dans cette phrase, *La Lune & les autres planetes sont des corps opaques.*

D. *N'y a-t-il que le verbe* être *qui soit substantif ?*

R. Il y en a encore quelques autres qu'on peut regarder comme tels, parce qu'ils ne marquent dans le discours, que l'union & la liaison d'un attribut avec le sujet : ce sont : *devenir, sembler, paroître, &c.* comme quand on dit, *La saison devient belle* ; *Cette proposition me semble vraie* ; *La terre paroît immobile.*

D. *Comment connoissez-vous qu'un verbe peut être regardé comme substantif ?*

R. Quand il est suivi d'un nom adjectif ou substantif qui se rapporte au nominatif du verbe : comme quand je dis, *mon frere revient malade de la campagne. Votre nouvelle se trouve fausse. Un assemblage d'étoiles s'appelle constella-*

tion. Saint Pierre ne demeura pas toujours fidele à son Maître.

D. *Ces sortes de verbes sont-ils réellement différents du verbe* être ?

R. Ils en sont différents par l'expression : mais au fond ce ne sont que des manieres d'exprimer le verbe *être* avec différentes circonstances : car quand je dis, *La saison devient belle. Cette proposition me semble vraie, &c.* c'est comme si je disois, *La saison est belle par succession de temps. Cette proposition est vraie suivant mon opinion.*

D. *Le verbe* être *est-il toujours substantif ?*

R. Non ; il est quelquefois pris comme adjectif, quand il renferme avec l'affirmation, le plus général de tous les attributs, qui est l'être, comme dans cette phrase : *Je pense, donc je suis ;* c'est-à-dire, *je suis un être, une chose*, ou *je suis existant.*

Quelquefois il est purement auxiliaire, & ne sert qu'à former les divers temps des autres verbes, comme nous l'expliquerons dans un article séparé.

D. *N'y a-t-il pas encore quelque autre maniere d'employer le verbe* être *considéré comme substantif ?*

R. Oui : il est d'un grand usage en françois, précédé du pronom démonstratif *ce*, aux troisiemes personnes du singulier & du pluriel : comme quand on dit, C'EST *Dieu qui a créé le ciel & la terre.* CE SONT *les Poëtes qui ont donné cours aux fables des fausses divinités.*

D. *Que signifie le verbe* être *précédé du pronom démonstratif* ce ?

R. Outre la signification qui lui est propre

comme

comme ſubſtantif, il ſemble être employé particuliérement à indiquer & à rappeller ce qu'on a déjà dit, ou à annoncer ce que l'on va dire : en ſorte qu'on pourroit pour cette raiſon l'appeller *verbe démonſtratif.*

D. *Comment peut-on conſidérer le pronom* ce *mis avant le verbe* être ?

R. On peut le conſidérer comme le nominatif du verbe, mais un nominatif général que l'on peut ordinairement rendre par *cela* : & c'eſt proprement par le moyen de ce pronom, que le verbe rappelle ce qu'on a déjà dit, ou annonce ce qu'on va dire : car quand on dit, *tuer ſon bienfaiteur*, C'EST *le comble de l'ingratitude.* C'EST *être prudent que de ne pas toujours dire ce qu'on penſe* ; *ce* ou *cela* dans la premiere phraſe, rappelle ce qui précede, c'eſt-à-dire, *tuer ſon bienfaiteur* : & dans l'autre, *ce* ou *cela* annonce ce qui ſuit, c'eſt-à-dire, *être prudent.*

D. *Le verbe* être *en cette occaſion n'a-t-il pour nominatif que le pronom* ce ?

R. Il s'en trouve ordinairement un autre qui particulariſe la ſignification générale du pronom *ce*, lequel nominatif eſt tantôt avant & tantôt après le verbe *être*, & eſt auſſi ſouvent exprimé par un verbe avec ſon régime, que par un nom ſubſtantif : comme on peut le reconnoître dans les exemples précédents & dans ceux que nous avons apportés à l'article des pronoms démonſtratifs page 106, en parlant du pronom *ce.*

Quand le verbe *être* précédé de *ce*, eſt employé par pure élégance, il ne paroît ſouvent avoir pour nominatif que le pronom, comme

dans cette phrase ; C'EST *dans la Grece qu'il faut puiser toutes les connoissances, si l'on veut remonter jusqu'à leur origine.* C'EST-*là que toutes les sciences & tous les arts se sont formés, & pour la plupart perfectionnés, &* C'EST-*là qu'il faut les aller chercher.*

D. *N'avez-vous pas encore quelques autres observations à faire sur le même verbe ?*

R. Oui : 1. Il reste à la troisieme personne du singulier, quoique son nominatif soit à une autre. Ainsi on dit, *c'est moi, c'est toi, c'est nous, c'est vous.*

2. Il peut être employé quelquefois au singulier, son nominatif étant au pluriel, surtout s'il est mis à quelqu'un des temps composés ; *ç'a été nous ; ç'auroit été les plus sages, &c.*

3. On met *ce* après le verbe *être*, quand il interroge, & dans les autres occasions où le pronom personnel s'y met : *Est-ce moi ? Est-ce vous ? Est-ce la coutume ? Sont-ce là vos ouvrages ?*

Des Verbes adjectifs.

D. *Quelle est la définition exacte du verbe adjectif.*

R. C'est un mot qui marque l'affirmation de quelque attribut, avec désignation de la personne, du nombre, & du temps.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes adjectifs ?*

R. Il y en a de cinq sortes ; savoir,

Le verbe actif, le verbe neutre, le verbe passif, les verbes réfléchis & réciproques, & le verbe impersonnel.

Du Verbe actif.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe actif?*

R. C'est un verbe par lequel on exprime une action qui passe hors du sujet qui en est le principe.

D. *Avant que de m'expliquer cette définition, dites-moi combien on peut considérer de sortes d'actions.*

R. On peut en considérer de deux sortes; savoir les actions réelles ou matérielles, qui sont produites par un principe matériel ou corporel, comme *battre*, *rompre*, *tuer*, *&c.* & les actions intentionnelles, qui sont produites par un principe spirituel, c'est-à-dire, par l'ame, comme *aimer*, *connoître*, *voir*, *&c.*

On doit ranger sous cette derniere classe les actions de l'ame agissant par les organes des sens, comme *voir*, *entendre*, *goûter*, *flairer*, *toucher*.

D. *Comment appelle-t-on ce à quoi se terminent ces deux especes d'actions?*

R. On appelle *sujet* ce à quoi se termine une action réelle, & on appelle *objet* ce à quoi se termine une action intentionnelle: en sorte que quand on dit, *le sujet d'une action*, on veut parler du terme d'une action réelle; & quand on dit, *l'objet d'une action*, c'est du terme d'une action intentionnelle que l'on parle.

Ainsi on voit qu'il y a de la différence entre *être sujet d'une proposition* ou *d'un verbe*, & *être sujet d'une action*, & qu'il ne faut pas confondre ces deux significations du mot *sujet*.

D. *Expliquez-moi par des exemples, la définition que vous avez donnée du verbe actif.*

R. Dans cette phrase, *David tua Goliath*, l'action de tuer passe à un sujet différent de celui qui agit. Celui qui agit est *David*, & celui auquel passe son action de *tuer* est *Goliath*: où *David* est le sujet de la proposition, & *Goliath* est le sujet de l'action: par conséquent *tuer* est un verbe actif.

Dans cette autre phrase, *Pierre aime Dieu*, l'action d'aimer se termine à un objet different du sujet qui agit. *Pierre* est le sujet qui agit ou qui *aime*, & *Dieu* est l'objet auquel se termine son action d'*aimer* ou son amour: ensorte que *Pierre* est le sujet de la proposition, & *Dieu* l'objet de l'action: par conséquent *aimer* est un verbe actif.

D. *N'y a-t-il pas un moyen pour distinguer un verbe actif de tout autre verbe?*

R. Oui: toutes les fois qu'on pourra mettre immédiatement après un verbe, ces mots, *quelqu'un* ou *quelque chose*, on doit être assuré que c'est un verbe actif. Ainsi *porter*, *connoître*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire, *porter quelque chose*, *connoître quelqu'un*; mais *mourir*, *parler*, ne sont pas des verbes actifs, parce qu'on ne peut pas dire, *mourir quelqu'un*, *mourir quelque chose*, ni *parler quelqu'un*, *parler quelque chose*.

Du Verbe neutre.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe neutre?*

R. C'est un verbe lequel ou n'exprime pas

d'action, ou en exprime une qui ne passe pas hors du sujet qui agit.

D. *Que signifient donc les verbes neutres qui n'expriment pas d'action.*

R. Ils signifient ordinairement une qualité, une situation, un état, une habitude, ou quelqu'autre attribut, comme on peut le reconnoître dans les verbes *languir*, *croître*, *régner*, *exceller*, *&c.*

D. *Donnez-moi quelques exemples de verbes neutres exprimant des actions qui ne passent pas hors du sujet qui agit.*

R. Aller, *partir*, *arriver*, *triompher*, *&c.* sont des verbes qui expriment bien des actions; mais ils sont neutres, parce que ces actions ne passent pas hors du sujet qui les produit, c'est-à-dire, qui *va*, qui *part*, qui *arrive*, ou qui *triomphe*.

D. *Pourquoi ces verbes sont-ils appellés* neutres, *& quelle est l'étymologie de ce mot?*

R. Neutre est formé d'un mot latin qui signifie *ni l'un ni l'autre*, & l'on a appellé ainsi ces verbes, parce qu'ils ne sont ni verbes *substantifs*, ni *verbes actifs*.

D. *En quoi distingue-t-on encore un verbe neutre d'avec un verbe actif?*

R. En ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement après un verbe neutre, comme après un verbe actif, ces mots *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ainsi, *venir*, *dormir*, sont des verbes neutres, parce qu'on ne peut pas dire, *venir quelqu'un*, *venir quelque chose*, ni *dormir quelqu'un*, *dormir quelque chose*.

D. *Comment se conjuguent les verbes neutres?*

R. La plupart se conjuguent comme les verbes actifs, avec les temps du verbe auxiliaire *avoir*, dans les temps composés.

D'autres se conjuguent avec les temps du verbe auxiliaire *être*, dans les mêmes temps composés.

D. *Pouvez-vous me dire quels sont les verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire* avoir, *& quels sont ceux qui se conjugent avec l'auxiliaire* être ?

R. L'usage l'apprendra plus surement qu'aucune regle. On observe pourtant que les verbes neutres dont les participes passifs sont adjectifs déclinables, c'est-à-dire, peuvent être joints à des substantifs masculins ou féminins, avec des terminaisons différentes pour le genre & pour le nombre, se conjuguent avec l'auxiliaire *être* : au lieu que les verbes neutres dont les participes passifs sont indéclinables, & ne peuvent être joints à aucun nom substantif, se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*.

Ainsi les verbes *tomber*, *arriver*, se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, parce qu'on peut dire, *un homme tombé*, *une femme tombée*, *un homme arrivé*, *une femme arrivée*, & en conséquence, *me voilà tombé* ou *tombée*, *me voilà arrivé* ou *arrivée*. *Régner* & *dormir* au contraire, se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, parce qu'on ne peut pas dire, *un homme régné*, *une femme régnée*, *un homme dormi*, *une femme dormie*, ni conséquemment, *me voilà régné* ou *régnée*, *me voilà dormi* ou *dormie*.

D. *N'y a-t-il pas quelques verbes neutres qui se conjuguent tantôt avec l'auxiliaire* être, & *tantôt avec l'auxiliaire* avoir ?

R. Oui : ſuivant les différentes circonſtances où ils ſont employés. Ce ſont les ſuivants.

Aller, avec ſon propre participe *allé*, prend toujours l'auxiliaire *être* : & quand il prend l'auxiliaire *avoir*, il emprunte le participe *été* du verbe *être*. Ainſi on dit, *il eſt allé*, & *il a été* : mais dans différentes ſignifications. *Il eſt allé à* Rome, veut dire qu'il y eſt encore ou ſur le chemin : *il a été à Rome*, veut dire qu'il a fait le voyage de Rome, & qu'il en eſt revenu. C'eſt pourquoi le prétérit indéfini, comme les autres temps compoſés du verbe *aller* avec l'auxiliaire *être*, n'eſt guere en uſage qu'aux deux troiſiemes perſonnes, *il eſt allé*, *ils ſont allés*, *&c.* & il ſemble qu'il ſoit contre la pureté du langage de dire, *je ſuis allé*, *tu es allé*, *nous ſommes allés*, *vous êtes allés*, à moins que ce ne ſoit pour ſignifier qu'on eſt, ou qu'on étoit encore dans l'endroit dont on parle, comme dans cette phraſe, *qu'on diſe que je ſuis allé à la Meſſe*. *Je fus*, *il fut*, ſont moins en uſage que *j'allai*, *il alla*.

Demeurer, avec l'auxiliaire *être*, marque qu'on eſt encore dans un lieu : comme quand on dit, *il eſt demeuré à Paris pour y pourſuivre un procès* ; & avec l'auxiliaire *avoir*, il marque qu'on n'eſt plus dans le lieu dont on parle, comme quand on dit, *il a demeuré quelque temps en Italie, pour apprendre la langue du pays.*

Monter & *deſcendre* prennent l'auxiliaire *avoir*, quand ils ſont actifs, & qu'ils ont un régime abſolu : comme quand on dit, *il a monté*, *il a deſcendu les degrés* ; & ils pren-

nent l'auxiliaire *être*, quand ils ne sont que neutres : comme quand on dit simplement, *il est monté, il est descendu.*

Passer s'emploie aussi avec l'auxiliaire *avoir*, quand il a un régime absolu ou relatif : comme quand on dit, *Alexandre a passé l'Euphrate. Cesar a passé par les Gaules. La couronne d'Espagne a passé à la maison de Bourbon*; & il se met avec l'auxiliaire *être*, quand il n'a aucun régime : comme quand on dit, *l'armée est passée. Les beaux jours sont passés. Cette fleur est passée.*

Sortir qui prend ordinairement l'auxiliaire *être*, peut encore en certaines occasions prendre l'auxiliaire *avoir*, quand on l'emploie activement : comme quand on dit, *on l'a sorti d'une affaire fâcheuse* : ou quand il marque qu'on est sorti, & qu'on est rentré : comme quand on dit, *Monsieur a sorti ce matin.*

Périr, s'emploie avec l'auxiliaire *avoir*, & avec l'auxiliaire *être*, & il paroît indifférent de lui donner l'un ou l'autre, comme dans ces exemples tirés du Dictionnaire de l'Académie françoise, *Les combats ont fait périr une partie de l'armée, le reste est péri de nécessité. Tous ceux qui étoient sur ce vaisseau ont péri ou sont péris.*

Cependant il y a lieu de croire que l'auxiliaire *avoir* convient mieux, quand le verbe a une signification générale & indéterminée : comme quand on dit, *Les enfans du Grand-Prêtre Héli ont péri misérablement* : & que l'auxiliaire *être* est préférable, lorsque le verbe est accompagné de circonstances particulieres, comme dans ces phrases, *Les habitants de Jé-*

rusalem sont péris par le fer & par le feu. L'armée de Pharaon est périe dans les eaux de la mer rouge.

D. *Conjuguez un verbe neutre avec le verbe auxiliaire* être.

R. Les temps simples de ce verbe se conjuguent comme ceux du verbe *aimer*.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Je tombe, *&c.*

IMPARFAIT.

Je tomb*ois*, *&c.*

PRE'TE'RIT.

Je tomb*ai*, *&c.*

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

Je suis tombé *ou* tombée.
Tu es tombé *ou* tombée.
Il est tombé *ou elle est* tombée.
Nous sommes tombés *ou* tombées.
Vous êtes tombés *ou* tombées.
Ils sont tombés, *ou elles sont* tombées.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Je fus tombé *ou* tombée.
Tu fus tombé *ou* tombée.
Il fut tombé, *ou elle fut* tombée.
Nous fûmes tombés *ou* tombées.
Vous fûtes tombés *ou* tombées.
Ils furent tombés, *ou elles furent* tombées.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR indéfini.

J'ai été tombé *ou* tombée.
Tu as été tombé *ou* tombée.
Il a été tombé, *ou elle a été* tombée.
Nous avons été tombés *ou* tombées.
Vous avez été tombés *ou* tombées.
Ils ont été tombés, *ou elles ont été* tombées.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'étois tombé *ou* tombée.
Tu étois tombé *ou* tombée.
Il étoit tombé, *ou elle étoit* tombée.
Nous étions tombés *ou* tombées.
Vous étiez tombés *ou* tombées.
Ils étoient tombés, *ou elles étoient* tombées.

FUTUR.

Je tomber*ai*, &c.

FUTUR PASSE'.

Je serai tombé *ou* tombée.
Tu seras tombé *ou* tombée.
Il sera tombé, *ou elle sera* tombée.
Nous serons tombés *ou* tombées.
Vous serez tombés *ou* tombées.
Ils seront tombés, *ou elles seront* tombées.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je tomber*ois*. &c.

CONDITIONNEL PASSE'.

Je serois ou *je fusse* tombé *ou* tombée.
Tu serois ou *tu fusses* tombé *ou* tombée.

Il seroit ou *il fût* tombé, ou *elle seroit* ou *elle fût* tombée.
Nous serions ou *nous fussions* tombés *ou* tombées.
Vous seriez ou *vous fussiez* tombés *ou* tombées.
Ils seroient ou *ils fussent* tombés, *ou elles seroient* ou *elles fussent* tombées.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.
Tombe, *&c.*

SUBJONCTIF *ou* CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.
Que je tombe, *&c.*

IMPARFAIT.
Que je tombasse, *&c.*

PRÉTÉRIT.
Que je sois tombé *ou* tombée.
Que tu sois tombé *ou* tombée.
Qu'il soit tombé, *ou qu'elle soit* tombée.
Que nous soyons tombés *ou* tombées.
Que vous soyez tombés *ou* tombées.
Qu'ils soient tombés, *ou qu'elles soient* tombées.

PLUSQUE-PARFAIT.
Que je fusse tombé *ou* tombée.
Que tu fusses tombé *ou* tombée.
Qu'il fût tombé; *ou qu'elle fût* tombée.
Que nous fussions tombés *ou* tombées.
Que vous fussiez tombés *ou* tombées.
Qu'ils fussent tombés, *ou qu'elles fussent* tombées.

INFINITIF.

PRÉSENT.
Tomb*er*.

PRÉTÉRIT.
Etre tombé *ou* tombée.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.
Tomb*ant*.

PRÉTÉRIT.
Etant tombé *ou* tombée.

PARTICIPE PASSIF.
Tombé *ou* tombée.

GÉRONDIF.
En tomb*ant* ou tomb*ant*.

Du Régime du Verbe.

D. *Pourquoi parlez-vous ici du régime du verbe?*

R. Parce qu'il falloit pour l'entendre, connoître la nature du verbe actif & du verbe neutre.

D. *Qu'entendez-vous donc par le régime du verbe?*

R. J'entends un nom ou un pronom mis ordinairement à la suite du verbe, par lequel

on exprime ce à quoi l'action ou la signification du verbe a quelque rapport.

D. *Eclaircissez cette définition par des exemples.*

R. Dans ces phrases, *J'aime la vertu. Je profite de l'exemple*; on voit que l'action d'*aimer* se rapporte à *la vertu*, & que la signification de *profiter* se rapporte à *l'exemple*. Par conséquent *la vertu* est le régime du verbe *j'aime*, comme *de l'exemple* est le régime du verbe *je profite*.

D. *Combien de sortes de rapports peut-on concevoir entre le verbe, & le nom ou pronom dont il est suivi?*

R. Deux; un rapport direct & un rapport indirect.

Un verbe se rapporte ou se termine directement à un nom, quand ce nom peut répondre à la question *qui?* ou *quoi?* comme dans ces exemples, *j'aime, qui? j'aime mon frere. J'étudie, quoi? j'étudie la Grammaire*; les verbes *j'aime* & *j'étudie* se rapportent directement aux noms *frere* & *Grammaire*.

Un verbe se rapporte ou se termine indirectement à un nom, quand ce nom peut servir de réponse aux questions *de qui* ou *de quoi? à qui* ou *à quoi?* Ainsi dans ces phrases, *Je me plains, de qui? je me plains de mon valet. Je me répens, de quoi? je me répens de ma faute. Je parle, à qui? je parle au Roi. Je succombe, à quoi? je succombe à la douleur*; les verbes *je me plains, je me répens, je parle, je succombe*, se rapportent indirectement aux noms *valet, faute, Roi, & douleur*.

D. *Ne donne-t-on pas un autre nom au régime du verbe ?*

R. On l'appelle encore *le cas du verbe*, comme le sujet d'une proposition est appellé *le nominatif du verbe.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de régimes ?*

R. Il y en a de deux sortes ; *le régime direct* ou *absolu*, & *le régime indirect* ou *relatif.*

D. *Qu'entendez-vous par le régime direct* ou *absolu ?*

R. J'entends un nom ou un pronom qui marque le sujet ou l'objet direct d'une action. Ainsi ce régime ne convient qu'au verbe actif, parce que ce n'est que par le verbe actif qu'on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe.

D. *Donnez-en quelques exemples*

R. Dans cette phrase, *Alexandre a vaincu Darius*; *Darius* étant le sujet où se termine directement l'action d'*Alexandre*, il est le régime direct ou absolu du verbe *a vaincu*, qui exprime cette action.

Dans cette autre phrase, *un Pasteur connoît ses brebis*; *brebis* est l'objet direct où se termine l'action du *pasteur*, & par conséquent le régime direct ou absolu du verbe *connoît*, qui exprime cette action.

D. *Qu'entendez-vous par régime indirect ou relatif ?*

R. J'entends un nom ou un pronom par lequel on exprime une chose qui n'a qu'un rapport indirect avec l'action ou la signification du verbe : c'est-à-dire, à laquelle le verbe ne se termine pas directement comme au sujet ou à l'objet d'une action.

D. *Appliquez cette réponse à quelques exemples.*

R. Dans cette phrase, *Je préfere la science aux richesses; la science* est le régime direct ou absolu du verbe *je préfere*, parce que *la science* est l'objet principal où se termine directement mon action de *préférer* : au lieu que *aux richesses* n'est qu'un régime indirect ou relatif du même verbe *je préfere*, parce que *aux richesses* n'exprime pas l'objet principal de l'action, & ne se rapporte qu'indirectement au verbe *préférer*.

De même quand je dis, *je jouis de la liberté; la liberté* ne peut être regardée que comme un régime indirect ou relatif, parce qu'il n'exprime qu'indirectement l'objet auquel se rapporte ou se termine la signification du verbe *je jouis*.

D. *En quel cas met-on ces deux sortes de régimes?*

R. Le régime absolu se met toujours à l'accusatif, soit qu'il exprime le sujet ou l'objet direct d'une action.

Le régime relatif ne peut être mis qu'au génitif, au datif, ou à l'ablatif.

D. *A quels verbes conviennent ces mêmes régimes?*

R. Le régime absolu marquant toujours le sujet ou l'objet direct d'une action, ne peut convenir qu'au verbe actif.

Le régime relatif convient également au verbe actif, & à toutes les autres especes de verbes adjectifs.

D. *On peut donc encore distinguer un verbe actif d'avec un verbe neutre par le regime?*

R. Oui : on connoîtra qu'un verbe est actif, quand il aura, où qu'il pourra avoir un régime absolu. Ainsi *aimer*, est un verbe actif, parce qu'on peut dire, *aimer l'étude ; la vertu, le plaisir, &c.*

Un verbe sera neutre, quand il ne pourra avoir aucun régime, ou qu'il ne pourra avoir qu'un régime relatif. Ainsi *régner*, *exceller*, sont des verbes neutres, parce qu'ils ne peuvent pas avoir de régime ; & *profiter*, *vaquer*, sont aussi neutres, parce qu'ils ne peuvent avoir qu'un régime relatif, *profiter du temps*, *vaquer à l'étude*.

D. *Quel est le régime du verbe substantif* être?

R. Suivant l'idée que nous venons de donner du régime, on ne peut pas dire qu'il en soit susceptible, puisqu'il n'a d'autre usage que de lier l'attribut avec le sujet. Si pourtant on veut regarder l'attribut comme le régime du verbe *être*, on pourra dire simplement qu'il régit toujours le nom suivant au nominatif, sans qu'on puisse appeller ce régime ni absolu ni relatif.

D. *Le régime est-il toujours à la suite du verbe auquel il a rapport ?*

R. La pureté du langage veut que le régime soit toujours après le verbe régissant, si ce régime est un nom, à moins qu'il ne soit joint à quelque pronom relatif ou absolu. Ainsi il faut dire, *nous avons remporté la victoire*, & jamais, *nous avons la victoire remportée*.

Il n'est permis qu'en poësie de s'écarter quelquefois de cette regle : comme quand La Fontaine dit, *sur le portail j'aurois ces mots écrits*, pour *j'aurois écrit ces mots*.

Mais si le régime est un pronom relatif ou absolu, seul ou accompagné d'un nom substantif, ou si c'est un pronom conjonctif, il doit toujours précéder le verbe : comme dans ces phrases, *dites-moi* QUI *vous fréquentez*, QUE *faites-vous ?* A QUELLE SCIENCE *dois-je m'appliquer ? Suivons les regles* QUE *la charité nous prescrit. La liberté* DONT *vous abusez. Le Prince* AUQUEL *nous obéissons. Vous* ME *connoissez. Cette compagnie* VOUS *déplait*, *&* *vous* LA *fuyez*, *&c.*

D. *Cette regle est-elle si générale qu'elle ne souffre pas d'exceptions ?*

R. Il n'y en a pas pour les pronoms relatifs & absolus qui étant régimes d'un verbe, doivent toujours le précéder. Mais il y a des cas où les pronoms conjonctifs doivent être mis après le verbe. C'est quand ils sont régimes absolus ou relatifs d'un verbe à l'une des secondes personnes, ou à la premiere du pluriel de l'impératif : & alors *me* se change en *moi*, & *te* en *toi*. Ainsi quoiqu'on dise au présent de l'indicatif, *vous me regardez ; vous me donnez un livre ; vous me le dites ; vous me la promettez ; vous me les rendez ; tu te réjouis ; tu te fais honneur ; tu les lui demandes ; nous nous promenons ; nous nous en moquons*, *&c.* il faut dire à l'impératif, en mettant un trait d'union entre le verbe & les pronoms conjonctifs, *regardez-moi ; donnez-moi un livre ; dites-le-moi ; promettez-la-moi ; rendez-les-moi ; réjouis-toi ; fais-toi honneur ; demande-les-lui ; promenons-nous ; moquons-nous-en* ; & ainsi de tous les autres.

Dans les mêmes circonstances, on doit met-

tre *me* & *te* au lieu de *moi* & *toi*, lorsqu'ils sont avant le pronom conjonctif *en*; comme dans *donnez-m'en*, *retourne-t'en*, *&c.*

Quand il y a deux pronoms conjonctifs de suite, ils ne gardent pas toujours entre eux après l'impératif, le même ordre qu'ils avoient avant un des temps de l'indicatif. On dit, *vous me le rendez*, *vous me la rendez*, *vous me les rendez*, *vous nous le rendez*, *vous nous la rendez*, *vous nous les rendez*, *tu t'y rends*, *tu m'y menes*, *&c.* Mais il faut dire *rendez-le moi*, *rendez-la-moi*, *rendez-les-moi*; *rendez-le-nous*, *rendez-la-nous*, *rendez-les-nous*; *rends-y-toi*, *menes-y-moi*.

On voit par-là que les pronoms conjonctifs qui changent d'ordre après l'impératif, sont, *me le*, *me la*, *me les*, *nous le*, *nous la*, *nous les*, *m'y*, & *t'y*. Ceux qui se mettent dans le même ordre après l'impératif comme avant les temps de l'indicatif, sont, *m'en*, *t'en*, *nous en*, *vous en*, *nous y*, *vous y*, *l'y*, *les y*, *le lui*, *la lui*, *les lui*; *le leur*, *la leur*, *les leur*, *&c.* *Vous m'en donnez*, *donnez-m'en*; *tu t'en retournes*, *retourne-t'en*; *nous nous en souvenons*, *souvenons-nous-en*; *nous nous y attachons*, *attachons-nous-y*; *vous l'y menez*, *menez-l'y*; *vous le lui rendez*, *rendez-le-lui*; *nous les leur abandonnons*, *abandonnons-les-leur*, *&c.*

Mais si l'on joint la négation à l'impératif pour exprimer une défense, alors les pronoms conjonctifs se remettent dans le même ordre qu'ils auroient avant les temps de l'indicatif. Ainsi il faut dire, *ne me regardez pas*, *ne les lui demande pas*, *ne m'en donnez pas*, *ne nous les rendez pas*, *ne m'y menez pas*, *&c.*

Lorsqu'il y a deux impératifs de suite sans négation, liés par une conjonction copulative ou disjonctive, les pronoms conjonctifs peuvent se mettre avant le second. Ainsi on peut dire, *prenez ce livre & le mettez en sa place; servez-vous de ma voiture, & me la ramenez. Abaissez, ô Dieu, votre oreille jusqu'à nous, & nous écoutez.* Cependant dans le même cas *en* & *y* se mettent mieux après le second impératif, & il est plus ordinaire de dire, *écoûtez ma proposition, & réfléchissez-y; recevez ma rémontrance, & profitez-en;* que *y réfléchissez, en profitez.*

Il y a quelques occasions où l'on se sert du pronom personnel au lieu du pronom conjonctif. C'est avec le verbe *parler*, quand on veut désigner plus particuliérement la personne; *voulez-vous parler à lui? parlez un peu à moi:* & avec les autres verbes on met *à lui* & *à moi*, quand l'impératif est accompagné de pronoms conjonctifs, *adressez-vous à lui, rapportez-vous en à moi.*

D. *Qu'y a-t-il encore à observer à l'égard des pronoms conjonctifs?*

R. C'est qu'il faut toujours les joindre, autant qu'il est possible, aux verbes qui les régissent. Ainsi il vaut mieux dire, *je ne puis* VOUS *pardonner. Vous ne sauriez* ME *blâmer. On vouloit* NOUS *surprendre. Il faut* LE *croire. Je dois* LA *respecter*; que de dire, *je ne* VOUS *puis pardonner. Vous ne* ME *sauriez blâmer. On* NOUS *vouloit surprendre. Il* LE *faut croire. Je* LA *dois respecter.*

D. *Les verbes n'ont-ils pour régimes que des noms ou des pronoms?*

R. 1. Ils peuvent encore avoir d'autres verbes à l'infinitif, sans articles ou avec les articles *de* & *à*, comme dans ces exemples, *Je dois écrire* : *Vous m'obligez de partir* : *Je vous exhorte à étudier* : où l'on voit que les verbes, *écrire*, *partir*, *étudier*, sont régis par ceux qui les précedent, savoir, *je dois*, *vous m'obligez*, *je vous exhorte*.

2. Les verbes qui marquent quelque action de l'esprit, ont souvent pour régime absolu ou relatif une proposition entiere précédée de la conjonction *que* : comme dans ces exemples, *Je sais que la misericorde de Dieu est infinie. Jesus-Christ nous avertit qu'il viendra à l'heure que nous ne pensons pas* : où l'on voit que de ces deux propositions, *la miséricorde de Dieu est infinie*, & *il viendra à l'heure que nous ne pensons pas*, la premiere est régime absolu du verbe *je sais*, & la seconde est régime relatif du verbe *avertit* ; comme s'il y avoit, *je sais une chose, qui est que, &c. Jesus-Christ nous avertit d'une chose, qui est que, &c.*

D. *N'y a-t-il que les verbes qui soient susceptibles de régime ?*

R. Outre les prépositions dont nous parlerons dans la suite, il y a encore beaucoup de noms adjectifs qui demandent un régime relatif ; & la plupart de ces noms adjectifs sont appelés verbaux, parce qu'ils sont formés des verbes, & que par conséquent ils en conservent le régime : tels que sont pour les adjectifs simples ; DIGNE *de récompense*, PROPRE *à mon dessein* ; & pour les adjectifs verbaux, DE'PENDANT *de Dieu*, CONVENABLE *à mon idée, &c.*

D. *Quand deux verbes ou deux noms adjectifs mis de ſuite, ont differents régimes, & que ces differents régimes tombent ſur un même nom, en quel cas doit-on mettre ce nom?*

R. Il faut néceſſairement alors que les deux verbes ou les deux noms adjectifs, ayent chacun le régime qu'ils demandent, & par conſéquent que le nom où ſe terminent les differents régimes, ſoit répété ou par lui-même, ou par un pronom, dans les cas qui conviennent aux verbes ou aux noms adjectifs qui le régiſſent. Ainſi on ne pourroit pas dire, *il a entendu & profité du ſermon*, parce que *il a entendu*, régit un accuſatif, & *profité* un ablatif; mais il faudroit dire, *il a entendu* LE SERMON *&* EN *a profité*. De même on ne pourroit pas dire, *les Rois ſont toujours ſoumis & dépendants de Dieu*, parce que *ſoumis* régit un datif, & *dépendants* un ablatif; mais il faudroit dire *les Rois ſont toujours ſoumis* À DIEU & EN *dépendent*, ou EN *ſont dépendants.*

Il y a, dit un Grammairien, *des mots qui ſe préſentent d'un air ſoumis: ils ſont régis ou tenus de ſe conformer à l'état & aux loix des autres.* Pour parler correctement, il ne falloit pas donner le même régime aux mots *régis* & *tenus*; & l'idée de l'auteur auroit été mieux exprimée, s'il eût dit, *ils ſont régis par d'autres, ou tenus d'en ſuivre l'état & les loix.*

Ce n'eſt pas aſſez que deux verbes aſſujettiſſent le même nom à leurs régimes differents; il faut encore que quand un même verbe a différentes manieres de régir, il n'y en ait qu'une d'employée pour pluſieurs dépendances de ce verbe liées par une conjonction. Le

même Grammairien a manqué à cette regle d'uniformité à l'égard du verbe *empêcher* qui régit tantôt un nom, & tantôt un autre verbe ou avec *de* ou avec *que* & la negation *ne*; en disant, *cette ressemblance... n'en empeche pas la difference, ni que les dictionnaires n'en doivent faire autant d'articles séparés.* Il falloit dire, *n'empêche pas qu'ils ne soient différents, ni que les dictionnaires, &c.* ou, *n'en empêche pas la différence, ni la distinction par articles séparés dans les dictionnaires.*

Du Verbe Passif.

D. *Qu'est-ce qu'un Verbe passif?*

R. C'est l'opposé du verbe actif. Le verbe actif signifie une action, au lieu que le verbe passif signifie une passion.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que le verbe passif signifie une passion?*

R. J'entends que par le verbe passif on représente le sujet, non pas comme agissant, mais comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet; ce qu'on fera mieux entendre, en opposant la définition du verbe actif à celle du verbe passif.

Le verbe actif est celui qui exprime une action terminée directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe; le verbe passif au contraire est celui dont le nominatif est lui-même le sujet ou l'objet d'une action: c'est-à-dire, que le nominatif du verbe actif est le principe de l'action, & que le nominatif du verbe passif en est le terme.

D. *Ajoutez quelques exemples à ces explications.*

R. Dans cette phraſe, *Pierre aime Dieu*, l'action *d'aimer* eſt produite par *Pierre* qui eſt le ſujet ou le nominatif du verbe, & elle a *Dieu* pour objet. Ainſi *aime* eſt un verbe actif. Au lieu que dans celle-ci, *Pierre eſt aimé du Roi*, *Pierre* eſt en même-temps le nominatif du verbe & l'objet de l'action *d'aimer* produite par *le Roi*. Par conſéquent *eſt aimé* eſt un verbe paſſif.

D. *Y a-t-il en françois des verbes paſſifs diſtingués des autres par leurs inflexions?*

R. Non, cette eſpece de verbe manque abſolument dans notre langue.

D. *Que fait-on pour y ſuppléer, c'eſt-à-dire, pour exprimer la ſignification paſſive des verbes actifs?*

R. On ſe ſert du verbe ſubſtantif *être*, que l'on joint & que l'on conjugue avec ce qu'on appelle *participe paſſif* dans chaque verbe actif: & par ce moyen on exprime tous les temps & tous les modes d'un verbe paſſif.

D. *Conjuguez un verbe paſſif ſeulement par les premieres perſonnes de chaque temps?*

R.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Je ſuis aimé *ou* aimée.

IMPARFAIT.

J'étois aimé *ou* aimée.

PRE'TE'RIT.

Je fus aimé *ou* aimée.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

J'ai été aimé *ou* aimée.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

J'eus été aimé *ou* aimée.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR indéfini.

J'ai eu été aimé *ou* aimée.

PLUSQUE PARFAIT.

J'avois été aimé *ou* aimée.

FUTUR.

Je ſerai aimé *ou* aimée.

FUTUR-PASSE'.

J'aurai été aimé *ou* aimée.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je ſerois aimé *ou* aimée.

CONDITIONNEL PASSE'.

J'aurois ou *j'euſſe été* aimé *ou* aimée.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Sois aimé *ou* aimée.

SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Que je sois aimé *ou* aimée.

IMPARFAIT.

Que je fusse aimé *ou* aimée.

PRE'TE'RIT.

Que j'aie été aimé *ou* aimée.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse été aimé *ou* aimée.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Etre aimé *ou* aimée.

PRE'TE'RIT.

Avoir été aimé *ou* aimée.

PARTICIPE PASSIF.

PRE'SENT.

Aimé *ou* aimée.

PRE'TE'RIT.

Ayant été aimé *ou* aimée.

D. *Peut-on, par le secours du verbe* être *joint au participe passif, donner une signification passive à toutes sortes de verbes?*

R. Non : on ne peut réduire en passifs que les verbes véritablement actifs.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que n'y ayant que le verbe actif par lequel on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe, il n'y a aussi que le verbe actif dont le régime absolu puisse devenir sujet ou nominatif du même verbe au passif. Ainsi je ne puis pas faire un passif du verbe *parler*, ni dire, *je suis parlé*, parce que l'action de parler ne passant pas hors du sujet qui en est le principe, elle ne peut se terminer directement à moi, & je ne puis en être ni le sujet ni l'objet : au lieu que je puis être le sujet de l'action de *vaincre*, & l'objet de l'action d'*aimer*, & conséquemment dire dans une signification passive, *je suis vaincu, je suis aimé*.

D. *Qu'arrive-t-il donc, quand d'un verbe actif on en fait un verbe passif, sans changer le sens du discours?*

R. Il arrive que ce qui étoit nominatif du verbe actif, devient régime du verbe passif, & que ce qui étoit régime du verbe actif, devient nominatif du verbe passif.

D. *Appliquez cette réponse à un exemple.*

R. Dans cette phrase, *Dieu aime les hommes*, *aime* est un verbe actif, *Dieu* en est le nominatif, & *les hommes* en est le régime : & dans celle-ci qui est la même mise au passif, *les hommes sont aimés de Dieu*, *les hommes*, qui étoit le régime du verbe actif *aime*, est le nominatif du verbe passif *sont aimés* ; & *Dieu* qui étoit le nominatif du premier, est devenu le régime du second.

D. *Que résulte-t-il de cette explication ?*

R. Il en résulte que l'on peut encore déterminer plus particulierement ce que c'est qu'un verbe actif, & en quoi il differe d'un verbe neutre en disant que le verbe actif est celui qui signifie une action à laquelle est opposée une passion, c'est-à-dire, qu'il peut devenir passif & se conjuguer avec le verbe substantif *être*. Ainsi *aimer*, *battre*, *lire*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire *être aimé*, *être battu*, *être lu*, avec la signification passive.

Au lieu que le verbe neutre, lors même qu'il signifie une action, est celui dont l'action n'a pas de passion qui y soit opposée : ensorte qu'on ne peut jamais en faire un passif, ni le conjuguer avec le verbe substantif *être*. D'où il s'ensuit que quoique les verbes *parler*, *dîner*, *marcher*, expriment des actions, cependant ils sont neutres ; parce qu'on ne peut pas dire ; *être parlé*, *être dîné*, *être marché*, dans un sens passif.

Il n'y a rien de contraire à cette regle dans les verbes neutres qui se conjuguent avec le verbe *être*, parce que ce verbe n'y est pas employé comme substantif, mais qu'il y tient simplement la place de l'auxiliaire *avoir*, & qu'il ne donne pas la signification passive aux verbes auxquels il est joint. Ainsi *je suis tombé*, *je suis arrivé*, signifient la même chose que si l'on pouvoit dire, *j'ai tombé*, *j'ai arrivé*.

D. *Quel est le régime du verbe passif?*

R. C'est toujours un ablatif, ou *par* avec un accusatif, comme, *je suis connu du Roi. J'ai été maltraité par mon frere.*

D. *N'y a-t-il pas quelque regle, pour savoir quand le verbe passif régit un ablatif, ou* par *avec un accusatif?*

R. Oui : on peut dire en général que quand le verbe passif exprime une action purement intentionnelle, c'est-à-dire une opération de l'ame, il doit avoir un ablatif pour régime, comme dans ces phrases, *la vertu est admirée de tout le monde. Vous êtes souhaité de tous vos amis, &c.*

Mais quand l'action exprimée par le verbe passif, est une action matérielle ou qui participe des sentimens de l'ame & des mouvemens du corps; alors le régime du verbe passif est ordinairement *par* avec un accusatif : comme quand on dit, *Rome fut bâtie par Romulus. Votre discours a été loué par les plus habiles gens, &c.*

Des Verbes réfléchis & réciproques.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe reflêchi?*

R. C'est un verbe dont le nominatif & le

régime

régime signifient la même personne ou la même chose : en sorte que le sujet qui agit, agit sur lui-même, & est en même-temps le sujet ou l'objet de l'action.

D. *Expliquez cette définition par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *je me blesse*, *je me connois*, c'est moi qui suis le principe des actions de *blesser* & de *connoître*, & je suis en même-temps le sujet de la premiere, & l'objet de la seconde, puisque dans l'une & dans l'autre j'agis sur moi-même; & que c'est moi, non-seulement qui blesse & qui connois, mais encore qui suis blessé & qui suis connu. Par conséquent *je me blesse* & *je me connois*, sont des verbes réfléchis.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer dans cette sorte de verbes, le rapport du nominatif du verbe avec son régime ?*

R. On se sert des pronoms conjonctifs *me*, *te*, *se*, pour les trois personnes du singulier, & des pronoms conjonctifs *nous*, *vous*, *se*, pour les trois personnes du pluriel.

D. *Comment emploie-t-on ces pronoms conjonctifs avec les verbes réfléchis ?*

R. On les met entre le nominatif du verbe & le verbe. Ainsi il faut dire, *Je* ME *chagrine*. *Tu* TE *satisfais*. *L'homme* SE *trompe* ou *il* SE *trompe*. *Ma sœur* SE *perfectionne* ou *elle* SE *perfectionne*. *Nous* NOUS *amusons*. *Vous* VOUS *perdez*. *Les jeunes gens* SE *corrompent* ou *ils* SE *corrompent*. *Les femmes* SE *parent* ou *elles* SE *parent*.

D. *Toutes les fois qu'il se trouve un pronom*

conjonctif entre le nominatif & un verbe, ce verbe est-il réfléchi?

R. Non: il faut encore que ce pronom conjonctif se rapporte à la même personne ou à la même chose que le nom ou le pronom personnel qui exprime le nominatif du verbe. Ainsi *vous me louez*, n'est pas un verbe réfléchi, parce que *vous* & *me* se rapportent à deux personnes différentes.

D. *Que s'ensuit-il de l'idée que vous venez de donner du verbe réfléchi?*

R. Il s'ensuit que tous les verbes actifs peuvent devenir réfléchis, dès-que le sujet qui agit, peut agir sur lui-même. Ainsi *je flatte* est un verbe actif, & il devient réfléchi, quand je dis, *je me flatte.*

D. *Pourquoi avez-vous fait une classe séparée des verbes réfléchis?*

R. A cause de la signification qui leur est propre & que nous venons d'expliquer, & d'ailleurs parce qu'ils sont toujours accompagnés du pronom conjonctif dans les personnes de chaque temps, & qu'ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être* dans leurs temps composés.

D. *Combien y a-t-il de sortes de Verbes réfléchis?*

R. Il y en a de deux sortes, *les Verbes réfléchis par la signification, & les verbes réfléchis par l'expression.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis par la signification?*

R. Ce sont ceux qui signifient véritablement l'action d'un sujet qui agit directement ou indirectement sur lui-même, comme, *je me justifie. Vous vous faites tort.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes réfléchis par la signification ?*

R. Il y en a de trois sortes ; *les verbes réfléchis directs*, *les verbes réfléchis indirects*, *& les verbes réfléchis passifs.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis directs ?*

R. Ce sont ceux qui expriment l'action d'un sujet qui agit directement sur lui-même : c'est-à-dire, qui ont le pronom conjonctif pour régime absolu : comme quand je dis, *Pierre se félicite*, *Pierre* agit directement sur lui-même ; & conséquemment le pronom conjonctif *se* qui se rapporte à *Pierre*, est le régime absolu du verbe *félicite.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis indirects ?*

R. Ce sont ceux qui expriment l'action d'un sujet qui n'agit qu'indirectement sur lui-même : c'est-à-dire, qui ont le pronom conjonctif pour régime relatif, & qui ont d'ailleurs un régime absolu différent du nominatif du verbe : comme quand je dis, *Pierre se donne un habit*, *Pierre* n'agit qu'indirectement sur lui-même, & conséquemment le pronom conjonctif *se* qui se rapporte à *Pierre*, n'est que le régime relatif du verbe *donne*, dont le régime absolu est *un habit.*

D. *En quel cas sont les pronoms conjonctifs dans l'une & dans l'autre sorte de verbes réfléchis ?*

R. Ils sont toujours à l'accusatif, comme régimes absolus, dans les verbes réfléchis directs : *Pierre se félicite*, c'est-à-dire, *Pierre félicite soi* ; & ils sont toujours au datif, comme régimes relatifs, dans les verbes réfléchis indirects : *Pierre se donne un habit*, *c'est-à-dire*, *Pierre donne un habit à soi*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis passifs?*

R. Ce sont ceux dont le nominatif exprime une chose inanimée & incapable d'action; comme quand je dis, *cette histoire se raconte différemment; l'histoire* est une chose inanimée & incapable d'agir.

D. *Pourquoi les appellez-vous verbes réfléchis passifs?*

R. Parce qu'ils ont ordinairement une signification passive, & qu'ils peuvent être changés en verbes passifs. Ainsi au lieu de dire, *cette histoire se raconte différemment*, on peut dire, *cette histoire est racontée différemment.*

D. *Le nominatif des verbes réfléchis passifs exprime-t-il toujours une chose inanimée?*

R. Il y a quelques occasions où il exprime une personne: mais alors le verbe ne peut être pris que dans une signification passive, parce que la personne n'agit pas sur elle-même, & qu'elle est au contraire le sujet de l'action exprimée par le verbe. Ainsi quand on dit, *Susanne s'est trouvée innocente du crime dont on l'accusoit*, c'est comme si l'on disoit, *Susanne a été trouvée innocente du crime dont on l'accusoit.*

D. *En quels cas sont les pronoms conjonctifs dans les verbes réfléchis passifs?*

R. Ils sont toujours censés être à l'accusatif, comme dans les verbes réfléchis directs.

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis par l'expression?*

R. Ce sont ceux qui, sans signifier l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, sont joints & conjugués avec les pronoms conjonctifs *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *se*; & on peut les regarder

comme de véritables verbes neutres qui se conjuguent de même que les verbes réfléchis par la signification.

D. *Donnez des exemples de ces verbes réfléchis par l'expression.*

R. *Je me repens de ma faute. Je me meurs. Je m'en vais à Rome. Je m'apperçois de mon erreur*; sont des verbes qui expriment des actions simples, & qui ne signifient pas plus que si je disois, *Je suis repentant de ma faute. Je meurs. Je vais à Rome. J'apperçois mon erreur*; où l'on voit que le sujet n'agit pas sur lui-même.

D. *Conjuguez un verbe réfléchi.*

R.

INDICATIF.

Présent.

Je me repens.
Tu te repens.
Il se repent.
Nous nous repentons.
Vous vous repentez.
Ils se repentent.

Imparfait.

Je me repentois, &c.

Prétérit.

Je me repentis.
Tu te repentis.
Il se repentit.
Nous nous repentîmes.
Vous vous repentîtes.
Ils se repentirent.

Prétérit indéfini.

Je me *suis* repenti *ou* repentie.
Tu t'es repenti *ou* repentie.
Il s'est repenti, ou *elle s'est* repentie.
Nous nous *sommes* repentis *ou* repenties.
Vous vous *êtes* repentis *ou* repenties.
Ils se *sont* repentis, ou *elles* se *sont* repenties.

Prétérit antérieur.

Je me *fus* repenti *ou* repentie.
Tu te *fus* repenti *ou* repentie.
Il se *fut* repenti, ou *elle* se *fut* repentie.
Nous nous *fûmes* repentis *ou* repenties.
Vous vous *fûtes* repentis *ou* repenties.
Ils se furent repentis, ou *elles* se *furent* repenties.

Plusque-parfait.

Je m'étois repenti *ou* repentie.
Tu t'étois repenti *ou* repentie.
Il s'étoit repenti, *ou elle s'étoit* repentie.
Nous nous *étions* repentis *ou* repenties.
Vous vous *étiez* repentis *ou* repenties.
Ils s'étoient repentis, ou *elles s'étoient* repenties.

Futur.

Je me repentir*ai*, &c.

FUTUR-PASSÉ.

Je me *serai* repenti *ou* repentie.

Tu te *seras* repenti *ou* repentie.

Il se *sera* repenti ; ou *elle* se *sera* repentie.

Nous nous *serons* repentis *ou* repenties.

Vous vous *serez* repentis *ou* repenties.

Ils se *seront* repentis, ou *elles* se *seront* repenties.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je me *repentirois*, &c.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Je me *serois* ou *je* me *fusse* repenti *ou* repentie.

Tu te *serois* ou *tu* te *fusse* repenti *ou* repentie.

Il se *seroit* ou *il* se *fût* repenti, ou *elle* se *seroit* ou *elle* se *fût* repentie.

Nous nous *serions* ou *nous* nous *fussions* repentis *ou* repenties.

Vous vous *seriez* ou *vous* vous *fussiez* repentis *ou* repenties.

Ils se *seroient* ou *ils* se *fussent* repentis ; ou *elles* se *seroient* ou *elles* se *fussent* repenties.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Répens-toi.

Qu'il se repente.

Repentons-nous.

Repentez-vous.

Qu'ils se repentent.

SUBJONCTIF.

ou

CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Que je me repente, &c.

IMPARFAIT.

Que je me repentisse.

Que tu te repentisses.

Qu'il se repentît.

Que nous nous repentissions

Que vous vous repentissiez.

Qu'ils se repentissent.

PRÉTÉRIT.

Que je me *sois* repenti *ou* repentie.

Que tu te *sois* repenti *ou* repentie.

Qu'il se *soit* repenti, ou *qu'elle* se *soit* repentie.

Que nous nous *soyons* repentis *ou* repenties.

Que vous vous *soyez* repentis *ou* repenties.

Qu'ils se *soient* repentis, ou *qu'elles* se *soient* repenties.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que je me *fusse* repenti *ou* repentie.

Que tu te *fusses* repenti *ou* repentie.

Qu'il se *fût* repenti, ou *qu'elle* se *fût* repentie.

Que nous nous *fussions* repentis *ou* repenties.

Que vous vous *fussiez* repentis *ou* repenties.

Qu'ils se *fussent* repentis, ou *qu'elles* se *fussent* repenties.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Se repentir.

PRÉTÉRIT.

S'être repenti *ou* repentie.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Se repentant.

PRÉTÉRIT.

S'étant repenti *ou* repentie.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Repenti *ou* repentie.

GÉRONDIF.

En se repentant ou se repentant.

D. *Quel est le régime des verbes réfléchis?*

R. 1. Les verbes réfléchis directs ont toujours un régime absolu qui est le pronom conjonctif, & quelquefois un régime relatif distingué du nominatif du verbe. Par exemple, *s'aimer*, *s'admirer*, n'ont pour régime que le pronom conjonctif: mais *s'amuser*, *s'offenser*, peuvent encore avoir un régime relatif; car on dit, *Je m'amuse au jeu. Vous vous offensez de mes paroles.*

Il en est de même des verbes réfléchis passifs: *Ce bruit se répand. Les métaux se tirent des entrailles de la terre.*

2. Les verbes réfléchis indirects ont toujours le pronom conjonctif pour régime relatif, & souvent un régime absolu différent du nominatif du verbe, comme dans cette phrase, *Vous vous attirerez le mépris de tout le monde*, c'est-à-dire, *vous attirerez à vous le mépris de tout le monde* : *à vous* est le régime relatif & *le mépris* est le régime absolu. Mais dans cette autre phrase, *Vous vous nuisez par votre conduite*, il n'y a qu'un régime relatif sans régime absolu: *vous nuisez à vous par votre conduite.*

Quelquefois pour donner plus de force à l'expression, on double le régime absolu des verbes réfléchis directs, & le régime relatif des verbes réfléchis indirects, en mettant après le verbe, le pronom personnel qui répond au pronom conjonctif, & en y ajoutant *même.* Ainsi on dit, *se tuer soi-même. Je me trompe moi-même. Vous vous détriez vous-même. Il se loue lui-même. Nous nous donnons des louanges à nous-mêmes. Il se font tort à eux-mêmes.*

3. Quoique les verbes réfléchis par l'expression n'aient pas proprement de régime absolu, puisque ce sont des verbes neutres, & que les pronoms conjonctifs qui y sont joints, ne signifient rien ; cependant on regarde les pronoms conjonctifs comme étant à l'accusatif. Mais ils ont ordinairement des régimes relatifs ; car on dit, *je me repens de ma faute. Vous vous appercevez de mon chagrin. Je m'en vais à Rome.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réciproques ?*

R. Ce sont des verbes qui se conjuguent, comme les verbes réfléchis, avec les pronoms conjonctifs ; & qui en sont différents en ce qu'ils signifient l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, ou directement, comme quand on dit, *Ils se battent tous deux* ; *nous nous aimons les uns les autres* ; ou indirectement, comme quand on dit, *vous vous dites des injures* ; *nous nous écrivons souvent.*

On voit que dans ces verbes les pronoms conjonctifs ne peuvent pas véritablement se rapporter au nominatif du verbe ; car quand je dis *Pierre & Antoine se battent*, je ne veux pas dire, que *Pierre se bat lui-même*, ni qu'*Antoine se bat lui-même*, ce qui fait que ces verbes ne peuvent pas être appellés *réfléchis* ; mais que *Pierre bat Antoine*, & qu'*Antoine bat Pierre*, ou *qu'ils se battent réciproquement* ; & voilà pourquoi il est plus exact de les appeller *réciproques.*

Il est aisé d'appercevoir que les verbes réciproques exprimant l'action de deux ou de plu-

ſieurs ſujets qui agiſſent les uns ſur les autres, ils ne peuvent avoir pour nominatif qu'un nom collectif ou un nom au pluriel, & que par conſéquent les pronoms conjonctifs qui les accompagnent ne peuvent être que ceux du pluriel, *nous*, *vous*, *ſe*, & jamais, *me*, *te*. D'où il s'enſuit que ces verbes ſe conjuguent ſeulement dans chaque temps par les trois perſonnes du pluriel, *Nous nous battons*, *vous vous battez*, *ils ſe battent*.

Quoique les verbes réfléchis par l'expreſſion n'expriment pas proprement l'action d'un ſujet qui agit ſur lui-même, & qu'il ſemble que par cette raiſon ils ne devroient pas être appellés *réfléchis*; cependant on ne peut pas dire que cette dénomination ſoit abſolument impropre, parce que ſi l'on ne voit pas le rapport du pronom conjonctif avec le nominatif du verbe, il eſt certain au moins que ce pronom ne ſe rapporte pas à un autre nom, & qu'il y a lieu de préſumer que dans l'origine, le rapport du nominatif du verbe & du pronom étoit plus ſenſible qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Au lieu que dans les verbes réciproques, le ſujet qui agit eſt toujours conſtamment différent de celui ſur qui tombe l'action, & que par conſéquent le pronom conjonctif ne s'y rapporte jamais au nominatif du verbe. Voilà pourquoi ces verbes ne peuvent pas être mis au nombre des verbes réfléchis.

Pour déterminer la ſignification de ces verbes, & la reſtreindre au ſens réciproque, il eſt quelquefois néceſſaire d'y ajouter les mots

l'un l'autre, *les uns les autres*, ou *réciproquement*, ou *entre*, & ce dernier se joint au verbe de maniere qu'il en fait partie, sans quoi le verbe pourroit être pris pour un verbe réfléchi. Ainsi quand je dis simplement, *Pierre & Antoine se louent à tout moment*, on peut entendre que *Pierre & Antoine se louent eux-mêmes*, & alors c'est un verbe réfléchi. Mais si je dis, *Pierre & Antoine se louent l'un l'autre*, *se louent réciproquement*, ou *s'entre-louent*, le verbe est nécessairement déterminé à la signification réciproque.

Le mot *entre* peut se joindre à tous les verbes réciproques, & l'on dit, *s'entre-battre*, *s'entr'aimer*, *s'entre-dire*, *&c.*

Il y a des verbes réciproques directs, & indirects, suivant que les sujets agissent directement ou indirectement les uns sur les autres.

Les pronoms conjonctifs sont à l'accusatif, comme régimes absolus, dans les verbes réciproques directs; *Pierre & Antoine se louent l'un l'autre*; c'est-à-dire, *Pierre loue Antoine*, & *Antoine loue Pierre*; & ils sont au datif, comme régimes relatifs, dans les verbes réciproques indirects: *Pierre & Antoine se donnent des louanges*, c'est-à-dire, *Pierre donne des louanges à Antoine*, & *Antoine donne des louanges à Pierre*.

Du Verbe impersonnel.

D. *Quelle est la véritable idée d'un Verbe impersonnel?*

R. C'est celle d'un verbe qui n'auroit aucun rapport de personnes ni de nombres, c'est-à-

dire, dont l'affirmation ou la signification ne se rapporteroit à aucun sujet.

D. *Y a-t-il des verbes de cette nature?*

R. Non: parce que dans quelque verbe que ce puisse être on ne peut affirmer quelque chose, que ce ne soit d'un sujet, & par conséquent qu'il n'y ait un nominatif du verbe de quelqu'une des trois personnes.

D. *Quels sont donc les verbes que l'on appelle communément* impersonnels?

R. Ce sont ceux que l'on n'emploie qu'à la troisieme personne du singulier, comme *il faut*, *il importe*.

D. *Qu'est-ce que ces verbes ont encore de particulier?*

R. C'est qu'étant précédés du nom *il*, ils n'expriment jamais d'action, & qu'ils ne paroissent pas avoir de nominatif du verbe.

D. *Le pronom* il *n'est-il pas aux verbes impersonnels ce qu'il est aux autres verbes?*

R. Non: dans tous les verbes qui ne sont pas impersonnels, le pronom *il* tient lieu d'un nom déjà exprimé, & qu'il n'est pas difficile d'y substituer, comme dans ces phrases, *Si Annibal eût su profiter de sa victoire, il étoit en état de détruire l'Empire Romain*; on voit que *il* est mis pour *Annibal*: *Annibal étoit en état, &c.* au lieu que dans les verbes impersonnels, tels que sont, *il pleut*, *il neige*, on ne peut mettre à la place de *il* aucun nom qui ait déjà été exprimé dans le discours.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes impersonnels?*

R. On peut en considérer de deux sortes; savoir, les verbes impersonnels de leur nature, c'est-à-dire, qui ne sont jamais employés qu'à la troisieme personne, comme *il pleut*, *il faut*, *il importe*, *&c.* & ceux qui sont tantôt impersonnels & tantôt personnels, c'est-à-dire, qui ne sont quelquefois susceptibles que de la troisieme personne, & quelquefois s'emploient dans toutes les autres, comme *convenir*, qui est impersonnel dans cette phrase, *il convient que je me retire*; & personnel dans celle-ci, *je conviens de ma faute.*

D. *Comment pourra-t-on connoître quand les verbes de cette espece, mis à la troisieme personne du singulier, seront personnels ou impersonnels?*

R. Un verbe à la troisieme personne du singulier sera personnel, quand on pourra mettre à la place du pronom *il*, quelque nom déjà exprimé; & il sera impersonnel, quand on ne pourra pas mettre de nom à la place du même pronom *il.*

D. *Appliquez cette regle à des exemples.*

R. Dans cette phrase, *Le dessein est un amusement honnête* : IL CONVIENT *aux jeunes gens*; je puis mettre *dessein* à la place de *il*, & dire, *le dessein convient aux jeunes gens*: par conséquent *il convient* est un verbe personnel.

Dans cette autre phrase, *le dessein est un amusement honnête* : IL CONVIENT *que les jeunes gens s'y exercent*; je ne puis mettre *dessein* ni aucun autre nom à la place de *il*, & il seroit absurde de dire, *le dessein convient que les jeunes gens s'y exercent* : par consé-

quent *il convient* est impersonnel en cette occasion.

D. *Les verbes impersonnels sont-ils en grand nombre ?*

R. Non : ils se réduisent à peu près à ceux-ci.

AGIR : *il s'agit d'une affaire importante.*

ALLER : *il y va de ma gloire.*

ARRIVER : *il arrive souvent qu'on prend le mensonge pour la vérité.*

Y AVOIR : *il y a très-peu de gens qui étudient leur langue. Il y a tout à craindre, &c.*

CONVENIR : *il convient que les jeunes gens parlent peu.*

ECLAIRER : *il éclaire avant que de tonner.*

ENNUYER : *il m'ennuie d'attendre.*

S'ENSUIVRE : *si deux choses sont égales à une troisieme, il s'ensuit quelles sont égales entre elles.*

ETRE, suivi d'un adjectif sans substantif : *il est juste, il est nécessaire, il est utile, il est dangereux, il est rare, &c. Il est juste, il est nécessaire de rapporter toutes ses actions à Dieu.*

Etre, impersonnel, s'emploie à peu près dans le même sens & dans les mêmes occasions que *y avoir, il est des hommes assez méchants pour, &c.* ou, *il y a des hommes assez méchants pour.* Mais quand il est avec une négation, il faut examiner si cette négation marque une exclusion de la chose même, ou simplement de ce qui la qualifie ou la modifie. Dans le premier cas, on ne peut se servir que du verbe *y avoir* : *il n'y a personne à la maison*, & non, *il n'est personne à la maison.* Dans le second cas, on peut communément emplo-

yer l'un aussi bien que l'autre : *il n'est rien ; ou, il n'y a rien de si incertain que l'heure de la mort.*

Faire : *il fait beau, il fait chaud, il fait froid, &c.*

Il faut, sans infinitif : *il faut aimer Dieu par dessus toutes choses.*

Geler : *il gele.*

Grêler : *il grêle.*

Il importe, dont l'infinitif *importer* n'est presque pas en usage : *il importe à la républi-que que les méchants soient connus.*

Neiger : *il neige.*

Paroitre : *Il paroît quelquefois que les animaux agissent par connoissance.*

Pouvoir : *il se peut*, ou *il peut se faire que les sens nous trompent.*

Plaire : *il plaît quelquefois à Dieu de nous éprouver par des adversités temporelles.*

Pleuvoir : *il pleut.*

Sembler : *il semble que la terre soit immobile.*

Suffire : *il suffit que je vous l'ordonne.*

Tenir : *il ne tient pas à moi que vous ne soyez content.*

Tonner : *il tonne.*

Valoir : *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, &c.*

D. *N'avez-vous pas fait entendre que les verbes qu'on appelle impersonnels, ne le sont pas véritablement ?*

R. Oui : j'ai dit qu'on ne pouvoit employer un verbe pour affirmer, qu'il n'eût un sujet ou un nominatif, & par conséquent qu'il ne fût personnel.

D. *Quelle différence y a-t-il donc à l'égard du nominatif, entre les verbes personnels & les verbes impersonnels?*

R. C'est que le nominatif des verbes personnels étant joint au verbe, ou ayant déjà été exprimé dans le discours, se connoît aisément; au lieu que le nominatif des verbes impersonnels, est plus enveloppé & plus difficile à trouver, parce qu'il n'est pas énoncé, ou ne l'est que d'une maniere confuse.

D. *Expliquez cela par quelques exemples.*

R. Dans *il pleut*, le pronom *il*, tient lieu de quelque chose qui est nominatif du verbe, & le représente. Ce nominatif qui est renfermé dans la signification même du verbe *pleut*, est *pluie*. Ainsi quand on dit, *il pleut*, c'est comme si l'on disoit, *il pluie est*, *quelque chose qui est la pluie est*, ou *la pluie est*.

Dans *il fait chaud*, *il est six heures*; *il me plaît de faire cela*; *il*, tient lieu du nominatif qui est après le verbe, & c'est comme qui diroit, *il chaud*, ou *le chaud se fait*, ou *le chaud existe*: *il six heures*, ou *le temps six heures*, ou *le temps qu'on appelle six heures est*; *il de faire*, *l'action ou le mouvement de faire cela me plaît*, ou *est mon plaisir*.

Dans la phrase, *il arrive souvent qu'on prend le mensonge pour la vérité*; *il*, tient lieu de quelque chose qui est le nominatif du verbe *arrive*, & ce nominatif est exprimé dans le reste de la phrase: car ce qui arrive souvent, c'est qu'on prend le mensonge pour la vérité. Ainsi cette phrase veut dire, *une chose, qui est qu'on prend le mensonge pour la vérité, arrive souvent*: où l'on voit que le verbe *arrive* a un nominatif.

Y avoir, qui est d'un grand usage dans la langue françoise, tient toujours lieu du verbe *être*; car quand on dit, *il y a tout à craindre*: *il y a très-peu de gens qui étudient leur langue*; c'est comme si l'on disoit, *tout est à craindre*: *très-peu de gens sont qui étudient leur langue*.

Ce verbe est toujours suivi de son nominatif, & il est mis au nombre des impersonnels, parce qu'il ne s'emploie jamais qu'à la troisieme personne du singulier, quoique son nominatif soit le plus souvent au pluriel, comme on l'a vu dans l'exemple précédent.

Le pronom qui tient lieu du nominatif de ce verbe, quand il n'est pas exprimé, est *en* qui se met entre *y* & les temps d'*avoir*: *il y en a*, *il y en avoit*, *&c.*

Le verbe *être* s'emploie aussi quelquefois, comme on l'a déjà observé, de la même maniere & dans la même signification que le verbe *y avoir*. Ainsi on pourroit dire, *il est très-peu de gens qui étudient leur langue*.

Ces exemples suffiront pour faire connoître qu'on peut découvrir de même des nominatifs pour tous les autres verbes qu'il a plu aux Grammairiens d'appeller impersonnels.

D. *Comment peut-on encore regarder les verbes impersonnels?*

R. Comme des expressions abrégées qui suppléent à des phrases ou discours plus étendus. Ainsi *il m'importe*, veut dire, *mon avantage demande*; *il faut que je*, veut dire, *mon devoir exige que je*, *&c.*

D. *Pourquoi ces verbes ne sont-ils employés qu'à la troisieme personne du singulier?*

R. Parce qu'ils renferment dans leur signi-

fication, un ſujet ou nominatif qui ne peut être que de la troiſieme perſonne du ſingulier, comme *la pluie* dans *il pleut*, *la grêle* dans *il grêle*, *la neige* dans *il neige*, *le tonnerre* dans *il tonne*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres verbes qui approchent de la forme des verbes imperſonnels?*

R. Oui, 1. Il y en a quelques-uns qui, comme les verbes *il y a*, & *il eſt*, ſont quelquefois ſuivis de leurs nominatifs, & ſe mettent à la troiſieme perſonne du ſingulier, quoique ces nominatifs ſoïent au pluriel: comme quand on dit, *il ſe répand des bruits déſavantageux ſur votre compte. Il arriva plusieurs couriers portant la même nouvelle*; au lieu de dire, *des bruits ..... ſe répandent. Pluſieurs couriers .... arriverent*, *&c.*

2. Les verbes précédés du pronom général *on*, comme *on dit*, *on aime*, *on répond*, *&c.* dont il eſt à propos de parler avec quelque étendue.

D. *Quelle raiſon a-t-on eue de mettre au rang des imperſonnels, les verbes précédés du pronom général* on?

R. C'eſt parce qu'ils ne s'emploient qu'à la troiſieme perſonne du ſingulier avec ce pronom, & qu'ils ſe rendent ſouvent en latin par les verbes imperſonnels. Mais le mot *on* étant, comme nous avons dit page 81, un véritable pronom de la troiſieme perſonne du ſingulier, qui dans ſon origine ſignifie *homme*, le verbe qui y a rapport, & dont il eſt le nominatif, doit néceſſairement être mis à la troiſieme perſonne du ſingulier; & ainſi il n'eſt pas plus imperſonnel que s'il avoit

tout autre nominatif de la troisieme personne du singulier.

D. *Quels verbes peuvent être précédés du pronom général* on ?

R. Tous les verbes, à l'exception des impersonnels de leur nature. Ainsi on dira, *on est, on aime, on tombe, on est puni, on se promene, on convient*. Mais on ne dira pas, *on importe, on faut, on pleut, &c.* parce que ces verbes ne peuvent pas avoir *homme* pour nominatif.

D. *Ce pronom apporte-t-il quelque changement dans les verbes qu'il précede ?*

R. Non : ils sont de même nature, ils ont les mêmes régimes, & les mêmes propriétés que s'ils étoient à la suite d'un autre nominatif.

D. *Y a-t-il en latin ou en grec un pronom qui réponde à notre pronom général* on ?

R. Non : mais on en rend ordinairement la signification dans ces langues, en mettant le verbe au passif : en sorte que s'il y a un régime absolu, il devienne nominatif du verbe : car c'est la même chose de dire, *on estime la sagesse*, ou *la sagesse est estimée. On croit que Pharamond a établi la loi salique*, ou *Pharamond est cru avoir établi la loi salique, &c.*

D. *Comment se conjuguent les verbes impersonnels ?*

R. Ils se conjuguent comme les autres verbes, excepté qu'ils n'ont dans chaque temps, que la troisième personne du singulier précédée du pronom *il*.

D. *Conjuguez les deux verbes impersonnels* il faut *&* il y a.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Il faut.

IMPARFAIT.

Il fall*oit*.

PRE'TE'RIT.

Il fall*ut*.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

Il a fallu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Il eut fallu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il avoit fallu.

FUTUR.

Il faud*ra*.

FUTUR-PASSE'.

Il aura fallu.

CONDITIONNEL PRESENT.

Il faud*roit*.

CONDITIONNEL PASSE'.

Il auroit ou *il eût* fallu.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Qu'il faill*e*.

IMPARFAIT.

Qu'il fallû*t*.

PRE'TE'RIT.

Qu'il ait fallu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Qu'il eût fallu.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'TE'RIT.

Ayant fallu.

Les temps & les modes qui manquent à ce verbe ne sont pas en usage.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Il y a.

IMPARFAIT.

Il y av*oit*.

PRE'TE'RIT.

Il y eu*t*.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

Il y *a* eu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Il y *eut* eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il y *avoit* eu.

FUTUR.

Il y *aura*.

FUTUR-PASSE'.

Il y *aura* eu.

CONDITIONNEL PRESENT.

Il y aur*oit*.

CONDITIONNEL PASSE'.

Il y *auroit* ou *il* y *eût* eu.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Qu'il y ait.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Qu'il y ait.

IMPARFAIT.

Qu'il y eû*t*.

PRE'TE'RIT.

Qu'il y *ait* eu

PLUSQUE-PARFAIT.

Qu'il y *eût* eu.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Y avoir.

PRE'TE'RIT.

Y *avoir* eu.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'SENT.

Y ay*ant*.

PRE'TE'RIT.

Y *ayant* eu.

D. *Conjuguez un verbe impersonnel avec le pronom général* On.

R.

INDICATIF.

PRÉSENT.

On aim*e*.

IMPARFAIT.

On aim*oit*.

PRÉTÉRIT.

On aim*a*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

On *a* aimé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

On *eut* aimé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR indéfini.

On *a eu* aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

On *avoit* aimé.

FUTUR.

On aimer*a*.

FUTUR-PASSÉ.

On *aura* aimé.

CONDITIONNEL PRESENT.

On aimer*oit*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

On *auroit* ou on *eût* aimé.

IMPERATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Qu'on aim*e*.

SUBJONCTIF.

ou

CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Qu'on aim*e*.

IMPARFAIT.

Qu'on aimâ*t*.

PRÉTÉRIT.

Qu'on *ait* aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Qu'on *eût* aimé.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Aim*er*.

Le reste comme dans la premiere conjugaison.

D. *Quel est le régime des verbes impersonnels?*

R. Quelques-uns n'en ont point du tout, comme, *il pleut*, *il tonne.*

D'autres ont des régimes relatifs, comme, *il importe aux hommes de bien vivre.*

Ce qui paroît régime à l'égard de quelques autres, n'en est proprement que le nominatif, suivant ce que nous avons dit, comme, *écu*, *homme*, *beau*, dans, *il me faut un écu: il y a des hommes: il fait beau.*

Des Verbes auxiliaires.

D. *De quelle eſpece de verbes nous reſte-t-il à parler ?*

R. Des verbes auxiliaires.

D. *Qu'eſt-ce qu'un verbe auxiliaire ?*

R. C'eſt, ſuivant l'etymologie du mot *auxiliaire*, un verbe qui ſert comme de ſecours aux autres pour former divers temps.

D. *Combien y a-t-il de verbes auxiliaires ?*

R. Deux; *avoir*, & *être.*

D. *Ces verbes ſont-ils toujours employés comme auxiliaires ?*

R. Non: ils ne ſont auxiliaires que quand ils ſont joints aux participes paſſifs des autres.

D. *Que ſont-ils donc indépendamment des participes paſſifs des autres verbes ?*

R. *Avoir*, eſt par lui-même un verbe actif qui ſignifie la même choſe que *poſſéder*, *j'ai de l'argent*, c'eſt-à-dire, *je poſſede de l'argent.* *Être*, eſt, comme nous avons dit, un verbe ſubſtantif, dont l'uſage propre eſt de lier un attribut avec un ſujet: *l'Égliſe eſt infaillible.*

D. *Quels ſont les temps des verbes, qui ſe forment par la jonction des verbes auxiliaires avec le participe paſſif?*

R. Ce ſont dans les verbes actifs, neutres, réfléchis, réciproques, & imperſonnels, tous les temps qui marquent un paſſé, à l'exception du prétérit ſimple. Ainſi,

Avoir & *être* forment le prétérit de l'infinitif; *avoir aimé*: *être tombé*: *s'être repenti.*

J'ai & *je ſuis*, forment le prétérit indéfini: *J'ai aimé*: *je ſuis tombé*: *je me ſuis repenti*: *il a fallu.*

J'avois & *j'étois*, forment le plusque-parfait de l'indicatif : *j'avois aimé*; *j'étois tombé* : *je m'étois repenti* : *il avoit fallu.*

J'eus & *je fus*, forment le prétérit antérieur : *j'eus aimé* : *je fus tombé* : *je me fus repenti* : *il eut fallu.*

J'aurai & *je serai*, forment le futur passé; *j'aurai aimé* : *je serai tombé* : *je me serai repenti* : *il aura fallu.*

J'aurois ou *j'eusse*, & *je serois* ou *je fusse*, forment le conditionnel passé : *j'aurois* ou *j'eusse aimé* : *je serois* ou *je fusse tombé* : *je me serois* ou *je me fusse repenti* : *il auroit* ou *il eût fallu.*

Que j'aie & *que je sois*, forment le prétérit du subjonctif : *que j'aie aimé* : *que je sois tombé* : *que je me sois repenti* : *qu'il ait fallu.*

Que j'eusse & *que je fusse*, forment le plusque-parfait du subjonctif : *que j'eusse aimé* : *que je fusse tombé* : *que je me fusse repenti* : *qu'il eût fallu.*

Ayant & *étant*, forment le prétérit du participe actif : *ayant aimé* : *étant tombé* : *s'étant repenti* : *ayant fallu.*

D. *Comment forme-t-on les temps des verbes passifs?*

R. En ajoutant un participe passif à tous les temps simples & composés du verbe *être*, on a tous les temps des verbes passifs, comme on l'a vu dans la conjugaison du verbe passif *je suis aimé*, page 261.

D. *Et les verbes* avoir & être, *avec quel verbe forment-ils leurs temps passés?*

R. Le verbe *avoir* les forme par lui-même, comme auxiliaire, avec son participe *eu* : *J'ai eu*, *j'avois eu*, *j'aurois eu*, &c.

Le verbe *être* prend ces mêmes temps d'*avoir*, & de ſon participe *été*: *j'ai été*: *j'avois été*: *j'aurois été*, *&c.*

D. *Le verbe* avoir *employé comme auxiliaire, conſerve-t-il quelque choſe de la ſignification qu'il a comme verbe actif?*

R. Non: il ne ſert alors qu'à marquer les divers rapports des temps dans les verbes dont il eſt auxiliaire.

D. *En eſt-il de même du verbe* être?

R. Non: avec certains verbes, il eſt verbe ſubſtantif en tout ou en partie, & avec d'autres, il ſe met ſimplement pour l'auxiliaire *avoir*.

D. *Avec quels verbes eſt-il ſubſtantif en tout?*

R. Avec les verbes paſſifs, parce qu'il n'y a d'autre emploi que de lier un attribut paſſif avec le ſujet, en déſignant par lui-même la perſonne, le nombre, & le temps. Ainſi dans *Pierre eſt aimé*, *eſt* marque l'union de l'amour paſſif exprimé par *aimé*, avec *Pierre*, & déſigne par lui-même une troiſieme perſonne du ſingulier du préſent.

D. *Avec quels verbes* être *n'eſt-il ſubſtantif qu'en partie?*

R. Avec les verbes neutres, les verbes réfléchis paſſifs, & les verbes réfléchis par l'expreſſion, parce qu'il y eſt mis en partie pour lui-même, en ce qu'il y joint un attribut avec un ſujet; & en partie pour l'auxiliaire *avoir*, en ce qu'il n'y déſigne pas le temps par lui-même.

D. *Eclairciſſez cette réponſe par quelques exemples.*

R. Dans ces phraſes, *Pierre eſt tombé*: *la*

nouvelle s'est trouvée fausse; Pierre s'est repenti; *est*, lie les attributs avec les sujets; mais ce n'est pas en designant le temps par lui-même, puisqu'il est au présent, & qu'il exprime un passé, étant joint aux participes de ces verbes, de même que le présent de l'auxiliaire *avoir* exprime un passé, étant joint à *aimé* dans *j'ai aimé*: ensorte que pour rendre ces phrases par le verbe substantif avec le temps qu'il désigne par lui-même, il faudroit dire, *Pierre a été tombant: la nouvelle a été trouvée fausse: Pierre a été repentant*. On voit de plus par ce changement, que la signification du passé dans la premiere expression de ces verbes, vient plutôt des participes, *tombé*, *trouvée*, & *repenti*, que du verbe *est*.

D. *Avec quels verbes* être *se met-il simplement pour l'auxiliaire* avoir?

R. C'est avec les verbes réfléchis & réciproques directs & indirects, où le verbe *être* ne fait que marquer les divers rapports des temps comme l'auxiliaire *avoir*, sans lier par lui-même l'attribut avec le sujet. En effet quand on dit, *Caton s'est tué*: *Lucrece s'est donné la mort*; c'est comme si l'on disoit, *Caton a tué soi même*: *Lucrece a donné la mort à soi-même*.

D. *Pourquoi ne peut-on pas dire que dans ces verbes, l'auxiliaire* être *lie par lui-même l'attribut avec le sujet*?

R. 1. Parce qu'étant mis pour *avoir*, le participe dont il est suivi, ne peut pas être affirmé du nominatif du verbe, ni conséquemment en être l'attribut. En effet dans les exemples précédents, on ne veut pas di-re

re que *Caton est tué*, ni que *Lucrece est donnée* ; mais au contraire que *Caton a tué*, & que *Lucrece a donné*.

2. Parce que l'auxiliaire *être* en cette occasion est censé ne faire qu'un même mot avec le participe, pour exprimer au passé l'affirmation de l'attribut, comme elle est exprimée en un seul mot dans les temps simples. Ainsi dans *Caton s'est tué : Lucrece s'est donné la mort* : *est tué*, *est donné* ne marquent précisément que l'affirmation de l'attribut au passé ; c'est-à-dire les actions de *tuer*, & de *donner*, *Caton a tué*, *Lucrece a donné*, comme on exprimeroit ces mêmes actions au présent, en disant, *Caton tue*, *Lucrece donne*, au lieu que si l'on vouloit distinguer le sujet, l'attribut, & le verbe qui les unit, dans *Caton s'est tué*, *Lucrece s'est donné la mort*, il faudroit dire, suivant la réduction que l'on peut faire des verbes adjectifs, *Caton a été tuant soi-même*, *Lucrece a été donnant la mort à soi-même*. Par où l'on voit que l'auxiliaire *être* ne lie pas par lui-même l'attribut avec le sujet dans les verbes réfléchis & réciproques directs & indirects.

D. *D'où peut venir l'usage de conjuguer les verbes réfléchis avec l'auxiliaire* être, *plutôt qu'avec l'auxiliaire* avoir ?

R. On peut conjecturer que c'est parce que l'action & la passion s'y trouvant dans le même sujet, on a été plus porté à se servir du verbe *être* qui signifie par lui-même la passion, que du verbe *avoir* qui n'auroit marqué que l'action : & en effet quand on dit *il s'est tué*, c'est comme si on disoit, *il a été*

tué par soi-même, où l'on trouve la signification passive que l'on ne trouveroit pas dans *il s'a tué.*

ARTICLE V.

Du Gérondif.

D. QU'EST-CE *que le Gérondif?*

R. C'est une inflexion du verbe, par laquelle on marque que la signification n'en est que passagere, & subordonnée à celle d'un autre verbe.

D. *Qu'entendez-vous par-là?*

R. J'entends que dans toutes les phrases où l'on emploie un gérondif, il y a toujours un autre verbe principal, auquel le gérondif a un rapport de dépendance : c'est-à-dire, que le gérondif exprime une action passagere, une circonstance d'action ou de temps, une maniere, un moyen de l'action ou de la signification du verbe principal.

D. *Ajoutez quelques exemples à cette explication.*

R. Quand Phedre dit :

Quelle importune main, EN FORMANT tous ces nœuds,
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux ?

le verbe ou l'action principale de cette phrase, est, *a pris soin d'assembler? & en formant*, n'exprime qu'une action passagere & subordonnée à la principale, en ce qu'elle n'en désigne qu'une maniere ou un moyen : puis-

que ce n'est que par la formation des nœuds, que les cheveux de Phedre ont été assemblés. De même dans cette phrase, *qui empêche de dire la vérité en riant ? dire la vérité*, est le verbe principal auquel *en riant* est subordonné, comme exprimant un moyen de *dire la vérité*.

D. *Le Gérondif est-il susceptible de genres & de nombres ?*

R. Non, il est indéclinable de sa nature, c'est-à-dire, qu'il n'admet jamais aucun changement dans sa terminaison en *ant*, à quelque genre & à quelque nombre qu'il se rapporte.

D. *La préposition en est-elle toujours jointe au gérondif ?*

R. Non : il y a des occasions où elle est supprimée : comme dans cette phrase, *Croyez-vous qu'*AGISSANT *avec tant d'imprudence, vous méritiez la confiance de vos amis ?* c'est-à-dire, *croyez-vous qu'*EN AGISSANT *avec tant d'imprudence, &c.*

Nous ferons encore mieux connoître la nature du gérondif, en l'opposant au participe actif en *ant*.

ARTICLE VI.

Conjugaisons des Verbes irréguliers & défectueux.

D. L*Es regles que vous m'avez données pour la formation des temps, ne mettent-elles pas en état de conjuguer toutes sortes de verbes ?*

R. Cela est vrai : mais on fera peut-être en-

core bien aise de trouver ici conjugués tout de suite, & dans un ordre alphabétique, les verbes irréguliers & défectueux.

Nous les diviserons par les quatre conjugaisons, & pour ne rien dire d'inutile, nous ne conjuguerons que les temps simples qui peuvent avoir quelques difficultés, nous contentant d'indiquer les autres par les premieres personnes. A l'égard des temps composés, nous n'en parlerons que quand ils auront quelque chose de particulier.

Nous y ajouterons aussi la conjugaison de quelques verbes qui, quoique réguliers, peuvent paroître difficiles à certaines personnes.

Verbes irréguliers & défectueux de la premiere Conjugaison.

Aller. Participe actif, *allant*. Participe passif, *allé* ou *été*.

Temps simples. Indicatif, présent, *je vais*, ou *je vas* moins usité, *tu vas*, *il va*, *nous allons*, *vous allez*, *ils vont*. Imparfait, *j'allois*. Prétérit, *j'allai*, ou *je fus*. Futur, *j'irai*. Conditionnel présent, *j'irois*. Impératif, *va*, *qu'il aille*, *allons*, *allez*, *qu'ils aillent*. Subjonctif, présent, *que j'aille*; *que tu ailles*, *qu'il aille*, *que nous allions*, *que vous alliez*, *qu'ils aillent*. Imparfait, *que j'allasse*.

Temps composés marquant qu'on est ou qu'on étoit encore dans l'endroit dont on parle. Prétérit indéfini, *je suis allé*. Prétérit antérieur, *je fus allé*. Plusque-parfait, *j'étois allé*. Futur-passé, *je serai allé*. Conditionnel passé, *je serois allé*. Prétérit du subjonctif,

que je sois allé. Plusque-parfait du Subjonctif, *que je fusse allé.* Prétérit de l'infinitif, *être allé,* Prétérit du participe, *étant allé.*

Temps composés marquant qu'on n'est plus ou qu'on n'étoit plus dans l'endroit dont on parle. Prét. indéf. *j'ai été.* Prét. ant. *j'eus été.* Plusq. *j'avois été.* Fut. pas. *j'aurai été.* Condit. pas. *j'aurois* ou *j'eusse été.* Prétérit du subj. *que j'aie été.* Plusq. du subj. *que j'eusse été.* Prét. du part. *ayant été.*

S'EN ALLER. Part. act. *s'en allant.* Part. passif, *allé.*

Temps simples. Ind. prés. *je m'en vais* ou *je m'en vas, tu t'en vas, il s'en va, nous nous en allons, vous vous en allez, ils s'en vont.* Imparf. *je m'en allois.* Prét. *je m'en allai* ou *je m'en fus.* Fut. *je m'en irai.* Condition. prés. *je m'en irois.* Impér. *va-t-en, qu'il s'en aille, allons-nous-en, allez-vous-en, qu'ils s'en aillent.* Subj. prés. *que je m'en aille.* Imparf. *que je m'en allasse.*

Temps composés. Prét. indéf. *je m'en suis allé, tu t'en es allé, il s'en est allé, nous nous en sommes allés, vous vous en êtes allés, ils s'en sont allés.* Prét. ant. *je m'en fus allé.* Plusq. *je m'en étois allé.* Fut. pas. *je m'en serai allé.* Condit. pas. *je m'en serois allé.* Prét. du subj. *que je m'en sois allé.* Plusq. du subj. *que je m'en fusse allé.* Prét. de l'inf. *s'en être allé.* Prét. du part. *s'en étant allé.*

EMPLOYER, & tous les verbes où *er* est précédé d'un *y* grec. Part. act. *employant.* Part. passif, *employé.*

Imparf. de l'indicatif, *j'employois, tu employois, il employoit, nous employions, vous em-*

ployiez, *ils employoient*. Préſ. du ſubj. *que nous employions*, *que vous employiez*. Les autres temps ſuivent la regle générale.

On ajoute un *i* après l'*y* grec, aux premieres & ſecondes perſonnes du pluriel de l'imparf. de l'indic. & du préſ. du ſubj. de tous les verbes qui ont le part. act. en *yant*; comme *voyant*, *eſſayant*, *&c.*

Envoyer. Fut. de l'ind. *j'enverrai.*

Puer. Préſ. de l'ind. *je pus*, *tu pus*, *il put*, *nous puons*, *vous puez*, *ils puent*. Les autres temps ſont réguliers.

Recouvrer & laisser. Ces deux verbes ne ſont pas irréguliers, & nous n'en parlons ici que parce que beaucoup de gens diſent & écrivent *recouvert* pour *recouvré*, au part. paſſif: *il a recouvert la vue*; au lieu que pour parler correctement, il faut dire, *il a recouvré la vue.*

Il eſt encore fort ordinaire d'entendre dire, *je lairai* pour *je laiſſerai*. C'eſt une faute groſſiere qu'on doit abſolument éviter.

Verbes irréguliers & défectueux de la ſeconde Conjugaiſon.

Benir Part. act. *beniſſant*. Part. paſ. *beni.* Ce verbe eſt régulier & ſe conjugue comme *finir*. Mais il a encore pour part. paſſif, *benit*, qui fait au féminin *benite*, quand il ſe dit de certaines choſes ſur leſquelles la bénédiction du Prêtre ou de l'Evêque a été donnée avec les cérémonies ordinaires: *un pain benit: des grains benits: une Abbeſſe benite: de l'eau benite: cierge benit: chandelle benite.*

BOUILLIR, & son composé *ébouillir*. Part. act. *bouillant*. Part. passif, *bouilli*.

Indic. prés. *je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent*. Imparf. *je bouillois*. Prét. *je bouillis*. Fut. *je bouillirai*. (L'Académie dit, *je bouillerai*.) Condit. prés. *je bouillirois*. Impér. *bous, qu'il bouille*. Subj. prés. *que je bouille*. Imparf. *que je bouillisse*.

COURIR, ou quelquefois *courre*, & ses composés *accourir, concourir, discourir, encourir, parcourir, recourir, secourir*. Part. act. *courant*. Part. passif, *couru*.

Indic. prés. *je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent*. Imparf. *je courois*. Prét. *je courus*. Fut. *je courrai, tu courras, il courra, nous courrons, vous courrez, ils courront*. Cond. prés. *je courrois, tu courrois, il courroit, nous courrions, vous courriez, ils courroient*. Impér. *cours, qu'il coure*. Subj. prés. *que je coure*. Imparf. *que je courusse*.

CUEILLIR, & ses composés, *accueillir, recueillir*. Part. act. *cueillant*. Part. passif, *cueilli*.

Indic. prés. *je cueille*. Imparf. *je cueillois*. Prét. *je cueillis*. Fut. *je cueillerai*. Cond. prés. *je cueillerois*. Impér. *cueille*. Subj. prés. *que je cueille*. Imparf. *que je cueillisse*.

FAILLIR. Part. act. *faillant*. Part. passif, *failli*.

Indic. prés. *je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent*. Fut. *je faudrai*.

Ce verbe n'est guere en usage qu'à l'infinitif, au prét. *je faillis*, & aux temps com-

posés, *j'ai failli, j'eus failli, j'avois failli, j'aurai failli, j'aurois failli, que j'aie failli, que j'eusse failli, avoir failli.*

Défaillir composé de *faillir*. Part. act. *défaillant*. part. passif. *défailli.*

On disoit autrefois, Indic. prés. *je défaux, tu défaux, il défaut, nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent.* Imparf. *je défaillois.* Prét. *je défaillis.* Fut. *je défaudrai.* Condit. prés. *je défaudrois.* Subj. prés. *que je défaille.* Mais on ne s'en sert plus guere qu'à l'infinitif *défaillir*, au Part. act. *défaillant*, aux temps composés, *j'ai défailli, j'eus défaillis : &c.* quelquefois encore à la troisieme personne du pluriel du prés. de l'indic. *ils défaillent*, & au prét. *je défaillis.* Il est toujours plus sûr d'avoir recours aux temps du verbe *tomber en défaillance.*

FUIR, & son composé *s'enfuir*. Part. act. *fuyant*. Part. passif, *fui.*

Indic. prés. *je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient.* Imparf. *je fuyois, nous fuyions, vous fuyiez, ils fuyoient.* Prét. *je fuis.* Fut. *je fuirai.* Impér. *fuis, qu'il fuie, fuyions, fuyez.* Subj. prés. *que je fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient.* Imparf. *que je fuisse.*

HAÏR, Part. act. *haïssant*. Part. passif *haï.*

Indic. prés. *je hais, tu hais, il hait, nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent.* *Ai* se prononce dans les trois personnes du singulier comme dans *je fais, tu fais, il fait*. L'*a* & l'*i* se prononce séparément dans le reste du verbe. Imparf. *je haïssois.* Fut. *je haïrai.* Condit. prés. *je haïrois* Impér. *hais, qu'il haïsse,*

baissons, *haissez*, *qu'ils haissent*. Subj. prés. *que je haïsse*. Imparf. *que je haïsse*. Ce verbe ne se dit guere au prét. de l'indic. ni à la seconde personne du singulier de l'impératif qui se prononce encore comme *fais*.

MOURIR. Part. act. *mourant*. Part. passif, *mort*.

Indic. prés. *je meurs*, *tu meurs*, *il meurt*, *nous mourons*, *vous mourez*, *ils meurent*; Imparf. *je mourois*. Prét. *je mourus*. Fut. *je mourrai*, *tu mourras*, *il mourra*, *nous mourrons*, *vous mourrez*, *ils mourront*, Condit. prés. *je mourrois*, *tu mourrois*, *il mourroit*, *nous mourrions*, *vous mourriez*, *ils mourroient*. Impér. *meurs*, *qu'il meure*, *mourons*, *mourez*, *qu'ils meurent*. Subj. prés. *que je meure*, *que tu meures*, *qu'il meure*, *que nous mourions*, *que vous mouriez*, *qu'ils meurent*. Imparf. *que je mourusse*. Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés : *je suis mort*, *je fus mort*, *j'étois mort*, &c.

OUIR. Part. passif, *oui*. Il n'est plus en usage qu'au Prét. *j'ouis*, à l'imparf. du Subj. *que j'ouisse*, à l'inf. *ouir*, & aux temps composés: *j'ai oui*, *j'eus oui*, *j'avois oui*, *j'aurai oui*, *j'aurois oui*, *que j'aie oui*, *que j'eusse oui*, *avoir oui*, *ayant oui*: & il est assez ordinairement suivi d'un autre verbe à l'infinitif, comme *j'ai oui dire*, *j'ai oui prêcher*, *j'ai oui raconter*. Son prés. de l'indic. étoit autrefois *j'ois*, *tu ois*, *il oit*, *nous oyons*, *vous oyez*, *ils oient*. Imparf. *j'oyois*. Fut. *j'oirai*. Part. act. *oyant*, &c.

QUERIR. n'a aucun temps, & l'usage ne l'a conservé qu'à l'infinitif, & après les verbes *aller*, *venir*, *envoyer*: comme quand on dit,

aller querir quelqu'un, il m'est venu querir, je l'ai envoyé querir.

Acque'rir, & les autres composés de *querir*, qui sont, *conquérir*, *enquérir*, *requérir*. Part. act. *acquérant*. Part. passif, *acquis*.

Indic. prés. *j'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquierent*. Imparf. *j'acquérois*. Prét. *j'acquis*. Fut. *j'acquerrai, tu acquerras, il acquerra, nous acquerrons, vous acquerrez, ils acquerront*. Condit. prés. *j'acquerrois, tu acquerrois, il acquerroit, nous acquerrions, vous acquerriez, ils acquerroient*. Imper. *acquiers, qu'il acquiere, acquérons, acquérez, qu'ils acquierent*. Subj. prés. *que j'acquiere, que tu acquieres, qu'il acquiere, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquierent*. Imparf. *que j'acquisse*.

Conquérir ne s'emploie bien qu'à l'infinitif, au prét. de l'indic. *je conquis*, à l'imparf. du subj. *que je conquisse*, & aux temps composés, *j'ai conquis, j'eus conquis, j'avois conquis, &c.*

Saillir. Part. act. *saillant*. Part. passif, *sailli*.

Ce verbe se conjugue de deux manieres.

1. Quand il signifie *s'avancer en dehors*, il n'est d'usage qu'à l'infinitif & aux troisiemes personnes du singulier & du pluriel, & il fait au prés. de l'indicat. *il saille, ils saillent*, comme si l'on disoit, *je saille*, à la premiere personne: *ce balcon saille trop*. Imparf. *il sailloit*. Fut. *il saillera*. Condit. prés. *il sailleroit*. Subj. prés. *qu'il saille*. Imparf. *qu'il saillit*. Il ne paroît pas qu'on puisse s'en servir dans aucun autre temps.

1. Quand, en parlant d'eau ou d'autres liqueurs, il signifie *s'élancer, s'élever en l'air*, il n'a ordinairement que les troisiemes personnes, & fait au présent de l'indicatif *il saillit, ils saillissent*, comme venant de *je saillis : les eaux saillissent*. Imparf. *il saillissoit*. Prét. *il saillit*. Fut. *il saillira*. Condit. prés. *il sailliroit*. Subj. prés. *qu'il saillisse*. Imparf. *qu'il saillît*. On peut aussi l'employer aux temps composés, *il a sailli, il eut sailli, il avoit sailli, &c. mon sang a sailli fort loin*. Au reste on n'a que très-rarement occasion de se servir de ces verbes.

Saillir a deux composés qui sont *assaillir*, & *tressaillir*.

Assaillir. Part. act. *assaillant*. Part. passif, *assailli*.

Il n'a au prés. de l'indic. que les trois personnes du pluriel, *nous assaillons, vous assaillez, ils assaillent*. Imparf. *j'assaillois*. Prét. *j'assaillis*. Fut. *j'assaillirai* ou *j'assaillerai*. Cond. prés. *j'assaillirois* ou *j'assaillerois*. Subj. prés. *que j'assaille*. Imparf. *que j'assaillisse*.

Tressaillir. Part. act. *tressaillant*. Part. passif, *tressailli*.

Indic. prés. *je tressaille, &c*. Imparf. *je tressaillois*. Prét. *je tressaillis*. Fut. *je tressaillirai* ou *je tressaillerai*. Cond. prés. *je tressaillirois* ou *je tressaillerois*. Subj. prés. *que je tressaille*. Imparf. *que je tressaillisse*.

TENIR. Part. act. *tenant*. Part. passif *tenu*.

Indic. prés. *je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent*. Imparf. *je tenois*. Prét. *je tins, tu tins, il tint, nous tînmes, vous tîntes, ils tinrent*. Fut. *je tiendrai*. Cond.

prés. *je tiendrois*. Impérat. *tiens*, *qu'il tienne*. Subj. prés. *que je tienne*. Imparf. *que je tinsse*, *que tu tinsses*, *qu'il tînt*, *que nous tinssions*, *que vous tinssiez*, *qu'ils tinssent*.

VENIR, & les autres verbes en *enir* se conjuguent comme *tenir*.

VÊTIR. Part. act. *vêtant*. Part. passif, *vêtu*. Indic. prés. *je vêts*, *tu vêts*, *il vêt*, *nous vêtons*, *vous vêtez*, *ils vêtent*. Le singulier de ce temps n'est point en usage. Imparf. *je vêtois*. Prét. *je vêtis*. Fut. *je vêtirai*. Condit. prés. *je vêtirois*. Subj. prés. *que je vête* Imparf. *que je vêtisse*.

Ses composés sont *dévêtir*, & *revêtir* qui se conjuguent l'un comme l'autre.

Indic. prés. *je revêts*, *tu revêts*, *il revêt*, *nous revêtons*, *vous revêtez*, *ils revêtent*. Imparf. *je revêtois*, *&c.* comme *vêtir*.

Verbes irréguliers & défectueux de la troisieme Conjugaison.

CHOIR. Part. passif, *chu*, ne se dit guere qu'à l'infinitif.

Ses composés *déchoir* & *échoir*, ont un peu plus d'usage.

Déchoir. Part. passif, *déchu*.

Indic. prés. *Je déchois*, *tu déchois*, *il déchoit*, *nous déchoyons*, *vous déchoyez*, *ils déchoient*. On prononce & on écrit même quelquefois, *nous déchéons*, *vous déchéez*, *ils déchéent*. Prét. *je déchus*. Fut. *je décherrai*, *tu décherras*, *il décherra*, *nous décherrons*, *vous décherrez*, *ils décherront*. Condit. prés. *je décherrois*. Imparf. du subj. *que je déchusse*. Ce verbe n'a point

d'imparf. de l'indic. ni de préſ. du ſubj. & il prend l'auxiliaire *être* dans ſes temps composés : *je ſuis déchu, je fus déchu, j'étois déchu, &c.*

Echoir. Part. act. *échéant*. Part. paſſif, *échu*.

Indic. préſ. *il échet*. Les autres perſonnes ſe forment comme celles de *déchoir* : & ne ſont preſque pas en uſage. Prét. *j'echus*. Fut. *j'écherrai*. Condit. préſ. *j'écherrois*. Imparf. du ſubj. *que j'échuſſe*. Il manque à ce verbe les mêmes temps qu'à *déchoir*, excepté que l'on trouve quelquefois dans les livres de juriſprudence, *ils échéent*, pour la troiſieme perſonne du plur. du préſ. de l'indic. *qu'il échée* & *qu'ils échéent*, pour les deux troiſiemes perſonnes du préſ. du ſubj. Ses temps composés ſe conjuguent par l'auxiliaire *être* : *je ſuis échu, j'étois échu, &c.*

MOUVOIR, & ſon composé *émouvoir*. Part. act. *mouvant*. Part. paſſif, *mu*.

Indic. préſ. *je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent*. Imparf. *je mouvois*. Prét. *je mus*. Fut. *je mouvrai*. Condit. préſ. *je mouvrois*. Subj. préſ. *que je meuve, &c. que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent*. Imparf. *que je muſſe*.

PLEUVOIR, imperſonnel. Part. act. *pleuvant*. Part. paſſif. *plu*.

Indic. préſ. *il pleut*. Imparf. *il pleuvoit*. Prét. *il plut*. Fut. *il pleuvra*. Condit. préſ. *il pleuvroit*. Subj. préſ. *qu'il pleuve*. Imparf. *qu'il plût*.

POUVOIR. Part. act. *pouvant*. Part. paſſif, *pu*.

Indic. préſ. *je puis*, ou quelquefois *je peux*,

tu peux, *il peut*, *nous pouvons*, *vous pouvez*, *ils peuvent*. Imparf. *je pouvois*. Prét. *je pus*. Fut. *je pourrai*. Condit. prés. *je pourois*. Subj. prés. *que je puisse*. Imparf. *que je pusse*.

Savoir. Part. act. *sachant*. Part. passif, *su*. Indic. prés. *je sais*, *tu sais*, *il sait*, *nous savons*, *vous savez*, *ils savent*. Imparf. *je savois*. Prét. *je sus*. Fut. *je saurai*. Condit. prés. *je saurois*. Impér. *sache*, *qu'il sache*, *sachons*, *sachez*, *qu'ils sachent*. Subj. prés. *que je sache*. Imparf. *que je susse*.

On dit quelquefois *je sache* à la premiere personne du prés. de l'indic. Mais ce n'est jamais que quand il s'y trouve une négation, comme dans cette phrase, *je ne sache rien de plus propre à former le jugement que l'étude des mathématiques*, ou dans cette façon de parler, *non pas que je sache*.

Seoir. Part. act. *séant* ou *séyant*. Part. passif, *sis*.

Ce verbe a deux significations principales.

1. Il signifie *être assis*, & en ce sens il n'a que très-peu de temps, qui même ne sont presque plus d'usage. Les voici.

Indic. prés. *je sieds*, *tu sieds*, *il sied*, *nous seyons*, *vous seyez*, *ils seyent* ou *ils siéent*. Imparf. *je seyois*, *nous seyions*, *vous seyiez*, *ils seyoient*. Fut. *je siérai*. Condit. prés. *je siérois*. Impér. *sieds-toi*, *qu'il se seye*, *seyons nous*, *seyez-vous*, *qu'ils se seyent*. Subj. prés. *que je seye*. Dans cette signification il fait au Part. act. *séant*.

2. Il signifie *être convenable* : comme quand je dis, *la modestie me sied*, ou *il me sied d'être modeste*. *Cet habit me sied*. Il est du bon usage en ce sens, mais il n'a point d'infinitif, & ne s'em-

ploie qu'aux troisiemes personnes : souvent même il est impersonnel.

Indic. prés. *il sied, ils siéent*, & jamais *ils seyent*. Imparf. *il seyoit*, *ils seyoient*. Fut. *il siéra*, *ils siéront*. Condit. prés. *il siéroit*, *ils siéroient*. Subj. prés. *qu'il siée*, *qu'ils siéent*. Dans cette signification il fait au part. act. *seyant*, & on peut lui donner pour infinitif en certaines occasions, *être séant*.

Au reste ce verbe, dans quelque sens qu'on le prenne, n'a point de temps composés.

Asseoir ou *s'asseoir* composé de *seoir*, est d'un usage commun, & ne manque d'aucun temps. Nous conjuguerons *s'asseoir*. Part. act. *s'asseyiant*. Part. passif, *assis*.

Indic. prés. *je m'assieds*, *tu t'assieds*, *il s'assied*, *nous nous asseyons*, *vous vous asseyez*; *ils s'asseyent*. Imparf. *Je m'asseyois*, *nous nous asseyions*, *vous vous asseyiez*. Prét. *je m'assis*. Fut. *je m'asseierai* ou *je m'assiérai*. Cond. prés. *je m'asseierois* ou *je m'assiérois*. Impér. *assieds-toi*, *qu'il s'asseye*, *asseyons-nous*, *asseyez-vous*, *qu'ils s'asseyent*. Subj. prés. *que je m'asseye*, *que nous nous asseyions*, *que vous vous asseyiez*. Imparf. *que je m'assisse*, *que tu t'assisses*, *qu'il s'assît*, *qu'ils s'assissent*. La premiere & la seconde personne du pluriel de ce temps ne sont guere en usage. Les temps composés de ce verbe se forment avec l'auxiliaire *être* : *je me suis assis*, *je me fus assis*, *je m'étois assis*, *&c.*

Rasseoir, se conjugue comme *s'asseoir*.

Surseoir, autre composé de *seoir*, a une conjugaison différente. Part. act. *sursoyant*. Part. passif. *sursis*.

Indic. prés. *je sursois*, *tu sursois*, *il sursoit*,

nous surſoyons, vous surſoyez, ils surſoient. Imparf. *je surſoyois, nous surſoyions, vous surſoyiez*. Prét. *je surſis*. Fut. *je surſeoirai*. Cond. préſ. *je surſeoirois*. Impér. *surſois*. Subj. préſ. *que je surſoie, que nous surſoyions, que vous surſoyiez*. Imparf. *que je surſiſſe*. Ce verbe eſt moins en uſage aux temps ſimples qu'aux temps composés, *j'ai surſis, j'eus surſis, j'avois surſis, &c.*

VALOIR. Part. act. *valant*. Part. paſſif, *valu*.

Indic. préſ. *je vaux, tu vaux, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent*. Imparf. *je valois*. Prét. *je valus*. Fut. *je vaudrai*. Condit. préſ. *je vaudrois*. Subj. préſ. *que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille, que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent*. Imparf. *que je valuſſe*.

Ses composés *équivaloir*, *revaloir*, & *prévaloir*, ſe conjuguent de même, ſinon que *prévaloir* fait au ſubj. préſ. *que je prévale*.

VOIR, & ſes composés *revoir* & *entrevoir*. Part. act. *voyant*. Part. paſſif, *vu*.

Indic. préſ. *je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient*. Imparf. *je voyois, nous voyions, vous voyiez*. Prét. *je vis*. Fut. *je verrai*. Cond. préſ. *je verrois*. Impér. *vois*. Subj. préſ. *que je voie, que nous voyions, que vous voyiez, qu'ils voient*. Imparf. *que je viſſe*.

Pourvoir & *prévoir*, font au fut. *je pourvoirai, je prévoirai*. *Pourvoir* fait au prét. *je pourvus*, & à l'imparf. du ſubj. *que je pourvuſſe*. Du reſte ils ſe conjuguent comme *voir*.

VOULOIR. Part. act. *voulant*. Part. paſſif, *voulu*.

Indic. préſ. *je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent*. Imparf. *je*

voulois. Prét. *je voulus*. Fut. *je voudrai*. Cond. pres. *je voudrois*. Subj. prés. *que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent*. Imparf. *que je voulusse*.

Verbes irréguliers & défectueux de la quatrieme Conjugaison.

BATTRE, & ses composés *abattre, combattre, débattre, s'ébattre, rabattre, & rebattre*. Part. actif. *battant*. Part. passif, *battu*.

Indic. prés. *je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent*. Imparf. *je battois*. Prét. *je battis*. Fut. *je battrai*. Condit. prés. *je battrois*. Impér. *bats, qu'il batte*. Subj. prés. *que je batte*. Imparf. *que je battisse*.

BOIRE. Part. act. *buvant*. Part. passif, *bu*.

Indic. prés. *je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent*. Imparfait, *je buvois*. Préter. *je bus*. Fut. *je boirai*. Condit. prés. *je boirois*. Impér. *bois, qu'il boive, buvons, buvez, qu'ils boivent*. Subj. prés. *que je boive, que tu boives, qu'il boive, que nous buvions, que vous buviez, qu'ils boivent*. Imparf. *que je busse*.

BRAIRE, exprime le cri des ânes; & n'a guere d'usage qu'à l'infinitif & aux troisiemes personnes du présent de l'indic. & du fut. *il brait, ils braient, il braira, ils brairont*.

BRUIRE, ne se dit guere qu'à l'infinitif & aux troisiemes personnes de l'imparf. de l'indic. *il bruyoit, ils bruyoient*. Son part. act. est *bruyant* ou *bruissant*.

CIRCONCIRE. Part. passif, *circoncis*.

Indic. prés. *je circoncis*, *nous circoncisons*, *vous circoncisez*, *ils circoncisent*. Prét. *je circoncis*. Fut. *je circoncirai*. Condit. prés. *je circoncirois*. Subj. prés. *que je circoncise*. Imparfait *que je circoncisse*.

CLORE, ou CLORRE, & son composé *enclore*. Part. passif, *clos*.

Indicatif prés. *je clos*, *tu clos*, *il clôt*. Les autres personnes ne se disent pas. Fut. *je clôrai*. Cond. prés. *je clôrois*. Impér. *clos*, sans autres personnes. Ce verbe n'a point d'autres temps simples. Mais il est d'usage dans tous les temps composés, *j'ai clos*, *j'eus clos*, *j'avois clos*, *&c.*

Eclore ou *éclorre*, autre composé de *clorre*, ne se dit qu'aux troisiemes personnes dans les temps suivants. Indic. prés. *il éclôt*, *ils éclosent*. Fut. *il éclôra*, *ils éclôront*. Cond. prés. *il éclôroit*, *ils éclôroient*. Sub. prés. *qu'il éclose*, *qu'ils éclosent*. Il se conjugue avec l'auxiliaire *être* dans ses temps composés; *il est éclos*, *il fut éclos*, *il étoit éclos*, *&c.*

CONCLURE OU CONCLURRE, & *exclure* ou *exlurre*. Part. act. *concluant*. Part. passif, *conclu*, *exclus*. Ces deux verbes se conjuguent de même, à la seule différence des participes passifs.

Indic. prés. *Je conclus*, *tu conclus*, *il conclut*, *nous concluons*, *vous concluez*, *ils concluent*. Imparf. *je concluois*. Prét. *je conclus*. Fut. *je conclurai*. Condit. pres. *je conclurois*. Impér. *conclus*, *qu'il conclue*. Sub. prés. *que je conclue*. Imparf. *que je conclusse*.

CONFIRE. Part. act. *confisant*. Part. passif, *confit*.

Indic. pref. *je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confisent.* Imparf. *je confisois.* Fut. *je confirai,* Condit. pref. *je confirois.* Impér. *confis, qu'il confise.* Subj. pref. *que je confise.* Il n'a pas d'autres temps simples.

COUDRE & ses composés *découdre, recoudre.* Part. act. *cousant.* Part. passif, *cousu.*

Indic. pref. *je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent.* Imparf. *je cousois.* Prét. *je cousis.* Fut. *je coudrai.* Cond. prés. *je coudrois.* Impér. *couds, qu'il couse, cousons, cousez, qu'ils cousent.* Subj. prés. *que je couse.* Imparf. *que je cousisse.*

CRAINDRE, & les autres verbes en *aindre, eindre,* & *oindre,* comme *peindre* & *joindre.* Part. act. *craignant.* Part. passif, *craint.*

Indic. prés. *je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent.* Imparf. *je craignois.* Prét. *je craignis.* Fut. *je craindrai.* Cond. prés. *je craindrois.* Impérat. *crains, qu'il craigne.* Subj. prés. *que je craigne.* Imparf. *que je craignisse.*

CROIRE. Part. act. *croyant.* Part. passif, *cru.*

Indic. prés. *je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient.* Imparf. *je croyois, nous croyions, vous croyiez, ils croyoient.* Prét. *je crus.* Fut. *je croirai.* Cond. prés. *je croirois.* Impér. *crois, qu'il croie.* Sub. prés. *que je croie, que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient.* Imparf. *que je crusse.*

DIRE, & son composé *redire.* Part. actif, *disant.* Part. Passif, *dit.*

Indic. prés. *je dis, tu dis, il dit, nous disons,*

vous dites, *ils disent*. Imparf. *je disois* Prét. *je dis*. Fut. *je dirai*. Cond. prés. *je dirois*. Impér. *dis*. Subj. prés. *que je dise*. Imparf. *que je disse*.

Contredire, *dédire*, *interdire*, *médire*, & *prédire*, autres composés de *dire*, en suivent la conjugaison, excepté qu'ils font à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, *vous contredisez*, *vous dédisez*, *vous interdisez*, *vous médisez*, *vous prédisez*.

Maudire, Part. act. *maudissant*. Part. passif *maudit*, Il se conjugue du reste réguliérement comme *finir*, en doublant l'*s* dans tous les temps qui se forment du part. act. Indic. prés. *nous maudissons*; *vous maudissez*, *ils maudissent*. Imparf. *je maudissois*. Subj. prés. *que je maudisse*.

ECRIRE, & ses composés, *circonscrire*; *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, & *transcrire*. Part. act. *écrivant*. Part. passif, *écrit*.

Indic. prés. *j'écris*, *tu écris*, *il écrit*, *nous écrivons*, *vous écrivez*, *ils écrivent*. Imparf. *j'écrivois*. Prét. *j'écrivis*. Fut. *j'écrirai*. Cond. prés. *j'écrirois*. Impér. *écris*, *qu'il écrive*. Subj. prés. *que j'écrive*. Imparf. *que j'écrivisse*.

FAIRE, & ses composés, *contrefaire*, *défaire*, *redéfaire*, *refaire*, *satisfaire*, & *surfaire*. Part. act. *faisant* ou *fesant*. Part. passif, *fait*.

Indic. pres. *je fais*, *tu fais*, *il fait*, *nous faisons*, ou *nous fesons*, *vous faites*, *ils font*. Imparf. *je faisois* ou *je fesois*. Préterit, *je fis*. Fut. *je ferai*. Cond. prés. *je ferois*, Impérat. *fais*, *qu'il fasse*. Subj. prés. *que je fasse*. Imparf. *que je fisse*.

FRIRE. Part, passif, *frit*.

Indic. préſ. *je fris*, *tu fris*, *il frit*. Les autres perſonnes de ce temps manquent. Fut. *je frirai*. Condit. préſ. *je frirois*. Ce ſont là les ſeuls temps ſimples que l'uſage admette dans ce verbe. Mais il ſe peut dire aux temps compoſés ; *j'ai frit*, *j'eus frit*, *j'avois frit*, *&c.*

Pour ſuppléer à ce qui manque à ce verbe, on ſe ſert du verbe *faire* avec l'infinitif *frire*. Ainſi on dit :

Part. act. *faiſant frire*. Indic. préſ. *nous faiſons frire*, *vous faites frire*, *ils font frire*. Imparf. *je faiſois frire*. Prét. *je fis frire*. Impér. *fais frire*. Subj. préſ. *que je faſſe frire*. Imparf. *que je fiſſe frire*.

LIRE, & ſes compoſés *élire* & *relire*. Part. act. *liſant*. Part. paſſif, *lu*.

Indic. préſ. *je lis*, *tu lis*, *il lit*, *nous liſons*, *vous liſez*, *ils liſent*. Imparf. *je liſois*. Prét. *je lus*. Fut. *je lirai*. Cond. préſ. *je lirois*. Impér. *lis*, *qu'il liſe*. Subj. préſ. *que je liſe*. Imparf. *que je luſſe*.

LUIRE, & ſon compoſé, *reluire*. Part. act. *luiſant*. Part. paſſif, *lui*.

Indic. préſ. *je luis*, *tu luis*, *il luit*, *nous luiſons*, *vous luiſez*, *ils luiſent*. Imparf. *je luiſois*. Fut. *je luirai*. Condit. préſ. *je luirois*. Subj. préſ. *que je luiſe*. Ces deux verbes ne ſont pas en uſage au prét. de l'indic. à l'impér. ni à l'imparf. du ſubj.

METTRE, & ſes compoſés *admettre*, *commettre*, *démettre*, *entremettre*, *omettre*, *permettre*, *promettre*, *compromettre*, *remettre*, *ſoumettre*, & *tranſmettre*. Part. act. *mettant*. Part. paſſif, *mis*.

Indic. préſ. *je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent.* Imparf. *je mettois.* Prét. *je mis.* Fut. *je mettrai.* Condit. préſ. *je mettrois.* Impér. *mets, qu'il mette.* Subj. préſ. *que je mette.* Imparf. *que je miſſe.*

MORDRE, & ſon composé *démordre.* Part. act. *mordant.* Part. paſſif, *mordu.*

Ce verbe eſt régulier & ſe conjugue comme *rendre.*

Indic. préſ. *je mords, tu mords, il mord, nous mordons, vous mordez, ils mordent*, Imp. *je mordois.* Prét. *je mordis.* Fut. *je mordrai.* Cond. préſ. *je mordrois.* Impér. *mords, qu'il morde.* Subjonct. préſ. *que je morde.* Imparf. *que je mordiſſe.*

MOUDRE, & ſes composés, *émoudre* & *rémoudre.* Part. act. *moulant.* Part. paſſif, *moulu.*

Indic. préſ. *je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent.* Imparf. *je moulois.* Prét. *je moulus.* Fut. *je moudrai.* Cond. préſ. *je moudrois.* Impérat. *mouds, qu'il moule.* Subjonct. préſ. *que je moule.* Imparf. *que je mouluſſe.*

NAÎTRE, & ſon composé *renaître.* Part. act. *naiſſant.* Part. paſſif, *né.*

Indic. préſ. *je nais, tu nais, il naît, nous naiſſons, vous naiſſez, ils naiſſent.* Imparf. *je naiſſois.* Prét. *je naquis.* Fut. *je naîtrai.* Condit. préſ. *je naîtrois.* Subj. préſ. *que je naiſſe.* Imparf. *que je naquiſſe.* Les temps composés de ce verbe ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être* : *je ſuis né, je fus né, j'étois né, &c.*

NUIRE. Part. act. *nuiſant.* Part. paſſif, *nui.*

Indic. préſ. *je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuiſons, vous nuiſez, ils nuiſent.* Imparf. *je nuiſois.*

Prét. *je nuisis*. Fut. *je nuirai*. Cond. prés. *je nuirois*. Impér. *nuis, qu'il nuise*. Subj. prés. *que je nuise*. Imparf. *que je nuisisse*.

Perdre, & son composé *reperdre*. Part. act. *perdant*. Part. passif, *perdu*.

Ce verbe est régulier & se conjugue comme *rendre*.

Indic. prés. *je perds, tu perds, il perd, nous perdons, vous perdez, ils perdent*. Imparf. *je perdois*. Prét. *je perdis*. Fut. *je perdrai*. Cond. prés. *je perdrois*. Impér. *perds, qu'il perde*. Subj. prés. *que je perde*. Imparf. *que je perdisse*.

Prendre, & ses composés, *apprendre, comprendre, déprendre, désapprendre, entreprendre, se méprendre, reprendre, & surprendre*. Part. act. *prenant*. Part. passif, *pris*.

Indic. prés. *je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent*. Imparf. *je prenois*. Prét. *je pris*. Fut. *je prendrai*. Cond. prés. *je prendrois*. Impér. *prends, qu'il prenne*. Subjonct. prés. *que je prenne, que nous prenions, que vous preniez, qu'ils prennent*. Imparf. *que je prisse*.

Rire, & son composé *sourrire*. Part. act. *riant*. Part. passif, *ri*.

Indic. prés. *je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, ils rient*. Imparf. *je riois, nous rions, vous riiez*, Prét. *je ris*. Fut. *je rirai*. Condit. pres. *je rirois*. Impér. *ris, qu'il rie*. Subj. pres. *que je rie, que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient*. Imparf. *que je risse*.

Rompre, & ses composés *corrompre interrompre*. Part. act. *rompant*. Part. passif, *rompu*.

Indic. prés. *je romps, tu romps, il rompt, nous rompons, vous rompez, ils rompent*, Imparf.

je rompois. Prét. *je rompis*. Fut. *je romprai*. Cond. préſ. *je romprois*. Impér. *romps, qu'il rompe*. Subj. préſ. *que je rompe*. Imparf. *que je rompiſſe*.

SOUDRE, n'eſt en uſage qu'à l'inf. *Soudre une difficulté. Soudre un problême.*

Ses composés ſont, *abſoudre*, *diſſoudre*, & *réſoudre*, qui ſe conjuguent différemment.

Abſoudre, Part. act. *abſolvant*. Part. Paſſif, *abſous*.

Indic. préſ. *j'abſous*, *tu abſous*, *il abſout*, *nous abſolvons*, *vous abſolvez*, *ils abſolvent*. Imparf. *j'abſolvois*. Fut. *j'abſoudrai*. Condit. préſ. *j'abſoudrois*. Impér. *abſous*, *qu'il abſolve*. Subj. préſ. *que j'abſolve*. Ce ſont là tous les temps ſimples de ce verbe.

Diſſoudre. Part. act. *diſſolvant*. Part. paſſif, *diſſous*.

Indic. préſ. *je diſſous*, *tu diſſous*, *il diſſout*, *nous diſſolvons*, *vous diſſolvez*, *ils diſſolvent*. Imparf. *je diſſolvois*. Fut. *je diſſoudrai*. Cond. préſ. *je diſſoudrois*. Impér. *diſſous*, *qu'il diſſolve*. Subj. préſ. *que je diſſolve*. Quelques-uns diſent, *nous diſſoudons*, *vous diſſoudez*, *ils diſſoudent*, *je diſſoudois*, *que je diſſoude* : mais l'Académie n'adopte que la premiere maniere de conjuguer ce verbe.

Réſoudre. Part. act. *réſolvant*. Part. paſſif, *réſolu* ou *réſous*.

Indic. préſ. *je réſous*, *tu réſous*, *il réſout*, *nous réſolvons*, *vous réſolvez*, *ils réſolvent*. Imparf. *je réſolvois*. Prét. *je réſolus*. Fut. *je réſoudrai*. Condit. préſ. *je réſoudrois*. Impér. *réſous*, *qu'il réſolve*. Subj. préſ. *que je réſolve*. Imparf. *que je réſoluſſe*. Le part. paſſif *réſolu* s'emploie quand le

le verbe signifie *déterminer*, *décider*; mais quand il signifie *réduire*, *changer en quelque autre chose*, on se sert de *résous* qui n'a pas de féminin.

Ces trois verbes ont leurs temps composés en usage, *j'ai absous*, *j'ai dissous*, *j'ai résolu*.

SUFFIRE. Part. act. *suffisant*. Part. passif, *suffi*.

Indic. prés. *je suffis*, *tu suffis*, *il suffit*, *nous suffisons*, *vous suffisez*, *ils suffisent*. Imparf. *je suffisois*. Prét. *je suffis*. Fut. *je suffirai*. Condit. prés. *je suffirois*. Subj. prés. *que je suffise*. Imparf. *que je suffisse*.

SUIVRE & ses composés, *ensuivre*, *poursuivre*. Part. act. *suivant*. Part. pas. *suivi*.

Indic. Prés. *je suis*, *tu suis*, *il suit*, *nous suivons*, *vous suivez*, *ils suivent*. Prét. *je suivis*. Fut. *je suivrai*. Condit. prés. *je suivrois*. Impér. *suis*, *qu'il suive*, Subj. prés. *que je suive* Imparf. *que je suivisse*.

TORDRE, & ses composés, *détordre*, *retordre*. Part. act. *tordant* Part. pas. *tordu*, *tors*, ou *tort*.

Ce verbe est régulier, se conjuguant comme *rendre*, & il n'a de particulier que ses trois participes différents qui s'emploient en diverses occasions. On dit, *il a eu le cou tordu : du fil tors : de la soi torse : une colonne torse : un bâton tort : une jambe torte : une bouche torte.* L'Académie ne parle pas de *tort*. Elle regarde seulement *torte* comme un second feminin de *tors*. Mais le verbe se conjugue dans ses temps composés avec le part. *tordu* : *j'ai tordu*, *j'eus tordu*, *&c.* en sorte que les autres peuvent être plutôt regardés comme des adjectifs, que comme de vrais participes.

Indic. prés. *je tords*, *tu tords*, *il tord*, *nous tordons*, *vous tordez*, *ils tordent*. Imparf. *je tordois*. Prét. *je tordis*. Fut. *je tordrai*. Cond. prés. *je tordrois*. Impér. *tords*, *qu'il torde*. Subj. prés. *que je torde*. Imparf. *que je tordisse*.

Traire, & ses composés, *attraire*, *distraire*, *extraire*, *rentraire*, *retraire*, & *soustraire*. Part. act. *trayant*. Part. pas. *trait*.

Indic. prés. *je trais*, *tu trais*, *il trait*, *nous trayons*, *vous trayez*, *ils traient*. Imparf. *je trayois*, *nous trayions*, *vous trayiez*. Fut. *je trairai*. Cond. prés. *je trairois*. Impér. *trais*, *qu'il traie*. Subj. prés. *que je traie*, *que nous trayions*, *que vous trayiez*.

Vaincre, & son composé *convaincre*. Part. act. *vainquant*. Part. pas.

Indic. prés. *je vaincs*, *tu vaincs*, *il vainc*, *nous vainquons*, *vous vainquez*, *ils vainquent*. Ce temps n'est guere d'usage au singulier. Imparf. *je vainquois* Prét. *je vainquis*. Fut. *je vaincrai*. Cond. prés. *je vaincrois*. Subj. prés. *que je vainque*. Imparf. *que je vainquisse*.

Vivre, & ses composés, *revivre*, *survivre*, Part. act. *vivant*. Part. pas. *vécu*.

Indic. prés. *je vis*, *tu vis*, *il vit*, *nous vivons*, *vous vivez*, *ils vivent*. Imparf. *je vivois*. Prét. *je vécus*. On disoit autrefois, *je véquis*. Fut. *je vivrai*. Condit. prés. *je vivrois*. Impér. *vis*, *qu'il vive*. Subj. prés. *que je vive*. Imparf. *que je vécusse*. *Que je véquisse*, n'est plus en usage.



CHAPITRE VII.

DU PARTICIPE.

D. *QU'EST-CE qu'un Participe?*

R. C'eſt un nom adjectif qui a quelques propriétés du verbe.

D. *Pourquoi l'appelle-t-on participe?*

R. Parce qu'il participe de la nature du nom adjectif & de la nature du verbe.

D. *En quoi participe-t-il de la nature du nom adjectif?*

R. En ce qu'il ſe joint ou a rapport à un nom ſubſtantif, dont il exprime quelque qualité ou quelque attribut.

D. *Quelles propriétés le participe emprunte-t-il du verbe?*

R. Il en a la ſignification & le régime, avec déſignation du temps.

D. *Qu'entendez-vous par-là?*

R. J'entends que le participe exprime le même attribut, & régit le même cas que le verbe dont il eſt formé, & qu'il déſigne tantôt le préſent & tantôt le paſſé, comme on l'a vu dans la conjugaiſon des verbes.

D. *En quoi donc principalement le participe eſt-il différent du verbe?*

R. En ce qu'il en exprime l'attribut ſans affirmation, & par conſéquent dans la déſignation des perſonnes, qui eſt une ſuite de l'affirmation.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de participes?*

R. Il y en a de deux ſortes; *les participes actifs*, & les *participes paſſifs*.

ARTICLE PREMIER.

Des Participes actifs.

D. QU'EST-CE *que les Participes actifs?*

R. On appelle communement participes actifs: ceux qui sont terminés en *ant*, avec leur prérérit, parce que dans les verbes actifs, & dans une partie des verbes neutres, ils signifient le sujet comme produisant ou ayant produit une action. Ainsi dans, *Dieu aimant les hommes: Adam ayant péché*; on fait entendre que Dieu aime les hommes, & qu'Adam a péché; & on pourroit rendre *aimant* & *ayant péché*, par *qui aime*, & *qui a péché.*

D. *Comment appelle-t-on les mêmes participes dans les verbes qui n'expriment pas d'action?*

R. On les appelle aussi participes actifs, sans autre raison que pour ranger tous les participes en *ant* sous une même dénomination.

D. *Qu'est-ce que les participes actifs ont de commun avec les adjectifs?*

R. C'est que, comme les adjectifs, ils n'expriment qu'une qualité ou un attribut, & qu'ils se rapportent toujours à un nom substantif exprimé ou sous entendu, de quelque genre & de quelque nombre qu'il soit.

D. *En quoi sont-ils différents des autres noms adjectifs?*

R. 1. En ce qu'ils ont les mêmes régimes absolus ou relatifs, que les verbes dont ils sont participes. Ainsi comme on dit, *un écolier sage*

préfere l'étude au jeu, on dit de même, *un écolier ſage préférant l'étude au jeu.*

2. En ce qu'ils ſont pour la plupart indéclinables, c'eſt-à-dire, qu'ils ne changent point de terminaiſon, en quelque genre & en quelque nombre que ſoient les ſubſtantifs auxquels ils ſe rapportent. Ainſi on dit également, *un homme* LISANT *de bons livres : une femme* LISANT *de bons livres : des hommes* LISANT *de bons livres : des femmes* LISANT *de bons livres.* Et l'on voit que dans ces quatre phraſes, où les ſubſtantifs ſont de divers genres & de divers nombres, le participe *liſant* ne change pas de terminaiſon.

D. *Cette ſeconde différence convient-elle ſans exception à tous les participes actifs ?*

R. Non : il faut en excepter les participes actifs de quelques verbes neutres, qui en certaines occaſions changent leurs terminaiſons ſuivant le genre & le nombre du ſubſtantif auquel ils ſe rapportent : tels que ſont *approchant*, *dépendant*, *tendant*, *uſant*, *jouiſſant*, *répugnant*, & quelques autres en fort petit nombre : car on peut dire, *une étoffe approchante de la vôtre. Les villages dépendants d'une ſeigneurie. Une requête tendante à la caſſation d'un arrêt. Des filles majeures uſantes & jouiſſantes de leurs droits. Une humeur répugnante à la mienne.*

D. *Il me ſemble que vous auriez pu comprendre dans cette exception, un plus grand nombre de participes actifs.*

R. Il eſt vrai qu'on dit encore, *un vice dominant : une paſſion dominante : un effet ſurprenant : des aventures ſurprenantes : un jardin charmant : des tableaux charmants, &c.* Mais ce qui

paroît participe dans ces phrases, ne l'est pas : ce sont des noms purement adjectifs, qui ne servent qu'à qualifier, & que l'on appelle *adjectifs verbaux*, c'est-à-dire, formés de quelques verbes..

D. *Comment peut-on distinguer un adjectif verbal terminé en* ant, *d'avec un participe actif?*

R. 1. L'adjectif verbal n'a pas, comme le participe actif, le régime absolu ou relatif du verbe dont il est formé. Ainsi on dira bien, *une femme suppliante*; mais on ne dira pas, *une femme suppliante ses Juges.* Il faudra dire, en se servant du participe actif indéclinable, *une femme suppliant ses Juges.*

2. Le participe actif ne peut jamais subsister seul dans le discours, sans être suivi d'un régime ou de quelques mots qui en dépendent, exprimés ou sous entendus. Ainsi on ne peut pas dire, *Pierre aimant*, sans exprimer ce qu'il aime : & quand on dit, *Louis XV. actuellement régnant*, on sous-entend *en France.* Au lieu que le nom adjectif verbal n'a ni régime ni aucune autre suite nécessaire : comme on le voit dans, *un effet surprenant, un jardin charmant, &c.*

3. On distingue encore plus généralement l'adjectif verbal du participe actif, en ce qu'il peut toujours être mis immédiatement à la suite du verbe substantif *être*, comme tous les autres adjectifs : ce qui ne convient pas au participe actif. Ainsi on dira bien, *ce jardin est brillant, cet effet est surprenant*, mais on ne pourra pas dire, sans blesser l'usage, *je suis lisant, Pierre est dormant* ; ni *cette femme est craignant Dieu* ; *cette femme est aimant son mari* ; quoiqu'on

puisse dire, *cette femme est sage, attachée à ses devoirs, craignant Dieu, & aimant son mari:* parce qu'alors *craignant* & *aimant* ne sont pas immédiatement après le verbe *est*.

Suivant cette derniere observation, les participes actifs *approchant, dépendant*, & les autres que nous avons exceptés, pourroient absolument, joints à leurs régimes, être regardés comme adjectifs verbaux, puisqu'on peut dire, *cette étoffe est approchante de la vôtre. Ces Villages sont dépendants de ma seigneurie, &c.*

D. *Le Gérondif étant entierement semblable par l'expression au participe actif: lorsqu'il n'est pas précédé de la préposition* en; *comment peut-on les distinguer?*

R. De deux manieres:

1. Par la connoissance de la nature de l'un & de l'autre. Le gérondif ne désigne qu'une circonstance, une maniere, ou un moyen de l'action exprimée par le verbe principal auquel il est subordonné; au lieu que le participe marque toujours ou l'état du sujet auquel il se rapporte, ou la raison & le fondement d'une action exprimée par quelque verbe.

2. Quoique le gérondif soit souvent employé, sans être précédé de la préposition *en*, on peut néanmoins toujours la mettre avant quelque gérondif que ce soit, excepté avant les gérondifs *ayant* & *étant*. On ne peut jamais au contraire joindre cette préposition à un participe actif, sans altérer le sens de la phrase, & sans faire violence à l'usage.

D. *Rendez-moi cette différence encore plus sensible par des exemples?*

R. Si je dis, *Je suis persuadé que* TRAVAILLANT *pendant six mois avec application, vous surpasserez votre frere*; *travaillant*, n'exprime qu'une maniere ou un moyen de l'action signifiée par le verbe, *vous surpasserez*, c'est-à-dire, un moyen de surpasser votre frere; & on peut y joindre *en*, sans changer le sens de la phrase, en disant, *je suis persuadé qu'*EN TRAVAILLANT *pendant six mois, &c*. Par conséquent *travaillant* est un gérondif en cette occasion.

Mais dans cette autre phrase, *la plupart des grands du royaume* JUGEANT *la seconde croisade contraire au bien de l'Etat, voulurent en détourner S. Louis*; *jugeant*, marque le fondement de l'action exprimée par les verbes, *voulurent détourner* : c'est-à-dire, que *les grands du royaume voulurent détourner S. Louis de la seconde croisade*, PARCE QU'ILS LA JUGEOIENT *contraire au bien de l'Etat*; & l'on ne pourroit pas dire, sans altérer le sens de la phrase, & sans faire violence à l'usage, *la plupart des grands du royaume*, EN JUGEANT *la seconde croisade contraire au bien de l'Etat, voulurent en détourner S. Louis*.

On sentira encore mieux la différence d'un gérondif & d'un participe, en se servant d'un même verbe avec ou sans la proposition *en*. Par exemple ce n'est pas la même chose de dire, *je vous ai vu* PRIANT *Dieu*, ou *je vous ai vu* EN PRIANT *Dieu*. La premiere phrase où *priant* est participe, signifie *je vous ai vu lorsque vous priiez Dieu*; & la seconde où *priant* est gérondif, signifie *je vous ai vu pendant que je priois Dieu*.

D. *Quel temps marque le participe actif en* ant?

R. Quoiqu'on l'appelle communément *participe actif présent*, il ne désigne néanmoins par lui-même aucun temps déterminé, & il se rapporte toujours au temps du verbe auquel il est joint dans la phrase. Mais le prétérit du même participe actif, comme *ayant aimé, ayant lu*, exprime toujours par lui-même un temps passé. Et quand on veut exprimer la signification d'un participe actif au futur, on joint le participe *devant*, à l'infinitif du verbe, & on dit, *devant aimer, devant lire, &c.*

D. *N'y a-t-il pas quelque regle de construction pour les participes en* ant & *les gérondifs?*

R. Il y en a une essentielle & à laquelle on manque assez communément; c'est que ces participes & gérondifs, qui forment toujours des phrases incidentes & subordonnées à d'autres, doivent nécessairement se rapporter au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale ou de celle d'où dépend la phrase incidente, quand ils ne sont pas accompagnés d'un autre nom.

Ainsi on dira bien, *je n'ai pas pu aller chez vous, ayant eu des occupations qui m'en ont empêché*; parce que le participe *ayant eu*, se rapporte à *moi* sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale: & *je ne puis aller chez vous, mon frere me retenant à diner*; parce que le participe *retenant* est accompagné du nom *mon frere* auquel il se rapporte, & qui est différent de *moi* sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale.

Mais un Grammairien n'a pas pu, sans

s'écarter de cette regle, se servir des phrases suivantes: *regles qu'il est inutile de répéter*, VENANT de les exposer dans le moment... *Je ne doute pas que la seule inspection de ces exemples ne procure à la maxime que je viens d'adopter l'approbation du Lecteur*, POUVANT *sans peine appercevoir que l'autre nombre*, *&c*... *Après avoir observé que le premier peut figurer par-tout, & que la difficulté ne regarde que le second, ne* POUVANT *être employé que dans certaines occasions & non dans d'autres*.... *Ils remplissent cette étendue de service par le secours de la combinaison*, EN *les* JOIGNANT *les uns aux autres selon le besoin*, *&c*. parce que dans toutes ces phrases les participes *venant* & *pouvant*, & le gérondif *en joignant*, ne se rapportent pas au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale, & qu'on ne sait même trop à la premiere vue à quoi les faire rapporter.

ARTICLE II.

Des Participes passifs.

D. QU'EST-CE *que les Participes passifs?*

R. Ce sont ceux qui ont une signification passive, c'est-à-dire, qui expriment le sujet comme terme d'une action, ou comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. Ainsi quand je dis *un écolier aimé de ses maîtres*, je donne l'idée *d'un écolier* auquel se termine l'action d'aimer produite par *ses maîtres*.

D. *Quelles sont les propriétés que les participes passifs empruntent du verbe ?*

R. C'est de signifier l'action du verbe comme reçue, & d'avoir le même régime que le verbe passif. Ainsi comme on dit, *Les spectacles* SONT FRÉQUENTÉS *par les gens oisifs : La vertu* EST ESTIMÉE *de tout le monde* ; on dit de même, *Les spectacles* FRÉQUENTÉS *par les gens oisifs : La vertu* ESTIMÉE *de tout le monde*.

D. *En quoi les participes passifs sont-ils regardés comme adjectifs ?*

R. En ce que le plus souvent ils expriment une qualité ou un attribut passif, qu'ils se rapportent à un nom substantif, & qu'ils sont susceptibles de genres & de nombres.

D. *Tous les participes que l'on appelle passifs, ont-ils véritablement la signification passive ?*

R. Non, & on ne leur a donné cette dénomination commune, que parce que ceux qui ont la signification passive sont en plus grand nombre, & que d'ailleurs ils ont tous la même forme & la même fonction dans la conjugaison des verbes.

D. *Quelle est la fonction des participes passifs dans la conjugaison des verbes ?*

R. C'est comme nous l'avons vu, d'en former tous les temps composés avec les auxiliaires *avoir* & *être*.

D. *Où trouve-t-on facilement le participe passif de chaque verbe ?*

R. Dans le premier des temps composés, qui est le prétérit indéfini. Ainsi *rendu* & *craint* sont les participes passifs des verbes *rendre* & *craindre*, parce qu'ils font au prétérit, *j'ai rendu*, *j'ai craint*.

D. Donnez-moi donc quelques éclaircissements sur la signification des participes passifs.

R. La signification des participes passifs varie suivant la nature des verbes dont ils dépendent.

1. Les participes passifs des verbes actifs ont la signification passive, quand ils sont employés simplement comme adjectifs de quelques noms sans affirmation; où quand, précédés de quelques temps du verbe *être*, ils forment l'espece de verbes que nous avons appellés passifs. Ainsi dans, *un ennemi vaincu*, la signification de *vaincu* est passive, parce qu'il est simplement adjectif du nom *ennemi*: & il a la même signification dans *l'ennemi fut vaincu*, parce qu'il y est précédé de *fut* prétérit du verbe *être*.

2. Ces mêmes participes cessent d'avoir la signification passive, lorsqu'ils forment avec l'auxiliaire *avoir*, les temps composés tant des verbes actifs que des verbes neutres, comme dans, *j'ai vaincu*, *j'ai agi*. Ils ne paroissent alors présenter par eux-mêmes qu'une signification vague & indéfinie du verbe dont ils dépendent, puisque *vaincu* & *agi* considérés seuls & dans le sens qu'ils ont étant joints à l'auxiliaire *j'ai*, n'expriment aucune idée déterminée, & ne peuvent être joints à aucun nom, ni comme adjectifs, ni comme attributs. Mais ils sont déterminés à avoir une signification active, par la jonction de l'auxiliaire *avoir*. Ainsi l'on pourroit dire que les participes qui forment avec cet auxiliaire, les temps composés des verbes actifs & des verbes neutres, sont des mots incomplets qui

ne signifient rien de fixe qu'avec quelque temps du verbe *avoir*: en sorte que dans, *j'ai vaincu*, *j'ai* & *vaincu* pourroient être regardés comme un seul & même mot, dont l'emploi est de signifier l'action du verbe au passé, comme *je vaincrai* la signifie au futur.

Cette observation regarde également les participes des verbes impersonnels & des verbes réfléchis & réciproques directs & indirects, où le verbe *être* qui en forme les temps composés, est simplement mis pour l'auxiliaire *avoir*.

3. Les participes passifs des verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ont ordinairement par eux-mêmes une signification active, rapportée à un temps passé: c'est-à-dire, qu'ils expriment une action ou une chose arrivée, avec rapport à un sujet auquel l'une ou l'autre peut être attribuée: & c'est ce qui fait qu'ils présentent d'eux-mêmes & sans le secours de l'auxiliaire, une idée déterminée, & qu'ils peuvent être joints à un nom comme adjectifs ou comme attributs. Ainsi *venu*, *monté*, *descendu*, *tombé*, *&c.* veulent dire, quelqu'un qui a fait l'action de *venir*, de *monter*, de *descendre*, & à qui il est arrivé de *tomber*, puisqu'on peut dire, *un homme venu de loin: un couvreur monté sur le toit: un ange descendu du ciel: un enfant tombé dans la riviere*. Et ces participes conservent la même signification indépendamment du verbe *être*, dans les temps composés *je suis venu; je suis monté, je suis descendu, je suis tombé, &c.*

D. *Comment sont terminés tous les participes passifs ?*

R. Ils sont terminés,

En *é*, dans tous les verbes de la premiere conjugaison : aimer, *aimé* : donner, *donné* : estimer, *estimé*.

En *ert*, dans les verbes dont l'infinitif est en *frir* ou en *vrir* : offrir, *offert* : ouvrir, *ouvert*. Excepté *appauvrir* qui fait *appauvri*.

En *int*, dans les verbes dont l'infinitif est en *indre* : contraindre, *contraint*, peindre, *peint* : joindre, *joint*.

En *it*, dans les verbes qui ont l'infinitif en *ire*, conduire, *conduit* : dire, *dit* : écrire, *écrit* : excepté *lire* qui fait *lu* : *luire*, *nuire*, & *suffire*, qui font *lui*, *nui*, *suffi*.

Acquérir, *conquérir*, *enquérir*, *requérir*, font *acquis*, *conquis*, *enquis*, *requis*.

Asseoir, fait *assis* : surseoir, *sursis* : mourir, fait *mort*.

Absoudre, fait *absous*, dissoudre, *dissous* : *résoudre*, fait *résous* ou *résolu*.

Clore, & ses composés ont ce même participe terminé en *os* : clore, *clos* : éclore, *éclos* : enclore, *enclos*.

Exclure, fait *exclus*.

Faire, *traire*, & leurs composés l'ont en *ait* : faire, *fait* : traire, *trait*, défaire, *défait* : extraire, *extrait* : soustraire, *soustrait*.

Mettre, & ses composés l'ont en *mis* : mettre, *mis* ? permettre, *permis* : promettte, *promis*.

Naître, fait né.

Prendre, & ses conposés l'ont en *pris* : prendre, *pris* : surprendre, *surpris* : comprendre, *compris*.

Les participes passifs de tous les autres verbes sont généralement terminés en *i* ou en *u*: finir, *fini*: servir, *servi*: fuir, *fui*: rire, *ri*: valoir, *valu*: retenir, *retenu*: étendre, *étendu*: connoître, *connu*: déplaire, *déplu*, &c.

Les féminins de ces participes se forment suivant la regle générale qui a été donnée pour les adjectifs page 47, en ajoutant seulement un *e* muet au masculin. Ainsi *aimé* fait *aimée* au féminin: *offert* fait *offerte*: *contraint* fait *contrainte*: *écris* fait *écrite*: *acquis* fait *acquise*: *mort* fait *morte*: *fini* fait *finie*: *connu* fait *connue*, *&c.*

Il faut en excepter *absous*, & *dissous* qui font *absoute* & *dissoute*: *résous* n'a pas de féminin: *exclus* fait *exclue* & *excluse*.

D. *Les participes passifs sont-ils toujours déclinables, c'est-à-dire, changent-ils toujours de terminaisons, suivant qu'ils se rapportent à un nom masculin ou féminin, singulier ou pluriel?*

R. Non: & c'est sur quoi il est à propos de donner des regles certaines.

Il faut d'abord se souvenir que dans tous les temps composés des verbes, les participes passifs sont toujours précédés de quelques temps d'un des deux verbes auxiliaires *avoir* & *être*.

I. *Regle générale.*

Les participes passifs sont ordinairement indéclinables, quand ils sont précédés du verbe auxiliaire *avoir*.

Ainsi il faut écrire, *Les grands princes ont toujours* PROTÉGÉ *les sciences*, & non pas, *protégés*, en le faisant rapporter *à princes*, ni *protégées*, en le faisant rapporter à *sciences*.

II. *Regle générale.*

Les participes passifs à la suite des temps du verbe auxiliaire *avoir*, sont ordinairement déclinables, quand ils sont précédés de leur régime absolu exprimé par un nom ou par un pronom, soit conjonctif ou autre.

Ainsi dans ces vers, *Quels courages Venus n'a-t-elle pas domtés* on voit que *domtés* s'accorde en genre & en nombre avec *courages*, qui est son régime, parce que le régime précede le verbe.

Et pour faire dans un seul exemple l'application des deux regles générales, il faut écrire, *J'ai* REÇU *les lettres que vous m'avez* E'CRITES *au sujet de l'affaire que je vous avois* PROPOSE'E', & *après les avoir* LUES *avec attention, j'ai* RECONNU *comme vous, que si je l'avois* ENTREPRISE, *j'y aurois* TROUVE' *des obstacles que je n'avois pas* PRE'VUS.

Dans cette phrase, *reçu* est indéclinable, parce qu'il n'est pas précédé de son régime; *écrites* est déclinable & s'accorde en genre & en nombre avec son régime absolu exprimé par le pronom relatif *que*, qui précede le verbe & qui se rapporte à *lettres*; *proposée* s'accorde de la même maniere avec le *que* qui le précede, & qui se rapporte à *l'affaire*; *lues* s'accorde avec son régime absolu exprimé par le pronom conjonctif *les* qui est auparavant, & qui se rapporte à *lettres*; *reconnu* est indéclinable, parce qu'il n'est précédé d'aucun régime; *entreprise* s'accorde avec son régime absolu exprimé auparavant par le pronom conjonctif *l'* avec apostrophe mis pour

la, qui se rapporte à *l'affaire*; *trouvé* est indéclinable, parce qu'il précede son régime qui est *obstacles*; *prévus* s'accorde avec son régime absolu *que*, qui est auparavant, & qui se rapporte à *obstacles*.

Il n'y a rien de contraire à cette regle dans les phrases suivantes, *Le Dieu Mercure est un de ceux que les Anciens ont le plus* MULTIPLIÉ. *Ce jour est un de ceux qu'ils ont* CONSACRÉ *aux larmes*; parce que, suivant les observations qui ont été faites à la page 130 & à la page 187, le mot *un* y est employé dans un sens distinctif, & qu'il est l'antécédent du relatif *que*. D'où il s'ensuit que ce relatif étant au singulier, les participes *multiplié* & *consacré* doivent être mis au même nombre, & non pas au pluriel en les faisant accorder avec *ceux*.

Exceptions.

Les mêmes participes, quoique précédés de leur régime absolu, redeviennent indéclinables;

1. Quand le participe étend son régime à un autre verbe dont il est suivi, & avec lequel il a une liaison si étroite, qu'ils font l'un & l'autre un sens indivisible, comme dans ces exemples: *N'avez-vous pas envie de pratiquer les vertus que vous avez* ENTENDU *louer? Combien d'hommes retombent dans les désordres qu'ils avoient* RÉSOLU *d'éviter? Pourquoi vous êtes vous écarté de la route que vous aviez* COMMENCÉ *à suivre.*

Un participe fait un sens indivisible avec

le verbe dont il est suivi, lorsque, ne présentant l'un & l'autre qu'une seule idée, on ne peut les séparer sans changer le sens de la phrase, & que d'ailleurs c'est plutôt au second verbe que le régime précédent se rapporte, qu'au participe qui dans cette occasion ne doit être regardé que comme une modification du verbe suivant. Ainsi en disant, *les vertus que vous avez entendu louer*, je ne puis séparer *louer* du participe *entendu*, & dire, *les vertus que vous avez entendu*, sans changer le sens de la phrase, puisque ma pensée n'est pas que *vous avez entendu des vertus*, mais que *vous les avez entendu louer*. D'ailleurs le relatif *que* mis pour *les vertus*, est moins le régime du participe *entendu*, que du verbe *louer*, le sens de la phrase étant que *vous avez entendu louer des vertus*. On peut faire les mêmes observations sur les autres exemples.

Quoique les verbes joints de cette maniere aux participes, soient ordinairement à l'infinitif, il arrive néanmoins quelquefois qu'ils sont à quelqu'autre temps de l'indicatif ou du subjonctif avec la conjonction *que* : comme quand on dit, *les affaires que j'avois* PRÉVU *que vous auriez*. Cette différence de construction n'empêche pas que les deux verbes ne puissent avoir un sens indivisible, & que par conséquent le participe ne puisse être indéclinable, comme *prévu* l'est effectivement dans l'exemple cité, par les mêmes raisons que nous venons d'expliquer, en parlant du participe suivi d'un verbe à l'infinitif.

Il y a quelques verbes, tels que sont principalement *faire* & *laisser*, qui suivis immé-

diatement d'un autre verbe à l'infinitif, ne doivent être regardés avec ce verbe, que comme un ſeul verbe actif, ſoit que le ſecond verbe ſoit actif, ſoit qu'il ſoit neutre. Ainſi comme on dit, *faire étudier*, *laiſſer lire quelqu'un*, on dit également, *faire venir*, *laiſſer mourir quelqu'un*. Le participe paſſif du premier de ces verbes eſt toujours indéclinable, quoique le régime abſolu ſoit auparavant, parce que le ſecond verbe eſt régi par le premier, & que le régime abſolu dont ils ſont précédés, n'eſt pas le langage d'un ſeul, mais de tous les deux enſemble comme ne formant qu'un ſeul verbe actif. Il faut donc écrire en conſéquence de cette regle, *l'écoliere que j'ai fait étudier*, *les écolieres que j'ai fait lire*, *les marchandiſes que vous avez fait venir*, *les malades que vous avez laiſſé mourir*.

Quand on peut conſidérer le participe & le verbe ſuivant ſous deux idées différentes, & par conſéquent les ſéparer l'un de l'autre, ſans changer le ſens de la phraſe; & que d'ailleurs le régime précédent ne ſe rapporte qu'au participe; alors ce participe doit s'accorder en genre & en nombre avec le nom ou le pronom qu'il régit. Ainſi il faut dire, *la réſolution que j'ai* PRISE *d'aller à la campagne*; parce que les deux verbes préſentent chacun une idée particuliere, & qu'ils conſervent leur propre ſignification, étant ſéparés l'un de l'autre. En effet, que l'on ſépare, *la réſolution que j'ai priſe*, d'avec le reſte, *d'aller à la campagne*, ces deux parties ont toujours chacune le même ſens, & ſont indépendantes l'une de l'autre pour leur ſignification. D'ail-

leurs le relatif *que* mis pour la *résolution*, n'est pas le régime du verbe *aller*, mais du participe *prise*, comme on le voit en disant, *j'ai pris la résolution.* Cette explication peut suffire pour tout autre exemple.

Les participes ne sont pas moins indéclinables, lorsque les verbes avec lesquels ils font un sens indivisible sont sous entendus, comme dans cette phrase, *je vous ai rendu tous les services que j'ai* VOULU, *que j'ai* DU, *que j'ai* PU : c'est-à-dire, *que j'ai voulu*, *que j'ai dû*, *que j'ai pu vous rendre.*

2. Quand le participe & l'auxiliaire *avoir* sont employés impersonnellement, le participe est toujours indéclinable. Ainsi il faut dire, *les chaleurs excessives qu'il a* FAIT *ont causé beaucoup de maladies.*

3. Suivant M. de Vaugelas, M. l'Abbé Regnier Desmarais, l'Auteur de la Grammaire générale & raisonnée, & les bons écrivains de leurs temps, les participes passifs, quoique précédés de leur régime absolu, sont encore indéclinables, quand le nominatif du verbe est mis après le verbe. Ainsi en adoptant cette regle, on écrit, *Vous devez être satisfait de la justice que vous ont* RENDU *vos juges* : au lieu qu'il faudroit écrire, en mettant le nominatif avec le verbe, *Vous devez être satisfait de la justice que vos Juges vous ont* RENDUE.

4. Les mêmes auteurs font aussi le participe indéclinable, lorsqu'il est suivi d'un nom substantif ou adjectif à l'accusatif qui se rapporte au régime précédent, & qui en fait partie. Ainsi ils écrivent, en parlant d'Adam

& d'Eve ; *Dieu les avoit* CRÉÉ *innocents*, & *les promesses trompeuses du démon les ont* RENDU *coupables.*

Mais ces deux dernieres exceptions sont aujourd'hui fort contestées. Il y a encore plusieurs bons auteurs qui s'y conforment, comme on le voit dans cette phrase tirée du commencement de la septieme du livre premier des satires d'Horace de la traduction de M. Batteux ; *Il n'y a pas, je crois, un seul barbier, pas un homme désœuvré, qui ne sache la vengeance que le demi romain Persius a* TIRÉE *des grosses injures qu'avoit* VOMI *contre lui le proscrit Rupilius : surnommé le Roi.*

D'autres Auteurs dont l'autorité pour ce qui regarde les difficultés de notre langue ne peut manquer d'être respectée, sont d'un sentiment contraire, & prétendent par des raisons fondées en principes, que les participes passifs précédés de leur régime absolu, doivent toujours être déclinables, soit que le nominatif du verbe soit avant ou après le verbe, soit que le participe soit suivi ou non d'un nom qui se rapporte au régime précédent.

Dans cette diversité de sentiments, nous croyons pouvoir dire qu'il est encore libre de suivre l'un ou l'autre, jusqu'à ce que, comme il pourra arriver, l'usage se soit absolument déclaré pour le dernier.

III. *Regle générale.*

Les participes passifs précédés des temps du verbe *être*, sont toujours déclinables, quand le verbe *être* est employé comme verbe sub-

stantif, & il est employé comme tel dans *les verbes neutres*, dans *les verbes passifs*, & dans *les verbes réfléchis passifs.*

Ainsi il faut dire, *Les Juifs sont* TOMBE'S *plusieurs fois dans le péché d'idolâtrie. Les lettres & l'écriture ont été* INVENTE'ES *pour peindre la parole & pour parler aux yeux. Les mauvaises nouvelles se sont toujours* RE'PANDUES *plus promptement que les bonnes.*

S'il y a un pronom conjonctif avant les participes *allé* & *venu*, suivis d'un autre verbe, ces participes sont indéclinables. Ainsi on dit, *elle nous est* VENU *voir, elle lui est* ALLE' *porter de l'argent*; parce qu'alors le participe & le verbe suivant sont censés ne faire qu'un même mot, & que le pronom conjonctif n'est régi que par le second verbe: au lieu qu'en transposant le pronom conjonctif, il faudroit dire, *elle est* VENUE *nous voir, elle est* ALLE'E *lui porter de l'argent.*

IV. *Regle générale.*

Quand les temps du verbe *être* qui précedent les participes passifs, sont mis simplement pour les temps de l'auxiliaire *avoir*, alors ces participes sont déclinables ou indéclinables, dans les mêmes cas où le sont les participes précédés des temps du verbe *avoir.*

Les temps du verbe *être* sont mis simplement pour ceux de l'auxiliaire *avoir*, dans *les verbes réfléchis directs* & *indirects*. Ainsi quand je dis, *Caton s'est* TUE' *pour ne pas tomber entre les mains de César*; c'est comme si je disois, *Caton a tué soi*: & quand je dis, *Lucrece s'est*

DONNÉ *la mort*, *ne pouvant survivre à l'affront qu'elle avoit reçu de Tarquin*; c'est comme si je disois, *Lucrece a donné la mort à soi*, *&c.*

On doit aussi regarder les temps du verbe *être*, comme étant mis pour ceux de l'auxiliaire *avoir*, dans *les verbes réfléchis par l'expression*, parce qu'il est certain que le verbe *être* n'y est pas employé comme verbe substantif.

D. *Appliquez les regles & exceptions qui regardent les participes précédés de l'auxiliaire* avoir, *à quelques exemples pour les verbes réfléchis.*

R. Il faut pour cela se rappeller que dans les verbes réfléchis directs, les pronoms conjonctis *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *se*, sont toujours régimes absolus à l'accusatif, & qu'ils ne sont jamais que régimes relatifs au datif, dans les verbes réfléchis indirects.

La premiere regle générale ne convient qu'aux verbes réfléchis indirects. Ainsi dans cette phrase, *les hommes se sont* BATI *des villes pour leur sureté*; *bâti* est indéclinable, parce que *se* qui le précede n'est qu'un regime relatif, & que le régime absolu qui est *des villes*, est après le verbe.

La seconde regle générale convient aux verbes réfléchis directs & indirects, comme on le voit dans ces exemples, *Les Romains se sont* AGRANDIS *par la défaite de leurs voisins. Les sujets des républiques suivent ordinairement les loix qu'ils se sont* PRESCRITES; où *agrandis* s'accorde en genre & en nombre avec *se* qui se rapporte aux *Romains*; & *prescrites*,

avec *que* qui se rapporte à *loix*; parce que ces pronoms *se* & *que* sont régimes absolus des participes *agrandis* & *prescrites*, & les précedent. Le pronom *se* de la seconde phrase n'est qu'un régime relatif.

On peut ranger sous cette seconde regle les verbes réfléchis par l'expression, dans lesquels le pronom conjonctif ne peut être regardé que comme régime à l'accusatif, quoiqu'on n'apperçoive pas ce qui le régit.

La premiere exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects. Ainsi on dit, *Les troupes de Charles VII. n'auroient pas empêché la prise d'Orléans, si elles ne se fussent* LAISSÉ *conduire par une jeune fille. Nous ne devons point passer de jour, sans donner quelque temps à la science que nous nous sommes* PROPOSÉ *d'étudier*: où *laissé* & *proposé* sont indéclinables, quoique précédés des régimes absolus *se* & *nous*, parce qu'ils font un sens indivisible avec les verbes suivants, *conduire* & *étudier*.

La seconde exception ne convient pas aux verbes réfléchis, parce qu'ils ne peuvent jamais s'employer impersonnellement, comme les verbes qui prennent l'auxiliaire *avoir*.

La troisieme exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects dans quelques occasions. Ainsi on peut dire, *A quelles extrémités ne se sont point* PORTÉ *les Calvinistes pour établir leur nouvelle religion, & quelle réputation ne s'est pas* FAIT *le Prince qui les a dissipés!* où *porté* & *fait* sont indéclinables, quoique précédés de leurs régimes absolus *se* & *réputation*, parce qu'ils sont suivis de leurs nominatifs.

Il eſt pourtant mieux en général de mettre le nominatif avant ces ſortes de verbes.

La quatrieme exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects, comme dans ces exemples, *Les Amazones ſe ſont* RENDU *célébres par leur courage dans la guerre. Les premiers croiſés n'ont tenté la conquête de la terre ſainte, que parce qu'ils ſe la ſont* FIGURE' *plus aiſée qu'elle n'étoit*; où *rendu* & *figuré* ſont indéclinables, quoique précédés de leurs régimes abſolus *ſe* & *la*, parce que les noms *célebres* & *aiſée* dont ils ſont ſuivis, ſont partie de ces régimes.

Les mêmes regles & exceptions doivent être également appliquées aux verbes réciproques directs & indirects.

Preſque tous les Grammairiens & les bons Auteurs s'accordent ſur les quatre regles générales que l'on vient d'établir, & il n'y a de partage entre eux qu'au ſujet des deux dernieres exceptions.

D. *Quand les participes paſſifs ſont déclinables, avec quoi les fait-on accorder?*

R. On les fait accorder ou avec un nom ſubſtantif, ou avec le nominatif du verbe, ou avec le régime abſolu du verbe.

D. *En quelle occaſion fait-on accorder les participes paſſifs avec un nom ſubſtantif?*

R. Quand ils ne forment aucun temps composé du verbe, & qu'ils ſont ſeulement employés comme adjectifs d'un nom ſubſtantif: comme quand on dit, *un ouvrage* ACHEVE', *une maiſon* ACHEVE'E, *des ouvrages* ACHEVE'S, *des maiſons* ACHEVE'ES.

D. *En quelle occasion les participes passifs s'accordent-ils avec le nominatif du verbe ?*

R. Quand ils forment avec l'auxiliaire *être*, les temps composés d'un verbe qui n'a pas de régime absolu, comme dans ces exemples, *mon frere est* TOMBÉ, *ma sœur est* TOMBÉE, *mes freres sont* TOMBÉS, *mes sœurs sont* TOMBÉES. *Mon frere a été* PUNI, *ma sœur a été* PUNIE, *mes freres ont été* PUNIS, *mes sœurs ont été* PUNIES.

D. *En quelle occasion les participes passifs, s'accordent-ils avec le régime absolu du verbe ?*

R. Quand ils forment avec l'auxiliaire *avoir* ou *être*, les temps composés d'un verbe précédé de son régime absolu : ce qui arrive principalement toutes les fois que ce régime est exprimé par un pronom conjonctif, relatif, ou absolu : comme quand on dit, *cette maison est à moi, je* L'*ai* ACHETÉE. *Je vous rends vos livres, je* LES *ai* LUS. *Les lettres* QUE *j'ai* ÉCRITES. *Les meubles* QUE *je me suis* DONNÉS. QUELS *ennemis ne me suis-je pas* FAITS ? *&c.*

Dans les verbes réfléchis passifs & par l'expression, comme le pronom conjonctif est censé régime absolu, c'est avec ce pronom que s'accorde le participe passif. Ainsi dans ces phrases, *Cette nouvelle s'est* TROUVÉE *fausse. Nos premiers parents ne s'étoient pas* APPERÇUS *de leur nudité avant leur crime*; les participes *trouvée* & *apperçus* doivent s'accorder avec le pronom conjonctif *se*.

CHAPITRE VIII.

DE LA PRÉPOSITION.

D. QU'EST-CE *que les Prépositions* ?

R. Ce sont des mots destinés à marquer les différents rapports que les choses ont les unes aux autres, & qui ne peuvent pas s'employer sans régime.

D. *Qu'entendez-vous par un rapport* ?

R. J'entends une maniere de considérer une chose à l'égard d'une ou de plusieurs autres.

D. *Expliquez cette réponse par un exemple,*

R. Quand je dis simplement *Pierre*, je considere *Pierre* sans aucun rapport; mais si je dis, *Pierre est dans la maison : Pierre est avec son maître* ; j'exprime par les mots *dans* & *avec*, les rapports de *Pierre* à l'égard de la *maison* & du *maître*. Par conséquent *dans* & *avec* sont des prépositions.

D. *Pourquoi ces mots sont-ils appellés* prépositions ?

R. Parce qu'ils se mettent ordinairement avant les mots qu'ils régissent.

D. *Pourquoi les prépositions ne peuvent-elles s'employer qu'avec leur régime* ?

R. Parce que les prépositions ne marquant seules & d'elles-mêmes, qu'un rapport vague & indéterminé, & n'ayant par cette raison qu'un sens incomplet, on ne peut les employer que suivies de quelques mots qui en

forment le ſens entier & complet, en fixant & déterminant le rapport par une application particuliere, c'eſt-à-dire, en énonçant ce à quoi une choſe eſt rapportée. Et ces mots qui font le complément des prépoſitions en ſont appellés le régime.

D. *Les prépoſitions ſont-elles ſuſceptibles de quelques changements, comme les autres parties du diſcours?*

R. Non: elles ſont invariables & n'ont aucune des propriétés qui conviennent au nom & au verbe. Ainſi elles n'ont ni *genres*, ni *nombres*, ni *cas*, ni *perſonnes*, ni *temps*, ni *modes*: & c'eſt ce qu'on appelle être indéclinable.

D. *Quelle eſt la diviſion générale que l'on peut faire des prépoſitions?*

R. On les diviſe en les conſidérant par l'expreſſion ou par la ſignification.

D. *Combien y en a-t-il de ſortes, à les conſidérer par l'expreſſion?*

R. Il y en a de deux ſortes; les prépoſitions ſimples, qui s'expriment en un ſeul mot, comme *dans*, *avec*, *pour*, *après*, *&c.* & les prépoſitions compoſées, qui s'expriment en pluſieurs mots; comme *vis-à-vis de*, *à l'égard de*, *à la réſerve de*, *&c.*

D. *Quels ſont les mots dont on forme les prépoſitions?*

R. Ce ſont ordinairement des noms ſubſtantifs précédés d'un article ou de quelque autre prépoſition, & que l'on met au nombre des prépoſitions, parce qu'ils ſont employés pour exprimer quelque rapport, comme *à côté de*, *à cauſe de*, *en préſence de*, *&c.*

D. *Comment peut-on diviſer les prépoſitions conſidérés par la ſignification ?*

R. On peut en admettre autant de ſortes, qu'il y a de ſortes de rapports. Mais comme il y a une infinité de manieres de conſidérer les choſes les unes à l'égard des autres; que d'ailleurs un même rapport eſt ſouvent ſignifié par pluſieurs prépoſitions, & qu'une même prépoſition marque divers rapports; il ſeroit trop long d'en faire une diviſion exacte & détaillée. Nous nous contenterons de diviſer les prépoſitions par les principaux rapports qu'elles peuvent exprimer, qui ſont,

Rapports.			
De lieu, de ſituation, d'ordre.		dans,	*Il eſt dans Paris.*
		en,	*Il eſt en Italie.*
		à,	*Il eſt à* Rome.
		hors,	*Cette maiſon eſt hors de la ville*
		ſur,	*Il eſt ſur la mer.*
		ſous,	*Tout ce qui eſt ſous le Ciel.*
		devant,	*Il marchoit devant le Roi.*
		après,	*Il marchoit après le Roi.*
		chez,	*Il eſt chez le Roi.*
Du temps.		avant,	*Avant la guerre.*
		pendant,	*Pendant la guerre.*
		depuis,	*Depuis la guerre.*
Du terme	où l'on tend	en,	*Il va en Italie.*
		à,	*à Rome.*
		vers,	*L'aimant ſe tourne vers le Nord.*
		envers,	*Son amour envers Dieu.*
	que l'on quitte	de,	*Il part de Paris.*
De la cauſe	efficiente :	par,	*Maiſon bâtie par un Architecte.*
	matérielle :	de,	*de pierre & de brique.*
	finale :	pour,	*pour un Prince.*

Autres rapports de	union : avec,	*Les soldats avec leurs Officiers.*
	séparation : sans,	*Les soldats sans leurs Officiers.*
	exception : outre,	*Compagnie de cent soldats outre les Officiers.*
	opposition : contre,	*Soldats revoltés contre leurs Officiers.*
	retranchement : de	*Soldats retranchés du régiment.*
	permutation : pour,	*Rendre un prisonnier pour un autre.*
	conformité : selon,	*Selon la raison.*

D. *N'y a-t-il pas une autre maniere de diviser les prépositions ?*

R. On peut encore les diviser par les cas qu'elles régissent. Ainsi il y en a qui régissent le génitif ou l'ablatif ; d'autres qui régissent le datif, & d'autres qui régissent l'accusatif.

1. Celles qui régissent le génitif ou l'ablatif, sont, *loin de, près de, auprès de, proche de, hors de, autour de, à côté de, à l'égard de, à couvert de, à l'abri de, à raison de, à la réserve de, à l'insu de, au deça de, au delà de, au dessus de, au dessous de, au devant de, au dehors de, au dedans de, au travers de, au milieu de, à cause de, en présence de, le long de, vis-à-vis de, &c.*

Comme le génitif n'est pas distingué en françois par l'expression de l'ablatif, on peut donner pour regle générale que les prépositions qui régissent le génitif, sont les prépositions composées, parce que ce génitif est proprement le régime du nom dont elles sont formées ; & que les prépositions qui régissent l'ablatif sont celles qui s'expriment en un seul mot, & qui marquent extraction ou séparation.

2. Celles qui régissent le datif, sont, *jusqu'à* ou *jusques à*, *quant à*, *par rapport à*, *&c.*

3. Celles qui régissent l'accusatif, dont le nombre est très-grand, sont, *après*, *d'après*, *attendu*, *avant*, *avec*, *chez*, *contre*, *dans*, *depuis*, *derriere*, *dès*, *devant*, *durant*, *en*, *entre*, *envers*, *environ*, *excepté*, *hors* ou *hormis*, *malgré*, *moyennant*, *nonobstant*, *outre*, *par*, *parmi*, *pendant*, *pour*, *proche*, *sans*, *selon*, *sous*, *suivant*, *sur*, *touchant*, *à travers*, *vers*, *voici*, *voilà*, *vu*, *&c.*

Il arrive souvent que l'on emploie abusivement l'adjectif *prêt* au lieu de la préposition *près*, quoiqu'il y ait entre ces deux mots une différence de signification & de régime.

L'adjectif *prêt* signifie disposé à quelque chose, qui est en état de faire ou de souffrir quelque chose, & il régit toujours le datif ou la préposition *à*, comme quand on dit, *je suis prêt à faire tout ce qu'il vous plaira. Le canon est prêt à tirer. Les armées étoient prêtes à en venir aux mains. Cette maison est prête à tomber.*

La préposition *près* au contraire est une préposition de temps qui marque un temps proche, & ne doit jamais s'employer que dans le sens de *sur le point de*, & qui régit toujours le génitif ou la préposition *de*, comme quand on dit, *Il est près de midi. Cet homme est près de sa derniere heure*, *il est près de mourir*, *il est près d'être condamné.*

Ainsi c'est une faute de dire & d'écrire, *Mon ouvrage est prêt à être fini*, ou *prêt d'être fini : Mon procès est prêt à être jugé*, ou *prêt d'être jugé*, quand on veut dire que *l'ouvrage*

eſt ſur le point d'être fini, & que *le procès eſt ſur le point d'être jugé*. Il faut néceſſairement écrire dans ce ſens, *mon ouvrage eſt près d'être fini : mon procès eſt près d'être jugé*.

Quoique quelques Auteurs faſſent régir l'accuſatif à la prépoſition *vis-à-vis*, & diſent *vis-à-vis la maiſon* au lieu de *vis-à-vis de la maiſon*, il ne faut pas en cela les imiter, quelque autorité qu'ils puiſſent avoir d'ailleurs, parce que juſqu'ici l'uſage général adopté par l'Académie ne donne pas à cette prépoſition d'autre régime que le génitif. *Il eſt logé vis-à-vis de mes fenêtres*, & non, *vis-à-vis mes fenêtres*.

La prépoſition *proche* régit l'accuſatif auſſi bien que le génitif ; & on dit également, *proche le palais*, & *proche du palais*.

On confond ſouvent *au travers* avec *à travers*, & on leur donne indiſtinctement pour régime le génitif ou l'accuſatif. Cependant *au travers* ne doit régir que le génitif, & *à travers* ne régit jamais que l'accuſatif. Ainſi il faut néceſſairement dire, *regarder au travers des vitres, au travers d'une lunette*, ou *à travers les vitres, à travers une lunette* ; & non *au travers les vitres*, ni *à travers d'une lunette* ; *courir à travers les champs*, & non *à travers des champs*.

Hors régit l'ablatif, quand il eſt prépoſition de lieu, & qu'il marque excluſion ou ſéparation. *Il eſt hors du Royaume. Une épée hors de ſon fourreau*. Il régit l'accuſatif, quand il eſt prépoſition d'exception, & qu'il ſignifie la même choſe qu'*excepté*. *Tous les Juges furent de même avis hors le Préſident*.

Il en eſt des régimes des prépoſitions com-

me de ceux des verbes. Lorſque le régime de deux prépoſitions miſes de ſuite, tombe ſur un même nom, il faut que ces deux prépoſitions régiſſent le même cas : ſinon, le nom ſur lequel tombent les différents régimes, doit être répété ou par lui-même ou par un pronom, & mis aux cas qui conviennent à chacune des prépoſitions qui le régiſſent.

Ainſi on peut bien dire, *un Procureur qui travaille pour & contre ſa partie, eſt un prévaricateur* ; parce que les deux prépoſitions *pour* & *contre* régiſſent l'accuſatif, & que *ſa partie* peut être le régime de l'une & de l'autre. Mais on ne pourroit pas dire, ſans bleſſer cette regle, *je me ſuis conduit ſuivant & conformément à vos avis*, parce que *ſuivant* régit un accuſatif, & *conformément* un datif. Il faudroit dire, ſi l'on vouloit abſolument ſe ſervir des deux prépoſitions, *je me ſuis conduit ſuivant vos avis, & conformément à vos avis* ; ou par une autre tour de phraſe, où il n'y auroit plus qu'une prépoſition, *je me ſuis conduit ſuivant vos avis, & je m'y ſuis conformé.*

La même faute ſe trouve dans cette phraſe d'un Auteur célébre ; *l'Egliſe ſeule fondée ſur la pierre, ſe conſerve au milieu & contre tous les aſſauts des Egliſes ſchiſmatiques, ou des fauſſes religions qui conſpirent toutes à ſa ruine.* Le régime d'*au milieu* doit être un génitif, & celui de *contre* un accuſatif. Il faudroit donc dire, *au milieu de tous les aſſauts, & contre tous les aſſauts.* Cependant *tous les aſſauts* qui n'eſt qu'à l'accuſatif, eſt le régime de l'un & de l'autre : & c'eſt ce qu'il falloit éviter pour parler correctement.

D. *Le mot* en, *étant auſſi ſouvent pronom conjonctif que prépoſition, comment en diſtingue-t-on la ſignification?*

R. *En* eſt prépoſition, quand il marque quelque rapport, & qu'il eſt ſuivi d'un nom qui en eſt le régime: comme quand je dis, *j'ai fait un voyage en Italie*: au lieu qu'il eſt pronom conjonctif, quand il eſt avec un verbe, & qu'il eſt mis à la place d'un pronom perſonnel, ou d'un nom ſubſtantif au génitif ou à l'ablatif, ou de quelque choſe qui le précede: comme quand je dis, *je vous en ai parlé*, c'eſt-à-dire, *je vous ai parlé de lui* ou *d'elle, &c. de cette perſonne* ou *de cette choſe.*

D. *Peut-on indifféremment employer les prépoſitions* dans & en *l'une pour l'autre?*

R. Non: il y a entre ces deux prépoſitions à peu-près la même différence qu'il y a entre l'article défini & l'article indéfini: c'eſt-à-dire, que *dans* s'emploie ordinairement pour exprimer un ſens précis & déterminé, & *en*, pour marquer un ſens vague & indéterminé. Le premier ſignifie que l'on eſt dans un lieu à l'excluſion de tout autre, & le ſecond ne préſente pas néceſſairement cette excluſion. Voilà pourquoi les noms communs qui ſont régis par *dans*, prennent toujours l'article défini ou l'article *un, une*, quand le nom commun eſt déterminé par un adjectif ou par un pronom, & que ceux qui ſont régis par *en* n'ont pas d'article.

On ſentira ces différences de ſignifications, ſans qu'il ſoit néceſſaire de les expliquer, dans les exemples ſuivants, *Il travaille dans la chambre*, ou, *il travaille en chambre. Il vit*

dans une douce liberté, ou, *il vit en liberté*. *Il est dans une grande colere*, ou, *il est en colere*. *Il est dans une pension qui lui coûte cher*, ou *il est en pension*. *Il est en province*; ou, *il est dans la Province de Normandie*. *Il est dans la maison*, *il est dans la ville*; c'est-à-dire, qu'il n'en est pas sorti & qu'il n'est pas ailleurs. *Il est en ville*: c'est-à-dire, simplement qu'il est sorti de sa maison. *Il est en pays étranger*, c'est-à-dire, qu'il est hors de la France.

Dans, marque encore le temps auquel on fera ou on aura fait quelque chose. *Je vous irai voir dans trois jours*. *J'aurai lu ce livre dans huit jours*. *En*, marque le temps que l'on emploie à faire quelque chose. *Ce Château a été bâti en moins de six mois*.

Bien des personnes disent, *j'irai en campagne*, *il est allé en campagne*, *il est en campagne*, &c. Cette façon de parler ne vaut rien, lorsqu'on s'en sert pour dire que l'on n'est pas à la ville & que l'on est aux champs. Il faut nécessairement dire dans ce sens, *j'irai à la campagne*, *il est allé à la campagne*, *il est à la campagne*.

On ne doit dire, *en campagne*, qu'en parlant du mouvement, du campement, & de l'action des troupes, comme dans ces phrases, *Les armées sont en campagne*. *Les troupes se mettront* ou *entreront bientôt en campagne*.

Voici & *voilà*, qui ont été mis au rang des prépositions régissant l'accusatif, sont des mots formés de l'impératif du verbe *voir* & des adverbes *ci* & *là*. C'est par cette raison qu'ils peuvent avoir, comme les verbes, les

pronoms conjonctifs pour régime, & que l'on dit, *me voici*, *te voilà*; *le voici*, *la voilà*; *nous voici*, *vous voilà*; *les voici*, *en voilà*: ce qui ne peut pas convenir aux autres prépoſitions.

D. *N'y a-t-il pas une autre eſpece de prépoſitions ?*

R. Oui: on appelle encore *prépoſitions* les ſyllabes qui s'ajoutent aux verbes ſimples pour en former des verbes composés, & par le moyen desquelles ces verbes ont différentes ſignifications.

Il y en a quelques-unes qui ſe mettent auſſi avant des noms & des adverbes.

Ces prépoſitions ne font qu'un même mot avec le verbe ſimple, le nom, ou l'adverbe auquel elles ſont jointes, & c'eſt pour cela que quelques Grammairiens les appellent *prépoſitions inſéparables*. Mais nous ne les avons pas compriſes dans la diviſion des prépoſitions, parce qu'elles n'expriment pas les rapports des choſes, & qu'elles ne ſont presque toutes d'aucun uſage dans le diſcours, détachées des mots auxquels on les ajoute.

Les plus ordinaires ſont,

AD, ou A, qui fait ſouvent doubler la premiere conſonne du mot. *Mettre*, *admettre*: *prendre*, *apprendre*.

CO, ou ſeul, ou ſuivi d'une *n* ou d'une *m*, CONTRE. *Seigneur*, *coſeigneur*: *courir*, *concourir*: *battre*, *combattre*: *venir*, *contrevenir*.

DE, DIS. *Faire*, *défaire*: *paroître*, *diſparoître*.

E, EN OU EM, ENTRE, EX. *Puiſer*, *épuiſer*: *traîner*, *entraîner*: *porter*, *emporter*: *prendre*, *entreprendre*: *traire*, *extraire*.

IN OU IM, INTER. *Diſpoſer, indiſpoſer : faillible, infaillible : poſer, impoſer : poli, impoli : rompre, interrompre.*

MÉ, MAU. *Connoître, méconnoître : dire, maudire.*

OB, ou O. *Tenir, obtenir : poſer, oppoſer : mettre, omettre.*

PAR, PER, PRÉ, PRO, POUR. *Venir, parvenir : mettre, permettre : munir, prémunir : poſer, propoſer : ſuivre, pourſuivre.*

RE OU RÉ. *Commencer, recommencer : former, réformer.*

SE, SOU, SUR, SUS. *Courir, ſecourir : tenir, ſoutenir : prendre, ſurprendre : pendre, ſuſpendre.*

TRANS, *Porter, tranſporter.*

CHAPITRE IX.

DE L'ADVERBE.

D. QU'EST-CE *qu'un Adverbe ?*

R. C'eſt un mot qui ſert à modifier ou determiner la ſignification d'un autre, ou qui en exprime quelque circonſtance, & qui a de lui-même un ſens complet ſans être ſuſceptible de régime.

D. *Appliquez cette définition à un exemple.*

R. Quand je dis, *Dieu agit*, la ſignification du verbe *agit*, eſt ſimple & ſans aucune circonſtance : mais ſi je dis, *Dieu agit juſtement*, je modifie cette ſignification par une circonſtance exprimée dans le mot *juſtement*, par le

moyen du quel je fais entendre que Dieu agit d'une maniere plutôt que d'une autre, c'est-à-dire, *avec justice*.

D. *Quels sont les mots qui sont modifiés ou dont la signification est déterminée par l'adverbe ?*

R. Ce sont les verbes, comme dans l'exemple précédent: les participes, comme dans, *une ruse grossiérement imaginée*, les noms adjectifs, comme dans, *un enfant parfaitement docile*; & quelquefois d'autres adverbes, comme dans, *il est parti bien promptement*.

D. *Pourquoi cette partie du discours est-elle appellée adverbe ?*

R. Parce qu'elle signifie plus souvent les circonstances ou modifications du verbe que des autres mots, & que dans le discours elle est presque toujours jointe au verbe, comme dans ces phrases, *Je vous aime tendrement. Vous m'avez servi fidélement.*

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que l'adverbe a de lui-même un sens complet sans régime ?*

R. J'entends que sa signification est indépendante de ce qui peut le précéder ou le suivre. Ainsi *justement* signifie toujours par lui-même *avec justice*, de quelque mot qu'il puisse être suivi ou précédé: en quoi l'adverbe est différent de la préposition qui n'a par elle-même qu'un sens incomplet.

D'où il s'ensuit que la plupart des adverbes ne sont que des expressions abrégées, qui signifient en un seul mot ce qu'on ne pourroit faire entendre que par une préposition & un

nom : enſorte que leur véritable uſage dans le diſcours eſt d'exprimer un rapport fixé & déterminé, c'eſt-à-dire, de tenir lieu de la prépoſition avec ſon complément, parce qu'il n'y a preſque pas d'adverbe qu'on ne puiſſe rendre par une prépoſition & le nom qu'elle régit. Ainſi *prudemment*, *aujourd'hui*, *où*, *ici*, ſe rendent par, *avec prudence*, *en ce jour*, *en quel lieu ? en ce lieu.*

On voit par-là que la prépoſition avec ſon régime peut être regardée comme un véritable adverbe qui exprime quelque circonſtance ou modification particuliere de la ſignification d'un autre mot, puiſque *avec ſageſſe* veut dire la même choſe que *ſagement* ; *en pluſieurs occaſions*, la même choſe que *ſouvent*, &c.

D. *Les adverbes reçoivent-ils quelque changement ?*

R. Non : ils ſont indéclinables comme les prépoſitions, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont ni genres, ni nombres, ni cas.

D. *Comment peut-on conſidérer les adverbes ?*

R. De deux manieres ; ou par l'expreſſion, ou par la ſignification.

D. *Combien y a-t-il de ſortes d'adverbes, à ne les conſidérer que par l'expreſſion ?*

R. Il y en a de deux ſortes ; les adverbes ſimples, & les adverbes compoſés.

D. *Qu'eſt-ce que les adverbes ſimples ?*

R. Ce ſont ceux qui s'expriment en un ſeul mot, comme, *juſtement*, *hier*, *beaucoup*, *preſque*, *&c.*

D. *Qu'eſt-ce que les adverbes compoſés ?*

R. Ce ſont ceux qui s'expriment en pluſieurs

mots, tels que, *pour le présent, à l'avenir, tour à tour, sans faute, &c.*

D. *Quels sont les mots qui forment les adverbes composés?*

R. Ce sont le plus souvent des noms substantifs & adjectifs accompagnés d'articles ou de prépositions.

D. *Pourquoi met-on ces mots réunis au nombre des adverbes?*

R. Parce qu'ils expriment, comme les adverbes simples, quelques circonstances ou modifications: mais ce ne sont proprement que des façons de parler adverbiales.

D. *Comment divise-t-on les adverbes considérés par la signification?*

R. On peut les réduire à six especes principales, qui sont,

Les adverbes de temps.

Les adverbes de lieu ou de situation.

Les adverbes d'ordre ou de rang.

Les adverbes de quantité ou de nombre.

Les adverbes de comparaison.

Les adverbes de qualité ou de maniere.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de temps?*

R. Ce sont ceux qui expriment quelques circonstances ou rapports de temps, & par lesquels on peut répondre à la question *quand?* tels que,

Pour le temps passé, *hier, avant-hier, autrefois, anciennement, dernièrement, auparavant, depuis peu, &c.*

Pour le temps à venir, *demain, bientôt, tantôt, dans peu, désormais, dorénavant, à l'avenir, &c.*

Pour un temps indéterminé, *souvent d'a-*

bord, quelquefois, rarement, soudain, jamais, toujours, incessamment, pour l'ordinaire, tard, alors, depuis, &c.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de lieu ou de situation?*

R. Ce sont ceux qui servent à marquer la différence des distances & des situations, par rapport ou à la personne qui parle, ou aux choses dont on parle, & par lesquels on peut répondre aux questions, *où, d'où* & *par où?* tels que sont, *ici, là, d'ici, delà, par ici, par-là, y, près, loin, devant, derriere, dedans, dehors, dessus, dessous, en haut, en bas, auprès, ailleurs, partout, &c.*

Les mots, *où, d'où* & *par où*, employés avec interrogation ou sans interrogation, sont aussi adverbes de lieu.

D. *Qu'est-ce que les adverbes d'ordre ou de rang?*

R. Ce sont ceux qui expriment comment les choses sont ordonnées ou arrangées les unes à l'égard des autres, sans attention au lieu: tels que sont:

Premierement, secondement, &c. en premier lieu, en second lieu, à la file, enfin, à la fin, alternativement, tour-à-tour, pêle-mêle, devant, après, ensemble, &c.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de quantité ou de nombre?*

R. Ce sont ceux qui servent à marquer quelque quantité ou nombre que ce soit, ou le prix & la valeur des choses, & par lesquels on peut répondre à la question *combien?* tels que sont:

Une fois, deux fois, six fois, cent fois, mille fois, &c.

Combien, peu, beaucoup, guere, assez, tant, autant, tant soit peu, trop, trop peu, &c.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de comparaison?*

R. Ce sont ceux dont on se sert pour exprimer la comparaison que l'on fait d'une chose à une autre, suivant quelque qualité ou quantité.

Et comme une chose peut être ou égale, ou supérieure, ou inférieure à une autre en qualité ou en quantité, il y a aussi trois sortes de comparaisons.

1. Comparaisons d'égalité exprimée par les adverbes, *comme, de même, ainsi, pareillement, autant, aussi, si, &c.*

2. Comparaison d'excès exprimée par les adverbes, *plus, davantage, de plus, pis, mieux, de mieux en mieux.*

3. Comparaison de défaut exprimée par les adverbes, *moins, presque, quasi, à peu près, tout au plus, &c.*

D. *Qu'est-ce que les adverbes de qualité ou de maniere?*

R. Ce sont ceux qui expriment comment ou de quelle maniere les choses se font, & par lesquels on peut répondre à la question *comment?* tels que sont,

Modestement, sévérement, c'est-à-dire, *avec modestie, avec sévérité, à tort, à travers, à regret, à la mode, à la hâte, &c.*

D. *Les adverbes de cette derniere espece sont-ils en grand nombre?*

R. On peut dire qu'ils sont presque en aussi grand nombre que les noms adjectifs: n'y ayant presque pas de nom adjectif qui n'ait

son adverbe formé de lui-même. Ainsi de *modeste* on fait *modestement*, de *sévere*, *sévérement*; d'*honnête*, *honnêtement*; de *fidele*, *fidélement*, &c.

D. *Pourquoi les adjectifs ont-ils généralement chacun leur adverbe?*

R. Parce que les manieres d'être, étant exprimées par des adjectifs, & les manieres de faire par des adverbes; il n'y a presque pas de maniere d'être qui n'ait rapport à quelque maniere de faire : par conséquent presque point d'adjectif qui n'ait son adverbe. Ainsi comme on dit, *je suis modeste*, on dit de même, *j'agis modestement*.

D. *Comment se forment la plupart des adverbes de qualité ou de maniere?*

R. La regle générale est de les former du féminin des noms adjectifs, en y ajoutant *ment*: Ainsi de *grande* féminin de *grand*, on fait *grandement*, de *douce* féminin de *doux*, on fait *doucement*; de *nouvelle*, *nouvellement*; de *certaine*, *certainement*; de *sage*, *sagement*; d'*agréable*, *agréablement*, &c.

L'*e* qui précede la syllabe *ment*, est ordinairement muet dans ces adverbes, hormis dans *aisément*, *aveuglément*, *commodément*, *communément*, *conformément*, *délibérément*, *démesurément*, *désespérément*, *désordonnément*, *déterminément*, *effrontément*, *énormément*, *expressément*, *figurément*, *importunément*, *impunément*, *incommodément*, *inconsidérément*, *indéterminément*, *inespérément*, *inopinément*, *malaisément*, *modérément*, *nommément*, *obscurément*, *obstinément*, *opiniatrément*, *passionnément*, *posément*, *précisément* *prématurément*, *privément*, *profondément*,

profusément, *proportionément*, *sensément*, *séparément*, *serrément*, *subordinément*.

D. *Cette regle générale pour la formation des adverbes, a-t-elle quelques exceptions?*

R. Oui : elle en a quatre principales.

1. Les noms adjectifs terminés en *ant* & en *ent*, forment leurs adverbes par le changement des deux dernieres lettres *nt* en *mment* avec deux *mm*. Ainsi de *vaillant*, on fait *vaillamment*; de *diligent*, *diligemment*, *&c.* excepté *lent* & *présent*, qui suivant la regle générale, font *lentement*, *présentement*.

2. Quand les noms adjectifs finissent au masculin par un *é* fermé, il ne faut qu'y ajouter *ment* pour avoir les adverbes qui s'en forment. Ainsi d'*aisé*, on fait *aisément* : de *modéré*, on fait *modérément*; de *sensé*, *sensément*, *&c.* & dans tous ces adverbes l'*é* qui précede *ment* reste fermé avec l'accent aigu (´), comme dans les adjectifs.

3. Il en est de même des noms adjectifs dont les masculins sont terminés en *i* & en *u*, comme *infini*, *infiniment* : *poli*, *poliment* : *absolu*, *absolument* : *ingénu*, *ingénument*, *&c.*

4. Quoique l'adjectif *gentil*, fasse au féminin *gentille*, cependant son adverbe est *gentiment*.

D. *Les adverbes de qualité & de maniere ne sont-ils pas, comme les adjectifs, susceptibles de degrés de comparaison?*

R. Oui : & on en forme les comparatifs & les superlatifs, en y joignant les mêmes mots que nous avons dit pages 56 & suivantes, qu'il falloit joindre aux noms adjectifs. Ainsi,

Le comparatif d'égalité des adverbes *généreusement*, *fidélement*, sera *aussi* ou *si généreusement*, *fidélement*, sera *aussi* ou *si généreusement*, *aussi* ou *si fidélement*.

Le comparatif d'excès sera *plus généreusement*, *plus fidélement*.

Le comparatif de défaut sera *moins généreusement*, *moins fidélement*.

Le superlatif absolu sera *très* ou *fort généreusement*, *très* ou *fort fidélement*.

Le superlatif relatif sera *le plus généreusement*, *le plus fidélement*.

L'adverbe *mieux*, exprime par lui-même le comparatif d'excès de l'adverbe *bien*; & *pis*, celui de l'adverbe *mal*.

D. *Les adverbes étant indéclinables aussi bien que les propositions, comment peut-on connoître quand un mot est préposition ou adverbe?*

R. Il est préposition quand il a ou peut avoir un régime; & adverbe, quand il n'en est pas susceptible. Et un mot indéclinable peut avoir un régime, si l'on peut y ajouter quelqu'un des cas de *qui* ou de *quoi* interrogatif. Ainsi *auprès*, *le long*, *jusque*, *avec*, *chez*, *sur*, sont prépositions, parce qu'on peut dire, *auprès de qui? le long de quoi? jusqu'à quoi? avec quoi? chez qui? sur quoi?* ce qu'on ne peut pas faire à l'égard des adverbes.

Suivant cette regle, on peut absolument mettre au nombre des prépositions, les adverbes formés des adjectifs qui ont un régime: tels que *dépendamment*, *préférablement*, *conformément*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas des mots qui sont quelquefois regardés comme adverbes, & quelquefois comme prépositions?*

R. Oui : il y en a quelques-uns, tels que sont, *après*, *loin*, & *depuis*, qui sont employés comme adverbes, parce qu'ils sont sans régime, dans ces phrases, *que fit-on après? Il demeure loin. Il ne s'est rien fait depuis*; & comme prépositions, parce qu'ils ont un régime, dans ces autres phrases, *le jeu est permis après l'étude. Votre maison est loin de la mienne. J'ai toujours été malade depuis un mois.*

Mais au fond ce sont plutôt dans les premieres phrases, des prépositions employées adverbialement, que de véritables adverbes : & quoiqu'il ne paroisse pas de régime exprimé, il y en a cependant un sous-entendu : car quand on dit, *que fit-on après? Il demeure loin. Il ne s'est rien fait depuis*; c'est comme qui diroit, *que fit-on après cela? Il demeure loin d'ici* ou *de quelqu'autre endroit. Il ne s'est rien fait depuis une certaine affaire*, ou *depuis une certaine chose.*

Il en est de même des mots *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, & quelques autres, qui ne sont adverbes que par l'expression, & parce qu'employés séparément, ils ne peuvent être suivis d'aucun régime exprimé : mais ils en supposent toujours un sous entendu : car quand on dit, *il est dedans*, *il est dehors*, *il est dessus*, *il est dessous*, on veut faire entendre qu'*il est dans quelque endroit*, qu'*il est hors de quelque endroit*, qu'*il est sur quelque chose*, qu'*il est sous quelque chose.*

Il y a quelques occasions où ces mots ont un régime exprimé ; c'est quand on met ensemble les deux opposés, & qu'on ne joint le nom qu'au dernier, comme, *la peste est dedans & dehors la ville. Il y a des animaux dessus & dessous la terre*; ou quand *dessus* & *dessous* sont précédés des pré-

positions *de* & *par* : comme quand on dit, *de dessus la maison, de dessous le théatre, par dessus la tête, par dessous le bras, &c.*

Il est à propos de donner ici quelques regles pour fixer l'usage propre des mots *auparavant, avant, & devant.*

Auparavant, ne doit jamais être employé que comme adverbe marquant priorité de temps, & sans régime, comme dans cette phrase : *Alexandre donna à Pyrus un royaume plus grand que celui qu'il avoit* AUPARAVANT. Ainsi c'est blesser la pureté du langage, que d'en faire une préposition suivie d'un régime, & de dire, par exemple, *il est arrivé auparavant moi, &c.*

Avant, est préposition & quelquefois adverbe.

Quand il est préposition, il marque toujours un rapport de priorité de temps ou d'ordre : comme quand on dit, *il est arrivé avant moi : l'article se met avant le nom* : & dans ce sens on ne doit jamais l'employer sans régime.

Quand *avant* est adverbe, c'est un adverbe de lieu ou de temps qui marque mouvement & progrès, & qui signifie à peu près la même chose que *profondément*. Il s'emploie ordinairement avec les adverbes, *si, bien, trop, plus, assez, fort*, comme dans ces exemples, *N'allez pas si* AVANT. *Il ne faut pas étudier trop* AVANT *dans la nuit. Fouiller bien* AVANT *dans la terre.*

vos bontés, Madame,
Ont gravé trop AVANT ses crimes dans mon ame.

Devant, eſt tantôt adverbe, & tantôt prépoſition.

Quand il eſt adverbe, il marque une circonſtance d'ordre ou de ſituation, & eſt oppoſé à *derriere* : comme quand on dit, *marchez devant*.

On ne doit l'employer comme prépoſition & avec un régime, que dans le ſens de la prépoſition *en préſence : devant Dieu* : c'eſt-à-dire, *en préſence de Dieu* : ou dans le ſens de *vis-à-vis*, *devant le temple*, c'eſt-à-dire, *vis-à-vis du temple* : ou encore quelquefois pour marquer priorité d'ordre : comme quand on dit, *c'eſt mon ancien*, *il marche devant moi*, *il a le pas devant moi*. Mais on ne doit jamais s'en ſervir pour marquer priorité de temps. Ainſi il faut prendre garde de confondre la ſignification de *devant* avec celle d'*avant*. Ce ne ſeroit pas parler correctement, que de dire, *il eſt arrivé devant moi* ; & l'uſage ſemble ne plus permettre que l'on diſe, *l'article ſe met devant le nom*, *&c.*

D. *Quelles autres obſervations peut-on encore faire ſur les adverbes ?*

R. 1. Il y a des noms adjectifs qui ſont quelquefois employés comme adverbes, & qui en ont la ſignification, parce qu'on ne peut les rapporter à aucun ſubſtantif exprimé ou ſous-entendu, & qu'ils expriment plutôt quelque circonſtance d'une action, que la qualité d'une choſe : comme quand on dit, *chanter juſte*, *voir clair*, *parler bas*, *ſentir bon*, *frapper fort* ; *juſte*, *clair*, *bas*, *bon*, *fort*, qui de leur nature ſont adjectifs, n'exprimant alors que des circonſtances des verbes auxquels

quels ils ſont joints, doivent être regardés comme des adverbes.

2. Il y a des adverbes qui en certaines occaſions deviennent de vrais noms ſubſtantifs, ſuſceptibles d'articles & de nombres. Ce ſont *devant*, *derriere*, *deſſus*, *deſſous*, *dedans*, *dehors*, & on dit, *le devant de la porte*, *prendre les devants*, *être au-deſſus de ſes affaires*, *avoir du deſſous*, *les dedans d'une maiſon*, *les dehors d'une ville*.

3. Quoique nous ayions dit que l'adverbe préſente de lui-même une idée diſtincte & indépendante de tout régime, il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui ne s'emploient pas ſans un régime exprimé ou ſous-entendu : mais ce n'eſt que parce qu'ils ſont formés d'adjectifs qui demandent néceſſairement un régime. Ainſi comme on dit, *dépendant du roi*, *indépendant de la cour*, *différent des autres*, *préférable aux richeſſes*, *relatif aux principes*, *conforme à l'original*, &c. Il faut dire de même ; *dépendamment du roi* ; *indépendamment de la cour*, *différemment des autres*, *préférablement aux richeſſes*, *relativement aux principes*, *conformément à l'original*.

La plupart des adverbes de quantité ne régiſſent le génitif, que parce qu'ils tiennent lieu de quelques noms ſubſtantifs. Ainſi quand on dit, *aſſez de vin*, *beaucoup de livres* ; *peu de gens* ; c'eſt comme qui diroit, *une quantité ſuffiſante de vin*, *un grand nombre de livres*, *un petit nombre de gens*.

C'eſt auſſi comme ſubſtantifs, qu'ils peuvent être régis par des verbes ou des prépoſitions, comme dans, *j'ai reçu beaucoup*

de marchandises; *vivre avec peu de revenu.*

4. Quoique le mot *y* ait été mis au nombre des pronoms conjonctifs, page 84, & les mots *où*, *d'où* & *par où*, au nombre des pronoms relatifs & absolus, pages 127 & 141, ce sont néanmoins de véritables adverbes, quand ils expriment quelques circonstances de lieu, comme quand on dit : *Vous y allez. Où demeurez-vous ? D'où vient-il ? Par où a-t-il passé ?*



CHAPITRE X.

De la Conjonction.

D. *Qu'est-ce que les Conjonctions ?*

R. Ce sont des mots indéclinables qui expriment diverses opérations de notre esprit, & qui servent à lier les membres ou parties du discours.

D. *Quelles sont les opérations de notre esprit exprimées par les conjonctions, & comment les expriment-elles ?*

R. C'est ce que l'on connoîtra par la définition de chaque espece de conjonctions.

D. *Comment se divisent les conjonctions ?*

R. Elles se divisent comme les prépositions & les adverbes, c'est-à-dire, en les considérant par l'expression & par la signification.

D. *Combien y en a-t-il de sortes, à les considérer par l'expression ?*

R. Il y en a de deux sortes ; les simples exprimées en un seul mot, comme, *&*, *aussi*, *ou*, *&c.* & les composées qui se forment de

plusieurs mots, comme *afin que*, *à condition que*, *si ce n'est que*, *&c.*

D. *Quels sont les mots qui servent à former les conjonctions composées?*

R. Ce sont ordinairement des noms, des adverbes, des verbes même, ou d'autres conjonctions suivies de la conjonction *que*, comme, *au lieu que*, *tellement que*, *soit que*, *&c.*

D. *Comment divise-t-on les conjonctions considérées par la signification?*

R. On peut les ranger sous quinze especes principales; savoir,

1. *Les affirmatives, négatives, & dubitatives.*
2. *Les copulatives* ou *d'assemblage.*
3. *Les disjonctives* ou *de division.*
4. *Les adversatives* ou *d'opposition.*
5. *Les conjonctions d'exception* ou *de restriction.*
6. *Les conditionnelles.*
7. *Les suspensives* ou *d'incertitude.*
8. *Les concessives.*
9. *Les déclaratives.*
10. *Les comparatives* ou *d'égalité.*
11. *Les augmentatives & diminutives.*
12. *Les causales* ou *causatives.*
13. *Les illatives* ou *conclusives.*
14. *Les conjonctions de temps & d'ordre.*
15. *Les conjonctions de transition.*

D. *Expliquez de suite ces diverses sortes de conjonctions.*

R. I. *Les conjonctions affirmatives, négatives*, & *de doute*, sont celles dont on se sert pour exprimer les opérations de l'esprit, lorsqu'il affirme, qu'il nie, ou qu'il doute.

Les affirmatives sont, *oui*, *oui-dà*, *certes*, *sans doute que*, *volontiers*, *soit*, *d'accord*, *&c.*

Les négatives sont; *non*, *ne*, *ne pas*, *ne point*, *non pas*, *ne plus*, *point*, *point du tout*, *&c.*

La dubitative est, *peut-être*. Exemples.

Qui? Ce chef d'une race abominable, impie?
OUI, lui-même.

S'il a permis d'Aman l'audace criminelle,
SANS DOUTE QU'il vouloit éprouver votre zele.

NON, NON. Dieu NE souffrira PAS
Qu'on égorge ainsi l'innocence.

Vous périrez PEUT-ETRE & toute votre race.

Quoique *pas* & *point* expriment également la négation, on peut dire que le dernier l'exprime avec plus de force que l'autre, & que la délicatesse du langage empêche souvent de les confondre dans l'usage que l'on en fait.

La négation est plus forte quand on dit, *j'ai bien résolu de n'y point aller*, que quand on dit, *je ne crois pas que vous suiviez son exemple*.

Il ne faut se servir que de *pas* avant les mots qui marquent quelque degré de qualité ou de quantité, tels que *beaucoup*, *fort*, *plus moins*, *un*, *deux*, *&c*. *Je n'ai pas beaucoup d'argent à vous donner. On fait souvent des dépenses qui ne sont pas fort utiles. Les riches ne sont pas toujours plus heureux que les pauvres. Ciceron n'étoit pas moins philosophe qu'orateur. Il n'y a pas un moment à perdre, &c.*

Point s'emploie avec plus de grace que *pas* avant l'article *de*, & à la fin d'une phrase. *On est à plaindre quand on n'a point de talent. S. Pierre sortit de la prison où il étoit, & ses gardes ne s'en apperçurent point.*

II. *Les conjonctions copulatives ou d'assemblage*, sont celles qui servent à assembler deux termes, deux propositions, sous une même affirmation ou sous une même négation.

Celles pour l'affirmation sont, *&*, *aussi*, *tant ... que.*

Celles pour la négation sont, *ni* & *non plus*. Exemples.

La vertu ET *la science sont estimables. Vous le voulez, je le veux bien* AUSSI. *Tous les cercles de la sphere*, TANT *grands* QUE *petits, se divisent en 360 degrés.*

NI *les biens* NI *les honneurs ne valent pas la santé.*

Puisque vous ne sortez pas, je ne sortirai pas NON PLUS.

III. *Les conjonctions disjonctives* ou *de division*, sont celles qui marquent alternative, ou partition ou distinction dans le sens des choses dont on parle.

Ce sont, *ou*, *ou bien*, *soit* ou *soit que*. Exemples.

C'est le soleil OU *la terre qui tourne. Grand Roi, cesse de vaincre*, OU *je cesse d'écrire. Si vous voulez faire un voyage utile & agréable, allez en Italie*, OU BIEN *parcourez les villes de Flandres.*

Il faut toujours avoir l'esprit égal, SOIT *dans la bonne*, SOIT *dans la mauvaise fortune.*

SOIT QUE *vous mangiez*, SOIT QUE *vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu.*

IV. *Les conjonctions adversatives* ou *d'opposition*, sont celles qui servent à lier deux idées ou propositions, en marquant opposition dans la seconde à l'égard de la premiere.

Ce sont, *mais*, *cependant*, *néanmoins*, *pourtant*. Exemples.

Les hommes sont vifs & ardents, quand il s'agit de leurs intérêts : MAIS *ils sont froids & indifférents, quand il s'agit de ceux de Dieu.*

Quelque ingénieux que fussent les Grecs & les Romains, ils n'ont CEPENDANT *pas trouvé l'art d'imprimer les livres, ni de graver les estampes.*

Marius fut fort maltraité de la fortune : NÉANMOINS *il ne perdit pas courage.*

Ciceron, quoique grand Philosophe, n'étoit POURTANT *pas ennemi des louanges.*

V. *Les conjonctions d'exception* ou *de restriction*, sont celles qui restreignent, en quelque maniere que ce soit, la généralité d'une idée ou d'une proposition.

Ce sont, *sinon*, *si ce n'est que*, *quoique*, *encore que*, *à moins de*, *pour*, dans le sens de *quoique*. Exemples.

Je n'ai rien à vous dire, SINON QUE, ou SI CE N'EST QUE *vous obéissiez.*

Les miracles visibles ne peuvent être utiles aux hommes, A MOINS QUE *Dieu n'en fasse un autre invisible pour leur en faire faire un bon usage.*

Il n'est pas insolent, QUOIQU'IL *soit riche.*

Il ne pouvoit me traiter plus mal, A MOINS DE *me battre.*

POUR *être dévot on n'en est pas moins homme.*

VI. *Les conjonctions conditionnelles*, sont celles qui liant deux membres du discours, expriment une condition d'où dépend l'effet de ce qui est énoncé dans l'un de ces membres.

Ce sont, *si*, *sinon*, *quand*, *quand bien même*, *pourvu que*, *supposé que*, *bien entendu que*, *à condition que*, *à la charge que*, *au cas que*, *en cas que*, *à moins que*. Exemples.

Vous serez sauvé, SI *vous pratiquez la vertu*, OU POURVU QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, SUPPOSE' QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, AU CAS QUE, EN CAS QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, BIEN ENTENDU QUE, A CONDITION QUE, A LA CHARGE QUE *vous pratiquerez la vertu.*

Faites pénitence, SINON *vous éprouverez la justice de Dieu.*

François I. n'eût rendu que la pareille à Charles-Quint, QUAND, QUAND MÊME, OU, QUAND BIEN MÊME *il l'eût fait arrêter, lorsqu'il passa par la France.*

Un corps n'a point de mouvement, À MOINS QU'*il ne le reçoive d'un autre.*

VII. *Les conjonctions suspensives* ou *d'incertitude*, sont celles qui servent à marquer quelque suspension ou quelque incertitude dans le discours.

Ce sont, *si*, *savoir si*, *c'est à savoir si*, *quoi qu'il en soit*. Exemples.

Un homme heureux ne sait jamais SI *on l'aime.*

Vous faites de beaux projets pour l'avenir, SAVOIR, OU, C'EST À SAVOIR SI *la mort ne vous empêchera pas de les exécuter.*

QUOIQU'IL EN SOIT *de tout ce que vous*

venez de dire, je veux en courir les risques.

VIII. *Les conjonctions concessives*, sont celles dont on se sert pour marquer que l'on demeure d'accord de quelque chose.

Ce sont, *à la vérité, à la bonne heure que, quand, quand même, non que, non pas que, ce n'est pas que, quoique, encore que.* Exemples.

A LA VE'RITÉ *la divisibilité indéfinie de la matiere ne peut se comprendre par l'imagination: elle n'est cependant pas moins certaine.*

A LA BONNE HEURE QU'*on puisse quelquefois s'accommoder au temps & à la nécessité: mais il ne faut jamais le faire aux dépens de sa conscience.*

QUAND, QUAND MEME *cela seroit vrai, que s'ensuivroit-il?*

NON QUE la peur du coup dont je suis menacée,
Me fasse rappeller votre bonté passée.

QUOIQUE *vous ayez raison, je ne laisse pas de vous exhorter à l'accommodement.*

IX. *Les conjonctions déclaratives*, sont celles dont on se sert ordinairement pour expliquer ou pour faire mieux entendre quelque chose.

Ce sont, *savoir, comme, comme par exemple, c'est-à-dire*, Exemples.

La terre est divisée en quatre parties; SAVOIR, *l'Europe, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique.*

Il y a bien des choses dans la nature dont nous connoissons les causes, COMME, OU COMME PAR EXEMPLE, *l'élévation de l'eau dans les pompes.*

L'Arithmétique, C'EST-À-DIRE, *la science des nombres.*

X. *Les conjonctions comparatives* ou *d'égalité*, sont celles qui servent à marquer rapport, convenance, parité entre deux termes ou entre deux propositions.

Ce sont, *comme*, *de même*, *ainsi*, *ainsi que*, *aussi bien que*, *aussi peu que*, *autant que*, *non plus que*, *ni plus ni moins que*, *si . . . . que*, *en*. Exemples.

La destruction de Jérusalem est arrivée COMME, DE MÊME QUE, AINSI QUE *Jesus-Christ l'avoit prédit.*

AINSI QUE la vertu, le crime a ses degrés.

Le second Brutus auroit rétabli les Romains dans leur ancienne liberté, s'il les eût trouvé AUSSI BIEN *disposés* QU'*ils l'étoient dans le temps du premier.*

J'ai AUTANT *travaillé cet ouvrage* QUE *je le pouvois.*

Judas ne fut NON PLUS *touché des reproches de son maître*, QUE *s'ils ne l'eussent pas regardé.*

On l'a traité NI PLUS NI MOINS QUE *si c'eût été un voleur.*

Le Système de Ptolomée n'est pas SI *probable* QUE *celui de Copernic.*

EN, est quelquefois employé dans le sens d'une conjonction comparative, comme quand on dit, *il agit* EN *roi* : *il parle* EN *honnête homme* : c'est-à-dire, *il agit* COMME *un roi*, *il parle* COMME *un honnête homme.*

XI. *Les conjonctions augmentatives* & *diminutives*, sont celles dont on se sert pour ajouter à ce que l'on a avancé, ou pour le restreindre & le diminuer.

Les augmentatives sont, *d'ailleurs*, *outre que*, *de plus*, *au surplus*, *encore*.

Les diminutives sont, *au moins*, *du moins*, *pour le moins*, *encore*. Exemples.

La plupart des riches qui n'ont pas de naissance, sont fiers & pleins d'arrogance: ils sont D'AILLEURS *brutaux & insolents.*

Rien n'est plus amusant que l'histoire, OUTRE QU'*on y trouve d'excellentes instructions pour se conduire sagement.*

Je vous dirai DE PLUS *qu'un jeune homme ne doit rien faire que ce qui lui est permis ou ordonné.*

Ovide a véritablement de grands défauts: AU SURPLUS *il est plein de pensées vives & brillantes.*

Ce n'est pas assez d'honorer les Saints; il faut ENCORE *les imiter.*

L'avantage qu'un jeune homme doit remporter du college, est AU MOINS, OU DU MOINS *de bien savoir sa langue.*

> ENCOR si pour rimer, dans sa verve indiscrette,
> Ma muse AU MOINS souffroit une froide épithete.

XII. *Les conjonctions causales ou causatives*, sont celles qui servent à marquer la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on la fait.

Ce sont, *car*, *parce que*, *comme*, *à cause que*, *attendu que*, *vu que*, *puisque*, *pourquoi? d'où vient que? afin que*, *afin de*, *pour*, *de peur que*, *de peur de*, *de crainte que* ou *de*, *si .... que*. Exemples.

Je crois que l'air est pesant: CAR *j'en ai vu des expériences sensibles.*

Evitez l'oisiveté, PARCE QU'*elle est la source de tous les vices.*

Faut-il qu'il soit insolent, À CAUSE QU'*il est riche ?*

Il y a lieu de s'étonner que Salomon soit tombé dans le crime d'idolâtrie, VU QUE, ou, ATTENDU QU'*il étoit le plus sage & le plus éclairé de tous les hommes.*

Vous devez continuer l'étude des Mathématiques, PUISQUE *vous y trouvez tant de satisfaction.*

COMME *vous avez rempli vos devoirs, vous n'avez aucune réprimande à craindre.*

POURQUOI *l'aimant attire-t-il le fer ?*

D'OU VIENT *que les liqueurs haussent & baissent dans les Barometres & Thermometres ?*

AFIN QUE *le séjour de la campagne soit plus agréable, il faut avoir quelque connoissance de l'agriculture & du jardinage.*

Les Lacédémoniens donnoient des esclaves ivres en spectale à leurs enfants, AFIN DE, ou, POUR *leur faire concevoir plus d'horreur de l'ivrognerie.*

Caïn fut maudit de Dieu, POUR *avoir tué son frere Abel.*

La langue françoise est SI *belle*, QUE *la plupart des étrangers veulent l'apprendre.*

Il ne faut pas confondre dans l'écriture non plus que dans la signification, *parce que*, conjonction qui s'écrit en un ou deux mots, avec *par ce que* qui sont trois mots séparés dont le premier est une préposition suivie de deux pronoms. On reconnoîtra la différence de l'une & de l'autre expression dans ces deux phrases ; *je lirai ce livre* : PARCE QUE *vous me*

dites qu'il est bon. Je juge PAR CE QUE *vous me dites, que la lecture de ce livre est dangereuse.* Dans la premiere, *parce que* est une conjonction causale; dans la seconde *par* est une préposition, *ce* est un pronom démonstratif qui en est le régime, & *que* est un pronom relatif dont l'antécédent est *ce*.

Quoique *pour* & *afin de* signifient que l'on fait une chose en vue d'un autre, cependant il est bon d'observer que *pour* marque une vue plus présente, & *afin* une vue plus éloignée; & que par le premier on envisage un effet qui doit être produit, au lieu que l'autre n'exprime rien de plus que le but où l'on veut parvenir. *Un auteur se donne bien de la peine* POUR *faire un livre.* Voilà un effet certain. *Il le met au jour* AFIN DE *s'acquérir de l'honneur.* Bien souvent il se trompe.

XIII. *Les conjonctions illatives* ou *conclusives*, sont celles dont on se sert pour tirer une induction ou une conséquence de quelque proposition précédente.

Ce sont, *or*, *donc*, *par conséquent*, *ainsi*, *c'est pourquoi*, *cela étant*, *c'est pour cela que*, *de sorte* ou *ensorte que*, *tellement que*, *de maniere que*. Exemples.

Ce qui n'a point de parties ne peut périr par la dissolution de ses parties : OR *notre ame n'a point de parties :* DONC *elle ne peut périr par la dissolution de ses parties.*

Les Perses étoient énervés par la mollesse : C'EST POURQUOI *il ne fut pas difficile à Alexandre de les vaincre.*

Il n'y a point de véritable bonheur sans la vertu : PAR CONSÉQUENT, AINSI *il n'y a*

point de pécheur qui soit véritablement heureux.

Les rayons du soleil réfléchis par les gouttes de pluie, forment l'Arc-en-ciel; DE SORTE QU'*il ne paroît jamais qu'il ne pleuve.*

La différence que l'on peut mettre entre *c'est pourquoi*, & *ainsi*, c'est que le premier semble plus propre à exprimer la suite d'un événement ou d'un fait, & l'autre à faire entendre la conclusion d'un raisonnement.

XIV. *Les conjonctions de temps & d'ordre*, sont celles qui lient le discours par quelque circonstance de temps ou d'ordre.

Ce sont, *quand*, *comme*, *lorsque*, *dans le temps que*, *pendant que*, *tandis que*, *durant que*, *tant que*, *avant que*, *depuis que*, *dès que*; *aussi-tôt que*, *à peine*, *après*, *cependant*, *enfin*, *à la fin*. Exemples.

Nous sentons moins la chaleur du soleil, QUAND *il est plus près de nous.*

COMME, OU, LORSQUE, OU DANS LE TEMPS QU'*Abraham étoit près de frapper son fils Isaac, un ange lui arrêta la main.*

PENDANT QUE, DURANT QUE, OU, TANT QUE, TANDIS QUE *les Romains mépriserent les richesses, ils furent sobres & vertueux.*

On se servoit d'écorces d'arbres ou de peaux pour écrire, AVANT QUE *le papier fût en usage.*

Les batailles sont bien moins sanglantes, DEPUIS QU'*on se sert de la poudre à canon.*

DES QUE, OU, AUSSI-TÔT QUE *le grand Cham de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres Princes de la terre peuvent aller manger.*

A PEINE *César fut-il entré dans le sénat*, QUE *les conjurés se jeterent sur lui, & le percerent de coups.*

Après que *Salomon eut bâti un Temple à Dieu, il se bâtit un palais pour lui.*

Nous nous amusons ici, & cependant *la nuit vient.*

Enfin, ou à la fin *Auguste triompha de ceux qui lui disputoient l'Empire.*

XV. *Les conjonctions de transition*, sont celles qui servent dans le discours à passer d'une circonstance à une autre.

Ce sont, *or*, *en effet*, *au reste*, *à propos*, *après tout*. Exemples.

Or *toutes choses ayant été ainsi réglées.*

En effet *qu'y a-t-il de plus raisonnable?*

Au reste *vous devez en toute occasion compter sur mon zele.*

À propos *de tableaux, j'en ai aujourd'hui vu un des plus rares.*

Après tout *je ne la trouve pas si désagréable.*

De la Conjonction que.

D. *Pourquoi traitez-vous séparément de la Conjonction* que?

R. Parce qu'elle fait la plus fréquente liaison du discours, & que d'ailleurs elle a des significations qui lui sont si particulieres, & qui sont si différentes les unes des autres, qu'elle mérite seule un article séparé.

D. *Dans quelles occasions* que *doit-il être mis au nombre des conjonctions?*

R. Quand on ne peut le tourner ni par *lequel*, *laquelle*, ni par *quelle chose*, & par conséquent qu'il n'est ni pronom relatif, ni pronom absolu.

D. *Expliquez-moi en peu de mots & avec des exemples, les divers usages & significations de la conjonction* que.

R. 1. L'usage qu'elle a le plus communément, est d'être mise à la suite d'un grand nombre de verbes qui expriment des actions ou opérations de l'esprit: & alors elle sert comme de passage à un autre verbe ou à une autre proposition qui explique & développe l'objet de ces opérations: comme quand je dis, *je crois* QUE *l'ame est immortelle. Je doute* QUE *vous aimiez la vertu*; c'est par la conjonction *que*, que je lie avec les verbes *je crois* & *je doute*, les propositions suivantes par lesquelles on connoit en quoi consiste *la croyance* & *le doute* de mon esprit: comme si je disois, *je crois une chose qui est, l'ame est immortelle. Je doute de la vérité de cette proposition, vous aimez la vertu*.

D'où il s'ensuit que la conjonction *que*, doit toujours être suivie d'un autre verbe qui se met tantôt à quelqu'un des temps de l'indicatif, tantôt à quelqu'un des temps du subjonctif.

La regle générale que l'on peut établir à ce sujet, est que quand la conjonction *que*, est à la suite de quelque verbe qui marque une affirmation ou une espece de certitude, elle régit ou demande le verbe suivant à l'indicatif, comme, *je sais* QU'*il est en peine. Je conviens* QU'*il m'a payé. J'espere* QU'*il viendra*. En c'est ce qu'on appelle *que retranché* dans les Grammaires latines.

Ainsi il y a une faute dans cette phrase d'un Grammairien, ... *en désapprouvant la*

note de Corneille, dans laquelle il prétend que le mot en *ne* SOIT *ni pronom, ni préposition, mais pure particule explétive.* Il falloit dire, *dans laquelle il prétend que le mot* en *n'*EST *ni pronom, &c.* parce que le verbe *prétendre* marque affirmation & certitude, que par conséquent le *que* dont il est suivi ne doit pas régir le subjonctif.

Mais si *que* est après un verbe accompagné d'une négation, ou qui marque doute, ignorance, crainte, desir, en un mot qui n'exprime pas quelque chose de positif; alors il régit le verbe suivant au subjonctif, comme, *je doute* QU'*il soit en peine. Je ne conviens pas* QU'*il m'ait payé. Je n'espere pas* QU'*il vienne. Je crains* QU'*il ne meure. Je souhaite* QU'*il finisse. Je veux* QU'*il me satisfasse, &c.*

2. *Que* se met à la suite de la plupart des autres conjonctions, comme on vient de le voir, *afin que, après que, pourvu que, &c.*

3. *Que* précede toujours les troisiémes personnes de l'Impératif, sans être régi par aucun verbe: QUE *chacun prenne sa place.* QUE *les soldats s'en aillent.*

4. Il se met au commencement de la phrase dans des exclamations de répugnance, d'étonnement, d'indignation, d'imprécation, ou de souhait: QUE *je trahisse mon ami!* QUE *l'on n'ait pas eu plus de respect pour un si grand personnage!* QUE *je puisse mourir, si je vous en impose, &c.*

5. Il est mis pour *afin que. Approchez,* QUE *je vous parle,* c'est-à-dire, AFIN QUE *je vous parle.*

6. Pour *combien:* QUE *vous êtes différent de*

re que vous étiez autrefois ! c'eſt-à-dire, COMBIEN *vous êtes différent*, *&c.*

7. Pour *autre choſe ſinon. Vous ne faites* QUE *rire*, c'eſt-à-dire, *vous ne faites* AUTRE CHOSE SINON *rire.*

8. Pour *dès que*, *auſſi-tôt que.* QU'*il faſſe le moindre excès, il eſt malade*, c'eſt-à-dire, DÈS QUE, AUSSI-TÔT QU'*il fait le moindre excès*, *&c.*

9. Pour *ſans que. Il ne ſauroit ſortir* QU'*il ne s'enrhume*, c'eſt-à-dire, SANS QU'*il s'enrhume.*

10. Pour *depuis que. Il y a huit jours* QU'*il eſt parti*, c'eſt-à-dire, *il s'eſt paſſé huit jours* DEPUIS QU'*il eſt parti.*

11. Pour *& cependant. Mon ennemi ſeroit le plus brave de tous les hommes*, QUE *je ne le craindrois pas*, c'eſt-à-dire, ET CEPENDANT *je ne le craindrois pas.*

12. Pour *à moins que. Je ne partirai pas* QUE *tout ne ſoit prêt*, c'eſt-à-dire, À MOINS QUE *tout ne ſoit prêt.*

13. A la place de *pourquoi* QUE *n'obéiſſez-vous à vos maîtres* ? c'eſt-à-dire, POURQUOI *n'obéiſſez-vous pas à vos maîtres* ? QUE *tardez-vous* ? c'eſt-à-dire, POURQUOI *tardez-vous* ?

14. Pour *quoique. Tout habile homme* QU'*il eſt, il n'a pu me répondre*, c'eſt-à-dire, QUOIQU'*il ſoit habile homme.*

15. Pour *comme. Rempli* QU'*il étoit de ſes préjugés, il ne voulut convenir de rien*, c'eſt-à-dire, COMME *il étoit rempli de ſes préjugés.*

16. A la place de *comme*, *lorſque*, *parce que*, *puiſque*, *quand*, *quoique*, *ſi*, *&c.* lorſqu'à des propoſitions qui commencent par ces mots,

on en joint d'autres sous le même régime par le moyen de la conjonction, *&*, *Comme l'armée étoit rangée, &* QU'*elle étoit prête à combattre*, c'est-à-dire, *&* COMME *elle étoit prête à combattre. Quand vous aurez reconnu votre faute, &* QUE *vous l'aurez réparée*, c'est-à-dire, *&* QUAND *vous l'aurez réparée. Si vous le trouvez, &* QU'*il vous demande où je suis*, c'est-à-dire, *& s'il vous demande où je suis.*

D. *Sont-ce là tous les usages de la conjonction* que?

R. Elle peut encore en avoir plusieurs autres que le sens de la phrase où elle sera employée, fera aisément découvrir, quand on connoîtra bien la nature des conjonctions.

Observations générales sur les conjonctions.

D. *Qu'avez-vous remarqué dans le détail que vous venez de faire des conjonctions?*

R. J'ai remarqué,

1. Qu'elles sont, comme on l'a déja dit, composées pour la plupart de noms, d'adverbes, de prépositions, quelquefois même de verbes ou d'autres conjonctions, & que souvent elles sont absolument semblables par l'expression à ces différentes parties du discours.

2. Qu'une même conjonction peut avoir dans le discours des usages tout différents, c'est-à-dire, qu'un même mot peut être rangé sous plusieurs especes de conjonctions. Par exemple, *si*, est quelquefois *conjonction conditionnelle*, quelquefois *conjonction dubitative*, quelquefois *conjonction comparative*, & ainsi de plusieurs autres.

3. Que les conjonctions, outre qu'elles lient & assemblent les membres & les parties du discours, expriment encore pour la plupart, quoique d'une maniere incomplete & avec le secours des verbes auxquels elles sont jointes, des opérations de l'esprit, comme le doute, l'affirmation, la négation, la comparaison, &c. Par où l'on peut juger combien il est important d'en bien concevoir la nature, pour avoir une parfaite intelligence, non-seulement de sa propre langue, mais encore de toute autre que l'on voudra apprendre.

D. *Comment peut-on distinguer une conjonction de toute autre partie du discours?*

R. Si la conjonction n'est que d'un mot, comme *que*, *&*, *donc*, *encore*, *&c.* on connoîtra aisément qu'elle est employée pour exprimer quelque opération de l'esprit, ou pour faire liaison dans le discours, & qu'elle n'a pas la signification de l'adverbe, en ce qu'elle n'exprime pas une circonstance du nom ou du verbe: ni de la préposition, en ce qu'elle n'exprime pas le rapport d'une chose à une autre, &c.

Si la conjonction est de plusieurs mots, comme *tellement que*, *afin que*, *après que*, *loin de*, *au lieu de*, *&c.* outre la signification qui lui est propre, le dernier mot est ordinairement *que* ou *de* suivi d'un verbe: AFIN QUE *je lise*, AU LIEU D'*étudier*.

D. *Quand on trouve une expression commune à plusieurs conjonctions différentes, comment distinguera-t-on la signification qui lui est propre?*

R. Pour ne s'y pas tromper, il est nécessaire

de bien étudier les définitions de toutes les différentes especes de conjonctions, & on sera ensuite en état de découvrir aisément par le sens de la phrase, à laquelle de ces especes l'expression douteuse doit être rapportée. Ainsi lorsque je dis *je ne sais* si *j'irai à la campagne*, & que je ne connois toutes les significations de *si*, je vois que ce ne peut être qu'une *conjonction dubitative*.

D. *Toutes les conjonctions sont-elles suivies de quelques verbes ?*

R. Il y en a quelques unes qui se mettent indifféremment avant un nom ou avant un verbe : telles que, *comme*, *aussi bien*, *&c*. *Je suis habillé* COMME *mon frere*. *Je ferai* COMME *vous voudrez*. *Vous possedez la musique* AUSSI BIEN QUE *la philosophie*. *Je chante* AUSSI BIEN QUE *vous dansez*. Et il arrive souvent qu'elles peuvent être aussi-bien regardées comme adverbes, que comme conjonctions, parce qu'elles expriment autant quelque circonstance du nom ou du verbe, qu'une liaison dans le discours.

D. *En quel mode met-on les verbes qui suivent les conjonctions ?*

R. I. Celles qui ressemblent à quelques prépositions, & qui n'en sont distinguées que parce qu'elles sont suivies d'un verbe, demandent ou gouvernent ce verbe à l'infinitif, comme, *pour*, *après*, *jusqu'à*, *&c*. Exemples.

Je travaille POUR *gagner le Ciel*.

Il faut se reposer APRÈS *avoir étudié*.

Il est avare JUSQU'À *se refuser le nécessaire*.

II. Celles qui ſont terminées par *de*, gouvernent toutes le verbe à l'infinitif, comme, *afin de, de peur de, avant que de, &c.* Exemples.

Si je m'applique tant à l'étude, c'eſt AFIN DE *vous ſurpaſſer.*

Evitez le jeu DE PEUR D'*en faire une paſſion.*

Il faut prier Dieu AVANT QUE DE *ſe mettre en travail.*

Nous remarquerons par occaſion que l'on met *que* & *de* après *avant*, lorſqu'il eſt employé comme conjonction, & que l'on ne doit pas dire, *avant de ſe mettre au travail.* Tel eſt l'uſage reconnu par l'Académie. Cependant depuis quelques temps un grand nombre de bons Auteurs retranchent le *que*, comme on le voit dans les vers ſuivants,

Promettez-moi du moins de ne décider rien,
AVANT DE m'accorder un ſecond entretien.
Etudiez nos mœurs, AVANT DE les blâmer.

Mais ce ſeroit une faute groſſiere, dans laquelle néanmoins bien des gens de lettres ne laiſſent pas de tomber en parlant ou en écrivant, d'employer comme conjonctions les adverbes *auparavant* & *devant*, & de dire, *auparavant que de ſe mettre au travail, auparavant de ſe mettre au travail*, ou, *devant que de ſe mettre au travail, &c.*

La même regle que l'on a établie à l'égard des participes en *ant*, pag. 321, doit être appliquée aux conjonctions qui ſont ſuivies d'un verbe à l'infinitif. Ces conjonctions forment toujours, comme les participes en *ant*, des phraſes incidentes & ſubordonnées à d'autres,

& il faut nécessairement que le verbe dont elles sont suivies, se rapporte au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale dont la phrase incidente est une dépendance. C'est ce que l'on peut remarquer dans les exemples qui viennent d'être rapportés.

Cette regle essentielle a été négligée par l'auteur d'une Grammaire dans les phrases suivantes.

Que les égards dus à nos prédécesseurs ne servent point d'aliment à la paresse, pour s'épargner la peine de penser par soi-même. Le verbe *s'épargner* qui est après *pour*, devroit régulièrement se rapporter au nominatif du verbe de la phrase principale, qui est *les égards*. Cependant on voit qu'il se rapporte à une troisieme personne indéterminée ou aux hommes en général. On pouvoit éviter cette faute en disant, *pour que l'on s'épargne la peine, &c.*

Qu'avoit fait votre fille, pour la corriger si rudement? Le nominatif du verbe de la phrase principale est *fille*, & le verbe qui est régi par *pour* ne s'y rapporte pas. Il falloit dire, pour parler correctement, *qu'avoit fait votre fille, pour mériter d'être corrigée si rudement?*

Ces noms sont au pluriel, & en ont la physionomie très-décidée, sans pouvoir s'y méprendre. La faute n'est pas ici moins sensible. On est d'abord porté à croire que *sans pouvoir* se rapporte à *ces noms*, & c'est dans une troisieme personne générale qu'il faut en chercher le rapport. Il falloit nécessairement dire, *sans que l'on puisse s'y méprendre.*

Outre que le caractere de la consonne est assez différent de celui de la voyelle, pour ne les pas

confondre. Les verbes *est* & *confondre* devroient dans cette phrase se rapporter au même sujet. Mais le premier se rapporte à *caractere*, & l'autre à une troisiéme personne générale. Il auroit été mieux de dire, *pour qu'on ne les confonde pas*.

III. Parmi les conjonctions qui sont terminées par *que*, il y en a qui gouvernent le verbe à l'indicatif.

Ce sont, *sinon que*, *si ce n'est que*, *bien entendu que*, *à condition que*, *à la charge que*, *de même que*, *ainsi que*, *aussi bien que*, *aussi peu que*, *autant que*, *non plus que*, *outre que*, *parce que*, *à cause que*, *attendu que*, *vu que*, *puisque*, *c'est pour cela que*, *de sorte que*, *en sorte que*, *tellement que*, *de maniere que*, *lorsque*, *dans le temps que*, *pendant que*, *tandis que*, *durant que*, *tant que*, *depuis que*, *dès que*, *aussi tôt que*. Exemples.

Je ne vous donne des avis que PARCE QUE *je vous aime.*

Balthasar étoit à table, LORSQU'*il vit la main qui écrivoit sa condamnation.*

Je vous donne ce livre À CONDITION QUE *vous en ferez un bon usage.*

Il semble qu'Hermione ne devoit pas s'en prendre à Oreste de la mort de Pyrrus, PUISQU'*il ne l'avoit tué que par son ordre.*

Il y a d'autres conjonctions qui gouvernent le verbe au subjonctif.

Ce sont, *soit que*, *sinon que*, *si ce n'est que*, *quoique*, *bien que*, *encore que*, *à moins que*, *pourvu que*, *supposé que*, *au cas que*, *en cas que*, *à la bonne heure que*, *non que*, *non pas que*, *ce n'est pas que*, *afin que*, *de peur que*, *de crainte que*, *avant que*, Exemples.

Les Apôtres eurent le don des langues, AFIN QU'*ils pussent annoncer l'Evangile à toutes les nations.*

Alexandre se prosterna pour adorer celui qui lui avoit apparu sous la figure du grand Prêtre Jaddus, AVANT QU'*il passât en Asie.*

Je ne puis juger d'un livre, À MOINS QUE *je ne l'aie lu.*

Regulus dissuada les Romains de faire la paix, QUOIQU'*il lui en dût coûter la vie.*

On a pû remarquer qu'il y a des conjonctions qui gouvernent également l'indicatif & le subjonctif, telles que sont *sinon que*, *si ce n'est que*. Cette différence vient des verbes dont elles sont précédées. Ces verbes sont ordinairement accompagnés d'une négation. Si outre cela ils expriment commandement, desir, incertitude, les conjonctions gouvernent le subjonctif : *je ne veux rien autre chose* SINON QUE, OU SI CE N'EST QUE *vous fassiez votre devoir.* Si les verbes expriment quelque chose de certain & de positif, les conjonctions gouvernent l'indicatif : *Je ne lui ai répondu rien autre chose* SINON QUE, OU, SI CE N'EST QUE *j'avois exécuté ses ordres.* En un mot ces deux conjonctions gouvernent l'indicatif ou le subjonctif, de la même maniere & suivant les même regles que la conjonction *que*, & ce sont les verbes dont elles sont précédées qui en décident.

Il y en a encore quelques autres qui par les mêmes raisons demandent tantôt un indicatif & tantôt un subjonctif. Ce sont *de sorte*

que

que, *ensorte que*, *tellement que*, *de maniere que*, *Comportez-vous* DE SORTE, OU DE MANIERE QUE *vous vous fassiez estimer. Je me suis placé* DE SORTE, OU, DE MANIERE QUE *je n'ai incommodé personne*, *&c.*

Mais *quoique* gouverne toujours le subjonctif. Ainsi il y a une faute dans cette phrase dont un Grammairien a fait un exemple : *Je fis l'année derniere moins d'ouvrage, quoique* JE TRAVAILLAI *plus assidument que je n'ai fait celle-ci.* Il faudroit dire, *quoique j'aie travaillé.*

D. *Dans l'énumération que vous avez faite des conjonctions, êtes-vous sûr de n'en avoir omis aucune?*

R. Non : mais par tout ce que nous avons dit, on est en état de reconnoître dans le discours, celles dont nous n'avons point parlé, & d'en distinguer l'espece.



CHAPITRE XI.

DE L'INTERJECTION.

D. QU'EST-CE *que les Interjections?*

R. Ce sont des mots dont on se sert pour exprimer quelques mouvements ou sentiments de l'ame, comme la joie, la douleur, la crainte, l'aversion, l'encouragement, &c.

D. *Apportez des exemples pour chacun de ces mouvements.*

R. Pour exprimer la joie, on dit, *ha! bon!*

Pour exprimer la douleur, on dit, *aye, ouf, ha ! hélas ! mon Dieu ! hé !*

Pour exprimer la crainte, on dit, *ha ! hélas ! hé !*

Pour exprimer l'aversion, on dit, *fi ! fi donc.*

Pour encourager quelqu'un, on dit, *ça, allons, courage.*

Pour admirer on dit, *ha ! ho.*

Pour appeller quelqu'un, on dit, *hola ! hé !*

Pour faire cesser, on dit, *hola.*

Pour réprimer, on dit, *tout beau.*

Pour imposer silence, on dit, *paix.*

On peut encore mettre au rang des interjections tous les mots dans lesquels on ne trouve pas les caracteres de prépositions, d'adverbes, ou de conjonctions, tels que sont *certes*, *soit* marquant consentement, *volontiers*, & quelques autres.

D. *Comment distingue-t-on une même interjection qui exprime différents mouvements de l'ame ?*

R. On la distingue par les différents tons de voix dont on la prononce.



CHAPITRE XII.

EXPLICATION DES CAS.

D. QUEL *est l'usage général des Cas?*

R. C'est de marquer, comme les prépositions, les différents rapports que les choses peuvent avoir entre elles.

D. *Quels mots sont susceptibles de cas en françois?*

R. Il n'y a proprement que les noms substantifs ou les pronoms qui en tiennent lieu, & quelquefois les infinitifs, comme nous l'avons observé page 213.

D. *Comment exprime-t-on les différents cas d'un même nom ou pronom?*

R. En y joignant les articles, de la maniere que nous l'avons expliqué au Chap. IV. C'est pourquoi on ne peut pas dire que les noms adjectifs ni les participes aient des cas, parce qu'ils ne sont point par eux-mêmes susceptibles d'articles, à moins qu'ils ne soient employés comme substantifs.

D. *Quel est donc votre objet en expliquant les cas?*

R. C'est de faire connoître les différents états dans lesquels un nom ou pronom peut être considéré.

Du Nominatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* nominatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *nommer.*

D. *Qu'est-ce qu'un nominatif?*

R. C'est un cas par lequel on exprime une chose comme nommée simplement, ou comme sujet d'une proposition.

D. *Eclaircissez cela par quelques exemples.*

R. Quand je prononce ces mots, *le ciel*, *la terre*, *la mer*, je ne fais que nommer les choses qu'ils signifient; & quand je dis, *le ciel est serein*, *la terre est féconde*, *la mer est agitée*, j'exprime ces mêmes choses comme sujets chacune d'une proposition, & les noms *ciel*, *terre*, *mer*, sont au nominatif en l'une & en l'autre circonstance.

D. *Que s'ensuit-il de cette définition?*

R. Il s'ensuit qu'un nom mis au nominatif, ne peut jamais être régi par un verbe ni par une préposition.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que le nominatif étant uniquement destiné à signifier la chose comme principe de quelque action ou de quelque rapport, il ne pourroit être régime d'un verbe ou d'une préposition, sans exprimer la chose comme terme d'une action ou d'un rapport: ce qui seroit contradictoire.

D. *De quoi le nominatif doit-il être accompagné dans le discours?*

R. Il doit toujours être accompagné d'un

verbe qui s'y rapporte, & ſans lequel la phraſe ne peut pas avoir un ſens complet. Par la même raiſon tout verbe, hors l'imperſonnel, employé à quelqu'une des trois perſonnes du ſingulier ou du pluriel, eſt néceſſairement régi par un nom ou pronom au nominatif, quoique dans l'un & dans l'autre cas, le nominatif & le verbe puiſſent quelquefois être ſous-entendus.

D. *Comment appelle-t-on autrement le nominatif?*

R. On l'appelle encore cas direct, parce qu'il ſert à nommer directement les choſes, & que d'ailleurs il gouverne directement toute la conſtruction du diſcours. Les autres cas au contraire ſont appellés obliques ou indirects, parce qu'ils s'emploient ordinairement à la ſuite d'autres mots qui les régiſſent.

D. *N'y a-t-il pas quelques verbes après leſquels on met un nominatif?*

R. Il n'y a que le verbe ſubſtantif *être* & ceux qui participent de ſa nature, dont nous avons parlé page 238. Mais alors les noms qui ſe trouvent à la ſuite de ces verbes, ne ſont au nominatif, que parce qu'ils ſont partie du ſujet, en ce qu'ils en expriment quelque qualité ou quelque attribut, s'ils ſont adjectifs, comme quand on dit, *Dieu eſt bon: Louis XV eſt Roi*; & en ce qu'ils en reſtreignent l'idé générale à une idée particuliere, ou qu'ils y ajoutent quelque qualification, s'ils ſont ſubſtantifs, comme quand on dit, *cette figure eſt un triangle. Le concile général eſt le ſouverain tribunal de l'Egliſe*.

Du Génitif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* génitif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *engendrer* ou *produire.*

D. *Qu'est-ce que le génitif?*

R. C'est un cas qui exprime en général le rapport d'une chose qui appartient à une autre, en quelque maniere que ce soit.

D. *Quelles sont les principales especes de ce rapport général?*

R. Ce sont les rapports,

Du tout à la partie : *un membre du corps : un mois de l'année : la porte d'une maison, &c.*

Du sujet à l'attribut : *l'utilité des sciences : la sagesse de Salomon : la miséricorde de Dieu, &c.*

De l'attribut au sujet : *une fleur d'une odeur agréable : un jeune homme d'une grande modestie : un auteur de réputation, &c.*

De la cause à l'effet : *l'ouvrage de Dieu : les oraisons de Ciceron : la lumiere du soleil, &c.*

De l'effet à la cause : *le Créateur du monde : l'auteur d'un livre : l'ouvrier d'une machine, &c.*

De la matiere au composé : *vaisselle d'argent : montre d'or : vase de porcelaine, &c.*

De l'objet aux actes de notre ame : *l'amour de Dieu : la crainte de la mort : l'horreur du vice, &c.*

Du possesseur à la chose possédée : *les états du Roi : les privileges de l'Eglise : les richesses de Cresus, &c.*

De la chose possédée au possesseur : *le Roi de France : le maître de la maison : le propriétaire d'une terre, &c.*

Du nom propre au commun : *le royaume de France : la ville de Paris : la riviere de Seine, &c.*

On peut encore exprimer par le génitif, beaucoup d'autres rapports que l'usage apprendra.

D. *A la suite de quels mots se trouve le génitif?*

R. Il ne se trouve qu'à la suite des noms, soit substantifs, comme on l'a vu dans les exemples précédents, soit adjectifs, comme dans ceux-ci ; *avide de gloire : amateur des sciences : jaloux de sa réputation : ennemi de la paix, &c.* Ainsi on peut dire qu'un nom précédé des articles *du*, *de la*, *de l'*, *des*, ou *de*, est au génitif, quand il est à la suite d'un autre nom substantif, ou quelquefois d'un nom adjectif qui le gouverne.

Du Datif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* datif?

R. Il est formé d'un mot latin qui signifie *donner.*

D. *Qu'est-ce que le datif?*

R. C'est un cas qui marque un rapport d'attribution, de quelque maniere qu'elle se fasse.

D. *Qu'entendez-vous par un rapport d'attribution?*

R. J'entends un rapport par lequel une chose ou une action se termine à une autre

chose comme à sa fin, ou comme étant au profit ou au dommage de la chose à laquelle elle se termine.

D. *Donnez-en des exemples?*

R. Dans, *Dieu a promis une nombreuse postérité à Abraham : j'aspire à la gloire ; Abraham* & *la gloire* sont considérés comme la fin des actions de *promettre* & *d'aspirer.*

Dans, *les bons conseils sont nécessaires aux jeunes gens : le Roi a accordé une grace à mon pere ;* on voit que *les bons conseils* & l'action d'*accorder* sont considérés comme étant au profit des *jeunes gens* & de *mon pere.*

Dans, *l'oisiveté est pernicieuse aux hommes : je m'opposerai à vos desseins ; l'oisiveté* & l'action de *s'opposer* sont considérées comme étant au dommage des *hommes* & de *vos desseins.*

D. *Le datif n'a-t-il pas d'autres manieres de signifier?*

R. Oui : mais elles peuvent toutes se rapporter à quelque espece d'attribution.

De l'Accusatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* accusatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *accuser.*

D. Qu'est-ce que l'accusatif?

C'est un cas par lequel on exprime le terme d'une action ou d'un rapport, c'est-à-dire, le régime absolu des verbes actifs, ou le régime de quelques prépositions.

D. Montrez-moi l'un & l'autre usage de l'accusatif dans un seul exemple.

R. Dans cette phrase, *j'ai étudié la philo-*

sophie dans les livres de Descartes; *la philosophie* est le régime absolu du verbe actif *étudier*, & *les livres* sont le régime de la préposition *dans*.

D. *L'accusatif ne différant en rien du nominatif par l'expression, comment peut-on distinguer l'un d'avec l'autre?*

R. En ce que le nominatif est ordinairement ou peut se mettre avant le verbe, comme exprimant le sujet dont on affirme quelque chose; au lieu que l'accusatif ne peut être mis dans l'ordre naturel du discours, qu'après un verbe actif ou une préposition, comme exprimant le terme d'une action ou d'un rapport.

D. *Pourquoi donnez-vous pour régime à une partie des prépositions, l'accusatif plutôt que le nominatif?*

R. Parce que l'usage de l'accusatif étant d'exprimer ce à quoi se termine quelque chose, il est plus naturel de l'employer après les prépositions, que le nominatif; & que d'ailleurs dans les langues où les cas sont distingués par différentes terminaisons, ce n'est jamais par le nominatif qu'on exprime le régime des prépositions, mais par d'autres cas obliques & principalement par l'accusatif.

Du Vocatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* vocatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *appeller*.

D. *Qu'est-ce qu'un vocatif?*

R. C'est un cas par lequel on nomme la

personne à qui on parle, ou la chose à laquelle on s'adresse, comme si c'étoit une personne.

D. *Comment exprime-t-on le vocatif?*

R. On l'exprime ordinairement par le nom sans article, ou quelquefois par le nom précédé de la lettre *ô*.

D. *De quelle personne sont les noms mis au vocatif?*

R. Ils sont toujours de la seconde personne, puisqu'ils marquent celle à qui on adresse la parole, & que les verbes qui s'y rapportent sont toujours à la seconde personne: comme quand on dit, SEIGNEUR, *vous êtes mon espérance.*

D. *Y a-t-il toujours dans le discours un verbe qui se rapporte au vocatif?*

R. Non: quelquefois le verbe n'y a aucun rapport, & à un autre nominatif: comme quand on dit, GRAND DIEU, *que vos jugements sont redoutables?*

Mais si le vocatif a rapport à un verbe, il le régit, soit qu'il le précede ou qu'il le suive: & alors ce verbe ne peut être qu'à une seconde personne ou de l'impératif ou de quelque temps de l'indicatif, comme dans ces phrases, BRAVES SOLDATS, *vous vous êtes acquis beaucoup de gloire.* CIEUX, *écoutez ma voix.* TERRE, *prête l'oreille. Ne permettez pas*, ô MON DIEU, *que j'éprouve la rigueur de votre justice.*

D. *Quelle observation peut-on faire à l'égard des verbes qui se rapportent au vocatif?*

R. C'est que les secondes personnes de l'impératif ne peuvent être régies que par un

vocatif qui en eſt le ſujet, & qui y tient lieu de nominatif du verbe, quoique ſouvent il ne ſoit pas exprimé : comme quand on dit à une perſonne, *venez avec moi*, c'eſt-à-dire, *Monſieur*, ou *un tel*, *venez avec moi*.

Au lieu que les ſecondes perſonnes des autres temps, peuvent ne pas ſe rapporter à un vocatif ; & quand elles s'y rapportent, elles ont de plus un nominatif exprimé par le pronom perſonnel, *tu* ou *vous*, comme dans ces exemples. *Fortune*, TU *m'as trompé. Grands de la terre*, VOUS *avez votre bonheur en ce monde.*

De l'Ablatif.

D. *Quelle eſt l'étymologie du mot* ablatif ?

R. Il eſt formé d'un verbe latin qui ſignifie *ôter*.

D. *Qu'eſt-ce que l'ablatif* ?

R. C'eſt un cas par lequel on exprime dans les noms, un rapport de ſéparation, de diviſion, ou de privation : comme quand on dit, *Jeſus-Chriſt nous a délivrés de l'eſclavage du démon. Un Ange chaſſa Adam & Eve du paradis terreſtre*, *&c.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre le génitif & l'ablatif ?*

R. Il n'y en a pas quant à l'expreſſion, mais il y en a quant à la ſignification, en ce que le génitif marque les choſes comme unies ; au lieu que l'ablatif les marque le plus ſouvent comme ſéparées. Mais ce qui les diſtingue ſur-tout l'un de l'autre, c'eſt que le génitif eſt toujours régi par un nom, comme nous l'avons dit, & que l'ablatif n'eſt guere régi

que par un verbe, à moins qu'il ne le soit par quelques noms qui marquent expressément séparation, division, ou privation, comme dans ces exemples, *à la sortie de ma chambre, à mon départ de Rome, &c.*

D. *Que s'ensuit-il de cette derniere différence?*

R. Il s'ensuit que les noms qui ont les articles communs au génitif & à l'ablatif, doivent être censés à l'ablatif, dès qu'ils sont régime de quelque verbe, comme dans ces phrases, *dépendre de Dieu : obtenir une grace du roi : dépouiller quelqu'un de ses biens : recevoir un présent du prince : être aimé du peuple : être connu des grands, &c.*

Ce qu'on dit des verbes s'entend également des participes, comme, *dépendant de Dieu : aimé du peuple, &c.*



CHAPITRE XIII.

EXPLICATION DES ARTICLES.

D. POURQUOI *les Articles ont-ils été inventés?*

R. Pour être mis avant les noms communs & appellatifs.

D. *Que distingue-t-on dans les noms communs & appellatifs?*

R. Deux choses; savoir, la signification qui est fixe, & l'étendue de cette signification qui est sujette à varier, selon que le nom

convient à plus ou moins de choſes de la même eſpece.

D. *Donnez-moi dans un nom commun des exemples de cette variation d'étendue ?*

R. Quand je dis, *l'homme eſt mortel*, je parle de toute l'eſpece des hommes : quand je dis, *les hommes pécheurs ſeront condamnés au feu éternel*, je ne parle que d'une partie des hommes : & quand je dis, *l'homme dont je vous ai parlé eſt venu*, je ne parle que d'un ſeul homme.

D. *Quel eſt donc le principal uſage des articles ?*

R. C'eſt, comme nous avons dit page 63, d'articuler ou de déterminer l'étendue ſelon laquelle doivent être pris les noms qu'ils précedent : ce qui s'entendra encore mieux par l'explication particuliere de chaque eſpece d'articles.

De l'Article défini.

D. *Qu'eſt-ce que l'article défini ?*

R. C'eſt celui qui ſe met avant les noms communs, pris dans un ſens défini ou déterminé par rapport à l'étendue.

D. *En quelles occaſions les noms communs ſont-ils pris dans un ſens défini par rapport à l'étendue ?*

R. Quand ils ſignifient, ou l'eſpece dans toute ſon étendue, c'eſt-à-dire, avec tous les ſujets qu'elle renferme ; ou un, ou pluſieurs ſujets de l'eſpece determinés par les circonſtances de celui qui parle ou du diſcours. Et c'eſt par le moyen des articles définis *le*, *la*,

les, & de leurs cas, que l'on marque ces trois sortes de déterminations d'étendue.

D. *Les articles définis se mettant avant les noms communs, quelque détermination d'étendue qu'ils puissent avoir, qu'y ajoute-t-on encore dans le discours, pour en déterminer plus particuliérement l'étendue?*

R. On y ajoute ordinairement quelque nom adjectif ou un pronom relatif suivi d'un verbe : & il est à propos d'observer ici que les noms adjectifs peuvent être explicatifs ou déterminatifs, aussi-bien que les pronoms relatifs.

Ils sont explicatifs, quand ils expriment quelque attribut qui convient à toute l'espece du nom auquel ils sont joints, & alors ils laissent ce nom dans toute son étendue, comme quand on dit, LES *hommes mortels*, ou, LES *hommes qui sont mortels*.

Ils sont déterminatifs, quand ils expriment quelque attribut qui ne convient qu'à une partie des sujets renfermés dans l'espece du nom auquel ils sont joints, & alors ils en restreignent l'étendue : comme quand on dit, LES *hommes savants*, ou, LES *hommes qui sont savants*.

D. *Comment connoît-on donc qu'un nom commun signifie l'espece dans toute son étendue?*

R. Quand il est employé seul, ou que l'adjectif ou le pronom relatif dont il est accompagné, est purement explicatif. Ainsi quand je dis, L'*homme paroîtra au jugement de Dieu*; je parle de toute l'espece des hommes. De même quand je dis, LE *Pape successeur de saint Pierre, est le chef visible de l'Eglise* : LES

Evêques qui ne tiennent leur autorité que de Jesus-Christ, *sont juges de la foi*; je parle géneralement de tous les papes, & de tous les évêques.

D. *De quoi se sert-on dans le discours pour restreindre l'étendue d'un nom commun, & pour ne lui faire signifier qu'un ou plusieurs sujets de l'espece?*

R. On se sert ordinairement de quelque nom adjectif ou pronom relatif déterminatif, ou même de quelques autres mots, lesquels ajoutés au nom commun, en rendent la signification moins étendue : comme quand on dit, LES *rois sages* : LES *rois qui sont électifs* : LES *rois de France*; on n'a pas intention dans chacun de ces exemples, de parler de tous les rois : & quand on dit, LE *roi qui fut assassiné par Ravaillac* : LE *Pape d'aujourd'hui*; on ne veut parler que d'un seul roi & d'un seul pape.

Il arrive souvent qu'un nom commun est déterminé à ne signifier qu'un ou plusieurs sujets, par les circonstances de celui qui parle. Ainsi LE *Roi*, dans la bouche d'un françois, veut dire *Louis XV*. LE *palais* DU *prince*, veut dire, *un tel palais d'un tel prince*. Il en est de même quand on dit, *approchez* LA *table*, *fermez* LA *porte*, c'est-à-dire, *une telle table*, *une telle porte* : *ouvrez* LES *yeux*, *tirez* LES *rideaux*, c'est-à-dire, *vos yeux*, *les rideaux d'une telle chambre* : *on le trouva* AU *lit*, c'est-à-dire, *dans son lit*, &c.

D. *Les articles définis ne se mettent-ils qu'avant les noms communs dont l'étendue est déterminée?*

R. On les met encore avant certains noms

propres qui ne signifient par eux-mêmes que des choses singulieres, tels que sont ceux de quelques parties du monde, de quelques planetes, des parties de la terre, des royaumes, des provinces, des montagnes, des fleuves, des rivieres, &c. & on dit, *le ciel, la terre, la mer, le soleil, la lune, l'Europe, l'Asie, la France, l'Espagne, la Normandie, le Languedoc, le Caucase, le Parnasse, la Seine, l'Oise.* Mais quoique ces noms signifient des choses assez déterminées par elles-mêmes pour n'avoir pas besoin de l'article défini, on pourroit cependant dire qu'on l'y a ajouté, parce qu'on les a regardés comme des noms communs restreints à un seul sujet. Ainsi, suivant cette conjecture, en disant, *le ciel, le soleil, l'Europe, la France, la Normandie, le Caucase, la Seine, &c.* on a peut-être voulu dire, la partie du monde appellée *ciel*, la planette appellée *soleil*, la partie de la terre appellée *Europe*, le royaume appellé *France*, la province appellée *Normandie*, le mont appellé *Caucase*, la riviere appellée *Seine*.

Au reste, dans l'emploi de l'article défini avant ces noms & quelques autres, il y a des irrégularités que le caprice de l'usage a introduites, & que l'on ne peut guere apprendre que par le commerce du monde, & par la lecture des bons auteurs.

De l'Article indéfini.

D. *Y a-t-il d'autres articles que ceux dont vous venez de parler?*

R. L'usage propre des articles étant de dé-

terminer l'étendue des noms communs, on peut dire, que *le*, *la*, *les*, sont les seuls mots qui doivent être regardés comme de véritables articles, puisqu'on n'en emploie point d'autres au même usage. Mais pour ne nous pas écarter du langage ordinaire des Grammairiens, nous appellons encore articles, certains mots qui se mettent souvent avant les noms pris dans une étendue indéterminée.

D. *Quels sont donc les mots que l'on appelle communément articles indéfinis?*

R. Ce sont *de* & *à*, dont l'usage le plus général est de marquer certains cas, tant des noms ou pronoms, que des articles définis, comme nous l'avons vu page 68.

D. *Quel cas marquent* de *&* à?

R. *De*, marque le génitif ou l'ablatif, & *à* marque le datif.

D. *Avant quels noms se mettent-ils?*

R. Avant les noms qui n'ont pas besoin de l'article défini, soit parce qu'ils expriment quelque objet suffisamment déterminé par lui-même, soit parce qu'on en considére plutôt la signification que l'étendue.

D. *Quels sont les noms qui n'ont pas besoin de l'article indéfini?*

R. Ce sont, 1. Le nom de Dieu, les noms propres d'anges, d'hommes, de villes, de bourgs, de villages, &c. lesquels signifiant des personnes ou des choses singulieres, ne peuvent jamais s'étendre à plusieurs sujets, & par conséquent sont toujours déterminés par eux-mêmes : *Dieu*, DE *Dieu*, A *Dieu* : *Gabriel*, DE *Gabriel*, A *Gabriel* : *Pierre*, DE *Pierre*, A *Pierre* : *Paris*, DE *Paris*, A *Paris*, *&c.*

2. La plupart des pronoms, savoir,

Les pronoms personnels, parce qu'ils déterminent assez la personne qu'ils expriment.

Les pronoms possessifs absolus & les pronoms démonstratifs, lesquels joints à quelques noms substantifs, les déterminent & en sont comme les articles: *mon livre*, DE *mon livre*, A *mon livre*: *ce palais*, DE *ce palais*, A *ce palais*, *&c*.

A l'égard des autres pronoms, ou ils déterminent les noms auxquels ils se rapportent, & auxquels ils sont joints, ou ils en rendent l'étendue indéterminée. Dans l'un & dans l'autre cas, ils n'ont pas besoin de l'article défini.

3. Les noms de nombre absolus, parce qu'ils déterminent d'une maniere distincte, à combien de sujets on applique le nom auquel ils se rapportent: *quatre hommes*: *trente ans*: *cent livres*, *&c*.

4. Les noms communs, lorsqu'on n'en considere précisément que la signification, sans faire aucune attention à l'étendue qu'elle peut avoir: comme quand on dit, *une tête* D'*homme*: *un festin* DE *roi*: *une table* DE *marbre*: *un pont* DE *bois*: *tenir* A *l'honneur*: *s'en rapporter* A *gens sages*, *&c*.

D. *Quel est donc l'usage des mots* de *&* à *avant les noms & pronoms dont vous venez de parler?*

R. Ils n'en ont point d'autre que d'en marquer les différents cas, sans rien désigner par rapport à l'étendue qu'ils peuvent avoir.

D. *Pourquoi les appelle-t-on articles indéfinis?*

R. C'est apparemment parce que, quand ils sont joints aux noms communs, ces noms n'étant considérés que par la signification, sont toujours pris dans une étendue vague & indéterminée : mais ce n'est jamais en vertu des mots *de* & *à*.

D. *Ne met-on pas quelquefois l'article défini avant les noms propres?*

R. Oui : quand on les conçoit comme susceptibles de divers attributs, & par conséquent de diverses déterminations : ce qui regarde principalement le nom de Dieu : ou quand on les conçoit comme pouvant convenir à plusieurs sujets.

D. *Donnez-en quelques exemples?*

R. Si je dis, *vous devez tout attendre* DE *Dieu*, je considere Dieu sans faire attention à ses attributs ; au lieu qu'en disant, *vous devez tout attendre* DU *Dieu des miséricordes*, je le considere par un de ses attributs, ou plutôt je conçois Dieu comme multiplié par le nombre de ses perfections, ne l'envisageant que du côté de la miséricorde : & cette maniere d'envisager Dieu, est déterminée par l'article défini.

Quand on dit, LE *Brutus qui conspira contre César*, l'article défini mis avant *Brutus*, détermine ce nom à signifier un autre *Brutus* que celui qui chassa les rois de Rome. On dit par la même raison, LE *Socrate d'Athenes*, LE *Ciceron de nos jours*, LE *mercredi saint*, &c.

D. *Quels sont les pronoms qui prennent l'article défini?*

R. Ce sont, *le mien*, *la mienne*, & les autres possessifs rélatifs ; *lequel*, *laquelle*, *l'un*,

l'autre ; *le même*, *la même*, parce qu'étant purement rélatifs, ils ont besoin de l'article défini pour déterminer précisément la personne ou la chose à laquelle ils se rapportent : comme on peut le voir dans les exemples que nous en avons donnés au Chap. V. Art. III. & suivants.

D. *Les noms de nombre absolus ne prennent-ils pas aussi quelquefois l'article défini?*

R. Oui : quand les noms auxquels ils sont joints, sont déjà déterminés à un nombre fixe, ou par eux-mêmes, comme quand on dit, LES *trois personnes de la sainte Trinité* : LES *douze Apôtres* : LES *quatre saisons* : LES *sept jours de la semaine*, *&c.* ou par les circonstances du discours, comme quand on dit, LES *deux livres que vous avez lus* : LES *dix louis que je vous ai donnés*, *&c.*

D. *Les mots* de *&* à *ne servent-ils qu'à marquer les cas, & ne se mettent-ils qu'avant les articles définis, les noms, & les pronoms?*

R. Ils servent encore à exprimer une infinité de rapports différents qu'il n'est guere possible d'apprendre que par l'usage de la langue : & ce n'est pas seulement aux noms & aux pronoms qu'ils se joignent, mais encore aux autres parties du discours, & principalement aux infinitifs des verbes, avec lesquels ils ont des significations qu'il seroit difficile de rapporter à des regles générales.

D. *Comment peut-on regarder* de *&* à, *soit qu'ils marquent les cas, ou qu'ils aient d'autres significations?*

R. On peut les regarder comme de véritables prépositions, puisque de quelque ma-

niere qu'ils ſoient employés, & à quelques mots qu'ils ſoient joints, ils expriment ordinairement quelques rapports particuliers, de même que les autres prépoſitions.

De l'Article partitif ou indéterminé.

D. *Qu'eſt-ce que les articles partitifs ou indéterminés ?*

R. Ce ſont, comme nous avons dit, page 70, les génitifs des articles définis & indéfinis, lorſqu'ils deviennent nominatifs ou accuſatifs, & dont on fait une claſſe ſéparée, parce qu'ils ont un uſage particulier.

D. *Comment emploie-t-on ces articles?*

R. On les met avant les noms des perſonnes ou des choſes dont on ne veut exprimer qu'une partie indéterminée, ſans en déſigner ni la quantité ni le nombre précis.

D. *Quel eſt l'effet de ces mêmes articles?*

R. C'eſt toujours de reſtreindre l'étendue de la ſignification des noms avant leſquels ils ſont mis. C'eſt pourquoi on peut ordinairement y ſubſtituer le pronom *quelque.* Ainſi quand je dis, DES *gens ſavants penſent comme moi,* je ne parle pas de tous les gens ſavants, mais de *quelques gens ſavants. J'ai acheté* DES *livres*, c'eſt-à-dire, *quelques livres. Un beau diſcours déplaît ſouvent à* DES *ignorants*, c'eſt-à-dire, *à quelques ignorants*, & l'on voit que *à des ignorants* a moins d'étendue, que ſi je diſois, *aux ignorants.*

D. *Je conçois cette explication pour les articles partitifs mis au pluriel : mais comment expliquerez-vous ceux qui ſont employés au ſingulier?*

R. De la même maniere : car comme ces articles au pluriel sont mis avant les noms des personnes ou des choses dont le nombre est restreint ; de même ils sont mis, étant au singulier, avant les noms des choses dont on restreint la quantité. Ainsi quand je dis, DU *vin me feroit plaisir*, c'est-à-dire, *une certaine quantité* ou *une certaine partie de vin*, & non pas le vin en général. *J'ai acheté* DE LA *viande*, c'est-à-dire, *une certaine quantité de viande*. *J'ai employé mon argent* A DE LA *marchandise*, c'est-à-dire, *à une certaine quantité de marchandise*.

D. *Quelle différence y a-t-il, par rapport à l'étendue, entre les noms précédés de l'article défini, lorsqu'ils ne signifient qu'une partie des sujets de l'espece, & les noms précédés de l'article partitif?*

R. Quoique l'étendue des noms soit restreinte dans l'une & dans l'autre circonstance, cependant ceux qui sont précédés de l'article défini, ont toute l'étendue qu'ils peuvent avoir, suivant les déterminations exprimées ou sous-entendues, c'est-à-dire, qu'ils s'étendent à tous les sujets déterminés ; au lieu que les noms précédés de l'article partitif : n'ont pas toute l'étendue qu'ils peuvent avoir, c'est-à-dire, qu'ils ne s'étendent qu'à une partie indéterminée des sujets dont on veut parler.

D. *Les raisons de cette différence ne peuvent bien s'entendre que par quelques exemples.*

R. Dans cette phrase, LES *hommes ont été rachetés par Jesus-Christ*, il s'agit de toute l'espece des hommes ; & dans celle-ci, DES *hommes sont prédestinés*, on n'en désigne qu'une

partie indéterminée. De même quand je dis, LES *hommes savants*, quoique cette expression restreigne l'espece des hommes, elle a cependant toute l'étendue qu'elle peut avoir, c'est-à-dire, qu'elle s'étend à tous les hommes savants; au lieu que si je dis, DES *hommes savants*, non-seulement je restreins l'espece générale des hommes, mais je ne donne pas même à l'expression d'*hommes savants*, toute l'étendue qu'elle peut avoir, puisque je n'entends parler que d'une partie indéterminée des hommes savants.

D. *Pourquoi ces articles sont-ils appellés* partitifs *ou* indéterminés?

R. Ils sont appellés *partitifs*, parce qu'ils ne désignent qu'une partie des sujets; & *indéterminés*, parce que cette partie est toujours vague & indéterminée.

D. *Ne pourroit-on pas donner une raison pourquoi les articles partitifs ont été faits des génitifs des articles définis & indéfinis?*

R. On pourroit conjecturer que c'est parce qu'ils peuvent absolument se résoudre par les génitifs des articles définis & indéfinis: car quand on dit, DES *hommes*, ou DE *savants hommes*, n'est-ce pas comme si l'on disoit, *une partie des hommes*, ou, *une certaine quantité de savants hommes*? On ne doit pourtant pas les regarder comme des génitifs, puisque les noms auxquels ils sont joints, peuvent être nominatifs ou régimes absolus des verbes.

D. *Les nominatifs & accusatifs des articles partitifs étant semblables aux génitifs & ablatifs des articles définis & indéfinis, comment pourra-t-on les distinguer?*

R. Si *du*, *de la*, *de l'*, *des*, *de*, précedent des noms qui soient ou nominatifs, ou régimes absolus de quelques verbes, ou à la suite de quelques prépositions qui régissent l'accusatif, ils sont toujours articles partitifs; mais s'ils précedent un nom qui soit ou à la suite d'un autre, ou régime relatif d'un verbe, ce sont des génitifs ou ablatifs des articles définis ou indéfinis.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Dans ces phrases, DU *pain & DE L'eau me suffisent :* DE LA *musique me divertiroit :* DES *auteurs rapportent cette histoire*; *pain*, *eau*, *musique*, *auteurs*, sont nominatifs du verbe : par conséquent, *du*, *de l'*, *de la*, *des*, sont articles partitifs.

Dans celles-ci, *je demande* DU *temps : nous cherchons* DE LA *monnoie : vous achetez* DES *chevaux*; *du*, *de la*, *des*, sont articles partitifs, parce que *temps*, *monnoie*, & *chevaux*, sont régimes absolus des verbes.

Dans celles-ci, *on se nourrit avec* DU PAIN : *il faut mettre ces fruits dans* DE LA *paille : j'ai disputé contre* DES *philosophes*; *du*, *de la*, *des*, sont aussi articles partitifs, parce que *pain*, *paille*, & *philosophes*, sont régimes des prépositions, *avec*, *dans*, & *contre*.

Mais dans celles-ci, *la science* DU *blason : j'ai reçu un présent* DE LA *reine : je suis aimé* DES *honnêtes gens*; *du*, *de la*, *des*, sont articles définis, parce qu'ils précedent des noms qui ne sont ni nominatifs, ni régimes absolus des verbes, ni à la suite des prépositions qui régissent l'accusatif.

D. *Quelle différence y a-t-il entre les articles*

des partitifs faits des génitifs des articles définis, & l'article partitif fait du génitif de l'article indéfini?

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que les premiers se mettent toujours avant les noms, ou qui sont suivis de leurs adjectifs, ou qui n'en ont pas, comme on l'a vu dans les exemples précédents; au lieu que quand le substantif est après son adjectif, on peut quelquefois se servir de l'article partitif *de*, si ce nom est au singulier; mais s'il est au pluriel, l'article partitif *de* est celui que l'on emploie ordinairement.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Nom. DE BON PAIN & DE BONNE EAU *suffisent pour la nourriture du corps humain.* DE GRANDS ÉVÉNEMENTS & DE GRANDES RÉVOLUTIONS *suivirent la mort de Cesar.*

Dat. *Les gens de guerre sont souvent réduits* A DE MAUVAIS PAIN & A DE MAUVAISE VIANDE. *Les personnes destinées* A DE GRANDS EMPLOIS, *doivent se préparer* A DE FACHEUSES DISGRACES.

Acc. *Pour bien écrire, il faut employer* DE BON PAPIER & DE BONNE ENCRE. *Un discours n'est beau qu'autant qu'il contient* DE SOLIDES RAISONNEMENTS & DE NOBLES EXPRESSIONS.

Il y a néanmoins des occasions où, quoique le nom substantif soit au pluriel, & qu'il soit précédé de son adjectif, il faut employer l'article partitif *des* & non pas l'article *de*. C'est

lorſque le ſubſtantif & l'adjectif ne préſentent enſemble qu'une ſeule idée, & qu'ils ſont cenſés ne faire qu'un même mot, enſorte que l'adjectif y ſert moins à exprimer une qualité particuliere du ſubſtantif, qu'à en rendre la ſignification complete. Ainſi quoiqu'on diſe, *Cet homme a* DE *belles terres. Cet écrivain forme* DE *belles lettres. Ce capitaine ne veut que* DE *grands ſoldats*; il faut dire au contraire, *Cet homme a* DES *belles lettres: il voit* DES *beaux eſprits*, DES *grands Seigneurs*; parce que, *belles lettres*, *beaux eſprits*, *grands ſeigneurs*, ne veulent dire autre choſe ici que, *ſciences*, *ſavants*, *gens de grande qualité.* Au lieu que ſi l'on diſoit, *cet homme a de belles lettres, il voit de beaux eſprits, de grands Seigneurs*, on entendroit par là *des lettres qui ſont belles, des eſprits qui ſont beaux, des Seigneurs qui ſont grands*: ce qui préſenteroit des idées toutes différentes.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas donné d'exemples pour le génitif & l'ablatif de cet article?*

R. Parce qu'ils ſont ſemblables à ceux des articles partitifs faits des génitifs des articles définis, & qu'ils ſe mettent avant les noms précédés ou ſuivis de leurs adjectifs. Ainſi on dit également, *il eſt coupable* DE *crimes horribles*, ou, D'*horribles crimes*, *&c.*

De l'Article, un, une.

D. *En quelles occaſions* un *ou ſon féminin* une, *peut-il être mis au rang des articles?*

R. Quand il n'eſt pas employé comme nom de nombre, c'eſt-à-dire, qu'il ne marque pas

précisément l'unité numérique dans un sujet.

D. *Quel est donc l'usage de cet article?*

R. C'est de marquer simplement que le nom auquel il est joint, est pris dans un sens indéterminé, soit par rapport à l'étendue, soit par rapport aux circonstances. Et à cet égard on pourroit le regarder comme un véritable article indéfini.

D. *Eclaircissez cette réponse par quelques exemples.*

R. Si l'on me demande combien il y a d'hommes dans une chambre, & que je réponde, *il y en a* UN, je n'ai intention de faire entendre par *un*, que l'unité numérique à l'exclusion de la pluralité, c'est-à-dire, qu'il n'y a qu'un homme dans la chambre, & non pas plusieurs; au lieu que quand je dis, UN *roi doit être le pere de son peuple*: *un*, n'exprime qu'une unité vague & n'exclut pas la pluralité, puisque je ne veux pas parler d'un seul roi, & que ce que je dis peut s'appliquer à tous les rois. De même quand je dis, UN *homme m'a insulté*; quoique l'unité exprimée par *un* exclue la pluralité, mon principal objet n'est pourtant pas de faire connoître cette exclusion; mais je me sers de l'article *un*, parce que je ne détermine par aucune circonstance quel est l'homme qui m'a insulté.

D. *Cet article doit-il toujours être regardé comme article indéfini?*

R. Non: puisqu'on peut souvent y substituer l'article défini, quand le nom auquel il est joint, s'étend à plusieurs sujets. Ainsi il est égal de dire, UN *homme sage doit être maître de ses passions*, ou, L'*homme sage doit être maître de ses passions.*

D. Quel est le pluriel des articles un, une?

R. Ils n'en ont point qui soit formé d'eux-mêmes : mais ils prennent le pluriel *des* ou *de* des articles partitifs, avec la même signification. Ainsi comme on dit au singulier, UN *homme*, ou UN *savant homme*, on dit au pluriel, DES *hommes* OU DE *savants hommes*.



CHAPITRE XIV.

DE L'ORTHOGRAPHE.

D. QUEL *fruit peut-on tirer de tout ce que nous avons dit jusqu'ici?*

R. C'est d'apprendre & de concevoir par raisonnement, les principes communs à toutes les langues, & les regles fondamentales de la langue françoise.

D. *Y a-t-il encore quelques autres connoissances générales qu'il soit nécessaire d'avoir, & sur lesquelles nous ne nous soyons pas encore entretenus?*

R. Oui : ce n'est pas assez d'être en état de bien entendre une langue, & d'en posséder tous les principes: il faut encore savoir en écrire les mots, & les prononcer correctement. Ainsi il reste à donner quelques regles générales sur l'Orthographe, les Accents, la Ponctuation, & la Prononciation.

D. *Qu'est-ce que l'orthographe?*

R. C'est la maniere d'écrire correctement tous les mots d'une langue.

D. *Qu'entendez-vous par écrire correctement ?*

R. J'entends se servir en écrivant de toutes les lettres & figures prescrites par l'usage.

D. *L'orthographe françoise est-elle aisée à apprendre ?*

R. Non : & il y en a quatre raisons principales.

1. Il entre dans la composition de la plupart des mots françois, beaucoup de lettres qui ne se prononcent pas. Ainsi *monuments*, *esprits*, *saints*, *ils donnent*, *ils donnoient*, *&c.* se prononcent à peu près comme s'il n'y avoit que *monuman*, *espri*, *sin*, *il done*, *il donêt*, *&c.*

2. Souvent une même lettre ou un même assemblage de lettres, est employé pour signifier différents sons. Ainsi *e* est muet dans *retour*, il est fermé dans *région*, & ouvert dans *regne* : *ai* se prononce comme un *é* fermé dans *je chantai*, *je chanterai*, & comme un *è* ouvert dans *palais*, *dais*, *raison*, *&c.* *oi* se prononce différemment dans, *loi*, *foi*, *emploi* : dans *connoître*, *paroître*, & dans *je lisois*, *je lirois*, *&c.*

3. Un même son est aussi très-souvent désigné avec des caracteres tout différents. Ainsi on prononce le même son *an* dans *diamant*, *normand*, *serment*, *sang*, *banc*, *sens*, *sans*, *camp*, *plan*, *faon*, *paon*, *Laon*, *Caen*, *&c.* le même son *in* dans *venin*, *vain*, *vin*, *saint*, *peint*, *dessein*, *faim*, *&c.* le même son *ai* un peu plus ou moins ouvert, dans *procès*, *arrêt*, *plaît*, *fais*, *promets*, *connois*, *écrivoient*, *&c.*

4. Enfin un grand nombre d'expressions françoises étant empruntées de la langue grec-

que & de la langue latine, elles s'écrivent d'une maniere qui en fait connoître l'origine. Ainsi on écrit *philosophie* & non *filosofie*, *orthographe* & non *ortografe*, *phrase* & non *frase*, *syllabe* & non *silabe*, *réthorique* & non *rétorique*, *mystere* & non *mistere*, *prudent* & non *prudant*, *intention* & non *intansion*, *&c.* parce que ces mots dérivent du grec ou du latin, & pour conserver la trace de leur étymologie.

D. *Comment peut-on diviser l'orthographe françoise?*

R. On peut la diviser en orthographe de principe, & en orthographe d'usage.

D. *Qu'entendez-vous par orthographe de principe?*

R. J'entends celle qui est fondée sur les principes mêmes de la langue, & dont on peut donner des regles générales, comme l'orthographe des différentes terminaisons des noms par rapport aux genres ou aux nombres, & des verbes par rapport aux temps & aux personnes.

D. *Comment apprend-on cette orthographe?*

R. Il n'est pas possible de l'apprendre & de la posséder parfaitement, que par une étude particuliere de la Grammaire françoise: & nous croyons que ce que nous avons dit jusqu'ici sur chaque partie du discours, suffira pour en donner une connoissance exacte.

D. *Qu'est-ce que l'orthographe d'usage?*

R. C'est celle dont on ne peut guere donner de regles générales, & suivant laquelle les syllabes des mots s'écrivent d'une maniere plutôt que d'une autre, sans autre raison que

celle de l'usage ou de l'étymologie. Ainsi l'usage veut que l'on écrive *honneur* avec deux *nn*, & *honorer* avec une seule: on écrit *fils* avec une *l*, parce qu'il vient du latin, *filius*, *&c*.

D. *Comment cette orthographe d'usage s'apprend-elle?*

R. Comme la plus grande partie des mots françois sont tirés du grec & du latin, ceux qui savent ces deux langues ont un grand avantage pour écrire par connoissance les syllabes de ces mots suivant les étymologies. Mais à l'égard de ceux qui ne savent que la langue naturelle, ils doivent, après avoir appris l'orthographe de principe par l'étude de la Grammaire françoise, recourir aux Dictionnaires & à la lecture des bons livres, comme au seul moyen d'écrire correctement tous les mots sur lesquels on ne peut pas établir de regles générales & certaines.

Le plus utile & le plus commode de tous les livres dont on puisse se servir pour connoître facilement l'orthographe d'usage, est celui qui a pour titre, *Traité de l'Orthographe françoise en forme de Dictionnaire*, imprimé à Poitiers en 1752 chez J. Felix Faulcon, & qui se vend à Paris chez Martin Libraire.

C'est un Volume in-8°. qui n'est pas embarrassant. On y trouve tous les mots de la langue dans les différentes sortes de styles. Tous les verbes irréguliers & ceux qui peuvent avoir quelques difficultés, y sont conjugués. On y explique en peu de mots les points d'orthographe sur lesquels il y a quelques doutes ou quelques variations. A la tête du

Livre est une Préface où sont développés fort au long les principes & les regles de l'orthographe françoise: en sorte que cet ouvrage peut être regardé comme une suite nécessaire de celui-ci.

D. *A quoi se réduit donc ce que vous avez à dire de l'orthographe?*

R. A faire quelques observations générales & particulieres sur l'orthographe des noms & des verbes.

Regle générale sur l'Orthographe des voyelles nasales.

Les voyelles nasales prennent l'*m* au lieu de l'*n*, toutes les fois qu'elles sont suivies dans le même mot d'un *b*, d'un *p*, de *ph*, ou d'une *m*, comme dans, *chambre*, *ample*, *amphithéatre*, *puissamment*, *embarras*, *empire*, *emphase*, *emmener*, *imbu*, *importun*, *nimphe*, *tomber*, *trompeur*, *triomphe*, *nommer*, *humble*, &c.

Observations sur l'Orthographe des Noms.

Suivant un usage introduit depuis long-temps, & autorisé même par de bons auteurs, on forme le pluriel de la plupart des noms terminés au singulier par *ant* ou *ent*, en changeant le *t* en *s*, comme *le bâtiment*, *les bâtimens*, *le jardin charmant*, *les jardins charmans*: *le conseil prudent*, *les conseils prudens*.

Cette orthographe ne paroît pas tout à fait exacte, parce qu'elle est contraire à une regle des plus générales de la Grammaire françoise,

qui veut qu'à quelques exceptions près, tous les noms qui n'ont pas d'*s* au ſingulier, en prennent une au pluriel, ſans aucun autre changement. D'ailleurs quelle raiſon y a-t-il de ſupprimer la lettre *t*, plutôt dans les pluriels des noms en *ant* & *ent*, que dans les pluriels d'un grand nombre d'autres noms qui y conſervent le *t* de leurs ſinguliers? Car ceux mêmes qui écrivent, *bâtimens*, *charmans*, *prudens*, *&c.* laiſſent le *t* dans *combats*, *ouverts*, *petits*, *contraints*, *&c.* venant des ſinguliers, *combat*, *ouvert*, *petit*, *contraint*, & dans une infinité d'autres noms ſemblables.

Il y a plus; c'eſt qu'il eſt généralement reçu d'écrire *gants* pluriel de *gant*, *cents* pluriel de *cent*, *dents* pluriel de *dent*, *lents* pluriel de *lent*, *vents* pluriel de *vent*; & on en donne pour raiſon que ce ſont des monoſyllabes. Mais quel rapport y a-t-il entre la différence du nombre des ſyllabes, & la différence de l'orthographe? Un mot doit-il être excepté d'une regle générale, ſur le ſeul fondement qu'il eſt plus court que les autres?

Ainſi il ſemble qu'il ſeroit mieux de ramener les noms terminés par *ant* & *ent*, à la regle générale, & de former leur pluriel par la ſimple addition d'une *s*. *Le bâtiment*, *les bâtiments*: *le jardin charmant*, *les jardins charmants*, *le conſeil prudent*, *les conſeils prudents*.

Il ne faudroit excepter de cette regle générale, que *tous* pluriel de *tout*, & *gens*, dont le ſingulier *gent* n'eſt preſque plus en uſage.

D'ailleurs les étrangers y trouveroient un grand avantage, en ce qu'il leur ſeroit aiſé de découvrir le ſingulier de ces noms à la vue

de leur pluriel. Si c'eſt une regle générale de former le pluriel des noms en *ant* ou *ent*, en y ajoutant ſimplement une *s*, il s'enſuit néceſſairement qu'il ſuffit de retrancher cette *s* de leur pluriel, pour en avoir le ſingulier. Cette opération ſera auſſi infaillible que facile, ſi l'on conſerve le *t* au pluriel comme au ſingulier. Mais elle ſera ſujette à bien des erreurs, ſi l'on retranche cette lettre au pluriel.

Suivant le premier ſyſtême d'orthographe, un étranger reconnoîtra aiſément que les pluriels *romans* & *diamants*, viennent des ſinguliers *roman* & *diamant*, & que *courtiſans* & *ſéduiſants*, viennent de *courtiſan* & *ſéduiſant*. Comment pourra-t-il deviner dans l'autre ſyſtême, que les ſinguliers de *romans* & *diamans* ſont *roman* & *diamant*, que ceux de *courtiſans* & *ſéduiſans* ſont *courtiſan* & *ſéduiſant*, & comment lui fera-t-on entendre qu'il faut ajouter un *t* aux uns, & n'en point ajouter aux autres pour en avoir le ſingulier? Tels ſont les motifs qui nous ont déterminés à conſerver le *t* dans les pluriels des noms terminés par *ant* & *ent*.

Au reſte nous ne prétendons pas condamner l'uſage contraire. Nous reconnoiſſons même qu'il eſt le plus ſuivi. Mais ce qui nous autoriſe à propoſer l'autre, c'eſt non ſeulement parce qu'il nous paroît plus régulier, mais parce qu'il eſt encore obſervé par quelques bons Auteurs.

Noms de Nombre.

De tous les noms de nombre abſolus, il n'y a que *vingt* & *cent*, qui prennent une *s*.

quand on les multiplie par un autre nombre absolu ; c'est-à-dire, quand on parle de plusieurs *vingts* ou de plusieurs *cents :* comme quand on dit, *quatre-vingts, six vingts, sept-vingts, huit-vingts : deux cents, trois cents, quatre cents, &c.*

Mais il faut observer, à l'égard de *vingt* au pluriel, qu'il ne prend l'*s* que quand il est immédiatement suivi d'un nom substantif, *quatre vingts chevaux, cent quatre vingts pistoles, quatre vingts ans, six vingts hommes ;* & qu'il s'écrit sans *s*, lorsqu'il précede un autre nom de nombre auquel il est joint ; *quatre-vingt deux, quatre-vingt trois, quatre-vingt quatre, quatre-vingt dix, &c. quatre-vingt deuxieme, quatre-vingt troisieme, &c.*

Les autres noms de nombre s'écrivent toujours sans variation, comme on l'a vu à la pag. 42.

On a douté quelque temps s'il falloit écrire *vingt & un an, vingt & un jour*, ou, *vingt & un ans, vingt & un jours.* La raison l'a emporté ici sur un caprice passager de l'usage. *Vingt & un* est un nom de nombre formé de deux autres, & qui n'est pas moins pluriel que celui de *quinze* exprimé en un seul mot. Ainsi il ne peut aller qu'avec un substantif pluriel. D'ailleurs on ne veut point parler d'une seule année, d'un seul jour, mais de plusieurs. Il faut donc écrire *vingt & un ans, vingt & un jours*, comme on écrit, *quinze ans, quinze jours ;* & comme on a toujours écrit sans difficulté *vingt & un Cardinaux, vingt & un Chevaux.* C'est ainsi que l'Académie l'a décidé.

Mille ne prend jamais d'*s*, & il faut écrire *deux mille*, *trois mille*, *quatre mille*, *&c.*

On ne se sert de *mil*, que quand on marque l'année courante depuis une époque : comme quand on dit, *l'an mil sept cent trente deux depuis la naissance de Jesus-Christ.*

Cent ne prend pas d'*s* en cette occasion, quoique précédé de *sept*, parce que c'est un nombre absolu pour un nombre ordinal, & que l'on n'y parle que d'une année, comme s'il y avoit *l'an millieme sept-centieme trente-deuxieme.*

Observations sur l'Orthographe des Verbes.

Comme les infinitifs en *ir* & en *oir* de la seconde & de la troisieme conjugaison, ont à peu près le même son que les infinitifs en *ire* & en *oire* de la quatrieme, & qu'il n'est presque pas possible de les distinguer par la seule prononciation ; nous donnerons ici une liste de ceux qui sont terminés en *ire* & en *oire*, en avertissant que ceux que l'on n'y trouvera pas, doivent s'écrire par *ir* & *oir*.

Les infinitifs des verbes terminés en *ire*, sont,

Dire, & ses composés *contredire*, *dédire*, *interdire*, *maudire*, *médire*, *prédire*, *redire* : *confire*, *lire*, & ses composés *élire*, *relire* : *rire*, & son composé *sourire* : *écrire*, & ses composés *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, *transcrire* : *frire* : *cuire* : *duire*, & ses composés *conduire*, *éconduire*, *enduire*, *induire*, *introduire*, *reconduire*, *réduire*, *séduire*, *traduire* : *luire*, & son composé *reluire* : *nuire*, *bruire*, *détruire*, *instruire*, *construire* :

Les infinitifs des verbes terminés en *oire*, sont, *Boire*: *croire*, & ses composés *accroire*, *décroire*.

Terminaisons communes & particulieres pour les personnes des Temps simples.

Quoique les regles de formation que nous avons données à l'article 3. du chapitre 6. soient suffisantes pour apprendre de quelle maniere on doit écrire les terminaisons des personnes de chaque temps simple dans tous les verbes, on sera peut être bien aise de les trouver ici rassemblées suivant l'ordre des temps, & avec quelques observations qui en faciliteront l'orthographe.

Présent de l'indicatif.

La premiere personne de ce temps est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la premiere conjugaison, dans ceux de la seconde qui ont l'infinitif en *frir* & en *vrir*, excepté *appauvrir*, & dans *cueillir* & ses composés. Elle est terminée en *s* dans tous les autres verbes. La connoissance de cette premiere personne servira à trouver les terminaisons des autres personnes du même temps dans la table suivante.

SINGULIER.

1.	*e.*	*s.*	*es.*	*ds.*	*ps.*	*ts.*
2.	*es.*	*s.*	*cs.*	*ds.*	*ps.*	*ts.*
3.	*e.*	*t.*	*c.*	*d.*	*pt.*	*t.*

PLURIEL.

1.	*ons.*	*ons.*	*quons.*	*dons.*	*pons.*	*s.*
2.	*ez.*	*ez.*	*quez.*	*dez.*	*pez.*	*ttez.*
3.	*ent.*	*ent.*	*quent.*	*dent.*	*pent.*	*tent.*

Imparfait de l'Indicatif.

Les terminaisons de ce temps sont les mêmes dans tous les verbes tant réguliers qu'irréguliers sans aucune exception. Ce sont,

Singulier.		Pluriel.	
1.	ois.	1.	ions.
2.	ois.	2.	iez.
3.	oit.	3.	oient.

Prétérit de l'Indicatif.

Les premieres personnes du singulier de ce prétérit, sont terminées dans tous les verbes de la langue françoise, ou en *ai*, ou en *is*, ou en *us*, ou en *ins*.

La terminaison en *ai*, n'est que pour les prétérits des verbes de la premiere conjugaison.

La voyelle *a*, s'y conserve jusqu'à la troisieme personne du pluriel : où elle se change en *e*.

Les terminaisons en *is* & en *us*, conviennent chacune indifféremment aux prétérits des verbes des trois dernieres conjugaisons ; & la terminaison en *ins*, à ceux des verbes en *enir*, comme on l'a vu page 218 & suivantes ; en sorte que tous ces prétérits n'ont que l'*s* pour terminaison commune.

Les voyelles, *i*, *u*, ou *in*, qui précedent la lettre *s*, s'y conservent dans toutes les personnes.

Ces terminaisons communes & particulieres sont,

SINGULIER.

1.	*ai.*	*s.*	*is.*	*us.*	*ins.*
2.	*as.*	*s.*	*is.*	*us.*	*ins.*
3.	*a.*	*t.*	*it.*	*ut.*	*int.*

PLURIEL.

1.	*âmes.*	*mes.*	*îmes.*	*ûmes.*	*înmes.*
2.	*âtes.*	*tes.*	*îtes.*	*ûtes.*	*întes.*
3.	*erent.*	*rent.*	*irent.*	*urent.*	*inrent.*

Les voyelles *â*, *î*, *û*, & *in*, ſont toujours longues & marquées d'un accent circonflexe (^) dans toutes les premieres & ſecondes perſonnes du pluriel des prétérits, ſans aucune exception.

Futur de l'Indicatif.

Les terminaiſons du Futur dans tous les verbes, ſont,

SINGULIER.		PLURIEL.	
1.	*rai.*	1.	*rons.*
2.	*ras.*	2.	*rez.*
3.	*ra.*	3.	*ront.*

Conditionel préſent.

Ce temps a toujours les terminaiſons ſuivantes,

SINGULIER.		PLURIER.	
1.	*rois.*	1.	*rions.*
2.	*rois.*	2.	*riez.*
3.	*roit.*	3.	*roient.*

Présent du Subjonctif.

Les terminaisons communes de ce temps, sont,

Singulier.		Pluriel.	
1.	e.	1.	ions.
2.	es.	2.	iez.
3.	e.	3.	ent.

Imparfait du Subjonctif.

Les terminaisons communes des personnes de ce temps, sont toujours précédées des mêmes voyelles qui précedent celles des prétérits de l'indicatif d'où il se forme, c'est-à-dire, d'un *a*, pour les verbes de la premiere conjugaison, d'un *i* pour ceux qui font le prétérit de l'indicatif en *is*, d'un *u* pour ceux qui font le même prétérit en *us*, & de la voyelle nasale *in*, pour ceux qui le font en *ins*.

Ainsi les terminaisons communes & particulieres de cet imparfait, sont,

Singulier.

1.	sse.	asse.	isse.	usse.	insse.
2.	sses.	asses.	isses.	usses.	insses.
3.	t.	ât.	ît.	ût.	înt.

Pluriel.

1.	ssions.	assions.	issions.	ussions.	inssions.
2.	ssiez.	assiez.	issiez.	ussiez.	inssiez.
3.	ssent.	assent.	issent.	ussent.	inssent.

Les voyelles *â*, *î*, *û*, & *in*, sont toujours longues & marquées de l'accent circonflexe (^) dans la troisieme personne du singulier de ce temps.

Elles sont également longues dans les autres personnes : mais elles n'ont pas l'accent circonflexe, parce que les deux *ss* dont elles sont suivies en tiennent lieu, & font allonger la syllabe.

Observations sur l'Orthographe de quelques mots, & sur l'usage de quelques lettres.

D. *Que reste-t-il à dire sur l'orthographe?*

R. Il reste à parler de quelques mots & de quelques lettres dont on se sert fort ordinairement, & sur lesquels il est important d'avoir des regles certaines. Les voici.

La ou *là*.

La, s'écrit toujours sans accent, quand il est article ou pronom conjonctif : comme quand je dis, LA *terre ne produiroit rien, si elle n'étoit échauffée par les rayons du soleil, & humectée par les eaux de* LA *pluie, qui* LA *disposent à pousser au dehors les plantes dont elle a reçu* LA *semence.*

Là, s'écrit toujours avec l'accent grave, quand il est employé comme adverbe de lieu, ou qu'étant à la suite d'un pronom démonstratif, il sert à montrer & à désigner quelque objet. Ainsi on écrit, *Que faites-vous* LÀ? c'est-à-dire, *dans ce lieu. Allez-*LÀ, c'est-à-dire, *en ce lieu. Partez de* LÀ, c'est-à-dire, *de ce lieu.*

On écrit de même, *celui*-LÀ, *celle*-LÀ, *cet homme*-LÀ, *cette femme*-LÀ, *&c.*

Du ou *Dû*.

Du, s'écrit toujours, ſans accent, quand il eſt article, & il prend l'accent circonflexe, quand il eſt participe paſſif du verbe *devoir*, par où on le diſtingue de l'article. Ainſi on écrit, *Les Romains n'avoient point l'uſage* DU *verre pour les fenêtres, ni* DU *linge pour les chemiſes, ni* DU *papier pour l'écriture.* Mais il faut écrire, *Vous auriez* dû *renoncer plutôt au jeu & à la mauvaiſe compagnie. Rendons à Dieu l'hommage qui lui eſt* DÛ.

Des ou *Dès*

Des, s'écrit toujours ſans accent, quand il eſt article : mais il prend l'accent grave, & ſe prononce même plus ouvert, quand il eſt prépoſition ou conjonction de temps. Ainſi on écrit, *La commodité* DES *étriers pour monter à cheval étoit ignorée* DES *anciens.* Au lieu qu'il faut écrire, *Un jeune homme ſtudieux doit ſe lever* DÈS *le point du jour. Quintius Cincinnatus reprit la charrue,* DÈS *qu'il eût quitté la dictature.*

A ou *à*.

A, faiſant ſeul un mot, s'écrit toujours ſans accent, quand il eſt troiſieme perſonne du ſingulier du préſent de l'indicatif du verbe *avoir* ; & avec l'accent grave, quand il eſt

article, comme on le voit dans ces phrases. *Il y* A *moins de gloire* À *vaincre un ennemi, qu'*À *lui pardonner quand on l'*A *vaincu. C'est* A *la boussole que nous sommes redevables de la découverte que l'on* A *faite du nouveau monde.*

Ce, ces, ou *se, ses.*

Ce par un *c*, est pronom démonstratif, joint ordinairement au nom de la chose qu'il sert à indiquer ; & *se* par une *s*, est pronom conjonctif, toujours joint à un verbe: comme on le voit dans cette phrase, *Croiriez-vous que* CE *papier sur lequel vous écrivez,* SE *fait avec les chiffons de linge qu'on ramasse dans les rues?*

Ces par un *c*, est le pluriel de *ce*, pronom démonstratif. *Ses* par une *s*, est le pluriel de *son* ou *sa*, pronom possessif, toujours joint à un nom pour marquer la possession de la chose exprimée par ce nom, comme dans cette phrase. *Que sont devenus* CES *fameux conquerants que l'homme aveuglé mettoit au nombre de* SES *Dieux?*

Leur.

Leur, est indéclinable & ne prend jamais d'*s* à la fin, quand il est pronom conjonctif, c'est-à-dire, quand il est joint à un verbe, & qu'il peut se tourner par *à eux* ou *à elles*; au lieu que *leur* avec une *s*, est toujours pluriel de *leur*, pronom possessif absolu ou relatif, comme dans cette phrase, *Quand je vois les oiseaux former* LEURS *nids avec tant d'art &*

d'adresse, je demande quel maître LEUR *a appris les mathématiques & l'architecture.*

Mes & *mais.*

Mes, est le pluriel des pronoms possessifs *mon* & *ma*. *Mais*, qui se prononce plus ouvert que *mes*, est conjonction adversative. Exemple. MES *livres m'auroient désennuyé dans ma solitude* : MAIS *on a eu la dureté de me les enlever.*

Dont ou *donc.*

On écrit *dont* avec un *t*, quand il est pronom relatif, c'est-à-dire, quand il se rapporte à quelque nom qui est auparavant, & qu'on peut le tourner par *duquel*, *de laquelle*, *desquels*, ou *desquelles* ; & on écrit *donc* avec un *c*, quand il est conjonction conclusive, & qu'on s'en sert pour tirer une conséquence ; comme, dans cette phrase, *Tous les biens & tous les avantages* DONT *nous jouissons sur la terre, viennent de Dieu ; nous devons* DONC *lui en rendre de continuelles actions de graces.*

Quand ou *quant.*

Quand avec un *d*, est une conjonction qui marque quelque circonstance de temps ; & *quant* avec un *t*, est une préposition qui gouverne le datif, & qui peut se tourner, par *pour ce qui regarde*, comme dans cette phrase, QUANT *au genre de vie que vous devez embrasser, ne vous y déterminez que* QUAND *vous*

vous serez bien examiné, & que vous aurez consulté un directeur prudent & sage.

Sur ou *sûr.*

Sur, s'écrit, sans accent, quand il est préposition; & avec l'accent circonflexe, quand il est adjectif, & qu'il signifie la même chose qu'*assuré*. Exemple. *Pour peu que vous vouliez faire réflexion* SUR *l'instabilité des choses d'ici-bas, je suis* SÛR *que vous vous tournerez vers le seul bien réel & solide, qui est Dieu.*

Ou ou *où.*

Ou, s'écrit toujours sans accent, quand il est conjonction disjonctive, c'est-à-dire, qu'il marque distinction, choix, ou alternative: comme quand on dit, *Tout nombre est pair* OU *impair. Toute substance est spirituelle* OU *matérielle.* OU *changez de conduite*, OU *ne paroissez plus devant vos amis.*

Où, s'écrit avec l'accent grave en deux occasions.

1. Quand il est adverbe de lieu. Où *allez-vous? Dites-moi* où *vous demeurez*, *d'*où *vous venez*, *& par* où *vous avez passé. Remarquez l'endroit* où *nous en sommes*, *&c.*

2. Quand il est mis pour les pronoms relatifs ou absolus, tant au singulier qu'au pluriel. Exemples. *La haine & la flatterie sont les écueils* où *la vérité fait naufrage*, c'est-à-dire, *contre lesquels. Quels sont les principes d'*où *vous tirez cette conséquence?* c'est-à-dire, *des-*

quels. Voilà où *nous avons manqué*, c'est-à-dire, *en quoi.*

Quelque, tout, & *même.*

Ces trois mots sont le plus ordinairement employés comme adjectifs déclinables, & prennent une *s* au pluriel : quelquefois aussi ils sont employés comme adverbes indéclinables, & ne prennent point d'*s*, quoique joints à des noms pluriels. Mais ce n'est à l'égard de *quelque* & de *tout*, que quand ils sont suivis de *que*, & qu'ils peuvent être suplées par *quoique*, comme on l'a vu, page 159.

1. *Quelque*, dans le sens dont nous venons de parler, est adjectif déclinable, quand il est joint, ou avec un seul substantif, ou avec un substantif suivi de son adjectif, ou avec un adjectif suivi de son substantif : comme quand on dit, QUELQUES *actions que je fasse.* QUELQUES *actions éclatantes que je fasse.* QUELQUES *éclatantes actions que je fasse.*

Mais *quelque* est adverbe indéclinable, toutes les fois qu'il n'est joint qu'avec un nom adjectif séparé de son substantif comme dans ces exemples, QUELQUE *éclatantes que soient les actions que j'ai faites. Avec le temps & la patience, on apprivoise les animaux,* QUELQUE *féroces qu'ils puissent être.* QUELQUE *éloignées de la terre que soient les planetes, on en mesure la distance par les calculs astronomiques.*

Il est encore indéclinable quand il signifie *environ.* Exemple. *Il y a* QUELQUE *trois cents ans que l'Imprimerie a été trouvée*, c'est-à-dire, *il y a* ENVIRON *trois cents ans.*

2. Quand *tout* est avec un nom adjectif ou considéré comme tel, suivi de la conjonction *que*;

Si cet adjectif est masculin, *tout* est indéclinable. Ainsi il faut écrire, *Les anciens philosophes* TOUT *éclairés qu'ils étoient, ignoroient les véritables causes de bien des effets naturels.*

Si cet adjectif est féminin, & qu'il soit au singulier, ou qu'étant au pluriel, il commence par une consonne, alors *tout* est déclinable, & l'on écrit, TOUTE *agréable &* TOUTE *belle que soit la campagne, on s'y ennuie, si l'on n'y trouve compagnie ou des livres. Il y a eu des jeunes gens qui ont entendu d'eux-mêmes les propositions d'Euclide,* TOUTES *difficiles qu'elles sont.*

Si cet adjectif est féminin au pluriel, & qu'il commence par une voyelle, *tout* redevient indéclinable. Ainsi il faut écrire, *La mere, la femme, & les filles de Darius,* TOUT *affligées, &* TOUT *abattues qu'elles étoient, ne purent s'empêcher d'admirer la générosité d'Alexandre.*

Ces mêmes regles conviennent à *tout*, lorsqu'il est pris dans la signification d'*entiérement*. *Ils sont* TOUT *résolus de n'y plus retourner. Elle est* TOUTE *consolée*, ou *elles sont* TOUTES *consolées de leur perte. A ces mots elles demeurerent* TOUT *interdites.*

3. *Même* est toujours déclinable, quand il est pronom ou adjectif d'identité, de parité, & d'énergie, comme nous l'avons expliqué, page 154. *Le même auteur: les mêmes livres; mêmes vertus: mêmes vices: les princes mêmes, &c.* Mais il est indéclinable, quand

après la conjonction *&*, ou après un nom ou pronom, il est employé dans le sens des adverbes, *aussi*, *de plus*, ou *en outre* : & on connoît qu'il a cette signification, lorsque sans altérer le sens de la phrase, on peut le transposer avant le nom ou pronom, en y joignant la conjonction *&* Ainsi on écrit, *Les Egyptiens reconnoissoient pour Dieux, des animaux, des reptiles, des plantes* MÊME, c'est-à-dire, *& même des plantes.*

Quand *même* est joint avec quelque verbe, il est toujours adverbe, & par conséquent indéclinable.

De la lettre h.

Quelques Grammairiens prétendent que quand l'*h* marque une aspiration, elle est une véritable consonne, parce que, comme les consonnes, elle ajoute quelque chose au son simple des voyelles, en les faisant prononcer avec une modification particuliere, qui consiste dans un mouvement ou dans un effort du gosier : comme quand on dit, *le héros*, *la harpie*, *le hennissement*, *&c.*

Mais ce qu'ajoute l'*h* au son simple des voyelles, ne les faisant pas prononcer avec une articulation sensible & marquée, comme quand elles sont jointes aux autres consonnes, mais seulement avec un peu plus de force que si elles étoient sans aspiration ; on a cru pouvoir dire, sans prétendre condamner le sentiment opposé, que l'*h* étoit moins une lettre qu'une marque d'aspiration.

L'effet de l'aspiration est d'empêcher la liaison

liaison du mot qui commence par une *h* aspirée avec celui qui le précede : c'est-à-dire, que les voyelles *e* & *a* des articles ou pronoms conjonctifs ne se suppriment pas, comme avant les mots qui commencent par une voyelle, & que les consonnes finales du mot précédent ne se prononcent pas plus que si l'*h* étoit une consonne. Ainsi on écrit & on prononce *le héros*, *la haine*, *vous me haïssez*, *il se hâte*, & non pas *l'héros*, *l'haine*, *vous m'haïssez*, *il s'hâte* : & dans : *les hamaux*, *un discours hardi*, *plus honteux*, *une ame hautaine*, on ne doit pas prononcer l'*s* finale de *les*, de *discours*, & de *plus*, comme on la prononceroit dans, *les amis*, *un discours artificieux*, *plus honnête*. Il faut au contraire prononcer l'*e* muet d'*ame*, comme on le prononce dans *ame noble*.

On entend que par la même raison il faut écrire & prononcer *ce héros*, & non pas *cet héros*, comme on dit *cet oiseau*, ou *cet honneur*; & qu'il faut de même écrire & prononcer, *sa haine*, *sa hardiesse*, & non pas *son haine*, *son hardiesse*, comme on dit, *son humeur*, *son humilité*.

On observe la même chose à l'égard des mots *huit*, *huitieme*, & *huitaine*, quoique l'*h* n'y soit pas aspirée. Ainsi on écrit & on prononce sans élision ni liaison, *le huit*, *du huit*, *le huitieme*, *du huitieme*, *la huitieme*, *la huitaine*, *les huit*, *dans huit*, *&c*.

L'*h* du nom *Henri* doit toujours s'aspirer; aussi-bien dans la conversation que dans la poésie soutenue, & dans le discours oratoire.

Ainsi il faut dire, *les exploits de Henri* 4. & non *les exploits d'Henri* 4.

A l'égard du mot *Hollande* où l'*h* est également aspirée, les Lingeres & les Marchands ont introduit l'usage de dire, *toile d'Hollande*, *chemises d'Hollande*, *fromage d'Hollande*. On trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, *toile de Hollande*, ou *d'Hollande*, *fromage d'Hollande*. Il est plus régulier de prononcer toujours ce mot avec aspiration, de *Hollande*.

Le bon usage veut que l'on dise avec l'Académie, *de l'eau de la Reine de Hongrie*, *du point de Hongrie*, & non, *de l'eau de la Reine d'Hongrie*, *du point d'Hongrie*.

Quoique les mots *onze* & *onzieme* commencent par une voyelle, cependant les voyelles des articles ou des prépositions qui les précedent, se prononcent souvent comme si ces mots commençoient par une consonne, sur-tout quand il est question de dates, & ils ne se lient pas avec les consonnes finales des mots qui sont auparavant. Ainsi on dit, *le onze du mois*, *la onzieme année*, *du onzieme siecle*, *vers les onze heures*, *Louis onze*, sans prononcer l'*s* de *les* & de *Louis*. On peut dire également *l'onze du mois*, *à l'onzieme page*, ou, *à la onzieme page*.

L'adverbe *oui*, quand il est pris substantivement, ne souffre pas d'élision avec les voyelles précédentes, ni de liaison avec les consonnes finales, & on dit *le oui & le non*, *un oui*, *tous vos oui ne me persuadent pas*, sans prononcer l'*n* d'*un*, non plus que l'*s* de *vos*.

Quand l'*h* est précédée d'un *c*, elle sert à

lui donner en François un son particulier que l'on reconnoîtra dans ces mots, *chaleur*, *chevre*, *cheval*, *chimere*, *chose*, *chûte* : excepté dans quelques mots dérivés du Grec, où le *ch* représentant le χ de cette langue, en conserve le son dur & semblable à celui du *k*, comme *écho*, *méchanique*, *&c.*

H, à la suite d'un *p*, lui donne sans exception le son de l'*f*, & ces deux lettres représentent, dans tous les mots où elles sont employées, le φ des Grecs qui répond à notre *f*, comme dans ces mots, *triomphe*, *philosophie*, *phrase*, *&c.*

Quand l'*h* est précédée d'une *r*, d'un *t*, ou d'une autre consonne, elle n'en change point le son, & n'y ajoute rien. Elle marque seulement l'étymologie grecque, comme dans *rhétorique*, *méthode*, *arithmétique*, *&c.*

Ce seroit une faute essentielle contre l'orthographe, de supprimer l'*h* dans les mots qui la prennent au commencement, soit qu'elle s'y aspire ou non, & d'écrire par une *f*, les mots qui doivent s'écrire par *ph* : l'usage ne le souffre pas. Ainsi il faut écrire *l'honneur* & non *l'onneur*. *La philosophie* & non *la filosofie*.

A l'égard des autres mots où l'*h* se met après l'*r*, le *t*, le *c*, ou autres lettres, par la seule raison de l'étymologie, & sans changer le son de la lettre ; comme cette raison d'étymologie n'est connue que de peu de personnes, ce ne seroit pas une faute considérable d'omettre l'*h*, à moins que ce ne fût dans des mots d'un usage très-fréquent, comme dans Jesus-Christ, *Chrétien*, *Catholi-*

que, *&c.* De bons Auteurs même la retranchent souvent de bien des mots où elle devroit être, & écrivent *trône*, *téatre*, *métode*, *mécanique*, *&c.* au lieu de *thrône*, *théatre*, *méthode*, *méchaniqne*, *&c.*

*De l'*j *& de l'*v *consonnes distingués de l'*i *& de l'*u *voyelles.*

La prononciation de l'*j* consonne avant les cinq voyelles, est semblable à celle du *g* avant *e* & *i*, comme dans ces mots, *jardin*, *Jérusalem*, *j'ignore*, *j'ordonne*, *jumeau.*

Celle de l'*v* consonne se reconnoît dans les mots, *vanité*, *vérité*, *ville*, *volage*, *vulgaire.*

L'*i* & l'*u* voyelles au contraire se prononcent avec le son simple des voyelles, comme dans le mot *puni.*

Comme l'*j* & l'*v* consonnes se prononcent très-différemment de l'*i* & de l'*u* voyelle, ils doivent aussi s'écrire avec des caracteres tout différents, & c'est à quoi on manque très-ordinairement. L'*j* consonne doit toujours être alongé par en bas : l'*v* consonne est pointu : & quand ils sont voyelles, il s'écrivent ainsi, *i*, *u*.

*De l'*y *grec.*

L'*y* grec n'a par lui-même en françois d'autre son que celui de l'*i* simple, comme nous l'avons dit page 14.

Les Romains l'ont introduit dans leur langue, pour exprimer en certains mots l'*upsilon* des Grecs (υ), & le prononçoient comme eux, c'est-à-dire, comme nous prononçons

notre *u* voyelle ; au lieu qu'ils donnoient à leur *u* ordinaire le son de notre *ou*. On l'a conservé en françois par raison d'étymologie, dans les mots dérivés du grec, où il tient la place de l'*upsilon*, comme dans *synode*, *mystere*, &c. Mais au lieu de lui laisser le son de *l'u*, on lui a donné celui de l'*i* : en sorte qu'en l'approchant de son origine par le caractere, on l'en a éloigné par la prononciation.

On lui a ensuite fait prendre sans aucun fondement, la place de l'*i* simple à la fin d'un grand nombre de mots, comme de *fourny*, *luy*, *celuy*, *essay*, *Roy*, *loy*, *j'ay*, *j'aimay*, &c.

Le meilleur usage qu'on en ai fait, a été de l'employer dans les mots où il exprime le son de deux *ïi* voyelles, comme dans *frayeur*, *crayon*, *moyen*.

Il y a apparence que les deux *ïi* s'écrivoient autrefois dans ces mots, & que le dernier ayant été alongé de cette sorte *ij* afin qu'on les distinguât de l'*ï* avec deux point, on les a ensuite transformés en *y*.

Comme il n'y a guere que les gens de lettres qui puissent savoir par la connoissance de la langue grecque, en quelles occasions il convient de se servir de l'*y* grec, plutôt que de l'*i* simple ; que d'un autre côté l'*y* ayant un son bien différent de celui de l'*upsilon* grec, il n'en rappelle qu'imparfaitement l'étymologie ; il semble que ce ne seroit pas absolument pécher contre l'orthographe, que d'employer l'*i* simple dans les mots, dérivés du Grec, sans avoir égard à leur origine, l'usage en étant sur-tout autorisé, comme il l'est,

par un grand nombre de bons écrivains.

Mais quand il s'agit d'exprimer le ſon de deux *ii* voyelles, on peut alors ſe ſervir utilement de l'*y* grec : c'eſt un emploi qui lui eſt propre & particulier. En voici la regle.

On ſe ſert toujours de l'*y* grec pour exprimer le ſon de deux *ii*, dont le premier fait partie de la ſyllabe précédente, & le ſecond entre dans la ſyllabe qui ſuit. Ainſi il faut écrire *payeur*, *joyeux*, *voyons*, *pays*, *payſan*, *abbaye*, *&c.* qui ſe prononcent comme s'il y avoit *pai-ieur*, *joi-ieux*, *voi-ions*, *pai-is*, *pai-iſan*, *abbai-ie* ; mais on écrira ſans *y* grec, *païen*, *faïence*, *aïeul*, *&c.* parce qu'on n'entend dans ces mots que le ſon d'un *i*, *pa-ien*, *fa-ience*, *a-ieul*, *&c.*

Il eſt bon d'obſerver que dans preſque tous les verbes où l'*y* grec s'emploie pour deux *ii* en certaines perſonnes, il ſe change en *i* ſimple en d'autres, parce qu'il n'y tient plus lieu que d'un *i*. Ainſi quoiqu'on écrive, *ſoyons*, *ſoyez*, *voyons*, *voyez*, *&c.* il faut écrire *qu'ils ſoient*, *qu'il voie*, *qu'ils voient*, ces perſonnes ſe prononçant comme s'il y avoit ſimplement, *qu'ils ſoi-ent*, *qu'il voi-e*, *qu'ils voi-ent*, & non pas *ſoiient*, *voiie*, *voiient*. C'eſt l'oreille que l'on doit conſulter pour écrire conformément à ces deux prononciations différentes.

Il y a quelques mots où l'on entend en quelque ſorte le ſon de trois *i*, & où par conſéquent il convient d'ajouter un *i* ſimple à la ſuite de l'*y* grec. Ces mots ſont les premieres & les ſecondes perſonnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, & du préſent du

subjonctif des verbes qui ont un *y* grec avant la terminaison *ant* du participe actif.

Suivant les regles que nous avons données pag. 227. & 229. les premieres & secondes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du présent du subjonctif, se forment du participe actif, en changeant *ant* en *ions* & en *iez* : par conséquent de *payant* on fait *nous payions*, *vous payiez*, *que nous payions*, *que vous payiez* : de *voyant*, *nous voyions*, *vous voyiez*, *que nous voyions*, *que vous voyiez*, d'*employant*, *nous employions*, *vous employiez*, *que nous employions*, *que vous employiez* ; d'*ayant*, *que nous ayions*, *que vous ayiez*, *&c.*

On écrit *yeux*, pluriel d'*œil*, & on conserve encore assez communément l'*y* grec dans le mot *yvre* & ses dérivés, & dans *yvoire*, où on l'a mis sans doute dans le temps que l'*i* & l'*u* consonnes ou voyelles s'écrivoient avec les mêmes caracteres, & pour empêcher que l'on ne prononçât *jeux*, *jure*, *juoire*. Mais il est mieux d'écrire avec l'Académie, *ivre*, *ivoire*.

L'*y* grec fait quelquefois seul un mot, quand il est ou pronom conjonctif, *ne vous y fiez pas* ; ou adverbe de lieu, *nous y courons* ; où qu'il rend impersonnel le verbe *avoir*, *il y a sujet de croire*.

Du z.

Nous ne parlerons que de l'usage qu'il a à la fin des mots & à la suite de la voyelle *e*.

Le *z* à la fin des mots, donne à l'*e* qui le précede ordinairement, le son de l'*é* fermé, comme dans, *chantez*, *lisez*, *finissez*, *&c.*

C'est pourquoi bien des Auteurs l'emploient au pluriel des noms tant substantifs qu'adjectifs, & des participes, qui ont leur singulier terminé en *é*, comme *la bonté*, *les bontez*; *l'amitié*, *les amitiez*; *l'homme sensé*, *les hommes sensez*; *le livre estimé*, *les livres estimez*, *&c.*

D'autres au lieu du *z* terminent les mêmes pluriels par une *s*, en laissant l'accent aigu sur l'*é*, & écrivent *bontés*, *amitiés*, *sensés*, *estimés*, *&c.*

Ces deux orthographes sont également bonnes. Mais l'usage de la derniere paroît prendre le dessus, & le plus grand nombre des bons auteurs l'ont adopté.

La raison qui nous a déterminés à la préférer à l'autre, c'est qu'elle est plus conforme à la regle générale que nous avons établie pour la formation du pluriel des noms, en ajoutant seulement une *s* au singulier; & nous ne faisons servir le *z*, que pour caractériser dans les verbes, les secondes personnes du pluriel, dont les terminaisons ont le son de l'*é* fermé, comme, *vous aimez*, *vous donniez*: *vous finirez*: *vous avez reçu*: *vous auriez permis*, *&c.* En quoi ces secondes personnes sont distingués des participes. Ainsi dans *vous aimez*, *vous êtes aimés*, on connoîtra que *aimez* est une seconde personne, & *aimés* un participe.

Il y a quelques mots à la fin desquels l'usage a conservé le *z*, comme, *le nez*, *chez*, *assez*, *&c.*

Au reste ce n'est pas une orthographe nouvelle que d'employer le *z* pour les secondes

personnes du pluriel des verbes, & l'*s* pour le pluriel des noms & des participes en *é*. Cette distinction a été exactement observée dans un ancien livre intitulé, *Epitome, ou Extrait abrégé de dix livres d'architecture de Marc Vitruue Pollion, enrichi de figures & pourtraits pour l'intelligence du liure, par Jan Gardet, Bourbonnois & Dominique Bertin Parisien, avecq' les annotations sur les plus difficiles passages de l'Auteur, dédiés à trés-illustre Seigneur René de Daillon, Evêque de Lusson & Abbé de Charroux, à Tolose par Guion Boudeuille juré de l'université.*

Ce livre a été achevé d'imprimer au mois de Fevrier 1559 vieux style, & l'Epître dédicatoire des annotations est datée du dernier Mars 1656. Jan Gardet est le traducteur, & Dominique Bertin le graveur.

On y trouve partout les secondes personnes du pluriel des verbes terminées par un *z*, & les pluriels des noms & des participes en *é* par une *s*. Voici un exemple pour le *z* tiré de la page 13. *Sur une table bien aplanie à la regle & au niveau, soit fait un centre marqué par A : sur lequel mettez un gnomon ou aiguille d'arain propre à montrer les ombres : lors environ la cinquieme heure de devant midi, marquez d'un point le fin bout de l'ombre de vostre aiguille, ou vous mettrez un B : puis de ce centre A, élargissant le compas jusques au B, tirez une ligne ronde : aprés remettez vostre aiguille ou elle étoit, & attendez que l'ombre décroisse, & que croissant derechef elle soit après midi pareille à celle de deuant.*

A l'égard du pluriel des noms & des par-

ticipés en *é*, il suffira d'en citer quelques-uns pris au hasard : *gracieusetés*, *honnêtetés*, *assurés*, *composés*, *deux égalités*, *ils seront constitués*, *des propriétés*, *arbres charpentés*, *&c.*

Le même Auteur écrit aussi *assez* & *chez* avec un *z*.

Lettres doubles.

Il entre dans beaucoup de mots françois, des consonnes doubles qui ne se prononcent pas autrement que si elles étoient simples. *Appeller*, par exemple, se prononce comme *apeler*; & ainsi des autres.

La plupart de ces consonnes se sont conservées doubles dans notre langue, parce qu'elles le sont dans les mots latins d'où elles tirent leur origine. *Approuver*, *offrir*, viennent des mots latins, *approbare*, *offerre*. D'autres se doublent sans aucune raison d'étymologie, comme dans, *combattre*, *donner*, *personne*, *&c.*

L'usage est partagé sur cette partie de l'orthographe françoise. Parmi les auteurs, il y en a qui conservent encore toutes les lettres doubles, d'autres les ont toutes supprimées, d'autres n'ont supprimé qu'une partie de celles qui n'ont point d'étymologie, ou qui sont même contraires à l'étymologie latine.

Ceux qui conservent toutes les lettres doubles, le font pour ne pas laisser perdre de vue les origines de notre langue, & pour ne rien changer à l'ancien usage. Ceux qui les suppriment toutes, voudroient rapprocher l'orthographe de la prononciation, & la rendre plus facile aux étrangers. Enfin l'intention de

ceux qui n'en suppriment qu'une partie, est, en conservant la trace des étymologies, de débarrasser notre orthographe d'un grand nombre de lettres doubles dont l'usage n'a aucun fondement solide.

Chacune de ces trois manieres d'écrire a ses partisans. La premiere cependant nous a paru la plus autorisée jusqu'ici, & la plus généralement suivie, & nous avons cru devoir nous y conformer, à l'exception de quelques mots que nous avons hasardé d'écrire sans lettres doubles, comme *je pourai*, *conclure*, *clore*, & quelques autres, au lieu de *je pourrai*, *conclurre*, *clorre*, parce que nous n'avons trouvé dans cette orthographe, rien de contraire à l'étymologie ni à la prononciation.

L'Académie double les consonnes *l* & *t* après la voyelle *e*, toutes les fois que cet *e* se prononce avec un son ouvert; mais elle ne met qu'une *l* ou qu'un *t*, lorsque le son de l'*e* est muet; & elle admet cette variété dans le même mot suivant la différente prononciation de l'*e*, par la raison sans doute que la double *ll* & le double *tt* contribuent à rendre l'*e* ouvert, & qu'il ne peut être que muet, quand il est suivi d'une seule *l* & d'un seul *t*. Ainsi elle écrit, *j'appelle*, *je renouvelle*, *j'achette*, *je jette*, *chanchellerie*, parce que l'*e* y est ouvert avant les deux *ll* & les deux *tt*; mais elle écrit *appeler*, *renouveler*, *acheter*, *jeter*, *chancelier*, parce que l'*e* y est muet.

Cette orthographe est nouvelle, & nous ne prétendons pas la critiquer, parce qu'elle est fondée en principes, & qu'elle est conforme

à la prononciation. Nous observerons cependant qu'elle ne nous paroît pas aisée à suivre dans la pratique. Tel qui aura écrit quelque temps d'un verbe avec une lettre double ou simple, sera porté naturellement & par habitude à écrire de même tous les autres, & il ne pourra, sans une attention gênante, s'accoutumer à employer dans le même mot ou dans deux mots formés l'un de l'autre, tantôt une lettre double & tantôt une simple.

Il y a une regle générale en françois, & qui ne souffre que très-peu d'exceptions : c'est que quand les consonnes sont doublées, & que ce n'est pas par raison d'étymologie, c'est presque toujours parce que les syllabes qu'elles forment sont breves.

Les consonnes qui se redoublent le plus ordinairement par cette raison, sont, *l*, *m*, *n*, *p*, *t*, comme dans ces mots, *moelle*; *pomme*, *couronne*, *frapper*, *trompette*. Les mêmes consonnes sont simples dans les mots suivants, *poêle*, *dôme*, *trône*, *raper*, *tempête*, parce que les syllabes qui les précedent sont longues.

Ce n'est pas après toutes les voyelles que les consonnes se redoublent.

Les voyelles *a* & *e*, & sur-tout la derniere, sont celles qui font le plus communément doubler l'*l* dans les syllabes breves, & ce redoublement à l'égard de l'*e* sert encore à le faire prononcer ouvert, comme dans *balle*, *salle*, *chandelle*, *libelle*, *sentinelle*, *vaisselle*, *&c.*

L'*m* est presque toujours double après l'*a*, l'*e*, l'*o*, quand la syllabe est breve : *grammaire*, *emmener*, *femme*, *homme*, *somme* : ex-

cepté le seul mot *flamme* où l'*a* est long, quoique suivi de deux *mm.*

Il en est de même à l'égard de l'*n*, *bannir*, *canne*, *méridienne*, *colonne*, excepté le seul mot *manne*, où les deux *nn* n'empêchent pas que la syllabe ne soit longue.

Le *p* se double à la fin & plus souvent au commencement des mots, après les voyelles *a & o*, *sappe*, *envelopper*, *apprendre*, *rapporter*, *opposer*, *opprimer*, *&c.*

Le *t* se double après, *a*, *e*, *o*, *u*, mais principalement après *e*, tant pour avertir que la syllabe est breve, que pour faire prononcer l'*e* ouvert, *patte*, *battre*, *baguette*, *manchette*, *assiette*, *tablette*, *mettre*, *motte*, *butte*, *&c.*

Souvent la raison d'étymologie empêche que les consonnes ne se doublent, quoiqu'employées dans des syllabes breves, comme dans *scandale*, *fidele*, *lame*, *il seme*, *Rome*, *profane*, *phénomene*, *pape*, *télescope*, *apôtre*, *opérer*, *aromate*, *interprete*, *dévote*, *dispute*, *&c.*

Souvent sans aucune raison apparente d'étymologie, & dans des mots purement françois, les syllabes sont breves & les consonnes simples, comme dans, *cabale*, *trame*, *chicane*, *je mene*, *étape*, *salope*, *apanage*, *opiat*, *écarlate*, *matelote*, *culbute*, *&c.*

Souvent enfin, pour doubler les consonnes dans les syllabes breves, on secoue le joug de l'étymologie. Quoique les mots *homme*, *honneur*, *couronne*, viennent des mots latins *homo*, *honor*, *corona*, où il n'y a qu'une *m* & une *n*, on en a mis deux en françois, pour

faire mieux connoître que les syllabes qui les précedent sont breves.

Il en est de même du mot *querelle* venant de *querela*, & d'un grand nombre d'autres de cette terminaison, *femme* venant de *femina*, *étrenne* de *strena*, *chrétienne* de *christiana*, *&c.*

On écrit *honorer*, *donation*, *intonation*, avec une seule *n*, quoiqu'il y en ait deux dans *honneur*, *donner*, *entonner*, parce que l'*o* qui précede l'*n* dans les premiers, termine la syllabe, & se prononce avec le son qui lui est naturel, *ho-norer*, *do-nation*, *in-tonation.* Au lieu que dans les autres, l'*o* n'est pas pur, & qu'il a le son nasal *on.* Ainsi il faut prononcer *hon-neur*, *don-ner*, *enton-ner*. Voilà la raison pourquoi nous croyons que ces mots s'écrivent différemment.

Quoique les consonnes dont on vient de parler, ne soient pas doublées dans toutes les syllabes breves, il est cependant vrai qu'à l'exception des mots *flamme* & *manne*, les syllabes sont breves, toutes les fois que ces consonnes sont doubles.

Si l'on trouve quelques autres consonnes doubles dans les syllabes breves, il n'en faut pas chercher d'autre cause que l'étymologie ou l'usage, comme dans les mots, *abbé*, *sabbat*, *accuser*, *occasion*, *occuper*, *office*, *difficile*, *accoûtrer*, *affaire*, *offusquer*, *&c.*

A la différence des consonnes précédentes, l'*r* se redouble souvent dans les syllabes longues, comme dans, *bizarre*, *larron*, *terre*, *tonnerre*, *je verrai*, *j'enverrai*, *éclorre* *nourrir*, *conclurre*, *&c.*

Il y a beaucoup d'autres syllabes longues où l'*r* est simple, comme dans, *avare*, *chimere*, *empire*, *aurore*, *lavure*, *&c.*

Les deux *rr*, se prononcent fortement dans les futurs & les conditionnels présents des verbes *courir*, *mourir*, *acquérir*, & de leurs composés, *je courrai*, *je mourrai*, *j'acquerrai*, *je courrois*, *je mourrois*, *j'acquerrois*.

C'est pour faire éviter cette prononciation que nous avons hasardé d'écrire *je pourai*, *je pourois*, avec une *r* simple. En écrivant *je pourrai*, *je pourrois*, il sembleroit que ces mots devroient se prononcer comme *je mourrai*, *je mourrois*. Il est cependant vrai que l'on fait sonner les deux *rr* dans ceux-ci, & que l'on n'en prononce qu'une dans les autres : ce qui fait une différence essentielle qu'il n'est pas inutile d'exprimer dans l'écriture.

On peut encore établir une regle générale pour le redoublement des consonnes; c'est que toutes les fois qu'un mot commence par les voyelles *a* ou *o*, & qu'elles y sont employées comme prépositions inséparables, les consonnes qui les suivent se doublent.

On connoît que ces voyelles sont employées comme prépositions inséparables dans un mot, lorsqu'en les retranchant de ce mot, celui qui reste est un mot françois qui entroit dans la composition du premier. Ainsi, en retranchant la voyelle *a* du mot *apprendre*, il reste *prendre*, qui est un autre mot françois. La voyelle *a* y étoit donc employée comme préposition inséparable, & par conséquent *apprendre* est un mot composé dont le simple est *prendre*.

Il y a en françois quelques mots composés dont les ſimples ſont latins, comme *apparte-nir*, formé du mot latin *pertinere*; *attribuer*, du mot latin *tribuere*, & ces mots ne ſont pas d'exception à la regle générale.

Suivant cette regle, les conſonnes ſont dou-bles dans les mots, *acclamation*, *accoller*, *ac-commoder*, *accompagner*, *affermir*, *affronter*, *aggraver*, *allaiter*, *annotter*, *apparoître*, *ap-prouver*, *arranger*, *arrondir*, *aſſiéger*, *atten-drir*, *attirer*, *oppoſer*, *opprimer*, *oppreſſer*, *&c.* parce qu'ils ſont formés des mots ſimples, *clameur*, *col*, *commode*, *compagnie*, *ferme*, *front*, *grave*, *lait*, *note*, *paroître*, *prouver*, *rang*, *rond*, *ſiege*, *tendre*, *tirer*, *poſer*, *pre-mere*, mot latin, *preſſer*.

Il faut excepter de cette regle les mots composés dont les ſimples commencent par un *b*, tels que *abaiſſer* formé de *baiſſer*, *abâ-tardir* formé de *bâtard*, *abattre* formé de *bat-tre*, *abêtir* formé de *bête*, *aborder* formé de *bord*, *aboutir* formé de *bout*; & généralement tous les mots qui commencent par un *a* ſuivi d'un *b*, comme *abandonner*, *aboi*, *abolir*, *abreuver*, *abuſer*, *&c.* hors le ſeul mot *abbé* & ſes composés.

Enfin il y a quelques mots où la conſonne ſe double après l'*a*, ſans aucune raiſon d'éty-mologie ni de compoſition, mais ſeulement parce que la ſyllabe eſt breve, ou pour ſuivre un ancien uſage, tels que ſont, *accabler*, *ac-cointance*, *accorder*, *accotter*, *affreux*, *affut*, *aller*, *allumer*, *appui*, *arracher*, *arrêt*, *arri-ver*, *&c.*

Mots terminés en al, ale, *&* alle.

Le masculin des noms adjectifs de cette terminaison est toujours en *al*, & tous ces adjectifs font généralement & sans exception leur féminin en *ale*, *libéral*, *libérale*; *rival*, *rivale*, *&c.*

Les substantifs terminés en *al* sont, *animal*, *amiral*, *archal*, *arcenal*, *bal*, *bocal*, *canal*, *caporal*, *cérémonial*, *cheval*, *corporal*, *cristal*, *diurnal*, *fanal*, *hôpital*, *madrigal*, *mal*, *maréchal*, *métal*, *official*, *pal*, *piedestal*, *pluvial*, *présidial*, *régal*, *sandal*, bois des Indes, *sénéchal*, *signal*, *val*, *tribunal*, *vassal*.

On ne double l'*l* que dans les substantifs *balle*, *dalle*, noix de *galle*, *halle*, *intervalle*, *malle*, coffre, *salle* d'une maison, *stalle*, & dans le seul verbe *installe* venant d'*installer*. Tous les autres mots de cette terminaison s'écrivent par *ale* avec une seule *l*.

Mots terminés en ate *&* atte.

De tous les adjectifs en *at*, il n'y a que *mat* qui double le *t* au féminin, *matte*.

On écrit par deux *tt* les substantifs *baratte*, *chatte*, *datte* fruit du palmier, *jatte*, *latte*, *natte*, *patte*, & les verbes *batte* venant de *battre*, *flatte* de *flatter*, *gratte* de *gratter*, *matte* de *matter*. Tous les autres mots de la même terminaison s'écrivent par *ate* avec un seul *t*.

Mots terminés en el, ele, *&* elle.

Tous les adjectifs de cette terminaison ont leur masculin en *el*, & leur féminin est toujours en *elle* : *cruel*, *cruelle* ; *mutuel*, *mutuelle*, *&c.* On écrit *fidele* au masculin & au féminin *fidelle*.

Les substantifs terminés en *el*, sont *appel*, *arc-en-ciel*, *autel*, *carrousel*, *cartel*, *ciel*, *colonel*, *dégel*, *duel*, *fiel*, *hôtel*, *hydromel*, *lambel*, *miel*, *missel*, *noel*, *pastel*, *scel*, *sel*. Dans tous les autres l'*l* est suivie d'un *e* muet.

L'*l* est simple dans les substantifs, *hydrocele*, *parallele*, *tutele*, *zele*, & dans les verbes *cele* venant de *celer*, *chapele* de *chapeler*, *cisele* de *ciseler*, *démantele* de *démanteler*, *gele* de *geler*, *harcele* de *harceler*, *martele* de *marteler*, *pele* de *peler*, *révele* de *réveler*, *ruissele* de *ruisseler*. Par tout ailleurs l'*l* se double.

Mots terminés en ete *&* ette.

Tous les adjectifs en *et* prennent deux *tt* au féminin, excepté *complet*, *complete*, *discret*, *discrete* ; *inquiet*, *inquiete* ; *replet*, *replete* ; *secret*, *secrete*.

Les substantifs qui s'écrivent avec un seul *t*, sont, *anachorete*, *athlete*, *comete*, *diete*, *épithete*, *interprete*, *planete*, *poëte*, *prophete*, *sarriete*.

On ne met qu'un *t* simple dans les verbes *achete* venant d'*acheter*, *cachete* de *cacheter*, *crochete* de *crocheter*, *décrete* de *décreter*, *empiete*

d'*empiéter*, *frete* de *fréter*, *inquiete* d'*inquiéter*, *interprete* d'*interpréter*, *répete* de *répeter*, *soufflete* de *souffleter*. Tous les autres mots de cette terminaison prennent deux *tt*.

Mots terminés en il, ile, *&* ille.

Il y a quelques noms adjectifs terminés en *il* au masculin. Ce sont *bissextil*, *civil*, *incivil*, *sextil*, *subtil*, *vil*, *viril*, *volatil*. C'est, suivant quelques auteurs, parce qu'ils viennent de mots latins dont la pénultieme est longue, *civil* de *civilis* : *viril* de *virilis*, *&c.* excepté *volatil* qui vient de *volatilis* dont la pénultieme est breve. Mais il ne s'écrit ainsi qu'en terme de Chymie, comme quand on dit, *le sel volatil*, *les esprits volatils*. Au lieu que l'on écrit *volatile*, en parlant d'un animal qui vole. Leur féminin est en *ile*, *civil*, *civile*; *vil*, *vile*, *&c.*

On trouve dans un grand nombre d'auteurs, dans le Dictionnaire de Trévoux & dans celui de l'Académie de l'édition de 1694. *puéril* au masculin. L'Académie écrit dans son dernier Dictionnaire *puérile* pour les deux genres. Cependant ce mot vient de *puerilis* dont la pénultieme est longue. On écrit encore *servile* au masculin & au féminin, quoique la pénultieme de *servilis* soit longue.

L'*l* ne se prononce pas dans *gentil* qui fait au féminin *gentille* avec les *ll* mouillées.

Tous les autres adjectifs sont terminés en *ile* au masculin & au féminin, excepté *imbécille* & *tranquille* qui prennent deux *ll* à l'un & à l'autre.

Les seuls noms substantifs terminés en *il*, sont, *alguasil*, *exil*, *fil*, *mil* nombre, *Nil*, *morfil*, *profil*.

Il y en a d'autres qui ont la même terminaison, mais dont l'*l* se mouille ou ne se prononce que très-foiblement. Ce sont, *Avril*, *babil*, *baril*, *bresil*, *chenil*, *fournil*, *fusil*, *gresil*, *gril*, *mil* graine, *nombril*, *outil*, *péril*, *persil*, *sourcil*. Tous les mots formés de ces noms prennent deux *ll* mouillées, *babil*, *babiller*, *gril*, *griller*, *&c.*

L'*l* se double dans les seuls noms substantifs *mille*, *pupille*, *sibylle*, *ville*, & elle est simple dans tous les autres, *domicile*, *concile*, *&c.*

De tous les verbes de cette terminaison, il n'y a que *distille* venant de *distiller*, & *vacille* de *vaciller*, qui s'écrivent avec deux *ll*: les autres n'en ont qu'une.

Il y a encore bien des mots, soit noms ou verbes, qui sont terminés en *ille*. Mais les deux *ll* s'y mouillent, ce qui fait une prononciation différente, & cette prononciation indique suffisamment la maniere de les écrire, comme on le reconnoît dans *bille*, *fille*, *coquille*, *babille*, *brille*, *&c.*

Mots terminés en ite *&* itte.

De tous les mots terminés en *ite*, on n'écrit avec deux *tt* que l'adjectif *quitte* dans les deux genres, le substantif *cuitte* cuisson, & les verbes *quitte* venant de *quitter*, & *acquitte* d'*acquitter*.

Mots terminés en ol, ole, *&* olle.

Les ſeuls adjectifs terminés en *ol*, ſont *fol* ou *fou*, *mol* ou *mou*; qui font au féminin *folle* & *molle*, & *eſpagnol* qui fait *eſpagnole*.

Parmi les ſubſtantifs de cette terminaiſon, ceux qui s'écrivent par *ol* ſont *bé-mol*, *bol*, *caracol* terme d'architecture, *col* ou cou, *dol*, *hauſſe-col*, *licol* ou licou, *paraſol*, *ſol* ou ſou, *ſol* note de muſique, *ſol* terrein, *tourneſol*, *viol*, *vitriol*, *vol* d'oiſeau, *vol* larcin.

Tous les autres ſont terminés en *ole*, *école*, *parole*, *&c.* & les ſeuls qui prennent deux *ll* ſont *bouterolle* & *colle*.

Les ſeuls verbes qui doublent l'*l* ſont *accolle* venant d'*accoller*, *colle*, de *coller*, *décolle* de *décoller*; *trolle* de *troller*. Tous les autres s'écrivent avec une ſeule *l*, *conſole*, *immole*, *&c.*

Mots terminés en ote *&* otte.

Les adjectifs en *ot* font leur féminin en *ote*, excepté ſeulement *cagot*, *ragot*, *ſot*, & *vieillot*, qui font, en doublant le *t*, *cagotte*, *ragotte*, *ſotte*, & *vieillotte*.

On écrit avec deux *tt* les ſubſtantifs ſuivants, *ballotte*, *botte*, *calotte*, *carotte*, *chenevotte*, *cotte* juppe, *crotte*, *culotte*, *flotte*, *gavotte*, *gelinotte*, *griotte*, *grotte*, *hotte*, *huguenotte*, *hulotte*, *linotte*, *lotte*, *marcotte*, *marmotte*, *marotte*, *menotte*, *motte*, *polyglotte*, *quenotte*, *trotte*. Tous les autres ne s'écrivent qu'avec un *t*, *anecdote*, *échalote*, *cote*, *note*, *&c.*

Le *t* se prononce dans *dot*, quoiqu'il ne soit pas suivi d'un *e* muet.

On double le *t* dans les verbes *baisotte* venant de *baisotter*, *ballotte* de *ballotter*, *botte* de *botter*, *débotte* de *débotter*, *emmaillote* d'*emmaillotter*, *flotte* de *flotter*, *frotte* de *frotter*, *garotte* de *garotter*, *gigotte* de *gigotter*, *gobelotte* de *gobelotter*, *grelotte* de *grelotter*, *jabotte* de *jabotter*, *marcotte* de *marcotter*, *marmotte* de *marmotter*, *rotte* de *rotter*, *sanglotte* de *sanglotter*, *trotte* de *trotter*. Les autres verbes de cette terminaison ne s'écrivent qu'avec un *t*, *complote* de *comploter*, *note* de *noter*, *numérote* de *numéroter*, *&c.*

Mots terminés en ul, ule, *&* ulle.

Il n'y a pas d'autre adjectif terminé en *ul*, que *nul* qui fait au féminin *nulle*. Ceux qui sont terminés en *ule* au masculin & au féminin sont *crédule*, *incrédule*, *majuscule*, *ridicule*.

Les seuls substantifs terminés en *ul* ou l'*l* se prononce, sont, *accul*, *calcul*, *consul*, *proconsul*, *recul*.

Tous les autres noms substantifs de cette terminaison s'écrivent en *ule*, *cédule*, *cellule*, *mule*, *scrupule*, *&c.* & il n'y a que *bulle* où l'*l* se double.

Il en est de même de tous les verbes, *calcule* venant de *calculer*, *dissimule* de *dissimuler*, *stipule* de *stipuler*, *&c.* excepté seulement *annulle* d'*annuller*.

Mots terminés en ute *&* utte.

Il n'y a pas d'autre adjectif de cette terminaison, que *brut* qui fait au féminin *brutte* avec deux *tt*.

Les substantifs où le *t* se double, sont *butte*, *hutte*, *lutte*. Tous les autres s'écrivent avec un seul *t*.

On écrit avec deux *tt* les seuls verbes *butte* venant de *butter*, *lutte* de *lutter*. Le *t* est simple dans tous les autres.

Mots terminés en oul *&* oule.

Le seul nom adjectif en *oul* est *soul* qui fait au féminin *soule*.

On ne trouve de substantifs terminés en *oul*, que quelques noms propres & de dignité, tels que *Capitoul*, *S. Papoul*, *Toul*, *Vezoul*, *&c.* Tous les autres mots de cette terminaison, soit noms, soit verbes, s'écrivent en *oule*, & il n'y en a aucun où l'*l* se double.

Mots terminés en oute *&* outte.

De tous les mots de cette terminaison, on ne double le *t* que dans les noms de *goutte* maladie, *goutte* de liqueur, & dans les mots qui en sont dérivés, comme dans les verbes *dégoutte* venant de *dégoutter*, *égoutte*, *dégoutter*, *&c.* Tous les autres s'écrivent avec un seul *t*, *doute*, *déroute*, *toute*, *&c.*

On n'a pas compris dans tous les détails précédents, les mots dont les pénultiemes

sont longues & marquées d'un accent circonflexe, parce que, suivant la regle générale qui a été établie, les consonnes y sont toujours simples.

Cette ébauche d'observations suffira pour donner une connoissance générale des raisons qui font doubler les consonnes, & pour faire sentir en même-temps que ce seroit la matiere d'un traité assez étendu, si l'on vouloit entrer dans un détail de regles & d'exceptions, qui ne laissât rien à desirer sur cette partie importante de l'orthographe.

Au reste l'usage est l'arbitre souverain de l'orthographe, aussi bien que du langage. Il semble tous les jours se déclarer de plus en plus contre les lettres doubles; & s'il vient enfin, comme il pourra arriver, à les proscrire absolument, toutes les raisons d'étymologie ne seront pas capables de les rappeller.

Savoir.

Nous avons retranché le *ç* de *savoir*, parce qu'après de bons auteurs, nous croyons qu'il vient plutôt de *sapere* que de *scire*. Mais nous avons laissé le *c* dans *science*, parce qu'il vient de *scientia*. L'Académie a approuvé cette orthographe dans son dernier Dictionnaire.

Ce qui fortifie ce sentiment, c'est que les Italiens & les Espagnols dont la langue a beaucoup d'analogie avec la nôtre, expriment le mot *savoir*, les premiers par *sapere*, & les autres par *saber*, au subjonctif *sappiamo* & *sépamos*, que nous sachions, & au gérondif.

gérondif *ſapendo* & *ſabiendo*, ſachant. Il n'eſt pas douteux que ce verbe dans les deux langues ne ſoit dérivé du verbe latin *ſapere* & non de *ſcire*.

Les Italiens diſent *ſcienza*, & les Eſpagnols *ciencia*, pour ſignifier *ſcience*. Ils ont donc tiré comme nous ce mot du latin *ſcientia*, & c'eſt pour cela qu'ils y ont conſervé le *c*. L'orthographe de *ſçavoir* avec un *c* a été introduite vers l'année 1614, & on l'écrivoit auparavant ſans *c*. Le *b* en Eſpagnol & l'*v* conſonne en françois eſt un affoibliſſement de la lettre *p*, & il y a plus de raiſon de faire venir *ſaber*, de *ſapere*, & *ſavant* de *ſapiens*, que de *ſcire* & de *ſciens*. C'eſt à la même étymologie qu'il faut rapporter le mot *ſapience*.

On exprimoit anciennement en françois *ſavoir* par le verbe *ſcir*, je *ſcis*, *nous ſciſſons*, &c. de la ſeconde conjugaiſon, & il y a lieu de croire que les mots *ſcience*, *ſciemment*, & *eſcient* nous ſont reſtés de ce vieux verbe.

S retranchée.

Malgré toutes les oppoſitions de beaucoup d'habiles gens, & de l'Académie elle-même, l'uſage eſt venu à bout de faire ſupprimer généralement la lettre *s* du milieu des mots où elle ne ſe prononce pas, ſans aucun égard pour ſon étymologie. Ainſi on écrit maintenant, *maître*, *honnête*, *j'étois*, *écrire*, *répondre*, *&c.* au lieu de *maiſtre*, *honneſte*, *j'eſtois*, *eſcrire*, *reſpondre*; & on n'admet l'*ſ* au milieu des mots, que quand elle s'y prononce,

comme dans, *esprit*, *estime*, *espérance*, *protestation*, *&c.* L'Académie a suivi cette orthographe dans son dernier Dictionnaire.

Lettres majuscules ou *capitales.*

C'est ainsi qu'on appelle les grandes lettres. Elles se mettent toujours au commencement des noms propres de *Dieu*, d'*anges*, d'*hommes*, de *royaumes*, *provinces*, *villes*, *bourgs*, *villages*, *châteaux*, *mers*, *fleuves*, *&* *rivieres.*

Les noms de dignités & de qualités s'écrivent aussi avec des majuscules, quand on en fait l'application à quelque sujet particulier: comme quand on dit, *le Roi*, c'est-à-dire, *le Roi de France*, *l'Empereur de la Chine*, *le Duc d'Orléans*, *le Prince de Conti*, *le Comte de Toulouse*, *&c.* Mais si ces mêmes noms de dignités & de qualités, sont pris dans un sens général, & sans aucune attribution particuliere, on les écrit alors avec les lettres ordinaires; comme on le voit dans ces phrases, *Un roi sage & pieux fait le bonheur de ses sujets. La mort n'épargne pas plus les empereurs ni les princes, que les autres hommes.*

Les majuscules se mettent encore au commencement des noms de tribunaux & de jurisdictions, comme *le Parlement*, *le Presidial*, *&c.*

Au commencement des noms de sciences, d'arts, & de professions, quand elles sont le principal sujet du discours.

Enfin au commencement du premier mot d'un discours, d'une phrase, & d'un vers,

pour y mettre plus de distinction & de netteté.

A' linea.

On appelle écrire *à linea*, recommencer une nouvelle ligne, quoique la précédente ne soit pas entiérement remplie.

On doit le faire toutes les fois que ce que l'on a à écrire n'a pas une liaison prochaine & immédiate avec ce que l'on a déjà écrit : comme on peut le reconnoître dans tous les *à linea* de cet ouvrage.



CHAPITRE XV.

DES ACCENTS.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Accents?

R. J'entends de certaines marques qu'on met sur les voyelles, pour les faire prononcer d'un ton plus fort ou plus foible, & pour marquer les diverses inflexions de la voix.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'accents?*

R. Il y en a de trois sortes ; savoir, l'*accent aigu*, (´), l'*accent grave* (`), & l'*accent circonflexe* (^).

D. *Quel est dans l'écriture l'usage le plus ordinaire des accents?*

R. I. L'*accent aigu* se met sur tous les *é* fermés, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots, comme dans

vérité, témerité, les amitiés, les traités, &c.

II. L'*accent grave* se met sur les *è* fort ouverts suivis d'une *s* à la fin des mots, comme dans, *procès, après, auprès, dès, progrès, accès, &c.*

Il se met encore sur *à* lorsqu'il est article, pour le distinguer d'*a* verbe; sur *là* adverbe, pour le distinguer de *la* article ou pronom conjonctif; sur *où* adverbe, pour le distinguer de *ou* conjonction, &c.

Quelques Grammairiens veulent que l'on mette encore l'*accent grave* sur les *è* ouvers, au commencement & au milieu des mots, & que l'on écrive, *règle, zèle, poète, rèspecter, lumière, règne, &c.*

Mais cette pratique nous paroît également inutile & embarrassante. Voici quelques réflexions à ce sujet.

Les *è* ouverts se trouvent, ou au commencement d'une syllabe, & suivis d'une consonne, comme dans *es-prit;* ou au milieu d'une syllabe, & entre deux consonnes, comme dans *per-mis*; ou à la fin d'une syllabe, & précédés d'une consonne ou d'une voyelle, comme dans *modè-le, lumiè-re.*

Dans les deux premieres circonstances, les *e* sont nécessairement ouverts à cause de la consonne dont ils sont suivis, & avec laquelle ils sont liés, de sorte qu'il ne seroit pas possible de les prononcer autrement, sans faire violence à l'usage & au génie de notre langue : comme on peut le reconnoître dans ces mots, *ter*-rasser, cru-*el*-lement, *res-pec*-table, *net*-tement, ob-*jet*, mor-*tel*, *&c.* Par conséquent l'*e* étant naturellement ouvert dans

ces ſyllabes, il n'a pas beſoin de l'accent grave.

La maniere de prononcer l'*e* au commencement ou au milieu d'une ſyllabe, eſt tellement dépendante de la conſonne ſuivante, qu'il eſt plus ou moins ouvert, à proportion que cette conſonne demande une ouverture de bouche plus ou moins grande, & c'eſt par cette raiſon que dans *imperceptible*, *per* ſe prononce plus ouvert que *cep*.

Les ſeules conſonnes *m* & *n*, au lieu de faire prononcer ouvert l'*e* qui les précede dans une ſyllabe, lui donnent, ſuivant ce que nous avons dit page 9, le ſon d'un *a* ou d'un *e* naſal: d'un *a* naſal, comme dans ces mots, *en*-tête-*ment*, *em*-ploi, *em*-porte-*ment*; d'un *e* naſal, comme dans ceux-ci, *en*-nemi, *bien*-fait, li-*en*, *&c*.

Il y a néanmoins quelques mots que l'uſage apprendra, où l'*e* ſe prononce muet, quoique ſuivi de deux conſonnes, comme *appeller*, *reſſentir*, *ſe reſſouvenir*, *&c*. Mais alors les deux conſonnes doivent être regardées comme une ſeule, & comme n'ayant aucune liaiſon avec l'*e* qui les précede, *appe-ler*, *re-ſentir*, *ſe re-ſouvenir*.

Tout ce que l'on vient de dire doit auſſi s'appliquer à l'*e* qui ſe trouve dans la derniere ſyllabe d'un mot, lorſqu'il ſe joint dans la prononciation avec la conſonne qui le ſuit, comme à la fin des mots, *avec*, *relief*, *éternel*, *hiver*, *ſujet*, *&c*. Et s'il n'eſt point ouvert dans ces mots, *bled*, *clef*, *aimer*, *olivier*, *hommes*, *&c*. c'eſt qu'il n'emprunte rien du ſon des conſonnes dont il eſt ſuivi.

Dans *aimer* & dans tous les infinitifs de la premiere conjugaiſon, l'*e* fermé devient un peu ouvert, lorſque l'infinitif eſt ſuivi d'un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* non aſpirée, parce qu'alors l'*r* ſe prononçant, elle change naturellement la prononciation de l'*e* qui la précede. Ainſi l'*e* de l'infinitif *aimer* eſt fermé dans *aimer la lecture*, & il eſt un peu ouvert dans *aimer à lire*.

Dans les monoſyllabes, c'eſt-à-dire, dans les mots d'une ſyllabe, l'*e* ſuivi d'une *s* eſt toujours ouvert, *les*, *des*, *mes*, *tes*, *ſes*, *ces*. On met l'accent grave ſur *dès*, *pres*, *très*, adverbes ou prépoſitions, parce que l'*e* s'y prononce plus ouvert que dans les monoſyllabes précédents.

A l'égard de l'*e* dans la troiſieme circonſtance, c'eſt-à-dire, lorſqu'il eſt à la fin d'une ſyllabe, & précédé d'une conſonne ou d'une voyelle; on peut avancer comme une regle générale, qu'il eſt toujours ouvert, quand la ſyllabe qu'il termine eſt la pénultieme ou l'avant-derniere d'un mot, & que la derniere finit par un *e* muet, ſoit que cet *e* muet ſoit ſuivi d'une *s*, comme dans les pluriels des noms, ou des deux lettres *nt*, comme dans les pluriels des verbes. Ainſi on prononcera l'*e* ouvert dans les pénultiemes ſyllabes des mots, *eſpece*, *ſiecle*, *remedes*, *regles*, *collegues*, *parallele*, *phénomene*, *caractere*, *carrieres*, *planetes*, *éleve*, *ils poſſedent*, *ils chancelent*, *ils conſiderent*, *ils interpretent*, *ils élevent*, *&c.*

Si cette regle générale a des exceptions, ce ne peut être que dans quelques mots en

ege, comme *collége*, *piége*, *siége*, *&c.* où l'on prononce assez ordinairement l'*e* pénultieme comme un *é* fermé long, parce que cette prononciation s'accorde assez naturellement avec le son du *g*.

Cette regle générale paroît fondée dans la nature même de la langue. Comme les *e* muets qui sont à la fin des mots, n'ont qu'une chûte sourde qui fait baisser & précipiter en quelque sorte le ton de la voix, il est naturel qu'elle se releve & se soutienne davantage sur la syllabe précédente, pour regagner d'un côté ce qu'elle perd de l'autre. Or la voix ne peut guere appuyer sur l'*e*, qu'en lui donnant un son ouvert; par conséquent c'est une espece de nécessité que l'*é* soit ouvert dans la pénultieme syllabe des mots qui finissent par un *e* muet. On auroit même de la peine à l'y prononcer autrement, & l'*e* fermé ou muet ne rendroit communément en cette occasion qu'un son désagréable & forcé.

Cette prononciation de l'*e* ouvert est si naturelle & si propre à la langue françoise, que les *e* muets, dans la pénultieme de plusieurs verbes, deviennent ouverts, lorsque la derniere syllabe prend l'*e* muet. Ainsi on prononce avec l'*e* muet, *jeter*, *acheter*, *mener*, *appeller*; mais il faut prononcer avec l'*e* ouvert, *je jette*, *j'achete*, *je mene*, *j'appelle*.

C'est encore pour cette raison que l'*e* muet des premieres personnes des verbes, devient fermé & prend l'accent aigu, quand ces personnes sont suivies du pronom personnel *je*, avec lequel elles ne font qu'un mot. Ainsi en prononçant, *aimé-je? parlé-je?* comme, *col-*

lége, *piége*, on évite la prononciation choquante des deux *e* muets qui se rencontrent de suite dans *aime-je : parle-je*.

On demande pourquoi l'*e* muet se change en *é* fermé dans *m'expliqué-je bien ?* & qu'il ne s'y change pas dans *amene-le-moi*, *donne-le-moi*, *&c*. C'est que la voix ne peut pas se reposer sur un *e* muet suivi d'un autre *e* muet, ni sur un *e* muet final. L'un ou l'autre arriveroit si les deux *e* demeuroient muets dans *m'explique-je*, & dans les autres premieres personnes terminées en *e* muet & suivies de *je*. Au lieu que dans *amene-le moi*, *donne-le-moi*, la voix ne fait que passer rapidement sur les deux *e* muets pour se reposer sur *moi*. Voilà pourquoi il n'est pas nécessaire de changer le premier en *é* fermé.

En général les *e* qui terminent d'autres syllabes que la pénultieme, ou qui terminent la pénultieme dans les mots dont la derniere ne finit pas par un *e* muet, sont fermés ou muets, & prennent toujours l'accent aigu, s'ils sont fermés, pour les distinguer des *e* muets : comme dans ces mots, *répondre*, *depuis*, *défaut*, *retenir*, *méconnoître*, *reconnoître*, *répétition*, *séjour*, *mouvement*, *séparément*, *&c*.

Il est aisé de conclure de tout ce qu'on vient de dire, qu'à l'exception de quelques mots, les *e* ouverts n'ont pas besoin d'être marqués de l'accent grave, puisque ce son leur est naturel dans les endroits où ils sont employés, & qu'on ne pourroit les prononcer autrement, sans forcer l'usage de la langue.

Ainsi on connoîtra qu'un mot dont la derniere syllabe est terminée par *ent*, est la troi-

sieme personne du pluriel d'un verbe, & que par conséquent les lettres *ent* ne s'y prononcent que comme un *e* muet, quand l'*e* de la syllabe précédente sera sans accent, comme dans *ils different, ils précedent* : au lieu que dans les adjectifs *différent, précédent*, l'accent aigu qui est sur l'*e* de la pénultieme syllabe, marque que la derniere ne se prononce pas en *e* muet.

C'est aux bons Dictionnaires & à l'usage que l'on doit recourir pour sçavoir quand ces *e* sont muets ou fermés, & quand ils prennent ou ne prennent pas l'accent aigu.

L'*e* de la syllabe *de*, lorsqu'elle est au commencement d'un mot, est presque toujours fermé : & la regle générale que l'on peut suivre en toute sureté pour la prononciation de cette syllabe, est que quand elle donne au mot à la tête duquel elle se trouve, une signification privative ou contraire à celle qu'il auroit, si elle en étoit otée, l'*e* y est toujours fermé.

Cette regle est sans aucune exception. *Désarmer* signifie le contraire d'*armer* : *désapprendre* signifie le contraire d'*apprendre* : *défaire, débrider, décharger, déshonorer, &c.* signifient le contraire de *faire, brider, charger, honorer, &c.* Voilà pourquoi dans tous ces mots le *dé* se prononce avec l'*é* fermé.

Il n'en est pas de même des mots *decret, demeure, desir, depuis*, & quelques autres où le *de* se prononce avec l'*e* muet, parce qu'il n'y a dans ces mots aucune signification privative ou de contrariété à l'égard d'un autre mot.

Il ne s'ensuit pourtant pas que tous les mots

où le *dé* se prononce fermé, marquent cette privation ou contrariété. Mais il est toujours sûr que toutes les fois que le *dé* la marque, il doit être fermé.

On peut encore donner une regle générale à l'égard de la syllabe *re*; c'est que l'*e* y est ordinairement muet, quand elle est la premiere d'un mot qui signifie réitération ou redoublement d'action, comme dans, *redire*, *refaire*, *recommencer*, *représenter*, *&c.*

C'est pour cela que l'*e* de la syllabe *re* est muet, quoique suivi de deux *ſſ*, dans les mots *ressemblance*, *ressemblant*, *ressembler*, *ressentiment*, *ressentir*, *resserrement*, *resserrer*, *ressort*, *ressortir*, *ressource*, *ressouvenance*, *ressouvenir*, *ressuer*; excepté *ressusciter*, où l'*e* de la syllabe *re* est fermé.

Il y a pourtant deux occasions où la syllabe *re*, quoique préposition réduplicative, se prononce avec l'*é* fermé & accentué.

1. Quand elle est ajoutée à un mot qui commence par un *é* fermé, ou par une autre voyelle, comme on le voit dans les mots suivants, *échauffer*, *réchauffer* : *écrier*, *récrier* : *écrire*, *récrire* : *édifier*, *réédifier* : *équiper*, *réquiper* : *échafauder*, *réchafauder* : *échapper*, *réchapper* : *élargir*, *rélargir* : *émoudre*, *rémoudre* : *essuyer*, *ressuyer* : *établir*, *rétablir* : *étendre*, *rétendre* : *étudier*, *rétudier* : *aggraver*, *réaggraver* : *assigner*, *réassigner* : *habituer*, *réhabituer* : *intégration*, *réintégration* : *unir*, *réunir*. On prononce *re* avec l'*e* muet dans *rehausser* formé de *hausser*, parce que l'*h* y est aspirée, & par conséquent considérée comme consonne.

2. Quand la préposition *re* marque rédupli-

cation, ſans qu'on puiſſe dire qu'elle ſoit ajoutée à un mot, c'eſt-à-dire, quand le mot réduplicatif où elle ſe trouve, ne ſeroit pas un mot françois, ou auroit une ſignification toute différente, ſi on l'en ſéparoit. Ainſi on dit *récidive* & *récidiver* avec l'*é* fermé, parce que *cidive* & *cidiver* ne ſont pas des mots françois. Il en eſt de même des ſuivants, *récoler* & *récolement*, *récriminer* & *récrimination*, *rédimer*, *réduplicatif* & *réduplication*, *réfléchir*, *réfraction*, *régénérer* & *régénération*, *réhabiliter* & *réhabilitation*, *réintegrer*, *réitérer* & *réitération*, *réparer* & *réparation*, *répercuter* & *répercuſſion*, *répéter*, *répétiteur* & *répétition*, *réſipiſcence*, *réſumer*, *réſurrection*, *réverbération*.

Il faut en excepter *réconfronter*, *réformer*, & les mots qui en ſont compoſés, où l'*e* de la ſyllabe *re* eſt fermé, quoiqu'on diſe dans le même ſens *confronter* & *former*.

Il y a encore à l'égard de la ſyllabe *re* une biſarrerie que l'uſage a introduite contre toute regle. On la prononce avec l'*e* fermé dans *réception*, quoique ce mot ſoit dérivé de *recevoir*, où l'*e* eſt muet. De même l'*e* eſt fermé dans *réfugier*, & il eſt muet dans *refuge*. Il eſt fermé dans *rélégation*, & muet dans *releguer*. On dit *rémiſſion*, quoiqu'on diſe *remettre* : *rétention*, quoiqu'on diſe *retenir* : *irréligion* & *irréligieux*, quoiqu'on diſe *religion* & *religieux*, &c.

Souvent un même mot a des ſignifications toutes différentes, lorſqu'on y prononce la ſyllabe *re* avec l'*e* muet ou avec l'*é* fermé : ce qu'on ne peut diſtinguer dans l'écriture, qu'en y mettant ou en n'y mettant pas l'accent aigu.

Répatir avec l'*é* fermé signifie *distribuer*, *subdiviser*; & *repartir* avec l'*e* muet signifie *répondre* ou *partir une seconde fois*. *Répondre* signifie *faire une réponse*, & *repondre* signifie *pondre une seconde fois*. *Rétendre* signifie *étendre de nouveau*, *retendre* signifie *tendre de nouveau*.

Cet essai d'observations sur les seules syllabes *de* & *re*, fait assez connoître qu'il n'est guere possible de donner des regles sures, générales, & uniformes pour la position de l'accent aigu sur les *e*, sans entrer dans un détail considérable d'exceptions & d'irrégularités, qui nous meneroit au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites. Ces recherches ne peuvent entrer que dans un traité particulier de la prononciation.

3. L'*accent circonflexe* ne se met & ne doit se mettre que sur les voyelles longues, tant au milieu qu'à la fin des mots, comme dans *empêchement*, *entêtement*, *problême*, *suprême*, *côte*, *gîte*, *flûte*, *dépôt*, *aussi-tôt*, *tantôt*, *arrêt*, *intérêt*, &c.

Il ne s'ensuit pourtant pas qu'on doive le mettre sur toutes les voyelles longues: l'usage ne l'admet qu'à l'égard de quelques-unes. Ainsi dans *grace*, *chapitre*, *muse*, l'*a*, l'*i* & l'*u* sont longs sans avoir l'accent circonflexe.

Lorsque l'*e* est long, il est presque toujours très-ouvert, comme on le reconnoîtra dans les mots précédents. Mais il n'est long & il ne prend l'accent circonflexe au milieu des mots, que quand il est à la fin d'une syllabe, & que ce n'est pas la consonne suivante qui le fait prononcer très-ouvert. Ainsi il ne prend point l'accent circonflexe dans *vertu*, *permis*,

guerrier, *&c.* parce qu'il n'y eſt pas long quoique très-ouvert.

Bien des gens croient que l'accent circonflexe eſt mis ſimplement pour marquer quelque lettre ſupprimée, & qu'on ne l'emploie par exemple dans *honnête*, que parce qu'on écrivoit autrefois *honneſte* : & ſur ce principe ils écrivent encore avec l'accent circonflexe, *apperçû*, *connû*, *vû*, *pû*, *&c.* par la ſeule raiſon que dans l'ancienne orthographe on écrivoit *apperceu*, *conneu*, *veu*, *peu*, *&c.*

Il eſt vrai que dans *honnête*, & dans pluſieurs autres mots, l'accent circonflexe eſt mis à la place de l'*ſ*; mais c'eſt ſeulement dans les ſyllabes longues, & où la lettre *s* ne ſervoit qu'à étendre le ſon de la voyelle. A l'égard des autres mots dont la nouvelle orthographe a retranché quelques lettres, il nous paroît inutile de les remplacer par l'accent circonflexe. C'eſt éviter une inutilité par une autre. D'ailleurs eſt-il bien important de ſe reſſouvenir par une marque particuliere, des lettres que l'on a ſupprimées dans pluſieurs mots? Nous penſons néanmoins qu'il eſt à propos de conſerver cet accent dans certains mots, pour prévenir quelque équivoque, comme dans *dû* participe du verbe *devoir*, pour le diſtinguer de *du* article ; dans *crû*, participe du verbe *croître*, pour le diſtinguer de *cru*, participe du verbe *croire*; dans *sûr* adjectif, pour le diſtinguer de *ſur* prépoſition, &c. Du reſte ſon emploi doit toujours être de marquer les voyelles ou ſyllabes longues.

Il n'eſt pas poſſible de donner une regle générale & infaillible qui détermine quelles

ſont les ſyllabes longues où il faut mettre l'accent circonflexe. On les connoîtra par le détail ſuivant.

Syllabes finales.

ât, *appât* : aît, *il plaît* : êt, *acquêt* : ît, *gît* : ôt, *impôt* : oît, *il paroît*, *il croît*, venant de *croître*, oût, *goût* : ût, *affût*.

Toutes les ſyllabes qui terminent les troiſiemes perſonnes ſingulieres de l'imparfait du ſubjonctif des verbes : *qu'il aimât*, *qu'il rendît*, *qu'il reçût*, *qu'il retînt*.

Pénultiemes Syllabes.

âche, *relâche* : âge : aîte, *faîte*, ſommet : aître, *maître* : âle, *pâle* : âne, dans les ſeuls mots : *âne* & *crâne* : âpre, *câpre* : âte, *pâte* : âtre, *plâtre* : êche, *bêche* : êle, *grêle* : excepté dans *zele* : ême, *diadême* : êne, *chêne* : êpe, *guêpe* : ête, *tempête* : être, *ſalpêtre* : îte, *gîte* : oître, *croître*, *paroître* : ôle, *contrôle* : excepté dans *il vole* pour *il dérobe* : ôme, dans les ſeuls mots *dôme* & *fantôme* : ône, *aumône* : ôte, *côte* : ôtre, *apôtre* : oûte, *croûte*, excepté dans *abſoute* : ûte, *chûte*.

Toutes les pénultiemes ſyllabes des premieres & ſecondes perſonnes du pluriel du prétérit défini des verbes : *nous aimâmes*, *vous aimâtes* : *nous rendîmes*, *vous rendîtes* : *nous reçûmes*, *vous reçûtes* : *nous retînmes*, *vous retîntes*.

Tous les mots qui ont les terminaiſons précédentes, & dont les ſyllabes finales ou pénultiemes ſont longues, y prennent l'accent circonflexe, & cet accent eſt conſervé dans ceux qui en ſont formés ou qui y ont quel-

que rapport : *bât*, *bâter* : *arrêt*, *arrêter* : *lâche*, *lâcheté* : *tête*, *entêter*, *entêtement*, *&c.*

Il y a plusieurs mots qui ne peuvent se ranger sous des terminaisons communes, & qui s'écrivent avec le même accent aussi-bien que leurs composés ou dérivés.

Ce sont, *accoûtrer*, *aîné*, *bâfrer*, *bâiller*, *bâtard*, *bâter*, *bâtir*, *bâton*, *bêler*, *belitre*, *blâme*, *brûler*, *bûche*, *chaîne*, *châsse de* reliques, *châtaigne*, *château*, *châtier*, *clôture*, *côte*, *coûter*, *dîme*, *dîner*, *embûche*, *empêcher*, *empêtrer*, *enchevêtrer*, *endêver*, *engrêlé*, *épître*, *évêché*, *évêque*, *fâcher*, *fâcheux*, *fêler*, *flâtrer*, *fraîcheur*, *frôler*, *fûté*, *gâcheux*, *gâteau*, *gâter*, *gêner*, *grêve*, *hôtel*, *hôpital*, *huître*, *jeûne*, abstinence, *île*, *mâcher*, *mâter*, *mâtin*, chien, *mêler*, *mûr*, en maturité, *mûrir*, *ôter*, *pâcage*, *pâmer*, *pâque*, *pâtis*, *pâture*, *pêtrir*, *poêle*, *prêter*, *puîné*, *râteau*, *reître*, *rêve*, *tâter*, *traîner*, *vêler*, *vêpres*, *vêtir*.



CHAPITRE XVI.

De la Ponctuation & de quelques figures dont on se sert en écrivant.

I. DE LA PONCTUATION.

D. QU'EST-CE *que la* Ponctuation ?

R. C'est la maniere de marquer en écrivant les endroits d'un discours, où l'on doit s'arrêter, pour en distinguer les parties, ou pour reprendre haleine.

D. *De quelles notes ou caracteres se sert-on pour distinguer les parties du discours?*

R. On se sert de la *Virgule* (,) du *Point avec la virgule* (;) des *deux Points* (:) du *Point* (.) du *Point interrogatif* (?) & du *Point admiratif* (!).

D. *Que faut-il savoir, avant que d'entrer dans l'explication de ces différents caracteres?*

R. Il faut savoir ce que c'est que *Phrase* & *Période*.

Il y a de trois sortes de *Phrases*, savoir, la *phrase simple*, la *phrase composée*, & la *phrase complexe*.

Toute *phrase* (ou proposition) doit avoir au moins un *Sujet* & un *Attribut*.

Le *Sujet* d'une phrase est ce dont on affirme ou dont on nie quelque chose. On l'appelle encore *Nominatif du Verbe*.

L'*Attribut* est ce que l'on affirme, ou ce que l'on nie du sujet, & il est ordinairement exprimé par le verbe avec son régime.

Ainsi dans cette phrase, *le soleil gouverne les saisons*; *le soleil* est le sujet dont j'affirme quelque chose, & *gouverne les saisons*, est l'attribut, ou ce que j'affirme du soleil

La *phrase simple* est celle qui n'a qu'un sujet & qu'un attribut, ou un seul nominatif & un seul verbe avec son régime : comme, *Le soleil éclaire la lune*.

La *phrase composée* est celle qui a, ou plusieurs sujets & un attribut, ou un sujet & plusieurs attributs, ou plusieurs sujets & plusieurs attributs. Exemples.

La lune & les autres planetes reçoivent leur lumiere du soleil.

Alexandre a été le plus généreux de tous les rois, & le vainqueur de Darius.

Ni les maisons, ni les terres, ni les plus grands amas d'or & d'argent, ne peuvent chasser la fievre du corps de celui qui les possede, ni délivrer son esprit d'inquiétude & de chagrin.

La *phrase complexe* est celle qui n'a proprement qu'un sujet & qu'un attribut; mais dont le sujet ou l'attribut, ou tous les deux ensemble, renferment d'autres phrases qui les modifient, & y ajoutent quelques circonstances.

Les phrases qui dépendent du sujet ou de l'attribut, & qui les modifient en quelque maniere que ce soit, s'appellent *phrases incidentes*, & sont ordinairement amenées dans la phrase principale, par des pronoms relatifs, par des participes, ou par des conjonctions. Exemples.

(1) Son coursier écumant sous un maître intrépide,
Nage tout orgueilleux de la main qui le guide.

(2) *Sous un air serein & tranquille : il formoit* (Louis XIV.) *ces foudres dont le bruit a retenti par tout le monde, & ceux qui grondent encore sur le point d'éclater.*

Les *phrases incidentes* qui modifient le sujet ou l'attribut, peuvent encore être elles-mêmes modifiées par d'autres phrases incidentes comme quand JESUS-CHRIST dit : *Celui qui fera la volonté de mon pere qui est dans le ciel, entrera dans le royaume des cieux.*

Une phrase peut-être composée & complexe tout ensemb'e, si elle a plusieurs sujets ou plusieurs attr.buts, & que ces sujets ou ces

(1) Despreaux.
(2) Pelisson.

attributs soient modifiés par des phrases incidentes. Exemple.

L'estime singuliere que fit Alexandre le Grand des poësies d'Homere, & les égards qu'il eut dans le sac de la ville de Thebes, pour la mémoire de Pindare, ne lui ont guere moins acquis de réputation que toutes ses conquêtes.

La *période* est un assemblage de plusieurs phrases ou simples, ou composés, ou complexes, dépendantes les unes des autres, & liées ensemble par des conjonctions, pour faire un sens complet, & ne former qu'un seul tout.

(1) *Si vous êtes résolus*, Messieurs, *d'imiter Philippe, ce que jusqu'ici vous n'avez pas fait; si chacun veut s'employer de bonne-foi pour le bien public; les riches en contribuant de leurs biens, les jeunes en prenant les armes; enfin, pour tout dire en peu de mots, si vous voulez ne vous attendre qu'à vous-mêmes, & renoncer à cette paresse qui vous lie les mains, en vous entretenant de l'espérance de quelque secours étranger; avec l'aide des Dieux, vous réparerez bientôt vos fautes & vos pertes, & vous tirerez vengeance de votre ennemi.*

Les parties qui composent une phrase ou une période, en sont appellées les *Membres*.

Les *membres* d'une phrase sont les phrases incidentes qui en modifient les sujets & les attributs.

Les sujets & les attributs simples & sans modification, ~~n'en~~ sont appellés que les *parties*, à cause de leur peu d'étendue.

Les *membres* d'une période sont les phrases, ou simples, ou composées, ou complexes, dont elle est formée.

D. *Quel est l'usage de la Virgule ?*

R. On peut dire en général qu'elle s'emploie dans tous les endroits d'une période, où l'on peut faire naturellement une pause, quoique le sens ne soit pas fini, & que l'on attende encore quelque chose pour l'intelligence de la pensée.

C'est avec la virgule que l'on distingue ordinairement les parties ou membres de la phrase, & les membres de la période, quand elle est courte : comme on le voit dans ces phrases.

Si la bonne chere & le luxe de la table peuvent procurer quelque solide gloire, Lucullus étoit le plus grand homme de son temps.

L'Histoire, la Géographie, le Blason, la Musique, la Grammaire, sont des sciences & des arts qu'il convient aux Dames d'étudier.

Boire, manger, dormir, jouer, se promener, se visiter, sont les occupations les plus ordinaires des personnes du grand monde.

Un discours doit être prononcé clairement, distinctement, noblement & vivement.

(1) *La modestie qui semble jeter un voile sur les plus belles actions, & qui n'est attentive qu'à les couvrir, sert malgré elle à les relever davantage, & à leur donner un lustre qui les rend plus éclatantes.*

Il paroît inutile d'expliquer en détail quels sont les endroits d'une période, où l'on peut se reposer, & où par conséquent il faut mettre la virgule. On les connoîtra aisément, pour peu que l'on fasse d'attention à ce qu'on lit, ou à ce qu'on écrit.

(1) M. Rollin.

Nous observerons seulement que les conjonctions *&*, *ni*, *ou*, *comme*, & quelques autres, tiennent lieu de la virgule, quand les termes qu'elles assemblent sont simples & courts: comme quand on dit, *L'exercice & la frugalité fortifient le tempérament. Je ne veux plus vous voir ni vous parler. Il faut satisfaire à la justice de Dieu dans ce monde ou dans l'autre. J'agis comme vous me l'avez ordonné.*

Mais on met la virgule avant ces conjonctions, si les termes qu'elles assemblent, sont accompagnés de circonstances ou de phrases incidentes, comme quand on dit : *L'exercice que l'on prend à la chasse, & la frugalité que l'on observe dans les repas, fortifient le tempérament. Je ne veux plus vous voir dans l'état où vous êtes; ni vous parler des risques que vous courez. Il faut satisfaire à la justice de Dieu dans ce monde, ou s'attendre à en éprouver toute la rigueur dans l'autre. J'agis dans l'affaire dont vous m'avez confié le soin, comme vous me l'avez ordonné par votre derniere lettre.*

D. *Quel est l'usage du* Point avec la virgule, *& des* deux Points?

R. C'est en général de marquer un plus grand repos que la virgule.

1. Le *Point avec la virgule* s'emploie ordinairement pour séparer les principaux membres d'une période, quand ils sont longs, & qu'ils renferment d'autres membres ou parties séparées par des virgules. On s'en sert encore pour distinguer les phrases qui sont sous le même régime, ou celles que l'on a lieu d'attendre comme une suite & une dépendance des précédentes : ce qu'on reconnoîtra dans les exemples suivans.

(1) *Oui Monsieur, que l'ignorance rabaisse tant qu'elle voudra, l'Eloquence & la Poésie, & traite les habiles écrivains de gens inutiles dans les états; nous ne craindrons pas de le dire à l'avantage des lettres, & de ce corps fameux dont vous faites maintenant partie; du moment que des esprits sublimes, passant de bien loin les bornes communes, se distinguent, s'immortalisent par des chefs d'œuvres comme ceux de Monsieur votre frere : quelque étrange inégalité que durant leur vie la fortune mette entre eux & les plus grands héros, après leur mort cette différence cesse.*

On distingue dans les Etats de l'Europe, quatre especes de gouvernements; savoir, le despotique, le monarchique, l'aristocratique & le démocratique.

2. Les *deux Points* marquent un plus grand repos que le *Point avec la virgule*, & servent à distinguer des phrases ou membres qui supposent les premiers sans en dépendre absolument : ensorte que le sens de ce qui précede les *deux Points* est fini, & que ce qu'on ajoute ensuite, n'est que pour l'étendre ou l'éclaircir : comme on le voit dans ces phrases.

(2) *Roscius est un si excellent acteur, qu'il paroît seul digne de monter sur le théatre : mais d'un autre côté il est si homme de bien, qu'il paroît seul digne de n'y monter jamais.*

(3) *Maintenant Athenes paroît avoir échoué:*

(1) Discours prononcé par M Racine dans l'Académie Françoise à la réception de Thomas Corneille.

(2) Ciceron pour Quint. Roscius.

(3) Demosth. pour Ctesiphon.

genre de malheur commun à tous les mortels, lorsqu'il plaît ainsi au souverain Etre.

Il n'est pas étonnant que l'on confonde ordinairement l'usage des deux points avec l'usage du point & de la virgule. Les circonstances où on les emploie sont en si grand nombre & si différentes les unes des autres, qu'il est presque impossible d'en donner des regles sures, & dont on puisse faire une application exacte. Celles que nous avons données sont générales, & ne renferment que les circonstances qui nous ont paru les plus ordinaires.

D. *Quel est l'usage du* Point?

R. On le met à la fin d'une phrase ou d'une période dont le sens est absolument fini; c'est-à-dire, lorsque ce qui la suit en est tout-à-fait indépendant : les phrases précédentes peuvent servir d'exemples.

Nous observerons que dans le style concis & coupé, on met souvent les *deux points* à la place du *point*, parce que les phrases étant courtes, elles semblent moins détachées les unes des autres. Exemple.

(1) .... *Voilà Canius amoureux de la maison : il presse Pithius de la lui vendre : Pithius paroit avoir bien de la peine à s'y résoudre : il s'en fait beaucoup prier : enfin il y consent. Canius qui souhaitoit ardemment cette maison & qui étoit riche, l'achete tout ce que l'autre voulut, & l'achete même toute meublée. On fait le contrat : voilà l'affaire consommée.*

D. *Où met-on les* Points interrogatif *&* admiratif?

(1) Cic. off. l. 3.

R. Le *Point interrogatif* ſe met à la fin des phraſes qui expriment une interrogation. Exemples. (1) *Qui fit jamais de ſi grandes choſes? Qui les dit avec plus de retenue?*

2. Le *Point admiratif* ſe met à la fin des phraſes qui expriment une admiration ou une exclamation. Exemples.

Qu'il eſt difficile d'être victorieux & d'être humble tout enſemble!

(2) *O mere, ô femme, ô Reine admirable & digne d'une meilleure fortune, ſi les fortunes de la terre étoient quelque choſe!*

II. *Des autres figures dont on ſe ſert en écrivant.*

D. *Quels ſont les figures que l'on emploie encore en écrivant?*

R. Ce ſont : l'*Apoſtrophe* (') le *Trait d'union* (-) les *deux Points ſur voyelle* (¨) la *Cédille* (¸) & la *Parentheſe* ().

D. *Quel eſt l'uſage de chacune de ces figures?*

R. I. L'*Apoſtrophe* marque une éliſion, c'eſt-à-dire, la ſuppreſſion d'une voyelle finale, & elle ſe place au haut de la lettre qui précede la lettre ſupprimée. Ainſi on dit *l'eſprit*, au lieu de *le eſprit*.

L'éliſion d'une voyelle finale ne ſe fait ordinairement, que quand le mot ſuivant commence par une voyelle ou par une *h* non aſpirée.

Il faut en excepter l'adjectif féminin *grande*, qui perd quelquefois l'*e* muet final, & prend

(1) Oraiſ. Fun. de M. de Turenne par M. Fléchier.

(2) Oraiſ. fun. de la Reine d'Anglet. par M. Boſſuet.

un apoſtrophe à la place, avant certains ſubſtantifs, quoique ces ſubſtantifs commencent par une conſonne : comme *grand'meſſe*, *grand-chambre*, *grand'ſalle*, *grand'chere*, *grand'mere*, *grand'peur*, *grand'pitié*, *grand'choſe*.

Grand'chere, *grand'peur*, *grand'pitié*, *grand'-choſe* ne s'emploient que dans le diſcours familier.

Au reſte, il n'y a guere que des monoſyllabes qui prennent l'apoſtrophe. Ce ſont :

Le, *la*, *de*, articles ou pronoms conjonctifs, *l'accord*, *l'harmonie*, *livre d'étude*, pour *le accord*, *la harmonie*, *livre de étude*. *Je l'aime*, pour *je le aime* ou *je la aime*.

Me, *te*, *ſe*, pronoms conjonctifs, quand ils ſont avant les verbes, *vous m'obligerez*, *je t'avertis*, *il s'occupe* ou *ils s'occupent*, pour *vous me obligerez*, *je te avertis*, *il ſe occupe* ou *ils ſe occupent*.

Ce, pronom démonſtratif avant les troiſiemes perſonnes du verbe *être*. *C'eſt la vérité*. *C'étoient de grands hommes*, pour *ce eſt la vérité*. *Ce étoient de grands hommes*.

Que, pronom ou conjonction. *La bataille qu'Alexandre a gagnée*, pour *que Alexandre &c*. *Qu'avez-vous fait ?* pour *que avez-vous fait* ; *Je n'ai qu'un écu*, pour *que un écu*.

Ne, adverbe de négation. *Vous n'obéiſſez pas*, pour *vous ne obéiſſez pas*.

Si, conjonction avant les pronoms perſonnels *il* & *ils*. *S'il étudie*, ou *s'ils étudient*, pour *ſi il étudie*, *ſi ils étudient*.

Juſque, prépoſition. *Juſqu'à Rome*, pour *juſque à Rome*. *Juſques* avec une *s* ne s'apoſtrophe jamais : *juſques à Rome*.

Quelque avant *un*. *Quelqu'un*, pour *quelque un*.

Quoiqu'on fasse en prononçant, une élision de l'*e* muet final dans tous les mots, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, on ne le retranche pas pour cela en écrivant. Ainsi on écrit *gloire immortelle*, & on prononce *gloir'immortelle*.

II. Le *Trait d'union* sert à joindre deux mots pour les prononcer comme s'il n'y en avoit qu'un.

On le met entre le verbe & le pronom personnel, toutes les fois que le pronom personnel se trouve après le verbe : ce qui arrive dans plusieurs cas.

1. Quand la phrase interroge, comme nous l'avons dit pag. 183. *Veut-il venir? Croit-elle se moquer de moi?* &c.

2. Dans certaines phrases où le verbe est précédé des mots, *aussi*, *peut-être*, *du moins*, *au moins*, *en vain*, *à peine*, &c. *Aussi reconnut-il sa faute. Peut-être arriverez-vous trop tard. Du moins*, ou *au moins lui dirai-je ce que j'ai sur le cœur. En vain voudroit-on m'en détourner. A peine étoient-ils revenus*, &c.

Dans d'autres phrases, où le pronom personnel rejetté après le verbe, tient lieu des conjonctions *quoique* ou *quand même*, mises avant le verbe, ou marque un souhait. *Dût-il m'en coûter la vie* : c'est-à-dire, *quoiqu'il m'en dût*, ou *quand même il m'en devroit coûter la vie*. *Puissiez-vous réussir* : c'est-à-dire, *je souhaite que vous réussissiez*.

4. Lorsqu'en rapportant les paroles de quelqu'un, on met entre deux virgules, *dit-il*, *répondit-il*, *s'écrierent-elles*, &c.

Quand le pronom perſonnel *il* ou *elle* eſt après une troiſieme perſonne du ſingulier terminée par une voyelle, on ajoute un *t* entre le verbe & le pronom avec deux *traits d'union*, un avant le *t* & l'autre après. Ainſi on écrit, *Aime-t-il l'étude? A-t-il lu? Joue-t-elle? Profita-t-il de vos avis? Alla-t-elle à la campagne, &c.*

Toutes les fois que les perſonnes de l'impératif ſont ſuivies d'un pronom conjonctif, on les joint par le *trait d'union. Réjouis-toi: donnez-moi: repentons-nous: ſouvenez-vous: aimez-nous: répondez-lui: voyons-le: cherchez-la: écrivez-leur: allez-y: prenez-en: mangez-en, &c.*

Si le pronom conjonctif étoit ſuivi d'un autre pronom conjonctif, il faudroit encore joindre les deux pronoms par le *trait d'union. Montrez-le-moi: fiez-vous-y: envoyez-nous-en: rendez-les-lui: allons-nous-en, &c.*

On ſe ſert encore du *trait d'union*, quand le pronom démonſtratif *ce* eſt après les troiſiemes perſonnes du verbe *être*, & qu'il ne s'accorde pas avec le ſubſtantif ſuivant. *Eſt-ce à vous de commencer? Qu'eſt-ce que la Philoſophie? Sont-ce vos livres? Etoient-ce des hommes? &c.*

Quand les monoſyllabes *ci*, *là*, *çà*, ſont joints à quelques mots que ce ſoient, de maniere qu'on ne puiſſe les en ſéparer en parlant. *Celui-ci, celui-là, cet homme-ci, cette femme-là, demeurez-là, là-haut, là-bas, ci-deſſus, ci-deſſous, venez-çà, &c.*

Enfin quand deux ou pluſieurs mots ſont tellement joints enſemble, qu'ils n'en faſſent

plus qu'un, comme, *quelques-uns*, *quelques-unes*, *courte-pointe*, *chef-d'œuvre*, *avant-coureur*, *porte-manteau*, *s'entre-battre*, *contre-temps*, *peut-être*, *tout-à-fait*, *&c.*

III. Les *deux points* se mettent sur une voyelle, pour marquer que cette voyelle ne fait pas une même syllabe avec la voyelle qui la précede immédiatement. Ainsi dans *haï*, *naïveté*, on met deux points sur l'*i*, parce qu'il fait une syllabe séparée de l'*a* qui le précede, & que sans ces deux points, on le prononceroit avec l'*a*, comme dans je *fais*, *aimant*, *naissance*.

On ne doit employer les deux points sur une voyelle, que quand elle pourroit avoir avec la précédente, deux prononciations différentes, & que ces deux points servent à ôter l'équivoque. Ainsi dans *Saül*, *Pirithoüs*, *Moïse*, *aiguë*, *ambiguë*, on met deux points sur l'*u*, l'*i* & l'*e*, afin que l'on ne prononce pas *Saül* comme *Saul*, ou *Paul*, les deux dernieres syllabes de *Pirithoüs* comme *tous*, les deux premieres de *Moïse*, comme la premiere de *moisi*, & les dernieres d'*aiguë*; *ambiguë*, comme les dernieres de *langue*, *fatigue*.

Mais c'est une pratique vicieuse ou du moins inutile, que de mettre les deux points sur une voyelle qui fait une même syllabe avec la précédente, ou sur celle qui ne peut pas se joindre ni faire une seule syllabe avec la précédente, & qui par conséquent ne fait aucune ambiguité pour la prononciation. Ainsi ceux qui écrivent, *avoüer*, *joüir*, *proüe*, *avenüe*, *rüe*, *vüe*, *&c.* ne font pas des deux point, l'usage qu'il convient d'en faire, parce qu'ils les mettent, ou sur une voyelle qui

fait une ſyllabe avec la précédente, comme dans *avoüer*, *joüir*, *proüe*; ou ſur une voyelle qui ſans les deux points ſe prononceroit toujours de la même maniere, comme dans *avenüe*, *rüe*, *vüe*, *&c.*

En mettant l'accent aigu ſur l'*e* qui précede une voyelle, il eſt inutile de mettre deux points ſur cette voyelle pour la ſéparer de l'*e*; parce que l'accent aigu faiſant prononcer l'*e* fermé, il ne peut plus être confondu avec la voyelle ſuivante. Ainſi dans *geolier*, l'*e* & l'*o* ne font qu'une ſyllabe; mais dans *géant*, *géometrie*, *géographie*, *obéïſſant*, *réïterer*, *réuſſir*, *&c.* l'accent aigu donne à l'*e* une prononciation diſtingué de celle de la voyelle ſuivante.

C'eſt encore une eſpece d'abus, que de mettre deux points ſur l'*i*, pour lui donner le ſon de deux *ii*: comme dans *païs*, *envoïer*, *moïen*, *&c.* Il eſt beaucoup mieux de ſe ſervir alors de l'*y* grec, & d'écrire, *pays*, *envoyer*, *moyen*, ſuivant ce que nous avons dit page 438.

IV. La *Cédille* qui eſt une eſpece de virgule ou de petit *c* retourné, ſe met ſous le *c* pour lui donner avant l'*a*, l'*o* & l'*u*, le même ſon qu'il a avant l'*e* & l'*i*. Ainſi dans *il commença*, *il prononça*, *leçon*, *avançons*, *il conçut*, *nous reçumes*, *&c.* le *c* ſe prononce avec le ſon de l'*s* rude, qui eſt le même que celui du *c* avant l'*e* & l'*i*: *il commenſa*, *il prononſa*, *leſon*, *avanſons*, *il conſut*, *nous reſûmes*, *&c.*

V. La *Parentheſe* eſt figurée par deux eſpeces de crochets qui renferment un petit nombre de paroles qu'on inſere dans le diſcours, qui en interrompent le ſens, & qu'on croit néceſſaires pour l'intelligence de la phra-

se, comme on le verra dans les exemples suivants.

Le Rhéteur fera observer (c'est Quintilien qui parle) *comment dans l'exorde on se rend les auditeurs favorables : quelle clarté il y a dans la narration, quelle briéveté, quel air de sincérité, quel dessein caché quelquefois, & quel artifice, (car ici le secret de l'art n'est guere connu que des maîtres de l'Art) quel ordre ensuite & quelle justesse dans la division : comment dans les preuves l'Orateur est subtil, vif, serré, &c.*

Que peuvent contre lui (contre Dieu) *tous les rois de la terre ?*

Quand la phrase interposée est très-courte, on se sert plutôt de virgules que de la parenthese, pour la séparer. Exemple.

Qui fournira à mes yeux, dit le Prophête Jérémie, *une fontaine de larmes, pour pleurer les malheurs de Jérusalem ?*



CHAPITRE XVII.

DE LA PRONONCIATION.

D. QU'EST-CE *que la* Prononciation? *R*. C'eſt la maniere d'articuler de vive voix; diſtinctement, & ſuivant les regles, ou conformément à l'uſage, tous les mots & toutes les lettres d'une langue.

D. *Qu'avez-vous à dire ſur la prononciation françoiſe?*

R. Comme ce ſeroit entrer dans un trop grand détail, que de vouloir en marquer toutes les regles, ce qui feroit la matiere d'un traité aſſez étendu, je me contenterai de faire quelques obſervations générales & eſſentielles, & d'attaquer en particulier certaines prononciations qui pour être fort en uſage n'en ſont pas moins vicieuſes.

Le fond de la prononciation françoiſe s'apprend en même temps que l'on apprend à lire. C'eſt pourquoi il a paru inutile de donner des regles particulieres ſur la maniere d'articuler chaque lettre & chaque ſyllabe. La plupart des réflexions que l'on a coutume de faire à ce ſujet, ſont plus curieuſes que néceſſaires, ou elles ne peuvent tout au plus ſervir qu'aux étrangers qui n'ont aucune connoiſſance de notre langue. Les François n'ont beſoin que d'une pratique réguliere, & c'eſt aux maîtres à donner de bons principes aux enfants, lorſqu'ils leur apprennent à lire

L'uſage & la fréquentation des perſonnes qui parlent correctement, les perfectionneront enſuite dans la prononciation, mieux que ne pourroient faire les regles les plus exactes & les plus recherchées.

Obſervations générales.

Il y a en françois deux prononciations différentes; l'une pour les vers & le diſcours ſoutenu, & l'autre pour la proſe commune & pour le diſcours ordinaire.

Dans les vers & dans le diſcours ſoutenu, c'eſt-à-dire, dans les diſcours prononcés en chaire, au barreau, ou en d'autres occaſions qui demandent de la gravité & de la nobleſſe, on prononce la plupart des lettres qui ſont à la fin des mots, quand les mots ſuivants commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée.

Cette prononciation eſt ſi eſſentielle dans les vers, à l'égard des *s* qui terminent les noms pluriels, & des *t* qui ſe trouvent à la fin des troiſiemes perſonnes muettes du pluriel dans les verbes, que ſi on ne les y prononçoit pas, les vers manqueroient d'une ſyllabe, & par conſéquent n'auroient plus de cadence ni d'harmonie: comme il arriveroit dans ces deux vers,

O que d'écrits obſcurs, de livres ignorés,
Furent en ce grand jour de la poudre tirés!

ſi l'on n'y prononçoit pas l'*s* qui eſt à la fin de *livres*, & le *t* qui eſt à la fin de *furent*, & que l'on dît *de livre ignorés fure en ce grand jour.*

Il y a quelques remarques à faire ſur la lettre *n*, quand elle eſt à la fin d'un mot.

Elle ſe prononce toujours à la fin d'un pronom ou d'un nom adjectif immédiatement ſuivi de ſon ſubſtantif commençant par une voyelle ou par une *h* non aſpirée. Ainſi on prononce, *mon ame*, *un bon ami*, *un ancien hiſtorien*, comme s'il y avoit, *mon name*, *un bon nami*, *un ancien niſtorien.*

L'*n* finale ne ſe prononce pas dans les autres mots, ſoit ſubſtantifs, ſoit adverbes, ou autres, de quelque maniere que commencent les mots ſuivants, & l'on dira, ſans faire entendre le ſon de l'*n*, *intention excellente*, *paſſion aveugle*, *illuſion étrange*, *prédeſtination éternelle*, *des gens non éclairés*, *un bien avantageux*, *un plan utile*, *un deſſein honnête*, *&c.* & non pas, *intention nexcellente*, *paſſion naveugle*, *illuſion nétrange*, *prédeſtination néternelle*, *des gens non néclairés*, *un bien navantageux*, *un plan nutile*, *un deſſein nhonnête*, *&c.* excepté les mots, *amen* & *hymen*, où l'*n* ſe prononce toujours, ſoit que le mot ſuivant commence par une voyelle ou par une conſonne. L'uſage paroît partagé ſur le mot *examen*. Il y en a qui y prononcent l'*n*, d'autres ne l'y prononcent pas.

La raiſon que l'on pourroit donner de cette regle de prononciation, eſt que l'*n* à la fin d'un mot exprime ordinairement avec la voyelle dont elle eſt précédée, le ſon ſimple & permanent d'une eſpece particuliere de voyelle que l'on appelle naſale, & que l'on auroit pu écrire avec un ſeul caractere, comme les autres. Or une voyelle finale ne ſe lie pas par

elle-même dans la prononciation avec la voyelle suivante, à moins que d'y ajouter une consonne dont le son lui est absolument étranger, comme quand on dit, *aima-t-il*, *aime-t-elle*, *étudie-t-on*, *donnes-en*, *donnes-y*, au lieu de dire *aima il*, *aime elle*, *étudie on*, *donne en*, *donne y:* & si le son de la voyelle nasale étoit exprimé par un caractere unique & particulier, il n'y auroit pas plus de raison alors de la lier avec la voyelle suivante par le moyen de la consonne *n*, que de toute autre, puisqu'elle participe aussi peu du son de l'*n* que de celui des autres consonnes.

Il paroît donc que l'on peut conclure de ces principes, que la voyelle nasale à la fin d'un mot, y doit être considérée comme une des voyelles simples, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, & que c'est un usage abusif, quoiqu'assez commun, & dont on croit pouvoir dire que les oreilles délicates seront toujours blessées, que d'y prononcer une *n*, à laquelle on a eu recours sans aucune raison de préférence, que pour exprimer avec la voyelle précédente, le son nasal, faute de caractères particuliers & distingués de ceux des autres voyelles: comme nous l'avons dit, pages 6 & 8.

Il ne seroit pas difficile de justifier les exceptions de cette regle dans les adjectifs & dans quelques monosyllabes où l'*n* finale se prononce. Mais comme l'usage n'en est pas contredit, les raisons que l'on pourroit en apporter seroient moins utiles que curieuses.

Dans les monosyllabes *on* & *en*, on prononce l'*n*, quand ils précedent d'autres mots qui commencent par une voyelle ou par une

h non aspirée, & dont ils sont inséparables : comme dans *on aime*, *en étudiant*, *en Italie*, *on en envoie* : au lieu que *on* étant après son verbe, & *en* étant après son impératif, on n'en prononce pas l'*n*, de quelque maniere que commencent les mots suivants : comme dans, *va-t-*ON *à la campagne*, *donnez-*EN *un autre*.

L'*n* dans *bien* adverbe, & dans *rien*, se prononce ordinairement avant une voyelle ou une *h* non aspirée, quand ils ont une relation étroite avec le mot suivant. Ainsi on dit en prononçant l'*n*, *Bien écrit*. *Bien agréablement*. *Rien autre chose*. *Il n'y a rien au monde de si beau*. Mais il faut dire, sans prononcer l'*n*, *Je sais bien où vous allez*. *Il ne fait rien, ou il fait peu de chose*.

Quand un mot commence par *in* suivi d'une seconde *n*, ou par *im* suivi d'une seconde *m*, comme dans *innocent*, *innombr ble*, *immobile*, *immoler* ; il ne faut faire entendre, en prononçant *in* & *im*, que le son de l'*i*, & non pas celui de la voyelle nasale *ain*, comme dans *ingrat*, *impoli* : avec cette différence qu'on ne prononce qu'une *n* dans *innocent*, *innombrable*, & qu'il faut prononcer les deux *mm* dans *immobile*, *immoler*, & les autres.

M. l'Abbé d'Olivet se déclare ouvertement contre la prononciation vicieuse de l'*n*. dans son *Traité de la Prosodie françoise*, par les mêmes raisons qui viennent d'être expliquées.

Lorsque le *d* se prononce à la fin des mots, c'est toujours avec le son du *t*. *Un grand homme*, *il entend à demi mot*, comme s'il y avoit, *un gran tomme*, *il enten tà demi mot*.

Le *g* avec le ſon du *k*, *il ſue ſang & eau*, comme s'il y avoit, *ſan ké eau*.

Le *p* ne ſe prononce pas ordinairement. *Le camp ennemi, un champ étendu*, comme s'il y avoit, *le can ennemi, un chan étendu*. Excepté à la fin des mots *beaucoup* & *trop : j'ai beaucoup étudié, vous êtes trop heureux*, comme s'il y avoit, *j'ai beaucou pétudié, vous êtes tro peureux*.

L'*x* ſe prononce avec le ſon de l'*s* douce ou du *z*. *Les feux étincelants*, comme s'il y avoit, *les feu zétincèlants*.

L'*n* finale ne ſe prononce jamais dans *non*, ni le *t* dans *et*, ou *&*.

Dans la proſe commune & dans le diſcours ordinaire, ce ſeroit une affectation ridicule, & qui tiendroit du pédantiſme, que de vouloir prononcer les conſonnes finales, & même les *s* & les *t* avant les mots qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée, auſſi exactement que dans les vers & dans le diſcours ſoutenu. Ainſi on peut prononcer, *Mes freres & vos ſœurs reviennent enſemble*, comme s'il y avoit, *Mes frere & vos ſœurs revienne enſemble*, & de même dans une infinité d'autres occaſions.

Il faut en excepter les adjectifs immédiatement avant leurs ſubſtantifs, & les pronoms, quels qu'ils puiſſent être, avant les mots avec leſquels ils ont une liaiſon étroite : comme *de belles actions, de bons avis, mes affaires, vos ouvrages, vous aimez, vous avez lu, &c.* où l'*s* finale des premiers mots ſe prononce. *De belle zactions, de bon zavis, &c.* Mais *aimez-vous à étudier ?* ſe prononce

comme s'il y avoit, *aimez-vou à étudier?*

Il est assez d'usage de prononcer aussi le *t* final dans les troisiemes personnes du pluriel des verbes, lorsque leur derniere syllabe n'a pas le son de l'*e* muet, comme dans, *Ils vont à Rome. Ils sont à Paris. Elles étoient à table. Ils espéroient en venir à bout, &c.* au lieu qu'on peut prononcer, *ils donnent à manger tous les jours*, comme s'il y avoit, *ils donne à manger, &c.*

On prononce le *t* final de vingt, dans *vingt deux, vingt trois, vingt quatre, &c.* jusqu'à *trente*, de maniere cependant que le *t* n'y fasse pas une syllabe séparée. Par tout ailleurs on ne fait pas sentir le *t* de *vingt*, quoique suivi d'une consonne.

L'*r* ne se prononce pas à la fin des mots terminés en *er* & en *ier* avec l'*e* fermé, tels que *danger, fermier*. Mais il se prononce, si l'*e* y est ouvert, comme dans *fier, mer, enfer*.

On néglige encore la prononciation des *r* à la fin des infinitifs en *er*, aussi-bien avant une voyelle qu'avant une consonne, & on prononce, *aimer à lire*, comme *aimé à lire*. *&c.*

Il faut toujours prononcer l'*r* à la fin des mots terminés en *ar, eur, oir, our, ur*, comme dans *Cesar, douleur, pouvoir, retour, obscur*, excepté dans la préposition *sur* où l'on peut ne pas faire sonner l'*r* avant une consonne, en prononçant *sur* lui comme *su* lui.

L'*r* finale des infinitifs en *ir*, ne se prononce pas ordinairement avant une consonne, & se prononce avant une voyelle. Ainsi on prononce avec le son de l'*r*, *il faut convenir*

ensemble. Mais on prononce, *il faut convenir de tout*, comme s'il y avoit, *il faut conveni de tout*.

Les noms *repentir*, *souvenir*, *plaisir*, *deplaisir*, *loisir*, se prononcent aussi avant une consonne, comme *repenti*, *souveni*, *plaisi*, *déplaisi*, *loisi*, & reprennent l'*r* avant une voyelle.

Les deux *rr* dans les mots se prononcent comme une seule, *arrêt*, *arriver*, *embarras*, excepté dans *arrogant*, *irréconciliable*, *irrémissible*, *erreur*, & dans les futurs & conditionnels présents, *j'acquerrai*, *je courrai*, *je mourrai*, *j'acquerrois*; *je courrois*, *je mourrois*.

On ne prononce pas l'*l* dans *il* ou *ils*, si le verbe suivant commence par une consonne. *Il mange*, *ils mangent*, se prononce comme *i mange*, *i mangent*.

Mais si le verbe suivant commence par une voyelle, l'*l* ne se prononce qu'au singulier, *il aime*: & au pluriel *ils aiment*, il faut prononcer *i zaiment*.

On ne fait pas entendre l'*r* dans *votre*, *notre*, quand ils sont pronoms possessifs absolus, c'est-à-dire, quand ils précedent leur substantif, & on prononce *notre maison*, *votre chambre*, comme s'il y avoit, *note maison*, *vote chambre*: mais quand ils sont pronoms possessifs relatifs, & qu'on dit *le nôtre*, *la vôtre*, sans substantif, il faut y prononcer l'*r*.

Cet se prononce comme *st*, & *cette* comme *ste*. Ainsi quoiqu'on écrive *cet oiseau*, *cet honneur*, *cette femme*, il faut prononcer *stoiseau*, *sthonneur*, *ste femme*.

Quelque, *quelqu'un*, se prononcent aussi

comme s'il y avoit, *quèque*, *quèqu'un* sans *l*.

On prononce encore en conversation *craire*, *je crais*, pour *croire*, *je crois*; *fret* pour *froid*, *&c*. Mais on rétablit la véritable prononciation de ces mots, aussi bien que des précédents, dans la poésie & dans le discours soutenu.

Lorsque *François* exprime un nom propre, il se prononce toujours avec le son de la diphtongue *oi* : comme dans ces vers de la Henriade :

La discorde inhumaine,
Sous l'habit d'Augustin, sous le froc de FRANÇOIS,
Dans les Cloîtres sacrés fait entendre sa voix.
Chant I.

Mais lorsqu'il signifie les habitants de la France, il se prononce présentement avec le son de la voyelle *ai*, comme s'il y avoit *français*, tant dans le discours soutenu que dans le discours familier.

Il est pourtant nécessaire de le prononcer encore en *oi* dans les vers, quand il rime avec un mot qui a la même prononciation, sans quoi les oreilles seroient choquées de la dissonance des rimes: comme dans ces autres vers de la Henriade,

Ah! s'écria Bourbon, quand pourront les FRANÇOIS
Voir d'un regne aussi beau fleurir les justes loix?
Chant I.

Que ne puis-je plutôt ravir à la mémoire
Des succès trop heureux déplorés tant de fois!
Mon bras n'est encor teint que du sang des FRANÇOIS.
Chant 3.

Mais l'usage de prononcer *françois* en *ai* dans toutes sortes de discours est devenu si

général, que les poétes mêmes doivent éviter de le faire rimer avec des mots terminés en *oi*.

Nous renvoyons pour les autres différences de prononciation, à l'usage & à l'autorité de ceux qui parlent purement.

C'est ici le lieu de faire quelques observations sur la prononciation des diphtongues.

Plusieurs voyelles ne forment une diphtongue, que quand elles expriment, comme nous avons dit page 15, un son double qui se prononce en une seule syllabe. Ainsi quand ces mêmes voyelles se prononcent en deux syllabes, elles cessent alors d'être diphtongues.

Dans le discours familier, presque tous les assemblages de voyelles qui expriment un double son, ne forment qu'une seule syllabe, & on prononce, *biai-ser*, *ma-te-riaux*, *é-tu-diant*, *pa-tient*, *am-bi-tion*, *joué*, *&c.* & non pas, *bi-ai-ser*, *ma-té-ri-aux*, *é-tu-di-ant*, *pa-ti-ent*, *am-bi-ti-on*, *jou-é*, *&c.* Par conséquent, *iai*, *iau*, *ian*, *ien*, *ion*, *oué*, *&c.* doivent être regardés dans ces mots comme de véritables diphtongues.

Mais la plupart de ces mêmes voyelles qui ne font qu'une syllabe dans le discours familier, doivent nécessairement en former deux dans la poésie & dans le discours soutenu, & cessent par cette raison d'y être regardées comme diphtongues. Ainsi il faut y prononcer, *vi-o-ler*; *ru-i-ner*, *for-ti-fi-ant*, *mu-si-ci-en*, *pré-ci-eux*, *con-di-ti-on*, *&c.* & non pas *vio-ler*, *rui-ner*, *for-ti-fiant*, *mu-si-cien*, *pré-cieux*, *con-di-tion*, comme on le feroit dans le discours familier.

Il n'est pas aisé de déterminer par des regles

générales quels sont les assemblages de voyelles exprimant un double son, qui doivent se prononcer en une ou en deux syllabes, dans la poésie, & dans le discours soutenu. Nous observerons seulement;

1. Que presque toutes les voyelles que nous avons appellé diphtongues au Chap. I. cessent de l'être, & se prononcent en deux temps ou en deux syllabes, quand elles sont à la suite d'une *r* ou d'une *l* précédée d'une autre consonne. C'est pour cela qu'on prononce, *cri-a*, *pri-ant*, *pu-bli-ons*, *san-gli-er*, *meur-tri-er*, *cli-ent*, *&c.*

2. Oi, se prononce toujours en une seule syllabe, soit dans le discours familier, soit dans la poésie & le discours soutenu, comme dans *roi*, *voi-là*, *droi-tu-re*, *moi*, *toi*, *soi*, *&c.*

3. Ion, ne se prononce en une syllabe dans la poésie & dans le discours soutenu, que quand il forme la terminaison des premieres personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, du conditionnel présent, du présent ou de l'imparfait du subjonctif des verbes, comme dans *nous ai-mions*, *nous ai-merions*, *nous ai-mas-sions*, *&c.* à moins qu'il ne soit à la suite d'une *r* précédée d'une autre consonne, auquel cas on prononce, *nous mettri-ons*, *nous ren-dri-ons*, *nous rom-pri-ons*, *nous vain-cri-ons*, *&c.* par tout ailleurs *ion* forme deux syllabes, *vi-si-on*, *es-pi-on*, *com-mu-ni-on*, *li-on*, *ac-ti-on*, *&c.*

4. Oin, est toujours d'une seule syllabe, dans quelque discours que ce soit, *join-ture*, *ap-poin-té*, *té-moin*, *&c.*

5. Les autres assemblages de voyelles, que

nous avons appellé diphtongues ſimples, composées, ou naſales, ſe prononcent dans la poéſie & dans le diſcours ſoutenu, tantôt en une ſyllabe, & tantôt en deux. Ainſi *ie*, *ui*, *ieu*, *ian*, *ien*, ne forment qu'une ſyllabe dans *bie-re*, *ce-lui*, *Dieu*, *vian-de*, *bien-fait*, & ils en forment deux dans *ni-er*, *ru-i-ne*, *o-di-eux*, *ri-ant*, *li-en*, *&c.* Ce n'eſt que par l'uſage & par la lecture des vers que l'on apprendra ces différences de prononciations.

Obſervations particulieres.

Rien n'eſt plus déſagréable que la prononciation vicieuſe que l'on ſubſtitue très-communément à celle de l'*l* mouillée, que l'on prononce dans *fille*, *oreille*, *feuille*, *paille*, *Verſailles*, *&c.* comme s'il y avoit *fye*, *oreye*, *feuye*, *paye*, *Verſayes*, *&c.* Ce défaut n'eſt pas moins ordinaire à Paris que dans les provinces: & il ne paroît pas que l'on ait beaucoup d'attention à rompre de bonne heure dans les enfants une habitude dont ils ont honte, quand ils entrent dans le monde, & dont il eſt rare qu'ils ſe défaſſent aiſément.

Il n'eſt pas moins ordinaire d'entendre prononcer, *norir*, *noriture*, *norice*, *aujord'hui*: au lieu que pour parler purement, il faut dire, *nourir*, *nouriture*, *nourice*, *aujourd'hui*.

On doit prononcer *heureux*, *malheureux*, & non pas *hureux*, *malhureux*.

Bien des gens font entendre ſéparément l'*e* & l'*u* du participe *eu*, dans *j'ai eu*, *nous avons eu*, *j'avois eu*, *&c.* & diſent, *j'ai é-u*, *nous avons é-u*, *j'avois é-u*, au lieu qu'il faut prononcer

comme s'il y avoit *j'ai u*, *nous avons u*, *j'avois u*, *&c.*

Août se prononce en une seule syllabe sans *a*. *Le mois d'Août*, *la mi-Août*, comme s'il y avoit *le mois d'Oût*, *la mi-Oût*.

La plupart des Parisiens prononcent, *anneau*, en parlant d'un jeune mouton. Mais il faut nécessairement dire *agneau*, en conservant au *gn* le son qu'il a dans *ignorant*, & on ne doit prononcer *anneau* qu'en parlant d'une bague, ou d'un cercle de métal ou autre matiere.

Il ne faut pas manquer de prononcer toujours par un *é* fermé & non par un *e* ouvert, comme le font quelques-uns, les premieres personnes du singulier des prétérits de l'indicatif des verbes de la premiere conjugaison, & les premieres personnes du singulier de tous les futurs qui s'écrivent par *ai*. *j'allai*, *j'aimai*, *je demandai*, *j'irai*, *j'aimerai*, *je démanderai*, *&c.* comme *j'allé*, *j'aimé*, *je demandé*, *j'iré*, *j'aimeré*, *je demanderé*.

L'*e* qui précede les terminaisons du futur de l'indicatif, est toujours muet, à moins que ces terminaisons n'aient deux *rr*, auquel cas l'*e* précédent devient ouvert. Ainsi on prononce *j'aimerai*, *nous cueillerons*, avec l'*e* muet, & *je verrai* avec l'*è ouvert*, comme s'il y avoit *je vairai*. Mais c'est une faute très-grossiere, & cependant très-commune, de prononcer avec un *è* ouvert, *je trouverai*, comme s'il y avoit, *je trouvairai*; puisque l'*r* y est simple, & que l'*e* ne doit pas y avoir d'autre son que dans *j'approuverai*.

Dans les futurs où les deux *rr* se prononcent fortement, comme dans *j'acquerrai*, *je*

courrai, *je mourrai*, *&c.* on met ordinairement en prononçant, un *e* muet entre les deux *rr*, ce qui alonge le mot d'une ſyllabe, & on prononce *j'acquérerai*, *je courerai*, *je mourerai*, *&c.* Cette prononciation eſt très-vicieuſe. Il faut prononcer les deux *rr* en un ſeul temps, en ſorte que *j'acquerrai* ne faſſe que trois ſyllabes, *courrai* & *mourrai* chacun deux.

Ce que nous venons de dire du futur, doit s'entendre également du conditionnel préſent : *j'acquerrois*, *je courrois*, *je mourrois*, *&c.*

On prononce avec l'*e* fermé, toutes les ſecondes perſonnes du pluriel du futur, auſſi-bien que des autres temps des verbes, quand elles finiſſent par *ez*. Ainſi quelques perſonnes font très-mal de prononcer, *vous ferais*, *vous dormirais*, *vous chanterais*, *&c.* au lieu de *vous ferez*, *vous dormirez*, *vous chanterez*.

L'*e* muet ne ſe fait point entendre avant les terminaiſons du futur & du conditionnel préſent, quand il eſt précédé d'une autre voyelle Ainſi on prononce, *j'étudierai*, *il eſſaiera*, *nous emploierons*, *vous appuierez*, *je tuerai*, *je louerai*, *&c.* comme *j'étudîrai*, *il eſſaîra*, *nous emploîrons*, *vous appuîrez*, *je tûrai*, *je loûrai*; *j'eſſuierois*, *je paierois*, *&c.* comme *j'eſſuîrois*, *je paîrois*.

L'uſage général veut que l'on prononce le futur & le conditionnel préſent d'*envoyer*, comme *j'enverrai*, *j'enverrois*, & nous l'avons écrit de même, quoiqu'on liſe encore dans pluſieurs bons auteurs, *j'envoierai*, *j'envoierois*.

Les deux *ſſ* qui terminent l'imparfait du ſubjonctif dans tous les verbes, doivent toujours ſe prononcer fortement: *il ne croyoit pas que je le vouluſſe.* Cependant on les ſupprime très-communément dans la prononciation, & rien n'eſt plus ordinaire que d'entendre dire tous les jours à quantité d'honnêtes gens, & ſur tout aux Dames, *Il falloit que j'écrivis, il vouloit que j'allas avec lui; il attendoit que j'eus dîné, &c.* au lieu de, *il falloit que j'écriviſſe; il vouloit que j'allaſſe avec lui; il attendoit que j'euſſe dîné.* Cette prononciation eſt abſolument irréguliere & contraire aux principes que nous avons établis pages 209 & 232.

Quand le pronom conjonctif *le* eſt mis après l'impératif, il doit toujours ſe prononcer avec le ſon foible de l'*e* muet, comme on le prononceroit, s'il étoit la derniere ſyllabe de tout autre mot. Ainſi dans *dites-le, demandez-le, aimons-le, &c. le* ſe prononce comme à la fin du mot *fidele*, & non pas avec le ſon de l'*è* ouvert, *dites-lès, demandez-lès, aimons-lès*, comme on fait aſſez ordinairement.

On prononce encore très-communément les pronoms conjonctifs *le* & *la*, avant les verbes qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée, comme s'il y avoit deux *ll*, *jell'aime, jell'ai étudié, noull'ignorons, &c.* au lieu qu'il ne faut faire entendre dans ces phraſes & autres ſemblables, que le ſon d'une ſeule *l*, *je l'aime, je l'ai étudié, nous l'ignorons, &c.*

Nous bornerons ici nos remarques, pour ne pas donner trop d'étendue à un ouvrage dans lequel nous n'avons annoncé que des principes généraux.

ABRÉGÉ
DES REGLES
DE LA
VERSIFICATION FRANÇOISE.

ON lit tous les jours, ou l'on entend réciter des vers. Mais il n'est guere possible d'en sentir les beautés ou les défauts, sans une connoissance au moins générale des regles de la versification. Nous avons dans notre langue un grand nombre d'excellents ouvrages en vers, que l'on peut lire avec autant d'utilité que de plaisir. Et il seroit honteux d'ignorer quelles sont les regles d'un langage qui nous flatte si agréablement.

Ces regles nous paroissent d'autant mieux placées à la suite des principes de la Grammaire, qu'elles sont pour la plupart fondées sur ses principes, & qu'elles nous donneront occasion d'étendre ce que nous avons déjà dit sur la prononciation, & d'expliquer quelques difficultés d'ortographe.

Au reste nous ne parlerons que de ce qui regarde la forme des vers, & de ce qui peut les rendre bons ou mauvais, sans entrer dans la différence des styles par rapport aux différents sujets qui peuvent être du ressort de la Poésie.

La versification françoise est l'art de faire des vers françois suivant certaines regles.

Les regles que l'on peut en donner regardent, ou la structure des vers, ou la rime, ou le mélange & la combinaison des vers les uns à l'égard des autres.

ARTICLE PREMIER.

De la structure des Vers.

LA structure des vers françois ne consiste qu'en un certain nombre de syllables. Ainsi on peut d'abord diviser les differentes sortes de vers par le nombre des syllabes qui la composent.

Des différentes sortes de Vers.

On en compte communément de cinq sortes : savoir,

Les vers de douze syllabes, que l'on appelle encore alexandrins, héroïques, ou grands vers,

Le bon-heur-de-l'im-pi e est-tou-jours-a-gi-té.

Ceux de dix syllabes, que l'on appelle vers communs.

A-nos-san-glots-don-nons-un-li-bre-cours.

Ceux de huit syllabes,

Je-veux, -&-n'ac-com-plis-ja-mais,
Et-je-fais-le-mal-que-je-hais.

Ceux de sept syllabes,

Mes-sens-sont gla-cés-d'ef-froi.
Dieu-juf-te, -ré-pon-dez-moi.

Ceux de six syllabes,

O-ré-veil-plein-d'hor-reur !
O-dan-ge-reu-se-er-reur !

Les vers de chacune de ces especes dont le dernier mot est terminé par un *e* muet, ou seul, comme dans *pere*, *aime*, ou suivi d'une *s*, comme dans le pluriel des noms, *les peres*, *les princes*, ou suivi des lettres *nt*, comme dans les pluriels des verbes, *ils aiment*, *ils reçoivent*, ont toujours une syllabe de plus : c'est-à-dire que les vers de douze syllabes qui finissent par un *e* muet, en ont treize ; comme on peut le voir dans ces trois vers,

La-foi-qui-n'a-git-point, -est-ce -u-ne-foi-sin-ce-re ?
Dieu-tient-le-cœur-des-rois-en-tre-ses-mains-puis-santes.
De-leur-au-da-ce en - vain-les-vrais-Chré-tiens.-gémis-
sent.

& que les vers de dix syllabes qui finissent par un *e* muet, en ont onze, comme dans ces trois vers,

Mau-di-te-soit-la-mon-dai-ne-ri-ches-se.
Pau-vres-bre-bis, -on-vous - a - bien-sédui-tes.
Dieu-gard-tous-ceux qui-pour-la-Fran-ce-veil-lent.

Les vers de huit, de sept, & de dix syllabes, ont également une syllabe de plus, quand ils sont terminés par un *e* muet.

Mais le son sourd de cette voyelle s'y fait entendre si foiblement, que la syllabe où elle se trouve est comptée pour rien.

Il ne faut pourtant pas mettre au nombre des *e* muets, celui qui se trouve suivi des lettres *nt* dans les troisiemes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du conditionnel présent des verbes, comme dans *ils aimoient*, *ils aimeroient*, parce que la terminaison *oient* y a entierement le son de l'*e* fort ouvert.

Les vers dont le dernier mot est terminé par toute autre voyelle que l'*e* muet, ou par une consonne sans l'*e* muet, n'ont point, comme les autres, de syllabe surabondante. Ainsi il n'y a precisément

que douze syllabes dans chacun de ces trois vers :

L'i-gno-ran-ce-vaut-mieux-qu'un-sa-voir-af-fec-té.
Hâ-tons-nous-le-temps-fuit,-&-nous-traîne-avec-soi.
Dieu-ne-fait-ja-mais-gra-ce-à-qui-ne-l'ai-me-point.

Les vers qui finissent par un *e* muet sont appellés *vers féminins* ; & les autres sont appellés *vers masculins*. Ce qui forme une nouvelle division des vers en masculins & féminins.

On fait encore quelquefois des vers qui ont moins de six syllabes : mais ce n'est guere que dans des pieces libres & badines, ou destinées à être mises en musique.

Les vers qui ont le plus d'harmonie & de majesté, sont ceux de douze syllabes : aussi les emploie-t-on dans les poémes héroiques, les tragédies, les comédies, les églogues, les élégies, & autres pieces sérieuses & de longue haleine.

*De l'*e *muet à la fin des mots.*

Quand dans le corps du vers, la derniere syllabe d'un mot est terminée par un *e* muet seul, & que le mot qui suit commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, cette syllabe se mange & se confond dans la prononciation avec la premiere du mot suivant, comme dans ces deux vers,

Dieu fait, quand il lui plaît, faire éclater sa gloire,
Et son peupl*e* est toujours présent à sa mémoire.

& dans celui-ci,

D'une secret*e* *h*orreur je me sens frissonner:

Mais si le mot terminé par un *e* muet est suivi d'un mot qui commence par une consonne ou par une *h* aspirée, l'*e* muet fait sa syllabe & se prononce, comme dans ces vers,

Quelle

Quelle fausse pudeur à feindre vous oblige ?

Dieu veut-il que l'on garde une haine implacable ?

L'*e* muet final suivi dans le même mot d'une *s* ou des lettres *nt*, se prononce comme s'il étoit seul, quand le mot qui est après commence par une consonne ou par une *h* aspirée, comme dans ces vers,

Tu crois, quoi que je fasse,

Que mes propres périls t'assurent de ta grace.

Traîne d'un dernier mot les syllabes honteuses.

Ma vie & mon amour tous deux courent hasard.

Quand l'*e* muet suivi d'une *s* ou des lettres *nt* est avant un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, outre qu'il fait sa syllabe, l'*s* & le *t* se prononcent comme s'ils faisoient partie du mot suivant. Ainsi dans ces vers,

Les Prêtres arrosoient l'autel & l'assemblée.

.... Que les méchants apprennent aujourd'hui

A craindre ta colere.

il faut prononcer comme s'il y avoit, *les Prêtre zarrosoient* : *apprenne taujourd'hui.*

C'est à quoi il faut faire une attention particuliere en lisant ou en récitant les vers, car si dans ces occasions on manque de prononcer l'*s* ou le *t* final, on confondra nécessairement l'*e* muet avec la voyelle qui commence le mot suivant, & par conséquent le vers aura une syllabe de moins, ce qui ne peut produire qu'un effet désagréable à l'oreille.

Rencontre des voyelles.

On doit absolument éviter dans les vers, la rencontre des voyelles qui ne se mangent point par la prononciation : c'est-à-dire, qu'un mot qui finit

par une voyelle autre que l'e muet, ne peut jamais se trouver avant un mot qui commence aussi par une voyelle, ou par une *h* non aspirée : ce que M. Despreaux a très-bien exprimé par ces deux vers,

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Ainsi on ne pourroit jamais faire entrer dans des vers, ces mots, *la Loi évangélique*, *Dieu éternel*, *vérité immortelle*, *le vrai honneur*, *&c.*

Les anciens Poétes ne s'assujettissoient pas à cette regle, mais elle est devenue indispensable pour ceux d'aujourd'hui.

Quoique l'affirmation *oui* commence par une voyelle, on peut néanmoins la répéter avec grace dans un vers, ou la mettre à la suite d'une interjection terminée par une voyelle, comme dans ces vers,

Oui, *oui*, si son amour ne peut rien obtenir,
Il m'en rendra coupable & m'en voudra punir.
Hé ! oui, tant pis c'est-là ce qui m'afflige.

L'*h* aspirée étant regardée comme une véritable consonne, elle en a toutes les propriétés dans la prononciation, c'est-à-dire, qu'elle peut être précédée des mêmes lettres, & que celles qui se prononcent ou ne se prononcent pas avant les consonnes, se prononcent aussi ou ne se prononcent pas avant l'*h* aspirée. Ainsi elle peut se rencontrer à la suite de quelque voyelle que ce puisse être, comme dans ces vers,

Chacun s'arme au *h*asard du livre qu'il rencontre.
Dieu qui voyez ma *h*onte, où me dois-je cacher ?
Si je la *h*aïssois, je ne la fuirois pas.

On appliquera dans la suite à l'*h* non aspirée,

ce que nous pourrons dire des voyelles ; & à l'*h* aspirée, ce que nous dirons des consonnes.

Le *t* qui est renfermé dans la conjonction *&*, ne se prononçant jamais, on ne peut pas mettre dans les vers cette conjonction avant un mot qui commence par une voyelle. Ainsi ce vers ne vaudroit rien.

Qui sert *&* aime Dieu, possede toutes choses.

Quoique l'*n* finale de la négation *non*, ne se prononce pas plus que le *t* de la conjonction *&*, cependant les Poétes sont en possession de la mettre avant des mots qui commencent par une voyelle, comme dans ces vers,

Non, *non*, un Roi qui veut seulement qu'on le craigne,
Est moins Roi que celui qui sait se faire aimer.

Nous observerons, malgré cet usage, que la prononciation de *non* avant une voyelle, n'est pas moins désagréable que celle d'une voyelle avant une autre, & qu'il est toujours mieux de mettre cette négation avant une consonne, comme dans ce vers,

N*on*, je ne puis souffrir un bonheur qui m'outrage.

On peut dire la même chose des autres mots qui sont terminés par une voyelle ou par une diphtongue nasale, dont l'*n* ne se prononce pas avant un mot qui commence par une voyelle, comme on l'a observé page 488. Ainsi quoiqu'on trouve souvent dans les Poétes, ces mots avant d'autres qui commencent par une voyelle, la rencontre de la voyelle ou diphtongue nasale avec une autre, a toujours quelque chose de rude à l'oreille : comme on peut le reconnoître dans ces vers,

Ah ! j'attendrai long-temps : la nuit est *loin* encore.

ou dans ceux-ci,

La premiere fois qu'un renard
Apperçut le *lion*, animal redoutable,
Il eut une peur effroyable,
Et s'enfuit bien *loin* à l'écart.

Cet usage étant établi & autorisé par les meilleurs poétes, nous ne prétendons pas le condamner Mais on conviendra au moins qu'une consonne à la suite d'une voyelle ou diphtongue nasale dont l'*n* ne se prononce pas, rendroit le vers plus doux & plus coulant, comme dans ceux-ci,

L'un paîtrit dans un *coin* l'embompoint des chanoines,
L'autre broie en riant le vermill*on* des moines.

M. l'Abbé d'Olivet, après avoir rapporté dans son *Traité de la Prosodie françoise*, ce que M. l'Abbé de Dangeau & M. l'Abbé Regnier ont dit au sujet de la prononciation des voyelles nasales, ajoute qu'*il est à croire que l'observation* faite par ces Auteurs qui mettent les voyelles nasales au rang des véritables voyelles, & qui en condamnent la rencontre avec d'autres voyelles dans les vers, *tiendra désormais lieu de précepte, du moins pour ceux de nos Poétes qui tendent à la perfection.*

Il observe cependant que cette rencontre peut absolument se souffrir, *quand la prononciation permet de pratiquer un repos, quelque court qu'il soit, entre le mot qui finit par un son nasal, & le mot qui commence par une voyelle*: & il dit: que *ce seroit peut-être outrer la délicatesse que de blâmer ce vers d'Athalie*,

Celui qui met un frein à la fureur des flots,

ou cet autre,

Disperse tout son camp à l'aspect de Jehu.

Les mots qui ont une voyelle avant l'*e* muet

final, tels que sont, *vie*, *envie*, *partie*, *vue*, *proie*, *joie*, *sacrée*, *&c.* ne peuvent pas entrer avec grace dans le corps du vers, à moins qu'ils ne soient suivis d'un mot qui commence par une voyelle avec laquelle l'*e* muet se mange. Ainsi ces vers ne valent rien,

Anselme, mon mignon, cri*e*-t-elle à toute heure.
Ah! n'*aye* point pour moi si grande indifférence.
La bourse est criminelle, & p*aye* son délit.

Mais ceux ci sont réguliers,

C'est Venus toute entiere à sa pr*oie* attachée.
J'ai pris la *vie* en haine, & ma flamme en horreur.

Athenes par mon pere accr*ue*, & protégée,
Reconnut avec *joie* un Roi si généreux.

Si dans le même mot l'*e* muet précédé d'une voyelle, est suivi d'une *s* ou des lettres *nt*, ce mot ne peut se mettre qu'à la fin du vers, comme dans ceux-ci.

Je vois combien tes vœux sont loin de tes pens*ées*.
Aussi-tôt maint esprit fécond en rêver*ies*,
Inventa le blason avec les armoir*ies*.

Tandis que dans les airs mille cloches ém*ues*,
D'un funebre concert font retentir les n*ues*.

Au seul nom de Henri les François se rall*ient*:
La honte les enflamme: ils marchent, ils s'écr*ient*.

Souvent dans leurs projets les conquérants éch*ouent*.

Ainsi ces deux vers ne valent rien,

Tu pay*es* d'imposture & tu m'en as donné.
Ce que voi*ent* mes yeux, franchement je m'y fie.

L'*e* muet au dedans d'un mot & à la suite d'une autre voyelle, se supprime toujours & ne fait pas une syllabe particuliere dans la prononciation : ce qui arrive le plus ordinairement dans les futurs des verbes. Ainsi *tuerai*, *crieront*, *louerez*, *sacrifiera*, *enjouement*, *&c.* se prononcent *tûrai*, *crîront*, *loûrez*, *sacrifîra*, *enjoûment*, comme dans ces vers,

J'espere toutefois qu'un cœur si magnanime
Ne sacrifi*era* point les pleurs des malheureux.

J'av*oue*rai qu'autrefois au milieu d'une armée.
Mon cœur ne soupiroit que pour la renommée.

S'il vient il pa*ie*ra cher un si sensible outrage.

sacrifiera ne fait que quatre syllabes, *j'avouerai* n'en fait que trois, & *paiera* n'en fait que deux.

Des voyelles qui forment ou ne forment pas de diphtongues.

Il est encore très-essentiel de savoir quand plusieurs voyelles forment dans les vers une diphtongue ou n'en forment pas, c'est-à-dire quand elles doivent se prononcer en une ou deux syllabes : sur quoi nous donnerons ici quelques regles particulieres, en parcourant les différentes sortes de diphtongues dont nous avons parlé page 15. & suivantes, & dont nous avons dit que la plupart devoient se prononcer en deux syllabes, dans la poésie & dans le discours soutenu.

I A, forme généralement deux syllabes, soit dans les noms, soit dans les verbes ; comme dans, *di-amant*, *di-adême*, *étudi-a*, *confi-a*, *oubli-a*, *&c.* excepté dans quelques mots qui se réduisent à peu près à ceux-ci, *diable*, *fiacre*, *liard*, *familiarité*, *familiariser*.

De peur de perdre un *liard* souffrir qu'on vous égorge.

Sa familiarité jusque là s'abandonne.

Je hais. . . . ces gens. . . . .

Dont la fiere grandeur d'un rien se formalise,

Et qui craint qu'avec elle on ne familiarise.

. . . .

Ie, avec l'*e* ouvert ou fermé n'est ordinairement que d'une syllabe, de quelque consonne qu'il soit suivi, comme dans *ciel, troisie-me, fie-vre, pie-ce, ami-tié, bar-ri ere, pa-pier, pre mier, &c.*

Il faut ajouter à ce que nous avons observé pag. 495. & suivantes, que dans les verbes en *ier* de la premiere conjugaison, *ie* forme deux syllabes à l'infinitif, à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif ou de l'impératif, & au participe passif. Ainsi il faut prononcer, *étudi-er, confi-er, déli-er, mari-er, vous étudi-ez, vous confi-ez, vous déli-ez, vous mari-ez, étudi-é, confi-é, déli-é, mari-é.*

Iai, dans la premiere personne du prétérit de ces verbes, se prononçant comme *ié*, forme aussi deux syllabes: *J'étudi-ai, je confi-ai, je déli-ai, je mari-ai.*

On prononce de même, *vous ri-ez vous souri-riez, impi-été, inqui-et, inqui-éter, inqui-étude. hardi-esse, matéri el, essenti-el*, & quelques autres mots en *el* de plus d'une syllabe.

Hier, s'emploie quelquefois en une syllabe, comme dans ce vers,

Hier j'étois chez des gens de vertu singuliere.

Mais on en fait plus communément deux syllabes, comme dans ces vers,

Mais hier il m'aborde, & me serrant la main,

Ah! Monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain

. . . .

Il est d'une syllabe dans *avant-hier.*

Le bruit court qu'avant-hier on vous assassina.

Io, eſt communément de deux ſyllabes, comme dans *vi-olence*, *vi-olon*, *di-oceſe*. On pourroit en excepter, *fio-le* & *pio-che*.

prenons la fiole où. . .

Je crains en ce déſordre extrême. . .

Oe, ne fait qu'une ſyllabe comme dans *boe-te*, *coe ffe*, *moe-lle*, *poe-le* : excepté dans *po-éſie*, *po-ème*, *po-éte*.

Oi, avec le ſon de l'*o*, & de l'*è* ouvert, n'eſt jamais que d'une ſyllabe, comme dans *roi*, *loi*, *voilà*, *emploi*, &c.

Ue, avec l'*e* ouvert ou fermé, eſt toujours de deux ſyllabes, comme dans *du-el*, *tu-er*, *tu-é*, *attribu-er*, *attribu-é*, *ſu-er*, *ſu-é*.

Ui, ne forme qu'une ſyllabe, comme dans *lui*, *ce-lui*, *dé-dui-re*, *con ſtrui-re*, *fuir*, *fui*, *ai-gui-ſer*, &c. excepté dans *ru-ine*, *ru-iner*, *bru-ine*.

Iai, eſt de deux ſyllabes dans *ni-ais* : il eſt quelquefois de deux & quelquefois d'une ſeule dans *bi-ais*, *bi-aiſer* ; ou *biais*, *biai-ſer*.

Iau, eſt toujours de deux ſyllabes ; comme dans *mi-auler*, *beſti-aux*, *provinci-aux*, *impéri-aux*, &c.

Ieu, ſe prononce ordinairement en deux ſyllabes, comme dans *pi-eux*, *odi-eux*, *furi-eux*, *préci-eux* : excepté dans *cieux*, *Dieu*, *lieu*, *lieu-tenant*, *mi-lieu*, *mieux*, *pieu*, *é-pieu*, *aiſ-ſieu*, *vieux*, *yeux*.

Oue, avec l'*e* ouvert ou fermé, eſt de deux ſyllabes, comme dans *jou-et*, *lou-er*, *lou-é*, *avou-er*, *avou-é* : excepté dans *fouet* & *fouet-ter*.

Oui, eſt de deux ſyllabes, comme dans *ou-ir*, *ou-i*, *jou ir*, *jou i*, *éblou-ir*, *éblou-i* : excepté dans *bouis*, & dans *oui*, marquant affirmation.

Et deux fois de ſa main le *bouis* tombe en morceaux.

Ian & Ien, avec le même ſon, forment deux ſyllabes, comme dans *etudi-ant*, *fortifi-ant* ;

ri-ant, *li-ant*, *cli-ent*, *pa-tient*, *impati-ence*, *ex-pédi-ent*, *expéri-ence* : il faut seulement excepter *vian-de*.

Autour de cet amas de *viandes* entassées.

Régnoit un long cordon d'alouettes pressées.

IEN avec le son qui approche de celui de *l'e* fermé, ne forme ordinairement qu'une seule syllabe, dans les noms substantifs, les pronoms possessifs, les verbes, & les adverbes, comme dans, *bien*, *chien*, *rien*, *mien*, *tien*, *sien*, *je viens*, *je tiens*, *combien*, *&c.* excepté *li-en*, parce qu'il vient du verbe *lier*, de deux syllabes.

Ien, est de deux syllabes, quand il termine un nom adjectif d'état, de profession, ou de pays, comme dans *Grammairi-en*, *comédi-en*, *musici-en*, *histori-en*, *gardi-en*, *magici-en* : excepté *chré-tien*.

ION, n'est d'une syllabe que dans les premieres personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, du conditionnel présent, du présent & de l'imparfait du subjonctif des verbes, quand il ne se trouve pas avant la terminaison de ces personnes, une *r* précédée d'un autre consonne, comme nous l'avons déjà dit pag. 497. Il est de deux syllabes dans les premieres personnes du pluriel du présent de l'indicatif ou de l'impératif des verbes qui ont l'infinitif en *ier*, & dans quelque autre mot que ce puisse être, comme dans *nous étudi-ons*, *nous confi-ons*, *nous déli-ons*, *nous mari-ons*, *nous ri-ons*, *li-ons*, *religi-on*, *uni-on*, *passi-on*, *visi-on*, *créati-on*, *&c.*

OIN, n'est jamais que d'une syllabe, comme dans *coin*, *soin*, *besoin*, *appointement*, *&c.*

Emjambement des vers.

Les vers n'ont ni grace, ni harmonie, quand ils enjambent les uns sur les autres, c'est-à-dire, quand le sens demeure suspendu à la fin d'un vers, & ne finit qu'au commencement du vers suivant,

ce qui arrive principalement toutes les fois que le commencement d'un vers est régime ou dépendance nécessaire de ce qui se trouve à la fin du vers précédent, comme dans ceux-ci,

C'étoit votre nourrice. Elle vous ramena ;
Suivit exactement l'ordre que lui donna
Votre pere, &c.

où l'on voit que *votre pere* a une liaison nécessaire avec la fin du vers précédent, puisqu'il est le nominatif du verbe *donna*.

Cette regle est essentielle dans les vers d'un style noble & sérieux. On s'en dispense néanmoins quelquefois dans les vers d'un style familier, comme dans les comédies, les fables, les contes, les épîtres, &c.

Mais l'harmonie, en quelque style que ce pût être ne seroit pas blessée ; si le régime ou la dépendance d'un vers s'étendoit jusqu'à la fin du vers suivant, comme dans ceux-ci.

L'amour essentiel à notre pénitence,
Doit être l'heureux fruit de notre repentance.

Mais admire avec moi le sort dont la poursuite
Me fait courir alors au piege que j'évite.

Transposition des mots.

Quoique le langage de la poésie françoise ne soit pas différent de celui de la prose, & qu'on y emploie communément les mêmes mots ; il est cependant permis d'y faire dans la construction de la phrase, certaines transpositions que la prose n'admettroit pas, & qui contribuent beaucoup à l'harmonie & à la noblesse des vers. Mais il faut toujours faire ces transpositions avec esprit & avec goût, de maniere qu'elles n'apportent ni dureté, ni obscurité dans les vers.

Elles consistent à changer l'ordre naturel des mots ce qui peut se faire de plusieurs manieres.

I. En mettant le nominatif après le verbe, comme on le met aussi quelquefois en prose. Ainsi dans ces vers,

Ce traitement, Madame, a droit de vous surprendre;
Mais enfin, c'est ainsi que se venge Alexandre.

l'ordre naturel seroit, *c'est ainsi qu'Alexandre se venge.*

II. En mettant le régime absolu à l'accusatif avant le verbe qui le gouverne, ce qui ne doit pourtant se faire qu'avec beaucoup de réserve, comme dans ces vers,

Le sort vous y voulut l'une & l'autre amener,
Vous pour porter des fers, elle pour en donner.

Vous direz à celui qui vous a fait venir,
Que je ne lui saurois ma parole tenir.

l'ordre naturel & indispensable en prose, seroit, *le sort voulut vous y ramener l'une & l'autre, &c. que je ne saurois lui tenir ma parole.*

III. En mettant un nom au génitif avant celui dont il dépend, comme dans ces vers,

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

au lieu de dire, *sait aussi arrêter les complots des méchants.*

IV. En mettant le régime relatif au datif ou à l'ablatif, avant le verbe auquel il a rapport, comme dans ces vers,

Quels charmes ont pour vous des yeux infortunés
Qu'à des pleurs éternels vous avez condamnés?

au lieu de dire, *que vous avez condamnés à des pleurs éternels.*

La Grece en ma faveur est trop inquiétée.

De soins plus importants je l'ai crue agitée.

au lieu de dire *je l'ai crue agitée de soins plus importants.*

V. En mettant entre le verbe auxiliaire & le participe, des mots qui ne s'y souffriroient pas en prose, comme dans ces vers,

Aujourd'hui même encore une voix trop fidelle

M'a d'un triste désastre apporté la nouvelle.

au lieu qu'il faudroit dire en prose, *m'a apporté la nouvelle d'un triste désastre.*

Le ciel enfin pour nous devenu plus propice,

A de mes ennemis confondu la malice.

au lieu de dire, *a confondu la malice de mes ennemis.*

VI. Enfin en mettant avant le verbe tout ce qui peut en dépendre, & ce qui devroit naturellement être mis après. Ce sont le plus communément les prépositions avec leurs régimes : comme on le reconnoîtra sans peine dans les vers suivants,

A ce discours, ces rivaux irrités,

L'un sur l'autre à la fois se sont précipités.

Pour la veuve d'Hector ses feux ont éclaté.

Contre mon ennemi laisse moi m'assurer.

Si la foi *dans son cœur* retrouvoit quelque place.

Par de stériles vœux, pensez-vous m'honorer ?

Peuple ingrat! Quoi toujours les plus grandes merveilles,

Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles !

Mots à éviter dans les vers.

Comme un des principaux objets de la poésie est de flatter agréablement l'oreille, on doit en bannir tous les mots qui pourroient la choquer, ou parce qu'ils seroient trop rudes, ou parce qu'ils auroient quelque conformité de son avec d'autres mots déjà employés dans le même vers, ou parce que la répétition n'en seroit ni nécessaire ni agréable, ou enfin parce qu'ils seroient trop bas, & qu'ils sentiroient trop la prose.

Il est un heureux choix de mots harmonieux.
Fuyez des mauvais sons le concours odieux.
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit, quand l'oreille est blessée.

Le goût & le discernement appuyés d'une lecture réfléchie des meilleurs poëtes, contribueront à faire éviter ces défauts, mieux que toutes les regles que l'on pourroit donner.

Nous nous contenterons d'indiquer ici quelques-uns des mots qui appartiennent à la prose, & que l'on ne doit faire entrer que très-rarement dans les vers, sur tout dans ceux qui ont un peu de noblesse.

Ce sont les conjonctions, *c'est pourquoi*, *parce que*, *pourvûque*, *puis*, *ainsi*, *car*, *en effet*, *de sorte que*; *d'autant que*; *outre que*, *d'ailleurs*, *&c.* *celui* & *celle*, quand ils sont relatifs à quelques noms précédents; *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *&c.*

De la Césure.

La césure est un repos qui coupe le vers en deux parties, dont chacune s'appelle *hemistiche*, c'est-à-dire, demi vers. Et ce repos bien ménagé contribue beaucoup à la cadence & à l'harmonie des vers françois.

Les regles que l'ont peut donner sur la césure, sont renfermées dans ces trois vers de M. Despreaux.

Ayez pour la cadence un oreille sévere.
Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Il n'y a que les vers de douze syllabes & ceux de dix qui ayent une césure : les autres, c'est-à-dire, ceux de 8, de 7, & de 6 syllabes n'en ont point.

La césure des vers de douze syllabes ou des vers alexandrins, est à la sixiéme syllabe, ensorte qu'elle partage les vers en deux parties égales, comme dans ceux ci,

Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes;
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes.

La césure des vers de dix syllabes ou des vers communs est à la quatrieme syllabe, & elle coupe les vers en deux parties inégales dont la premiere est de quatre syllabes, & la derniere de six, comme dans ceux ci,

L'esclave craint le tyran qui l'outrage,
Mais des enfants l'amour est le partage.

Quand on dit que la césure des vers alexandrins est à la sixieme syllabe, & que la césure des vers communs est à la quatrieme, on entend qu'après l'une ou l'autre de ces syllabes, il doit y avoir un repos naturel qui mette un intervalle entre le premier & le second hémistiche : en sorte qu'on puisse les distinguer en récitant les vers, sans forcer & sans obscurcir le sens de la phrase. Ainsi la césure est vicieuse, quand le mot qui la forme & qui termine le premier hémistiche, ne peut être séparé du mot suivant dans la prononciation.

Il n'est pas nécessaire, pour la régularité de la césure, que le sens finisse absolument après la sixieme ou la quatrieme syllabe, & qu'il n'y ait rien dans un hémistiche, qui soit régime ou qui dépende de ce qui est dans l'autre. Il suffit que ce régime ou cette dépendance n'empêche pas le repos, & n'oblige pas à lier en prononçant la derniére syllabe d'un hémistiche avec la premiere de l'autre. Ainsi quoiqu'en ce vers,

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots ?

dans l'ame des dévots soit le régime du verbe *entre-t-il*, la césure en est réguliere, parce que, sans forcer le sens de la phrase, on peut faire naturellement après *entre-t il*, une pause qui distingue les deux hémistiches.

Il en est de même de ces deux vers,

Que de ton bras la force les renverse.
Que de ton nom la terreur les disperse.

où l'on peut se reposer après *de ton bras* & *de ton nom*, quoique ces deux génitifs soient régis par les noms suivants *la force* & *la terreur*.

Nous nous contenterons d'observer ici les principales circonstances qui peuvent rendre la césure défectueuse.

I. Le repos étant comme nous avons dit, essentiel à la césure ; elle ne peut être formée que par une syllabe qui fait un mot : c'est-à-dire que la sixieme ou la quatrieme syllabe d'un vers de douze ou de dix syllabes, doit toujours être la derniere d'un mot, afin que l'on puisse s'y reposer. Ainsi cette phrase quoique de douze syllabes,

Que peuvent tous les foi-bles humains devant Dieu ?

ne seroit pas un vers, parce que la sixieme syllabe est la premiere du mot *foibles*, & que l'on ne peut pas s'y reposer. Au lieu qu'en changeant l'ordre des mots, & en disant,

Que peuvent devant Dieu tous les foibles humains ?

on a un vers parfait dont le repos tombe sur la sixieme syllabe formée par le mot *Dieu*

II. L'*e* muet ou féminin, seul ou suivi des lettres *s* ou *nt*, n'ayant qu'un son sourd & imparfait, ne peut jamais terminer la syllabe du repos.

Mais lorsqu'un mot terminé par un *e* muet seul, est suivi d'un mot qui commence par une voyelle avec laquelle l'*e* muet se mange ; alors la césure peut tomber sur la syllabe qui précede l'*e* muet, & qui par l'élision de cet *e*, devient la derniere du mot. Par exemple, *funeste* qui a trois syllabes, quand il est suivi d'un mot qui commence par une consonne, comme quand on dit, *funeste passion*, n'en a plus que deux, quand il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle, comme dans *funeste ambition* : & c'est sur la seconde que peut tomber la césure, quand la derniere se mange avec le mot suivant. Ainsi dans ces deux vers,

Et qui seul sans minis- tre, à l'exemple des Dieux,
Soutiens tout par toi-même, & vois tout par tes yeux.

la césure tombe sur la seconde syllabe de *ministre*, & sur la premiere de *même*, les dernieres syllabes de ces deux mots se mangeant avec les voyelles suivantes.

III. Les articles, quels qu'ils soient, étant inséparables des noms, ne peuvent jamais former la césure d'un vers, & celui-ci ne vaudroit rien,

Vous devez vaincre le penchant qui vous entraîne.

IV. La césure ne peut pas tomber sur un nom substantif suivi de son adjectif, comme dans ces vers,

Sais-tu qu'on n'acquiert *rien de bon* à me fâcher ?
Mais j'aurois un *regret mortel*, si j'étois cause,
Qu'il fût à mon cher maître arrivé quelque chose.

ni sur un nom adjectif suivi de son substantif, comme dans ces vers,

Et pourrions par un *prompt-achat* de cette esclave,
Empêcher qu'un rival nous prévienne & nous brave.

C'est encore un plus *grand-sujet* de s'étonner.

Cependant si le substantif est suivi ou précédé de plusieurs adjectifs, il peut en être séparé par la césure. Ainsi ces vers sont bons,

Morbleu, c'est une *chose-indigne*, *lâche*, *infame*,
De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son ame.

Vengez-moi d'une *ingrate & perfide parente.*

V. Les adverbes monosyllabes, comme, *plus*, *très*, *fort*, *bien*, *mal*, *mieux*, *trop*, *&c.* ne peuvent pas être séparés par la césure, des adjectifs ou des verbes auxquels ils sont joints, comme dans ces vers,

Ce jargon n'est pas *fort-nécessaire*, me semble.
Si le chef n'est pas *bien-d'accord* avec la tête.

De grace, *contez-moi bien* tout de point en point.

Nous verrons qui *tiendra mieux* parole des deux.

VI. La césure ne peut pas séparer les pronoms personnels, des verbes dont ils sont nominatifs, ni les pronoms conjonctifs, des verbes dont ils sont régimes; quand ils les précedent ou les suivent immédiatement. Ainsi ces vers ne vaudroient rien,

Je me flatte que *vous* me rendrez votre estime.
Songeons que la mort *nous*-surprendra quelque jour.

VII. Les pronoms *ce*, *cet*, *ces*, *mon*, *ma*, *mes*, *que*, *qui*, *quel*, *quoi*, *dont*, *lequel*, *laquelle*, ne peuvent jamais former la césure d'un bon vers, comme dans ceux-ci,

Fuyons les vices *qui*-nous font perdre la grace.

Tant mieux. Vous saurez *que*-depuis tantôt la belle

Sent toujours de son mal quelque crise nouvelle.

Celui, *celle* & *ceux*, s'y souffrent quelquefois, mais ils ont toujours quelque chose de languissant & de prosaïque, comme dans ces vers,

Il n'est fort entre *ceux*-que tu prens par centaines,

Qui ne puisse arrêter un rimeur six semaines.

VIII. Le verbe substantif *être* suivi d'un nom adjectif, ne peut pas en être séparé par la césure, sur tout quand il est à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, comme dans ces vers,

On sait que la chair *est-fragile* quelquefois.

Si notre esprit *n'est pas-sage* à toutes les heures,

Les plus courtes erreurs sont toujours les meilleures.

IX. Les verbes auxiliaires immédiatement suivis des participes, ne doivent pas en être séparés par la césure, sur tout s'ils ne sont que d'une syllabe, comme dans ces vers,

Que vous serez toujours, quoique l'on se propose,

Tout ce que vous *avez-été* durant vos jours.

Et comme je vous *ai-rencontré* par hasard,

J'ai cru que je devois de tout vous faire part.

Je ne saurois souffrir, a-t-il dit hautement,

Qu'un honnête homme *soit-traîné* honteusement.

X. Quand deux verbes ou un verbe avec un nom font un sens indivisible, la césure ne doit pas les séparer, comme dans ces vers,

Mon pere, quoiqu'il eût la tête des meilleures,

Ne m'a jamais rien *fait-apprendre* que mes heures.

Car le ciel a trop *pris-plaisir* de m'affliger,
Pour me donner celui de me pouvoir venger.

Si bien que les *jugeant-morts* après ce temps-là,
Il vint en cette ville, & prit le nom qu'il a.

XI. La césure ne peut pas se trouver entre un verbe & la négation *pas*, ou tout autre adverbe négatif, comme dans ces vers,

Non je ne *souffrirai-pas* un pareil outrage.
Croyez que vous n'*aurez-jamais* cet avantage.

XII. La césure est encore mauvaise, quand elle sépare une préposition de son régime, comme dans ces vers,

Peut-être encor qu'*avec*-toute ma suffisance,
Votre esprit manquera dans quelque circonstance.

Par vos gestes *durant*-un moment de repas....

Si j'avois jamais fait cette bassesse insigne,
De vous revoir *après*-ce traitement indigne.

J'y suis encor, *malgré*-tes infidélités.

XIII. Enfin les conjonctions composées de plusieurs mots dont le dernier est *de* ou *que*, comme *afin de*, *de peur de*, *avant que de*, *aussi-tôt que*, *tandis que*, *encore que*, *&c*. ne doivent pas être séparées par la césure. Ainsi ce vers seroit mauvais,

Quoi! vous fuyez *tandis-que* vos soldats combattent?

Au reste comme la césure est faite pour l'oreille, on peut donner pour regle générale & infaillible, qu'une césure est bonne si elle satisfait l'oreille; & qu'elle est vicieuse, si l'oreille en est choquée.

& ce n'est que par la lecture des bons vers, qu'on peut se mettre en état d'en juger.

Des licences de la Versification.

On appelle licences certains mots qui ne seroient pas reçus dans la prose commune, & qu'il est permis aux poétes d'employer. La plupart même de ces mots, sur tout dans la poésie sublime, ont beaucoup plus de grace & de noblesse que ceux dont on se sert ordinairement. Le nombre n'en est pas grand. Voici les principaux.

Les humains ou *les mortels* pour *les hommes*,

Mon cher fils, dit Louis, c'est de là que la grace
Fait sentir aux *humains* sa faveur efficace.

Plus sage en mon respect, que ces hardis *mortels*,
Qui d'un indigne encens profanent tes autels.

Forfaits pour *crimes*.

O toi, de mon repos compagne aimable & sombre;
A de si noirs *forfaits* prêteras-tu ton ombre?

Coursier au lieu de *cheval*.

Les momens lui sont chers, il court dans tous les rangs,
Sur un *coursier* fougueux, plus léger que les vents.

Glaive pour *épée*.

Ils s'attaquent cent fois, & cent fois se repoussent.
Leur courage s'augmente, & leurs *glaives* s'émoussent:

Penser pour *pensée*.

Votre ame à ce *penser* de colere murmure,

Les ondes pour *les eaux.*

Le limon croupissant dans leurs grottes profondes,
S'éleve en bouillonnant sur la face des *ondes.*

Flanc pour *sein.*

Les Dieux m'en sont témoins, ces Dieux qui dans mon *flanc*,
ont allumé le feu fatal à tout mon sang.

Antique pour *ancien.*

Suivez-moi, rappellez votre *antique* vertu.

C'est un usage *antique* & sacré parmi nous.

L'Eternel au lieu de *Dieu.*

L'*Eternel* en ses mains tient seul nos destinées ;
Il fait quand il lui plaît, veiller sur nos années.

Hymen ou *hyménée* pour *mariage.*

Crois-tu que d'une fille humble, honnête, charmante,
L'*hymen* n'ait jamais fait de femme extravagante ?
A qui même en secret je m'étois destinée,
Avant qu'on eût conclu ce fatal *hyménée !*

Espoir a plus de noblesse qu'*espérance.*

D'un *espoir* renaissant le peuple est enivré.

Jadis pour *autrefois.*

Serments *jadis* sacrés, nous brisons votre chaîne.]

Soudain pour *aussitôt.*

Le salpêtre enfoncé dans ces globes d'airain,
Part, s'échauffe, s'embrase, & s'écarte *soudain.*

Alors que pour *lorsque.*

Aveuglé par son zele, il te désobéit,
Et pense te venger, *alors qu*'il te trahit.

Cependant que pour *pendant que*, *tandis que.*

Cependant que j'embrasse une image frivole,
Rome entiere m'appelle aux murs du Capitole.

Naguerè pour *il n'y a pas long-temps.*

Cette loi que *naguere* un saint zele a dictée,
Du ciel en ta faveur y semble être apportée.

On supprime souvent *ne* avant les verbes, dans les interrogations négatives,

Vois-tu pas que sa haine égale mon amour?

au lieu de dire, *ne vois-tu pas*, *&c.*

Il est très-ordinaire de supprimer l'*e* muet du mot *encore*, pour le faire de deux syllabes, en écrivant *encor.*

Encor si ta valeur à tout vaincre obstinée,
Nous laissoit pour le moins respirer une année.

Encore de trois syllabes avec l'*e* muet a quelque chose de languissant dans le corps du vers, avant un mot qui commence par une consonne, & il est mieux de ne l'employer ainsi qu'à la fin du vers.

Etudions enfin, il en est temps encore.

On fait aussi quelquefois *avec* de trois syllabes, en y ajoutant *que*.

Quittons donc pour jamais une ville importune,
Où l'honneur est en guerre *avecque* la fortune.

ARTICLE II.

De la Rime.

LA rime qui fait la plus grande beauté des vers françois, est une convenance de son à la fin des mots, & chaque vers doit finir par un mot qui ait cette convenance de son avec le dernier mot d'un autre vers. Ainsi ces deux vers riment ensemble ;

A ta foible raison garde-toi de te *rendre* :
Dieu t'a fait pour l'aimer, & non pour le *comprendre*.

La rime n'étant que pour l'oreille, & non pas pour les yeux, on doit plutôt en juger par le son que par l'orthographe. Ainsi quoique les syllabes finales de deux mots s'écrivent différemment, il suffit ordinairement qu'elles produisent le même son pour qu'elles riment ensemble, comme *repos* & *maux* dans ces deux vers ;

Tout conspire à la fois à troubler mon *repos*,
Et je me plains ici du moindre de mes *maux*.

Par la même raison, si les syllabes finales de deux mots s'écrivent de la même maniere, & qu'elles se prononcent différemment, elles ne peuvent rimer ensemble. Ainsi la rime de ces deux vers est défectueuse.

Ma colere revient, & je me *reconnois*.
Immolons en partant trois ingrats à la *fois*.

De la Rime masculine & féminine.

La rime se divise en masculine & féminine : d'où les vers sont appellés masculins ou féminins, comme nous l'avons dit page 505.

La rime féminine est celle qui finit ou par un *e* muet simplement, comme dans ces deux vers,

L'Eternel est son nom. Le monde est son ouvrag*e*.
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrag*e*.

ou par un *e* muet suivi d'une *s*, comme dans ceux-ci,

Objet infortuné des vengeances célest*es*,
Je m'abhorre encore plus que tu ne me détest*es*.

ou par un *e* muet suivi des lettres *nt*, comme dans ceux-ci,

C'est lui-même. Il m'échauffe. Il parle. Mes yeux s'ouvr*ent* :
Et les siecles obscurs devant moi se découvr*ent*.

La rime masculine est celle qui est formée par toute autre terminaison que par un *e* muet, soit par une voyelle, comme dans ces vers,

Misérables jouets de notre vanit*é*,
Faisons au moins l'aveu de notre infirmit*é*.

soit par une consonne, comme dans ceux-ci,

Le faux est toujours fade, ennuyeux, languissant :
Mais la nature est vraie, & d'abord on la sent.

Les troisiemes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du conditionnel présent des verbes, n'ont pourtant pas la rime féminine, quoique terminées en *oient*, parce que ces cinq lettres ont, comme

comme nous avons dit, le son de l'*e* ouvert, & qu'ainsi elles forment une rime masculine, comme dans ces deux vers,

Aux accords d'Amphion les pierres se mouvoi*ent*,
Et sur les murs Thébains en ordre s'élevoi*ent*.

On ne considere presque jamais que le son de la derniere syllabe des mots pour la rime masculine. Ainsi *vérité* rime avec *piété*, *raison* avec *maison*; *malheur* avec *douleur*, *succès* avec *procès*, *&c.*

Mais le son de la derniere syllabe des mots ne suffit pas pour la rime féminine, parce que la prononciation sourde & obscure de l'*e* muet empêche d'y appercevoir une convenance sensible. Ainsi quoique la derniere syllabe de *mon*de soit semblable à la derniere de *deman*de: cependant ces deux mots ne riment pas, non plus que *louange* avec *mensonge*, *fide*le avec *scanda*le, *&c.*

Il faut donc encore prendre la convenance des sons, nécessaire pour la rime féminine, de la pénultieme syllabe des mots. Ainsi *monde* rimera fort bien avec *profonde*, *demande* avec *offrande*, *louange* avec *mélange*, *fidele* avec *modele*, *scandale* avec *morale*, *&c.*

De ce qui suffit ou ne suffit pas pour la rime.

La rime tant masculine que féminine est d'autant plus parfaite, qu'il y a plus de ressemblance dans les sons qui la forment. Ainsi quoique *plaisir* rime bien avec *soupir*, & *prudence* avec *récompense*; cependant *plaisir* rime encore mieux avec *désir*, & *prudence* avec *providence*, parce qu'outre la conformité des sons *ir* & *ence* essentielle à l'une & à l'autre rime, les consonnes *s* & *d* qui les précedent sont encore les mêmes: ce qui ajoute un nouveau degré de perfection à la rime.

Quand les syllabes qui forment la rime, c'est à dire, la derniere pour la rime masculine, & la

pénultiéme pour la rime féminine, commencent par une voyelle, il est nécessaire, si elles ne sont pas les premieres du mot, qu'elles soient précédées d'une autre voyelle : comme on peut le reconnoître dans les mots, *li-en*, *nati-on*, *préci-eux*, *artifici-elle*, *vertu-euse*, *sci-ence*, *&c.*

Or, il faut, pour la plus grande perfection de la rime de ces syllabes, que non-seulement elles soient précédées des mêmes voyelles, mais encore que les consonnes qui précedent ces voyelles, soient les mêmes ou ayent le même son. Ainsi *lien* qui rime avec *gardien*, rimera encore mieux avec *italien*; *nation* qui rime avec *union*, rimera mieux avec *ambition*; *précieux* qui rime avec *curieux*, rimera mieux avec *audacieux*; *artificielle* qui rime avec *citadelle* & *matérielle*, rimera beaucoup mieux avec *essentielle*; *vertueuse* qui rime avec *fameuse* & *monstrueuse*, rimera mieux avec *impétueuse*; *science*, qui rime avec *espérance* & *confiance*, rimera mieux avec *patience*, *&c.*

On appelle rime riche ou heureuse, celle qui est formée par la plus grande uniformité de sons, & rime suffisante ou commune, celle qui n'a rien de plus que les sons essentiels.

Il arrive même que les sons essentiels à la rime ne suffisent pas en bien des occasions; & qu'il faut encore y ajouter le son des consonnes ou des voyelles précédentes. Ainsi *liberté* ne rimeroit pas avec *aimé*, quoique l'*e* fermé soit le son final de l'un & de l'autre mot; ni *créa* avec *allia*, quoiqu'ils aient tous les deux la voyelle *a* pour derniere syllabe.

Les sons essentiels à la rime ne suffisent pas, quand ils ne sont ni assez pleins ni assez marqués, ou qu'ils se trouvent à la fin d'un grand nombre de mots, parmi lesquels on peut aisément choisir ceux dont la rime a plus de convenance.

Les sons essentiels à la rime suffisent, quand ils sont pleins, ou qu'ils se trouvent dans des monosyllabes, ou qu'ils ne sont précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, que dans un très-petit nombre de mots.

I. Les sons que l'on appelle pleins, sont ceux de l'*a* & de l'*o*, des *e* ouverts, des voyelles composées, *ai*, *ei*, *oi*, *au*, *eau*, *eu*, & *ou*, des voyelles nasales, *an*, *am*, *en*, *em*, *in*, *im*, *ain*, *ein*, *aim*, *on*, *om*, *un*, *um*, des voyelles longues, des diphtongues *ie*, *oi*, *ui*, *ieu*, *ien*, *ion*, *oin*, & des voyelles suivies de plusieurs consonnes semblables ou différentes. Ainsi *combats* rimera avec *embarras*, *fatale* avec *inégale*, *repos* avec *héros*, *parole* avec *immole*, *progrès* avec *succès*, *mer* avec *enfer*, *ouvert* avec *offert*, *même* avec *extrême*, *jamais* avec *parfaits*, *maître* avec *paroître*, *veine* avec *peine*, *tableau* avec *fardeau*, *rigoureux* avec *cheveux*, *bonheur* avec *ardeur*, *courroux* avec *genoux*, *venin* avec *dessein*, *pardon* avec *leçon*, *commun* avec *importun*, *lumiere* avec *carriere*, *vouloir* avec *savoir*, *ennui* avec *aujourd'hui*, *conduite* avec *poursuite*, *entretiens* avec *conviens*, *témoin* avec *besoin*, *horrible* avec *sensible*, *injure* avec *murmure*, *&c.*

Le son de l'*a* n'est plein & suffisant pour la rime, que quand il est dans la pénultieme syllabe du mot, ou qu'étant dans la derniere, il est suivi de quelque consonne, comme dans *agréable*, *favorable*, *état*, *sénat*, *trépas*, *soldats*, *remparts*, *étendards*. Mais s'il est la derniere lettre du mot, comme dans toutes les troisiemes personnes du singulier du prétérit des verbes de la premiere conjugaison, il faut qu'il soit précédé de la même consonne ou de la même voyelle. Ainsi *condamna* rimeroit avec *donna*, mais non pas avec *tomba*, *marcha*, *confia*, ni avec d'autres où l'*a* ne seroit pas précédé d'une *n*.

Quoique le son de la rime en *ant* ou en *ent*, soit plein, néanmoins à cause du grand nombre de mots où elle se trouve, on ne doit faire rimer ensemble que ceux où *ant* & *ent* sont précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles. Ainsi *diamant* ne rimeroit bien qu'avec un mot terminé en *mant* ou *ment*, comme *égarement*; & *suppliant* ne rimeroit bien qu'avec un mot terminé en *iant*, comme *criant*, *&c.*

Par la même raison, *eu* & *on* précédés d'une consonne ne riment pas bien avec *eu* & *on* précédés de la voyelle *i*. Ainsi *heureux* ne rime pas bien avec *ambitieux*, ni *moisson* avec *passion*; mais *heureux* rimera avec *courageux*, *moisson* avec *trahison*, *ambitieux* avec *furieux*, & *passion* avec *religion*.

Les voyelles qui n'ont pas un son plein, sont l'*e* fermé, ou seul, comme dans *beauté*, ou suivi des consonnes *s*, *z*, & *r*, comme dans *beautés*, *aimez*, *aimer*; l'*i* & l'*u*, ou seuls, comme dans *ami*, *vertu*, ou suivis d'une consonne qui n'en alonge pas sensiblement le son, comme dans *amis*, *vertus*, *habit tribut*, *&c.* Et ces voyelles ne pourront former de bonnes rimes masculines, qu'autant qu'elles sont précédées des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles Ainsi *beauté* rimera bien avec *divinité*, *beautés* avec *divinités*, *aimez* avec *animez*, *aimer* avec *animer*, *pitié* avec *amitié*, *ami* avec *endormi*, *vertu* avec *combattu*, *amis* avec *endormis*, *&c.*

On peut donner pour regle générale, que quand les rimes masculines sont bonnes ou suffisantes, elles sont encore meilleures, en devenant féminines par l'addition de l'*e* muet; parce qu'outre la nouvelle conformité de son que l'*e* muet y ajoute, il oblige encore d'appuyer davantage sur la pénultieme syllabe, & en rend par-là le son plus plein qu'il n'étoit auparavant. Par exemple, si *consacré* & *révéré*, *soupir* & *desir*, *sujet* & *discret*, *interdit* & *petit*, riment bien; *consacrée* & *révérée*, *soupire* & *desire*, *sujette* & *discrette*, *interdite* & *petite*, rimeront encore mieux.

Mais de ce que les rimes féminines sont bonnes, comme *puissante* & *chancelante*, *heureuse* & *furieuse*, il ne s'ensuit pas que les rimes semblables masculines le soient aussi : car *puissant* rimeroit mal avec *chancelant*, & *heureux* avec *furieux*, comme nous l'avons observé plus haut.

II. On ne cherche pas une si grande conformité de son, quand on fait rimer un monosyllabe avec un autre monosyllabe ou avec un mot de plusieurs syllabes. Il suffit que le son essentiel à la rime s'y trouve. Ainsi *loi* rimera avec *foi* & avec *effroi*, *pas* avec *bas* & avec *états*, *paix* avec *faix* & avec *jamais*, *mis* avec *pris* & avec *sortis*, *dit* avec *esprit*, *vous* avec *loups* & avec *courroux*, *&c.* & par la même raison il n'y a rien d'irrégulier dans la rime de ces deux vers,

Lui que tu fis languir dans des tourments honteux,
Lui dont l'aspect ici te fait baisser les yeux.

III. Quand il n'y a qu'un très-petit nombre de mots où les sons essentiels à la rime soient précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, cette rareté dispense des regles que nous venons d'établir, & autorise à se contenter de rimes suffisantes. Ainsi parce qu'il n'y a que très-peu de mots terminés en *pir*, on fait rimer *soupir* avec *desir*; & on fait rimer *trahir* avec *obéir*; à cause du petit nombre de mots où *ir* est précédé des mêmes voyelles.

Cette licence ne peut regarder qu'un très-petit nombre de mots terminés en *u*, *us*, *ut*, *is*, *it*, & *ir* : encore faut-il en user avec beaucoup de ménagement, & quand on y est absolument forcé par la disette de la rime.

Mais à l'égard des mots terminés en *é* fermé seul ou suivi des lettres *s*, *z*, *r*; & en *i* seul, le nombre en est si grand, qu'on ne doit jamais se dispenser de les faire rimer par les consonnes ou voyelles qui précedent l'*e* & l'*i*. Ainsi quelque beaux que soient ces vers pour le sens, ils péchent par la rime.

Un juge incorruptible y rassemble à ses pi*eds*,
Ces immortels esprits que son souffle a cr*éés*.
Ayez pitié d'un cœur de soi-même enne*mi*,
Moins malheureux cent fois, quand vous l'avez h*aï*.

La terminaison en *ai* des prétérits de l'indicatif des verbes de la premiere conjugaison, des futurs de tous les verbes, & du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, ayant le son de l'*é* fermé, on peut fort bien la faire rimer avec un mot terminé en *é* fermé, comme dans ces vers,

Vaincu, chargé de fers, de regret consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allum*ai*....
Mon oncle, soyez sûr que je ne partir*ai*,
Qu'après vous avoir vu bien cloué, bien mur*é*.

Non, je ne prétends plus demeurer engag*é*,
Pour un cœur où je vois le peu de part que j'*ai*.

La rime féminine de l'*é* fermé ne doit pas être moins parfaite que la masculine, & il n'y a guere de poétes qui n'observent pas les mêmes regles à l'égard de l'une & de l'autre. Ainsi *aimée* ne rimera bien qu'avec un mot terminé en *mée*, & *confiée* ne rimera bien qu'avec un mot terminé en *iée*.

Il n'en est pas de même des rimes féminines en *ie* & en *ue* que l'on emploie quelquefois sans qu'elles soient précédées de mêmes consonnes, comme dans ces vers,

O ciel! pourquoi faut-il que ta secrette en*vie*
Ferme à de tels héros le chemin de l'A*sie*.

Polinice, Seigneur, demande une entre*vue*:
C'est ce que d'un héraut nous apprend la ve*nue*.

Les mots terminés en *ui*, *uie*, *uis*, *uit*, doivent toujours rimer avec des mots qui aient la même terminaison, & le son de la diphtongue *ui* étant assez plein de lui-même, il n'est pas nécessaire qu'elle y soit précedée des mêmes consonnes.

En quelles occasions il faut faire accorder la rime avec l'orthographe.

Quoique nous ayions dit plus haut qu'il n'étoit pas nécessaire, pour la validité de la rime, que les dernieres syllabes des mots s'écrivissent avec les mêmes lettres, & qu'il suffisoit qu'elles produisissent le même son, il y a néanmoins quelques occasions où l'orthographe doit s'accorder avec la rime.

I. Un mot terminé par une *s*, par un *x*, ou par un *z*, ne rimeroit pas avec un mot qui ne seroit pas terminé par l'une de ces trois lettres. Ainsi *aimable* ne rimeroit pas avec *fables*, ni *discours* avec *jour*, ni *vérité* avec *vanités* ou *méritez*, ni *genou* avec *vous* ou *courroux*, ni *cheveu* avec *heureux*, *&c.* Et la rime de ces deux vers est défectueuse,

Oui, vraiment, ce visage est encor fort mettable :
S'il n'est pas des plus beaux, il est des agréables.

Mais il n'est pas nécessaire que les mots dont la rime est terminée par l'une de ces trois lettres, soient du nombre pluriel, ni que ce soit la même lettre qui les termine. Ainsi *le discours* rimera avec *les jours*, *celestes* avec *tu détestes*, *le nez* avec *vous donnez*, *vanités* avec *méritez*, vous avec *couroux*, *paix* avec *jamais*, *loix* avec *rois*, *&c.*

II. Quoique l'*r* ne se prononce pas à la fin des vers, dans les mots terminés en *er* avec l'*é* fermé, cependant ils ne doivent rimer qu'avec des mots également terminés en *er*, comme dans ces deux vers,

Un ennemi si noble a su m'encourag*er* :
Je suis venu chercher la gloire & le dang*er*.

III. On ne fait guere rimer une personne de verbe terminée en *ois* ou en *oit* ayant le son de l'*e* ou-

vert, avec un mot qui auroit le même son, mais qui s'écriroit différemment, comme *j'aimois* avec *jamais*; *manquoit* avec *banquet* Il faut ordinairement recourir à une autre personne de verbe terminée par les mêmes lettres, comme dans ces deux vers,

Et sans trop s'enquérir d'où la laide ven*oit*,
Il sut, c'en fut assez, l'argent qu'on lui donn*oit*.

IV. Les troisiemes personnes du pluriel des verbes terminées en *ent* ou en *oient*, ne doivent jamais rimer qu'avec d'autres troisiemes personnes de verbes qui aient les mêmes terminaisons. Ainsi *ils disent* ne rimeroit pas avec *marchandise*, ni *fassent* avec *surface*: mais *disent* rimeroit bien avec *lisent*, & *fassent* avec *effacent*.

V. Les mots terminés par *anc* & *ang*, ne riment ordinairement au singulier qu'avec des mots qui aient l'une ou l'autre terminaison, comme dans ces deux vers,

Remplissez les autels d'offrandes & de sang,
Des victimes vous-même interrogez le flanc.

VI. Quand un mot est terminé par un *t*, il ne peut rimer qu'avec un mot qui soit aussi terminé par un *t* ou par un *d*. Ainsi *hazard* rimera avec *départ*, *verd* avec *couvert*, *nid* avec *finit*, *accord* avec *fort*, *sourd* avec *court*, *&c.* comme dans ces deux vers,

Sur l'argent, c'est tout dire, on est déjà d'ac*cord*:
Ton beau-pere futur vuide son coffre *fort*.

& dans ceux-ci,

Vous voyez quel effroi me trouble & me con*fond*.
Il parle dans mes yeux, il est peint sur mon *front*.

VII. On fait rimer emſemble tous les mots dont la derniere ſyllabe a le ſon de la voyelle naſalle *in*, de quelque maniere qu'elle s'écrive. Ainſi *divin* rimera avec *humain*, *faim*, *deſſein*, & chacun de ces mots rimera avec les autres, comme dans ces vers,

Je n'y puis plus tenir, j'enrage, & mon deſſ*ein*
Eſt de rompre en viſiere à tout le genre hum*ain*.

Déjà d'un plomb mortel plus d'un brave eſt att*eint*,
Sous les fougueux courſiers l'onde écume & ſe pl*aint*.

VIII. Quand les mots ſont terminés par une *s* ou par une *x*, la convenance des conſonnes ou des voyelles précédentes ne s'exige plus avec la même ſévérité. Il ſuffit que les dernieres ſyllabes aient le même ſon. Ainſi *combats* rimera avec *trépas*, *rangs* avec *tyrans*, *effets* avec *ſatisfais*, *héros* avec *travaux*, *balcons* avec *féconds*, *dehors* avec *accords*, *jours* avec *ſourds* & *courts*, *&c.*

IX. Enfin, hors les circonſtances que nous venons d'expliquer, on peut faire rimer enſemble toutes les conſonnes & les voyelles qui ont le même ſon, quelque différentes qu'elles puiſſent être par le caractere. Ainſi *être* rimera avec *connoître* & *maître*, *race* avec *terraſſe*, *contraire* avec *frere*, *choſe* avec *cauſe*, *&c.*

X. L'*l* mouillée ne peut jamais rimer avec l'*l* ſimple. Ainſi *travail* ne rimeroit pas avec *cheval*, ni *merveille* avec *nouvelle*, ni *famille* avec *tranquille*, *&c.*

Rime d'un mot avec lui-même.

Un mot ne peut pas rimer avec lui-même; à moins qu'il ne ſoit pris dans des ſignifications différentes. Ainſi la rime de ces deux vers eſt irréguliere,

Les chefs & les soldats ne se connoissent *plus*.

L'un ne peut commander, l'autre n'obéit *plus*.

au lieu qu'il n'y a rien de répréhensible dans les rimes des vers suivants,

Prends-moi le bon parti. Laisse-là tous les *livres*.
Cent francs au denier cinq combien font-ils? vingt *livres*.

Cependant par un sort que je ne conçois *pas*,
Votre douleur redouble & croit à chaque *pas*.

Quand notre hôte charmé m'avisant sur ce *point*,
Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne mangez *point*?
Pour savoir où la belle est *allée*,
Va-t-en chercher par-tout. J'attends dans cette *allée*.
Suffit, j'en suis *quitte*.
Après ce que j'ai dit, souffrez que je vous *quitte*.

Il est vrai, cher Crispin; mais enfin tu sais *bien*,
Que cela ne fait pas presque le quart du *bien*.

Rime d'un simple avec son composé.

Un mot simple ne rime pas avec son composé, comme *ami* avec *ennemi*, *écrire* avec *souscrire*, *voir* avec *prévoir*, *mettre* avec *remettre*, *faire* avec *défaire*, *&c.* Ainsi la rime de ces deux vers ne peut passer qu'à la faveur de la pensée,

Je connois trop les grands, dans le malheur *amis*,
Ingrats dans la fortune, & bientôt *ennemis*.

A l'égard des composés d'un même mot, on peut les faire rimer ensemble, lorsque leurs significations n'ont point de rapport, comme dans ces deux vers,

Dieu punit les forfaits que leurs mains ont *commis*,
Ceux qu'ils n'ont point vengés, & ceux qu'ils ont *promis*.

Rime de l'é fermé avec l'è ouvert.

L'*é* fermé ne rime pas avec l'*è* ouvert. Ainsi l'oreille est blessée de la rime des mots terminés en *er*, avec l'*é* fermé, comme *aimer*, *triompher*, *mériter*, *chercher*, *confier*, *&c.* avec les mots terminés en *er* avec l'*e* ouvert, comme *la mer*, *l'enfer*, *Jupiter*, *cher*, *fier*, *&c.* Ce défaut se trouve dans les vers suivants.

Hé bien, brave Acomat, si je leur suis si *cher*,
Que des mains de Roxane ils viennent m'*arracher*.

Attaquons dans leurs murs ces Conquérants si *fiers* :
Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres foy*ers*.

De même les oreilles délicates auront peine à accorder la rime de *terre*, avec celle de *pere*, quoiqu'en puisse dire l'auteur de ces deux vers,

La main, la même main qui t'a rendu ton *pere*,
Dans ton sang odieux pourroit venger la *terre*.

non pas parce qu'il y a deux *rr* dans *terre*, & qu'il n'y en a qu'une dans *pere*, mais parce que l'*e* est fort ouvert dans *terre*, & qu'il n'est qu'un peu ouvert dans *pere*, ce qui fait deux sons différents.

En sorte que par cette raison *terre* ne rimera bien qu'avec des mots où l'*e* sera fort ouvert, tels que *guerre* ou *tonnerre*, comme dans les vers suivants du même auteur,

Et ce peuple autrefois, vil fardeau de la *terre*,
Semble apprendre de nous le grand art de la *guerre*.

Ce peuple de vainqueurs armés de son *tonnerre*,
A-t-il le droit affreux de dépeupler la *terre* ?

Rime des voyelles longues avec les voyelles breves.

Les voyelles longues, soit qu'elles se trouvent dans la derniere syllabe des vers masculins, ou dans la pénultieme des vers féminins, riment mal avec les voyelles breves, comme *mâle* avec *cabale*, *intérêt* avec *objet*, *conquête* avec *coquette*, *dépôt* avec *dévot*, *côte* avec *grotte*, *fantôme* avec *homme*, *trône* avec *couronne*, *gîte* avec *visite*, *&c.* Ainsi la rime de ces vers n'est pas tout à-fait exacte.

Je l'instruirai de tout, je t'en donne *parole*,
Mais songe seulement à bien jouer ton *rôle*.

Si ce n'est pas assez de vous céder un *trône*,
Prenez encor le mien, & je vous l'*abandonne*.

Cependant une voyelle breve peut absolument rimer avec une longue, quand elle a de sa nature un son assez plein, & que la difference du bref au long n'étant pas trop sensible, elle peut être facilement aidée & corrigée par la prononciation, ce qui regarde principalement les voyelles *a* & *ou*. Ainsi quoiqu'elles soient breves dans les mots *préface* & *tout*, M. Despreaux a fait rimer ces mots avec *grace* & *goût*, où elles sont longues, dans ces vers,

Un auteur à genoux dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander *grace*.

Aimez-vous la muscade? on en a mis par-*tout*.
Sans mentir ces pigeons ont un merveilleux *goût*.

Au reste, c'est à l'oreille à juger si les voyelles longues & breves peuvent ou ne peuvent pas former de bonnes rimes.

Rime des Hémistiches.

Un vers est défectueux, quand le premier hémistiche rime ou a quelque convenance de son avec le dernier, comme dans ceux-ci,

Il ne tiendra qu'à *toi* de partir avec *moi*.
Allez, vous êtes *fou* dans vos transports *jaloux*.
Je suis rustique & *fier*, & j'ai l'ame gros*siere*.

Il en est que le ciel guida dans cet empire,
Moins pour nous conqu*érir*, qu'afin de nous *instruire*.

ou quand le dernier hémistiche d'un vers rime avec le premier du vers qui le précede, comme dans ceux-ci,

Un fiacre me couvrant d'un déluge de boue,
Contre le mur *voisin* m'écrase de sa roue,
Et voulant me sauver, des porteurs inhu*mains*,
De leur maudit bâton me donnent dans les reins.

ou quand le dernier hémistiche d'un vers rime avec le premier hémistiche du vers suivant, comme dans ceux-ci,

Il faut pour les avoir employer notre *soin*,
Ils sont à moi du *moins* tout autant qu'à mon frere.

ou quand les deux premiers hémistiches de deux vers qui se suivent riment ensemble, comme dans ceux-ci,

Sinon demain ma*tin*, si vous le trouvez bon,
Je mettrai de ma *main* le feu dans la maison.

Mais c'est quelquefois une beauté, lorsque par figure on se sert ou des mêmes rimes, ou des mêmes mots dans les deux hémistiches, ou qu'on

répete même l'hémistiche, comme dans ces vers,

Tantôt la terre ouvr*oit* ses entrailles profondes,
Tantôt la mer romp*oit* la prison de ses ondes.

Là le corps immort*el* à notre ame obéit,
Ici le corps mort*el* l'aveugle & la trahit.

Qui cherche *vraiment Dieu*, dans lui seul se repose:
Et qui craint *vraiment Dieu*, ne craint rien autre chose.

Quelque grace qu'ayent ces consonnances & ces répétitions, on ne doit les employer qu'avec beaucoup de réserve & de ménagement.

*Retranchement de l'*s *dans certains verbes.*

On retranche souvent dans les vers, l'*s* finale de la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif, & de la seconde de l'impératif de quelques verbes des trois dernieres conjugaisons, principalement de ceux qui ont ces personnes terminées en *ois* & en *is*. Et cette licence servira à confirmer ce que nous avons dit page 234, que l'usage d'écrire en prose quelques-unes de ces mêmes personnes sans *s*, avoit été vraisemblablement introduit par les poétes qui y laissent ou retranchent l'*s* finale, selon qu'elle leur est nécessaire ou non, pour la liaison des mots, ou pour la justesse de la rime.

Il semble qu'on ne peut mieux le prouver, qu'en faisant voir par des exemples, que pour observer des regles indispensables de la versification, un poéte emploie avec l'*s* finale, un verbe qu'un autre emploie sans *s*, & que souvent le même auteur admet ou n'admet pas l'*s* dans le même verbe. Ainsi M. Despréaux qui écrit *crois* avec une *s*, pour le faire rimer avec *doigts*, dans ces deux vers,

Mais moi qui dans le fond sais bien ce que j'en *crois*,
Qui compte tous les jours vos défauts par mes *doigts*.

l'écrit sans *s* dans ceux ci, pour le faire rimer avec *moi*.

En les blâmant enfin, j'ai dit ce que j'en *croi*,
Et tel qui me reprend en pense autant que moi.

Racine écrit *vois* avec une *s* pour le faire rimer avec *fois*, dans ces deux vers,

Depuis cinq ans entiers, chaque jours je la *vois*,
Et crois toujours la voir pour la premiere fois.

& sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *moi*,

Vous ne répondez point? Perfide, je le *voi*.
Tu comptes les moments que tu perds avec moi.

Moliere écrit je *dis*, avec une *s*, pour le lier avec la voyelle suivante dans ce vers,

Je te le *dis* encor, je saurais m'en venger.

& sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *étourdi*,

Un brouillon, une bête, un brusque, un étourdi,
Que sais-je? un... cent fois plus encor que je ne *di*.

Je *sais* est employé avec une *s* dans les vers suivants,

Je ne *sais* où je vais, je ne *sais* où je suis. *Rac.*

Je *sais* où je lui dois trouver des défenseurs. *Id.*

Je *sais* où gît le lievre, & me puis sans travail,
Fournir en un moment d'hommes & d'attirail. *Mol.*

il est employé sans *s* dans ceux-ci pour rimer avec *blessé*.

Monsieur, ce galant homme a le cerveau blessé.

Ne le savez vous pas?
Je *sai* ce que je *sai*. Mol.

Dois avec une *s*,

Apprends-moi si je *dois* ou me taire ou parler. *Desp.*

J'ignore, dites vous, de quelle humeur il est,
Et *dois* auparavant consulter, s'il vous plaît. *Mol.*

Doi sans *s*,

Sans parents, sans amis, sans espoir que sur moi,
Je puis perdre son fils, peut-être je le *doi*. Rac.

Celle-ci peut-être aura de quoi
Te plaire. Accepte-la pour celle que je *doi*. Mol.

Reçois avec une *s*,

Je *reçois* à ce prix l'amitié d'Alexandre. Rac.

Reçoi sans *s*,

Je ne puis t'exprimer l'aise que j'en *reçoi*.
Et que me diriez-vous, Monsieur, si c'étoit moi? *Mol.*

J'averti & *je frémi* sans *s*,

Visir, songez à vous, je vous en *averti*,
Et sans compter sur moi, prenez votre parti. *Rac.*

Ah! bons Dieux, je *frémi*.
Pandolphe qui revient! fut-il bien endormi! *Mol.*

Moliere a poussé la licence encore plus loin, puisqu'il a retranché l'*s* du prétérit *je vis* dans ces deux vers,

Helas! si vous saviez comme il étoit ravi,
Comme il perdit son mal, sitôt que je le vi.

Ce peu d'exemples suffira pour donner lieu de juger que ce retranchement de l'*s* est une licence poétique, & qu'il est plus régulier, comme nous avons dit, de ne pas l'admettre dans la prose.

Il est bon d'observer, avant que de finir cet article, que la plupart des regles que nous venons d'établir, sur-tout de celles qui regardent la césure & la rime, ne sont que pour la plus grande perfection des vers, & qu'elles ne doivent pas toujours être prises à la rigueur. Outre qu'il est quelquefois permis d'en sacrifier quelques-unes à une belle pensée, les vers doivent être plus ou moins parfaits, à proportion que le sujet que l'on traite est plus ou moins relevé. Ainsi dans les comédies, dans les fables, dans les contes, & autres pieces d'un style simple & familier, on ne doit pas exiger que les vers soient aussi harmonieux & aussi réguliers que dans les poémes épiques, dans les tragédies, dans les satyres, & autres pieces d'un style noble & sérieux.



ARTICLE III.

Du mêlange & de la combinaison des vers les uns à l'égard des autres.

LE mélange des vers les uns avec les autres, peut se considérer, ou par la rime, ou par le nombre des syllabes dont ils sont composés : c'est-à-dire, que dans les différents ouvrages de poésie, les rimes masculines sont mêlées avec les féminines, & souvent les grands & les petits vers.

Il n'y a point d'ouvrage en vers, où les rimes masculines ne soient mêlées avec les féminines, & qui par conséquent ne soit composé de vers masculins & de féminins.

Mais il n'est pas également nécessaire que les vers d'un ouvrage ou d'une piece, soient toujours d'une même longueur ou d'un même nombre de syllabes.

On observe généralement aujourd'hui de mêler les rimes masculines & féminines de maniere que deux differentes rimes de même espece ne se trouvent jamais ensemble dans une même suite de vers : c'est-à-dire, qu'une rime masculine ne peut être suivie que de la rime masculine qui y répond, ou d'une rime féminine : ce qui n'étoit point pratiqué par les anciens poétes qui mêloient toutes les rimes au hasard, & comme elles se présentoient, comme on le voit dans Marot.

Le mêlange des vers par rapport au nombre des syllabes, n'est pas réglé : il dépend ordinairement du goût & de la volonté du poéte.

Suivant les différentes manieres dont on peut arranger les rimes masculines & féminines, on les divise en rimes suivies & en rimes entremêlées.

Les rimes sont appellées suivies, lorsqu'après deux rimes masculines, il s'en trouve deux féminines,

ensuite deux masculines, & ainsi de suite, comme dans ces huit vers.

On ne m'a jamais vu, surpassant mon pouvoir,
D'une indiscrette main profaner l'encensoir:
Et périsse à jamais l'affreuse politique,
Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
Qui veut, le fer en main, convertir les mortels,
Qui du sang hérétique arrose les autels,
Et suivant un faux zele, ou l'intérêt pour guides,
Ne sert un Dieu de paix que par des homicides.

Les rimes sont appellées entremêlées, lorsqu'une rime masculine est séparée de celle qui y répond, par une ou deux rimes féminines; ou lorsqu'entre une rime féminine & sa semblable, il se trouve une ou deux rimes masculines, comme dans ces exemples.

Vous qui ne connoissez qu'une crainte servile,
Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer?
Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si pénible de l'aimer?
Dieu parle, & nous voyons les trônes mis en poudre;
Les chefs aveuglés par l'erreur,
Les soldats consternés d'horreur,
Les vaisseaux submergés, ou brûlés par la foudre.

Lorsque les rimes sont suivies, les vers sont ordinairement du même nombre de syllabes. Ainsi les vers que l'on appelle suivis, sont ceux qui ont communément le même nombre de syllabes, & dont les rimes sont suivies.

Lorsque les rimes sont entremêlées, les vers sont quelquefois du même nombre de syllabes, mais le plus souvent ils ne le sont pas; & on appelle vers entremêlés ceux qui sont composés de divers

nombres de syllabes, & dont les rimes sont entremêlées

On ne fait guere que de quatre sortes de vers suivis; savoir:

I. Les vers de douze syllabes ou alexandrins que l'on emploie ordinairement dans les poëmes héroïques: dans les tragédies, les eglogues, les élégies, les satyres, &c.

II. Les vers de dix syllabes ou communs, qui sont en usage dans les ouvrages d'un style naïf & familier, tels que sont les épîtres de Marot, les épîtres & les allégories de Rousseau.

III. On fait encore des vers suivis de huit syllabes: mais l'usage en est assez rare, & on ne s'en sert guere dans des sujets sérieux.

Si l'on fait quelquefois des vers suivis de sept de six, ou d'un moindre nombre de syllabes, ce n'est que dans les pieces badines & de caprice.

IV. Une autre sorte de vers suivis, qui est fort belle, quoiqu'elle ne soit pas fort ordinaire, est de mettre alternativement un vers de six syllabes à la suite d'un grand vers avec des rimes suivies.

Le principal défaut que l'on doit éviter dans les vers suivis, est de faire rimer deux vers masculins avec deux vers masculins, quand ils ne sont séparés que par deux vers féminins; ou deux vers féminins avec deux vers féminins, quand ils ne sont séparés que par deux vers masculins: comme on voit que dans ces six vers, les deux premiers féminins riment avec les deux derniers qui sont aussi féminins.

Par les mêmes serments Britannicus se lie,
La coupe dans ses mains par Narcisse est remplie:
Mais ses levres à peine en ont touché les bords,
Le fer ne produit point de si puissants efforts,
Madame, la lumiere à ses yeux est ravie,
Il tombe sur son lit sans chaleur & sans vie.

La consonnance ou la convenance de sons dans les rimes masculines & féminines qui se suivent, produit encore un effet désagréable à l'oreille, comme dans ces quatre vers,

Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre,
Ne sont que faux brillants, & que morceaux de verre.
Un injuste guerrier, terreur de l'univers,
Qui sans sujet courant chez cent peuples divers. ...

Des Stances.

Les rimes entremêlées s'emploient plus ordinairement dans les stances qu'ailleurs.

On appelle *Stançe*, ou quelquefois *Strophe* un certain nombre de vers après lesquels le sens est fini & complet.

Le nombre des vers qui peuvent composer une stance n'est pas fixe : mais il ne doit pas être moindre que de quatre, & communément il ne s'y en trouve guere plus de dix.

La mésure des vers qui entrent dans une stance n'est pas plus fixe que le nombre. Ils peuvent être tous d'une même sorte, c'est-à-dire, avoir un même nombre de syllabes, comme douze, dix, huit, & sept ; ou l'on peut y mêler diverses sortes de vers par rapport au nombre de syllabes, sans autre régle que le goût & la volonté du poéte : ce qui fait qu'en considérant les stances par le mêlange des rimes, par le nombre des vers, & par le nombre des syllabes de chaque vers, on peut les varier en une infinité de sortes, dont nous ne pourrions développer les combinaisons, sans entrer dans des calculs immenses qui ne seroient d'aucune utilité au lecteur, & ne manqueroient pas de l'ennuyer.

Une stance n'est proprement appellée *stance*, que quand elle est jointe à d'autres. Mais si elle est seule, elle emprunte ordinairement son nom du nombre des vers dont elle est composée : en sorte

qu'on l'appelle *Quatrin*, ſi elle eſt de quatre vers, *Sixain*, ſi elle eſt de ſix, & quelquefois, en la conſidérant par le ſujet, on l'appelle *Epigramme* ou *Madrigal*.

On donne ſouvent le nom d'Ode, à une ſuite de ſtances ſur un même ſujet.

Quand les ſtances d'un même ouvrage ont un même nombre de vers, un même mêlange de rimes, & que le nombre des ſyllabes de chaque vers s'y trouve également diſtribué, on les appelle ſtances régulieres.

Au lieu qu'elles ſont appellées irrégulieres, ſi elles ſont différentes les unes des autres, ou par le nombre des vers, ou par le mêlange des rimes, ou par le nombre des ſyllabes de chaque vers.

Il eſt encore néceſſaire, pour la perfection des ſtances, que celles qui ſont faites ſur un même ſujet, commencent & finiſſent par les mêmes rimes: c'eſt-à-dire, que ſi la premiere ſtance commence par une rime féminine, & finit par une rime maſculine, la ſeconde doit auſſi commencer par une rime féminine & finir par une rime maſculine, & ainſi des autres. D'où il arrive que quand une ſtance commence & finit par une même rime, comme par une rime féminine, celle qui eſt après commençant auſſi par une rime féminine, il ſe trouve deux différentes rimes de même eſpece à la ſuite l'une de l'autre : ce qui n'eſt pas contraire à la regle que nous avons établie page 547; parce que chaque ſtance doit être conſidérée ſéparément, & comme détachée de celle dont elle eſt ſuivie.

Le dernier vers d'une ſtance ne doit jamais rimer avec le premier de la ſtance ſuivante.

Enfin c'eſt une regle indiſpenſable que le ſens finiſſe avec le dernier vers de chaque ſtance : en quoi les ſtances françoiſes ſont plus parfaites que les ſtances latines où le ſens eſt très-ſouvent continué de l'une à l'autre.

Les ſtances conſidérées par le nombre des vers dont elles ſont formées, peuvent ſe diviſer en ſtances

de nombre pair, & en ſtances de nombre impair.

Les ſtances de nombre pair, ſont celles qui ſont composées de quatre; de ſix, de huit, ou de dix vers.

Les ſtances de nombre impair, ſont celles qui ſont composées de cinq, de ſept, ou de neuf vers.

Comme nous avons dit que le mêlange des vers par rapport au nombre des ſyllabes, étoit arbitraire dans les ſtances, les regles que nous allons donner pour chaque eſpece de ſtances, regarderont principalement le mêlange des rimes.

Regles pour les Stances de nombre pair.

I. *Stances de quatre vers.*

Les rimes peuvent s'entremêler de deux manieres dans les ſtances de quatre vers ou dans les quatrains.

1. On fait rimer le premier vers avec le troiſieme, & le ſecond avec le quatrieme, comme dans cette ſtance,

Combien avons-nous vu d'éloges unanimes,
Condamnés, démentis par un honteux retour!
Et combien de héros glorieux, magnanimes,
Ont vécu trop d'un jour!

2. On fait rimer le premier avec le quatrieme, & le ſecond avec le troiſieme, comme dans cette ſtance,

Inſenſés! notre ame ſe livre
A de tumultueux projets.
Nous mourons ſans avoir jamais
Pu trouver le moment de vivre.

II. *Stances de six vers.*

La stance de six vers, ou le sixain, n'est autre chose qu'un quatrin auquel on ajoute deux vers d'une même rime.

Ces deux vers d'une même rime se mettent pour l'ordinaire au commencement, & alors il doit y avoir un repos à la fin du troisieme vers : c'est-à-dire, que le sens y doit finir de maniere que l'oreille puisse s'y arrêter : ce qui donne beaucoup d'harmonie aux stances de six vers.

Du reste on y entremêle les rimes des quatre derniers vers comme dans les quatrains: ce qu'on reconnoîtra dans les deux stances suivantes,

Renonçons au stérile appui
Des grands qu'on adore aujourd'hui.
Ne fondons point sur eux une espérance folle.
Leur pompe indigne de nos vœux,
N'est qu'un simulacre frivole,
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.

O Dieux ! que ton pouvoir est grand & redoutable !
Qui pourra se cacher au trait inévitable,
Dont tu poursuis l'impie au jour de ta fureur ?
A punir les méchants ta colere fidele,
Fait marcher devant elle
La mort & la terreur.

Quelquefois les deux vers de même rime se mettent à la fin de la stance. Alors le repos n'est pas nécessaire à la fin du troisieme vers, & le mélange des rimes dans les quatre premiers vers, est le même que dans les quatre derniers des stances précédentes, comme dans celles-ci,

Seigneur,

Seigneur, dans ton temple adorable
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Dans ce séjour impénétrable,
Où les saints inclinés d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux,

Seigneur, de qui je tiens la couronne & la vie,
L'une & l'autre sans toi, par un fils inhumain
Me va bientôt être ravie.
Viens donc à mon secours, prends ma défense en main :
Entends mes tristes cris, vois ma peine excessive,
Et prête à ma priere une oreille attentive.

III. *Stances de huit vers.*

Les stances de huit vers ne sont ordinairement que deux quatrains joints ensemble, dans chacun desquels les vers sont entremêlés comme nous l'avons déjà dit. Le repos doit s'y trouver à la fin du premier quatrin, comme dans cette stance,

Venez, nations arrogantes,
Peuple vains & voisins jaloux,
Voir les merveilles éclatantes
Que sa main opere pour nous.
Que pourront vos ligues formées
Contre le bonheur de nos jours,
Quand le bras du Dieu des armées,
S'armera pour notre secours ?

On peut encore dans les stances de huit vers, arranger les rimes de maniere qu'elles commencent ou finissent par deux vers de même rime, & que des six vers qui restent, il y en a trois sur une rime, & trois sur une autre, ce qu'il est aisé de s'imaginer sans exemples.

IV. *Stances de dix vers.*

Les ſtances de dix vers ne ſont proprement qu'un quatrain & un ſixain joints enſemble, dans chacun deſquels les rimes s'entremêlent comme nous venons de le dire.

Ce que ces ſtances ont de particulier : & ce qui en fait l'harmonie, ce ſont deux repos, dont l'un doit être à la fin du quatrieme vers, & l'autre à la fin du ſeptiéme, comme on le verra dans cette ſtance,

Montrez-nous, guerriers magnanimes,
Votre vertu dans tout ſon jour.
Voyons comment vos cœurs ſublimes
Du ſort ſoutiendront le retour.
Tant que ſa faveur vous ſeconde,
Vous êtes les maîtres du monde,
Votre gloire nous éblouit :
Mais au moindre revers funeſte,
Le maſque tombe, l'homme reſte,
Et le héros s'évanouit.

Regles pour les Stances de nombre impair.

Ces ſtances doivent néceſſairement avoir trois vers ſur la même rime, & conformément à la regle que nous avons déjà donnée, on ne doit jamais les mettre de ſuite. Il faut ou qu'ils ſoient tous les trois ſéparés par des rimes différentes, ou qu'au moins il y en ait un ſéparé des deux autres.

I. *Stances de cinq vers.*

On n'obſerve dans ces ſtances que les regles générales que nous avons données pour le mêlange

des rimes. Le reste est aux choix du Poëte. En voici un exemple.

Je tâche d'étouffer ces flammes criminelles,
Qui m'ont fait méprifer votre juste couroux.
Je déclare la guerre à mes sens infideles.
Et veux les élever aux choses éternelles.
Mais je ne puis, mon Dieu, les domter que par vous.

II. *Stances de sept vers.*

Les stances de sept vers commencent par un quatrain à la fin duquel on observe ordinairement que le sens soit fini, comme dans la suivante,

L'hypocrite en fraudes fertile,
Dès l'enfance est paîtri de fard.
Il sait colorer avec art
Le fiel que sa bouche distille,
Et la morsure du serpent
Est moins aiguë & moins subtile,
Que le venin caché que sa langue répand.

III. *Stances de neuf vers.*

La premiere partie de ces stances est un quatrain terminé par un repos, & la seconde partie est une stance de cinq vers, comme dans celle-ci,

Homere adoucit mes mœurs
Par ses riantes images.
Seneque aigrit mes humeurs
Par ses préceptes sauvages.
En vain, d'un ton de Rhéteur,
Epictete à son Lecteur
Prêche le bonheur suprême :

J'y trouve un consolateur
Plus affligé que moi-même.

De quelques ouvrages composés de Stances.

Les principaux de ces ouvrages après l'Ode, sont le Sonnet & le Rondeau, dont il est à propos de parler ici, parce que ce sont de petites pieces de Poésie qui sont encore assez en usage, & qui ont des regles particulieres.

Du Sonnet.

Nous n'avons rien de plus beau dans notre poésie que le Sonnet, quand il est bien exécuté. Les pensées doivent y être nobles & relevées, les expressions vives & harmonieuses; & l'on n'y souffre rien qui n'ait un rapport essentiel à ce qui en fait le sujet. Mais il est assujetti à des regles si génantes, qu'il est très-difficile d'y réussir, & que nous en avons fort peu de bons.

Il est composé de quatorze vers toujours de la même longueur, & pour l'ordinaire de douze syllabes, quoiqu'on en fasse quelquefois de dix, & même de huit & de sept. Mais ils ont moins de beauté & d'harmonie.

Ces quatorze vers sont partagés en deux quatrains & un sixain.

Les deux quatrains doivent avoir les rimes masculines & féminines semblables, que l'on entremêle dans l'un de la même maniere que dans l'autre.

Le sixain commence par deux rimes semblables, & il a après le troisieme vers, un repos qui le coupe en deux parties que l'on appelle *Tercets*, c'est-à-dire, stances de trois vers.

Il faut éviter autant qu'il est possible, que le mêlange des rimes dans les quatre derniers vers du sixain, soit le même que dans les quatrains.

On obſerve encore de n'y pas répéter deux fois le même mot.

M. Deſpreaux, pour exprimer les regles du ſonnet, feint qu'Appollon,

Voulant paſſer à bout tous les rimeurs françois,
Inventa du ſonnet les rigoureuſes loix.
Voulut qu'en deux quatrains de meſure pareille,
La rime avec deux ſons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'enſuite ſix vers artiſtement rangés,
Fuſſent en deux tercets par le ſens partagés.
Sur-tout de ce Poëme il bannit la licence:
Lui-même en meſura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer.
Du reſte il l'enrichit d'une beauté ſuprême.
Un Sonnet ſans défauts, vaut ſeul un long Poëme.

Voici pour premier exemple un ſonnet qui exprime la nature du ſonnet même.

Doris qui ſait qu'aux vers quelquefois je me plais,
Me demande un Sonnet, & je m'en déſeſpere.
Quatorze vers, grand Dieu! le moyen de les faire?
En voilà cependant déjà quatre de faits.

Je ne pouvois d'abord trouver de rime, mais
En faiſant on apprend à ſe tirer d'affaire.
Pourſuivons, les quatrains ne m'étonneront guere,
Si du premier tercet je peux faire les frais.

Je commence au haſard, & ſi je ne m'abuſe,
Je n'ai pas commencé ſans l'aveu de la Muſe,
Puiſqu'en ſi peu de temps je m'en tire ſi net.

J'entame le second, & ma joie est extrême,
Car des vers commandés j'acheve le treizieme;
Comptez s'ils sont quatorze, & voilà le Sonnet.

Quoique le fameux sonnet de Desbarreaux soit déjà assez connu, on ne sera peut-être pas fâché de le trouver encore ici. Il est si beau pour l'expression & les sentiments, qu'on ne peut trop le répéter.

Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité
Toujours tu prends plaisir à nous être propice.
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera qu'en blessant ta justice.

Oui, Seigneur, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice.
Ton intérêt s'oppose à ma félicité,
Et ta clémence même attend que je périsse.

Contente ton desir, puisqu'il t'est glorieux:
Offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux;
Tonne, frappe, il est temps, rends-moi guerre pour guerre.

J'adore, en périssant, la raison qui t'aigrit:
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du Sang de Jesus-Christ?

Du Rondeau.

Une ingénieuse simplicité fait le caractere propre du rondeau.

Le Rondeau né gaulois a la naïveté. *Desfpr.*

Le rondeau commun est composé de treize vers, qui sont ordinairement de dix syllabes.

Les rimes de ces treize vers doivent être semblables, huit masculines & cinq féminines, ou sept masculines & six féminines.

Après le huitieme vers & à la fin du rondeau, il y a un refrain qui n'est autre chose que la répétition d'un ou de plusieurs des premiers mots du premier vers. Mais ce refrain doit être amené avec esprit, & faire un sens avec ce qui le précede.

Comme il ne doit y avoir que trois rimes féminines dans les huit premiers vers, on peut mettre de suite trois vers de rime masculine, qui sont le cinquieme, le sixieme, & le septieme: ce qu'on ne fait pas ordinairement dans les cinq derniers vers.

Le rondeau a deux repos nécessaires, un après le cinquieme vers, & l'autre après le premier refrain. Nous en donnerons deux pour exemples, dont le premier contient les regles du rondeau même.

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau.
Cela me met en une peine extrême.
Quoi, treize vers, huit en *eau*, cinq en *ême*,
Je lui ferois aussi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau,
Et puis mettons, par quelque stratagême,
Ma foi, c'est fait.

Si je pouvois encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzieme,
Et si je crois que je fais le douzieme.
En voilà treize ajustés au niveau,
Ma foi, c'est fait.



A la fontaine où s'enivre Boileau,
Le grand Corneille, & le sacré troupeau
De ces Auteurs que l'on ne trouve guere,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguiere,
S'il veut donner un bon tour au rondeau.
Quoique j'en boive aussi peu qu'un moineau,
Cher Benserade, il faut te satisfaire,
T'en écrire un. Hé! c'est porter de l'eau
A la fontaine.

De tes refreins un livre tout nouveau,
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire;
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractere,
Hormi les vers qu'il falloit laisser faire
A la Fontaine.

De l'Epigramme.

L'Epigramme est une petite piece de vers qui doit être terminée par une pensée vive, ingénieuse, & brillante, ou par un bon mot: ce que l'on appelle la chûte ou la pensée de l'épigramme; & elle ne doit contenir qu'autant de vers qu'il en faut pour amener cette pensée. C'est pourquoi il n'y en entre guere plus de dix ou douze.

L'Epigramme plus libre, en son tour plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Au reste elle n'est assujettie à aucune regle particuliere pour le mêlange des rimes & pour la mesure des vers, qui dépendent de la volonté du poëte. En voici une pour exemple.

Certain Huissier étant à l'audience

Crioit toujours, paix-là, Messieurs, paix-là,
Tant qu'à la fin tombant en défaillance,
Son teint pâlit & sa gorge s'enfla.
On court à lui. Qu'est ceci, qu'est cela ?
Maître Perrin, du secours, il expire.
Bref on le saigne, il revient, il respire.
Lors ouvrant l'œil clair comme un basilic,
Voilà, Messieurs, se prit-il à leur dire,
Ce que l'on gagne à parler en public.

Du Madrigal.

Le Madrigal est une autre petite piece de vers dont la chûte moins vive & moins frappante que celle de l'épigramme, doit toujours avoir quelque chose de fin & de délicat. Il n'a pas ordinairement moins de six vers, & il peut en avoir jusqu'à dix-sept, que l'on peut même quelquefois partager en stances, sans aucune regle particuliere. En voici un fait à la louange de Louis XIV.

Les Muses à l'envi travaillant pour la gloire
De Louis le plus grand des Rois,
Orneront de son nom le Temple de Mémoire.
Mais la grandeur de ses exploits,
Que l'esprit humain ne peut croire,
Fera que la postérité,
Lisant une si belle histoire,
Doutera de la vérité.

Des Vers libres.

On appelle vers libres ceux qui n'ont aucune uniformité ni pour le nombre des syllabes, ni pour le mêlange des rimes, & qui ne sont point partagés en stances : c'est-à-dire, que dans les pieces

en vers libres, un auteur peut entremêler les rimes à ſon choix, & donner à chaque vers tel nombre de ſyllabes qu'il juge à propos, ſans ſuivre d'autres regles que les regles générales de la verſification.

On met ordinairement en vers libres les ſujets qui ne demandent qu'un ſtyle ſimple & familier, comme les fables, les contes, & même quelquefois les comédies, ou les poëmes deſtinés à être chantés, comme les Opera & les Cantates.

Dans les vers libres, ſur-tout dans ceux qui ſont faits pour la muſique, il eſt permis de mettre trois vers de ſuite ſur la même rime maſculine ou féminine.

Au reſte nous renvoyons à l'Art poétique de M. Deſpreaux, ceux qui voudront avoir une connoiſſance plus exacte & plus étendue de la Poéſie françoiſe.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

N.

P.

Plaire

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier les additions, corrections, & changements faits par M. Restaut à cette cinquieme édition de sa Grammaire françoise, & je n'y ai rien trouvé qui ne contribue à la perfection de l'Ouvrage. A Paris ce 16 Mars 1745.

GROS DE BOZE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil: Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: Notre cher & bien-amé le Sr. RESTAUT, Avocat en Parlement & en nos Conseils, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public un Ouvrage de sa composition qui a pour titre: *Principes généraux & raisonnés*

de la Grammaire françoise, s'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires : A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par cesdites présentes de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de douze années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes ; Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui aura droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes ; que l'impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à la réimpression dudit Ouvrage, sera mis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très cher & féal Chevalier, Chancelier de France le sieur DE LAMOIGNON ; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publi-

que, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera aussi remis un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le sieur DE MACHAULT, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers Secretaires foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingtieme jour du mois de Décembre, l'an de grace 1756, & de notre regne le quarante-deuxieme. Par le Roi en son Conseil.

Signé LE BEGUE.

Registré sur le Registre XIV. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 142, fol. 135. conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, Article IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf exemplaires prescrits par l'Article CVIII. du même Réglement. A Paris le 25 Janvier 1757.

Signé P. G. LE MERCIER, Syndic.

F. Norman
5. 8. 81





